
XV° ANNÉE - N° 1
JANVIER 1922
P. 15270
La Parfumerie
Moderne
Revue Scientifique et de défense
professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE PARIS
A PARIS
nos Lecteurs et Annonceurs pourront désormais s'adresser à
M. Robert VIDAL, 61, rue de Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34


Les Vaporisateurs
Marcel
Franck
USINE ET BUREAUX
49. Bd Ménilmontant
PARIS
LES VAPORISATEURS
MF
PARIS
AV
LYON
PARIS

TABLE DES MATIÈRES

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique
et de Défense Professionnelle
Mensuelle Illustrée



Secrétaire général du Comité de Rédaction : Jean GATTEFOSSÉ
112, Route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

1922 TABLE DES MATIÈRES 1922

Pages

CONFECTION ET PRÉSENTATION DE LA PARFUMERIE

INDUSTRIE DE LA PARFUMERIE

CHIMIE APPLIQUÉE A LA PARFUMERIE

SAVONNERIE ET INDUSTRIES ANNEXES

Pages

CULTURES ET BOTANIQUE

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

HISTOIRE DE LA PARFUMERIE

THÉRAPEUTIQUE PAR LES ESSENCES

INFORMATIONS DOUANIÈRES ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

INFORMATIONS COMMERCIALES

ESSENCES NOUVELLES

LÉGISLATION

ÉDITORIAUX ET NOUVELLES

Pages

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Pages

SOCIÉTÉS DE PARFUMERIE

HORS-TEXTE

TABLE DES AUTEURS

Nota. — Les articles illustrés sont précédés d'un astérisque*. Il n'y a pas de table des illustrations « dans le texte ».



INDEX ALPHABÉTIQUE



E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

-Anc Etablts LEGENDRE-LYON

Summary of Number 1

Editorial Staff. — Our readers abroad will peruse with particular interest the list of our scientific contributors as published in the present issue ; they will thus be able to more closely get in touch with our organization, and they will be pleased to find included in the list the names of the most prominent among those scientists throughout the world who have contributed by their work to the progress of the perfumery art. A foremost place has been reserved for them, and our readers will wee that all the leading nations are represented in our « Honour Editorial Committee ».

Scented Household Soap. — The writer is coming back again to the subject of scented soap for general household use there being, as he justly thinks, no objection to some cheap scent being mixed with such soap, as is already the case in some foreign countries. Soap manufacturers would do well to take interest in the question, and buyers ought to ask for scented soaps, at the exclusion of all others.

Catalogue of aromatic vegetals of Morocco. — This important study is an abstract from the observations made by two Botanists sent out as prospectors by an important group of french perfume-manufacturers. The « Société Française de Produits Aromatiques » had been the organizer of that mission, and the « Parfumerie Modederne » is indebted to the said Society for the communication of the interested photographs and yet unedited notes of scientific character, now appearing in our columns.

All the plants pointed out in that paper have been studied on the spot, a fact which gives to the work its original feature. This will be found to successfully complete the various papers previously published in this Review concerning Morocco, chiefly Mr J. de Lorgues' paper, which was printed in January 1920, and which the present study is completing and correcting.

Camphor Cultivation on an Industrial Basis. — The « Parfumerie Moderne » in order to complete her exhaustive study on Camphor, has asked Dr Trabut, a correspondent of the french « Institut », and a specialist in the study of Camphor Cultivation in Mediterranean countries, to contribute something for her on that subject. We remind our readers that Dr Trabut's paper will be added to that by M. A. Dubosc on « Synthetic Camphor », the whole making a substantial treatise (the first ever written in french on the camphor question), which will come out under a preface by Dr Kondakow. Up to the present the only three papers published on Camphor were one in russian, and two, rather incomplete, in german. The subscription list to that bock « La Question du Camphre Naturel et de Synthèse » by M. A. Dubosc an Dr L. Trabut, is now opened in our office.

Other topices. — The « Parfumerie Moderne » points out, in her present issue, the interest which french perfumers would have in using propanol as a solvent in per-

Sumario del Numero 1

Comité de Redactores. — Nuestros lectores estranjeros recorrerán con sumo interés la lista, que hoy publicamos de nuestra « Junta de Redactores Científicos », cuya lista les permeterá hacerse cargo con mayor exactitud de lo que esnuestra organisación, y tambien tendrán gusto en comprobar que los sabios más en vista en el mundo, entre los que han contribuido por sus trabajos al perfeccionamiento de la Perfumeria, hacen parte de nuestro Comité. Se les ha reservado un puesto de honor, y se puede ver que todas las naciones principales del mundo se hallan representadas en el « Comité de Honor ».

Jabones Caseros perfumados. — El autor vuelve a esta cuestión, pues piensa con toda razón, que no hay inconveniente alguno a que se perfume economicamente à los jabones corrientes ó caseros, como ya se viene haciendolo en ciertos paises ; convendria que los jaboneros se interesasen de esa cuestión, y que los compradores insistiesen para obtener jabones perfumados, rechazando los demás.

Catalogo de los vegetales aromaticos de Marruecos. — Este importante estudio es el résumen de las observaciones verificadas por dos Botanistas enviados en misión de estudio por un importante grupo de industriales perfumistas franceses. Dicha misión fué organizada por la Société Française de Produits aromatiques, y es á dicha Sociedad á quien la « Parfumerie Moderne » adouda las interesantes fotografias y notas científicas, hasta hoy ineditas, que viene publicando en el presente número.

Todas las plantas señaladas en este estudio fueron examinadas en el mismo lugar, y esto lo que constituye la originalidad de esta comunicación, que de un modo muy logrado viene a completar los varios estudios ya publicados en esta revista sobre Marruecos, y entre otras, el del Sr J. de Lorgues, publicado en Enero de 1920, y que se halla completado y rectificado por el presente estudio.

El Cultivo industrial del Alcanfor. — La « Parfumerie Moderne », en vista de proseguir, este año, su extensa investigación sobre el Canforero, ha suplicado el Dr Trabut, Corresponsal del Instituto de Francia, especialista en el estudio del cultivo del Alcanforero en las comarcas mediterráneas, que trate este asunto en sus columnas. Recordamos que dicho estudio irá junto con el del Sr A. Dubosc sobre el Alcanfor Sintético, con una prefación del Dr Kondakow, y el conjunto formará un importante folleto, el primero que se haya publicado en francès sobre la cuestión del Alcanfor. Hasta la fecha no habia más que tres obras sobre el particular : una en lengua rusa, y dos, muy incompletas, en alemán.

Desde hoy recibimos la suscripciones á dicho libros « La Question du Camphre Naturel et de Synthèse » por los Sres A. Dubosc y Dr L. Trabut. Prefación del Dr Kondakow.

Otros Asuntos. — La « Parfumerie Moderne » señala en el presente número, el interes que la Perfumeria Francesa

fumery. Obviously, the way french perfumers will respond to that far reaching suggestion is highly dependent on what course will be followed, in that respect, by American and English perfumers.

Then come the usual bits of information, and a review of the latest papers for scientific vulgarization concerning the perfumery industry, and which have come out lately in the french press.

encontraria al emplear el propanol como disolvante en perfumeria. Es claro que la solución que nuestro pais dará a esta cuestión depiende mucho de la que se la dará en America o Inglaterra.

Siguen las informaciones de costumbre y una revista de los últimos estudios de vulgarisación científica que à la industria de la perfumeria se refieren, y que ultimamente fueron publicadas en la prensa francesa.

Acquits à caution collectifs.

Nous empruntons à notre excellent confrère, *Les Echos de l'Exportation*, l'article suivant :

Autrefois, c'est-à-dire avant la guerre, les parfumeries avaient la faculté, comme tout expéditeur de marchandises alcoolisées, de faire figurer sur un même jeu d'écritures et sur un même acquit à caution plusieurs colis postaux. Ce régime était en vigueur depuis 1901. Mais nos grands réseaux veillaient. Leur rôle n'était-il pas de défendre les deniers de l'Etat ? Ils s'avisèrent donc, *sans autorisation*, de décider la suppression de cette facilité. Profitant de ce que certains pays avaient eux-mêmes sollicité l'emploi de feuilles d'expédition et de documents distincts, tels que la Suède, la Norvège, l'Allemagne, ils décidèrent de généraliser l'application de cette exception et de l'ériger en principe.

Aujourd'hui, sous prétexte de faciliter l'accomplissement des opérations de décharge des acquits, ces mêmes envois doivent être accompagnés de bulletins séparés par colis. Il en résulte, pour les envoyeurs, non seulement des pertes de temps pour l'établissement de multiples bulletins et déclarations en douane, mais encore des frais élevés, puisque chaque colis doit être muni d'un acquit à caution ou d'un acquit de régie dont le coût est de 0 fr. 50. Par ces temps de vie chère, voilà une belle initiative pour favoriser notre commerce d'exportation !

En présence de ces faits, la Chambre Syndicale de la Parfumerie française a décidé d'entreprendre des démarches en vue de remédier à cet état de choses et d'obtenir l'abolition de ces dispositions gênantes à tous égards.

A la suite de l'enquête que nous avons menée, nous avons été heureux d'apprendre que les efforts tentés par cet organisme ont eu pour résultat de provoquer un échange de correspondance entre le sous-secrétariat des Postes et Télégraphes — Direction de l'Exploitation Postale — et le Comité d'Exploitation des Chemins de fer de Ceinture de Paris.

Il appert des documents que nous avons eu sous les yeux que l'examen de cette question fait l'objet d'une étude activement poursuivie et qui a pour but de donner satisfaction aux justes revendications de nos parfumeurs.

Pour faciliter les opérations de décharge des acquits, un système de groupage des colis est envisagé afin que ceux-ci voyagent avec les titres qui s'y rapportent. Un étiquetage approprié permettra de reconnaître rapidement les différents colis relatifs à un même acquit.

Souhaitons que les grands réseaux ne tardent pas à répondre aux pressantes invitations qui leur sont faites par la Direction de l'Exploitation Postale et que bientôt nous aurons la satisfaction de les voir revenir sur la décision regrettable qu'ils ont prise.

Le Blanchiment des Huiles à Savonnerie.

Les chimistes français sont maintenant approvisionnés d'un oxydant fort intéressant, autrefois uniquement vendu par les firmes allemandes sous le nom de Lucidol, Blankit, etc., et qui a la propriété d'oxyder sans laisser de résidu.

Le Peroxyde de Benzoyle français, offert et vendu sous son nom scientifique, est une poudre blanche amorphe inodore, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les liquides organiques. Le peroxyde de benzoyle chauffé seul au-dessus de 100° se décompose avec explosion ; mais chauffé lentement et avec prudence, il se volatilise lentement en dégageant son oxygène.

On l'emploie quelquefois comme antiseptique oxydant, mais on l'utilise surtout pour décolorer les corps gras dans l'industrie de la savonnerie et la stéarinerie.

On blanchit ainsi le suif, les huiles végétales et notamment les huiles de palme, d'arachide, de coton, etc.

Le mode opératoire est très simple ; le corps gras à décolorer est additionné d'une petite quantité de peroxyde dans la proportion de 2 à 3 pour mille ; on porte ensuite lentement et progressivement à la température de 120°, que l'on maintient jusqu'à cessation du dégagement gazeux.

Aucun résidu insoluble ne se forme et il n'y a pas lieu de laver l'huile ainsi blanchie.

Ce produit a un gros débouché dans l'industrie de la savonnerie et dans celle des vernis. La savonnerie surtout trouve un gros avantage à désodoriser et à blanchir ses matières premières. Le savon obtenu étant beaucoup plus commercial et de plus grande valeur, notamment lorsqu'il s'agit de la fabrication des savons de parfumerie.

Comité de Rédaction Scientifique de "La Parfumerie Moderne".

Comité d'Honneur

Madame la vicomtesse de Villerslafaye de Savigny de Moncorps, *Seillans.*

M. **Baker** (Richard T.), *Curator et Economic botanist, Technological Museum, Lecturer on forestry, Sydney University.*

M. **le Dr Briquet** (John), *Directeur du Conservatoire et du Jardin botaniques de la Ville de Genève.*

M. **l'Abbé Coste** (Hippolyte), *Lauréat de l'Institut, membre honoraire de la Société Botanique de France, auteur de la « Flore de France », Tournemire.*

M. **le Dr Ferrua** (Th.), *Dr méd., Professeur agrégé, ancien Médecin de la Marine (Brésil).*

M. **le Dr Flatau** (J.), *Professeur de Chimie, Directeur général de Wielkpolska Wytwornia Chemiczna, Poznan (Pologne).*

M. **Jeancard** (Paul), *Ingénieur des Arts et Manufactures, Paris.*

M. **Kondakow** (Ivan), *Professeur à l'Université de Woronege (Russie), Collaborateur de la Revue « Le Caoutchouc et la Gutta-Percha ».*

M. **le Dr Massera** (Virgilio), *Docteur chimiste, rédacteur en chef de « Rivista italiana delle Essenze e Profumi », Milan.*

M. **Marcel Provence**, *Homme de lettres, Aix-en-Provence.*

M. **Parry** (Ernest-J.), *Bachelor of Sciences, London University, Fellow of the Institute of Chemistry, Fellow of the chemical Sty, Member of the Society of Public Analysts, Barrister-at-Law, Londres.*

M. **Ungerer** (W. G.), *Chimiste-Parfumeur, Publiciste, New-York.*

A nos Lecteurs,

En réalité, le Comité de Rédaction Scientifique de la « Parfumerie Moderne » existe, dans sa constitution essentielle, depuis la réorganisation de nos services à la fin de la guerre. La mort au Champ d'Honneur de plusieurs de nos principaux collaborateurs d'autrefois, la dispersion des autres, nécessitaient cette réorganisation.

Au moment de révéler à nos lecteurs la composition exacte de notre Comité de Rédaction pour l'année 1922, c'est avec émotion que nous reportons notre pensée sur nos chefs et collaborateurs disparus dans la tourmente, et leur exprimons publiquement notre gratitude.

C'est bien grâce à leur dévouement et à leur courageuse attitude que nous devons de pouvoir continuer l'œuvre qu'ils entreprirent.

Nos remerciements très vifs vont encore à nos nombreux et distingués collaborateurs actuels qui, malgré leurs multiples obligations, ont bien voulu nous accorder leur aide effective, laquelle se traduit par un constant examen des documents de toutes catégories que nous présentons à nos lecteurs aussi bien que par une collaboration personnelle précieuse.

Nos colonnes sont ouvertes à tous les savants et spécialistes, et nous exprimons l'espoir que tous ceux qui peuvent consacrer une partie de leur temps à l'extension industrielle, scientifique et commerciale de la Parfumerie Française dans le monde entier, œuvre nationale si importante, nous feront l'honneur de compléter de leur adhésion la liste que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Secrétaire général : **Jean Gattefossé**, *Ingénieur-chimiste I. C. L.*, 112, route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône).

Comité de Rédaction

1) CHIMIE DES PARFUMS

M. Vigonn (Léo), *Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, Directeur honoraire de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon.*

M. Meunier (L.), *Maître de Conférences de Chimie à l'Université, Directeur de l'Ecole française de Tannerie, directeur-adjoint de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon.*

M. Seyewetz (A.), *Sous-Directeur de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon.*

2) TECHNIQUE INDUSTRIELLE

M. Dubosc (A.), *Ingénieur-Chimiste, Industriel à Rouen.*

M. Gattefossé (R.-M.), *Ingénieur-Chimiste, Industriel à Lyon.*

3) BOTANIQUE

M. Battandier (J.-A.), *Professeur honoraire à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Correspondant de l'Institut, Auteur de la « Flore de l'Algérie » (en collaboration avec le Dr Trabut), Alger.*

M. Guillaumin (A.), *Docteur ès-sciences, Assistant au Muséum National d'Histoire naturelle (chaire de culture), Paris.*

M. Jahandiez (E.), *Naturaliste, chargé de missions botaniques, Carqueiranne.*

M. Ray (J.), *Professeur au Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences, Président de section à l'Association française pour l'avancement des Sciences, Lyon.*

4) CULTURE DES PLANTES AROMATIQUES

M. Grec (J.), *Directeur de la Revue agricole et horticole d'Antibes.*

M. Lamothe (L.), *Directeur de Cours complémentaire, Officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, Auteur de « Culture et Industrie de la Lavande », Beaurepaire (Isère).*

M. Meunissier (A.), *Ex-Stagiaire du Jardin botanique de Kew, Chef du Service des Cultures expérimentales et Collections de la Maison Vilmorin-Andrieux et Cie, à Verrières-le-Buisson.*

5) PATHOLOGIE VEGETALE

M. Raybaud (L.), *Docteur ès-sciences, Préparateur de Botanique à la Faculté des Sciences de Marseille.*

M. Rolet (A.), *Ingénieur-Agronome, Professeur à l'Ecole pratique d'Horticulture d'Antibes.*

M. le Dr Maire (R.), *Professeur de Botanique à la Faculté des Sciences, Chef de la Station de Pathologie végétale, Alger.*

6) ACCLIMATATION

M. le Dr Trabut, *Professeur à l'Université d'Alger, Directeur du Service botanique du Gouvernement général de l'Algérie, Correspondant de l'Institut, Alger.*

7) MATIERES PREMIERES

a) Drogues végétales

M. Offner, *Professeur de Botanique à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Grenoble, Président du Comité des plantes médicinales et à essences pour la région des Alpes, Grenoble.*

M. Renaudet (C.), *Pharmacien-Chimiste, Lauréat de l'Académie Internationale de Géographie botanique, Ex-Président de l'Association française d'Etudes biologiques, Bordeaux.*

b) Drogues animales

M. Roux (Cl.), *Docteur ès-sciences naturelles, Secrétaire-général de l'Académie de Lyon.*

c) Matières premières grasses

M. Jumelle (H.), *Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, Directeur du Musée Colonial et du Jardin botanique, Marseille.*

d) Falsifications

M. Francis Marre, *Chimiste-expert près la Cour d'appel de Paris et les Tribunaux de la Seine ; Expert en douane, Paris.*

8) MATIERES PREMIERES COLONIALES

a) Asiatiques

M. Gagnepain (F.), *Assistant au Muséum, Rédacteur principal et principal auteur de la « Flore générale de l'Indo-Chine », Paris.*

M. Dawes Pelly, *Professeur B. et A., Lauréat Académie physico-chimique de Palerme, Agrégé de l'Institut psychologique de Grande-Bretagne ; Collège de Bio-Thérapeutique, Pondichéry.*

b) Africaines

M. Alluaud (Ch.), *Explorateur naturaliste, Lauréat de l'Institut, Conservateur du Muséum d'Histoire naturelle de l'Institut scientifique Chérifien, Rabat.*

M. Carle, *Ingénieur du Génie rural, Industriel à Tamatave.*

M. Senat (F.), *Professeur, Institut Arloing, Tunis.*

9) DOCUMENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire et Archéologie des Parfums

M. Gérardin (E.), *Pharmacien honoraire, Officier d'Académie, Sézanne.*

10) PARFUMERIE D'ART

Mme **Floriane**, *Chimiste-Parfumeur, Lyon.*

11) LEGISLATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

M. **Mossé** (E.), *Avocat à la Cour d'Appel de Paris.*

12) PUBLICITE ET ORGANISATION DE LA VENTE

M. **Pierre Argence**, *Lyon.*

M. **Robert Vidal**, *Paris.*

13) EXPANSION COMMERCIALE

M. **Forest** (Louis), *Publiciste, Rédacteur de Journaux économiques, Saint-Germain-en-Laye.*

Principaux Correspondants de "La Parfumerie Moderne"

MM.

Ballester (R.), *Industriel, Barcelone* (Espagne).

De Benoun (V.), *Industriel-Parfumeur, Alexandrie* (Egypte).

Blida (V.), *Industriel-Parfumeur, Prague Vrsovicz* (Tchéco-Slovaquie).

Docteur Bourcet (P.), *Chimiste-Industriel, Paris* (France).

Burghardt (W. K. A.), *Industriel-Parfumeur, Soerabaja* (Java).

Byrne, *Directeur de « Essential Record and perfumer's Journal »*, New-York (Etats-Unis)

Cadoret de la Gabinière, *Industriel, Crefeld* (Allemagne).

Chalut (C. H.), *Représentant, Paramaribo, Surinam* (Guyane Hollandaise).

Chanu, *Industriel-Parfumeur, Buenos-Aires* (République-Argentine).

Choucrane-Mourad, *Industriel, Le Caire* (Egypte).

Correvon (H.), *Directeur des Etablissements horticoles et du Jardin d'Essais de Floraire, Chêne-Bourg* (Suisse).

Daruty de Grandpré, *Propriétaire, Curepipe* (Ile-Maurice).

Duchesne (P.), *Directeur des Ecoles franco-annamites, Haïphong* (Tonkin).

Dumas, *Industriel, Bruxelles* (Belgique).

Gardies (H.), *Distillateur de Plantes aromatiques à Ha-Giang* (Tonkin).

Goffart (J.), *Conseiller du Commerce extérieur de la France, Naturaliste chargé de missions en Afrique, Tanger* (Maroc).

Gohier (G.), *Ex-Directeur de Station botanique, Industriel, Tananarive* (Madagascar).

Hardy (Hebert), *Chimiste-spécialiste des Huiles essentielles, Londres* (Angleterre).

Krebs (V.), *Directeur de la « Revue des Produits chimiques et Droguerie », Bruxelles* (Belgique).

MM.

Docteur Keller, *Conseiller des Etats, Aarau* (Suisse).

Ibargoyen (H.), *Industriel, Montevidéo* (Uruguay).

Lafargue et Suinot, *Industriels-Parfumeurs, Valparaiso* (Chili).

De Laroche (C.), *Ex-Consul de France, Industriel, Larache* (Maroc).

Lattes (Alex), *Négociant-Parfumeur, Milan* (Italie).

Leroy, *Parfumeur, La Havane* (Cuba).

Lob (A.), *Négociant-Parfumeur, New-York* (Etats-Unis).

Lowitz (W), *Directeur de la Société de Motoculture de la Guinée, Baro* (Guinée Française).

Maine, *Agronome à M'Bantou-Maine, par Podor* (Haut-Sénégal).

Mitrani (R.), *Industriel, Constantinople* (Turquie).

Nowak (M.), *Industriel, Athènes* (Grèce).

Palibine, *Directeur du Jardin botanique d'Essais de Batoum* (Caucase).

Perrier de la Bâthie (H.), *Naturaliste-Explorateur, auteur de « Végétation de Madagascar », à Tuléar* (Madagascar).

Powell (H.), *Naturaliste-Explorateur, chargé de missions, Hyères* (France).

Serrure (L.), *Industriel, Anvers* (Belgique).

Sulaz (L.), *Parfumeur, Zurich* (Suisse).

Smith (J.-J.), *Professeur-Directeur au Jardin botanique, Buitenzorg* (Java).

Thouaix, *Secrétaire au Département des P. T. T., Industriel, Bangkok* (Siam).

Trantoul, *Distillateur de plantes aromatiques à Lahoundeia* (Guinée Française).

Yang-Tseu-Kia, *Ingénieur-Chimiste I. C. L., Industriel. Shanghaï* (Chine).

Les Savons de Ménage parfumés.

Un certain nombre de savons de ménage fabriqués à l'étranger sont parfumés ; ces savons sont généralement mieux accueillis que les savons français, quelles que soient les qualités détersives supérieures de ces derniers.

Les parfums utilisés par les savonneries étrangères sont très souvent d'origine française ; par conséquent, les savonniers français négligent une source de perfections nouvelles pour leurs produits et se laissent battre sur les marchés étrangers, au moyen de parfums français.

Ces observations que nous avons communiquées à des spécialistes les ont frappés et ils ont convenu que l'ancien savon « Aux Amandes Amères », parfumé à la nitrobenzine ou mirbane n'était pas, en effet, le type rêvé des savons parfumés et que, par conséquent, il ne fallait pas se fier à la diminution du chiffre de vente de cet article, pour conclure à la faillite du savon aromatisé.

Il ne faut pas oublier que la création de ce savon à la mirbane a été la cause d'une levée de boucliers, très motivée, d'ailleurs, du corps médical. Il est certain que la nitrobenzine, si elle est le premier des corps odorants de synthèse, est aussi le plus mauvais et le plus dangereux de tous ; le seul dangereux, pourrait-on dire. La mirbane procure les mêmes accidents que les cyanures, à un degré moindre, bien entendu, mais il n'en fallait pas plus pour que le corps médical s'émeuve et décrète, avec juste raison, que le savon parfumé à la mirbane doit être mis à l'index des hôpitaux, cliniques, maternités, etc. A peine peut-il être toléré dans les emplois industriels.

Nous demandons avec instance aux savonniers de ne plus fabriquer de savon à la mirbane qui ne peut que nuire au prestige du savon parfumé ou non ; il existe des corps inoffensifs qui sentent bien mieux l'amande amère, comme l'aldéhyde benzoïque, et qui sont sans danger ; il faut donc que tous les savons à l'amande portent désormais la mention « sans nitrobenzine ».

Nous faisons depuis des années, auprès du corps médical, un effort pour démontrer que les huiles essentielles sont des produits très hygiéniques, des antiseptiques puissants ; il ne faut pas que pour l'appas problématique d'un faible gain, les savonniers et quelques parfumeurs, en employant la mirbane, ruinent, dans l'esprit des hygiénistes, la réputation de ces corps. Un savon parfumé avec autre chose que l'amande amère est toujours plus hygiénique qu'un savon non parfumé ; il est toujours plus favorablement accueilli par la clientèle.

A un savon de bonne qualité, sans parfum, la ménagère préférera toujours un savon parfumé ; si le corps médical reconnaît que le savonnier n'emploie plus de mirbane, il sera le premier à déclarer que le savon aux huiles essentielles est un savon plus antiseptique que le savon ordinaire non parfumé.

Avant la guerre, les savonniers américains et anglais employaient l'essence de lavande française ; depuis la hausse de cette huile essentielle, ils la réservent pour les savonnettes de luxe et emploient pour les savons de ménage, l'aspic, le romarin, la citronnelle et le terpinéol.

L'aspic et le romarin participent des propriétés hygiéniques de la lavande qui ont été démontrées par le dermatologue Dr Marchand, et de celles de l'Eucalyptus, puisqu'ils contiennent d'importantes proportions de cinéol ou eucalyptol.

La citronnelle contient surtout du Géraniol dont la valeur antiseptique est amplement démontrée et considérée actuellement comme supérieure à celle de l'eucalyptus et du niaouli.

Quant au Terpinéol, il a depuis longtemps des emplois médicaux, comme les autres dérivés de la térébenthine : le terpinol et la terpine hydratée. La térébenthine elle-même passe pour un antiseptique énergique des voies urinaires.

Les savonniers anglais sont donc dans le bon chemin.

Les essences de citron, limette, bergamote et, en général, toutes les essences de la huitième catégorie de la classification de Charabot et Dupont, doivent leurs propriétés antiseptiques à l'ionisation et ozonification ultérieure de l'air qui se produit sous l'influence de l'humidité.

N'insistons pas sur les phénols et les aldéhydes dont la puissance bactéricide a été la première reconnue ; en fin de compte, toutes les huiles essentielles tous les constituants et tous les parfums de synthèse issus des huiles essentielles, sont des antiseptiques : le savon ne peut donc que gagner à être parfumé.

Les essences de citronnelle sont peu coûteuses : un demi kilog d'essence de Ceylan n'augmente le prix de 100 kilogs de savon que de 4 francs environ. L'aspic et le romarin, à la même dose, renchérissent la pâte de 8 francs, le terpinéol de 5 francs, la limette de l'Afrique occidentale de 3 francs. Certains mélanges de parfums artificiels, de constituants et d'essences peuvent être utilisés à la dose de 300 grammes et n'augmentent le prix de 100 kilos de savon que de 2 à 4 francs. Cette augmentation de coût est-elle un obstacle à la vente du savon, ou bien l'odeur ajoutée est-elle un facteur d'augmentation du chiffre de vente ? L'expérience des savonniers étrangers démontre que la clientèle est très agréablement frappée par le parfum et que l'avantage commercial obtenu est supérieur au coût de l'odeur.

Le parfum est ajouté généralement au moment de la « *liquation* », c'est-à-dire lorsque le savon, étant entièrement terminé, va être coulé dans les mises ; certains parfums, à très haut point d'ébullition résistent aussi à l'empâtage et sont employés pour les savons à la batteuse sans vaporisation sensible ; les produits à base d'hydroxycitronellal brut comme les muguets, lilas et cyclamens sont dans ce cas et donnent d'excellents parfums.

En résumé, le parfumage des savons de ménage est une bonne opération commerciale :

Il améliore la qualité du savon ;

Il en facilite la vente ;

Il ne comporte pas de difficulté technique ;

Il n'est pas coûteux.

Ces conclusions imposent une ligne de conduite, d'autant plus que les étrangers nous ont devancés et accaparent les marchés d'exportation à notre détriment. R M. G. (C. R.)

CATALOGUE DES VÉGÉTAUX AROMATIQUES DU MAROC.



Photo A. Jahandiez — Cl. P. M.

Mission Jahandiez-Alluaud 1921.
Village d'Asni (Grand-Atlas). Au fond le Djebel Toubkal (4.100 mètres).

La *Parfumerie Moderne*, depuis fin 1919, s'est occupée à diverses reprises de la culture ou de l'exploitation des plantes aromatiques au Maroc.

En janvier 1920, elle a donné un numéro spécial sur le Maroc, résumant les travaux de ses divers collaborateurs et, de concert avec la Société Française de Produits Aromatiques et un groupe de parfumeurs, parmi lesquels figurait la Compagnie Universelle des Matières Odorantes, envoyait au Maroc une mission d'études.

Chargés de cette mission, nous avons parcouru toutes les régions intéressantes du Maroc de février à mai 1920, parcourant 4.300 kilomètres de piste en 95 jours de voyage. Cet itinéraire assez dur nous a permis 65 journées d'herborisation, au cours desquelles nous avons recueilli 724 espèces appartenant à 83 familles.

Les résultats purement botaniques de cette mission ont été exposés dans diverses notes et particulièrement dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord*, sous le titre « *Plantes recueillies au Maroc* (*mars-mai* 1920) », en collaboration avec M. Battandier (1).

Nos récoltes comprenaient 20 acquisitions pour la Flore marocaine, dont 3 espèces et 6 variétés nouvelles pour la Science.

Les observations les plus intéressantes de cette tournée d'études ont été condensées dans un récit de voyage publié par l'un de nous : « *Voyage d'Etudes au Maroc* (1920) », *Annales de la Société Botanique de Lyon* 1920, illustré de 40 photographies de stations végétales (1).

Les plantes indigènes, utilisées dans la thérapeutique marocaine, ont été étudiées en détail par l'un de nous dans une note jointe au rapport de la *Mission Perrot-Gentil au Maroc* (1921); ce travail s'attache surtout à l'identification des drogues et à l'établissement de la synonymie berbère et arabe.

Cette étude, en parution, existera également sous forme de tirage à part, suivi d'un important index alphabétique des noms indigènes.

(1) « *Plantes recueillies au Maroc* ». Bull. Hist. Nat. Afriq. Nord (1921), t. XII. Un tirage à part de 37 pages.

(1) « *Voyage d'Etude au Maroc* (1920) ». Annales de la Société Botanique de Lyon, 1920, p. p. 36-88. Un tirage à part de 52 pages, avec 40 illustrations.



Ph. Gattefossé — Cl. P. M.

Retams aux fleurs odoriférantes des dunes de Mogador.

Enfin, les possibilités d'exploitation des plantes aromatiques du Maroc ont été étudiées ici même en deux articles illustrés : « *Les Roses de Marrakech* », pour la région du Sud et « *Les ressources aromatiques du Maroc. Région Azrou-Timhadit* », pour le Moyen-Atlas, et la région de Meknès. Ces deux articles ont été reproduits et commentés dans de nombreuses revues scientifiques et techniques depuis un an, et ont modifié considérablement les vues des industriels parfumeurs sur cette question (1).

Les résultats importants de ce voyage ayant attiré l'attention des services scientifiques du Protectorat de la France au Maroc, MM. A. et E. Jahandiez ont été chargés de mission botanique au Maroc par l'*Institut Scientifique Chérifien*, dont ils ont organisé les services botaniques, sous la haute direction du Docteur Liouville et du Docteur Pinoy.

Les résultats, que nous présentons ci-dessous à nos lecteurs, profitent donc à la fois des observations de notre premier voyage et de celles faites au cours des Missions Jahandiez 1921 (Moyen-Atlas. Tadla) et Jahandiez-Alluaud 1921 (Grand-Atlas) (1).

Nous énumérons, ci-dessous, les plantes aromatiques que nous avons observées au Maroc, dans l'ordre botanique habituel, comme nous l'avons déjà fait dans la *Parfumerie Moderne*, pour divers pays. Cette nomenclature, forcément peu détaillée, a pour but de compléter les indications données par notre collaborateur J. de Lorgues en janvier 1920 ; M. de Lorgues avait centralisé tous les documents bibliographiques, et ses notes provenaient pour la majeure partie de la flore de Ball. Nous n'avons pas revu quelques-unes des plantes citées, et en revanche nous en avons observé d'autres ; notre catalogue ne comprendra donc que les plantes observées par nous, et les indications publiées résulteront seulement des notes prises sur place. Ainsi, ce catalogue offrira le maximum de garanties d'exactitude à ceux qui auront à l'utiliser dans leurs recherches.

Crucifères

Nasturtium officinale R. Br. — Cresson. — Assez répandu du Nord au sud du Maroc, dans les lieux humides ; quelquefois cultivé ou provenant d'anciennes cultures.

---

(1) « *Les Plantes aromatiques du Maroc* ». P. M., Janvier 1920, t. 13, p. p. 17-22.

« *Les Roses de Marrakech* ». P. M., Juillet 1920, t. 13, p. p. 137-143.

« *Ressources aromatiques du Maroc. Région Azrou-Timhadit* ». P. M., t. 13, p. p. 197-205.

On peut compléter la bibliographie de ce voyage par les mentions suivantes :

« *Les Euphorbes cactoïdes du Nord-Ouest de l'Afrique* », par E. Jahandiez. Rev. Gén. de Botanique, t. XXXIII (1921), p. p. 177-182, 3 planches. Un tirage à part.

« *Une excursion botanique chez les Chleuhs du Grand Atlas* », par J. Gattefossé. Le Monde des Plantes. 21e année, nos 126-127-128 (1920-1921).

« *Les Citrus de Marrakech* », par A. Guillaumin. Bull. Société Sciences Nat. du Maroc (Rabat), Septembre 1921, t. 1, p. 111.

En parution :

« *Dans le Pays N'Tifa* », par J. Gattefossé. L'Illustration.

(1) Prochainement les travaux suivants vont être publiés, avec planches, dans le *Bulletin de la Société des Sciences Naturelles du Maroc*, à Rabat

1° Recherches botaniques dans le Grand Atlas marocain (Vallée de l'Oued-Reraïa, (Juin 1921) ;

2° Recherches botaniques dans le Tadla, (Avril 1921) ;

3° Additions à la flore du Maroc (1921).



Ph. Gattefossé — Cl. P. M.

Vaste formation d'*Ammi Visnaga* sur les pentes sud du Zerhoun, vers Volubilis.

On trouve dans le Grand-Atlas un Cresson endémique à fleurs jaunes, le *N. atlanticum* Ball, abondant aux bords des séguias, dans le Haut-Reraïa, où il nous a fourni d'excellentes salades. Nous avons aussi découvert, près d'Azrou (Moyen-Atlas), le *N. Boissieri* Cosson, d'Espagne, également à fleurs jaunes, nouveau pour l'Afrique du Nord (E. J.)

Résédacées

Reseda tricuspis Coss. et Bal. C'est le seul réséda à fleurs très odorantes que nous ayons observé ; il est assez voisin du *R. odorata* cultivé. Meknès.

Cistinées

Cistus ladaniferus L. — Ce grand ciste, étudié longuement dans cette revue (1) et par notre confrère « *Bull. Roure-Bertrand Fils* », existe abondamment à Tanger, sur les escarpements du Cap Spartel.

C. salvifolius L. — Ce ciste est aromatique dans presque toutes ses parties, mais non ladanifère. Il existe dans tout le Maroc.

(1) « *Le Ladanum ou Labdanum* », par J. Gattefossé et E. Gerardin, P. M., t. 13, p. p. 111-117, (Juin 1920).
« *Etude des Cistus ladaniferus et C. monspeliensis* », par Mlle A. Camus, Bull. Scientifique. Roure-Bertrand Fils, t. 4, p. p. 5-20, (Octobre 1920).


Ph. Gattefossé — Cl. *P. M.*
GHARB. — Formation monotype d'*Iris tingitana* dans les marais du Ghârb.

C. laurifolius L. *var. atlantica* Pit. Cette espèce, spéciale à l'Atlas, est abondante et forme les sous-bois des forêts de Cèdre. Elle est un peu ladanifère.

C. monspeliensis L. — Cette espèce aromatique est ladanifère ; elle est moins répandue au Maroc que dans le Midi de la France.

Violariées

Les espèces de cette famille ne sont ni nombreuses ni bien abondantes au Maroc ; quelques-unes, confinées dans les régions montagneuses, *Viola parvula* Tineo (Moyen-Atlas), et *V. Tezensis* Ball (Grand Atlas), sont de petite taille et inodores.

La *V. odorata* L. se rencontre dans la partie nord et dans l'Atlas ; la *V. arborescens* L., var. *serratifolia* D. C., est assez répandue, sur les coteaux broussailleux, dans le nord et le sud. La V. *pyrenaica* Ram. a été trouvée à Azrou (Moyen-Atlas), et M. le Docteur R. Maire, d'Alger, a découvert, en juillet 1921, au Djebel Tachdirt (Grand-Atlas), vers 3.500 mètres d'altitude, une remarquable espèce vivace nouvelle, la *V. Dyris* R. Maire, encore inédite.


Ph. Gattefossé — Cl. *P. M.*
GHARB. — Formation monotype caractéristique des plaines du Maroc occidental (*Lupinus sp.*)

Paronychiées

Corrigiola telephiipholia Pourr. — La racine de cette plante, appelée Sarhina ou « parfum des Berbères », est récoltée dans le Tadla et fait l'objet d'un trafic assez important au Maroc. Pulvérisée, elle entre dans la composition de la plupart des parfums à brûler : Oud-el-Kaïrs et poudres diverses.

Sous le nom de Chellalah, on trouve dans les souqs aux parfums une poudre de racine de Sarhina, additionnée de musc xylène cristallisé. Cette plante se rencontre dans les lieux sablonneux, du nord au centre du Maroc, et dans le Moyen-Atlas. Elle est assez abondante à la limite de la Chaouïa et des Doukkala.



Ph. Gattefossé Cl. *P. M.*

Un acacia gummifère dans le massif des N'tifa.

Peganum Harmala L. — Cette plante ou Harmel, qui répand une odeur fétide intense, est caractéristique des steppes désertiques ; elle abonde dans le Maroc oriental et autour de Marrakech. C'est une plante médicinale importante des Arabes.

Rutacées

Ruta montana L. — Cette espèce est aussi commune au Maroc qu'en Algérie; il doit en exister de grandes formations monotypes dans les zones sèches de l'Atlas, comme nous avons pu le constater à Demnat.

R. Chalepensis L. — Par pieds isolés, au nord-est de Mogador et dans le Grand-Atlas (Reraïa).

La Rue ou Fidgel est une véritable panacée pour les Marocains qui en font un emploi fréquent.

Anacardiacées

Pistacia Lentiscus L. — Le Lentisque existe sur le littoral et sur les pentes occidentales de l'Atlas ; mais il est partout brouté et de végétation rabougrie.

P. atlantica Desf. — Le Betoum est un bel arbre élevé du Maroc oriental, abondant d'El-Aïoun à la frontière algérienne. L'oléo-résine de ces deux espèces ou « mastic » ne se solidifie pas au Maroc et ne saurait donner lieu à une exploitation.

Rhamnées

Zizyphus Lotus Lam. — Ce jujubier épineux, trop commun dans les bleds incultes du Maroc, depuis l'ouest et le centre jusqu'au sud, a fourni autrefois au pharmacien militaire Latour un intéressant Cachou. Il en donne environ 10% de son poids (1).

Papilionacées

Retama Webbei Spach. — Ce superbe genêt, très ornemental, à tiges riches en alcaloïdes, se couvre de fleurs blanches qui dégagent une suave odeur jasminée. Dans les dunes littorales, qu'il couvre parfois entièrement.

Anagyris fœtida L. — Le *Karoub el Kelb*, Caroube de chien des Arabes, est assez répandu dans l'ouest et le centre du Maroc (massif du Zerhoun). Il abonde dans certaines vallées du Grand-Atlas, entre autres celle de l'Oued Reraïa, de 900 à 1.400 mètres d'altitude. Ses fleurs, d'une odeur fétide, attirent les insectes, et ses fruits toxiques ont souvent occasionné des empoisonnements.

Adenocarpus anagyrifolius Cosson. — L'*Aourzil* des Chleuh est un magnifique genêt ornemental, à longues grappes de fleurs jaune d'or non feuillées, bien digne d'être cultivé dans nos jardins, ainsi que son proche parent et voisin dans les montagnes, le *Genista florida* L., var *maroccana* Ball. Les rameaux visqueux et souples de l'*Adenocarpus* fourniraient peut-être un produit utile ; les indigènes les emploient pour des travaux de vannerie. Cette belle plante endémique est abondante dans la Grand-Atlas, en particulier dans la vallée de l'Oued Reraïa, dont elle couvre les alluvions à partir de 1.200 mètres, près d'Asni ; elle s'élève sur les éboulis pierreux, qu'elle contribue à fixer, avec l'*Alyssum spinosum* L., et le *Bupleurum spinosum* L. f., jusqu'à 2.400 mètres d'altitude.

(1) Cf. Battandier et Trabut, *Algérie, Plantes médicinales, essences et parfums*, Alger 1889, p. 15.



Ph. Gattefossé Cl. *P. M.*

Grand-Atlas. — Vallée de l'Oued N'fis.
Gorge à *Artemisia Herba-alba* Asso.

Lupinus luteus L. — Ce beau lupin ornemental, abondant dans le Ghârb surtout, donne des grappes de fleurs qui dégagent l'agréable odeur de la Giroflée (*Cheiranthus Cheiri* L.).

Ononis Natrix L., *O. fœtida* Schousb. (variété de l'*O. viscosa* L.) Ces Ononis sont imprégnés d'une oléo-résine abondante et très odorante ; ils couvrent parfois de vastes surfaces sur les dunes.

Quelques autres espèces voisines entrent également dans cette catégorie ; il faut mentionner spécialement *Ononis polysperma* Barr. et Murb., que nous avons rencontré aux environs de Marrakech et dans le Grand-Atlas, et qui dégage une odeur ethérée, puissante et agréable.



Ph. Gattefossé — Cl. *P. M.*
Restes fossilés de forêts de Genévriers détruites par les dunes en marche.

Trigonella Fœnum-graecum L. — Le Fenugrec est surtout cultivé, rarement subspontané. La graine, très aromatique, doit probablement son odeur à la Coumarine.

Les Juifs utilisent la farine de fenugrec pour favoriser l'embonpoint des jeunes filles à marier ; on l'additionne quelquefois d'arsenic; mais, par lui-même, le fenugrec constitue un extraordinaire stimulant de la nutrition. En Algérie, le Docteur Trabut a préconisé la désodorisation du Fenugrec pour la confection de cette farine si active ; cette désodorisation pourrait en même temps fournir de la coumarine pour la parfumerie.

T. gladiata Stev. — Les fruits de cette espèce sont encore plus aromatiques et utilisés comme condiment aphrodisiaque dans le sud marocain et le sud algérien.

Il en est de même de quelques mélilots (*Melilotus macrocarpa* Coss. et Dur. notamment), que nous n'avons cependant pas rencontrés dans nos explorations.

Astragalus lanigerus Desf. — Petite plante des montagnes de l'Atlas à fleurs verdâtres, à odeur d'œillet. Timhadit.

Glycyrrhiza glabra L. — On vend sur les marchés du Sud une racine de réglisse provenant du Sous, sous le nom d'Areg Sous. A notre connaissance, le *G. fœtida* Desf., existe seul au Maroc, à l'état spontané.



Ph. Gattefossé — Cl. *P. M.*
Palmiers « nains » devant la porte de Chella (ruines berghouatas, près de Rabat).

Mimosées

Acacia gummifera Willd. — Répandu au Maroc dans la zone du sud de l'Oum-er-Rebia, de préférence en terrains calcaires ou gypseux. Selon Hooker et Ball (1), ce serait seulement dans les régions chaudes et sèches de l'intérieur que ces arbres donneraient une gomme en quantité suffisante pour être exploitée. Les plus belles formations que nous ayons observées, entre Demnat et Tanant, dans le massif montagneux des Entifa, présentaient des arbres atteignant jusqu'à 1 m. 50 de circonférence. Les gousses blanchâtres de cet *Acacia* sont utilisées comme saponifères par les indigènes, de même que celles du *Mimosa saponaria* Roxb., à l'île de la Réunion ; elles sont aussi mangées par les chèvres. Ajoutons que l'*Acacia horrida* Willd., de l'Afrique du Sud, souvent cultivé au Maroc comme en Algérie pour former des haies impénétrables, serait susceptible de pro-

(1) Hooker et Ball, *Journal of a tour in Morocco and the Great Atlas*, Londres 1878, p. 394.

duire par traumatisme une bonne gomme (1).

Myrtacées

Myrtus communis L. — Sous le nom de Rihân ou de Gueman, le myrte constitue divers médicaments importants des Arabes et fait l'objet d'un certain trafic. Il existe dans les forêts de Chênes-liège de l'ouest et dans le Grand-Atlas,

Ombellifères

Bupleurum fruticosum L. — Se rencontre sur les montagnes pierreuses du Maroc espagnol, région de Tétouan. Il serait intéressant de rechercher si l'on ne pourrait pas utiliser le *B. spinosum* L. f., si commun dans l'Atlas, de 1.200 à 3.500 mètres.

Ammi Visnaga Lam. — Cette ombellifère très aromatique existe en très vaste formations dans le massif du Zerhoun et de Meknès à Kenitra.

Dans tout l'Orient, ses ombelles sèches sont placées sur les tables des restaurants, pour servir de cure-dents parfumant la bouche.

Magydaris tomentosa Koch. et *M. panacina* D.C. — Les graines de ces grandes ombellifères sont très aromatiques. On les rencontre dans le nord, le centre et l'ouest du Maroc.

Athamanta sicula L. — Cette plante, qui est probablement la panacée berbère *Tafifrâne*, ressemble beaucoup aux deux précédentes. Elle existe dans les régions de Taza, de Fez, et çà et là dans le Grand-Atlas.

Ph. A. Jahandiez Cl. *P. M.*
GRAND-ATLAS. — Cirque des Aït-Messane, 1.800 mètres (Haut-Reraïa).

Ptychotis ammoides Koch. — Petite plante annuelle à odeur de thymol très accusée. Sa taille minime est compensée par son abondance dans les moissons ou les champs incultes de l'ouest, du centre et du sud du Maroc (1).



Ph. Gattefossé Cl. *P. M.*
Euphorbes résinifères dans le Massif des N'tifa, près Tanant.

Ferula communis L. — La gomme, obtenue par les indigènes, de la variété marocaine de cette Férule est très semblable à la Gomme-ammoniaque, avec qui elle est généralement confondue. C'est une gomme-résine voisine, par quelques-unes de ses propriétés et par son origine, de l'Asa fœtida et du Galbanum. Connue sous le nom arabe de Fassok (Fushog), elle était l'objet d'une exportation très importante avant la guerre.

Cette Férule présente çà et là, en particulier dans le Ghârb, de vastes formations ; on la rencontre dans le nord, l'ouest et le centre du Maroc ; elle se retrouve aussi dans le Moyen-Atlas.

Ammodaucus leucotrichus Coss. et Dur. — Nous n'avons pu observer cette plante du M'zab, du Touat et de l'oasis de Figuig, que sous forme de graines dans les souqs de plantes médicinales. Ces graines constituent un puissant aromate.

Bifora testiculata D. C. — Cette petite ombellifère, possède, de même que la Coriandre, une forte odeur de punaise ; ses graines sont également très aromatiques. Elle existe, parfois assez abondante, dans les moissons du nord, de l'ouest et du centre du Maroc ; nous l'avons aussi recueillie, dans les mêmes con-

(1) Cf. CAVARA (F.), *Produziona di gomma arabica dall' Acacia horrida Willd.* (Bull. dell' Orto bot. d. r. univ. di Napoli, t. V, (1918), p. 313).

(1) « *Les plantes à Thymol de l'Afrique du Nord* », par Dr R. Maire, P. M. 1921, p. 79.



Ph. Gattefossé Cl. Sté Botanique, Lyon.
CHAOUIA. — Hampes florales des férules communes au début de la floraison.

ditions, près d'Azrou (Moyen-Atlas).

Thapsia garganica L. — Le *Bou Nafa* (père de la santé) des Arabes, est très répandu dans presque tout le Maroc sous la variété *decussata* D. C. ; sa racine y est l'objet d'un certain commerce.

Composées

Pulicaria odora Reich. — Peu commune, mais çà et là dans presque tout le pays.

Inula viscosa Ait. — Cette composée envahissante, tout entière très odorante, est aussi abondante au Maroc que dans le Midi de la France, mais son odeur nous y a semblé encore plus intense.

Asteriscus odorus Schousb. — Cette plante, abondante autour de Marrakech, est très agréablement et puissamment parfumée.

Cladanthus arabicus Coss. — Plante très abondante dans toute la région des steppes, que les Arabes apprécient et dont ils font des bouquets. Ses fleurs sont de grands capitules radiés, jaune orange, qui dégagent une odeur spéciale très capiteuse. Toute la plante est aromatique.

Anacyclus Pyrethrum D.C. — La racine de cette plante aromatique est recherchée par les indigènes, sous le nom de « racine de Chleuh » ou *Taguentest*, pour des opérations de sorcellerie surtout. Moins répandue qu'en Algérie, on ne la rencontre guère, au Maroc, que sur les plateaux pierreux du Moyen-Atlas.

Anthemis maroccana Batt. et Pit. — Belle marguerite ornementale à fleurs jaune d'or, très aromatique, rappelant l'odeur de l'*Artemisia herba-alba*. Nous en avons rencontré une grande formation entre Safi et Mogador (Souq et Tnine des Riat). Selon M. le Docteur R. Maire, cette espèce serait identique à l'*A. Bovœana* J. Gay, de l'Oranais.

Periderea fuscata Webb = *Anthemis fuscata* Brot. — Petite composée annuelle à forte odeur de camomille, très répandue dans les lieux marécageux, surtout maritimes du Maroc, ainsi que dans presque toute la région méditerranéenne.

Ormenis nobilis Gay. *Matricaria aurea* Boiss. — Ces camomilles et quelques autres espèces indigènes se rencontrent au Maroc.

Tanacetum annuum L. — Plante très odorante, à floraison automnale, des champs argileux de la région nord : Tanger, Tétouan, etc.

Santolina scariosa Ball = *Ormenis heterophylla* Cosson. — L'*Idzri* des Chleuh, plante aux parfums puissants croissant abondamment, en touffes épaisses, dans les graviers des rivières et les éboulis des montagnes du Grand-Atlas, de 1.000 à 2.400 mètres d'altitude. Cette espèce mériterait, pensons-nous, d'être étudiée au point de vue de ses ressources aromatiques ; elle a été trouvée aussi dans le Moyen-Atlas et la Haute-Moulouya. Le *S. rosmarinifolia* L., var. *canescens* Batt. et Trab., croit également dans le Moyen-Atlas.

Artemisia herba-alba Asso. — Nous avons souvent cité cette plante qui couvre, en Algérie et au Maroc, de si vastes surfaces et produit une essence d'odeur très agréable. Nous répétons que son exploitation apporterait à l'industrie de la parfumerie un appoint fort intéressant et d'importance illimitée. Existe dans toute la zone des steppes.

Kleinia anteuphorbia D.C. — Cette plante grasse, assez abondante sur le littoral sud, à partir de Mogador, possède un suc aromatique utilisé par les indigènes dans le traitement de l'entérite.

Rhaponticum acaule D.C.— La fleur de cette plante des montagnes et des steppes possède une odeur d'œillet.

Scorzonera undulata Vahl. — Petite plante gazonnante des montagnes autour de Marrakech et de l'Atlas. Fleurs à odeur de chocolat.

Warionia Saharae Coss. et Benth. — Grande plante très curieuse du Sahara, dégageant de toutes ses parties une odeur puissante et fatigante très particulièrement musquée, dont les formations sont à rechercher au sud du Grand-Atlas. Le capitaine Watier, puis, tout récemment les membres de la session de la *Société Botanique de France*



Ph. Gattefossé. Cl. Sté Botanique, Lyon.
HAHA. — Un *Kleinia anteuphorbia* sur les dunes du Cap Sim.

1921 ont rencontré cette très curieuse plante aux environs de Mogador.

Solanées

Triguera ambrosiaca Cav. — Cette plante, contrairement à ce qui a été dit, n'a pas d'odeur.

Labiées

Lavandula multifida L. — Partout abondante au Maroc, cette espèce serait de cueillette difficile à cause de son port étalé sur les terrains secs et les rochers.

L. Stoechas L. — Cette espèce, étudiée autrefois en détail par nous (1), donne parfois des formations assez grandes au Maroc ; facile à exploiter.

Lavandula dentata L. — Cette belle lavande et sa variété *candicans* existent dans les rocailles des environs de Mogador et sont parfois abondantes dans le Grand-Atlas. Même observation que pour la précédente.

L. pedunculata Cav. — Lavande très intéressante du Moyen-Atlas (Azrou), en formations denses faciles à exploiter. Une forme particulièrement robuste est très abondante dans le Reraïa (Grand-Atlas), de 1.000 à 1.200 mètres.

M. Latour, à Sour, près Azrou Nygouram, dans le massif des Reraïa (Grand-Atlas) distille les Lavandes *pedunculata, dentata* et *multifida*, depuis quelque temps avec succès. C'est, croyons-nous, le premier essai de ce genre au Maroc.

L. tenuisecta Cosson. — Spéciale au Grand-Atlas, cette espèce se rencontre dans les rocailles de 1.400 à 2.100 mètres par pieds isolés peu florifères et par conséquent inutilisables ; il doit en être de même pour *L. abrotanoides* Lam., du Sud marocain.

Thymus sp. — Comme en Algérie, les thyms abondent dans les montagnes du Maroc. Le plus intéressant est certainement *T. Broussonnetii* Boiss., abondant aux environs de Mogador, riche en thymol et sur lequel le Professeur E. Perrot a entrepris des recherches. Les *T. mastichinus* L., *Zygis* L., *pallidus* Coss., *maroccanus* Ball, *ciliatus* Desf., *Munbyanus* Boiss. et Reut., *algeriensis* B. R., existent au Maroc.

Origanum compactum Benth. — Très commun aux environs de Larache et de Ksar-el-Kébir, cet Origan est récolté par les indigènes qui le sèchent, enlèvent les tiges et l'exportent en bache sur les îles Canaries, d'où il est réexpédié, croyons-nous, comme condimentaire, à Cuba. C'est en effet un condiment très apprécié à Cuba où il s'en ferait une grande consommation. (1). On en fait au Maroc une eau distillée appelée Ma-el-Merdedouch (on le confond donc avec la Marjolaine). On l'emploie pour laver les étoffes de laine comme les diverses autres saponaires de la région. En infusion, il calme les coliques. Selon le Docteur Raynaud, les cigarettes de tabac, additionnées de Zâateur ou d'Origan, sont bonnes contre les maux de gorge (2).

Origanum glandulosum Desf. var. *elongatum* Bonnet. C'est un stomachique employé dans les régions montagneuses où il croît, selon De Segonzac.

Mentha Gattefossei R. Maire inéd. — Remarquable Menthe nouvelle, très odorante, découverte en juillet 1921, par M. le Docteur R. Maire, au Djebel Timmkar, vallée d'Ourika (Grand-Atlas), et retrouvée par lui au bord d'une daya, près de Thimadit (Moyen-Atlas) (1) ; elle ressemble à s'y méprendre au *Preslia Cervina* L., mais en diffère par le calice.

Les *M. silvestris* L., *M. rotundifolia* L., *M. Timija* Cosson et *M. Pulegium* L. se rencontrent au Maroc ; la *M. viridis* L., est cultivée par les indigènes.

Ph. Gattefossé. Cl. Sté Botanique, Lyon.

MAROC ORIENTAL. — Bel exemplaire de *Pistacia atlanticus* près des marabouts d'El Aïoun. Reste des forêts-parcs qui couvraient autrefois cette région.

Zizyphora hispanica L. — Nous avons trouvé cette curieuse Labiée, au parfum si puissant, abondante sur d'anciennes charbonnières — son habitat préféré aussi en Algérie, et qui pourrait être une indication utile pour sa culture — dans la vallée de l'Oued Reraïa (Grand-Atlas) à 1.350 mètres d'altitude ; elle a été aussi indiquée à Itzer, dans la Haute-Moulouya, par M. R. Benoist.

Salvia taraxacifolia Cosson. — Belle plante ornementale vivace, à grandes fleurs d'un rose pâle, douées d'une odeur suave très particulière. Espèce endémique du Grand-Atlas, où elle est fréquente dans les graviers des rivières et les éboulis pierreux, de 1.200 à 1.600 mètres d'altitude ; elle vient très bien de semis, et il serait intéressant d'essayer sa culture dans le Midi de la France ou l'Afrique du Nord.

Salvia aegyptiaca L. — Cette petite plante des terrains secs est très aromatique, mais malheureusement très broutée et chétive.

S. viridis L. — Région de Meknès-Fez ; Nord, Ouest, etc....

(1) « *La Lavande Stœchas et les Nards antiques* », par J. Gattefossé, P. M., t. 10, p. p. 158-165.

(1) « *Les Marjolaines* », P. M. 1921, p. p. 89-95, *illustr.*

(2) Le mot arabe « Zâateur » s'applique à beaucoup de Labiées aromatiques, surtout aux *Thyms, Calamenthes* et *Origans*.

(1) Dans les récoltes Gattefossé-Jahandiez de 1920 existe un échantillon jeune, non fleuri, provenant d'une daya de Timhadit étiquetté *Preslia Cervina* ? et qui est très probablement la même plante (J. G.).

S. Moureti Pit. — Belle Sauge du Ghârb à odeur citronnée très intense.

S. lanigera Poir. — Nous avons rencontré cette plante dans les rocailles volcaniques de Thimadit, à 2.000 mètres d'altitude. Elle possède une odeur violente assez agréable.

Rosmarinus officinalis L. — L'*Asir* des Berbères. Le romarin est très rare au Maroc et abondant seulement dans les montagnes de la Haute-Moulouya (région de Midelt). Selon M. le capitaine Delon, les indigènes utilisent les feuilles pour parfumer le thé et aussi comme remède dans diverses affections ; ceux qui se rendent à Fez et à Meknès emportent des branches d'*asir* et les vendent un bon prix.

Sideritis Cossoniana Ball. — Cette plante des environs de Mogador et du Grand-Atlas donne, en en froissant les feuilles, une agréable odeur de mélisse.

Verbénacées

Vitex Agnus-castus L. — Marais littoraux de l'ouest et bords des rivières; remonte, çà et là, en grandes formations, la vallée de l'Oum-er-Rebia jusqu'au-dessus de Kasbah-Tadla.

Salsolacées

Chenopodium ambrosioides L. — Cette plante cosmopolite si aromatique, et dont l'essence possède des propriétés anthelmintiques remarquables, croit dans les terrains vagues de Marrakech; Casablanca, Rabat, etc....

Salsola vermiculata L. — Plante des régions désertiques et des terres salées, à odeur désagréable de saumure d'anchois.

Salicinées

Salix pedicellata Desf. — Les fleurs mâles possèdent une odeur agréable, différente de celle des fleurs femelles. Se rencontre au bord des eaux, du nord au sud du Maroc, ainsi que dans le Grand et le Moyen-Atlas.

Conifères

Cedrus atlantica Manetti.— Ce Cèdre majestueux forme des peuplements importants, en exploitation depuis plusieurs années, dans le Moyen-Atlas, (région d'Azrou, Aïn-Leuh, Timhadit), mais cet intéressant sujet a déjà été traité dans cette Revue (1).

Tetraclinis articulata Vahl. — L'*Arar* des Arabes et le Thuïa des anciens, qui estimaient hautement son bois richement veiné et résistant, est répandu sporadiquement depuis le nord jusqu'au sud du Maroc, mais plus fréquent dans ces dernières régions ; nous en avons remarqué d'assez grands spécimens dans la vallée d'Asni (Reraïa). Les Marocains emploient ses feuilles comme abortif.

Juniperus thurifera L. — La Sabine thurifère, étudiée actuellement comme abortif, existe en peuplements assez importants dans le Moyen et le Grand-Atlas, entre 2.200 et 2.900 mètres d'altitude. Dans cette dernière chaîne de montagnes, elle se présente souvent, comme l'avait déjà observé Ball en 1871 (1), en formations très espacées, constituées uniquement par des arbres séculaires, aux troncs tordus par les tempêtes et souvent décapités par la foudre, semblant être les vestiges de la végétation forestière ancienne. Son bois, très dur et presque incorruptible, est très odorant, surtout lorsqu'on le brûle, ce qui nous est arrivé à un de nos campements dans l'Atlas ; sa résine serait quelquefois employée, en Espagne, en guise d'encens dans les églises (2).

Ph. A. Jahandiez — Cl. *P. M.*

GRAND-ATLAS. — Cirque des Aït-Messane. Un vieux *Juniperus thurifera L.* à 2.200 mètres d'altitude.

Les *Juniperus Oxycedrus* L., et *J. phœnicea* L., sont assez répandus au Maroc; ils peuvent s'élever, dans le Grand-Atlas, jusqu'à 2.700 mètres d'altitude.

L'If, *Taxus baccata* L., existe dans le Moyen-Atlas (région d'Azrou), et le Cyprès, *Cupressus sempervirens* L., présente de vastes peuplements, bien autochtones, dans le Grand-Atlas, vallée de l'Oued N'fis, de 1.100 à 2.000 mètres selon M. le Capitaine-forestier Watier, qui nous en a communiqué d'intéressantes photographies. D'autre part, le Sapin du Maroc, *Abies maroccana* Trabut, habite les montagnes de Chéchaouen, dans la partie septentrionale d'abord difficile et l'une des moins explorées.

Les divers génevriers, et la plupart des conifères du Maroc, en général, servent à la préparation, par distillation sèche, de goudrons utilisés pour cicatriser les blessures, plaies, contusions,

(1) T. XIII (1920), p. p. 197-205.

(1) J. BALL, *Spicilegium flora maroccanæ*, p. 671.

(2) NAUDIN et MUELLER, *Manuel de l'acclimateur*, p. 326.

le traitement de la teigne, etc. C'est le principal ingrédient de la médecine vétérinaire indigène. Ces goudrons sont d'excellents antiseptiques d'emploi très général (1).

Liliacées

Muscari atlanticum Boiss. et Reut. — Petite liliacée de l'Atlas à fleurs agréablement odorantes.

Amaryllidées

L'époque trop tardive de nos deux voyages au Maroc, pour ces plantes à floraison précoce, ne nous a pas permis de nous renseigner *de visu* sur certains genres d'Amaryllidées odorantes très répandues cependant dans le pays, tels que *Narcissus* et *Aurelia*, et d'autres plus localisés, comme *Carregnoa* et *Corbularia*.

(1) Le Pharmacien-major Massy, de Meknès, a publié diverses notes sur l'analyse pratique de ces divers goudrons.

Iridées

Iris germanica L. — Cet iris est cultivé dans les hautes vallées du Grand-Atlas, généralement en bordure des murs soutenant les champs d'orge, jusqu'à 2.200 mètres d'altitude. Les rhizomes desséchés sont vendus sur le marché de Marrakech.

Graminées

Andropogon laniger Desf. — Cet andropogon possède une souche épaisse, aromatique, vendue en petits paquets dans les souqs de Marrakech. Ces racines à odeur poivrée, agréable, constituent probablement le *Nard syriaque* des anciens ou, pour quelques auteurs, le *Schœnanthe*.

Fougères

Adianthum Capillus-Veneris L. — Cette fougère est utilisée en infusions contre les maux d'estomac et contre la toux. La décoction concentrée passe pour emmenagogue. Elle se rencontre au bord des sources et sur les rochers humides dans tout le Maroc.

Cheilanthes fragrans Hook. — Répandue au Maroc depuis Tanger jusqu'au sud ; nous l'avons encore recueillie, dans le Grand-Atlas, à plus de 1.500 mètres d'altitude.

E. Jahandiez et J. Gattefossé.
(C. R.)

Les Gaz asphyxiants et la Parfumerie.

Nos lecteurs se sont certainement aperçus que le plus sensationnel « bateau » monté récemment et lancé en Amérique était celui de la transformation des usines de gaz asphyxiants en usines de parfumeries, ce que les journalistes ont traduit : « Transformation des gaz eux-mêmes en parfums ». Tous les journaux ont colporté la nouvelle et l'ont certes plus longuement commentée que la découverte de la synthèse de l'or qui revient sur le tapis, et dont un parfumeur bien connu s'était fait autrefois le champion, comme la *Parfumerie Moderne* s'était empressée de le relater.

Chaque journaliste a voulu faire preuve de connaissances plus profondes en chimie, et maintenant la nouvelle couvre pour le moins une colonne de quotidien. C'est ainsi que l'un d'eux nous révèle qu'avec le gaz asphyxiant « acétate de benzyle », on a pu faire un parfum de jasmin, aussi doux et subtil que le Jasmin lui-même (*Indépendant de Salonique*).

Dans *L'Homme Libre*, M. J. Barty n'hésite pas à commencer ainsi : « Les Allemands étaient arrivés, avant la guerre, à faire de l'essence de Rose avec du crottin de cheval, il ne faut donc pas s'étonner... etc. » D'autres concluent que les parfums seront désormais « explosifs »... naturellement, puisqu'ils dérivent à partir de ce jour des gaz « asphyxiants... »

Et dans cent journaux, c'est cent autres sottises différentes...

L'Octroi de Paris.

Un curieux conflit vient de s'élever entre les fabricants parisiens et le fisc local, en l'espèce l'Octroi.

En effet, la loi du 27 vendémiaire et les ordonnances des 9 et 23 décembre 1814 visent la préparation à l'intérieur des murs d'enceinte des produits imposés par l'octroi et les astreint au payement des droits tout comme s'ils venaient du dehors.

On conçoit que les parfumeurs ignoraient parfaitement des lois aussi vétustes et il leur avait paru licite d'établir leurs ateliers dans Paris, justement pour éviter le payement d'une taxe qui semble exorbitante.

En avril 1921, les perquisitions chez ces industriels soulevèrent de violentes protestations et la délégation qui se présenta à la Direction générale de l'Octroi fut mise en face des règlements.

La bonne foi des contrevenants ne fait aucun doute, et il est évidemment fâcheux que l'administration n'ait pas cru bon, avant d'opérer ces perquisitions, de prévenir les présidents des Syndicats de l'application qui allait être faite de règlements centenaires ressucités pour les besoins urgents de la caisse publique.

Les commerçants visés devront donc se résoudre à être exercés par l'Octroi comme ils le sont déjà par la Régie c'est, en effet, la seule méthode qui leur permettra peut-être d'expédier au dehors et d'exporter sans être sérieusement handicapés vis-à-vis de leurs collègues installés hors barrière.

La comptabilité qu'entraîne l'exercice à l'entrepôt est considérable et rend insupportable, surtout pour les petites maisons, le contrôle du fisc.

Aussi, M. Aucoc a-t-il proposé à l'Administration l'étude d'un nouveau procédé plus pratique pour la perception des droits sur ces sortes de parfumeries soumises à l'octroi.

Mais on ne peut que souhaiter la suppression de cette douane intérieure si gênante. Lyon a donné le bon exemple, mais il paraît à certains administrateurs parisiens que cette initiative est nettement factieuse et réactionnaire.

En attendant, elle est joliment pratique...

Au *Journal Officiel*.

Le 18 décembre, précision du régime des marchandises exportées avec décharge des taxes intérieures ou sous certaines formalités, notamment de tous les produits alcooliques.

La Culture industrielle du Camphrier.

La première culture du camphrier en Europe date de 1676. C'est J.-C. Commelyn, qui reçut le premier camphrier du Japon pour le Jardin botanique d'Amsterdam ; dix ans plus tard, tous les jardins botaniques de Hollande avaient dans leurs riches collections le camphrier et, peu après, cet arbre qui excitait fortement la curiosité des savants et du public, était propagé dans toute l'Europe. La multiplication en était faite par marcotte, l'exportation des graines du Japon étant rigoureusement prohibée.

C'est le 14 mai 1749 que la première floraison fut observée. Gleditsch présenta les premiers rameaux fleuris à l'Académie des sciences de Berlin ; à Paris, en 1805, le camphrier fleurissait aussi au Jardin des Plantes.

Comme arbre d'ornement, le camphrier fut surtout propagé en Italie, où les nombreux et vieux exemplaires permettent d'affirmer que la région de l'olivier est aussi celle du camphrier.

D'après le Professeur Giglioli, c'est à Caserte que fut planté le premier camphrier italien, dans le parc de Charles de Bourbon. Ce jardin fut créé par la reine Marie-Caroline, qui avait fait venir, pour la plantation des collections botaniques, le botaniste anglais G.-A. Greffer. C'est en 1782 que fut mis en terre le fameux camphrier de Caserte qui, en 1815, fournissait les graines d'où sortirent la plus grande partie des camphriers qui se rencontrent dans les jardins d'Europe.

Le camphrier de Caserte a atteint aujourd'hui 20 mètres de hauteur, avec un tronc de 2 m. 70 de circonférence et une cime feuillée qui a un périmètre de plus de 40 mètres.

D'aussi beaux exemplaires se rencontrent fréquemment en Italie, avec des troncs de quatre mètres de circonférence, à Naples, au jardin botanique, au parc royal de Capodamonte, à la villa Floridiana, à Vomero. A l'Ecole d'agriculture de Portici, il existe un camphrier qui doit être du même âge que celui de Caserte.

Dans tous les jardins botaniques et les beaux jardins privés d'Italie, on trouve de magnifiques camphriers. Ces arbres, âgés de 50 à 60 ans, ont une grande vigueur; tous portent des graines qui sont employées pour propager cette intéressante laurinée.

Le camphrier de la villa Boromeo de l'Isola Bella est probablement le plus gros spécimen de l'Europe; il fut mis en pleine terre en 1820, il mesure 4 m. 30 de circonférence à un mètre du sol, il est élevé de 24 mètres et le périmètre de sa frondaison est d'environ 50 mètres.

En France, dans les jardins de la Côte-d'Azur, on trouve aussi de très beaux camphriers. Ceux de la villa Menier, à Cannes, sont même d'une bonne variété, riche en camphre.

A Alger, le camphrier a été introduit avant notre occupation; il en existe encore un beau spécimen, déjà signalé par Hardy, à la villa Geay, sous le Fort l'Empereur.

Mais c'est en 1848 que des sujets furent envoyés du Museum au jardin d'acclimatation de Hamma. Hardy, en 1867, signalait déjà à la Société d'Acclimatation, le beau développement de cette laurinée, et distinguait comme deux espèces : le *Laurus Camphora* et le *L. inuncta*.

Ce *L. inuncta* de Hardy n'est en réalité qu'une variété sans camphre du vrai camphrier. C'est ce sujet et sa descendance qui ont permis de créer cette légende, un moment très accréditée, du camphrier ne produisant pas de camphre en Algérie. Jusqu'en 1895, le camphrier ne fut cultivé que pour ses mérites comme arbre d'ornement. C'est à Ceylan, dans l'Inde, et en Floride, que les premières plantations furent faites en vue de la production du camphre.

L'extraction du camphre en Chine et au Japon a toujours, jusqu'à ces dernières années, été opérée par des méthodes primitives, qui consistaient à traiter le bois du tronc et des racines par la distillation à la vapeur. Les feuilles n'étaient jamais utilisées. Cependant, un peu avant 1785, Beylich, pharmacien à Dresde, faisait la première distillation de feuilles et obtenait deux onces de camphre de dix livres de feuilles sèches, soit un rendement d'environ 1,25 % (1).

Ce n'est qu'un siècle après les essais de Beylich que l'on se mit à rechercher le camphre dans les feuilles. En 1895, ayant constaté depuis longtemps par l'odorat la présence du camphre dans les feuilles, je fis quelques dosages en prenant les feuilles de jeunes camphriers issus de graines introduites de Formose et plantées au jardin botanique de l'Université.

Le premier essai fut fait dans mon laboratoire, au moyen d'un autoclave, au robinet duquel j'avais adapté un tube pouvant conduire la vapeur dans un récipient en fer blanc contenant trois kilos de brindilles feuillées et sur lequel était ajusté un matras placé sous un robinet d'eau froide.

Quand l'autoclave accusa trois atmosphères de pression, le robinet fut ouvert; en quelques secondes les parois du matras réfrigéré se couvraient de camphre sublimé très pur. Ce camphre recueilli pesait 38 grammes. Cette opération fut répétée plusieurs fois avec le même succès.

Dans les différentes notes et rapports que je publiais à cette époque, j'insistais sur le caractère de cette opération rapide qui n'était pas une distillation à la vapeur, mais une sublimation du camphre par la chaleur. La vapeur d'eau n'avait pas entraîné le camphre, mais la chaleur qu'elle avait apportée avait suffi pour chasser le camphre des feuilles du récipient dans le matras réfrigéré.

De cet essai, on pouvait déduire un procédé d'extraction pratique du camphre des feuilles : Les feuilles fraîches ou sèches de camphrier placées dans un récipient chauffé, soit directement par de la vapeur sous pression, soit par un dispositif à double parois permettant un chauffage périphérique, abandonnent rapidement leur camphre que l'on peut recueillir dans un réfrigérant adapté au récipient chauffé. Par ce procédé, on ne recueille pas l'huile de

(1) KOSEGARTEN. — *De Camphoro*, édition 1787, p. 44.

camphre, mais seulement le camphre pur.

A Ceylan, en Floride, dans l'Inde, en France, en Italie, la distillation des feuilles de camphrier donna sensiblement les mêmes résultats. Mais dans tous les comptes rendus publiés, on ne signale que la distillation entraînant avec le camphre une certaine quantité d'huile et demandant beaucoup de temps et de combustible.

Dans nos régions tempérées où le camphrier croit très bien, ses feuilles fraîches contiennent de 1 à 1,50 % de camphre facile à extraire par sublimation ou distillation.

Cent kilos de feuilles fraîches donnent pratiquement, avec les variétés introduites, 1 kilo de camphre ; il restait à calculer les gains que cette culture pouvait laisser aux planteurs.

Les essais poursuivis n'étaient pas tels que l'on dut abandonner toute autre culture pour se consacrer au camphrier ; mais ils démontraient la possibilité d'obtenir, à peu de frais, un produit important à différents points de vue et monopolisé par le Japon.

Dès 1893, le Service botanique de l'Algérie signalait, dans un rapport au Gouvernement général, l'intérêt que présentait, pour la défense nationale, la constitution d'une plantation étendue du camphrier dans les terrains domaniaux soumis au régime forestier.

Monsieur le Gouverneur général de l'Algérie,

Le camphre ayant pris, dans ces dernières années, une grande valeur, par suite de son emploi dans l'industrie et, spécialement, dans la fabrication des poudres nouvelles, il serait utile de songer à multiplier le camphrier en Algérie.

Cet arbre croît très bien sous notre climat, dans des stations qu'il conviendrait de déterminer. Introduit vers 1848, par Hardy, ancien directeur de la Pépinière centrale du Gouvernement, aujourd'hui jardin d'essai, le camphrier s'est montré un arbre vigoureux sur le littoral, il ne craint pas trop la sécheresse de l'été, mais se plait particulièrement dans les ravins bas de la région forestière où il acquiert rapidement un grand développement.

Pour donner suite à ce projet, il conviendrait, Monsieur le Gouverneur : 1° De faire, dès maintenant, un approvisionnement de graines par l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires étrangères, les graines que l'on peut trouver en Algérie étant en trop petite quantité et celles du commerce d'origine incertaine et généralement trop vieilles ; 2° de déterminer dans les domaines de l'Etat en Algérie, les points sur lesquels il conviendrait de commencer les plantations ; je pourrais, pour ce côté de la question, être mis en relation avec le service forestier.

Le Directeur du Service botanique,
L. Trabut.

A la suite de ce rapport des graines provenant du Japon furent remises au Service botanique et au Service forestier ; mais les emplacements pour les plantations ne furent pas déterminés, et les camphriers obtenus restèrent des arbres d'ornement.

Le peu de succès des indications tirées d'expériences précises, et faciles à à contrôler, doit être d'abord attribué à l'indifférence qui accueille en général toutes les innovations quand elles ne sont pas soutenues par le zèle d'un novateur intéressé.

Aux observations très simples et très positives, on oppose avec beaucoup de fracas le camphrier sans camphre du jardin d'essai du Hamma. On affirmait que sous le climat de l'Algérie, le camphrier perdait sa faculté de produire du camphre. Un chimiste des plus autorisé, Aimé Girard, déclarait à la Société Nationale d'Agriculture que les échantillons de camphrier qu'il avait reçus d'Alger ne contenaient pas de camphre. Les deux ou trois camphriers sans camphre du Hamma avaient en effet fourni des échantillons sans camphre. C'est tout ce qu'il reste à ce jour de cette campagne. Cependant, il faut croire que cette question de la production du camphre en Algérie intéressait quelques industriels, car le 6 février 1901, le Directeur du Service botanique recevait la lettre suivante de la Direction de l'Agriculture :

Monsieur le Directeur,

Dans des communications que vous auriez faites à diverses associations officielles, vous auriez signalé les excellents résultats donnés par les semis effectués avec les graines de camphrier importées de Formose, il y a quelques années ; vous auriez aussi indiqué qu'il serait possible d'obtenir avec cette variété un rendement de 250 kilog. de camphre à l'hectare par la distillation des brindilles.

A la suite de ces indications, rendues publiques, plusieurs industriels de la métropole qui utilisent le camphre pour certaines préparations pyrotechniques, notamment pour la fabrication de la poudre sans fumée, ont conçu le projet de créer en Algérie des plantations de camphriers, et d'y consacrer des capitaux importants. Mais avant de commencer cette entreprise, les intéressés désireraient faire procéder par leur chimiste-conseil à quelques analyses des camphriers des plantations créées avec les graines importées. Dans cet ordre d'idée, ils sollicitent la remise de 3 kilos de feuilles et brindilles prises à leur choix sur quatre camphriers différents dans les dites plantations.

Les intéressés se rendraient au lieu indiqué pour le choix et la remise des échantillons.

J'ai l'honneur de vous prier de me fournir tous les renseignements utiles pour me permettre de répondre à la demande dont je suis saisi.

Pour le Gouverneur général :
Le Directeur de l'Agriculture.

Les intéressés signalés ne se sont pas présentés, éloignés sans doute par les affirmations réitérées de chimistes notoires, mais mal documentés, déclarant toujours qu'en Algérie le camphrier ne produisait pas de camphre.

Aujourd'hui, les dosages du camphre dans les feuilles fraîches des nombreux camphriers de la région méditerranéenne ont partout donné les mêmes résultats, c'est-à-dire une moyenne de 1 % de camphre pour une exploitation industrielle.

Le moment est donc venu d'examiner l'intérêt que peut présenter la culture du camphrier. M. Tarbouriech, professeur à la Faculté de pharmacie de Montpellier, à résumé le débat dans le *Bulletin de Pharmacie du Sud-Est*; nous reproduisons sa note :

LES CAMPHRIERS DE LA REGION MEDITERRANEENNE

La culture du camphrier dans les pays occidentaux, et la récolte du camphre qui pourrait en être la conséquence, présentent un intérêt économique de la plus haute importance. Le camphre naturel est monopolisé par le gouvernement japonais qui reste maître des cours de vente, et la menace de la concurrence due à la production du camphre synthétique ne l'a pas encore amené à baisser ses prix.

Depuis longtemps, on a cherché à acclimater le camphrier dans diverses régions, et en ce qui concerne plus spécialement la France, la tentative en a été faite en Algérie, aussi bien par des initiatives privées qu'au Jardin d'essai d'Alger.

La question se posait toutefois, de savoir si dans les nouvelles conditions de milieu auxquelles les camphriers se trouvaient contraints de s'adapter, ils conserveraient leur pouvoir de sécrétion, et si la production du camphre donnerait un rendement qui en permette l'exploitation industrielle.

Au début de son étude la question parut se résoudre par la négative. Les expériences faites sur le bois et les feuilles de camphriers cultivés au Jardin d'essai d'Alger et dans d'autres stations algériennes, ne permirent pas d'extraire la moindre trace de camphre, et l'on conclut prématurément que les camphriers algériens ne s'étaient acclimatés qu'au prix de leur faculté de sécrétion.

Depuis l'année 1895, cependant, M. le professeur Trabut, directeur du Service botanique du Gouvernement de l'Algérie soutenait, avec énergie, une opinion toute contraire, et affirmait avoir extrait des feuilles de jeunes camphriers qu'il avait lui-même semés une quantité

de camphre fort appréciable ; exactement 38 grammes pou 3 kilos de brindilles feuillées.

Malgré les affirmations de ce savant, ce fut l'opinion contraire qui prévalut dans les sphères officielles : la question ne fut agitée que pour affirmer à nouveau l'incapacité de sécrétion des camphriers algériens et « la plantation ne fut pas continuée » (1).

Il est à craindre aujourd'hui qu'on n'ait commis une lourde erreur.

M. le professeur Battandier, de l'Ecole de médecine et pharmacie d'Alger, ayant analysé de nouveau, il y a quelques mois, les feuilles et brindilles des camphriers semés en 1892 par M. le docteur Trabut, en a facilement extrait du camphre dans une proportion qui varie de 1 gr. 05 à 1 gr. 40 % (2).

J'ai eu moi-même, récemment, l'occasion d'examiner les feuilles de l'unique camphrier cultivé en *serre* au Jardin des Plantes de Montpellier. Cet arbre, âgé d'une quinzaine d'années, est très vigoureux et donne chaque année de longues branches qu'il faut tailler régulièrement, pour éviter qu'il ne se fraie une issue dans la toiture de la grande serre Martins. Mes recherches ont porté sur les feuilles fraîches des branches taillées au mois de mars dernier, lesquelles ont été mises obligeamment à ma disposition par M. le professeur Granel, directeur du Jardin des Plantes, et M. Daveau, conservateur.

Ces feuilles, soumises à la distillation, m'ont donné une proportion de camphre qui est de 0 gr. 65 pour 100 grammes de feuilles fraîches (chiffre moyen de trois opérations).

On constatera que ce rendement est notablement inférieur à celui signalé par MM. Trabut et Battandier : mais le fait n'a rien de surprenant : le camphrier du Jardin des Plantes de Montpellier est cultivé en serre ; il se trouve, de ce fait, dans des conditions de végétation assez précaires, l'air et la lumière lui étant forcément ménagés ; il n'est donc pas surprenant que son pouvoir de sécrétion s'en trouve amoindri.

J'ai ensuite examiné le bois des jeunes branches taillées cette année. Ainsi qu'il était facile de le prévoir par ce que nous savons de l'évolution de l'essence du camphrier et du dépôt du camphre dans le tronc et les branches, ces parties ligneuses, trop jeunes, ne contenaient pas de traces de camphre.

Il n'en est pas moins vrai qu'à Montpellier comme à Alger, les camphriers fournissent du camphre dans une proportion qui vaudrait que les pouvoirs publics examinent à nouveau la question des camphriers de l'Algérie.

Pour ce qui est de la contradiction apparente qui existe entre les conclusions des chimistes qui ont examiné les produits fournis par le directeur du Hamma d'une part, celles de MM. Trabut, Battandier et les miennes propres d'autre part, l'explication en a été fournie ou renouvelée récemment par M. le professeur Trabut : les camphriers du Jardin d'essai appartiennent à une variété particulière, le *Camphora inuncta* Hardy, qui ne fournit pas de camphre !

Il suffirait de s'adresser à des espèces et des individus soigneusement sélectionnés pour obtenir des semis et des plantations qui, dans quelques années, et à la condition que l exploitation fût pratiquée autrement que par la méthode dévastatrice utilisée au Japon, feraient oublier les mécomptes des « camphriers qui n'en sont pas ».

J. TARBOURIECH,
Professeur agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier.

Culture industrielle du Camphrier en dehors de son pays d'origine.

En 1778, le comte Marino Carburi de Céphalonie présentait au Doge de Venise une requête lui assurant le privilège pendant vingt ans de la culture du camphrier dans les îles du Levant. Carburi avait déjà obtenu des résultats intéressants et pratiques avec la culture de l'indigo et de la canne à sucre. La mort de cet homme d'initiative et les événements politiques n'ont pas permis de suivre l'œuvre entreprise avec l'encouragement du Sénat de Venise.

Ce n'est que tout récemment que l'idée du comte Marino Carburi fut reprise en raison de l'importance que prenait le camphre dans l'industrie. Toutes les nouvelles cultures sont basées sur l'extraction du camphre des feuilles. Comme on obtient un résultat au bout de 3 à 5 ans, celui-ci est beaucoup moins aléatoire que la culture en vue de la distillation du bois après une période de 30 à 50 ans.

A Formose, et dans les anciennes exploitations, on distille aujourd'hui les feuilles, et on ménage ainsi les plantations que l'on détruisait autrefois.

Toutes les nations se sont préoccupées, dans ces derniers temps, de produire du camphre. A Ceylan, à une altitude de 900 à 1.500 mètres, on cultive le camphrier, les arbres sont plantés à 1 m. 20 dans des lignes espacées de 2 m. 40, soit 3.486 arbres à l'hectare, les sujets sont étêtés à la hauteur de 1 m. 20 et produisent en moyenne 6,43 de brindilles par an ; ils donnent à l'hectare 213 kilos de camphre, soit un rendement moyen de 0,75 à 1 %.

Des plantations sont aussi faites en Birmanie, dans les Etats fédérés Malais, dans le Sud Africain, en Australie.

Ce sont les Etats-Unis qui ont donné le plus d'extension à la culture du camphrier. Les premières plantations furent faites en Floride, une station spéciale pour l'étude du camphrier a été établie à Orange-City, on y a construit une machine à couper les brindilles, une sorte de moissonneuse qui peut faire la coupe de deux hectares et demi par jour. Les plantations sont faites à 1 m. 20 dans des lignes espacées de 4 m. 50. L'exploitation commence la quatrième année, il est même possible de faire deux coupes par an. En présence des résultats obtenus par les stations expérimentales, la *Celluloïd Company* a planté depuis 1914 plus de 6.000 hectares à Satsuma et à Waller.

Aux Philippines, le gouvernement a concédé une vaste étendue de terrain à une Compagnie américaine de Celluloïd.

Les services techniques du gouvernement américain ont reconnu que la culture du camphrier ne pouvait être utilement et économiquement entreprise que sur de grandes surfaces de terrain de peu de valeur. Dans l'Afrique orientale, à la Station botanique d'Amani, les Allemands ont multiplié le camphrier et commençaient à extraire le camphre des feuilles. Le camphrier vient aussi sur la côte occidentale et aux Canaries.

En Algérie, sous l'impulsion et avec une subvention du Comité des Matières premières, une plantation est en cours d'exécution, sous la direction des services forestiers.

Il nous reste maintenant à examiner les conditions de la culture industrielle du camphrier sur le littoral de la Méditerranée, et principalement dans le Nord de l'Afrique.

Si une introduction déjà ancienne du camphrier ne nous permettait pas de nous assurer que cet arbre trouve, dans la région méditerranéenne, des conditions lui permettant de végéter très vigoureusement, d'atteindre des dimensions normales, de produire en abondance ses fruits, on pourrait regarder comme très hasardées des tentatives de culture de l'arbre de Formose, qui, dans sa patrie, reçoit, pendant sa période de végétation, des pluies extraordinairement abondantes.

Le camphrier se montre d'un tempérament très souple et végète bien dans des conditions très différentes de sol et de climat. C'est, évidemment, dans les sols perméables, profonds et frais, que ses racines peuvent trouver l'humidité nécessaire, et le professeur Giglioli, qui

(1) *Bulletin de la Société des Etudes algériennes*, 1906, p. 371.

(2) *Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1907, février, p. 182.

a, il y a quelques années, fait une enquête minutieuse sur les nombreux camphriers italiens, conclut que l'Italie est un pays très favorable au camphrier, que l'on peut compter sur un revenu moyen annuel de 330 gr. de camphre et 100 gr. d'essence par arbre de 15 ans.

Le camphrier prospère dans les schistes cristallins, dans les sables des grès de Numidie; il vient très bien dans les terres argileuses et paraît y donner le maximum de camphre, à une condition, c'est que le sol soit suffisamment perméable. Le camphrier supporte assez bien la sécheresse de l'été, mais il ne faudrait pas le planter dans la zone ne recevant pas une moyenne de 600 mm. de pluie.

Les spécimens propagés en Algérie, il y a plus de soixante ans, sont assez rares, mais très beaux. Les sujets que l'on a planté en assez grand nombre depuis 1895 sont très vigoureux et de rapide croissance.

(*A suivre.*) Dr L. TRABUT.

Directeur des Services botaniques, Alger.

(C. R.)

Le Propanol comme Dissolvant de Parfumerie.

Les parfumeurs américains et anglais mènent, en ce moment, campagne pour l'adoption de l'alcool propylique ou propanol comme dissolvant.

En France, la question dépendant uniquement de l'Administration des Contributions Indirectes, nous avons prié le Syndicat général de la Parfumerie d'intervenir auprès de cette administration pour fixer la ligne de conduite qu'il sera possible d'adopter. L'emploi de l'alcool éthylique dénaturé au moyen de produits odorants non comestibles, comme le musc artificiel, est déjà un progrès dont nous devons nous féliciter, quoique la différence de droits entre l'alcool de consommation et l'alcool privilégié de parfumerie soit insuffisant pour permettre un développement convenable de notre industrie.

C'est pourquoi l'usage de l'alcool propylique, pourrait dans un certain nombre de cas rendre de sérieux servisce.

L'alcool propylique offre des divergences très nettes avec l'alcool éthylique actuellement employé. Voici, en effet, les caractéristiques des alcools utilisables en parfumerie :

	Densité	Point d'ébullition
Al. éthylique....	0,802	78° 4
— méthylique...	0,798	66° 3
— propylique ..	0,820	97°
— iso propylique	0,800	83°

L'alcool isopropylique se rapproche très sensiblement de l'alcool éthylique et il semble difficile d'établir une démarcation assez nette, entre ces deux produits, surtout lorsqu'ils sont dilués dans l'eau, pour que l'Administration puisse déterminer des méthodes simples d'identification, notamment en cas de mélange.

L'alcool propylique, au contraire, est un corps qui, par son point d'ébullition élevé, se rapproche considérablement de l'eau. Sa densité est également plus élevée que celle de l'alcool éthylique, quoiqu'insuffisamment pour que l'examen à l'alcoomètre puisse donner des conclusions. Néanmoins, l'ébullioscope permettant de déterminer aisément la nature de l'alcool, il semble, à première vue qu'aucune confusion ne puisse être faite entre l'alcool propylique et l'alcool éthylique actuellement utilisé.

L'économie, ne semble pas considérable si l'on considère que le propanol vaut, actuellement, par tonnes, environ 17 francs le kilo et que son odeur *sui generis*, un peu plus forte que celle à laquelle le consommateur est habitué, nuit à la finesse des parfums. Mais ces questions d'ordre économique et technique, pourront sans doute être solutionnées sans trop de difficulté, dès que la consommation, étendue, permettra aux distillateurs de perfectionner leur fabrication.

L'avantage de l'alcool propylique est, sans contredit, son pouvoir dissolvant qui est beaucoup plus élevé que celui de l'alcool éthylique. Un mélange de 40 parties de propanol pour 60 parties d'eau a des propriétés dissolvantes sensiblement égales à l'alcool 80° du commerce et, à cette concentration n'a pas sensiblement plus d'odeur qu'un alcool de qualité courante. Un tel alcool ne coûterait que 6 francs le litre contre 10 francs pour l'alcool 80°.

Il est possible que des méthodes de fabrication nouvelles permettront, sous peu, de réduire encore ces prix. Le goût brûlant du propanol n'en permet pas la consommation de bouche; l'Administration des Contributions Indirectes pourrait donc adopter ce corps comme dénaturant pour la parfumerie et créer un type mixte analogue à l'alcool méthylé qui pourrait être cédé à un prix plus bas que l'alcool privilégié. La dénaturation au moyen d'une petite quantité d'extrait de coloquinte semblable à celle qui est adoptée par les Scandinaves pourrait, en outre, compléter cette transformation.

Il est donc à souhaiter que les pouvoirs publics étudient sans retard ce problème, afin que nous ne nous trouvions pas sérieusement handicapés par nos concurrents étrangers. *P. M.*

Sociétés.

Formations.

Fabrique belge de Parfumerie. — Siège social, 2, rue d'Arenberg, Bruxelles. Capital : 650.000 fr. Fabrication parfumerie et dérivés.

« *Paris Flor* », *s. a. de parfumerie.* — Siège social : Comptoir du Sebou, quartier T. S. F., Casablanca (Maroc). Capital : 300.000 fr. Industrie et commerce Parfumerie, articles toilette et Hygiène. (Parmi les administrateurs : Prince Murat ; prince d'Esling ; duc de Rivoli ; comte du Peyroux).

Société Sidepal.— Siège social : Douai, bureaux, 4, rue de Pétrograd, Paris. Capital, 1.200.000 fr. Produits chimiques, Droguerie, Parfumerie, Pharmacie.

Modifications.

Société industrielle de Matières premières pour Parfumerie. — Cette société vient de s'adjoindre la fabrication des produits de la marque « Les Parfums du Lys d'Or ». Magasin d'exposition et de vente, 55, rue Rochechouart, Paris.

INFORMATIONS.

NORVÈGE.

Les droits de douane sont généralement spécifiques : ils sont modérés pour toutes les catégories que ne fabrique pas la Norvège ; certains produits demi-finis, comme la plus grande partie des produits métallurgiques, bénéficient de l'exemption totale.

Parfumerie. — Les parfums contenant de l'alcool doivent être dénaturés par addition de 3 grammes par litre de monochlorhydrate de quinine.

Toutes les interdictions d'importation qui s'appliquaient aux marchandises de luxe ont été levées les 18 juin, 1er juillet et 30 juillet derniers.

Il n'existe plus de restriction à l'entrée que sur l'alcool, la graine fléole, certaines graines potagères, les pommes de terre de Hollande, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et d'Irlande, ainsi que sur les viandes du Danemark.

Les seules marchandises interdites à l'exportation sont : les explosifs, les cartouches, la dynamite, etc., les billets de banque russes, l'or et l'argent, bruts ou travaillés, les monnaies de toutes sortes.

SUISSE.

La petite reprise des affaires d'il y a deux mois ne préluda pas comme d'aucuns l'espéraient à une régénération de notre commerce,. Ce n'est pas un spectacle banal que celui d'un peuple n'ayant pas connu les misères immédiates de la guerre, affligé du change le plus haut du monde entier, riche donc à ce qu'il semblerait, et tombant vers la faillite plus sûrement que tel pays vaincu simulant la misère et effrayant le monde avec sa banqueroute. Sans vouloir donner un aperçu de notre économie nationale, je ne puis laisser passer sous silence, en raison de son importance la chute angoissante en bourse des valeurs de nos grandes fabriques suisses. Aujourd'hui que la frayeur est dissipée, les cours remontent vers un niveau plus raisonnable. Mais il n'y a pas sujet de nous réjouir pour cela. Une alerte n'en est pas moins une alerte par tout ce qu'elle suppose d'instabilité, de méfiance et de véritable faiblesse. C'est dire que la branche parfum, plus qu'une autre, souffre de cet état de choses. Les opérations sont restées très petites, et malgré la perspective d'une hausse sur certains produits personne n'a acheté au delà de ses besoins. Pour ainsi dire, il ne s'est rien fait en essence de Menthe du Japon pour marchandise disponible ou flottante, ni pour le Menthol. La marchandise fait cependant défaut en Suisse, et même de petites demandes n'ont pu être satisfaites. Les importateurs français ont travaillé la clientèle suisse assez régulièrement, sans voir, malheureusement, leurs efforts couronnés de succès. Pas d'affaires importantes en essence de Géranium Bourbon, en essence de Petitgrain Paraguay, ainsi qu'en essence de Bois de Rose femelle. Les prix les plus avantageux en sont établis en francs français, franco port de débarquement, de telle sorte qu'il serait oiseux de les mentionner ici. En lavande, grand calme également. Là, quelques opérations ont été enregistrées aux prix approximatifs suivants :

Essence Lavande extra à fr. suisses 32.

Essence Lavande fleurs extra, à fr. suisses 29,50.

Essence Lavande douce à fr. suisses 23,50.

Essence Lavande forte, à fr. suisses, 14,50.

Il y eut plus d'activité dans le compartiment des essences italiennes. La nouvelle récolte n'a pas influencé les prix chez nous, et les cours restent normaux. De grands lots, achetés par des maisons suisses, étaient destinés à des pays limitrophes et n'ont fait que de transiter.

Bergamote à fr. 45.
Essence de citron, à fr. 6.
Essence de mandarine, à fr. 37.

En synthétiques, l'apathie est moins grande et cela est la conséquence directe de la fluctuation du mark allemand. Pendant quelques jours, des ordres avantageux furent transmis à l'Allemagne et ces ordres confirmés en bonne forme ne sont pas toujours exécutés, d'autant plus qu'entre temps le Reich décréta que les ventes pour l'exportation ne pouvaient plus être conclues en marks. De là, prétexte à ne pas faire face à ses obligations. Cela ne laisse pas de mettre un peu d'imprévu dans les affaires. Les prix pour la Vanilline oscillent de 74 à 76 fr. L'Héliotropine et la Coumarine sont rares. On n'obtient pas le dernier produit à moins de fr. 25 le kilog. En muscs artificiels brusque réveil causé par la forte demande d'une grande fabrique suisse.

Je ne crois pas que nous allions au-devant d'une prochaine reprise des affaires. La Suisse ne fabrique pas des produits finis sur une large échelle, et la fin de l'année n'aura aucune influence sur le marché des parfums. Le marasme continuera à causer des ravages.

(De notre correspondant particulier.)
Fin décembre 1921.

ROUMANIE.

D'après des informations ultérieures, le premier paragraphe de notre note de novembre dernier concernant les importations roumaines (page 256) serait erroné. Nous l'avions emprunté à une grande revue parisienne généralement bien informée ; il a d'ailleurs été reproduit par d'autres organes. L'Office national du Commerce Extérieur, interrogé, nous a retourné sa notice du 2 décembre dernier mise à jour. Les corrections portent sur l'importation en Roumanie des objets argentés, des tissus de soie tels que tulle, gaze, crêpe, crêpons ; les objets en or.

Les parfumeries, en général, sauf l'Eau de Cologne non parfumée, les eaux « de bouche » et de « cheveux », (Ex-825 à 828) restent prohibées à l'entrée. Les savons fins pour toilette, parfumés ou non, en pâte, en poudre ou liquide (144) restent au tableau B (marchandises pour lesquelles la taxe douanière est calculée en or d'après le cours du jour).

M. le Directeur de l'Office commercial français en Roumanie nous confirme les indications ci-dessus et ajoute :

« Il est exact, cependant, que le changement de Ministère fait entrevoir à certaines personnes la possibilité de

revenir à la liberté complète du commerce, mais la prévention des voix et les dernières déclarations du nouveau ministère du Commerce sont tout le contraire de cet espoir.

« Le programme de ce dernier est la continuation des restrictions à l'importation et le retour progressif à la liberté de l'exportation.

« Quant à l'arrangement dont il est question dans votre article, arrangement sauvegardant pour les deux nations le droit de propriété par la répression de la contrefaçon et de la fraude, il s'agit, là, d'un arrangement qui date de plusieurs années avant la guerre, lequel n'a jamais été dénoncé, et toujours en vigueur à l'heure actuelle.

« Tout récemment encore, un chimiste roumain a été arrêté pour avoir voulu faire une contrefaçon des Parfums Coty. »

AUTRICHE.

D'après l'*Exportateur belge*, qui fait une analyse des derniers décrets autrichiens relatifs à l'augmentation des droits de douane, un total de 109 articles nouveaux a été ajouté à la liste des rubriques qui paieront les droits en or. La couronne-or valant à peu près 500 couronnes papier, on voit que les droits se trouvent considérablement augmentés.

La parfumerie en fait partie, sous la rubrique 633 (cosmétiques compris) de l'ordonnance du Ministère fédéral des Finances, entrée en vigueur le 27 octobre dernier.

PARAGUAY.

L'Association d'Expansion Economique reçoit les renseignements suivants concernant les articles français les plus demandés en Paraguay et moins concurrencés par l'étranger :

La *parfumerie* de luxe est d'un usage très répandu. Les plus humbles péons (hommes de peine) emploient des extraits ou Eaux de Cologne français de 1re qualité, et presque toutes les servantes, lorsqu'elles le peuvent, dépensent la moitié au moins de leurs gages à acheter nos poudres de riz les plus fines.

Dans la haute société, notre parfumerie de luxe n'est pas en moindre faveur. Toutes nos grandes marques françaises ont intérêt, si elles n'y sont pas déjà introduites, à pénétrer au Paraguay.

Il en est de même des produits pharmaceutiques français qui sont très estimés à cause de leur pureté et de leur bonne qualité ; deux de nos principales firmes y font de bonnes affaires ; les autres y trouveront des débouchés intéressants.

La librairie médicale française, ainsi que les instruments de chirurgie et de laboratoire, sont très en faveur auprès des médecins paraguayens qui, ayant étudié, soit en France, soit dans les livres français, sont d'emblée nos clients.

Néanmoins, en ce qui concerne les instruments de chirurgie et de laboratoire, il ne faut pas oublier que la concurrence allemande va devenir très sérieuse, en raison du bon marché des prix et des facilités de paiement.

MAROC.

Comme suite à nos informations antérieures, voici la date actuellement fixée pour l'exposition d'articles français comprenant le groupe : Parfumerie, savonnerie, teinturerie, tannerie ; elle doit se tenir successivement à Casablanca, Fez, Marrakech, et Rabat à partir du 15 mars 1922.

MANDCHOURIE.

La *Journée Industrielle* reproduit un écho d'origine suisse signalant que la Mandchourie réclame des produits chimiques, des savons et des parfums que la Chine est encore impuissante à lui livrer en suffisante quantité.

ARGENTINE.

L'*Union industrielle Argentine* vient de présenter à la Chambre des députés, au nom de l'industrie argentine de la parfumerie, devenue très importante depuis la guerre, une pétition demandant la révision des lois en vigueur afin que l'impôt intérieur sur les produits d'un prix inférieur à 0,61 centavos soit ramené à 0,05 par unité, et sur ceux dont le prix n'excède pas 0,31 à 0,01 par unité.

Certains droits sont, en effet, extrêmement élevés, et il serait souhaitable, par exemple, que le savon de Marseille qui paie actuellement un impôt de 0,05 par 200 grammes, soit 25 centimes par kilo, soit dégrevé comme l'ont demandé plusieurs importateurs français de Buenos-Ayres. *Export. belge.*

JAPON.

Les exportations de produits chimiques ou médicinaux français au Japon ont augmenté grandement depuis la fin de la guerre, et de nombreuses fabriques nouvelles ont été établies. La France a l'intention d'entrer sérieusement en concurrence avec l'Allemagne sur ce point; et il est certain que le volume de ses exportations en Extrême-Orient augmentera.

L'exportation des huiles volatiles du Midi de la France et celle de la parfumerie française tendent à augmenter. Les Japonais n'ont pas encore réussi à fabriquer les parfums de luxe et, malgré l'augmentation des prix, ils achètent de plus en plus les articles français de première qualité. Ceci est dû, en grande partie, à la prospérité résultant de la guerre, et l'éclipse des narikin (nouveaux riches) pourra, dans une certaine mesure, influencer le marché. Mais les geisha ont acquis le goût des parfums français et continuent, en dépit de la crise actuelle, dont souffre quelque peu la communauté des shamisen, à réclamer ce qu'il y a de meilleur. Bref, la demande n'a pas diminué et ceci se remarque jusque dans des endroits, comme Osaka, où la crise a été plus forte encore qu'à Tokio.

MEXIQUE.

Un décret présidentiel applique, à partir du 30 septembre dernier, un droit de 25 % *ad valorem* à l'importation des articles suivants :

Boissons alcooliques de plus de 23 degrés Gay-Lussac à une température de 15 degrés centigrades.

Tous articles de parfumerie.

Les articles ci-après sont frappés d'une surtaxe de 10 % *ad valorem* :

Boissons alcooliques de plus de 14 et de moins de 23 degrés Gay-Lussac.

Demande de Brevet.

Procédé perfectionné de distillation de la Lavande et autres plantes ainsi que du marc. A. Gardiol. No 14.348 du 24 septembre dernier.

La Parfumerie dans les Revues.

Nous ne voulons pas ouvrir, sous ce titre, une rubrique nouvelle ; mais nous pensons cependant que le mouvement de vulgarisation scientifique inauguré par notre service de propagande s'étendant et se diversifiant, nous devons donner un bref aperçu des articles importants publiés par les revues techniques françaises aussi bien que par la Grande Presse. Ceci sans porter préjudice à notre service habituel de documentation scientifique, bien que l'abondance des matières, pendant ces trois derniers mois de 1921, nous ait obligés à en renvoyer la publication à une date ultérieure.

Sciences et Voyage. — Cette revue, particulièrement bien illustrée, s'attache à vulgariser les connaissances scientifiques dans la grande masse du public ; tâche bien difficile à laquelle elle n'a pas craint de s'attaquer.

Sous le titre : « Les Parfums jouent un très grand rôle dans la vie des êtres », le Dr Crinon donne un historique très court, mais fort bien résumé de l'emploi des parfums jusqu'aux Croisades. Il rappelle ensuite les rapports qui lient les phénomènes de fécondation à la production des parfums aussi bien dans le règne animal que dans le règne végétal ; l'emploi des odeurs comme système défensif ou comme appas et enfin les usages médicaux des odeurs selon les travaux de Tardif et Ch. Henry.

Dans la même revue, M. Delhoste a donné une série de belles photographies de Formose, dont quelques-unes relatives à l'extraction du Camphre, accompagnées d'un article de vulgarisation sur le Camphre naturel et ses usages. Quelques notes sur les « coupeurs de tête » de l'intérieur de Formose sont particulièrement curieuses.

Hier, Aujourd'hui, Demain. — Cette édition est une « Gazette historique et anecdotique » à la mode d'autrefois, éditée sur papier de luxe avec un soin admirable. La composition en elzévir est harmonieusement diversifiée ; des reproductions de documents historiques sont encartées dans chaque numéro. L'idée directrice du rédacteur en chef est de révéler « cette loi de continuité qui rattache le présent au passé, dans des conditions telles qu'il n'existe, pour ainsi dire, pas un fait nouveau qui ne se soit déjà présenté à une ou plusieurs reprises dans l'histoire ».

Ce nouvel organe, de haute tenue littéraire, a fait l'honneur à la *Parfumerie Moderne*, dès son premier numéro, de reproduire les formules de Lola Montès, commentées par notre excellent collaborateur, E. Gérardin, le distingué bibliophile champenois.

Un prochain numéro contiendra les « Violettes d'Automne », recueillies par le même auteur et accompagnées de la suggestive composition de Desroches.

Sucrerie, Distillerie, Industries agricoles. — Voici une revue majestueuse par son format et par l'abondance de sa documentation qui fait honneur à ses éditeurs ; elle est surtout destinée aux sucriers américains et rédigée en trois langues. Bien décidée à intéresser ses lecteurs, elle les tient au courant des progrès de la Science française et leur explique dans leur langue les dernières découvertes de ses divers domaines, depuis l'astronomie jusqu'à la chirurgie ; c'est évidemment une nouvelle formule pour un organe destiné à un groupe très nettement délimité d'industriels ; cette initiative est due aux mêmes éditeurs que *Hier, Aujourd'hui, Demain* et quelques autres merveilles.

Dans son numéro de décembre dernier, *Sucrerie* contient un nouvel article de notre rédacteur en chef, M. J. Gattefossé, sur l' « Origine mystérieuse de l'Ambre gris », dans lequel il fait entrer les nouvelles observations publiées dans la *Parfumerie Moderne* ces dernières années ; cette étude est abondamment illustrée et accompagnée d'un index bibliographique, comme l'auteur s'en fait généralement une obligation.

La Vie Technique et Industrielle. — Notre excellent confrère est déjà connu de nos lecteurs par son précédent numéro spécial consacré à « la Bulgarie », et contenant une très bonne étude sur l'industrie de la Rose due à M. Shipkoff. Fin novembre est paru un nouveau numéro spécial sur « le Maroc » (1) ; abondamment illustré (on y verra notamment quelques vues publiées également par la *Parfumerie Moderne*), ce fascicule important contient diverses études de notre ancien collaborateur au Maroc, M. Claudius Chaveau, ingénieur-chimiste, notamment sur les ressources forestières, minérales et agricoles de ce riche empire.

L'Echo de la Parfumerie. — Notre jeune confrère bordelais nous a fait l'honneur de reproduire, dans son numéro de Noël 1921, les deux scènes spirituelles qui faisaient le principal attrait de notre numéro de décembre 1920 et dont le succès avait été si vif en France, aussi bien qu'à l'étranger.

Ainsi, notre confrère aura contribué à faire savoir que les parfumeurs savent rire aussi bien qu'instruire, et nous l'en remercions.

Nous trouvons encore dans ce journal les « Violettes d'Automne », etc...

L'Agronomie Coloniale. — Par arrêté ministériel du 13 novembre dernier, le Jardin colonial, réuni à l'Ecole nationale d'agriculture coloniale, prend le titre mieux approprié d' « Institut National d'Agronomie Coloniale » et la revue l'*Agronomie Coloniale* devient le bulletin mensuel de cet organisme officiel.

Dans son numéro de novembre, ce bulletin commente, sous la signature L. R., l'étude de M. J. A. Battandier, correspondant de l'Institut, parue dans la *Parfumerie Moderne*, sur les ressources aromatiques de l'Algérie. Cette étude, qui se signalait à l'attention du public par la personnalité de son auteur, a été fort remarquée et l'Institut international d'Agriculture de Rome en a donné un intéressant commentaire dans le *Bulletin international des Renseignements agricoles*.

Le *Bulletin de la Société de Chimie industrielle*. a donné un résumé des principales communications scientifiques qui ont illustré le Congrès de Chimie, dont nous avons déjà signalé ici l'impor-

(1) Il pourra être envoyé par poste contre mandat de 6 fr. 50 adressé à *La Vie Technique et Industrielle* 18, rue Séguier, Paris (6e).

tance. Notons dans le groupe VIII (Produits pharmaceutiques, photographiques, Essences, Parfums naturels et synthétiques) une « Etude sur le musc artificiel » de M. E. Noelting. L'auteur fait un parallèle entre la muscone naturelle et les muscs artificiels et l'historique de la fabrication de ces derniers corps. Le travail se termine par une bibliographie complète de la question, des plus précieuses. Rappelons les études de la *Parfumerie Moderne* sur cet intéressant sujet dès 1909, sous la signature du Dr Pommier, et les plus récentes de M. P. Fisch, ingénieur-chimiste.

L'Exportateur Français. — Notre confrère a consacré entièrement son numéro du 5 décembre dernier à la Parfumerie. Ce numéro, soigneusement préparé, contient de nombreux et intéressants parallèles entre les présentations d'articles de parfumerie d'autrefois et celles d'aujourd'hui. Un gros effort a été fait par nos parfumeurs français pour assurer leur prépondérance, mais il y a encore beaucoup à faire et bien des moyens très modernes de présentation et de publicité sont encore négligés. C'est pourquoi la *Parfumerie Moderne* va faire un effort supplémentaire pour donner régulièrement, dans des numéros spécialisés, des conseils utiles sur les diverses questions intéressant la confection et sa présentation. Nous rappelons notre numéro spécial de décembre 1919, car bien des idées originales exposées par nos collaborateurs n'ont pas encore été utilisées par les parfumeurs.

L'éloge de la Parfumerie française a été fait dans l'*Exportateur français* par M. Fernand Javal, qui rappelle qu'il convient d'attacher un rôle primordial à la qualité des matières premières et à la délicatesse des manipulations dont elles sont l'objet. Les mêmes soins doivent être apportés dans l'organisation commerciale.

La Revue Française. — Cette revue vient de donner, sous le titre « Le Prix de la Beauté », une étude très documentée sur les prix des articles de toilette du XVe au XIXe siècle. Des reproductions de gravures anciennes agrémentent le texte dû à la plume autorisée de M. F. Boucher, attaché au Musée Carnavalet. Nous reviendrons sur cette étude.

L'Echo de Paris. — On sait que le thème « Les Parfums à travers les âges » revient périodiquement dans la presse pour le plus grand intérêt des foules. Pourtant il donne toujours lieu à la répétition d'erreurs nombreuses et parfois grossières. *L'Echo de Paris* a donné un texte assez court de M. Melchior Bonin ; nous n'y relèverons qu'une seule idée, à notre sens erronée, concernant l'arrivée primitive des parfums en Europe occidentale soit-disant rapportés d'Orient par les Croisés. L'archéologie nous permet d'affirmer que les Celtes et les Gallo-Romains étaient grands amateurs de parfums quoique à un degré moindre que les Egyptiens, et plus tard les Grecs.

M. Jacques Boyer a donné, également en décembre, dans *L'Echo de Paris*, un article illustré sur la « Composition des Parfums d'aujourd'hui », auquel nous avons emprunté notre notice sur les *Fards*, parue dans notre précédent numéro.

La France, de Bordeaux, mène campagne pour la création d'un « Institut du Pin » pour l'étude technique des dérivés de l'industrie résinière. C'est l'occasion pour son rédacteur d'affirmer : « Toute la synthèse des parfums naturels est à faire ». C'est inexact et il est inexact aussi de faire entendre que l'essence de térébenthine est la seule matière première qui permette cette synthèse.

Le Sémaphore de Marseille, ou plus exactement son bulletin économique et financier, a engagé une courtoise polémique avec la *Parfumerie Moderne* au sujet de l'article de M. R. M Gattefossé : « L'Orientation de la savonnetterie ». L'appel à l'effort collectif des savonniers français pour l'utilisation des produits aromatiques coloniaux français ne pouvait laisser Marseille indifférent ; nous ne pensons pas qu'il ait pu être mal compris de notre confrère.

Organisation et production. — Dans la « Chronique de l'A. I. C. A. », l'intéressant groupe lyonnais, nous relevons un projet de M. R. M. Gattefossé pour la création d'un organisme collectif de propagande scientifique à l'étranger. Ce projet rappelle les efforts de la *Parfumerie Moderne* dans ce sens et signale notamment qu'en 1921, dans les six premiers mois de l'année, 233 articles relatifs à l'industrie française de la Parfumerie ont été répandus dans le monde entier par nos soins, et que nos confrères étrangers se montrent très intéressés par cette collaboration. Nous profitons de l'occasion pour les remercier très vivement de lui faire bon accueil et de la confiance qu'ils veulent bien manifester ainsi envers notre Comité de Rédaction.

Les Manquants sur les Alcools de Rétrocession.

En 1918, tous les parfumeurs signèrent l'engagement exigé par l'Administration des contributions Indirectes d'employer les alcools rétrocédés dans le délai de trois mois sauf prolongation. Cet engagement portait l'obligation de payer 1.200 francs par hectolitre d'alcool non utilisé ou ayant reçu une autre destination que la fabrication des articles de parfumerie.

L'Administration demande, maintenant, aux parfumeurs ayant signé cet engagement, de payer le droit de 1.200 fr. sur les manquants, c'est-à-dire sur les pertes occasionnées par les filtrages, manipulations, infusions, etc...

Jusqu'à présent cette éventualité n'avait pas été envisagé par les parfumeurs, et il est certain que la surprise est d'autant plus désagréable que rien ne la faisait prévoir, et que les prix de revient ont été établis sans tenir compte de cette surcharge inusitée.

Les parfumeurs du Midi qui ont été les premiers frappés par cette mesure font appel à la solidarité de tous les parfumeurs français qui ont, comme eux, contraints et forcés, signé ledit engagement, leur demandant de réclamer l'application des usages ordinaires.

Il est certain que ces mesures inattendues sont extrêmement pénibles.

Nous invitons tous les parfumeurs à saisir leur syndicat de ces innovations dangereuses pour leur bourse.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.
14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 2

Quintessences. — Mme Floriane, who for so many years has been discussing for our readers the use of all new Perfumery materials, is now explaining to them why Quintessences are again regaining vogue in countries with an advanced civilization. Quintessences are pure essences, free of any solvent or diluting agent. It is such a class of essences which used to be (employed only in days of old, notably during Antiquity and up to the end of the Middle-Ages. But since these remote times, it seemed that the people of the East and the Far-East had alone preserved the use of such pure essences, for they by no means appreciated the European formula in Perfumery.

But now one curious fact is to be witnessed, to wit : Eastern people are more and more eager to obtain alcoholic perfumes, while on the other hand, both the European and the American people show a tendency to increasing the strength of their perfumes, thus returning by degree to the use of Quintessences.

It was consequent to that fact that the Société Française des Produits Aromatiques was induced to purchase a process for preparing non-alcoholic Quintessences, and to undertake the introduction of such preparations throughout the World.

Non alcoholic perfumes, in spite of their « *ultimate* » concentration, do not produce stains ; they are already being currently handled in the stores where perfumes are sold « by the weight ».

The Citrus species of Marrakech. — Mr Guillaumin, of the National Museum of Natural History of France, is examining in this paper the *Aurantiaceæ* of Southern Morocco which were but little known up to the present time, and he describes, among others, a new species of Lemonette, which is illustraded by a full size drawing.

The Industrial Culture of the Camphor-tree.— Dr Trabut, correspondent of the French « Institut » is giving the last instalment of his study on the Culture of the Camphorous Camphor-tree, as practiced, notably, in the Mediterranean region. But his advices will found their application to all districts where Camphor growing is possible. The writer tells us how to seed, how to plant and how to propagate the tree, and he discusses and criticizes the various working methods. He advocates, among other things the extraction of Camphor from the leaves by direct sublimation instead of distillation. Then follows a bibliography of the question.

French lavenders and foreign lavenders. — The Editor has here written on the necessity of regulating the denomi-

Sumario del Numero 2

Las quintas esencias. — Madame Floriane, que desde muchos años viene estudiando para nuestros lectores los usos de las *materias primeras* nuevas en Perfumeria, les da en el presente artículo la razón porque la moda en los paises de civilización muy adelantada, vuelve à usar las quintas esencias. Las quintas essencias son unas esencias puras, sin mezcla de solvente ó diluente alguno : es esta la clase de perfumes que en tiempos pasados se utilizaba sola, especialmente en la antigüedad y en la edad media. Desde aquellos tiempos remotos, parecia que solos los pueblos del Oriente y Extremo-Oriente hayan conservado el uso de las quintas esencias, pues en dichos paises no se apreciaba nada la fórmula europea de perfumeria. Ahora bien, sucede el hecho curioso de que los Orientales desean cada dia más los perfumes alcohólicos, mientras que à los Europeos y tambien à los Americanos les gusta aumentar à la vez la fuerza y la concentración de los perfumes para volver asi progresivamente à las quintas esencias.

A causa de este hecho, la Société Française des Produits Aromatiques adquirió un procedimiento para la preparación de las quintas esencias sin alcohol y se propusó lanzar estos artículos por la Moda y por el Mundo.

Los perfumes sin alcohol, à pesar de su concentración última, no producen manchas ; en la actualidad ya estan de utilisazión corriente en los almacenes que venden perfumes à tanto la onza.

Los « citrus » de Marrakech. — El Sr Guillaumin, del Museo Nacional de Historia Natural de Francia, examina en esta nota las auranciàceas del Sur de Marruecos, aun poco conocidas, y describe entre otras una especie nueva de Limonette, figurada por un dibujo tamaño natural.

La cultura industrial del Alcanforero. — El Dr Trabut corresponsal del « Instituto » de Francia, sigue en esto fin de estudio sus observaciones sobre la cultura del Alcanforero de Alcanfor, en la región mediterránea especialmente. Pero los consejos que da el autor son aplicables á todas las regiones del mundo donde el Alcanforero puede crecer. Él nos indica el modo de sembrar, de plantar y propagar el arbol, y examina los varios modos de cultivo. Aconseja particularmente que se haga la extracción del alcanfor de las hojas por sublimación y no por destilación. Sigue la bibliografia del asunto.

Espliegos Franceses y Espliegos Extranjeros. — Nuestro redactor-jefe examina la necesidad de reglamentar la denominación de las de las varias esencias de Espliego del comercio, por medio de la indicación muy precisa de la

nation of the various Essences of Lavender actually on the market, through accurately stating the specific name of the plant from which each essence has been extracted, for some confusion might have crept into the buying public's mind. Thus will it be thought sometimes that the Essences of Lavender from Spain, Morocco, or Algeria are comparable with the French Essences of Lavender. Such is absolutely not the case, and the former do not even compare favorably, as regards quality, with the Essence of french Spike-lavender. Consequently, it would be advisable for the trade to adopt some significant names such as : Essence of Stoechas, of denticulated Lavender, of Atlas Lavender, of Spanish Lavender, and so on, reserving the name of french Lavender to the one interesting species : Lavandula Officinalis (Chaix) which grows only in the mountains of South-eastern France.

As regards the Lavenders which are cultivated in all countries of the world, they have been shown to be nothing but hybrids between the Spike and the French Lavender, being identical with the « Lavandin » of the Southern French peasants which is considered of a very little value.

Then follows a criticism on Publicity in Perfumery, illustrated with some of the most curious engravings recently published, and contributed by our publisher Pierre Argence.

The last pages of this number are devoted to news and information from the Perfumery World. As usual these data are invaluable, being borrowed from the best sources.

planta de que proviene la esencia respectiva. En efecto, parece que una confusión se haya introducido en el público de los compradores de dicha esencia, pues se cree à veces que las esencias de Espliego de España, de Marruecos, de Argelia, son comparables con las esencias de Espliego francès. Pero no es asi, y aquellas esencias hasta no son comrables, en cuanto à la calidad, con la Esencia de Alhucema de Francia. Convendria pues que se adoptasen en el Comercio unos nombres significativos cuales son : Esencia de Stœchas, de Espliego dentellado de Espliego del Atlas, de Espliego de España, etc., reservando el nombre de Espliego Francès à la ùnica especie interesante : Lavandula officinalis (Chaix), que no crece sino en las montañas del Sudeste de Francia.

En cuanto à los Espliegos cultivados en todos los paises del Mundo, fué demostrado que no son más que unos híbridos entre el Ahucema y el Espliego francès, idénticos al « Lavandin » de los campesinos del Sur de Francia, que es considerado de muy escaso valor.

Sigue una crítica sobre la publicidad en Perfumeria, ilustrada con los clises más curiosos de publicación recentisima, y debida à la pluma ligera de nuestro distinguido éditor : Pierre Argence.

Las noticias é informes del Mundo de la Perfumeria llenan las ultimas páginas de este cuaderno. Como de costumbre, estas informaciones, sacadas de las fuentes exactas, estan inmejorables.

LA FOIRE DE LYON.

(1er au 15 Mars 1922.)

On peut considérer que la Réunion de Printemps de la Foire de Lyon, qui se tiendra du 1er au 15 mars, remportera un vif succès.

A cette Réunion, une importante partie des adhérents sera logée dans le majestueux Palais qui s'élève en bordure du Rhône et dont douze bâtiments seront complètement achevés pour la manifestation économique du mois de mars.

La Réunion de Printemps de la Foire de Lyon aura, à n'en pas douter, une heureuse influence sur la reprise des affaires qui commence à se dessiner.

Les Producteurs français et étrangers l'ont bien compris, c'est pourquoi ils ont tenu à venir très nombreux à la grande Foire Internationale française dont le Gouvernement de la République a, l'année dernière, reconnu le caractère d'utilité publique. Il y a tout lieu de croire que leurs espoirs ne seront pas déçus.

La Foire de Lyon, qui est en même temps qu'un laboratoire d'affaires un laboratoire d'idées, constitue un moyen unique de documentation, aussi les acheteurs, grands et moyens, ont-ils le plus grand intérêt à se renseigner à cette source d'information infiniment précieuse.

A la Foire de Lyon, ils recueilleront des enseignements de toute sorte ; ils ne manqueront pas d'en tirer parti pour traiter après comparaison des prix et des articles, des affaires dans les meilleures et les plus avantageuses conditions.

Les facilités que présente la Foire de Lyon au point de vue des achats n'ont pas échappé aux grands magasins parisiens. La plupart d'entre eux ont retenu des stands d'acheteurs, afin de profiter plus complètement des avantages offerts par la Foire. Leur exemple a été suivi par plusieurs maisons étrangères qui, elles aussi, réserveront des commandes importantes aux participants de la Foire qui les viendront solliciter.

Les visiteurs de la Foire doivent, dès maintenant, s'adresser à l'Hôtel de ville de Lyon pour obtenir des renseignements plus précis et s'assurer un logement pendant leur séjour. Des mesures spéciales ont été prises pour que les hôtes de la Foire reçoivent un accueil particulièrement favorable.

Les Quintessences.

C'est sous ce nom que l'on désignait, au XVIII[e] siècle, les parfums les plus concentrés, et L'Emery, Maître Parfumeur, dans son célèbre ouvrage sur la chimie des parfums, s'étend avec complaisance sur cette sorte de préparation qu'il considère, à juste titre, comme le *summum* de la perfection.

En effet, les huiles essentielles sans aucun dissolvant pouvaient passer alors comme les parfums les plus concentrés, et leur fabrication était assez délicate pour que le produit obtenu soit considéré comme le produit le plus parfait du commerce.

Ces quintessences étaient utilisées telles qu'elles sur le mouchoir ou sur les vêtements ou bien servaient à aromatiser les poudres à poudrer, les poudres à perruques, etc., et, en général, tous les produits de toilette qu'à cette époque, toute personne de qualité cherchait à préparer elle-même.

Depuis des siècles, les véritables inventeurs de la parfumerie : les Maures et leurs successeurs orientaux, connaissaient les quintessences et ils n'ont jamais cessé de les utiliser jusqu'à nos jours si bien que le monde est partagé en deux parties : celle qui utilise les dilutions alcooliques mises à la mode depuis un siècle et celle qui, fidèle aux traditions, continue à employer les parfums essentiels absolus.

Par un phénomène curieux de transfusion, certains peuples d'Extrême-Orient se familiarisent avec les parfums alcooliques français, alors qu'au contraire, les nations qui prétendent jouir de la plus parfaite des civilisations se laissent gagner par les coutumes orientales et cherchent, de plus en plus, le parfum le plus concentré

La mode depuis plusieurs années nous a habitués à cet accroissement graduel de la puissance des extraits floraux ou de fantaisie et, dès maintenant, les Parfums absolus sans alcool font leur apparition dans toutes les grandes parfumeries.

L'emploi de l'alcool est, d'ailleurs, chaque année plus pénible, beaucoup de pays le proscrivent dans la crainte des maux qui résultent de son abus comme boisson, et les parfums forts en alcool, faibles en arome sont aisément assimilés aux boissons alcooliques.

Toutes les rigueurs des administrations leur sont réservées et le praticien incline naturellement vers la préparation de corps non alcooliques. Ces parfums quintessenciés sont naturellement beaucoup plus puissants que les parfums actuels du commerce et toute une technique nouvelle préside à leur élaboration. Il semble impossible, pour le moment, de vendre des huiles essentielles sans aucun diluant, la clientèle étant encore accoutumée à employer en doses relativement fortes les parfums qu'elle achète. Une certaine dose de diluant est donc encore, pour le moment, utile. Les produits du commerce les plus demandés contiennent 200 à 300 grammes de parfum absolu pour un litre de produit fini, le reste étant formé par un de ces dissolvants organiques que les chimistes ont mis dans le commerce déjà depuis quelques années et qui sont réellement sans odeur.

D'autre part, la perfection des méthodes d'extraction des parfums naturels, des constituants et des parfums de synthèse, permet d'obtenir, à un prix avantageux, des corps d'une odeur nette et suffisamment fine, de telle façon que les quintessences ainsi commercialisées ne soient pas sensiblement plus chères que les parfums alcooliques du commerce.

Bien entendu, ces produits ne peuvent encore prétendre concurrencer les parfums de luxe dont la finesse et la perfection sont inimitables, mais ils correspondent à un besoin nouveau, à une clientèle différente. Les consommateurs les moins fortunés désirent se parfumer fortement sans dépenser des sommes considérables que l'état de leurs finances, à l'heure actuelle, ne leur permet plus de débourser.

La Société Française de Produits Aromatiques a acquis un procédé nouveau qui lui permet de vendre à des prix sans précédents des corps odorants artificiels non dilués qui répondent au problème soulevé par la tendance nouvelle. Ces corps dilués dans deux fois leur poids de solvant organique, se présentent sous la forme de parfums limpides, moins fluides que les parfums alcooliques, mais ne tachant pas le mouchoir, même employés à forte dose, et qu'il convient d'employer avec plus de prudence sur les vêtements de soie ou de nuance claire pour éviter les auréoles. Ces parfums ainsi préparés sont au même prix que les parfums connus, mais de 5 à 10 fois plus concentrés. On les vend en petits flacons ou même au poids, et certains spécialistes ont projeté de vendre, avec le flacon, un petit carnet de timbres en papier buvard que l'on imbibe de quelques gouttes de parfums et que l'on place ensuite dans son porte-monnaie.

Cette simple « touche » suffit à parfumer le porteur pendant des jours entiers, surtout si l'on a pris soin de fixer selon les indications que « *La Parfumerie Moderne* » a publiées en Décembre dernier et qui doivent être légèrement modifiées, puisqu'il s'agit de produits sans alcool.

Les parfums sans alcool connaîtront la vogue de leurs aînés ; ils diminuent en effet, dans une large proportion les frais de montage, flaconnage, verrerie, etc., etc., qui majorent le prix de vente du produit fini. La clientèle en faisant fête aux marchands de parfums au poids, a démontré, en effet, qu'elle était, bien souvent lasse d'acheter du cristal et du carton. Nous parlons bien entendu de la clientèle moyenne et non de la clientèle de luxe.

Les parfums absolus, sans alcool, du fabricant que nous venons de nommer sont parfaits pour la fabrication des parfums à vendre au poids et tous les parfumeurs auront, dans quelques mois, une série spéciale correspondant à cette nouvelle méthode de vente qu'ils ne peuvent qu'encourager puisqu'elle est susceptible d'augmenter dans de larges proportions l'importance de leur débouché en le démocratisant.

FLORIANE,

(C. R.).

Les Citrus de Marrakech.

Notre collaborateur, M. Guillaumin, assistant au Museum d'Histoire naturelle, a étudié dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles du Maroc*, les diverses aurantiacées des jardins de Marrakech, dont M. Jean Gattefossé a donné une remarquable description dans notre Revue (1).

Complétant les renseignements donnés sur le jardin de Ba-Ahmed à Marrakech, M. Guillaumin indique qu'il s'y trouve des orangers doux (1000 pieds), des bigaradiers, des citronniers, des citronniers doux, des limettiers, des mandariniers (429 pieds), des cédratiers (52 pieds), et même des pamplemoussiers.

M. Etesse, chef du Service de l'Agriculture, a précisé que les mandariniers avaient donné, lors de la dernière récolte, 341.209 fruits, soit une moyenne générale de 795 fruits par arbre et un rendement maximum de 2.840. Cela montre bien les possibilités de culture du mandarinier, surtout si, comme l'avait indiqué M. J. Gattefossé, l'état de ceux du jardin de Ba-Ahmed est plutôt mauvais.

Les échantillons d'herbier, recueillis par M. J. Gattefossé et les fruits frais envoyés par le Directeur du Jardin d'Essais, ont permis à M. Guillaumin de constater à Ba-Ahmed l'existence d'un beau cédratier à gros fruits (6 à 8 cent. de longueur sur 9 à 11 de largeur), à mamelon écrasé, nullement saillant, entouré d'un sillon profond, rappelant par sa forme le Zenboua d'Algérie.

L'auteur donne la description complète de ce fruit.

Une sorte particulièrement bien représentée à Ba-Ahmed est la Limonette, dont le type est le Citron Galet et la Lime mexicaine.

« On groupe souvent les arbres qui produisent ces fruits sous le nom collectif de Limettiers, mais il y a une distinction fort nette à faire : les uns qui, à mon avis, doivent être rattachés comme variétés au Citrus Aurantium Linné ont, en effet, le pétiole ailé, souvent largement, et les feuilles oblongues, tandis que les autres à cause de leur pétiole absolument sans aile et de leurs feuilles ovales comme les cédratiers et les citronniers, doivent être incorporés au Citrus medica Linné. Il y a, il est vrai, de nombreux intermédiaires entre les deux espèces ; ils me paraissent dus à l'hybridation : on sait que le Limoncello de Naples a les fleurs blanches et la Lime mexicaine le pétiole ailé comme le Citrus Aurantium.



Cl. *P. M.*

Croquis grandeur naturelle de la Limonette de Marrakech, n° 5640.

« Une forme, qui est peut-être une race indigène, se rattache sans contredit au Citrus medica par ses feuilles grandes (9-11 cm. × 6-7 cm.), ovales et arrondies ou ovales-oblongues et obtuses, bien crénelées, avec un pétiole long de 12 mm. en moyenne, ne présentant aucune trace d'ailes. Le fruit est assez petit (long de 5-5,5 cm. sur 5 cm. de largeur) arrondi, parfois très légèrement côtelé, à base ronde et souvent tronqué avec un mamelon court, à base assez large, souvent terminé par un style persistant ; la peau est mince (2-3 mm.), plus ou moins lisse, orangé jaune (n°176),la pulpe très juteuse et très parfumée. Les fleurs sont isolées, assez grandes (1,5 cm.), à style court, gros, à stigmate renflé en tête.

« Le fruit n'est pas sans ressemblance avec le citron Bignette d'Italie, mais est plus petit et beaucoup plus rond ; il rappelle tout à fait les Citrus cultivés au Jardin de Palerme, sous le nom inexact de Citrus Lumia Risso et le Citron Galet ; mais, tandis que ce dernier est épineux, le Citronnier de Marrakech paraît inerme.

« Les autres formes cultivées à Ba-Ahmed ont une parenté très étroite avec la précédente : le fruit a la même forme générale et est tantôt plus petit (4,5 × 4,5 cm.) et à peau plus fine ; tantôt un peu plus gros (5-5, 5 cm.× 5,5-6 cm.) et à peau bossuée, mais les feuilles diffèrent tout à fait et rappellent les diverses variétés du Citrus Aurantium : elles sont moyennes ou petites, généralement oblongues, obtuses ou plus souvent aiguës, peu ou pas crénelées, à pétiole marqué ou orné de deux lignes saillantes, rarement pas marginées du tout. Les fleurs sont petites, isolées ou réunies par 3 ou 4 en petits bouquets ou en grappes. Les épines, quand elles existent, sont courtes et peu nombreuses. »

Alors que les Citrons de Marrakech, dont la forme est très semblable à celle du Citron Bonnie de Californie, sont d'excellente qualité et seraient certainement appréciés sur les marchés au même titre que le Citron de Sicile ou celui de Gênes, les Limonettes de Marrakech, bien que présentant de réelles qualités, seraient aussi difficilement acceptées par le commerce que celles d'Italie, à cause de leur petite taille.

Par contre, elles peuvent intéresser les industries françaises de la parfumerie, de la liquoristerie et même de l'huilerie (1).

Nous remercions en M. Guillaumin, membre du Comité de Rédaction scientifique de *La Parfumerie Moderne*, le Museum National d'Histoire Naturelle, de l'aide qu'il apporte si aimablement à l'industrie par ses travaux, et souhaitons de voir se poursuivre cette si utile collaboration.

(1) Les Roses de Marrakech. *P. M.* 1920. p. p. 137-143. 2 Hors-texte.

(1) Sur les Huiles de graines d'Aurantiacées, voir *P. M.* 1920. p. 185. *P. M.* 1921. p. 33. *P. M.* 1921. p. 101.

La Culture industrielle du Camphrier. *(Suite et fin.)* (1)

Le Camphrier arbre forestier.

Tous les gouvernements qui se trouvent dans la zone climatérique convenant au camphrier ont fait des efforts pour créer des peuplements de cette précieuse essence, dans le but de soustraire leur industrie aux exigences du monopole japonais.

Depuis la plus haute antiquité, en Chine, le camphre a été utilisé pour des compositions incendiaires, comme le feu grégeois ou des poudres de guerre (2).

De nos jours, il y a encore un grand intérêt à avoir sous la main du camphre pour assurer la défense du pays.

En Algérie, il serait facile de trouver, dans le domaine forestier, bien des hectares à consacrer au camphrier, en substituant cet arbre au chêne-liège dans les stations basses trop humides, qui ne donnent que des lièges de peu de valeur.

Sans entreprendre une culture industrielle du camphrier, il serait aussi très utile de multiplier cet arbre dans toutes les plantations rurales et d'agrément.



Cl. *Sciences et Voyages.*

Rameaux fleuris de *Laurus Camphora* de Formose.

En admettant qu'on n'exploite pas le camphre tous les ans, par distillation des feuilles, on pourrait de temps à autre, obéissant à une nécessité du moment, ou aux sollicitations du marché, faire une récolte importante en élaguant fortement les camphriers. Un peuplement épais de 100.000 arbres fournirait en quelques jours plus de 100.000 kilos de camphre.

La feuille de camphrier, en hiver peut, être séchée sans perdre son camphre, elle peut être transportée sèche du lieu de production à l'usine. Dans ces conditions, le rendement industriel passe de 1 % à 2 %. La sublimation est plus facile et partant l'exploitation moins coûteuse.

Le camphrier ne constitue pas, évidemment, dans nos régions, une plante à grand rendement. Dans bien des cas, le caroubier, l'olivier, le figuier devront lui être préférés. Il n'est pas moins intéressant d'établir que ce bel arbre peut, un moment devenir un arbre de rapport.

Le bois de camphrier a aussi sa valeur. Il est très utilisé dans les pays où on peut se le procurer.

En dehors des cultures à entreprendre dans les terrains domaniaux par le service forestier, le gouvernement pourrait imiter les Etats-Unis et donner des concessions à des sociétés industrielles

(1) Voir *Parfumerie Moderne* 1922, n° 1.

(2) BERTHELOT — Le feu grégeois et les origines de la poudre à canon, 1861.

utilisant le camphre. C'est dans le département de Constantine, jusqu'à la frontière tunisienne, que ces terrains pourraient être trouvés sur le littoral où les pluies sont abondantes et la température convenable.

Nomenclature des variétés du Camphre et des espèces.

Le nom de camphre a été vulgarisé par les Arabes, qui ont introduit en Occident la drogue de l'Extrême-Orient. Le camphrier a reçu chez nous sa première dénomination scientifique dans le Pinax de Bauhin : *Camphora officinarum*. Ce n'est que plus tard que Linné a fait le *Laurus Camphora*, qui est devenu *Cinnamomum Camphora*, par suite de la création de genres nouveaux aux dépens des *Laurus* qui comprenaient d'abord toutes les laurinées connues. Dans le genre *Cinnamomum*, on distingue une section *Camphora* que l'on reconnaît aux bourgeons écailleux, aux feuilles alternes, et surtout au calice qui, nettement tronqué, forme sous le fruit une cupule réceptaculaire. Il paraît tout indiqué d'élever au niveau d'un genre cette section, et de réunir dans ce genre *Camphora* toutes les espèces de *Cinnamomum* qui s'y rattachent, les unes produisant du camphre, les autres seulement des huiles essentielles. Le camphrier doit dans ce cas reprendre le nom que lui avait donné Bauhin : *Camphora officinarum*. Le camphrier est un des plus grands arbres de l'Extrême-Orient ; les feuilles sont brillantes, glabres, coriaces, persistantes, le plus souvent à odeur de camphre très marquée, longuement pétiolées, ovales, oblongues, lancéolées, atténuées à la base, aiguës et même acuminées au sommet; deux nervures plus grandes de la base remontent parallèlement aux bords et lui donnent l'aspect triplinerve; à l'insertion des nervures secondaires, sur la nervure principale, on observe une petite tuméfaction glandulaire; l'ensemble des nervures est noyé dans le parenchyme, elles le circonscrivent en petites aréoles très visibles par transparence, les bords sont entiers avec une marge fine transparente. Les bourgeons sont protégés par des écailles glabres, rigides, obtuses. Les rameaux sont lisses, fragiles. Les fleurs sont rassemblées au sommet des rameaux en grappes ramifiées ; le fruit est une baie contenant une seule graine, qui, sous un tégument mince, contient un gros embryon à cotylédons plan convexes et charnus à radicule supère rectiligne; ce fruit est ovale, globuleux, de la grosseur d'un pois, d'une couleur bleue noire.

Le camphrier est spontané dans la zone forestière des îles japonaises; il y devient un très gros arbre ayant un tronc mesurant jusqu'à 18 mètres de tour. A Formose, le camphrier abonde aussi dans la zone forestière, à une altitude de 500 à 2.000 mètres. Sur le continent asiatique, le camphrier se rencontre en Cochinchine et en Corée. Dans tout son habitat, il trouve un sol fertile et une quantité de pluies très considérable.

Variétés. — Une plante, occupant une aire aussi étendue, doit présenter un grand nombre de formes secondaires que l'on peut considérer comme des espèces élémentaires.

Meismer, dans le Prodrome, signale trois variétés observées dans les cultures: *v. glaucescens* A. Braun, feuilles bleu glauque en dessous. Java, cultivé. Signalé comme pauvre en camphre, est peut-être un hybride avec C. *glandulifera*.

v. rotundata, feuilles arrondies à la base, odeur très forte de camphre. Jamaïque.

v. cuneata Blum, feuilles contractées en coin à la base, odeur forte de camphre. Java, cultivé.

L'étude d'un grand nombre de camphriers dans les cultures m'a conduit à cette remarque intéressante au point de vue de l'utilisation : il existe des spécimens du *Camphora officinarum* absolument conformes à l'espèce par tous les caractères morphologiques qui ne produisent pas trace de camphre dans leurs feuilles.

Cette forme avait déjà été notée par Hardy, directeur du jardin d'essai, qui l'avait appelée *Camphora inuncta;* cette dénomination s'appliquait déjà à une espèce très différente ; mais on peut conserver cette appellation pour cette variété qui ne se distingue que par ce caractère de ne pas produire de camphre. J'ai fait des semis de la variété *inuncta*, le caractère persiste dans la descendance.

Au contraire, dans les semis de graines récoltées sur sujets sécrétant du camphre, tous les plants obtenus avaient conservé une teneur en camphre variant de 1 à 1,50%. Il est donc peu probable que dans les sujets obtenus avec des graines de bonne origine on retrouve des camphriers sans camphre, et, d'un autre côté, ces variations doivent inciter à rechercher des camphriers ayant une plus forte teneur.

Il existe un certain nombre d'espèces voisines du *Camphora officinarum*, espèces qui ont été l'objet de confusion dans les herbiers, et qu'il faudrait cultiver ou voir sur place plus attentivement.

Une étude comparée s'impose en tenant compte, non seulement des caractères morphologiques, mais surtout du rendement en camphre.

D'après les documents publiés, voici un état des espèces du genre Camphora signalées comme ayant des feuilles à odeur de camphre.

Camphora officinarum, Bauhin.

Camphora pedunculata, Nees. Japon.

Camphora reticuluta, Hayata. Formose.

Camphora camphoroïdes, Hayata. Formose.

Camphora obovalifolia, Hayata. Formose.

Camphora pseudopedunculata, Hayata. Formose.

Camphora parthenoxylon Meism. : *Chinensis* Nees. Indes Néerlandaises, Chine.

Camphora Hupehana (Gamble). Chine.

Camphora Simondi, H. Lec. 1913, Indochine.

Camphora Hippocratei, Lukm. Japon.

Camphora Sieboldi, Lukm. Japon.

Camphora Neesii, Lukm. Japon.

Camphora Thumbergei, Lukm. Japon.

En 1877, Lukmanoff distinguait 27 espèces dans le genre *Camphora* et les divisait en trois sections :

Camphriers à forte odeur de camphre : neuf espèces.

Camphriers à faible odeur : neuf espèces.

Camphriers à odeur musquée, citronnée ou térébinthée : onze espéces.

L'exploration des pays à camphriers a fait connaître un assez grand nombre d'espèces affines du *Camphora officinarum*. Une revision en a été faite récem-



Cl. *Sciences et Voyages*.
Camphriers au Jardin d'essais de Manisana.

ment par M. Aug. Chevalier dans la *Revue de botanique appliquée* (1921) ; mais il reste encore beaucoup d'incertitude sur la valeur de ces formes, au point de vue de la production du camphre.

Dans la région méditerranéenne, on trouve seulement deux espèces de Camphora acclimatées et déjà largement cultivées comme arbre d'ornement, le *Camphora officinarum* et le *Camphora glandulifera*. M. Aug. Chevalier signale, en outre, un *C. pedunculata*, âgé de 40 ans, dans les jardins de la marine, à Brest, et dans le jardin Thuret, à Antibes, le *C. Hupeahana* et le *C. sericea* du Japon.

Le *Camphora glandulifera* est un grand et bel arbre du Népaul, à feuilles grandes, elliptiques, glauques en dessous, triplinerves, avec deux saillies glanduleuses à l'aisselle des nervures latérales. Assez communément cultivé en Italie, ce *Camphora* ne contient pas de camphre dans ses feuilles. Cette espèce très voisine du camphrier doit s'hybrider avec lui, et il est possible que les camphriers sans camphre proviennent de ce croisement.

Le *C. glandulifera* peut être greffé en camphrier vrai ; comme il est très vigoureux et de croissance rapide, il peut devenir un sujet porte-greffe intéressant.

Soins culturaux. — Une expérience déjà longue démontre que le camphrier n'est pas très exigeant et peut croître plus ou moins bien dans la région de l'olivier, supportant en hiver des abaissements de — 10°. Il préfère les terres profondes, les alluvions où il peut prendre un accroissement d'une rapidité extraordinaire; mais il se développe aussi dans les sols pauvres, argileux, sableux, rocheux.

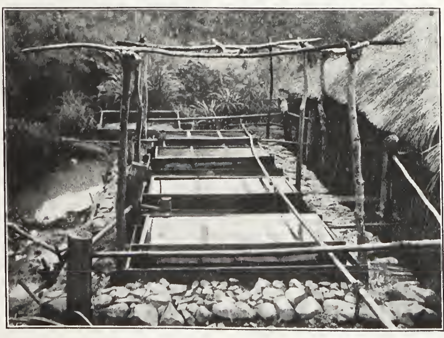
La multiplication par le semis est seule pratiquée en grand, elle réclame quelques soins.

Les graines de camphrier du commerce proviennent souvent de l'Italie, où l'on cultive simultanément le camphrier et le *Camphora glandulifera*, espèces très voisines. Il importe de ne semer que des graines récoltées sur des arbres sélectionnés et isolés.

On peut obtenir du Japon de bonnes graines; j'en ai reçu de *Yokohama Nursery*, qui ont très bien germé et donnent des camphriers à camphre. Des semis faits à Alger avec des graines d'origine asiatique, envoyées par le jardin colonial de Nogent, ont produit des sujets uniformément riches en camphre.

Les graines de camphriers doivent être stratifiées et débarrassées de la pulpe avant le semis. Pour les petites quantités, la culture en godets est à recommander.

Pour de grandes quantités, on peut employer des caisses plates faciles à transporter sur les lieux de la plantation. Des boites en carton rectangulaires, assez hautes, rendraient de grands services. Ces boites de 20 centimètres de haut sur 5 centimètres de large sont rangées par cent dans une caisse ; elles sont remplies



Cl. *Sciences et Voyages*.
Alambics indigènes pour la distillation du Camphre à Formose.
Cuves refroidies pour la cristallisation.

de terre additionnée de terreau ou de tourbe trempée dans du purin, les graines sont semées dans chaque boite. Les sujets ainsi élevés peuvent atteindre 30 à 40 centimètres, et sont alors bons à mettre en place à l'automne, au moment des premières pluies; ils sont déposés dans les trous sans être sortis de la boite, qui se décompose rapidement. Ces jeunes plantes mises en place devront être ombrées et parfois arrosées pendant l'été.

Le bouturage du camphrier est théoriquement pratique, les boutures herbacées en serre donnent les meilleurs résultats, les boutures en pépinières ont toujours échoué.

Le marcottage permet de multiplier les sujets de valeur devant produire des graines. On peut encore plus facilement avoir recours au greffage qui réussit bien. Les jeunes sujets de pépinière peuvent être greffés en été et rabattus au-dessus de la greffe, au moment de la plantation en automne.

On peut facilement reconnaître un sujet sans camphre dans un semis, il suffit de froisser les feuilles et de rechercher l'odeur caractéristique du camphre qui est très marquée chez les sujets qui en sont pourvus. Les sujets qui n'auraient aucune odeur de camphre devront être rejetés ou greffés.

Le camphrier est le plus souvent planté comme arbre d'ornement et devrait même être bien plus fréquent dans les jardins.

Si l'on doit constituer une plantation pour l'extraction du camphre, plusieurs systèmes peuvent être recommandés, d'après les expériences de ces dernières années. On peut planter à raison de 1.500 à 3.000 sujets à l'hectare, on les traite alors en têtards ou en haies pour obtenir le maximum de feuilles. La formule généralement adoptée est 1 m. 20 de distance dans les lignes espacées de 2 m. 50 à 4 mètres, suivant les sols ; ou bien avec 200 à 300 arbres à l'hectare, on constitue une véritable forêt.

Dans les bonnes conditions, la croissance du camphrier est rapide.

Récolte et usages. — Dans nos contrées, il ne peut être question d'extraire le camphre du bois comme à Formose; mais seulement d'extraire le camphre des feuilles. Les analyses faites, à différentes reprises sur le même sujet, ont démontré que c'est pendant la période de repos, et particulièrement en décembre, que les feuilles contiennent le maximum de camphre. Les feuilles tombées naturellement à cette époque sont aussi riches, malgré un séjour assez prolongé sur le sol. Les feuilles desséchées à l'ombre, après la coupe des rameaux, donnent deux fois plus de camphre que les feuilles fraîches, soit 2%.

L'extraction du camphre peut se faire rapidement et économiquement par la *sublimation* de ce produit très volatil.

Si on enferme les feuilles, de préférence sèches, de camphrier dans un récipient étanche, communiquant avec un autre récipient beaucoup plus petit et réfrigéré, il suffira d'envoyer dans les feuilles un jet de vapeur sous pression de trois atmosphères pour voir presque instantanément le camphre émigrer et se déposer dans le récipient réfrigéré. C'est sur ce principe que doit être construit un appareil pour l'extraction du camphre. On peut aussi disposer les feuilles dans un récipient assez vaste, à double paroi, et envoyer la vapeur dans le vide des parois pour obtenir une température suffisante qui déterminera la sublimation du camphre dans un réfrigérant convenablement disposé.

Par la distillation à la vapeur, qui exige beaucoup plus de temps et de combustible, on obtient du camphre et une huile essentielle qu'il faut en séparer. Cette huile de camphre avait autrefois peu de valeur.

Le camphre prend naissance dans des glandes réparties dans tous les organes ; dans les feuilles on les voit par transparence. Ces glandes contiennent l'huile essentielle et le camphre qui paraît en dériver.

Dr L. Trabut.
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Services botaniques, Alger.

(C. R.)

Bibliographie.

La bibliographie du camphrier est déjà très considérable. Dans le remarquable ouvrage du professeur italien Giglioli, *La Camphora italiana*, on trouvera toutes les indications jusqu'à 1906.

Lukmanoff. — Nomenclature et iconographie des cannelliers et camphriers, Paris, 1877.

Naudin et Muller. — *Manuel de l'Acclimateur*, 1887.

Camphor in Florida, 1890. *Gardner Chronicle.*

Trabut. — Rapports sur les études de botanique agricole du Service botanique. Alger, 1892, p. 34., 1893, p. 12, 1897, p. 29.

Girard Aimé. — Note sur la culture du camphrier à Alger. *Journ. Agric. prat.*, 1897.

Camphor leaf oil in *Indian forester*, 1896.

La culture du camphrier en Floride. *Revue scientifique*, 1897.

Martinet. — Camphrier sur le littoral méditerranéen. *Le Jardin*, 1897.

Camphor as new-crop. Yearbook of the *U. S. department of Agriculture*, 1897, p. 44.

Camphor culture. *Agricultural journal of Cape Colony*, 1897.

Cayla. — Nouvelle méthode de culture du camphrier. *Journ. Agricult. trop.* 1898.

Dewey. — The camphor Tree. *Division of botany U. S. Dept of Agr. Circul.* XII, 1898.

Holtze. — The Camphor Tree. *Journ. of. Agr. of South Aust.* 1898.

Camphor in Florida. *Florida agric.* nº 35, 1899.

Trabut. — Le monopole du camphre au Japon. *Bullet. Agr. Alg.* 1901.

Bamber M. Kilway and Willis. — *Roy. Bot. Gard. Ceylan Circul.* 24, 1901.

Problème de la culture commerciale du camphrier. *Journ. Agr. trop.*, 1901 et 1902.

Camphor industry. *Journal of Agriculture of Cape Colony*, 1901.

Trabut. — Les ficus à caoutchouc et les camphriers à Alger. *Journ. Agr. trop.*, 1902.

Giglioli. — Camphrier et Ficus. *Journ. Agr. trop.*, 1904.

Bamber M. Kelway. — *Roy. Bot. Gard. Ceylan, Report* 1905.

True. — Progres in Drug plant Cultivation. *Yearbook of U. S. Dept Agr.*, 1905.

Giglioli. — La camphora italiana. *Congrès de Chimie*, à Rome, 1906.

Cayla. — Extraction du camphre des feuilles. *Journ. Agr. trop.*, 1907.

Production du camphre en 1905. La question des feuilles à Formose. *Journ. Agr. trop.*, 1907, p. 125.

BEILLE. — Le camphre des feuilles. *Congrès colonial. Marseille*, 1906 et *Journ. Agr. trop.*, 1907.

BAMBER M. KELWAY. Distillation of camphor. *Kew Bulletin* 1907.

BATTANDIER. — Camphre et camphrier en Algérie. *Journ. Pharm. et Chimie*, 1907.

TABOURIECH. — Le camphrier dans la région méditerranéenne. *Revue scientique*, 1907.

TRABUT. — Le camphrier dans la rérégion méditerranéenne. *Société nat. d'Agriculture de France*, 1907.

GOUNG. — Camphor and camphor cultivation in Ceylan. *The Tropical Agriculturist*. 1907.

HOODAND TRUE. — Camphor cultivation in the United States. *Yearbook of Dept. of Agr.*, 1910.

EATON. — Camphor from Cinnamomum Camphora cultivation and preparation in the Federated Maley States. *Dept. Agr. Fed. Mal. St. Bull.* 15, 1912.

GILDMEISTER. — Les huiles essentielles. Trad. Franc., 1914.

HOOD. — Facts causing variation in the Yeld of camphor in Florida Camphor Tree. *Journ. Ind. and Engin. chem.*, n° 6., 1917.

YANG-TSEU-KIA. — Culture du Camphrier en Chine. *In* « *La Chine Nouvelle* ». Lyon 1919.

RUSSEL. — A machine for trimming Camphor Tree. *U. S. Dept. of Agr. Circul.* 75. 1920.

Production du Camphre au Japon et en Chine. *Parfumerie Moderne*, 1920, N° 7, p. 129-134.

PERROT et Mme GATIN. — Le camphrier et ses produits. *Off. nat. Mat. prem.*, Paris, 1920.

CAYLA. — Etat actuel de la production du camphre. Essais de culture du campphrier. *Agronomie coloniale*, 1920.

CHEVALIER Aug. — Les arbres producteurs de camphre. *Revue botanique appliquée*. Vol. 1., 1921.

DUBOSC. — Le camphre naturel et sa synthèse. *Parfumerie Moderne*, 1921, nos 7, 8, 9, 10 et 11.

Querelles de Clochers.

L'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence semble s'être laissée abuser dans sa dernière assemblée générale. Elle a, en effet, émis, entre autres vœux, le suivant :

« Qu'il soit interdit à tout industriel et commerçant d'étiqueter ses produits en employant une dénomination impropre.

« Tout mélange d'essences et de matières premières de parfumerie, d'origine différente, devra porter la dénomination de « *composé* ».

« Ne pourront porter la dénomination « *pur* ou *naturel*, ou *de pays* » que les produits provenant de la région de Grasse et des Alpes Maritimes, et vendus avec garantie de pureté. »

Il est à peine utile de souligner l'impossibilité d'exiger que les essences de fleurs de Montauroux (Var) soient appelées « *artificielles* » ou « *non naturelles* » parce que produites hors des limites du département des Alpes-Maritimes, à quelques kilomètres de Grasse. Les Syndicats agricoles des *Alpes* et de *Provence* sont-ils donc devenus grassois ? Et les Varois, producteurs de divers produits *naturels* et même *purs* et parfois encore *de pays*, doivent-ils rappeler aux habitants de Grasse que leur ville et leur arrondissement faisaient partie du département du Var dont ils ne furent détachés qu'après la réunion de Nice à la France, en 1860.

La ville de Grasse s'est engagée dans certaines luttes contre le comté de Nice aux côtés de Draguignan, bailliage alors allié aux Pisans.

Vieilles histoires !...

Tout cela ne compte plus guère aujourd'hui et il serait de toute évidence monstrueux aux yeux de certains que les Dracenois puissent produire et vendre des produits *de pays* ! car... le Pays, c'est Grasse !

Après la délimitation de la Champagne verrons-nous celle du Pays de Grasse ?

L'importance du débat sera bien limitée, car lorsque Grasse aura seule le droit de vendre ses fleurs de pays, ses huiles surfines et ses parfums naturels, tout à côté rien ne pourra empêcher de vendre des fleurs du Var, des huiles supérieures et des parfums surnaturels !... ce qui est bien meilleur.

Une Essence marocaine à Carvacrol.

Dans la brochure n° 10 de l'Office National des Matières premières végétales, intitulée : « Sur les productions végétales du Maroc, la constitution du sol marocain et les influences climatologiques », par MM. E. Perrot et L. Gentil (Mission Perrot-Gentil, 1921), nous trouvons une courte note sur l'essence de Thymus Broussonetii, abondant autour de Mogador. Cette plante citée dans les diverses études de nos collaborateurs E. Jahandiez et J. Gattefossé sur les plantes aromatiques du Maroc et, notamment, dans l'important catalogue paru dans notre précédent numéro (1), a donné 0,88 % d'une huile essentielle de couleur verdâtre, à odeur rappelant l'essence de marjolaine et renfermant 27,23 % de composés phénoliques, qui semblent être en grande majorité du carvacrol (incristallisable) (2).

Usez !.. mais n'abusez point..

Le maréchal de Richelieu aimait le musc. Il faisait doubler ses culottes de peau d'Espagne, et l'odeur était si pénétrante quand il avait des culottes neuves qu'on s'enfuyait.

Le comte Castro-Piagno, ambassadeur de Naples, loua l'hôtel Richelieu quand le maréchal alla s'établir à Montpellier. Il essaya en vain de neutraliser l'odeur du musc avec des parfums. De guerre lasse, il prit le parti de parquer des moutons dans l'hôtel pour qu'elle fût absorbée par le fumier.

(*Hier, Aujourd'hui, Demain...*).

(1) Catalogue des végétaux aromatiques du Maroc. Janvier 1922, p. p. 7-16, 15 illustrations. Tirage à part.

(2) *Les plantes à thymol de l'Afrique du Nord*, Dr Maire. *P.M.* 1921, p. 79.

Lavande française et Lavandes étrangères.

La plupart de ceux de nos lecteurs que la question de la Lavande intéresse connaissent déjà le compte rendu du Congrès « d'Études sur la Lavande » du 1er octobre 1921 à Digne, publié par l'Office agricole départemental des Basses-Alpes ; les autres, le compte rendu succinct publié dans la *Parfumerie Moderne*.

Bien entendu, beaucoup de questions intéressantes, effleurées au Congrès, n'ont pu trouver place dans ces publications. C'est que le problème de la Lavande, tel qu'il se présente actuellement, est vaste et divers.

Notamment, un court rapport des Etablissements Chiris, de Grasse, y manquait ; notre confrère de Londres, *The Perfumery and Essential Oil Record*, toujours le mieux informé quand il s'agit de Lavandes, vient d'en publier une traduction. Il contient quelques remarques sur les Lavandes à corolles et calices roses ou blancs et sur la finesse particulière de leur parfum.

Nous avions autrefois publié des photographies de lavandes « albinos » et noté quelques stations botaniques du Sud-Est de la France. Le rapport de MM. Chiris en signale d'autres, découvertes par MM. Humbert et Lamothe. Après des essais, les auteurs concluent que l'essence provenant des fleurs blanches possède un parfum plus délicat, et donne un pourcentage en éthers notablement supérieur. Il serait donc intéressant de pouvoir propager cette catégorie de lavande ; comme l'on ne possède pas de documents permettant de savoir si l'on a affaire à une variété, une simple variation ou à une mutation, des essais de reproduction par semis et par marcottage s'imposent, et MM. Chiris les ont récemment entrepris.

Cette question de l'obtention possible d'une qualité supérieure de Lavande française se rattache à l'étude des variations locales des lavandes transplantées, que nous avons souvent signalée comme utile, notamment lorsqu'il semble que de nouveaux caractères ont été acquis par la plante.

Et, tout naturellement, viendra la question de la protection possible de l'appellation « Lavande vraie » ou « Lavande française » contre les lavandes étrangères appartenant à d'autres espèces botaniques.

Les caractères botaniques, seuls, permettront-ils de dénommer d'une manière indiscutable les essences provenant des diverses espèces de lavande ? Nous pensons que oui, puisqu'il sera toujours possible de ramener les variétés à une espèce botanique sur les caractères de laquelle aucun doute ne sera possible.

Il serait, en effet, souhaitable que les essences de Lavande soient vendues sous le nom exact des plantes dont elles proviennent ; le préjudice actuellement causé par la concurrence des lavandes espagnoles disparaîtrait immédiatement, puisqu'elles n'auraient plus de commun, avec les essences françaises, que le nom générique et s'en distingueraient immédiatement par le nom spécifique.

Par exemple, l'acheteur d'essence de Lavande pédonculée de l'Atlas marocain, ou de Lavande à feuilles dentées (*L. dentata*) des plateaux d'Algérie, ne pourrait pas croire à une fraude de la Lavande vraie.

Selon les observations que nous transmettait récemment un de nos amis, botaniste et distillateur, certains fabricants d'essences, et la majorité des acheteurs, seraient entretenus, par les articles de la *Parfumerie Moderne*, dans l'idée fausse qu'il y a de la *vraie lavande* dans l'Afrique du Nord, en Espagne, aux îles Canaries.

Nous ne pensons pas qu'une pareille confusion ait jamais pu se produire ; nous avons signalé la plupart des espèces de lavandes existant dans le Monde, et indiqué leurs stations quand nous le pouvions, mais nous avons toujours fait cela avec une précision parfaite, tant au point de vue botanique que géographique.

Nous croyons que la carte des Lavandes, œuvre ardue entreprise par M. Fondard, remettra définitivement les choses au point; elle montrera, en effet, d'une manière facilement compréhensible pour tous, l'étendue exacte de l'aire géographique occupée par la Lavande vraie (*Lavandula officinalis* Chaix) que nous proposerons de dénommer commercialement « Lavande française » ; de même, cette carte pourrait être étendue à l'aire géographique de toutes les espèces du genre, et permettrait de connaître l'origine botanique très probable d'une essence dont l'origine géographique serait connue, et inversement. Il est bien évident qu'une lavande sauvage, distillée à Vallauris ou au Lavandou, ne pourra provenir que de *Lavandula Stœchas*, dont la valeur commerciale n'est pas comparable à celle de la lavande vraie. Une même distinction peut être utile pour les Lavandes vraies cultivées, car chacun sait les différences considérables qui existent entre les essences d'Angleterre, de Pornichet, des Bouches-du-Rhône, de la Sainte-Baume, de Ligurie, etc.

Enfin, que l'on se rende bien compte que les essences obtenues par distillation des diverses espèces du genre *Lavandula* peuvent toutes devenir commerciales, mais qu'elles n'atteindront jamais que le prix correspondant à leur valeur, à leur odeur et à leurs constituants chimiques. Nous ne pensons pas qu'elles atteignent, sauf pour celles des hautes altitudes du Maroc et d'Espagne, une valeur supérieure à l'essence d'Aspic.

Devrait-on vendre l'essence d'Aspic sous le nom d'essence de *Lavande à feuilles étroites* (*L. latifolia* Vill.) ? Il est probable qu'il serait utile de faire une exception en sa faveur, puisque son nom commun très connu et très répandu permet de le faire ; il en serait de même pour le Stœchas, et rien n'empêcherait d'exiger l'emploi de noms espagnols ou arabes pour les autres espèces.

J. Gattefossé.
(C. R.)

Légion d'Honneur.

M. Lorenzy-Palanca, l'estimé parfumeur marseillais et algérois, président du Conseil des Prud'hommes de Marseille, vient d'être décoré chevalier de la Légion d'honneur. Nos sincères félicitations.

Sur la Publicité.

On nous a demandé souvent déjà de reprendre dans cette revue les articles de critique de la publicité que nous y passions assez régulièrement autrefois. Jusqu'ici, nous avions résisté pensant que le critique est souvent à son tour fort critiqué et qu'un professionnel sincère, qui travaille et produit, sait mieux que personne combien il est difficile de faire toujours non pas « parfait » mais seulement « bien »... Cette constatation pousse à l'indulgence et si l'on devient indulgent on n'est plus intéressant, n'est-ce pas ?

Bref, nous y voici et, si vous le voulez bien, nous reprendrons ensemble nos conversations. Nous vous indiquerons, ici, en toute simplicité, ce que nous croyons bien et ce que nous trouvons mal. Libre à vous de ne pas être de notre avis. Ce que nous voudrions éviter avant tout, c'est le ridicule de vous dire que, faute d'appartenir à telle ou telle chapelle (il en est plusieurs), un rédacteur de publicité, un dessinateur, sont incapables de faire un bon cliché et de raisonner sainement.

Il est telles publications spécialisées, en effet, dans lesquelles défilent régulièrement les clichés des concurrents, de ceux qui ne sont pas de la maison. On les éreinte d'une patte légère, on les démonte sans pitié devant le lecteur étonné parfois, mais sans doute confiant... Mais tournez quelques pages. Le ton change. Voici quelques clichés présentés par hasard et, par hasard, signés toujours des mêmes noms qui reviennent à tour de rôle. Dix pages en avant, on éreintait, ici l'on admire ; on s'admire même réciproquement et chacun prend à son tour l'encensoir pour le casser sur son propre nez ou sur celui de son compère.

Nous ne voulons pas procéder ainsi et c'est vraiment sans aucun parti pris que nous examinerons dans ces colonnes les divers clichés qui nous auront frappés au cours du mois.

***

Parmi les nombreuses affiches de parfumerie que nous avons vu s'étaler sur les murs depuis quelque temps, est-il besoin de dire qu'il en est de valeur très inégale. Nous en donnerons quelque jour une revue complète. Mais



...Des fleurs, peut-être; des cheveux, jamais!...

nous ne voulons, pour cette fois, que vous en signaler une parfaitement mauvaise à notre gré... et qui, pourtant sort d'une très bonne maison. Nous pensons que la faute de ce choix malencontreux incombe entièrement au client acheteur de ce dessin.

Il s'agit de l'affiche du *Pétrole Brixia* qui passe actuellement en annonce dans divers journaux, notamment dans l'*Exportateur Français* où nous l'avons découpée. Examinez ce cliché. Que représente-t-il ? Un vieil homme à visage cynique et que l'âge et... certains maux, peut-être, ont considérablement détérioré. Dans sa bouche, deux ou trois dents et des vides innombrables lui font une mâchoire particulièrement ravagée... Et il rit, le malheureux !... Il rit, le cynique. Il rit sans doute de l'étonnement du petit amour qui, perché sur son crâne chauve, arrose ce terrain stérile au moyen d'un coquet arrosoir. L'amour rit, surpris, et le laid monsieur, chauve et édenté, s'amuse de tout son cœur. Ne vous semble-t-il pas l'entendre murmurer : « Pas de danger que ça repousse... Des fleurs, peut-être... Des cheveux, jamais !... ». Je ne crois pas que cette affiche engage une seule personne à acheter du Pétrole Brixia.

Et, je pense que, fut-elle banale, la meilleure affiche que nous ayions vue parmi celles de nombreux produits recommandés pour la beauté de la chevelure, était celle du Pétrole Hahn, celle où l'on voyait souriante une jeune femme possesseur d'une admirable chevelure. Là, pas d'effort d'imagination pour le lecteur : la superbe toison blonde de la jeune femme, les mots « *Pétrole Hahn, trésor des cheveux ...* », il n'en fallait pas plus. Tous comprenaient. Ce dessin, aimable, gracieux, attirait les regards et suscitait la sympathie, alors que le monsieur de Brixia n'est même pas drôle.

Il est bon d'ajouter que le Pétrole Hahn n'utilise plus ni son affiche, ni son cliché de la jeune femme aux beaux cheveux.

***

Mais voici dans l'*Illustration*, une page entière consacrée à *l'Oréal*. Le



dessinateur a voulu, lui aussi, être drôle. Il y est parvenu et cela comme

il fallait, dans le ton qu'il fallait. Il plaisante et la plaisanterie est de bonne compagnie. Le monsieur et la jeune femme, — la sienne ? aperçoivent ensemble un premier cheveu blanc. Ils semblent terrifiés et l'on comprend, à l'examen, qu'avec une aussi jeune et jolie femme — sa femme, le monsieur un peu empâté, un peu mûr, ne voudra pas laisser venir les cheveux blancs. Ils accentueraient un peu trop la disproportion d'âge, déjà visible.

Dans le genre « anecdotique », voici une très bonne page, un très bon cliché.

* * *

La dernière page du même numéro de *L'Illustration* est occupée par un cli-



ché de la *Crème Floréine ;* c'est un bien mauvais cliché. La composition n'a pas d'unité. Rien ne se tient. L'ensemble paraît formé de morceaux disparates, juxtaposés au mieux pour remplir l'espace loué. L'attention se disperse tour à tour aux quatre coins de la page... Et puis, n'est-ce pas un peu ridicule que d'avoir voulu placer tant d'articles dans cette annonce. Il y a deux pots de crème et la boîte à poudre sur laquelle est assis le personnage féminin !

Trop de choses ! Beaucoup trop ! L'emplacement valait mieux que cela.

* * *

Voulez-vous, maintenant, que nous cueillions dans la publicité de la presse quotidienne deux histoires amusantes ?

Vous connaissez bien certainement la série des animaux de Gibbs ; cette collection où, tour à tour, le crocodile, le singe, le chien, etc., célèbrent à l'envie les qualités d'un dentifrice à nul autre pareil. Cette campagne n'amusait pas tout le monde. Moi-même...

Mais un des concurrents de Gibbs, la vieille, — et bonne, — marque Botot, en a tiré un excellent parti. Il est paru récemment un cliché de cette maison, cliché autour duquel figuraient les animaux de la série Gibbs. Un texte accompagnait cette illustration. On y lisait : « Il y a des dentifrices pour les animaux... mais les gens élégants n'emploient que les dentifrices Botot... » ou quelque chose d'approchant. Charmant, n'est-ce pas ?

* * *

Et si l'on nous permet de sortir de la Parfumerie, nous pourrons vous conter une autre histoire amusante. Nous avons tous vu la publicité que fit, pour son concours de lancement, le Porto Sphinx (vous ne trouvez pas que le mot « Sphinx » est heureux, particulièrement, pour dénommer du vin de Porto ?). La publicité du Porto Sphinx commence, dans chaque région, par des affiches placées en petit nombre sur les murs et par un cliché passant en 3e page des grands journaux régionaux ; affiches et clichés portent cette phrase énigmatique : « Ne t'assois pas su' l' compte-gouttes... » Cela ne produit pas un effet énorme. On ne comprend pas et, comme nous l'avons dit plus haut, les affiches ne sont ni très visibles ni très nombreuses; comme les clichés ont le même défaut, la phrase mystérieuse ne tourne pas à la scie populaire comme son inventeur l'espérait... Quelques jours plus tard, avec un peu d'attention et de chance, on découvre enfin l'explication de « Ne t'assois pas su' l' compte-gouttes »... en trouvant les conditions du grrrand concours.

Notez au passage, que nulle part, il n'est question de la qualité du vin.

Or, en la ville de Bordeaux, la publicité commença dans les formes habituelles : « Ne t'assois pas su' l' compte-gouttes... », mais le jour où parut l'annonce du concours, au-dessus de cette même annonce, il y en avait une autre bien claire, bien lisible celle-là, et qui disait simplement «... Moi, je m'asseois sur le compte-gouttes !... Et je vends ma bouteille dix francs ! » Suivait le nom de la marque.

Exquis... n'est-il pas vrai ?

* * *

Mais que de bavardages ! Ce ne sont point là les sages conseils et les avis sévères que vous attendiez de nous ? Evidemment, entre amis (ne sommes-nous pas des amis ?) on cause à bâtons rompus, on ne se borne pas, on s'égare... Mais, patience ! nous voici de nouveau très grave. On nous a demandé de divers côtés si, dans la crise persistante des affaires, la publicité pouvait encore rendre quelques services, si elle payait...

Je pense, en vérité, qu'elle demeure toujours nécessaire et que, faute de pouvoir augmenter les besoins et le chiffre total des ventes, si elle parvient à ramener sur les noms de ceux qui la continuent la plus grande partie des demandes qui se produisent, ce n'est pas déjà si mal.

Il est indispensable de *maintenir* sa publicité pour conserver un nom qui sonne toujours familièrement à l'oreille du public, pour ne pas être à la merci du vendeur désireux, parfois, d'écouler tous les articles en rayon avant que de réassortir les vôtres.

Si, jusqu'ici, vous avez fait de la publicité, songez aussi au temps, à la peine, à l'argent qu'il a fallu pour donner à votre produit sa note actuelle. Allez-vous maintenant laisser tomber tout cela ? faute de quelques efforts, allez-vous perdre le fruit de tout votre travail antérieur ?

Non, certes, et si vos frais généraux doivent être réduits, si vous devez serrer vos « frais tout court », réfléchissez bien avant que de sabrer trop fort dans le chapitre *Publicité*. Elle est, la Publicité, votre meilleur voyageur, celui qui vous coûte le moins cher. Ne le découragez pas trop, ne lui enlevez pas les moyens de travailler pour vous.

P. A.

(C R.)

La Parfumerie dans la Presse.

L'Eclaireur de Nice du 25 décembre dernier a publié une intéressante interview de M. Charabot, sous la signature Paul NAUDIER. Le distingué président du Syndicat des Parfumeurs de Grasse y exprime les idées qu'il a exposées l'année dernière à l'Académie d'Agriculture de France et qui ont été reproduites en leur temps par *La Parfumeri Moderne*. Notamment il insiste sur ce fait que les parfums synthétiques, loin d'avoir porté préjudice à l'industrie des parfums naturels ont, au contraire, aidé à son évolution rapide.

Il rappelle ses travaux personnels ou faits en collaboration avec M. Hébert et Laloue, et termine ses déclarations en proposant à nouveau la création à Grasse, d'un Institut de Biologie végétale. Nous avons applaudi, il y a deux ans, à cette initiative à laquelle nous avons offert tout notre concours, fidèle à notre esprit d'étroite collaboration avec les industriels parfumeurs de la Riviera ; mais le temps passe et les Italiens pour ne citer que nos voisins de l'Est, ne le perdent pas.

⁂

L'Ouest-Eclair, de Rennes raconait, récemment une visite au jardin d'essais du Professeur Daniel ; le journaliste s'étonnait d'y rencontrer toute une flore aromatique et surtout des roses odorantes dont M. Daniel espère, avec juste raison, pouvoir extraire une essence de Rose d'excellente qualité. Le climat breton, comme celui des côtes du sud-ouest de l'Angleterre, se prête admirablement à ces essais. Faut-il rappeler les cultures de lavande de la Loire Inférieure? Le professeur Daniel expérimente sur nombre d'autres espèces odorantes et avec M. Grégoire, prépare d'intéressants travaux sur les différentes essences de Menthe. *La Parfumerie Moderne* qui a déjà envoyé sa documentation personnelle à ces Messieurs, leur rappelle son dévouement pour tous les essais de ce genre ; elle a notamment réuni beaucoup de documents du regretté menthologue Malinvaud et s'honore de la collaboration du professeur Bræmer, de l'Université de Strasbourg.

⁂

La Petite Gironde nous apprend que M. la professeur J.-M. Soum a récemment fait une conférence très applaudie sur l'origine des produits odorants et l'industrie des parfums à l'Athénée de Bordeaux. Il serait souhaitable que cet exemple soit suivi dans les grandes villes, afin que nos élégantes apprennent quelques indispensables notions de parfumerie et sachent enfin l'origine des odeurs dont elles usent pour leur plus grande joie. Cette œuvre de vulgarisation serait très utile pour déraciner nombre de préjugés préjudicieux à l'extension de l'emploi des parfums par le monde féminin.

⁂

Les Fleurs et leur Parfum.

Nous avons reçu sous ce tittre un curieux tirage à part de la *Zenobia*, de Longhborough, dû à M. W. F. Charles.

L'auteur y développe à nouveau l'idée due autrefois à Piesse et reprise depuis par tant d'industriels avec plus ou moins de succès, de la musique des odeurs. La confection d'une agréable composition parfumée est donc un travail artistique au même titre qu'un tango perfectionné, ou une toile cubiste. Et cela permet un heureux rapprochement entre certains parfums modernes dont l'odeur est aussi bizarre que le nom, et les productions musicales ou artistiques (?) du dadaïsme.

La comparaison entre les diverses catégories de vibrations de l'éther et d'harmonies est très heureuse et permet de percevoir le mode de propagation des odeurs.

Suivent d'intéressantes considérations sur le pourquoi de la production des parfums par les végétaux et sur l'action qu'ils exercent sur les insectes et partant sur la fécondation et la reproduction des plantes.

⁂

Chimistes modernes !

Nous lisons dans *Le Moniteur de l'Oise*, de Beauvais, sous le titre : « *L'Industrie de l'alcoo laux Etats-Unis* », le paragraphe suivant, qui offre des aperçus inattendus :

« Le *Scientific Americain* (sic), de New-York, nous dit que le bactériologiste espère trouver la bactérie ayant la propriété de convertir directement la matière celluloïdale en alcool. » Cela nous confirme bien dans l'idée que le camphre devient un article de plus en plus précieux...

Nouvelles.

La Synthèse du Camphre.

M. Oraw et le Dr Schurie-Meudler se seraient entendus avec M. Pichté, Directeur des forêts canadiennes et un groupe de financiers anglais pour tenter la fabrication du camphre synthétique au Canada. Une usine de traitement de la térébenthine pour la fabrication du chlorhydrate de pinène se monte à Hemikheim, près d'Anvers.

⁂ A. D.

La Chambre de Commerce Française de Montevidéo, signale dans son bulletin de décembre dernier, l'arrivée en Uruguay de parfumerie allemande livrée dans des flacons de Baccarat. Elle suppose que ces flacons proviennent des opérations de « déménagement » effectuées durant l'occupation par les armées allemandes. La question mériterait d'être élucidée.

⁂

Un nouvel Alambic.

M. de Tourris, ingénieur à Cannes, a imaginé, dit *La Nature*, un alambic breveté, dans lequel l'inventeur a eu pour but la décharge très rapide de la cucurbite, et la réduction de la main-d'œuvre au strict minimum.

Cet alambic moderne, — plus particulièrement adapté à la distillation des plantes ligneuses (géranium, lavande, citronnnelle, lemon-grass, etc.) — est formé, en principe, d'un cylindre fait de plusieurs tronçons se raccordant. Le tronçon inférieur seul est ouvragé. Il est constitué par une cage perforée, formée par la base cylindrique de la cucurbite et par un double fond attenant, par des entretoises, au fond de la cucurbite, lequel est mobile autour d'une charnière.

C'est autour de cette cage que s'opère le chauffage : pour *la vapeur directe*, par une admission dans la vanne de vidange des eaux, donc suivant *l'axe du cilindre de l'alambic*, au moyen d'une conduite dont une portion est flexible au niveau de la charnière.

INFORMATIONS.

BELGIQUE.

Exposition Franco-Belge de la Mode à Bruxelles.

Du 1er mai à la fin d'août, aura lieu, à Bruxelles, une Exposition Franco-Belge de la mode, de la toilette et de la parure, sous le haut patronage de leurs Majestés le roi et la reine des Belges.

Le Comité Exécutif donnera à la décoration tous les soins que réclament les articles exposés.

Sont seuls admis comme exposants, les producteurs belges et français, à l'exclusion des négociants et détaillants.

Les industriels français peuvent s'adresser au Comité des Expositions, 42, rue du Louvre, Paris.

BULGARIE.

D'après les nouvelles de Sofia, la crise d'argent liquide et le manque presque absolu de crédit continuent à entraver le commerce. Les commerçants tâchent de liquider leurs stocks petit à petit et ne concluent de nouveaux achats qu'avec une grande prudence. Néanmoins, l'amélioration sensible du cours du leva, pendant le dernier mois, a contribué à une certaine reprise des affaires.

L'exportation reste peu animée. Pendant le mois écoulé, on a exporté des quantités insignifiantes de céréales et de tabac.

La Banque Agricole de Bulgarie, qui avait ouvert un crédit aux producteurs d'essence de rose, prend soin actuellement du placement de cet article à l'étranger. Son importation en Allemagne est interdite comme article de luxe. Il y a quelque temps, des maisons suisses avaient proposé jusqu'à 18.000 leva le kilo, mais par suite de la crise en Suisse, les ventes n'ont pu être réalisées.

(*Vie Financière*).

SUISSE.

Nous n'avons pas encore sujet de trouver une bien grande satisfaction dans la marche de nos affaires. Ces deux derniers mois n'ont point apporté de changements favorables mais ils n'en ont point apporté de défavorables non plus, et cela est d'importance aujourd'hui. De cette façon l'industriel gagne du temps et croit pouvoir atteindre enfin la route qui le conduira au succès. D'une manière générale, le personnel technique de nos fabriques n'a pas été réduit dans une forte proportion. Les stocks lentement constitués pour conserver cette main-d'œuvre spécialisée ont été absorbés en partie par les dernières demandes de l'exportation.

Les parfums de fantaisie ne sont pas l'objet d'une demande aussi active que les synthétiques ou les essences naturelles. Les marchés éloignés les sollicitent plus particulièrement et la vente en augmentera presque à proportion de la reprise définitive et normale de nos relations. Et ceci cause une grande instabilité sur notre marché. Les synthétiques ne sont pas traités sur une grande échelle et doivent supporter la forte concurrence de l'Allemagne ce qui est un double désavantage. Nous nous rabattons donc plus spécialement sur des produits laissant plus de bénéfice. L'Argentine, d'autres états de l'Amérique du Sud, le Canada, les Indes ont transmis des commandes.

L'Allemagne s'est intéressée à quelques lots disponibles en Suisse, d'Essence de Bergamote italienne dont le prix oscille de fr. (suisses) 45 à 47 le kilog. Des ventes furent conclues également en Essence de Citron, à fr. 8,50 ; en Essence de Mandarine, à fr. 45 ; en Essence de Portugal, à fr. 30 ; Essence Bigarade, à fr. 28; Essence Neroli, à fr. 350; Essence Petitgrain, à fr. 60.

Il y eut plusieurs demandes d'offres pour essences françaises mais je ne crois pas que ces sollicitations aient conduit à un résultat positif. Il s'agissait plutôt de renseignements. Les lavandes de bas pourcentage n'ont pas éveillé l'intérêt de nos industriels. La demande s'intéresse surtout aux essences à hauts titres. La hausse de ces produits n'a cependant pas agi sur l'esprit des spéculateurs, ceux-ci sachant par expérience que les fabricants n'achètent pas au delà de leurs besoins immédiats.

En synthétiques, la Vanilline et la Coumarine attirèrent presque seuls l'attention. La France sollicita des offres pour grosses quantités. Pour la Coumarine, des achats ont été passés à fr. suisses 23 le kilo franco frontière, avec certificat d'origine suisse. En Vanilline règne une grande indécision quant au prix. Dans le même temps, des commerçants et des fabricants exigent le prix de fr. 70, 75 et 80, et même davantage. Cela rend les acheteurs très perplexes et les ventes enregistrées l'ont été pour l'exportation.

(*De notre correspondant particulier*)
M. F.

TCHÉCO-SLOVAQUIE.

Foire d'échantillons, à Pragues, en mars 1922.

La troisième Foire Internationale d'échantillons aura lieu, à Pragues, du 12 au 19 mars prochain.

La dimension et le volume des échantillons sont illimités.

Le prix des emplacements est de 300 couronnes par mètre carré.

Les exposants ayant obtenu la *légitimation*, bénéficieront de la réduction de 50 % sur les chemins de fer tchécoslovaques, de l'expédition *accélérée*, sans frais supplémentaires, des objets destinés à la Foire, du droit de recourir au service spécial de location d'appartements, etc.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Office National du Commerce extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8e), ou à M. C. Mège, délégué de la Foire, 76, rue des Petits-Champs, Paris.

POLOGNE.

Foire Polonaise de printemps.

La deuxième Foire de Poznan (Posen) se tiendra du 19 au 27 mars, à la suite de celles de Leipzig et de Prague. Elle est réservée aux produits originaires de Pologne (et de Vilna, de Dantzig et de Haute-Silésie) ou à ceux de maisons étrangères ayant pour représentants des citoyens polonais résidant en Pologne. On tournerait la difficulté en faisant louer les emplacements par la Chambre de Commerçe Polono-Française et en la chargeant de la représentation.

Le prix des stands fermés est de 4.000 marks polonais par mètre carré.

La vente des marchandises sur le terrain de la Foire est interdite.

Le prix du transport des marchandises comportera leur retour gratuit. Les droits de douane seront remboursés en cas de réexportation.

On peut consulter le Règlement et la nomenclature des 15 sections à l'Office National du Commerce Extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel III, Paris, (O. N. C. E.)

ITALIE.

Un Comité vient de se constituer à Porto-Maurizio (Italie), dont voici la programme :

Instructions pratiques d'herboristerie; enseignement de la distillation rationnelle ; instructions sur le commerce des plantes aromatiques et médicinales ; instructions pour la formation de coopérative, entre cueilleurs d'herbes et distillateurs; instructions pour la culture de ces plantes ; assistance et consultations aux intéressés.

L'institution est subventionnée par le Ministère de l'Agriculture. Elle va installer au moins deux champs d'expèrience

***

En vue de permettre la conclusion d'un modus vivendi provisoire entre la France et l'Italie, les deux gouvernements viennent de proroger d'un mois le délai de dénonciation de l'accord de 1898. Ce dernier finira donc le 1er mars 1922.

L'agent commercial de France à Rome, nous signale que les autorités italiennes ont fixé le coefficient lire or par rapport à la lire papier à 442 % pour la première quinzaine de février.

BRÉSIL.

Exposition à Rio-de-Janeiro

Le Brésil prépare, à l'occasion du Centenaire de son indépendance, une Exposition à Rio-de-Janeiro, dite *Nationale* mais à laquelle les nations des deux Mondes sont conviées.

L'Office National du Commerce Extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8e), a publié, dans le *Supplément* No 14 *de ses Dossiers Commerciaux*, le programme et le règlement pour la partie étrangère de cette grande manifestation et fournira tous renseignements utiles aux futurs participants français. (O. N. C. E.).

ÉGYPTE

Conséquences de la crise politique Anglo-Egyptienne.

Bien que la situation économique en Egypte demeure parfaitement saine, les derniers événements politiques pourraient, pendant un temps plus ou mois long, ralentir les transactions commerciales de façon que les ventes de la saison d'hiver s'en ressentent sérieusement, les détaillants n'écoulant qu'avec peine les marchandises commandées depuis l'été. On nous fait savoir, du Caire et d'Alexandrie, que les exportateurs se trouveraient bien de se faire confirmer par leurs Agents et Clients les commandes et les dates auxquelles ils en souhaitent livraison, avant de faire les expéditions. Tout au moins doivent-ils renoncer à se montrer très rigoureux sur l'exécution des conditions de réception ou de remboursement.

(O. N. C. E.)

INDES ANGLAISES.

M. Garreau-Dombasle, attaché commercial de France à Calcutta, recevra, à l'Office National du Commerce Extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel III, Paris, les mercredis 8 et vendredi 10 février prochain, de 2 à 5 heures de l'après-midi, pour renseignements sur le commerce avec les Indes anglaises, les industriels et commerçants français.

PÉROU.

Le Sénat a voté un projet de loi tendant à augmente de 10 % les droits d'importation sur les liqueurs, les vins, les parfums et la confiserie.

***

Pays acheteurs de parfumerie française signalés, en février, par nos offices commerciaux : Bavière, Pays Rhénans, Mésopotamie, Syrie, Indes anglaises, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud anglaise, Congo Français et Congo Belge.

La Culture du Géranium en Algérie.

Depuis quelques années, la culture du géranuim en Algérie, autrefois si importante, ne fait que diminuer. En voici les principales raisons : les propriétaires préfèrent planter des vignes ; le charbon coûte très cher, il est très difficile à obtenir.

La production d'essence qui, avant la guerre, oscillait entre 30.000 et 40.000 kilos, a, certainement, diminué des trois quarts, et il ne semble pas que le planteur soit disposé à revenir à la culture du géranium.

On lit, d'autre part, dans *Le Sémaphore Algérien* :

Nous assistons, depuis trois mois, à une baisse effrénée du prix de l'essence de géranium ; les cours, qui étaient de 175 fr. le kilo, en février 1921, sont tombés à 75. Ce n'est certainement pas l'abondance de la production qui crée cette baisse, loin de là. La production la plus forte, qui ait jamais été enregistrée, a été de 140.000 k., en 1914, pour l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) ; le prix de vente moyen a été de 30 à 35 fr. La production de 1920 fut le neuvième de celle de 1914, soit 15.000 k. le prix a atteint 250 fr. le kilo. La récolte de cette année sera peut-être égale à celle de 1920, ou lui sera légèrement inférieure, car le temps ne s'est guère prêté à la distillation; les plantations sont vieilles, et les nouvelles ne rapporteront qu'en 1922.

D'autre part, il est avéré que le prix de revient d'un kilo d'essence, dans les vieilles plantations, et selon les rendements, peut être évalué entre 80 et 90 fr. le kilo.

Où allons-nous ? Qu'allons-nous devenir en vendant tous nos produits à pertes ? Un peu de cohésion et d'entente suffisent pour maintenir des prix rémunérateurs, qui, sans atteindre 250 fr., permettraient encore à chacun de boucler son budget. Les planteurs de tabac veulent se syndiquer, ou le sont déjà ; les producteurs de plants américains le sont aussi. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant ?

Vanilleries sous Cocotiers dans le Bas-Sambirano.

La culture de la *Vanille* se développe chaque année, à Madagascar, qui devient le centre de production le plus important du monde, écrit M. C. Marast, dans l'*Agronomie Coloniale*. La

culture du *Cocotier* commence, aussi à occuper des superficies importantes dans la grande île. Etant donné que cet arbre doit se planter à des distances variant de 7 à 10 mètres en tous sens, on a pensé qu'un bon moyen d'utiliser le terrain libre, était de le garnir de *vanilliers*. Les résult ts obtenus ont été très satisfaisants, et l'auteur a cru utile de faire connaître cett utilisation des cocoteraies, dont le produit peut être ainsi augmenté.

Cèdres de l'Atlas.

MM. les docteurs Massy et Lépinay ont fait une nouvelle communication intéressante à la chambre d'agriculture de Rabat sur les propriétés des goudrons de Cèdre utilisables à la place des goudrons et huiles de Cade (1). Ils ont également parlé de l'efficacité certaine de l'essence de Cèdre mais ils en ont comparé les effets à celle de l'essence de *Juniperus Virginiana* (Cèdre rouge, Cèdre de Virginie).

N'y a-t-il pas erreur? Revoir les travaux du docteur Trabut, comparant cette essence à celle de Santal dans ses effets thérapeutiques.

Nous signalons aux curieux la très intéressante note suivante : *Note sur l'extraction du goudron liquide du bois d'Arar (Thuya) chez les Aït Bou-Zemmour du Sud*, du capitaine Coursimault (*Ksar es-Souk*) dans le bulletin « *Hesperis* » (Archives berbères et bulletin de l'Institut des Hautes Etudes marocaines) 1921, 2e semestre, p. 223. Elle contient notamment une figure de l'appareillage employé.

(1) *Les Goudrons de Conifères de l'Afrique du Nord.* — *P. M.*, 1921, décembre, p. 270. — Voir aussi : *Journal de Pharmacie et de Chimie*, octobre 1921, p. 294. M. Massy, *Caractères physiques et chimiques du goudron de Cèdre.*

Syndicat de la Parfumerie Française

Le Syndicat de la Parfumerie française, interrogé par la *Parfumerie Moderne* sur la position que l'Administration des Contributions Indirectes prendrait, vraisemblablement, sur la question de l'emploi en parfumerie des alcools propylique et isopropylique, nous a répondu par les renseignements suivants, que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Au point de vue technique, les fabricants de ces alcools nous ont toujours dit qu'il était nécessaire de les employer en mélange avec l'alcool éthylique ; dans ce cas, il vous apparaîtra aisément que le mélange de ces alcools acquitterait exactement les mêmes droits que l'alcool éthylique lui-même.

« En second lieu, s'il était démontré que les alcools propylique et isopropylique peuvent remplacer l'alcool éthylique comme véhicule et dissolvant de nos parfums, il est hors de doute que l'Administration des Contributions Indirectes proposerait l'application des droits de consommation, en invoquant la raison qu'il lui serait difficile, ou impossible, de découvrir les fraudes. C'est la théorie que nous avons entendu soutenir par tous les Directeurs généraux avec lesquels nous avons été en rapports depuis plus de 30 années.

« Dans l'état actuel de la fabrication, il nous semblerait imprudent d'attirer l'attention de l'Administration sur le remplacement de l'alcool éthylique par d'autres alcools. Il est probable que devant un dissolvant ou véhicule *non alcool*, l'Administration ne pourrait soutenir la même thèse. »

Il semble donc bien qu'il sera très difficile d'aboutir à une solution heureuse, et nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous faire part de leurs suggestions.

Syndicats et Coopératives d'Algérie.

Une Société coopérative de propriétaires d'agrumes pour l'étude de la conservation des fruits par le froid sec, s'est constituée à Blida, le 17 décembre 1921. Elle a pour but de favoriser le développement de la culture des agrumes en Algérie en permettant aux producteurs d'attendre des prix rémunérateurs en cas de mévente ; de favoriser les essais et les études pour la mise au point des procédés de conservation par le froid sec ; d'améliorer les méthodes de culture ; de créer de nouveaux débouchés aux agrumes algériens.

Les planteurs de géranium se sont également constitués en un syndicat qui a pris pour but d'assurer la vente à un prix rémunérateur des essences qu'ils produisent. C'est la conséquence des faits que nous avons exposés dans notre numéro de décembre 1921 et sur lesquels nous donnons un supplément d'information dans le présent fascicule.

Union Mutuelle de la Parfumerie Française.

La Commission des fêtes de l'Union mutuelle organise, pour le dimanche 2 avril 1922, une matinée dansante dans la grande salle des Fêtes de la mairie du Xe arrondissement, 72, faubourg St-Martin. Le Président de la Commission des Fêtes, M. G. Desjardins, 15, rue des Sapins, à Charenton, le Président de l'Union Mutuelle, M. E. Ridard, 52, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, et tous les autres membres du bureau délivreront des cartes au siège social (11, rue Vézelay, Paris, 8e) ou à leur domicile.

Le secrétaire du Conseil d'administration, M. L. Burdet, 19, rue de Tanger à Paris, nous communique l'invitation à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 25 février 1922, à 20 heures, au Café du Centre, 121, boulevard Sébastopol. L'ordre du jour comprend dix parties ; nous notons entre autres, le projet de fusion des différentes sociétés de parfumerie et de savonnerie, défendu par M. Lalanne.

Sociétés.

Formations.

Savonnerie et Parfumerie Candor. — Siège social : 36, rue du Bac, Paris. Capital : 500.000 fr. Etablissements L. Allègre. Savonnetterie.

Dissolutions.

La Parfumerie Française. — Revue de parfumerie, à M. René Briffaux, 16, rue Taitbout, Paris, 23 janvier 1922. No 26737 du greffe.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 3

The Aromatic Plants of Corsica. — Here is the report of an inquiry which has been scientifically conducted during the course of four successive journeys of study made by our scientific botanical contributor : Mr E. Jahandiez to the Isle of Beauty, our so remarkable French Departement of Corsica.

All foreigners know what a marvellous country the Isle of Corsica is. Insulated in the middle of the Mediterranean Sea, it enjoys all the advantages of North Africa with none of its inconveniences, and it lays within eight hours' sail only from the touristic center of Nice and the Riviera. From a tourit's point of view, Corsica is indeed unique ! Her wild mountains present extraordinary sceneries which have always caught the artist's eye ; her shores are dentellated by numerous golfs presenting as many admirable landscapes with powerful color-effects.

Unfortunately, Corsica's natural riches are practically neglected or poorly worked, and Mr E. Jahandiez is calling the Perfumer's attention on the endless number of aromatic plants which would easily become the basis of a profitable industry. At the same time, the « Parfumerie Moderne » recalls the important papers which she has been able to publish, between 1910 and 1920, thanks chiefly to the journeys of study of our regretted contributor, Mr Robert Gattefossé, who fell in the Field of Honour in 1918.

The purely scientific expose by Mr E. Jahandiez is completed by a discussion on the present state of the cultivation of the Cedrat, Geranium and odoriferous Violet in Corsica, contributed by the Chemical-Engineer G. Flach.

The reader will realize how great a mistake was made by the Corsican peasants in uprooting important cedrat-plantations during the cristis brought about in the confectionery trade by the scarceness of sugar during the war. Actually, this article is eagerly sought after by American Confectioners and its price has advanced considerably.

Phenolic Oxydes.— Mr Murat, Chemical Engineer, discusses the properties of the phenolic oxydes, and particularly of the Phenyl-Oxyde, which is a synthetic raw material in Parfumery.

By means of the data the writer is giving on the characteristics of this body, every buyer will henceforth be able to test it for purity. The writer then emphazises the excellent quality produced by the modern catalytic processes which have been introduced of late for its synthesis.

To help the Lavender Trade out of its present dull condition, let us widen the market. — The author of the well known works : « Lavande et Spic » (Lavender and Spike) and « Culture et Industrie des Plantes Aromatiques de Montagne » (Culture and Industry of the aromatic mountain plants) written by him and Mr R.-M. Gattefossé has given the preference to the « Parfumerie Moderne » for setting forth the general outlines of a huge scheme fer exporting the Essence of Lavender to the French Colonies with a view to bettering the present conditions of this interesting product of french peasant industry.

Sumario del Numero 3

Plantas aromáticas de Córcega. — Ha aqui una investigación conducida cientificamente en el curso de cuatro viajes de estudio sucesivos, por nuestro sabio colaborador botanista, M. E. Jahandiez, en la Isla de Belleza, nuestro tan insigne departemento francès de Córcega.

Todos los Extranjeros saben cuan maravilloso pais es la Isla de Córcega. Aislada en medio del Mar Mediterraneo, ofrece todas la ventajas de la Africa del Norte sin sus desventajas, y nada màs dista de ocho horas de navegación del gran centro de turismo y de invernada que es Niza con la Riviera. Desde el punto de vista turístico, Córcega es única ! Aquellas sierras incultas ofrecen unos aspectos extraordinarios que siempre les han detenido la atención à los pintores ; los numerosos golfos de sus orillas presentan unos admirables paisajes de poderosos coloridos.

Desgraciadamente, las riquezas naturales de la Córcega estan poco ó nada cultivadas, y el Sr Jahandiez llama la atención de los perfumistas sobre la existencia en la Isla de un sinnumero de plantas aromáticas, que seria muy facil explotar industrialmente. La « Parfumerie Moderne » recuerda al mismo tiempo los importantes trabajos por ella publicados entre 1910 y 1920, gracias à los viajes de estudio de nuestro llorado colaborador (q. e. p. d.) Don Roberto Gattefossé, caido en el Campo de Honor en 1918.

Un estiudo del ingeniero-químico G. Flach sobre el estado presente de las plantaciones industriales de Cidros, de Geranio, y de Violetas odoriferas en Córcega, completa el relato puramente cientifico de nuestro colaborador.

El lector podrá hacerse cargo de cuan grande fue el error de los campesinos córcegos al arrancar las plantaciones importantes de Cidros á consequencia de la crisis sufrida por la Confiteria durante la guerra por la falta de azucar. Actualmente, las cidros tienen muchisima aceptacion en la Confiteria Americana, y han alcanzado un precio elevadisimo.

Los Oxidos Fenólicos. — El Sr Murat, ingeniero-químico, examina las propriedades de los óxidos fenólicos y más particurlamente del Oxido de Fenil, sobre todo como materia primera sintética para la perfumeria. Gracias à los documentos que nos da sobre las características de aquel cuerpo, todos los compradores estarán en adelante capaces de verifacar su pureza.

El autor insiste sobre la calidad excelente producida por los modernos procesos catalíticos que desde poco tiempo se emplean para su sintesis.

Para remediar la crisis de la Esencia de Espliego, ensanchemos su mercado ! — El autor de las conocidas obras : « Lavande et Spic » y « Cultures et Industries des Plantes Aromatiques de Montagne », en colaboración con el Sr R.-M. Gattefossé, ha escojido la « Parfumerie Moderne » para exponer las grandes lineas de un vasto proyecto de exportación de la Esencia de Espliego à las colonias Francesas, con el objeto de mejorar las condiciones actuales de esta interesante industria campesina francesa.

Our national Labiate is being used throughout the world all our readers will highly approve of that scheme, well conceived and shrewdly exposed, since its purpose is to intensify our national production through enabling it to depend on a safe basis, instead of a variable one, for the exportation of its product.

The present number is plentifully filled with various notes among which we want to point out those concerning the culture of the Peppermint ; morover, at the end of this issue, the reader wild find a reference to a curious paper by Mr M.-J. Gattefossé on medicinal plants as used in the native medicine in Morocco, chiefly by the Berber healers.

El mundo entero utiliza la esencia de nuestre Labiada nacional : todos los lectores alabarán este proyecto, muy bien concebido y diestramente expuesto, ya que tiene por objeto permeter la intensificación de nuestra producción proporciándola unas bases ciertas y no más variables para la salida à la exportación.

Este cuaderno se halla abundantemente llenado de varias notas entre las que senalaremos las observaciones sobre el cultivo de la menta picante ; tambien, al fin del número, se encontrará mencionada una obra curiosa del Sr J. Gattefossé sobre las plantas medicinales empleadas en la medicina indigena de Marruecos, sobre todo por los curanderos berberiscos.

La Production de la Vanille au Mexique.

D'après l'attaché commercial des Etats-Unis au Mexique, le Vanillier se rencontre à l'état sauvage, dans ce pays, en général sous l'abri des forêts. Il est très abondant et plus ou moins spontané, sur les collines basses. En culture, on le protège avec des arbres, plantés dans ce but. Il est cultivé surtout dans les districts de Papantla et de Misantla, dans l'Etat de Vera-Cruz. La région la plus productive se trouve au sud-est de Tuxpan. Plus de 50.000 personnes sont employées dans la culture et dans les manipulations de la vanille.

La nature du terrain, la température, l'humidité influent sur la qualité des gousses. La plante réussit mieux dans les terres riches, meubles, mais de consistance moyenne. La température qui lui est le plus favorable varie de 29 à 30° C. et l'altitude de 300 mètres.

La maturation des fruits se fait principalement en janvier ; mais la demande est telle que pendant plusieurs années la récolte était faite prématurément en octobre et novembre. Dans ces conditions, le poids de 100 gousses était inférieur de 450 gr. au poids normal.

Une ordonnance du Gouvernement défendit la récolte des fruits verts, mais on ne respecta pas toujours cette réglementation.

Une des questions les plus graves pour les producteurs, c'est d'empêcher le vol du produit, ce qui les oblige souvent à faire la récolte avant la maturité.

Dans le commerce, la vanille est divisée en quatre classes : « large fine » (surfine grande), qui pèse de 280 à 320 gr. par « mazo » de 50 fruits, longueur 20 centim. ; — « small fine » (surfine petite), de même poids, mais d'une longueur de 10 à 15 centim. seulement ; — « zacate », qui a le poids maximum ; elle pousse surtout le long des routes, dans les régions les plus chaudes du Mexique, où, autrefois, ses fruits étaient considérés comme sans valeur commerciale ; — « basura », ou de rebut.

Possibilité de la Culture de la Menthe poivrée dans le Vaucluse.

Les résultats obtenus dans quelques essais de culture de la Menthe poivrée (Mentha piperita) poursuivis depuis quelques années dans le Vaucluse, sont assez satisfaisants. Aussi, M. Zacharewicz, Directeur des services agricoles de ce département, conseille-t-il de donner de l'extension à cette production, sur laquelle il fournit les renseignements suivants :

Les terrains des paluds où se cultivait jadis la garance conviennent bien à la Menthe. Ce sont des sols de nature argilo-calcaire, profonds, frais, riches en humus, s'effritant facil ment sous l'action du gel et du dégel, si bien qu'ils deviennent pulvérulents et que la terre peut être facilement transportée par le vent si elle ne supporte aucune récolte.

Après un défoncement de 30 à 40 centimètres effectué en hiver, on régularise la surface par un coup de griffon, tout en incorporant, par hectare : 300 kilos de chlorure de potassium et 400 kilos de superphosphate de chaux 18/20. Fin mars, commencement avril, après la plantation, on répandra encore, en couverture, un mélange de 300 kilos de plâtre et 300 kilos de nitrate de soude, puis on donnera un binage, pour enterrer ces engrais.

La plantation a lieu en février, en employant des éclats de pied que l'on place sur les lignes,de 15 à 18 centimètres de distance. Toutes les quatre rangée , on laisse un espace de 30 à 35 centimètres qui servira de passage pour les sarclages ; ces vides faciliteront aussi l'aération de la culture. En outre, comme la plantation dure deux ans, c'est dans ces espaces, qu'en hiver, on prélèvera la terre pour couvrir les plantes et les préserver du froid.

En cours de végétation, on donnera au moins trois sarclages à la main, ces opérations étant faites avec précaution pour ne pas déraciner les jeunes pousses rampantes de la menthe.

On fait deux coupes, l'une en juillet, l'autre en septembre, moins importante.

Le rendement peut atteindre 20.000 à 25.000 kilos par hectare, mais la moyenne est de 10.000 à 12.000 kilos.

On admet que 500 kilos de matière verte, tiges et feuilles, peuvent fournir, à la distillation, 1 kilo d'essence.

Plantes aromatiques de la Corse.

La Corse, cette Ile de Beauté, drapée fièrement dans son épais manteau de maquis parfumés, — dont les émanations sous un soleil ardent sont si pénétrantes que Napoléon a pu dire, à Sainte-Hélène, que l'odeur du sol lui eut suffi pour deviner sa terre natale les yeux fermés, — serait un riche domaine à exploiter au point de vue de l'industrie des parfums. Cette exploitation facile consisterait, tout au moins, au début, à récolter des plantes poussant naturellement sur les coteaux et les rochers ; elle permettrait une utilisation lucrative d'immenses maquis dont les productions, au point de vue commercial, sont actuellement si limitées.

En effet, par sa situation géographique, la Corse est le département français le plus méditerranéen, on peut même dire qu'elle l'est essentiellement ; or, un des principaux caractères botaniques de cette zone, c'est l'abondance des plantes aromatiques, particulièrement des Labiées, objet d'un commerce important en Espagne, en Italie et en Algérie. Dans ce cas particulier, la Corse n'a rien à envier à ces pays cependant privilégiés, tant pour l'importance des formations végétales que pour le nombre des espèces ; ainsi, rien que pour la famille des Labiées nous énumérons ci-dessous 24 espèces, choisies parmi les plus intéressantes, sur une soixantaine croissant spontanément dans l'île, et dont plusieurs sont spéciales à la Corse et à la Sardaigne. Il y aura donc là, pour les habitants qui réclament ardemment et, avec juste raison, la mise en valeur de leur département, une source incontestable de bénéfices importants, le jour où ils pourront exploiter ces richesses méconnues de leur merveilleux pays.

La flore si variée et si particulière de la Corse a, depuis un siècle, attiré dans l'île de nombreux botanistes ; aussi, malgré les difficultés d'exploration de vastes régions très montagneuses, on peut constater qu'elle est, maintenant, assez bien connue, surtout depuis la publication, par M. John Briquet, de Genève, du remarquable *Prodrome de la Flore corse*, synthétisant tous les travaux antérieurs et augmenté des importantes recherches de son auteur, publication malheureusement inachevée ayant été interrompue par la guerre (1). Donc, au point de vue purement botanique, la flore corse est relativement bien étudiée ; personnellement, nous avons parcouru l'île en tous sens, pendant plus de trois mois, en 1901, 1911 et 1914, ces deux derniers voyages en compagnie d'un distingué botaniste anglais, le Révérend E. Ellman, et nous avons pu observer dans leurs stations naturelles le plus grand nombre des espèces énumérées ci-dessous.

Toute cette documentation, assurément très précieuse, ne suffit pas, néanmoins, pour le sujet spécial qui



Dessin de A. Jahandiez — Calanques de Piana (Corse) — Cl. P. M.

(1) M. le Dr John Briquet a accordé sa collaboration à « *La Parfumerie Moderne* » et fait partie de notre Comité d'honneur.
N.d.l.R.

nous occupe, celui des essences à parfums. Il importerait de reconnaître avec soin l'étendue et la composition des peuplements, et aussi de se rendre compte des possibilités de récolte et d'achat, dans un pays où la propriété est souvent très morcelée. D'autre part, diverses espèces largement répandues et fortement aromatiques, telles que : *Androsæmum hircinum* Spach, *Helichrysum angustifolium* D.C., *Stachys glutinosa* L., *Teucrium Marum* L., *Alnus suaveolens* Requien, etc..., devraient être recueillies en quantités suffisantes pour effectuer des analyses et des distillations dans les laboratoires, afin de rechercher leurs propriétés applicables à l'industrie des parfums. De ce côté, il reste encore beaucoup à faire, aussi cette modeste note a-t-elle simplement pour but d'attirer l'attention sur les richesses de la flore aromatique, si dignes d'intérêt, de cet admirable pays (1).

Renonculacées.

Clematis Vitalba L. — Maquis et haies des régions inférieures et moyennes, abondant çà et là : Rogliano ; Vico ; Calacuccia ; Corté ; Bocognano ; Ajaccio ; Sartène ; Porto-Vecchio ; Ghisoni ; Orezza; Bastia ; etc...

Ranunculus bullatus L. — Lieux pierreux du littoral, très commune près d'Ajaccio, assez rare ailleurs : Bastia ; Saint-Florent; Porto-Vecchio; Bonifacio.

Nigella damascena L. — Moissons, champs incultes des régions basses et moyennes : Cap Corse ; Saint-Florent ; Bastia ; Corté ; Aleria ; Bonifacio.

Crucifères.

Matthiola incana R. Br. — Ça et là sur le littoral, abondante par places : Bastia ; Ajaccio ; îles Sanguinaires ; Bonifacio. Les *M. sinuata* R. Br., et *M. tricuspidata* R. Br., sont plus répandues sur les sables maritimes.



Ph. Jahandiez Cl. *P. M.*
Châtaigniers à Bocognano. Au fond le Monte d'Oro

Cistinées.

Cistus monspeliensis L. — Le *Mucchio* des Corses, sous-arbrisseau odorant, très commun, un des principaux éléments du maquis, remonte jusqu'à 600 mètres d'altitude.

Cistus salvifolius L. — Commun dans les maquis où il s'élève jusqu'à plus de 1.200 mètres d'altitude.

Cistus halimifolius L.— Lieux sablonneux de la région inférieure, très commun par places : Bastia ; Ponte-di-Golo; Cervione ; Aleria; Solenzara ; rive gauche du golfe d'Ajaccio ; Figari ; Bonifacio ; Porto-Vecchio.

Cistus villosus L. — Maquis des régions basses et moyennes : Cap Corse ; Bastia ; Calvi ; Vico ; Corté ; Ajaccio ; Bonifacio ; Porto-Vecchio.

Cistus corsicus Lois.— Même habitat, très commun surtout dans la partie occidentale de l'île : Cap Corse ; Bastia ; Saint-Florent ; Calvi ; Galeria ; Corté ; Ajaccio ; Bonifacio ; Porto-Vecchio ; etc.

Cistus laurifolius L.— Forêts des montagnes, très rare : Ghisoni, forêt de Marmano.

Violariées.

Viola odorata L.— Endroits frais des régions moyennes et basses : Vico ; Piana ; Calcatoggio ; Cauro ; assez commune aux environs de Porto-Vecchio.

Tiliacées.

Tilia parvifolia Ehrh. — Bois de la région moyenne, peu répandu : bords du Prunelli, à Bastelica ; bords du Golo, vers Pietrosa.

Géraniacées.

Erodium moschatum L'Hérit. — Champs et lieux herbeux du littoral : Bastia ; Calvi ; Solenzara ; Ajaccio, très commun ; etc...

Hypéricinées

Androsæmum hircinum Spach. — Commun au bord des rivières des régions basses et surtout moyennes, dans

(1) « *La Parfumerie Moderne* » s'est faite autrefois le champion de cette thèse et nous croyons devoir rappeler ici les études publiées depuis 1910, ainsi que les voyages d'études de notre regretté collaborateur, Robert Gattefossé, mort au Champ d'honneur.

La Corse : Rob. Gattefossé, III (1910), 57-60. *Culture du Géranium en Corse*, Rob. Gattefossé, III, 73-75. *La Corse : Exploitation forestière*, Maurice Giltet (Bastia), III, 101. *La Bergamote en Corse*, III, 148. *La Culture du Cédrat en Corse*. Rob. Gattefossé IV (1911), 14. *Rapport sur les cultures aromatiques en Corse et leur avenir*, Rob. Gattefossé, IV, 69-73 (lu au Congrès de la Corse à Paris et à la Chambre syndicale agricole de Bastia, le 14 janvier 1911). *Culture de la Violette en Corse*, Rob. Gattefossé, IV, 77. *La Corse*, IV, 88. *Le Myrte en Corse*, Rob. Gattefossé, IV, 125. *La Corse*, R.M. Gattefossé, XIII (1920), 25.

les buissons, où sa puissante odeur spéciale en décèle de loin la présence.

Rutacées.

Ruta Chalepensis L. — Coteaux secs du littoral : Ajaccio, Bonifacio.

Ruta bracteosa D. C. — Même habitat, mais plus répandue : Bastia ; Saint-Florent ; Calvi ; Cargèse ; Ajaccio ; Sartène ; Bonifacio ; etc...

Ruta corsica D. C. — Rochers des montagnes, assez commune ; espèce spéciale à la Corse et à la Sardaigne : Cap Corse ; Asco ; Calacuccia ; col de Vergio ; Niolo ; Corté ; Ghisoni ; monts Renoso, Rotondo, Coscione et Cagna, etc.

Ruta divaricata Ten. — Plante de l'Europe austro-orientale, nouvelle pour la flore française, découverte en 1917 par M. Aylies, au Monte Pollino, près d'Omessa.

Térébinthacées.

Pistacia Lentiscus L. — Commun dans les maquis de la région basse.

Papilionacées.

Anagyris fœtida L. — Maquis du littoral, rare à Bastia et à Aléria, abondant aux environs de Bonifacio.

Spartium junceum L.— Maquis, jusqu'à 800 mètres : Cap Corse, commun ; Biguglia ; Aleria ; Corte ; Vivario ; Bocognano ; Ajaccio ; Bonifacio ; etc...

Ononis Natrix L.— Lieux incultes, localisé dans l'Ouest du Cap Corse et près de Saint-Florent.

Psoralea bituminosa L. — Coteaux secs du littoral, assez répandue : Bastia ; Saint-Florent ; Calvi ; Ota ; Ajaccio ; Solenzara ; Porto-Vecchio ; Bonifacio ; etc...

Myrtacées.

Myrtus communis L. — Maquis et haies, très commun dans toute la région basse.

Eucalyptus globulus Labill. — Originaire d'Australie, planté en grand sur le littoral, particulièrement dans les régions marécageuses. On cultive aussi, notamment, aux environs d'Ajaccio, mais beaucoup moins fréquemment, l'*E. rostrata* Schlecht., de même origine.

Paronychiées.

Paronychia argentea Lam. — Lieux sablonneux, commune sur toute la côte, de Bastia à Bonifacio, Ajaccio et l'Ile Rousse. De même que les Arabes, en Algérie, les Corses l'utilisent quelquefois en infusion théiformes.



Ph. Jahandiez — Clichés *P. M.*

Châtaignier à Cristinacia (Corse)

Ombellifères.

Bifora testiculata D. C. — Plante messicole à odeur de Coriandre, semble rare en Corse : Ponte-alla-Leccia ; Corté ; Aleria.

Crithmum maritimum L. — Rivages maritimes, très commun sur tout le littoral.

Fœniculum vulgare L. — Endroits secs des régions basses et moyennes, très commun ; on mange les jeunes tiges qui se vendent sur les marchés.

Bupleurum fruticosum L. — Même habitat. Assez commun dans le Cap Corse et près de Bastia : Ponte-Nuovo ; Ste-Lucie-de-Mercurio ; l'Ile-Rousse ; Ota ; Omessa ; Corte ; Bonifacio ; etc. Manque dans la région d'Ajaccio.

Ptychotis ammoïdes Koch.— Petite plante riche en thymol (1), assez répandue et très commune dans certaines localités : Saint-Florent ; Cap Corse ; Bastia ; Asco ; l'Ile-Rousse ; Calvi ; Galeria ; Corte ; Fiumorbo ; Bonifacio, etc...

Apium graveolens L. — Ruisseaux, marais du littoral ; très commun dans le Cap Corse ; Bastia ; Bonifacio ; etc.

Caprifoliacées.

Adoxa Moschatellina L. — Bois frais de la région montagneuse, très rare : entre Zicavo et Guitera (De Marsilly).

Rubiacées.

Asperula odorata L. — Lieux ombragés des montagnes. Plante à coumarine, odorante après la dessication ; rare en Corse : Piedicroce ; forêts d'Aïtone et de Vizzavona, où nous l'avons récoltée en 1911.

Composées.

Artemisia arborescens L. — Rochers maritimes : abonde aux îles Sanguinaires et à Bonifacio ; montagne d'Ajaccio et presqu'île d'Asprretto ; Bastia.

Artemisia Absinthium L. — Décombres régions basses et moyennes : Bastelica, très commune ; Calacuccia ; Evi-

(1) Cf. Dr R. Maire. — *Sur quelques plantes à thymol de l'Afrique du Nord*, « Parfumerie Moderne », 1921, p. 79.

sa ; Bocognano ; Nessa ; Aullène ; Porto-Vecchio ; etc...

Artemisia gallica Willd. — Littoral : Saint-Florent ; Bonifacio, rochers calcaires.

Tanacetum Audiberti D. C. — Lieux ombragés des montagnes, espèce spéciale à la Corse et à la Sardaigne : la Restonica, près Corte ; Niolo et forêt de Valdoniello ; Bastelica ; Zicavo et Coscione.

Anthemis fuscata Brot. — Littoral, lieux inondés l'hiver : de Saint-Florent à l'Algajola.

Anthemis Cotula L. — Région inférieure, commun dans les champs humides.



Ph. Jahandiez — Cl. P. M.

Bonifacio, la vieille ville

Santolina incana Lam. — Lieux arides, régions basses et moyennes : Nonza ; Bastia ; Corté ; Sermano ; Padulella ; etc...

Pulicaria odora Reich. — Coteaux boisés des régions inférieures et moyennes, très commune : Bastia ; Calvi ; Corte ; Tattone ; Evisa ; Vico ; Sagone ; Solenzara ; Ajaccio ; îles Sanguinaires.

Inula graveolens Desf. — Lieux un peu humides des régions inférieures et moyennes, très commune.

Inula viscosa Ait. — Même habitat et aussi répandue.

Helichrysum angustifolium D. C. — Plante à odeur puissante de coumarine, très abondante dans les régions basses et moyennes, où elle s'élève jusqu'à 1.000 mètres d'altitude ; manque à Bonifacio. C'est cette Immortelle qui contribue surtout à donner au littoral de la Corse son parfum si particulier.

Helichrysum microphyllum Cambess. — Coteaux de Bonifacio, très commune ; Santa-Manza ; îles Lavezzi (1).

Ambrosiacées.

Ambrosia maritima L. — Plante méditerranéenne et nord-africaine, à odeur pénétrante, naturalisée dans les sables maritimes près de Cervione.

Primulacées.

Cyclamen repandum Sibth. et Sm. — Abondant par localités dans les endroits frais, depuis le littoral jusqu'à 1.500 mètres d'altitude.

Cyclamen neapolitanum Ten. — Même habitat et aussi répandu que le précédent.

Labiées.

Lavandula Stœchas L. — Coteaux arides des régions basses et moyennes, très commune : Bastia ; Calvi ; Corté; Ajaccio ; Solenzara ; Ghisoni ; Zicavo ; etc... C'est la seule Lavande croissant en Corse.

(1) Les Hélichryses et le Nérol. — J. de Lorgues. — « Parfumerie Moderne », 1919. p. 100. 3 photos d'Hélichryses des montagnes de Corse.

Mentha insularis Requien. — Lieux humides des régions inférieures et moyennes, n'est qu'une sous-espèce de *M. rotundifolia* Huds. Assez commune : Bastia ; Orezza ; Calacuccia ; Vico ; Corte ; Ajaccio ; Bastelica ; etc...

Mentha aquatica L. — Bords des eaux dans les régions basses et moyennes, commune.

Mentha Requienii Benth. — Bords des ruisseaux et pelouses très humides des montagnes. Curieuse Menthe naine spéciale à la Corse et à la Sardaigne, l'espèce la plus voisine habite la Nouvelle-Zélande ; cultivée comme plante aquatique dans certains jardins, elle s'est naturalisée en Portugal et en Irlande, Cette minuscule Labiée à port de Thym n'est pas rare entre 900 et 1.500 mètres d'altitude; rampante dans les gazons spongieux, et souvent broutée par le bétail, elle ne serait pas toujours facile à découvrir si son odeur fortement aromatique ne dévoilait sa présence; c'est ainsi que nous l'avons trouvée dans les prairies du Coscione, au pied de l'Incudine ; elle se rencontre aussi sur les monts Grosso, Cinto, Campotile et de Cagna ; aux cols de Saint-Roch, de Sevi, de Cocavera et de Vergio ; dans la vallée de la Restonica et le haut Tavignano ; les forêts d'Aïtone et de Vizzavona ; aux lacs de Creno et de Nino ; à Calasima ; Aullène ; l'Ospédale ; Serra di-Scopamène ; etc...

Mentha Pulegium L. — Endroits humides, très commune un peu partout.

Origanum vulgare L. — Lieux secs des régions basses et moyennes, rare en Corse : Bastia, au col de Teghime ; Sagone. Nous avons recueilli, en 1914, la variété *semiglaucum* Boiss., à Sermano, près de Corte.

Thymus vulgaris L. — Coteaux secs, très rare et peut-être nul en Corse, où il est remplacé par l'espèce suivante.

Thymus Herba-Barona Lois. — Plante buissonnante fortement aromatiques, à odeur très agréable, assez commune sur les pentes arides des montagnes jusqu'à 2.000 mètres d'altitude : Cap Corse ; monts Pigno, San Pietro d'Orezza, Grosso, Rotondo, d'Oro, Eliseo et Coscione ; cols de Vergio et de Bavella ; Corté, vallée de la Restonica; Vizzavona ; Aullène ; etc...

Micromeria græca Benth. — Coteaux secs de la région basse, au Nord et au Sud de l'île : Luri ; Bastia ; Saint-Florent ; Sorbollana ; Zerubia ; Sari de Porto-Vecchio ; Sartène ; Bonifacio, etc.

Micromeria filiformis Benth. — Rocailles, espèces des îles Baléares très rare en Corse : rochers schisteux des bords du Golo, à Ponte-di-Golo, près Casamozza ; Saint-Florent, rochers calcaires de la base de la pointe de Forlino.

Calamintha officinalis Moench. — Bois et châtaigneraies de la région moyenne : Cap Corse ; Vico ; Bocognano ; etc...

Calamintha Nepeta Savi. — Terrains arides, régions inférieures et moyennes, commun.

Calamintha glandulosa Benth. — Rocailles et sables des torrents des régions basses et moyennes, plante à odeur agréable : Calvi ; Ponte-di-Golo ; Calacuccia ; Casamaccioli ; entre Calasima et les bergeries de Brignoli, abondant ; Renoso ; Corté, vallée de la Restonica ; etc...

Melissa officinalis L., var. *graveolens* Rouy. — Bords des rivières dans les régions basses et moyennes, assez commune ; plante robuste, à odeur forte et désagréable.

Rosmarinus officinalis L. — Coteaux et maquis des régions basses et moyennes, commun surtout en terrains calcaires : Bastia ; Saint-Florent ; Belgodère ; Calvi ; Partinello ; Porto ; Corté ; Ghisoni ; Santa-Giulia près Porto-Vecchio ; Monaccia ; Bonifacio ; etc...

Salvia Sclarea L. — Lieux arides de la région moyenne, rare en Corse : Venzolasca ; Piedicroce ; Caporalino ; col de Pentone, au Nord de Corté ; Ghisoni.

Nepeta agrestis Lois. — Lieux secs des montagnes ; plante glanduleuse à odeur de Menthe poivrée, espèce exclusivement corse : monts d'Oro et Capo Bordato ; le Niolo ; Campotile ; bergeries de Cerasole, au-dessus de Casamacioli ; gorges de l'Agnol et col de Vizzavona ; Bastelica ; forêts de Casamente, près Ghisoni ; etc.

Nepeta cataria L. — Près des villages dans la région moyenne : Bastelica et Aullène, très commune ; Bocognano ; Vico ; etc...

Stachys maritima L. — Sables maritimes : Bastia, plage de Pineto ; Biguglia ; plages du Fiumorbo et du Bravone ; Chiavari.

Stachys glutinosa L. — Coteaux arides des régions inférieures et moyennes. Buisson glutineux à rameaux anciens terminés en épines, à forte odeur balsamique, spécial à la Corse et à la Sardaigne, très abondant : Cap Corse ; Bastia ; Piedicroce ; l'Ile Rousse ; Calvi; Corté ; Venaco ; Ajaccio ; îles Sanguinaires ; Bonifacio ; etc...

Melittis messilophyllum L. — Bois et ravins, très localisé : entre Bastia et Cardo ; San Nicolao, à Regetto ; Barbaggio, vers le col de Teghime, où nous l'avons récolté en 1911.

Ajuga Iva Schreb. — Lieux pierreux secs du littoral : Saint-Florent ; l'Ile-Rousse ; Ostriconi ; Calvi ; Bonifacio.

Teucrium massiliense L. — Lieux rocailleux des régions basses et moyennes (1), assez commun : Cap Corse ; Calvi ; l'Argentella, près Galeria ; Manso, vallée du Fango ; Asco, vallon de Pinnera ; Evisa ; forêt d'Aïtone ; Calacuccia ; vallées de Porto, de Sagone et du Liamone ; col de Saint-Roch, près de Vico ; Afa, rochers du Gozzo ; Ajaccio, chapelle Saint-Joseph ; Sartène ; Pastricciola ; Prunelli di Fiumorbo ; Porto-Vecchio ; Bonifacio.

Teucrium Marum L. — Maquis et coteaux secs, abondant ; s'élève jusqu'à 1.700 mètres d'altitude sur le versant sud du Capo Bordato : Bastia ; Belgodère ; Calvi ; Piana ; Cargèse ; Vico ; Calacuccia ; Omessa ; Corté ; Ajaccio ; îles Sanguinaires ; Sari-di-Porto-Vecchio ; Bonifacio ; etc...

(1) Cf. E. Jahandiez. — *Note sur deux Germandrées aromatiques*, « Parfumerie Moderne », 1920, p. 119 et suiv. *Illustr.*



Ph. Jahandiez — Cl. P. M.

Panorama d'Evisa (Corse)

Verbénacées.

Vitex Agnus-castus L. — Endroits sablonneux humides du littoral : Cap Corse, marais de Sisco ; Bastia, vallée du Fango ; Calvi, presqu'île de Revellata ; Galeria, golfe de Crovani ; Ajaccio, vers Chiavari.

Chénopodiacées

Chenopodium ambrosioides. — Décombres et champs incultes de la région inférieure, assez répandu : Bastia ; Calvi ; Guagno ; Vico ; Bocognano ; Ajaccio ; Ghisonaccia, etc... Selon de Marsilly (1) serait employé dans le pays en guise de thé.

(1) *Catalogue des plantes vasculaires indigènes ou généralement cultivées en Corse*, p. 122.

Camphorosma monspeliaca L. — Lieux secs du littoral, localisé mais abondant dans ses stations : Calvi ; golfe de Girolata ; Bonifacio.

Lauracées

Laurus nobilis L. — Fréquemment cultivé dans la partie inférieure, mais bien spontané, selon M. J. Briquet (1), dans les forêts suivantes : environs de Vico ; Ghisoni, défilé de l'Inzecca ; Sant'Andrea-di-Tallano, forêt de Valdo-Grosso au-dessus des bains de Caldane.

Bétulacées.

Alnus suaveolens Requien. — Arbrisseau à feuilles très glutineuses et odorantes, spécial aux montagnes du centre de la Corse, constitue d'immenses formations de 1.400 à 2.200 mètres d'altitude, depuis le massif du Cinto jusqu'au sud de l'Incudine ; descend parfois le long des torrents jusqu'à moins de 800 mètres, près de Bocognano et de Guagno.

Conifères.

Pinus Laricio Poir. — Constitue de vastes forêts dans les montagnes du centre de l'île, entre 800 et 1.800 mètres d'altitude, en particulier dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine et un peu plus au sud, mais manque sur l'Incudine même ; arbre majestueux pouvant atteindre jusqu'à 50 mètres de hauteur. L'exploitation de ces forêts a commencé en 1845 ; à cette époque, M. Doumet-Adanson put observer quelques Laricios gigantesques de 8 à 9 mètres de circonférence et dont le nombre de couches concentriques faisait remonter l'âge à 15 et même à 18 siècles ! (2).

Pinus Pinea L. — Spontané sur la côte orientale mais très localisé : bois de Pinarello, entre Sainte-Lucie et Porto-Vecchio, puis entre cette ville et Santa-Manza. Cultivé aussi çà et là : Cap Corse ; Bastia ; Calvi ; Ajaccio ; etc. Ses fruits sont très appréciés.

Pinus Pinaster Soland. — Forêts des régions basses et moyennes, peut s'élever jusqu'à 1.600 mètres : Cap Corse ; désert des Agriates ; pied de la Cima della Cappella ; bois de Tacca, au sud de l'Incudine ; haut bassin du Baracci et Monte Piloso ; etc... Planté sur divers points du littoral, à Calvi et en particulier à Ajaccio.

Abies alba Mill — *Pinus Picea* L. — Montagnes du centre de l'île, de 1.500 à 1.800 mètres : massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso, du Monte d'Oro, de l'Incudine et de Cagna ; forêt de Valdoniello ; abondant dans la forêt d'Aïtone ; etc...

Juniperus nana Willd. — Pentes rocailleuses des montagnes, d'environ 1.000 à 2.200 mètres d'altitudes, abondant dans les massifs centraux, s'étend du Monte San Pietro d'Orezza aux montagnes de Zonza.

Juniperus Oxycedrus L. — Maquis, jusqu'à 1.000 mètres d'altitude, disséminé du Cap Corse à Bonifacio, très abondant par places.

Juniperus macrocarpa Sibth. et Sm.— Lieux arides : dunes d'Ostriconi, abondant.

Juniperus phœnicea L. — Rochers et maquis, s'élève jusqu'à 600 mètres d'altitude, mais se montre plus fréquent sur le littoral ; assez répandu depuis le Cap Corse jusqu'à Bonifacio, où il est très commun.

Taxus baccata L. — Forêts des montagnes jusqu'à 1.500 mètres, descend près de la mer à Luri, disséminé : Monte d'Oro ; Guagno ; Bastelica ; forêts d'Aïtone, de Lugo di Nazza et de Marghèse ; etc...

Liliacées

Lilium candidum L. — Terrains incultes et vignes du littoral, probablement subspontané : Bastia, route de Saint-Florent ; Ajaccio ; Bonifacio, route de Porto-Vecchio.

Polygonatum officinale All. — Lieux ombragés des montagnes de centre, assez rare : Orezza ; Omessa ; Corté ; forêt de la Restonica ; Vizzavona : Bocognano, berges de la Gravona ; forêt de Marmano ; Bastelica.

Convallaria maialis L. — Bois des montagnes, très rare en Corse : environs d'Orezza.

Smilax aspera L. — Maquis et haies des régions basses et moyennes jusqu'à 1.000 mètres, très commun.

Iridées.

Iris germanica L. — Coteaux et rochers du littoral, subspontané ou naturalisé : Bastia ; montagne d'Ajaccio ; Bonifacio.

Iris florentina L. — Terrains en friches de la région basse : entre Bonifacio et Saint-Julien, abondant.

Amaryllidées.

Narcissus serotinus L. — Rochers et lieux humides du littoral : Cap Corse, à Pietracorbara ; Biguglia ; l'Ile-Rousse ; Calvi, cap de la Revellata ; Ajaccio ; très commun à la Trinité, à Bonifacio et à Porto-Vecchio.

Narcissus Tazetta L. — Prairies humides de la région basse, commun par localités, présente plusieurs variétés : Cap Corse ; Bastia ; l'Ile Rousse ; Calvi ; Francardo ; Caporalino ; Corté ; Ghisonaccia ; Ghisoni ; Solenzara ; Sagone ; îles Sanguinaires ; Ajaccio ; Sartène ; Bonifacio ; etc...

Pancratium maritimum L. — Sables maritimes, disséminé : Cap Corse ; Bastia ; embouchure du Liamone ; Ajaccio ; Porto-Vecchio ; Bonifacio ; grande île Lavezzi, très commun.

Pancratium Illyricum L. — Bois et rochers ombragés des régions basses et moyennes jusqu'à 1.300 mètres d'altitude, assez répandu ; ses fleurs odorantes sont vendues sur le marché d'Ajaccio : Cap Corse ; Bastia ; Vescovato ; Piedicroce ; Belgodère ; Calvi ; Corté ; Vivario ; Vizzavona ; Bocognano ; Vico ; Ajaccio ; Bastelica ; Serra di Scopamène ; Propriano ; Bonifacio ; Porto-Vecchio, très commun ; etc .

Orchidées.

Orchis fragrans Poll. — Lieux humides des régions basses et moyennes, disséminé : Bastia, au Pgno ; Ponte-Nuovo ; Porto ; Corté ; Ghisoni ; Bocognano ; montagne d'Ajaccio ; de Solenzara à Togna ; etc...

---

(1) *Prodrome de la Flore corse*, t. I, p. 642.

(2) *Sur les forêts de la Corse et la destruction déplorable des Laricios archiséculaires qu'elles renferment* (Bull. Soc. Bot. Fr., 1872, p. LXXXVIII). Depuis longtemps déjà l'administration forestière protège les survivants de ces arbres vénérables, dont quelques-uns atteignent encore près de 6 mètres de circonférence.

Orchis maculata L. — Bois et lieux ombragés des montagnes, jusqu'à 1.900 mètres, assez rare : Cap Corse ; le Pigno ; San Martino-di-Lota ; forêt d'Aïtone ; Corte ; forêt de Cervello ; Tattone ; forêts de Ghisoni et de Casamente ; Zicavo, au Cascione ; Sartène.

Aceras anthropophora R. Br. — Coteaux des régions basses et moyennes, seulement en terrains calcaires où il est assez abondant : Cap Corse ; col de Teghime ; mont Sant'Angelo de Saint-Florent ; cime de la chapelle de Sant' Angelo, près Omessa ; environs de Corté ; Bonifacio, commun.

Aceras longibracteata Reich. — Lieux pierreux des régions inférieures et moyennes, rare en Corse : Ponte-Leccia, pentes de la crête de l'Orianda ; environs d'Ajaccio ; Bonifacio.

Platanthera bifolia Reich. — Prés, marais et lieux ombragés de 300 à 1.200 mètres, assez rare en Corse : forêts de Calenzava, d'Aïtone, et de Vizzavona ; entre Vico et Guagno ; marécages du col de Saint-Georges ; Sari-di-Porto-Vecchio, sommet du Monte Bianco.

Tinea intacta Boiss. — Maquis des régions inférieures et moyennes jusqu'à 1.000 mètres d'altitude, répandu : Cap Corse ; Bastia ; Cervione ; Saint-Florent ; Belgodère ; Calvi ; Galeria ; forêt d'Aïtone ; Piana ; Vico ; Guagno ; Corté ; Ghisoni ; Ajaccio ; Sartène ; Porto-Vecchio ; Bonifacio ; etc.

Epipactis microphylla Swartz. — Forêts des montagnes, rare : Corté, vallée de la Restonica ; Vivario ; forêt de Vizzavona ; Aullène.

Spiranthes autumnalis Rich. — Pelouses et maquis de la région basse, disséminé : Bastia, commun ; Ajaccio, assez commun ; Ghisoni ; Propriano ; Sartène ; Bonifacio.

Aracées.

Ambrosinia Bassii L. — Petite plante des maquis du sud, à rhizome odorant : environs de Bonifacio et de la Trinité.

Fougères.

Cheilanthes odora Sw. — Rochers, murs et lieux rocailleux, s'élève jusqu'à 1.000 mètres d'altitude ; répandu du Cap Corse à Bonifacio ; îles Sanguinaires.

Emile JAHANDIEZ.

Membre de la Société Botanique de France, naturaliste chargé de missions.

(C. R.)

L'Entrée des Fleurs en Allemagne.

Le Ministre de l'Agriculture a donné en novembre dernier les renseignements suivants sur l'importation des fleurs en Allemagne.

Le Gouvernement allemand a ouvert aux fleurs italiennes un contingent d'importation de 300 tonnes, valable du 1er septembre 1921 au 30 avril 1922. Pratiquement, le nouveau régime ne devait être mis en vigueur que le 1er décembre, la température exceptionnellement douce de l'automne ayant permis aux horticulteurs allemands de se passer des fleurs étrangères plus longuement que de coutume.

Trois syndicats de marchands de fleurs seront chargés de répartir ce contingent, et les permis seront accordés par l'Aussenhandelstelle des plantes et semences, Koninggratzerstrasse, 100, Office annexe à celui des bois bruts. Tous les marchands de fleurs allemands, même ceux qui n'avaient pas vendu jusqu'à présent de fleurs italiennes, seront admis à la répartition

Le Directeur de l'Office des plantes et semences, M. Dorkson, avait confirmé les renseignements donnés cidessus, et a ajouté qu'il n'était pas question, jusqu'ici, d'attribuer un contingent aux fleurs françaises, dont l'importation demeurait interdite.

Il est à remarquer que le Congrès des négociants de fleurs, en Allemagne, s'était prononcé, en fin août dernier, en faveur de la fixation d'un contingent pour l'importation des fleurs étrangères, mais sans discrimination entre les pays de provenance.

L'Ambassadeur de France à Berlin a protesté auprès du Gouvernement allemand contre la violation expresse du Traité de Versailles commise en l'occurence, et lui a signifié que la France se considère comme autorisée, dès maintenant, à importer des quantités de fleurs, égales en poids aux quantités promises à l'Italie, à moins que les autorités du Reich ne reconnaissent que le contingent, dont il s'agit, est ouvert à à tous les pays exportateurs de fleurs.

La Protection de la Propriété agricole.

M. H. Ricolfi, député des Alpes-Maritimes, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi contresignée par huit de ses collègues, parmi lesquels M. Boret, ancien Ministre de l'Agriculture, qui a pour but de protéger la propriété horticole en créant :

1° Des brevets d'inventions horticoles ;

2° Des marques de qualifications horticoles.

Cette proposition s'inspire des directives suivantes :

« Nous voulons, dit M. Ricolfi, conférer aux horticulteurs la protection légale de leurs produits et de leurs inventions, et cela en instituant un régime et une organisation propres pour les brevets d'inventions horticoles, d'une part ; pour les marques horticoles, d'autre part ;

« Nous voulons arriver à interdire la reproduction, sans le consentement de l'inventeur, des inventions nouvelles auxquelles il a donné une personnalité indiscutable ;

« Nous voulons que par leur description, leur dessin et leur dépôt, leur identification soit possible et parfaite ;

« Nous voulons que cette identification puisse être contrôlée pendant toute la durée de la garantie d'exclusivité à établir ;

« Nous voulons que les infractions soient sanctionnées par les peines de la contrefaçon et, aussi, par des dommages-intérêts. »

Etat actuel des Cultures du Cédrat, de la Violette et du Géranium en Corse.

Depuis douze ans La Parfumerie Moderne *s'est activement occupée des cultures de plantes aromatiques et industrielles dans l'Ile de Beauté. Cependant la guerre et les grands soucis des industriels depuis cette époque, n'ont guère permis aux parfumeurs de continuer à s'intéresser d'aussi près à cette question. C'est pour compléter l'ancienne documentation de notre revue, établie sur place par M. Robert Gattefossé, que nous avons demandé à M. G. Flach, Ingénieur-chimiste, l'exposé qui va suivre, qui complète admirablement l'étude strictement scientifique de M. E. Jahandiez sur les ressources florales naturelles de l'Ile.* P. M.

***

Culture du Cédrat. — En 1921, la production du Cédrat était insuffisante pour répondre à la demande croissante des confiseurs d'outre-mer.

L'absence de création de cultures nouvelles s'explique par les difficultés dues au manque de main-d'œuvre peu coûteuse ; les arrosages d'été, la constitution des abris d'hiver, les traitements insecticides devenus indispensables, etc., exigent, en effet, une main-d'œuvre nombreuse et assidue.

Il serait souhaitable, entre parenthèses, que la nicotine trop coûteuse puisse être prochainement remplacée par les savons de Pyrèthre récemment lancés avec tant de succès en France.

Les anciennes plantations de Cédrat ont subi une crise sévère en 1917-1918, par suite de l'avilissement des prix ; c'est ainsi que dans la zone du Cap Corse, le cours était tombé à 10 fr. les cent kilos. Le manque de sucre seul semble avoir été la cause de cet état de chose, la confiserie ne pouvant plus fabriquer.

Presque tous les paysans ont alors déraciné, arraché leurs cédratiers ; seuls, les gros propriétaires ont patienté et conservé leurs cultures. Or, dès 1920, les cédrats étaient à nouveau si demandés que les cours atteignaient bientôt 300 francs les cent kilos ; il semble bien que les prix ont alors dépassé la moyenne normale et que les acheteurs étrangers n'aient pas suivi, si bien que la plupart des agents d'exportation ont enregistré des pertes.

En 1921, les cédrats se sont vendus au prix normal de 150 francs.

A notre avis, la Parfumerie ne doit pas attendre beaucoup de la culture des Cédrats ; cet agrume constitue une matière première de confiserie. Outre le fruit confit bien connu, le cédrat donne une excellente confiture, qui, si elle était lancée par une adroite et suffisante publicité, donnerait de très certains résultats. Un petit essai a été fait au domaine de Casabianca.

Culture de la Violette. — La culture de la violette est malheureusement encore sans débouchés en Corse, si on excepte la vente de la fleur coupée. De rares horticulteurs fournissent de la Violette de Parme, mais la plupart des fleurs vendues en bouquets proviennent de la cueillette des plantes spontanées.

Pourquoi la violette n'est-elle pas une des grandes productions de l'Ile?

Toujours les mêmes raisons expliquent l'insuffisance de l'activité insulaire, quelles que soient les ressources exploitées. Inertie des capitaux indigènes, timidité des entreprises métropolitaines, manque d'initiative locale, de cohésion et surtout absence totale de techniciens susceptibles d'inventorier les ressources et d'organiser leur exploitation rationnelle.

La Corse paraît être le véritable habitat de la Violette odorante, son pays de prédilection ; nulle part elle n'est aussi abondante et aussi parfumée. Les sous-bois d'oliviers en sont tapissés ce qui a fait adopter dans le Var la culture à l'ombre des oliviers.

En Corse, on attend impatiemment une initiative de l'extérieur ; il faudrait que l'on se décide enfin à découvrir cette île ignorée, laboratoire naturel de tous les aromes, dont l'odeur complexe et capiteuse s'étend si loin au large des côtes que de Grasse on devrait la percevoir... Il suffit de huit heures pour aller de Nice à Bastia ; combien l'ignorent?..

Culture du Geranium. — Le geranium a toujours tenté quelques planteurs insulaires, mais, pendant la guerre, l'exploitation s'est partout ralentie et a même cessé en certains points. Il est triste de rencontrer le Geranium naturalisé presque partout, vestige d'anciennes cultures.

L'effort isolé de quelques propriétaires ne changerait pas grand'chose à la culture du Geranium en Corse ; il faut abandonner les anciennes méthodes et déjà l'exemple moderne de M. Coty, dans le domaine de Barbicaja, près d'Ajaccio, provoque d'utiles réflexions. M. François Mattei a conçu, près de Bastia, la première installation moderne pour l'exploitation du Géranium en Corse. M. Mattei possède trois alambics à Toga, dont deux de 2.000 litres ; il chauffe son générateur de vapeur au bois.

A Erbalunga et autres lieux voisins il existe toujours de petites exploitations paysannes sans grand rendement.

Les rendements des cultures en poids d'herbe et d'essence sont identiques à ceux de la région grassoise, mais la durée des plantations est presque indéfinie et cette culture offre, grâce aux grands espaces disponibles, tous les avantages des vastes exploitations coloniales.

Cependant, il y a peu de routes en Corse, les camions automobiles sont d'un usage aussi limité et onéreux que les voies ferrées.

Il faut installer la distillerie au centre de l'exploitation et la desservir par des voies Decauville à traction animale.

Il faut choisir des thalwegs fertiles, arrosés par des cours d'eau et non loin de la mer, sur la côte occidentale dépourvue de paludisme, ou encore sur la côte du Cap, de Pietra-Corbara à Macinaggio, également saine.

G. Flach,
Ingénieur-chimiste
(C. R.)

Les Oxydes phénoliques.

L'industrie des parfums synthétiques s'est enrichie récemment d'une classe importante de corps très intéressants par leur faible prix de revient ainsi que par leur puissance : ce sont les **oxydes phénoliques**.

Ces corps ont pour type l'oxyde de *phényle*, le plus simple de tous dont la formule est :

$$C^6H^5 - O - C^6H^5$$

Ils dérivent tous du phénol ou des crésols et homologues ; les premiers termes ont une odeur très prononcée de *géranium*. On connaît, à l'heure actuelle, les composés suivants :

- Oxyde de phényle ;
- Oxyde d'orthocrésyl ;
- Oxyde de métacrésyl ;
- Oxyde de paracrésyl ;
- Oxyde de phényle et d'o-crésyl ;
- Oxyde de phényle et de m-crésyl ;
- Oxyde de phényle et de p-crésyl ;
- Oxydes mixtes de méthyle et des phénols ;
- Oxyde de carvacryle ;
- Oxyde de xylényle.

En faisant varier les radicaux *phénol* ou *alcool*, on conçoit que l'on puisse obtenir une série considérable d'oxydes mixtes, mais les premiers termes de cette série sont seuls intéressants pour le moment, et la parfumerie utilise seulement ceux que nous venons de citer.

OXYDE DE PHÉNYLE.

Nous décrirons surtout l'*oxyde de phényle* qui est le plus répandu dans le commerce, et qu'on peut se procurer actuellement à des conditions de prix très avantageuses.

Ce corps existe à l'*état naturel* dans un grand nombre d'essences ; il a été découvert dans l'essence de rose qui en contient jusqu'à 45 %.

Propriétés.

C'est un corps solide à la température ordinaire, et se présentant en cristaux parfaitement *blancs* quand il est bien pur.

Il fond à 28° et bout à 251° sans décomposition. Il possède un parfum de *géranium* intense et tenace. On estime que 100 *grammes d'oxyde de phényle ont comme intensité la valeur de 1 kilog. d'essence de géranium Bourbon* (1). La finesse n'est pas la même que celle des essences naturelles, mais elle est très suffisante pour les usages courants, surtout dans la *savonnerie*.

Il est insoluble dans l'eau et la glycérine, mais il est très soluble dans tous les dissolvants organiques ; il est soluble en toutes proportions dans l'*alcool*, l'*éther*, la *benzine*, les *huiles*, etc. A son tour, il dissout à peu près toutes les essences, d'où son intérêt dans la préparation des mélanges et des bases pour parfums sans alcool. Cet intérêt est accru par sa présence normale dans les essences naturelles.

Il est doué d'une stabilité remarquable, grâce à sa fonction d'éther oxyde. La lumière, la chaleur, et les agents d'oxydation, même les alcalis bouillants, le laissent inaltéré. Il est attaqué par le chlore en donnant les dérivés chlorés, par l'acide nitrique en donnant des dérivés nitrés à divers degrés. MAILHE a montré que l'un d'eux, le dérivé *mononitré*, peut devenir la source de matières colorantes nouvelles importantes. Il est attaqué également par l'hydrogène en présence de nickel réduit avec formation de phénol et de benzine ou de cyclohexanol et cyclohexane (Mailhe et Murat). Mais en dehors de ces cas spéciaux, on peut le considérer comme une molécule d'une solidité exceptionnelle.

Préparation.

Les modes de préparation de l'*oxyde de phényle* et des homologues sont nombreux.

Primitivement, on obtenait l'oxyde de phényle par distillation du benzoate de cuivre, ou bien, par action de la chaleur sur un mélange de sulfate de diazobenzène et de phénol, ou encore en chauffant le phénol à 350° avec une substance déshydratante (chlorure de zinc ou chlorure d'aluminium).

(1) GATTEFOSSÉ. — Nouveaux parfums synthétiques, 1921 (Argence et Vidal, éd.).

Aujourd'hui, deux procédés sont surtout employés industriellement :

1° *La distillation du phénate d'aluminium*, qui consiste à additionner le phénol porté à l'ébullition de la quantité théorique d'aluminium et à soumettre le produit à la distillation sèche ; la réaction est la suivante :

$$3\,C^6H^5 - OH + Al = 3\,H + Al\,(C^6H^5O)^3$$

et :

$$2\,Al\,(C^6H^5O)^3 = Al^2O^3 + 3\,C^6H^5 - O - C^6H^5$$

2° *Le procédé catalytique* qui est le procédé de l'avenir pour toute cette classe de corps ; il a été découvert par Sabatier et Mailhe en 1910, et consiste à faire passer des vapeurs de phénol sur une traînée d'*oxyde de thorium*, qui est le catalyseur de déshydratation, à 430° environ. La réaction, très simple, est la suivante :

$$2\,C^6H^5OH = H^2O + C^6H^5 - O - C^6H^5$$

Les difficultés du procédé consistent : 1° en la rectification rigoureuse du phénol, qui ne doit pas contenir de substances étrangères, lesquelles arrêteraient très vite l'activité du catalyseur ; 2° dans le réglage du débit des vapeurs de phénol et de la température ; 3° dans la conduite des appareils qui exigent un matériel et un personnel technique strictement spécialisés.

Après plusieurs passages, on peut arriver à un rendement presque total en oxyde de phényle. Le produit obtenu par ce procédé est d'un prix de revient économique (à titre d'indication, disons qu'on le trouve aujourd'hui dans le commerce au prix de 20 à 25 francs le kilog, alors que le produit était livré avant la guerre par les maisons allemandes à 250 francs le kilog).

Usages et mode d'emploi.

Le bon marché exceptionnel de ce produit nouveau qu'est l'*oxyde de phényle* le recommande à tous ceux qui cherchent une base pour les parfums *sans alcool*. Son emploi est tout indiqué dans la gamme des géraniums et des

roses. On l'a associé avec les essences de citronnelle, de palmarosa, de girofle, de vétiver, le terpinéol, etc. En raison de sa présence dans les fleurs, il sert naturellement à allonger des essences riches et à obtenir des produits d'un prix de revient réduit ; il peut lui-même être amélioré par passage sur fleurs (macération, distillation, ou enfleurage) auxquelles il enlève leur arome en acquérant une grande finesse.

Mais il est surtout d'un grand secours pour la savonnerie bon marché ; on peut l'incorporer aux savons avant l'empâtage, en raison de sa solubilité dans les corps gras et de sa résistance à l'alcali, ou, quand le savon est terminé, en le malaxant avec la pâte réduite en poudre et séchée, comme on procède habituellement.

La dose de 3 à 5 grammes par kilog de savon paraît largement suffisante, lorsqu'on veut obtenir des produits ordinaires ou couvrir certaines odeurs fades ou rances provenant des corps gras utilisés.

Il est à souhaiter que l'usage de ces nouveaux parfums se répande en France et à l'étranger, pour le développement d'une industrie qui est née dans notre pays.

M. Murat,
Ingénieur-Chimiste.

La Coopérative de Parfumerie "Hortus".

Il y a dans la vallée de la Siagne, entre Pégomas et Mandelieu (A.-M.), nous dit la *Petite Revue agricole et horticole*, des centaines d'hectares cultivés depuis longtemps en menthe, géranium, jasmin, basilic, réséda.

Stimulés par la réussite de quelques coopératives des environs, Vallauris, Grasse, etc., les cultivateurs du lieu fondèrent à Pégomas, en octobre 1920, la Coopérative « Hortus », des Producteurs de fleurs de la vallée de la Siagne.

Deux cent trente associés souscrivirent aussitôt pour 400.000 fr. de parts sociales, et en février 1921, on mettait en construction une usine moderne.

Le capital de fondation ayant été dépassé de beaucoup pour l'édification du local, l'achat et l'installation du matériel, les coopérateurs de la première heure font aujourd'hui appel au Crédit agricole. Il s'agit d'une avance d'un million, environ, que l'Etat ne saurait refuser à une Association ayant déjà fait ses preuves, et qui ne demande qu'à aller de l'avant.

L'usine comprend deux bâtiments, d'un étage chacun, où les charrettes accèdent de plain-pied, ce qui diminue les frais de manutention. De même, la disposition des appareils est telle, qu'au déchargement les drèches tombent naturellement dans la cour de l'usine.

Les appareils de distillation ordinaire, au nombre de six, jaugent 2.500 litres.

Trois extracteurs, pour le traitement des fleurs aux hydrocarbures, ont une capacité de 1.000 litres. Ils sont accompagnés de deux gros évaporateurs de 700 litres. Beaucoup de maisons livrent telles quelles les essences concrètes ainsi obtenues ; d'autres, les concentrent encore en les purifiant au moyen d'un appareillage tout à fait moderne, qui existe aussi à l'usine de Pégomas.



Cl. P. M.



Vue des extrémités Est et Ouest du distilloir de la coopérative « Hortus »

Sur l'Essence d'un Pin chinois.

La résine du pin chinois *Wen Chou* contient de l'huile essentielle dans la proportion de 8,15 %.

MM. Y. Shinosaki et T. Ono, qui ont étudié cette essence, ont trouvé qu'elle renferme 85 % d'α-*pinène* ($C^{10} H^{16}$), des traces de *dipentène*, et 11 % d'un nouveau *sesquiterpène* tricyclique ($C^{15} H^{24}$).

Ce dernier donne un chlorhydrate qui se présente sous la forme de larges aiguilles fusibles à 58-59°.

Le sesquiterpène en question a les caractéristiques suivantes : poids spécifique à 15°, 0,9408 ; point d'ébullition $2^{m}/^{m}$ 5, 92°-93° ; déviation optique + 47°,3 ; — indice de réfraction à 20°, 1,5031.

Pour parer à la Crise de l'Essence de Lavande, élargissons le Marché !

Le grand cataclysme d'hier n'a pas seulement semé des deuils et des ruines, mais il nous a valu, encore, une mentalité telle que si elle devait durer, il faudrait désespérer du relèvement de la Patrie. Partout déferle une vague immonde d'égoïsme, de paresse, de soif de plaisirs et d'argent pour les satisfaire. Il en est comme des violents orages qui ramènent à la surface de nos étangs les épaves en putréfaction que cachent leurs bas-fonds vaseux. Que pouvait-on attendre du Congrès de Digne avec l'état d'esprit actuel ? Mais, patience ! le robuste bon sens de notre race finira bien par l'emporter et nos producteurs d'essence reverront de meilleurs jours. Il ne saurait en être autrement. En effet, la Lavande est *française* d'inclination ; seul, notre pays lui offre le sol et le climat qu'elle affectionne. En Angleterre, le brouillard prend le parfum de sa fleur ; aussi, aujourd'hui, la récolte du Surrey est-elle vendue en bouquets, qui, avec le gui, se disputent la faveur des familles ; de sorte que les débris seuls vont à l'alambic. L'Espagne, le Portugal, l'Italie n'ont que des variétés grossières, plus ou moins voisines de la *L. Stœchas* et bien inférieures à notre *Spic* que nous dédaignons souvent.

D'autre part, les méthodes de culture et de distillation, de dosage des éthers sont parfaitement connues, maintenant, grâce aux observations d'agriculteurs éclairés et aux travaux de chimistes éminents. Enfin, des syndicats sont nés un peu partout dans nos Alpes pour soutenir les intérêts communs. Voilà pourquoi nous devons garder une confiance entière, malgré les difficultés de l'heure présente.

Il est bien évident — et nous ne le répèterons jamais assez — que le *domaine* de la Lavanderaie artificielle ne doit pas *s'avancer* au delà des anciens champs abandonnés depuis la dépopulation de nos montagnes et qu'on commettrait un véritable sacrilège en empiétant sur les terres à blé ; on s'exposerait, alors, à une *surproduction* qui ne manquerait pas de rompre l'équilibre entre l'offre et la demande. Une autre *erreur*, encore, serait de ne pas maintenir les prix dans une sage limite, d'exiger des *bénéfices exagérés* qui resteraient sans lendemain. Que nos amis se gardent bien d'oublier ces vérités !

On sait que le marché de l'essence a toujours manqué de *stabilité*, qu'il est sujet à mille fluctuations — j'allais dire *caprices* — inexplicables le plus souvent, mais qui n'en jettent pas moins le désarroi dans le monde des vendeurs et des acheteurs ; tandis que pour les autres produits du sol, on a des bases pour ainsi dire invariables, ici rien de plus incertain. Eh bien ! l'unique moyen de l'asseoir, c'est de créer de larges débouchés.

Nous avons à regretter, d'abord, que la Médecine use avec tant de parcimonie d'un produit merveilleux qui lui a permis de combattre, pendant la guerre, gangrène gazeuse, syphilis, plaies purulentes, etc. Et nous ne sommes pas plus heureux avec la parfumerie qui a une prédilection marquée pour les odeurs fades, écœurantes. Reste la savonnerie ordinaire, mais qui n'absorbe que 5 % de notre récolte, car elle préfère s'adresser à l'étranger qui lui cède des essences *grossières* à 15 ou 20 francs le kilog, alors qu'une sage loi devrait leur fermer notre Pays.

Cependant, nos vaillants montagnards qui tirent de la Lavande une partie notable de leurs revenus, méritent de vivre de leur dur labeur. Ce sont les fils de la vieille Terre de France qui nous ont sauvé par leur héroïsme sur les champs de bataille, sans compter qu'au lendemain de la démobilisation, ils reprenaient la faux ou la charrue avec le même courage qu'ils avaient tenu le fusil dans les tranchées. Ce sont là des titres qui leur méritent — selon toute justice — la sollicitude des Pouvoirs publics. Que le pain ne vienne plus sur la table et tous ces robustes habitants des communes déshéritées déserteront leurs foyers pour aller grossir le nombre des inutiles et bien des cantons retourneront à la nature sauvage...

Cette situation attristante nous a suggéré un projet que nous nous contenterons d'esquisser devant nos lecteurs, leur laissant le soin de le modifier dans ses détails d'exécution, afin de lui donner sa forme pratique ; il ne s'agit donc, ici, que d'une simple ébauche.

L'essence de Lavande, grâce à son parfum fin et pénétrant, à ses admirables propriétés antiseptiques, ne saurait *manquer de plaire* aux peuplades de notre immense empire colonial ; partout elle y serait accueillie avec une extrême faveur. Voilà une affirmation que personne n'osera contredire. L'homme de couleur est, en effet, avide de tout ce qui le frappe : l'essence lui rendrait, d'ailleurs, mille services en le débarrassant de ses parasites, en masquant son odeur *sui generis*, si désagréable à l'Européen, en neutralisant le venin des piqûres des insectes qui le harcèlent nuit et jour dans une atmosphère chaude et humide — et nous ne parlons pas des plaies hideuses, ni de la terrible syphilis... Et quel vaste domaine à exploiter puisqu'il embrasse quatre-vingt millions de sujets !

En Afrique, dans l'Asie et l'Océanie, il conviendrait, pour atteindre la plus grande clientèle possible, de présenter l'essence dans de *petits flacons* bouchés à l'émeri, d'un genre simple et d'une capacité de vingt à trente centimètres cubes seulement. Un second type, plus riche, serait choisi pour la haute société, chaque pays ayant son aristocratie ; il trouverait place, notamment, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, à Madagascar, déjà conquis par la civilisation.

On comprend, déjà, que pour la mise en marche de l'entreprise, le *concours* du Gouvernement nous serait *indispensable*. On l'inviterait donc à donner à ses agents l'ordre de faire connaître autour d'eux le merveilleux produit de nos montagnes par des dépôts d'échantillons dans les villes et les villages de quelque importance. N'est-ce pas ainsi qu'opèrent les fonctionnaires

anglais ou allemands quand il s'agit de lancer un article? La méthode leur a toujours réussi ; nous devons en conclure qu'elle est bonne. Pourquoi ne la suivrions-nous pas? Puis — encore sous la recommandation des Ministères intéressés, on dresserait, par colonie, la liste des commerçants notables disposés à s'occuper de la vente des flacons, moyennant une honnête rémunération. Ces listes seraient centralisées et transmises à nos syndicats de producteurs. Les groupements réunis en un seul faisceau établiraient, enfin, tout un *règlement*, une *organisation* de détail pour le choix des flacons, la qualité de la marchandise, l'emballage, l'expédition, etc., etc.

On aurait, ainsi, la loyauté commerciale qui restera toujours le plus sûr moyen de réussite.

Au début, il se présenterait inévitablement bien des difficultés, mais l'expérience acquise au bout de quelques mois saurait vite les aplanir. Nous estimons que l'Association générale des vendeurs pourrait s'inspirer des règlements qui régissent les *coopératives* qui fonctionnent dans le Jura et ailleurs pour l'industrie du lait et qui donnent entière satisfaction à leurs adhérents. Tous les lots inférieurs seraient rigoureusement *éliminés*, de sorte que les produits défectueux ou falsifiés resteraient à la charge du propriétaire ignorant ou malhonnête.

Mais le champ d'action ne se bornerait pas à nos Colonies. Nous avons encore les *deux Amériques*. Or, dans les Républiques du Sud, le genre de commerce que nous préconisons s'organiserait sans peine et du jour au lendemain. En effet, il n'est pas de localités de quelque importance qui ne comptent de nos compatriotes *alpins* : l'âpreté de la lutte pour la vie sur les pentes neigeuses de leurs montagnes et l'espoir de ramasser une petite fortune pour leurs vieux jours les ont portés à s'expatrier en nombre. Eh bien ! voilà des représentants tout désignés pour la vente qui nous préoccupe. On connaît leurs aptitudes, leur probité et leur activité ; il ne reste qu'à se mettre en rapport avec ces frères de là-bas. L'*appui* des Consuls, un peu de *réclame* dans les journaux, des échantillons soigneusement présentés nous assureront, ici, un large débouché.

L'essence est appelée, d'ailleurs, à y rendre les mêmes services qu'en Afrique, ou qu'en Asie. Sous un climat chaud et pluvieux, les appartements laissent dégager une odeur de fermé, de moisi qu'il convient de chasser les jours de réception : l'essence de Lavande remplirait admirablement ce rôle. Puis, il ne faut pas oublier les nuées d'insectes qui vous persécutent avec leur aiguillon douloureux. Or, tous ceux qui, comme nous, ont récolté la fleur bleue savent que les abeilles qui butinent sur les gerbes odorantes vous enfoncent leurs dards dans la main sans qu'on en ressente la moindre douleur, je devrais dire, sans qu'on s'en soit douté. N'oublions pas, enfin, que l'essence de Lavande, dissoute dans l'alcool, est un préservatif infaillible contre l'*influenza*.

Même succès à escompter dans les *Etats-Unis du Nord* qui sont déjà nos principaux acheteurs pour la Parfumerie.

Nous écoulerons ainsi toute notre production et sans la prostituer en l'envoyant à la savonnerie commune en compagnie de ses indignes sœurs d'Espagne, de Portugal et d'Italie.

A 3 ou 4 francs le flacon pour les petits, et à 6 ou 7 francs pour les mieux présentés, notre genre de commerce laisserait un bénéfice suffisant, surtout, si l'on obtenait de l'Etat l'exonération des droits qui frappent les essences et un tarif de faveur pour le transport. L'indigène, même dans les régions pauvres, pourrait s'offrir le luxe d'avoir son petit flacon ; à défaut d'argent, il donnerait en échange des produits du pays que le dépositaire ne manquerait pas d'accepter. Nous pensons même qu'il serait porté à travailler davantage pour satisfaire ses goûts.

Quoiqu'il en soit, dans notre pensée, le petit flacon ne serait qu'une amorce de début, qu'un moyen d'ouvrir la voie à des ventes plus importantes, à kilos, à estagnons, même.

Quant à vous qui vivez dans les zones à Lavande — les véritables intéressés — organisez-vous sans tarder pour peser sur vos élus ; que députés et sénateurs sachent bien, de votre part, que la meilleure politique à vos yeux est celle qui servira votre propre cause et que vous les tiendrez quittes pour le reste...

Nous avons choisi la grande revue « *La Parfumerie Moderne* » pour exposer les principales lignes de notre projet et ce n'était que justice. Qui ne connaît les services rendus à nos sympathiques récoltants par M. l'Ingénieur-chimiste R.-M. Gattefossé qui la dirige avec tant d'autorité? Si le dosage de l'*éther acétate de linalyle* est entré, aujourd'hui, dans le domaine public, si l'antique *peïrou*, en retard de mille ans sur l'heure présente, est remplacé un peu partout par des appareils modernes, c'est à lui que nous le devons. Nous tenions à l'en remercier.

Il me reste à souhaiter de tout cœur, que cet article soit lu par des hommes d'initiative, *négociants* de notre reine de la Méditerranée, en relation avec nos possessions lointaines, ou *parents*, *connaissances* d'Alpins émigrés en Amérique. Sûrement qu'alors il portera ses fruits.

Léopold LAMOTHE, *Officier du Mérite agricole et de l'Instruction publique, auteur de* Lavande et Spic, *de* Culture et Industrie de la Lavande, *etc., à Beaurepaire d'Isère.* (C. R.).

Sociétés.

Modifications.

Usines de Produits aromatiques d'Antibes. — Siège social : 11, avenue de l'Opéra, Paris. Capital : 900.000 francs. Produits de Parfumerie et matières premières aromatiques.

Société française des Parfums Rallet.— Siège social, 16, rue du Louvre, Paris Ier. Capital : 6.000.000 francs (suite de « Parfumerie Supérieure », A. Rallet, 47, rue Viatzkaza, Moscou). Parfumerie en tous genres. (*Littoral* du 29 janvier 1922).

Société commerciale « La Gauloise ».— Devient l'agent général de vente d'une Société nouvelle non encore dénommée groupant la Parfumerie Garry et Bentley et « Alda », 20, avenue Pereire, à Asnières (Seine).

Bibliographie.

Les Cosmétiques. Teintures pour cheveux, fards et poudres, crèmes et pommades, lotions, dentifrices, bandolines, mixtures épilatoires, par René Le Florentin (Nouvelle Collection des Recueils de Recettes Rationnelles). — 1 vol. in-16 br. de XIV-208 pages, 1921. — Prix : 6 fr.75 (Librairie de « *La Parfumerie Moderne* », 112, route de Crémieu, Villeurbanne).

L'auteur complète son volume de la même collection consacré aux *Parfums* par une série de monographies copieusement documentées des spécialités diverses de la cosmétique : *teintures capillaires, épilatoires, crèmes et pommades, fards* de toutes sortes. Un grand nombre de formules pratiques donné pour chaque genre de produits permet au lecteur la préparation soit de mixtures du type classique à base de matières premières naturelles, soit des composés économiques faits à l'aide des innombrables substances mises sur le marché depuis les progrès de la synthèse chimique. Encore que de lecture aisée pour tout le monde, l'ouvrage servira utilement aux chimistes et parfumeurs de métier.

⁂

Précis d'organisation comptable, tome I : *Commerce,* par M. Léon Gagnepain, ancien professeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, doyen de la Compagnie des Experts-Comptables et Organisateurs-Conseils de France, 1 volume 16×25, 216 pages (G. et M. Ravisse, éditeurs). Prix : 14 francs.

Ce volume est le premier d'une série d'études d'organisation qui paraîtront successivement sur l'Industrie, l'Agriculture, les Finances, les Sociétés, la Comptabilité des grandes administrations de l'Etat.

M. Gagnepain, dans son premier volume sur le Commerce, étudie en dix chapitres les notions générales de comptabilité commerciale, les documents relatifs aux échanges, leur classification, leur rôle dans la comptabilité, les principes d'organisation comptable, la comptabilité auxiliaire (journaux, grands livres des comptes particuliers), la comptabilité générale (journal centralisateur, grand livre des comptes généraux, balances, bilans, résultats mensuels), l'établissement d'une comptabilité dans le cas où il est impossible de faire sortir les marchandises au prix d'achat, les établissements possédant plusieurs succursales, la lecture d'un bilan, la liquidation d'une entreprise, la comptabilité d'un hôtel.

Ce livre est à la fois substantiel, et nettement exposé, plein d'exemples, illustrés de tableaux qui permettent de suivre jusqu'au bout le développement de la pensée de l'auteur ; en un mot, il présente toutes les qualités d'un excellent précis, complet, logique, clair, bien ordonné, concret.

⁂

Le Choix d'un métier et les Aptitudes physiques, par Julien Fontègne, directeur du Service régional d'Orientation professionnelle pour l'Alsace-Lorraine (G. et M. Ravisse, 52, rue des Saints-Pères, Paris, éditeurs), une brochure 12×19, 48 pages. Prix : 2 fr. 75.

M. Julien Fontègne, déjà connu pour un ouvrage considérable sur l'Orientation professionnelle et la Détermination des Aptitudes, a voulu montrer dans cette brochure le rôle si important que doit jouer l'examen médical à l'entrée d'un enfant dans une carrière.

L'auteur envisage successivement toutes les particularités physiques, et indique en regard toutes les indications ou les contre-indications qu'elles comportent pour le choix d'un métier.

⁂

La Revue Agricole de l'Afrique du Nord.

Poursuivant sans trève le développement de son action sur les progrès de l'Agriculture Nord-Africaine, la *Revue Agricole de l'Afrique du Nord* a estimé qu'il était nécessaire de s'adjoindre une autorité agricole capable de donner à son œuvre toute l'ampleur désirable, désignée surtout pour faire toujours davantage, de cette intéressante publication, le conseiller, l'auxiliaire utile et vigilant du Colon.

A cet effet, la rédaction en chef de cette Revue sera confiée à l'un de nos éminents agronomes, M. Emile Vivet, professeur à l'Institut agricole d'Algérie, dont le savoir et la compétence sont si justement réputés.

⁂

Rien de ce qui touche aux productions artistiques nationales ne devant rester étranger aux Parfumeurs, c'est avec plaisir que nous donnons hospitalité à l'Echo suivant :

L'Art rustique des pays de France. — Meubles de campagne, bourguignons, bressans, comtois.

Fidèle à son programme méthodique et régionaliste, la *Vie à la Campagne* consacre son douzième numéro extraordinaire, numéro de Noël, aux meubles traditionnels, établis par les huchiers, menuisiers, ébénistes de la Bourgogne, de la Bresse, de la Franche-Comté et du Pays de Montbéliard. Les titres suivants vous permettent d'apprécier l'ampleur du sujet, traité d'une façon complète, et l'abondance des matières qu'il vous fournit :

Pourquoi la Bourgogne, la Bresse, la Franche-Comté, le pays de Montbéliard vous présentent des meubles d'autrefois d'une facture parfois aussi dissemblable;

Comment était le logis du vigneron de la Côte-d'Or, du fermier isolé de la Bresse ou du Bugey, de l'éleveur de l'Autunois ou de l'Auxois, de l'horloger de Besançon et du bourgeois de Montbéliard ;

L'originale caractéristique des meubles à deux bois colorés et mouchetés, à la facture naïve, aux moulurations et aux sculptures nerveuses des artisans bressans.

La massivité des meubles d'influence wurtembergeoise opposée à la grâce toute parisienne de l'Ecole française du XVIIe siècle ;

La gamme délicieuse des cabinets, crédences, vaisseliers, meubles à horloges, des tables, des pétrins d'autrefois, et leur mise en valeur dans nos maisons des champs d'aujourd'hui.

Ce splendide volume-album de plus de 250 planches, photographies et dessins originaux des meubles caractéristiques de chaque région, des arrangements intérieurs, etc., n'est pourtant publié qu'au prix de 5 francs (6 francs à partir du 15 janvier 1922). Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VIe).

INFORMATIONS.

POLOGNE.

Notre correspondant de Varsovie nous écrit :

Les affaires sont complètement arrêtées depuis deux mois, par suite de la mesure que vient de prendre le gouvernement de prélever sur les capitaux commerciaux, pour assainir ses finances.

Ce prélèvement atteint et dépasse le 33 %, ce qui paralyse toutes les affaires. D'autre part, le cours du franc oscille entre 250 et 480 marks polonais pour un franc, alors que le mark allemand ne coûte que de 13 à 15 marks polonais. Il en résulte que les maisons de transport de France en Pologne ont si peu de colis à expédier qu'elles mettent des mois à former seulement un wagon. Il est certain que dans ces conditions les affaires en produits français sont limitées aux produits qu'il est impossible de se procurer ailleurs.

Les frais de douane ont été relevés de 50.000 pour cent pour les produits courants et de 100.000 pour cent pour les produits de luxe.

Il est difficile de prévoir une reprise tant que ces conditions dureront.

PAYS RHÉNANS.

L'effort commercial français.

La plupart des maisons françaises établies en Rhénanie s'occupent de l'exportation de produits textiles français, de nos soieries, de nos produits métallurgiques et chimiques, de la vente de la parfumerie, de l'épicerie, des vins et des liqueurs de France. Le nombre total des maisons françaises établies en Rhénanie est de 400 d'après l'« Annuaire de la Chambre de Commerce Française dans les Pays Rhénans ».

Rien que Mayence en compte 200. « Ceci, dit un journal allemand, ajouté à l'importance militaire de Mayence, démontre, de toute évidence, le caractère de cette ville comme point de départ de la pénétration commerciale française en Rhénanie ». A Mayence, on trouve, outre plusieurs banques françaises, une douzaine d'hôtels, de cafés, de restaurants entièrement français. Une trentaine de maisons s'occupent de l'importation de nos vins.

A Wiesbaden, il y a une centaine de maisons françaises, dont plusieurs vendent des tissus. Plusieurs hôtels sont entièrement français.

Nous trouvons encore une vingtaine de nos maisons à Ludwigshafen, une quarantaine à Cologne.

La plupart ont réussi à prendre une place importante dans le commerce local. (*Journée Industr.*).

PORTUGAL.

Douanes.

Un accord passé entre la France et le Portugal, en date du 30 janvier dernier, a mis fin à la guerre de tarifs qui existait entre les deux pays.

Un court résumé précisera les faits :

Par un décret du 5 novembre 1921, le gouvernement portugais avait profondément modifié son système douanier de 1892. Celui-ci était maintenu comme tarif minimum, il s'appliquait aux pays liés au Portugal par un traité de commerce. Les marchandises originaires des autres nations étaient soumises au tarif maximum qui était deux fois plus élevé. Enfin, les puissances qui frappaient de surtaxes d'entrepôts les produits coloniaux portugais étaient passibles d'un droit égal à quatre fois le tarif minimum. C'était le cas de la France.

Nous citerons pour mémoire les précautions que le Portugal avait prises contre le dumping, savoir surtaxe de dumping et droit doublé de stationnement pour les bateaux des pays usant de ce procédé.

L'arrangement franco-portugais du 30 janvier 1922, conclu pour une durée de six mois, a aplani ces difficultés.

Aux termes de cet accord, le Portugal supprime la surtaxe dite compensatoire de notre surtaxe d'entrepôt qui frappait nos principaux produits. De plus, les produits originaires de nos protectorats (Tunisie, Maroc) bénéficient du tarif minimum.

Par contre, la France consent, pour la durée de l'accord, l'ouverture d'un contingent mensuel de 5.000 hectos de vins de liqueurs portugais.

Les Plantes médicinales du Maroc.

Sous le titre : « Les Plantes dans la Thérapeutique indigène au Maroc », M. Jean Gattefossé vient de publier une importante étude de 51 pages, annexée au rapport de la mission confiée à MM. les professeurs E. Perrot et L. Gentil par le ministre du Commerce et l'Office national des matières premières (Mission Perrot-Gentil au Maroc, 1921) (1).

Après un court résumé historique des travaux indigènes ou européens faits sur la question de la médecine indigène et des plantes thérapeutiques, l'auteur examine une à une toutes les espèces botaniques utilisées. Classée dans l'ordre naturel des familles végétales, chaque plante est désignée sous son nom scientifique latin, son nom français et ses divers noms berbères et arabes ; la lecture en est facilitée par le choix judicieux des caractères d'impression.

Suivent toutes les indications recueillies au Maroc par l'auteur sur son usage et les indications que l'on pouvait déjà trouver dans la littérature scientifique (avec indication des sources exactes).

Plus de 150 espèces sont ainsi passées en revue et un index des 1125 noms de plantes cités permet de retrouver facilement les indications concernant une plante connue sous l'un quelconque de ses noms berbères, arabes ou français.

Ce travail est donc surtout remarquable par l'intérêt pratique qu'il présente pour ceux que la poursuite de l'étude de la médecine berbère tentera dans l'avenir. M. B.

(1) Travaux de l'Office National des Matières premières. Brochure n° 10, 170 pages, illustrations et planches, 44, rue de Bellechasse, Paris.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 4

From our Staff. — Two members of our staff, Prof. Jumelle and Prof. Maire, have stood candidates for the « Academie des Sciences of France », in the Botanical Section. Prof. Jumelle has been elected.

Clary Sage in the Var province, a technical study. — In this most compact study, Mr Jean Gattefossé is setting forth the results of the comparative examination of a number of samples of Essence of Clary Sage which have been prepared in France in the course of the last few years. The writer also gives an account of his own tests carried out in the famous plantations of Lorgues (Var) and he explains how the various methods of distillation, cultivation, and cropping, affect the quality of the essences. He dissuades from the process consisting in allowing the whole plant to ferment before distillation, and he recommends to separately distil the various parts of the plant (which contain as many different principles). This should be done quickly, under high pressure, in apparatus equipped with a pressure-release ; then the light resins should be separated, as they are slowly soluble in the essence. Consequently, the essenas obtained in Lorgues is met with in two qualities viz : one high grade quality for preparing perfumes « de grand luxe » and a second quality, particularly adapted to serve as a fixing agent and known as « Oil of Amber » or « Vegetable Amber ».

The experiment Garden of Agla, at Tangier. — The international character of Tangier imparts a world-wide interest to everything that refers to that beautiful town. That is why « *La Parfumerie Moderne* » has welcomed in her columns the litterary article written by Mr Ram Sahagar on the Tangier gardens, and more particularly on the Experiment Garden of Agla. This garden, offered to the French Government, contains some marvellous collections of aromatic plants, which are enumerated in the article mentioned, and which make of the garden in question the most interesting assemblage, in all North-Africa, to the Botanists acclimaters of perfume plants.

The Safeguarding of British industries. — This paper, contributed by no less an authority than Mr Ernest J. Parry, barrister at law in London, is printed both in french and in english.

Testing Citronella oils. — In this article, printed both in french and english, Mr Ernest J. Parry replies to the data which have been published in this Review by Mr Jean Gattefossé, on the analytical test of Citronella oils. The writer states that he quite agrees with Mr Jean Gattefossé as regards the necessity of knowing the percentage of geraniol and citronellol in the essences from Burmah and Java. But it is a different case with the Citronella oils from Ceylon.

Clove tree cultivation in Moluccas. — A study of the conditions and methods of cultivating, gathering and drying in Amboina Island and Moluccas.

Concerning Italian Flowers. — A critical review of the regulations by which the export of flowers from the Italian Riviera is governed.

Sumario del Numero 4

Comite de redacción. — Dos socios de nuestro Comite de Redacción, los Sres Profesores Jumelle y Maire, han sido presentados à la Academia de Ciencias de Francia en la Sección de Botánica. El Sr Profesor Jumelle ha sido elejido.

La Salvia Esclarea en el Departamento de « Var », estudio técnico. — En este muy conciso estudio, el Sr Jean Gattefossé expone el resultado del examen comparativo de un cierto numero de muestras de Esencia de Salvia Esclarea preparadas en Francia en los ultimos años.

Presenta el relato de sus priopios ensayos llevados à cabo en les plantaciones de Salvia Esclarea de Lorgues (Var), tan renombradas, y explica como los varios modos de destilación, cultivo y recolección, influyen sobre la calidad de las esencias. Combate el método que consiste en dejar fermentar á la planta entera antés de la distilación, y recomienda destilar par separado las varias partes de la planta (que contienen unos principios diferentes), bajo alta presión, en unos aparatos de escape de presión, verificándose dicha destilación muy rapidamente, y luego separar las resinas ligeras que son lentamente solubles en la esencia. La esencia obtenida en Lorgues se presenta, pues, bajo dos cualidades : una muy valiosa para la preparación de perfumes de gran lujo, y otra calidad secundaria, particularmente interesante para la fijación, y más conocida bajo el nombre de « Aceite de Ambar » o « Ambar vegetal ».

El Jardin de ensayos de Agla, en Tánger. — El caractero internacional de Tanger hace que todo cuanto toca à esta ciudad tan hermosa, interesa al mundo entero. Por cuyo motivo « *La Parfumerie Moderne* » ha reservado buena acojida en sus columnas al articulo literario del Sr Ram Sahagar sobre los Jardines de Tanger, y más especialmente sobre el Jardin de Ensayos de Agla. Este jardin, ofrecido al Gobierno Francès, contiene unas maravillosas colecciones de plantas aromáticas, que en este articulo vienen enumeradas, y que hacen de dicho jardin el conjunto más interesante en toda el Africa del Norte para los botanistas aclimatadores de plantas de perfume.

La Salvaguardia de las Industrias británicas. — Este estudio, debido à la autorizada pluma de Mr Ernest J. Parry, abogado en Londres, viene impresa en francès y en inglés.

Contiene unas indicaciones técnicas y legales acerca de la argumentación necesaria para interpretar los textos de las leyes inglesas relativas à la salvaguardia de las industrias británicas de productos químicos, y particularmente de la Perfumeria y sus anexos.

El examen de las esencias de Citronela. — Mr Ernest J. Parry contesta, en este articulo, dado en francès é inglés, á las indicaciones que el Sr Jean Gattefossé publicó en esta revista sobre el examen analítico de las esencias de Citronela. El autor se declara particularmente de acuerdo con el Sr Gattefossé sobre la necesidad de dosificar el geraniol y el citronelol en las Esencias de Burmah y de Java. El caso es diferente para la Esencia de Citronela de Ceilán.

El cultivo del Clavero en Molucas. — Estudio de las condiciones y métodos de cultivo, de cosecha y de secado de los clavos de especia en la Isla de Amboina y en las Islas Molucas.

A Backward Glance over the Bibliography of perfumes and Cosmetics. — This masterly study which begins with a reference of the Italian works written in the XVIth Century, will be found full of interest. Its purpose is to enable the perfumer-chemists in the whole world to gather, from the ancient works of various countries, data concerning the art of perfumery and cosmetics. — Further instalments of this article will be progressively given, going through the various countries, in the course of the XVIth, XVIIth and XVIIIth centuries.

Properties of the essences of Hysope and Common Marum or Savory (Sarriette). — Both these essences are dangerous to man, and when ingested they will bring about serious troubles, notably fits of epilepsy.

Then follow a series of studies on the following subjects : french oil of Abrignon, as obtained from a Prunus of the Alps ; — Physical, chemical and therapeutical properties of the essence of Boldo leaves ; — Improvement of the Cinnamon plant in Madagascar, consequent to observations carried out in Ceylon, etc.

Finally, the present issue closes as usual with a review of the data published in the newspapers on Perfumery topics in the course of the preceding month ; — with bibliographical notes on a number of new books and formulas of perfumery and cosmetics, news from the trade, customhouse informations, etc.

A proposito de las Flores italianas. — Estudio crítico de los textos que rigen la exportación de las flores de la Riviera Italiana.

Bibliografia retrospectiva respecto a perfumes y cosméticos. — Este sabio estudio, que empieza par las obras italianas del siglo XVI es muy interèsante ; tiene por objeto permeter à los quimistas-perfumistas del mundo entero sacar de las obras antiguas de los varios paises, datos sobre el arte de la perfumeria y de los cosméticos.

Dicho estudio ha de continuarse progresivamente por los varios paises en el cuso de los siglos XVI, XVII y XVIII.

Propriedades de las Esencias de Hisopo y de Ajedrea. — Estas dos esencias son peligrosas para el hombre y su injestión da lugar a unos desarreglos graves, entre otros, crisis epilépticas.

Siguen una série de estudios sobre el aceite francès de Abrignon, preparada à partir de un Prunus de los Alpes ; sobre las propriedades físicas, químicas y terapeúticas de la esencia de hojas de Boldo ; sobre el mejoramiento de la Canela en Madagascar, despues de unas observaciones hechas en Ceilán, etc.

Por fin, el presente número se acaba, como de costumbre, con el examen de los artículos publicados en los periodicos del precedente mes sobre la Perfumeria, con unas indicaciones bibliográficas de varias obras nuevas y formularios de perfumeria y de cosmética ; con noticias de la profesión, informes de Aduanas, etc.

Comité de Rédaction.

Le Secrétaire du *Comité de Rédaction scientifique de « La Parfumerie Moderne »* est heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que notre estimé collaborateur, M. le Professeur H. Jumelle, directeur du Musée Colonial de Marseille, a été élu membre correspondant de l'*Académie des Sciences*, dans la section de Botanique, en remplacement de M. Boudier (séance du 27 février 1922). M. le Professeur R. Maire, de la Faculté des Sciences d'Alger, était présenté en seconde ligne Nos félicitations bien sincères aux deux distingués botanistes, membres de notre Comité.

J. G.

Possibilité de la production des Eucalyptus en pleine terre.

Des expériences faites à l'Institut expérimental agricole de Tripoli, depuis 1914, il résulte que la culture des *Eucalyptus* peut rendre de grands services.

Les espèces, qui jusqu'à maintenant se sont montrées convenir plus particulièrement et croître plus rapidement, sont : *Eucalyptus resinifera*, *E. rostrata* et, paraît-il, aussi, *E. saligna* et *E. rudis.* Les deux premières, à cause de leur feuillage abondant et serré, sont excellentes comme brise-vent.

Un obstacle à la propagation de cette essence sur très grande échelle consiste dans le système de reproduction. En effet, jusqu'à maintenant on n'a reproduit cette plante que dans des vases, en admettant en général que l'enracinement est extrêmement difficile si le repiquage ne se fait pas avec la motte de terre. On a donc voulu mettre à l'essai l'élevage en pépinière en pleine terre, le semis ayant lieu vers la fin de l'hiver et le repiquage en plein champ ou sur les dunes à la fin de l'hiver de l'année suivante. On arrosa les plantes au fur et à mesure qu'on exécutait le repiquage. Quelques jours après celui-ci les plantes perdirent presque complétement leurs feuilles et paraissaient mortes ; mais au bout de quelques mois, les feuilles commencèrent à poindre de nouveau et rapidement un beau feuillage se reforma.

L'enracinement fut de 90 % pour les plantes placées à demeure dans le champ et de 95 % pour celles qui avaient été repiquées dans les dunes. Quelques plantes, repiquées 36 heures après avoir été enlevées de la pépinière, s'enracinèrent aussi très bien.

Ces essais, faits avec *E. resinifera*, seront continués avec des espèces analogues, mais dès maintenant, quelques observations prouvent que ces espèces vont se comporter d'une façon semblable.

La Sauge Sclarée dans le Var.

(Etude Technique.)

Nous avons signalé dans notre numéro de décembre 1921 que l'intérêt suscité par le Jardin Botanique de Lorgues (Var), créé sur nos conseils par M. le commandant Gros, avait motivé la transformation de cette œuvre intéressante en Jardin d'essais départemental.

Aujourd'hui, nous voyons le même jardin cité dans la séance plénière du « Comité interministériel des Plantes médicinales et à essences » du 10 décembre dernier, pour les résultats obtenus dans la culture du Pyrèthre de Dalmatie.

Les recherches faites par M. le commandant Gros, en 1921, ne se bornent pas là et nous devons parler un peu de ses observations remarquables sur la culture de la Sauge Sclarée.

Déjà, de 1911 à 1914, MM. Gattefossé et Fils avaient exploité la Sauge Sclarée sauvage à Lorgues, puis planté dans les quartiers de la Peyroi et de Pin-dé-Diou. Mais la guerre avait vu la disparition de cet essai et, petit à petit, les ramasseurs à la solde de Grasse avaient fait disparaître toute trace des plantations.

Mais les résultats obtenus sous les oliviers à Fontescallières (Nîmois), les engagèrent à tenter de nouvelles plantations avec le commandant Gros, à Lorgues. Alors que prospéraient les premières plantations du Comtat Venaissin, des essais s'imposaient pour l'obtention de meilleures conditions de culture motivant des prix de revient plus rémunérateurs.

On sait qu'en effet, vers 1910-1911, lorsque *La Parfumerie Moderne* lança commercialement et industriellement la Sauge Sclarée, les résultats obtenus dans les cultures allemandes furent exagérés et que chacun pensa devoir traiter cette plante. On attendait 1 % de rendement comme cela avait été écrit ; aussi après une période d'enthousiasme exagéré suivit une dépression, beaucoup de cultivateurs n'ayant rien obtenu du tout à la distillation.

Cela est expliqué par l'excès d'humidité dans certaines des premières plantations créées dans des terrains riches en azote (ce qui ne convient pas à la plante), sous des ombrages épais et quelquefois parce qu'on croyait devoir irriguer abondamment.

C'est, peut-être, à ces insuccès nombreux que l'on doit attribuer la disette d'essence de Sauge Sclarée depuis la guerre et le prix de vente extraordinaire qu'elle atteint actuellement.

Mais, à la faveur des hauts prix et de la demande croissante d'« *Huile d'Ambre* » par l'Etranger, une active propagande a été faite et des centaines d'hectares ont été plantés par la plupart des fabriques de matières premières pour la parfumerie et par de très nombreux cultivateurs. Il est donc probable qu'il s'en suivra une rapide baisse des prix jusqu'à ce que la production s'établisse proportionnellement à la consommation et que l'essence de Sauge Sclarée soit considérée, malgré ses remarquables qualités qui la font utiliser pour la fixation des parfums de grand luxe, comme un article relativement bon marché et d'emploi réellement industriel.

Les rendements obtenus par M. le commandant Gros en essence de Sauge Sclarée ont été signalés dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture du Var*, mais l'examen consciencieux que nous avons fait de ses essences nous autorise à les étudier ici.

En ce qui concerne le mode de distillation, les observations faites pour la Lavande sont applicables pour la Sauge Sclarée ; il faut distiller très vite, à la vapeur sous pression et condenser très énergiquement.

On a essayé comparativement le mode de distillation des maisons grassoises et le mode de distillation employé par la Société Française de Produits Aromatiques, pour sa culture de Villeurbanne (Rhône).

Dans le premier cas, les Sauges sont arrachées, mises en tas et laissées en fermentation pendant un temps variable. On sait que ce mode de traitement a été choisi pour permettre l'exploitation des Sauges du Var, des Bouches-du-Rhône, etc., reçues en wagons à Grasse par le chemin de fer Meyrargues-Nice.

Ces envois comprennent la plante entière, c'est-à-dire avec ses racines (et de la terre) et ses feuilles et tiges qui représentent plus des deux tiers de la masse.

Ce procédé semble ne pas influencer la qualité de l'essence si l'on se contente d'un examen superficiel ; notamment le degré en éthers reste moyen. Mais l'essence contient une notable proportion de résines et de corps oxygénés à odeur forte et l'essence n'est pas propre à la préparation d'une essence déterpénée convenable.

La distillation entraîne une forte proportion de matières solides noires ou brunes qui se dissolvent lentement dans l'essence et lui donnent une teinte tantôt rougeâtre, tantôt verte caractéristique, diminuent la densité et accentuent le pouvoir rotatoire à gauche. C'est ainsi que l'essence déterpénée ne marque plus que — 8°. Ce procédé a donc son influence marquée sur le pouvoir rotatoire, malheureusement on ne peut le vérifier sur les échantillons du commerce qui ne présentent pas de garantie de pureté au point de vue scientifique, et l'essai de Lorgues ne nous a pas permis de nous en assurer. Nous pensons que les indices extrêmes, atteignant 63° à gauche, signalés par M. Ernest-J. Parry, s'appliquent à ces essences.

Dans le cas des exploitations de Villeurbanne, on ne distille que les inflorescences.

Le mode de culture et de cueillette semble influencer dans une forte proportion les caractères physiques de l'essence de Sauge Sclarée. L'influence d'engrais, généralement réputés comme augmentant l'abondance des inflorescences (au détriment du feuillage), s'est montrée très importante et favorable.

La maturité des graines, l'heure de la cueillette, l'état de dessiccation de la plante font varier les principaux caractères entre de larges limites. C'est ainsi que le degré d'éther peut tomber à 38 % alors que l'essence de Nîmes signalée par M. R.-M. Gattefossé, en 1912 (1), présentait 72,5 % d'éthers, calculés comme d'habitude en acétate de linalyle.

Le principal intérêt des essences de Lorgues est l'absence presque totale de résines (terpènes et sesquiterpènes indistillables), leur absence de coloration et leur odeur très fine et très remarquable de Néroli. Les résines, intéressantes comme fixateur, ont été isolées à chaque distillation et dissoutes dans une petite portion de l'essence dont la densité tombe à 0,885 et le pourcentage d'éthers à 36 %.

L'intérêt de la culture a été démontré par le prix de revient de la matière première, 3 fois inférieur à celui payé par Grasse, et l'élévation du rendement passant d'une moyenne de 0,8 pour mille à 3 pour mille dans certains cas et à 2,5 pour mille en moyenne.

Les cultures de Lorgues sont en coteaux calcaires, très ensoleillées, parfois sous l'ombre faible des oliviers et non irriguées ; ce sont là les meilleures conditions de croissance de la Sauge Sclarée si l'on considère seulement la production de l'essence. C'est d'ailleurs le type des stations spontanées de la région, abondantes dans certains lieux dont la dénomination rappelle cette particularité, par exemple : Sauveclare, Clarès, etc.

Au point de vue ornemental de nombreuses façons et une irrigation moyenne ne sont pas sans effet ; c'est ainsi que les plants de première année ont atteint 2 mètres de haut à Villeurbanne en 1921, alors que ceux de Lorgues ne dépassaient jamais 1 mètre.

Mais à Villeurbanne le rendement n'a pas dépassé 1,25 pour mille.

Le rendement à l'hectare est donc ainsi sensiblement le même sous les oliveraies de Lorgues où les plants peuvent être très rapprochés et dans les terrains maraîchers de Villeurbanne où il faut les éloigner d'un mètre dans tous les sens à cause de leur végétation luxuriante. Un pied de 1 m. 75 de haut, à Villeurbanne, a donné en moyenne 0,95 gr. d'essence, un pied de 0 m.90 de haut, à Nîmes, a donné en moyenne, 0,8 gr., mais parfois 1 gr. A Lorgues, un pied cultivé en bonne terre (ancien potager) a donné en moyenne 0,45 gr. seulement, mais sur les coteaux, sous les oliviers il a donné 0,65 gr., ce qui est fort intéressant étant donné la faible valeur du terrain, l'absence d'irrigation et de façon culturale et le faible écartement des pieds.

Enfin les essences de Lorgues se distinguent très nettement de celles du Lyonnais par leur pouvoir rotatoire —14°6' en moyenne contre —23°6'.

Voici un tableau comparant le pourcentage en acétate de linalyle avec la densité à 20° C., le pouvoir rotatoire et l'indice de réfraction quand il a été possible de le mesurer.

(1) Culture de la Sauge Sclarée, *P. M.*, 1912, p. 93.

	NIMES	VAUCLUSE	VILLEURBANNE		LORGUES			
			1re coupe juillet	2e coupe août	ancien potager	oliveraie (argilo-calc.)	plants sauvages	plants fermentés 6 jours
Ethers % en acétate de linalyle.	72,5	63,7	62,75	58,8	42,2	45,1	65	66,7
Densité à 20° C.	0,893	0,895	0,897	0,901	0,887	0,898	0,898	0,894
Pouvoir rotatoire	—11°	—15°6'	—22°1'	—23°6'	—14°6'			
Indice de réfraction à 20° C..			1,4641	1,4660	1,4655			

On sait que les essences allemandes de Sauge Sclarée se distinguaient par un pourcentage d'éthers variant de 5 à 40 %, une forte rotation (—48°) et une densité très élevée : 0,910 à 0,960.

J. GATTEFOSSÉ. (C. R.).

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, un compte-rendu illustré de la FOIRE DE LYON, Réunion de Printemps.

Le Jardin d'essais d'Agla, à Tanger.

La campagne de Tanger... bosquets de Provence et maquis des sierras espagnoles, blanches villas enfouies dans les olivettes ou serties de sombre verdure, tapis de narcisses neigeux et ondulations dorées des cytises... Tous les souvenirs des campagnes de la Riviera, de Corse et de l'Algarve transposés et condensés dans ce coin de terre d'Afrique !

Lorsque par les chemins tortueux bordés de hauts murs de terre, le trot saccadé d'une mule caparaçonnée à l'espagnole vous a fait franchir l'immense ceinture des jardins tangerois, et qu'un peu d'altitude vous permet de contempler le majestueux paysage de la rade et l'étonnant troupeau des maisonnettes blanches qui s'y viennent mirer, un délicieux étonnement vous saisit.

D'une part, c'est l'ensemble des jardins de « la Montagne » : Mount Washington, la villa Harris, le château Perdicaris, égayés de pergolas couvertes de bougainvillées gigantesques et d'harmonieuses compositions des jardins anglais. D'autre part, une inoubliable avalanche de végétation profonde descendant vers les flots mugissants du détroit à travers le site d'Agla ; forêt naturelle de chênes de Mirbecki, qu'une élégante ceinture de cytises, de cistes ladanifères, d'arbousiers, de lentisques, de lauriers-tins et de bruyères arborescentes sépare de la falaise et des rochers colorés d'algues glauques.....

Des mules blanches dont chaque pas fait résonner une multitude de grelots, passent, portant une bruyante compagnie de brunes Espagnoles aux chignons fleuris ; les jupons courts, teints de couleurs éclatantes rappellent les huertas du Sud. Quelques cavaliers les croisent au galop, non sans jeter un certain émoi dans la troupe et lancent de joyeuses reparties.

Puis ce sont des arabes bronzés, vêtus de burnous haillonneux, philosophiquement juchés sur de minuscules bourriquots qu'ils font avancer en ravivant leurs plaies de la pointe aiguë d'une baguette, sans pitié.

Les femmes, les jambes ballantes, portent un long fusil ouvragé d'arabesques ; des fillettes vont à pied portant les plus jeunes « moutchatchous », assis sur leur hanche.

Des cavaliers berbères qui se rendent au plus prochain « souq » ont au côté le poignard d'argent ciselé et la sacoche de cuir rouge qui contient l'indispensable théière accompagnée du plateau de cuivre ; des moutons, les pattes liées, sont entassés dans les couffes portées en bât et leurs têtes dépassent, tendues de désespoir ; leur craintive stupidité habituelle prend une expression d'angoisse cruelle. Combien leur sort est plus doux, cependant, que celui des petits ânes résignés qui cheminent infatigablement sur les pistes marocaines !

Et ainsi observant les premiers caractères de la vie marocaine qui remplit le Sud mystérieux et plein d'embûches, le voyageur s'enfonce sous les ombrages d'Agla.....

Agla ! site merveilleux dont les côtes d'Espagne ferment l'horizon lointain, a conservé son nom prestigieux de l'emporium que les actifs commerçants de Tyr avaient établi sur ce rivage, succédant aux colonies plus anciennes des Atlantes et précédant la Tingis des Romains. La richesse inouïe des ces antiques rivages a laissé dans la tradition orale et dans le folk-lore européen de mystérieux souvenirs ; forteresse défendant le passage des colonnes d'Hercule, à quelques heures de navigation des jardins des Hesperides et des îles Bienheureuses, Agla était encore le vaste marché maritime où convergeaient les richesses africaines que les Getules, les Lybiens et tant de peuples blancs d'Afrique qui n'ont pas laissé d'annales écrites, apportaient du Soudan ou de l'Atlas au pas lent des caravanes. Les plus réputés vignobles de l'antiquité furent ceux de la Tingitane ; les villes le rappelaient par leur nom, telle Ampelopolis (Arzila) ; le Cap Spartel était l'Ampelusium ou Cap des Vignes au temps de la gloire de Volubilis et de Tingis, opulentes cités berbères et colonies romaines. Les grottes d'Hercule, au pied d'Agla, rappellent la proximité de Lixus, où les anciens placèrent le légendaire palais d'Antée.



Photo X.... Cl. P. M.

AGLA. — La Maison du Maître à Agla.

Des restes d'aqueducs, des travaux antiques autour des sources, des tombes phéniciennes, des gites de silex taillés,

et surtout des légendes confuses feraient d'Agla un bienheureux séjour pour un archéologue, mais nous ne voulons parler ici que du jardin d'acclimatation qu'un courageux Français a patiemment établi en ce site. Tangerois depuis trente ans, ce Français savant et modeste est un des pionniers de la France en Tingitane qu'il a parcourue d'année en année avec amour et dont il pourrait donner maintenant, n'était sa modestie, la plus instructive monographie.

enthousiasmante lorsqu'on songe à la volonté tenace, au labeur incessant du promoteur et du constructeur de cettc merveille de la flore.

Combien d'insuccès partiels l'ont-il rebuté, lorsqu'il fallait enrichir encore cette flore tropicale des jardins tangerois déjà si variée et acclimatée au cours du siècle dernier par des légions de riches amateurs, par plusieurs générations, souvent, d'une même famille diplomatique.

Toutes ces difficultés ont été vaincues et l'amour de Tanger la plus belle a créé le jardin d'essais d'Agla. Là, point d'arbres d'introduction très ancienne, comme ces géants de l'acclimatation plantés sur la « Montagne » par les aïeux des propriétaires actuels qui les entretiennent jalousement ; tout est l'œuvre du même artisan. Son idée directrice a été le respect de l'aspect des formations spontanées ou leur imitation ; mais soucieux de l'industrialisation possible de ses introductions, il a formé des collections importantes.

Parmi celles qui intéressent nos lecteurs parfumeurs citons les Budleyas, les Spondias, les Proteas, les Eucalyptus, les Goyaviers, les Citrus, les Anonacées, les Eugenias, etc. Des bosquets réunissent les arbres et arbustes d'Europe et d'Amérique du Nord, tandis que d'autres formés de Palmiers, de Strelizias, de Ficus, de Bambous géants, de Parkinsonias, de Statices géants des Canaries, etc., forment des groupes de végétaux tropicaux ou subtropicaux.

Des Bouleaux, des Rosiers divers, de nombreuses Labiées arbustives et cnfin une étonnante collection de Mimosas (*Acacia sp.*) forment des massifs odorants aux effluves capiteuses. Plus de trois cents espèces de Mimosas se disputent l'admiration des visiteurs (1).

Les Orchidées et les Fougères terrestres ou épiphytes sont elles-mêmes nombreuses et se signalent parfois par leurs exhalaisons odorantes musquées.

Nous signalerons encore, parmi de nombreuses plantes à parfums, des Melaleucas précieux par leurs feuilles théiformes et aromatiques, notamment le Niaouli; de très nombreux Jasmins odorants d'Extrême-Orient ou d'Arabie ; des Chèvrefeuilles africains; des Genêts aux fleurs capiteuses; des Géraniums et Pelargoniums aromatiques du Cap de Bonne-Espérance ; le Michelia Champaca ; lcs Eucalyptus melliodora et citriodora ; la Verveine citronnelle ; le Thea anamica ; des Hedychiums ; des Lavandes ; le Styrax à benjoin ; le Myroxylon toluifère ; l'Eupatorium ayapana, aujourd'hui cultivé industriellement aux Comores ; le Basilic vert ; le Pilocarpus pennatifidus ; le Vetiver et combien d'autres plantes intéressantes !

Les plantes aromatiques du pays ne manquent pas non plus : Myrte, Romarin, Lavandes, Menthes, Sauges, Thyms, Camomille, Violette, Iris, Tubéreuse, Jonquille, Narcisses, etc.

Les Alpinia, dont les enveloppes florales conservent pendant de longues années un délicieux parfum, voisinent avec des gingembres et d'autres plantes à rhizômes odorants.



Photo Gattefossé. Cl. *P. M.*

VILLA HARRIS. — Le coin des plantes aromatiques sur « la Montagne » de Tanger.

A Agla, grâce au climat extrêmement doux et grâce à l'abri des caps sauvages de cette côte, il a réussi des acclimatations délicates qui font l'admiration des spécialistes. Grand voyageur, il est allé chercher les pièces de sa collection lui-même à travers l'Afrique, de part et d'autre de la ligne équatoriale.

Agla est ûn Eden naturel, où les cascades bruissent sur les rochers abrupts et sous le couvert d'arbres séculaires, mais où les adjonctions culturales du maître de ces lieux ont ajouté un charme nouveau. L'impression est puissante,

(1) On trouvera les photographies de 14 espèces de Mimosas ornementaux, originaires d'Australie, dans « *La Parfumerie Moderne* » de Noël 1918, pages 190-191 (Collection Jahandiez).

Tout cela a été rigoureusement classé, tout en gardant un aspect sauvage tout à fait particulier à Agla, afin de permettre aux spécialistes de tirer tous les enseignements de ces travaux, dans l'espoir d'être utile à l'industrie française. Déjà des essais industriels tentés à Agla ont retenu à Tanger-la-Blanche de nouveaux Français désireux de créer des industries, notamment d'extraction de parfums, de produits pharmaceutiques, de tannins, etc.

Nous devons nous en féliciter, l'avenir de Tanger comme ville de loisirs et comme ville d'échange étant illimité et sa progression de plus en plus rapide à mesure que s'apaisent les rivalités de politique internationale.

Puisse un jour le Jardin d'Essais d'Agla devenir un champ officiel d'Essais et d'Expériences d'Acclimatation et de Sélection, puisque son propriétaire et créateur offre d'en faire cadeau à notre Gouvernement et puisse-t-il alors être conduit et exploité dans le même esprit ! C'est au moment où notre distingué ami Jacques de Vilmorin fait don à l'Etat de l'Arboretum et du Fruticetum des Barres, justement célèbres, que nous pensons au parti que le Gouvernement pourrait tirer de l'ensemble merveilleux d'Agla où sont réunies les plus belles collections végétales du Nord de l'Afrique.



Photo Gattefossé. Cl. *P. M.*

AGLA. — Développement remarquable d'une touffe d'*Alpinia nutans* aux fibres odorantes.

Nous lui souhaitons autant de bonheur qu'au domaine des Barres et à son auteur de voir se réaliser son vœu le plus cher. Inch Allah !...

Ram SAHAGAR.
(C. R.).



Photo Gattefossé. Cl. *P. M.*

AGLA. — Sculptures indigènes au bord d'une source. Au premier plan, des Papyrus.

Le dernier Canard américain.

Le *Figaro* (bien entendu !) et à sa suite le *Rappel* soulignent l'importance du psychophone inventé récemment en Amérique. Ce poste téléphonique avec l'Au-delà est basé sur les remarquables propriétés d'une essence de Violette (produite par un spécialiste de Californie probablement !). Cet appareil portatif très commode est fabriqué en grande série ; néanmoins il exige la présence de médiums. Mais l'essence de Violette est spécialement indispensable... Souhaitons que ce nouveau débouché industriel prenne rapidement la plus grande extension et que le planteur californien ne suffise plus à fournir les fabricants de « psychophones » !

L'Essence de Feuilles de Boldo.

Le *Boldo Peumus Boldus* Mol. — *P. fragrans* Pers. — *Boldoa fragrans* C. Gay — *Ruizia fragrans* R. et Pav. est un *arbre* de 7 à 9 m. de la famille des Monimiacées, spontané au Chili, où les indigènes l'appellent Boldu. On le rencontre près de Santiago, de Valparaiso, de Valdivia, de la Concepcion et de la Cordillière de Rancho. Il supporte bien, dit-on, le climat de l'Algérie et de notre littoral méditerranéen.

Le Boldo est souvent employé comme plante médicinale ; il a été préconisé dans la chlorose, la dyspepsie, les maladies du foie, le catarrhe, l'atonie des organes, le rhumatisme, comme stimulant, digestif, carminatif, balsamique. Au Chili, il est également estimé comme condiment ; les indigènes mangent ses fruits charnus et sucrés.

Ses *feuilles*, persistantes, ovales, entières, assez épaisses et coriaces, rugueuses, d'un vert grisâtre, ont une odeur rappelant à la fois le parfum de la *mélisse* et celui de la *coriandre*. Elle est due à l'huile essentielle contenue surtout dans de grosses cellules analogues à celles des Magnoliacées. Ces cellules à essence sont plus abondantes à la face inférieure de la feuille, dans un tissu lacuneux assez pauvre en chlorophylle, que vers l'épiderme supérieur.

D'ailleurs, toutes les parties de la plante sont fortement aromatiques, même les fruits et les graines.

La *Maison Roure-Bertrand Fils* a obtenu par distillation des feuilles, à la vapeur, une *essence* qui possède une magnifique couleur jaune d'or et une odeur rappelant celle du *cinéol* et de l'essence de *Chenopodium*.

Les caractéristiques de cette essence sont les suivantes :

Poids spécifique à 17°, 0,9318; — *Poids spécifique* à 15°, 0,9334 ; — *Déviation optique* à 11°, 0°14' ; — *Indice d'acide*, I. A., 1,87 ; — *Indice de saponification*, I. S., 14,87 ; — *Indice d'éther*, I. E., 13 ; — *Teneur en cinéol*, 30 %

Cette essence est soluble dans 6 volumes d'alcool à 70°, l'addition subséquente d'alcool, provoquant un trouble, avec séparation de paraffine.

Ces caractères sont normaux et conformes à ceux qui ont déjà été signalés pour cette essence, par M. Gildemester. On a observé, cependant, la présence d'une partie phénolique assez importante. L'essence examinée, contient, en effet, 10 % de constituants solubles dans une solution de soude à 3%. Ces constituants, mis en liberté, donnent, en solution alcoolique, une coloration vert jaune, avec le perchlorure de fer.

L'essence acétylée possédait les caractères ci-dessous :

Déviation optique à 15°, + 1° ; — Indice d'éther, 70,93.

Les eaux de distillation de 40 kilos de feuilles, épuisées à l'éther de pétrole, ont donné 20 gr. d'essence, un peu plus foncée que l'essence directe, et d'une odeur très différente, ses caractéristiques sont également différentes, surtout en ce qui concerne l'indice de saponification après acétylation. Les voici :

Poids spécifique à 15°, 0,9323 ; — Déviation optique, nulle ; — Indice d'acide, I. A., 3,75 ; — Indice de saponification, I. S., 26,13 ; — Indice d'éther, I. E., 22,40 ; — Indice de saponification après acétylation, 142,18.

Comme il est dit précédemment, l'odeur de cette essence est totalement différente de celle de l'essence directe ; elle est devenue nettement phénolique, et ne rappelle, pour ainsi dire, plus l'essence de *Chenopodium*, due à l'*Ascaridol*.

Il est, d'ailleurs, presque certain, que cette essence des eaux ne contient plus ou presque plus, de ce principe, corps extrêmement instable en présence de l'eau.

De plus, l'indice de saponification après acétylation, double de celui de l'essence directe, fait prévoir la présence de corps acétylables, résultant de la *décomposition* de l'*Ascaridol*.

Il a été observé que l'essence des eaux, acétylée, possède une odeur très nette d'acétate de terpényle ; mais la très petite quantité d'essence dont disposait la *Maison Roure-Bertrand Fils*, ne lui a permis aucune identification.

L'essence obtenue des eaux, traitée par une solution de soude à 5 %, a abandonné 25 % de phénols, donnant une coloration verte avec le perchlorure de fer, et possédant l'odeur caractéristique du *Carvacrol*.

L'examen technique de cette essence présente beaucoup d'intérêt par suite des analogies qu'elle présente avec celle de *Chenopodium ambrosioides*, actuellement à l'étude.

Bibliographie technique.

Cinanmon, sources, production and trade. *Bull. of the Imperial Institut*, n° 3, 1921, p. 319-348. Tabl.

On an indescribed Darwinia and its essential Oil. R. T. Baker and H. G. Smith. *Journ. Proc. of Royal S. of New South Wales*, T. 50, p. 181-186, 2 pl.

On the essential oil from the bark of eucalypt : E. Macarthuri. H. G. Smith, *Journ. Proc. of Royal S' of New South Wales*, T. 50, p. 177-180.

L'essenza di Thymus vulgaris di origine italiana. Leone et Angelescu. *Gazz. chim. italiana*, déc. 1921, p. 391-395.

L'essenza di Satureja montana di origine italiana. Leone et Angelescu. *Gazz. chim. italiana*, déc. 1921, p. 386-390.

Rectification.

Les lecteurs de « *La Parfumerie Moderne* » ont sans doute remarqué, dans l'annonce de la Maison **Bernard Escoffier**, la date de la formation, **1920.** Mais ils ont sans doute rectifié d'eux-mêmes cette date, car c'est là, on le sait, une des plus anciennes firmes françaises. La Maison **Bernard Escoffier** célébrait son centenaire en 1920. C'est donc en **1820** qu'elle fut fondée.

Sauvegarde des Industries Britanniques.

British Safeguarding of Industries.

by Ernest J. Parry.

At first glance, it might be thougt that the safeguarding of Industries Bill was so entirely a British matter as to arouse no particular interest in France.

But as a number of exporters of Perfumery materials have had considerable trouble in getting through the British Customs Authorities, it may be of interest to French perfumers to know just what the facts are.

As there are many controversial questions still to be settled, I do not propose to deal with anything but matters of fact, and indicate where disputes do or may arise.

The Act was passed by the British Parliament to give temporrary protection to certain industries until they could have a chance of rendering themselves able to meet foreign competition without Government assistance.

In imposing a duty of 33,3 per cent ad valorem on certain articles, the Bill refrained from specifying the articles, but, in a schedule, certain *groups* of bodies are specified, and power is given to the Board of Trade one of the permanent Departments of State, to publish a list of articles which they consider come under the group headings of the Act.

In case disputes should arise as to whether the Board of Trade has rihjtly or wrongly included or excluded any articles in their list of dutiable articles, the Act provides for the appointment of a Referee who shall hear such disputes and whose decision shall be final.

This referee has been appointed and is the well known Barrister, Mr Cyril Alkinson K. C. The group headings in the Schedule to the Act which are of interest to the Chemical and Perfumery industries are as follows :

1) Synthetic organic Chemicals.

2) Analytical reagents.

3) And all other fine Chemicals.

The Board of Trade in due course published the list of substances which they considered came within the above headings.

Considerable dissatisfaction has arisen in regard to this list and numerous appeals against many of the articles included therin have been lodged and are in the process of being heard by the referee ?

The difficulties in interpreting the Act are of so technical a nature that they are totally unintelligible to anyone who has no knowledge of English law and the rules of interpretation of Acts of Parliament

I do not whish to discuss the difficulties surrounding the Act in question, but I will indicate the type of difficulty by reference to a recent case in the British Courts.

Power was given Act of Parliament to the British Government to prohibit the importation of certain things

Au premier coup d'œil, on pourrait penser que la Loi de sauvegarde des industries est exclusivement une question intéressant l'Angleterre et nullement capable d'éveiller en France un intérêt spécial.

Mais comme un bon nombre d'exportateurs de matières pour la Parfumerie ont eu des ennuis considérables avec la douane anglaise, il peut être de quelque intérêt pour les parfumeurs français de savoir exactement quels sont les faits.

Comme il y a beaucoup de questions controversées qui restent encore à régler, je me propose de m'occuper exclusivement de faits et d'indiquer où des différends s'élèvent ou peuvent s'élever.

La Loi a été votée par le Parlement anglais pour donner une protection provisoire à certaines industries jusqu'à ce que l'occasion puisse leur être offerte de se rendre assez fortes pour affronter la concurrence étrangère sans l'assistance du Gouvernement.

En imposant un droit de 33,3 pour cent ad valorem sur certains articles, la Loi s'est abstenue de mentionner ces articles, mais dans une cédule, certains groupes de corps sont spécifiés et pouvoir est donné au Board of Trade (Ministère du Commerce), qui est un des départements permanents d'Etat, de publier une liste des articles considérés par lui comme rentrant dans les groupes dont la Loi contient la dénomination.

Au cas où il s'élèverait des différends pour savoir si le Board of Trade a eu tort ou raison de faire figurer ou d'exclure tel ou tel article dans sa liste d'articles imposables, la Loi prévoit la nomination d'un expert qui connaîtra de ces discussions et dont la décision sera sans appel.

On a nommé comme expert Mr Cyrille Alkinson, Conseiller du Roi, et avocat bien connu. Les titres de groupes figurant dans la cédule additionnelle à la Loi, et qui intéressent les industries de la Parfumerie et de la Chimie, sont les suivants :

1) Produits chimiques organiques synthétiques.

2) Réactifs d'analyses.

3) Et tous autres produits chimiques fins.

Le Board of Trade a publié en temps opportun la liste des substances qu'il considère comme rentrant dans les catégories ci-dessus.

Beaucoup de mécontentement a été occasionné par cette liste et de nombreux appels ont été interjetés contre un grand nombre des articles qu'elle contient, l'expert étant actuellement occupé à trancher ces questions.

Les difficultés pour interpréter la loi sont d'une nature tellement technique qu'elles sont totalement inintelligibles à quiconque ne connaît pas la Loi anglaise et les règles d'interprétation des Actes du Parlement.

Je ne veux pas examiner les difficultés qui entourent la Loi en question, mais je veux indiquer le type de ces difficultés en rapportant un procès qui s'est récemment plaidé devant les Tribunaux anglais.

during the war and afterwards, by merely issuing a proclamation when they considered it advisable to do so. The power so given to the Government was to prohibit the importation of « Arms, ammunition, gunpowder and other substances », or words to that effect.

The Government, acting under this power, proclaimed the importation of Chemicals, including pyrogallic acid, to be illegal unless a license were obtained. An importer of pyrogallic acid brought an action against the Government, and it was decided that they had no power to hinder the importation of pyrogallic acid. If the words above are examined, it will be seen that « arms », « ammunition » and « gunpowder » are all munitions of war of a similar character, and in such expressions, the words « and other substances » must in general be read as meaning « and other substances *ejusdem generis* with the preceeding substances » if they are themselves all of a similar character or genus. This is known in English law as the « Ejusdem generis rule ». It is pointed out that if the British Legislature intended rule ». It is pointed out that if the British Legislature intended *all* substances to come within the meaning, they would not have wasted the words « arms, ammunition and gunpowder » but would have said at once « all substances ».

This point having been indicated, it will be seen where possibilities of difficulties in interpretation arise over the words « synthertic organic chemicals, analytical reagents, and all other fine chemicals ».

In The Board of Trades list, amongst the articles of interest to Perfumers, are a number of synthetic organic perfume materials. There are also a number of natural isolates, such as Eugenol, Geraniol, Citronellol, Linalol, end so on.

Do these latter properly come within the meaning of the Act or not ?

Then another difficult problem arises, wich has caused many parcels of perfume materials to get into trouble with our Custom Authorities. The Act provides that where an article which *is* dutiable, forms an ingredient in a compound article, but has « lost its identity » the compound article shall not be liable to duty.

Is a mixture of 50 % natural essential oil with 50 % of synthetic perfumes, a mixture in which the synthetic (dutiable) perfumes have lost their identity, or not ?

The definitions of « chemicals », « fine chemicals », « lost identity » are difficult and, indeed, almost impossible, and for the moment the Customs Authorities do not appear to be able to interpret the Act and the Board of Trade list without considerable inconvenience and cost to the importer of mixed perfumery materials.

Watever the eventual working of the Act, there can be no question that it has two main faults : firstly in using words of a more or less loose or undefinable character and secondly of passing the responsibility of attempting to define and interpret such terms on to a Government Department.

Un Acte du Parlement avait donné pouvoir au Gouvernement anglais de prohiber l'importation de certains objets durant la guerre et après, en publiant simplement une proclamation quand le Gouvernement jugerait bon de faire cette prohibition. Le pouvoir ainsi donné au Gouvernement était pour prohiber l'importation des « armes, munitions, poudres de guerre et autres substances » ou toute autre expression dans ce genre.

Le Gouvernement, agissant conformément à ce pouvoir proclama comme étant illégale l'importation de produits chimiques, y compris l'acide pyrogallique, à moins que l'importateur n'obtienne d'abord une licence. Un importateur d'acide pyrogallique fit un procès au Gouvernement et la Cour décida que le Gouvernement n'avait pas le droit de prohiber l'importation de l'acide pyrogallique. Si l'on examine les mots ci-dessus on verra que « armes, munitions et poudres de guerre » sont tous des munitions de guerre d'un caractère semblable et dans de telles expressions, les mots « et autres substances » doivent s'entendre comme signifiant « et autres substances du même genre » (ejusdem generis) que les substances précédentes, si ces substances sont elles-mêmes toutes du même caractère ou genre. C'est ce qu'on appelle dans le code anglais la « Règle ejusdem generis ». On fait remarquer que si la Législature britannique désirait que *toutes* les substances tombent sous le coup de cette énumération, elle n'aurait pas énuméré inutilement « armes, munitions et poudres de guerre » et aurait dit purement et simplement « toutes substances ».

Ce point ayant été mis en évidence on verra où s'élèvent des possibilités de difficulté d'interprétation au sujet des mots « produits chimiques organiques synthétiques, réactifs d'analyse, et tous autres produits chimiques fins ».

Sur la liste du Board of Trade parmi les articles intéressant les parfumeurs, on trouve plusieurs matières de parfumerie synthétiques organiques. On y trouve aussi plusieurs produits isolés naturels tels que l'Eugénol, le Géraniol, le Citronnellol, le Linalol, etc.

Est-ce que ces derniers tombent bien sous le coup de la Loi, ou non ?

Ensuite un autre problème difficile se présente, qui a été cause que bien des envois de matières de parfumeric ont fait l'objet de difficultés avec nos Autorités douanières. La Loi prévoit que chaque fois qu'un article qui est bien passible des droits forme un mélange dans un article composé, mais qu'il « a perdu son identité », l'article composé ne paiera pas les droits.

Est-ce qu'un mélange composé de 50 % d'huile essentielle naturelle et de 50 % de parfum synthétique doit être considéré ou non comme une mixture dans laquelle les parfums synthétiques (c'est-à-dire imposables) ont perdu leur identité ?

Les définitions de « produits chimiques », « produits chimiques fins », « perte d'identité » sont bien difficiles, presque impossibles, et pour l'instant les autorités de la Douane ne semblent pas être capables d'interpréter la Loi et la liste du Board of Trade.

Ernest J. Parry,
Barrister at Law, Londres.. (C. R.).

L'Examen de l'Essence de Citronnelle.

The Valuation of Citronella Oil.

by Ernest J. Parry.

At page 164 of the August issue of la *Parfumerie Moderne* my esteemed confrère J. Gattefossé added a note to an article by myself on the valuation of Citronella oils. I do not think there is any difference of opinion between us. In my article, I was referring to Ceylon Citronella oil, the Market position of which is as follows. A pure Ceylon Citronella Oil will always pass what one may call the « solubility test ». The native distiller has for years attempted to add — and with success — sufficient adulterant to keep his oil just within that test. The percentages of aldehydes and alcohols (citronellal and geraniol) in this type of oil is pratically constant and the total amount of acetylisable constituents calculated as geraniol is, in general, a quite sufficient guide to the character of the oil.

But when we come to Citronella oils of the Java and Burmah types, we are met with quite different conditions. With these Citronella oils, we have never had to juggle with their quality. There never was a solubility test to limit or encourage adulteration. Java and Burmah oils must be sold as really pure, and not as « commercially pure » or adulterate town to a ridiculous limiting test.

I am sure that it is to this type of Citronella oil that M. Gattefossé refers in his note above mentioned, and with this, I am completely in agreement.

The ratio of Citronellal to Geraniol in these oils is not only entirely different from that existing in Ceylon oils but varies considerably amongst Java or Burmah oils themselves.

The necessity of a separate determination of the geraniol and the citronellal in these oils is emphasised by my examination of a few samples of citronella which from, every possible consideration, were genuine distillates but which had very abnormal characters from the point of view of the citronellal and geraniol values. Two of these samples had the following characters :

	(1)	(2)
Total acetylisable constituents........	88.8 %	90.1 %
Geraniol	27.5 %	28.1 %
Olfactive index..................	61.3 %	62.0 %
Specific gravity..................	0.8948	0.8933

These samples contained an abnormally low percentage of geraniol, and a suspicion was aroused as to whether they had been deprived of part of their geraniol.

Their odour was such as to negative such a suggestion and samples of normal Java oils were, for experimental purposes, deprived of part of their geraniol.

A la page 164 du numéro d'août 1921 de la *Parfumerie Moderne*, mon estimé confrère, J. Gattefossé, a ajouté une note à un article par moi-même, sur l'évaluation des huiles de citronnelle. Je ne pense pas qu'il y ait de différence d'opinion entre nous. Dans mon article, je faisais allusion à l'huile de Citronnelle de Ceylan, dont la position commerciale est la suivante : Une huile de Ceylan pure passera toujours ce qu'on pourrait appeler l' « essai de solubilité ». Depuis des années, le distillateur indigène s'est efforcé — et avec succès — d'ajouter à son huile suffisamment d'adultérant pour la maintenir juste dans les limites de l'essai. Le pourcentage des aldéhydes et alcools dans ce type d'huile est à peu près constant et le total des constituants acétylables calculés comme géraniol est, en général, tout à fait suffisant comme guide pour juger le caractère de l'huile.

Mais quand il s'agit des huiles de citronnelle des types Burmah et Java, nous nous trouvons en face de conditions tout à fait différentes. Avec ces huiles de citronnelle, nous n'avons jamais de tours de passe-passe sur la qualité. Il n'y a jamais eu d'essai de solubilité pour limiter ou encourager l'adultération. Les huiles de Java et de Burmah doivent être vendues comme réellement pures et non pas « commercialement pures » ou adultérées dans des limites admises par un essai ridicule.

C'est, j'en suis certain, à ce type d'huile de citronnelle que M. Gattefossé fait allusion dans sa note mentionnée plus haut, et je suis complètement d'accord avec lui. Le rapport du Citronnellal au Géraniol dans ces huiles est non seulement complètement différent de celui qui existe dans les huiles de Ceylan, mais il varie considérablement parmi les huiles de Java ou de Burmah elles-mêmes.

La nécessité qu'il y a de déterminer séparément le géraniol et le citronnellal dans ces huiles est mise en évidence par l'examen que j'ai fait de quelques échantillons de citronnelle, qui, à tous les points de vue possible, étaient des distillats authentiques, mais qui présentaient des caractères très anormaux au point de vue de leur teneur en citronnellal et en géraniol. Deux de ces échantillons avaient les caractères suivants :

	(1)	(2)
Constituants acétylables totaux	88.8 %	90.1 %
Géraniol.........................	27.5 %	28.1 %
Indice olfactif.....................	61.3 %	62.0 %
Poids spécifique....................	0.8948	0.8933

Ces échantillons renfermaient un pourcentage anormalement faible de géraniol et le doute se présenta de savoir s'ils n'auraient pas été privés d'une partie de leur géraniol ?

Leur odeur tendait fort à répondre négativement à cette supposition, et dans un but d'expérimentation, des échantillons d'huiles de Java normales furent dépouillés de leur géraniol.

The general characters of such purposely treated oils were quite different from those of the oils previously examined, as there is no doubt but these were abnormal Java oils with very low geraniol values, and correspondingly high citronellal values.

These figures explain the conclusion of M. Gattefossé that a determination of the two constituents is in many cases, most desirable.

Les caractères généraux de ces huiles ainsi modifiées à dessein étaient tout à fait différents de ceux des huiles préalablement examinées, et il n'y a aucun doute que ces dernières étaient des huiles de Java anormales d'une teneur d'autant plus élevée en citronnellal.

Ces chiffres expliquent la conclusion de M. Gattefossé qu'une détermination des deux constituants est dans tous les cas, fort désirable.

Propriétés des Essences d'Hysope et de Sarriette.

M. L.-A. Sassard, docteur en pharmacie, vient de publier à titre de thèse de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, une étude fort intéressante sur les genres *Hyssopus* et *Satureia*.

L'Hysope est connue depuis la plus haute antiquité et les textes sacrés en font mention, notamment Salomon passe pour en avoir donné une description. Son nom hébreu était : Ezob, d'où dérivent les dénominations actuelles de racine latine. Mais il n'est pas certain que l'Hysope, qui servait autrefois à asperger de sang et d'eau lustrale le peuple et la victime, soit bien l'Hysope d'aujourd'hui. C'est en 1829 que paraît la première étude sur cette plante ; c'est un produit dangereux, renfermant deux fois plus de principes épileptogènes que l'absinthe. On l'emploie néanmoins comme digestif dans le Midi ; les Trappistes et Chartreux en parfument leurs liqueurs. L'absinthe et l'arquebuse en contiennent au même titre que d'autres plantes beaucoup moins nocives.

Les fréquents accidents produits par l'ingestion de l'Hysope en font une plante dangereuse dont l'étude rigoureuse était nécessaire. Reichenberg a signalé en 1906 que l'Hysope entrait dans la composition d'un thé employé en Lorraine, avec le plus grand succès, pour le traitement curatif de la tuberculose. Une communication du Dr Annie Belley, de Denbury, signale encore l'Hysope comme actif contre les affections de la peau et celles du foie.

Sur la Sarriette, rien n'avait été publié jusqu'ici, si ce n'est des analyses d'essence ; la médecine populaire lui reconnaît cependant des propriétés digestives et excitantes.

M. Sassard a étudié la morphologie et l'anatomie de l'*Hyssopus officinalis L.*, de *Satureia montana* L. et de *Satureia hortensis* L. Ses soigneuses descriptions sont accompagnées de figures et de coupes micrographiques du plus haut intérêt pour les botanistes et les pharmacodynamistes.

Dans le but de savoir si les feuilles d'Hysope de la pharmacie pouvaient être fraudées par l'addition de feuilles de Sarriette, l'auteur a entrepris l'étude comparative des deux feuilles et en a conclu que cette falsification ne peut porter que sur les feuilles sèches, soit entières, soit pulvérisées. Si l'on est en présence de feuilles entières un simple examen à l'œil nu permet de caractériser l'échantillon ; s'il s'agit de plantes pulvérisées, la présence de poils bicellulaires articulés décèle la poudre de *Satureia hortensis*. Le parenchyme des feuilles est hétérogène asymétrique chez l'Hysope, il est symétrique homogène vers les bords et asymétrique hétérogène vers le milieu chez la Sarriette des jardins et enfin hétérogène symétrique dans toute la feuille de Sarriette des montagnes.

Les essences d'Hysope et de Sarriette des montagnes (*S. montana* L.) ont été examinées ; nous relevons deux analyses inédites, dues au laboratoire de M. Gattefossé (la « *Parfumerie Moderne* »).

Essence d'hysope

Densité à 20° C.	0,9722
Pouvoir rotatoire	—3°,4'
Indice de réfraction	1,4714
Indice d'éthers	51,70
I. E. après acétylation	166,13
Acidité (en acide acétique %).	2,7

Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. 8 d'alcool à 70°.

Essence de satureia montana

Densité à 20° C.	0,911
Pouvoir rotatoire	0°,1'
Indice de réfraction	1,4855
Indice d'éthers	36,12
Phénols % en poids	23,76

Solubilité : 1 vol. dans 22 volumes d'alcool à 70°.

L'essence d'Hysope est très toxique : 4 grammes, absorbés par la voie stomacale, suffisent pour tuer un chien de 6 kilogs en treize heures. L'homme ne peut absorber 2 grammes d'essence sans être exposé à tomber dans une attaque d'épilepsie.

Un cobaye, placé dans une grande cloche de 42 litres où l'on a projeté 100 gouttes d'essence, est tué par les vapeurs en une heure et demie de séjour.

Si on prend à jeun, sur un morceau de sucre, 30 gouttes d'essence d'Hysope, on constate une accélération et une amplification des mouvements respiratoires, une excitation générale, qui fait place, au bout d'une heure à une légère somnolence avec abattement. L'essence est donc excitante ou épileptisante dans la première phase, stupéfiante et déprimante dans la seconde. Ses propriétés antiseptiques sont insignifiantes.

L'essence de Sarriette des montagnes est un poison assez violent : 70 centigrammes injectés dans les veines tuent un chien de 8 kilos en dix minutes. Les animaux meurent dans un état de résolution musculaire complète. Chez l'homme, 30 gouttes d'essence de Sarriette, prises à jeun, produisent un engourdissement général avec une sensation de froid très marquée. Après une demi-heure, la tête devient libre, l'activité cérébrale plus grande, le travail intellectuel facile, les mouvements musculaires puissants. Il en résulte un sentiment de bien-être et de force qui persiste plusieurs heures.

Aux doses thérapeutiques l'essence de Sarriette est un tonique du cœur ; mais les fortes doses tuent par arrêt immédiat du cœur, et son emploi reste très délicat dans la technique actuelle. M. B.

La Culture du Giroflier aux Iles Moluques.

M. J. Barclay Percival a consacré quelques pages de « *Hacienda* », de Buffalo, à cette question, que nous résumons pour nos lecteurs.

Originaire précisément de cette région de l'Insulinde, d'où il fut ensuite répandu à Maurice, à Zanzibar, puis aux Antilles, le Giroflier s'y plaît particulièrement. Rumphius le signalait déjà comme le plus bel arbre de l'île d'Amboine.

Les Clous de Girofle étaient connus en Chine bien avant le début de l'ère chrétienne ; un moine égyptien les signale comme important article commercial provenant du Cathay, en 547 avant J.-C.

Mais ce n'est que lorsque les Portugais se rendirent maîtres de l'Insulinde que les Clous de Girofle devinrent un aromate commun et de prix abordable ; enfin les Hollandais donnèrent une très belle impulsion à l'exploitation du Girofle aux Moluques.

En 1692, l'île d'Amboine produisait un million et demi de kilos de Clous de Girofle, chiffre jamais plus atteint depuis, par suite de la transplantation du Giroflier dans les régions tropicales du monde entier.



Séchage des Clous de Girofle aux Iles Moluques.

Aux Moluques, le Giroflier se cultive exclusivement de semis ; les graines trempées pendant trois jours sont semées à intervalles d'environ vingt centimètres, en pépinière. On met généralement deux graines ensemble, la germination étant assez irrégulière.

Ces semis doivent être très abrités et arrosés deux fois par jour jusqu'à germination, une fois par semaine ensuite. La transplantation des semis ne se fait qu'après neuf ou dix mois de pépinière.

Un sol argileux convient bien au Giroflier; mais il faut qu'il soit recouvert d'une suffisante couche d'humus ; trop d'humidité dans le sol est rapidement nuisible. Le climat maritime semble indispensable à la croissance de cet arbre qui, d'ailleurs, ne saurait croître au delà des latitudes de 20° Nord et de 20° Sud.

Aux Moluques, on entremêle les Girofliers avec les Cocotiers pour leur créer une ombre légère propice à leur croissance rapide.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas que l'on se soit beaucoup préoccupé des fumures ; il semble cependant que cette culture est rapidement épuisante et que des engrais appropriés seraient à rechercher.

Sous ces climats, les parasites végétaux et les insectes sont nombreux et la lutte contre ces ennemis de toute culture est encore difficile et imparfaite, par conséquent généralement trop coûteuse et inefficace.

Il en résulte des récoltes irrégulières, mais les Malais comptent sur une bonne récolte pour quatre ou cinq mauvaises et ils s'en contentent. Heureusement le Giroflier produit longtemps, parfois pendant plus d'un siècle.

On cueille les fleurs avant leur épanouissement, lorsque le bouton floral, vert au début, devient rouge ; aux Moluques cette récolte se fait d'octobre à décembre. Le jeune bois étant très cassant, il convient de faire la cueillette à la main pour éviter de le briser ; néanmoins, le gaulage qui compromet les récoltes suivantes se pratique encore beaucoup chez les insouciants habitants de ces régions.

Le séchage se fait sur des nattes ou sur des plateaux de bambous exposés au soleil ; on fume les Clous de Girofle ou parfois encore on les ébouillante avant de procéder au séchage.

A Amboine, on procède un peu différemment : séchage progressif devant un feu assez vif pour obtenir une belle coloration brune, puis séchage au plein soleil. Les Clous d'Amboine se rident si on les expose directement au soleil.

Le poids des Clous est diminué de 50 à 60 % après séchage et on admet qu'une récolte moyenne doit donner deux kilos et demi de Clous secs par arbre.

La qualité commerciale dite *Moernagelen* (Ongle de Maure) provient de fleurs presque complètement épanouies. Le fruit n'a pas de valeur commerciale comme épice.

M. B.

A propos des Fleurs italiennes.

En réponse au vœu émis par le Conseil général des Alpes-Maritimes, pour que des mesures de protection soient prises à l'entrée en France des *fleurs coupées et de parfumerie*, le Directeur général des Douanes a fait connaître dernièrement au Préfet, qu'aux termes de la convention du 30 mai 1919, conclue entre les Gouvernements français et italien, l'importation des *fleurs* destinées à la *parfumerie* n'est soumise à aucune restriction. Quant aux autres fleurs, elles ne doivent, en principe, être importées que dans la limite d'un contingent représentant 85 % des importations de 1916.

Or, d'après les renseignements fournis par le service des douanes, les quantités de *fleurs fraîches* exportées d'*Italie* en France, pendant les trois dernières années, se seraient chiffrées comme suit :

En 1918, 74 quintaux métriques ; en 1919, 4.325 quintaux ; en 1920, 10.092 quintaux, contre 9.526 quintaux en 1916.

Il en résulte que les chiffres de 1919 n'ont même pas atteint 50 % de ceux de 1916, et que ceux de 1920 leur sont à peine supérieurs.

Le Directeur général des Douanes a signalé le vœu du Conseil général à l'attention du Département des Affaires étrangères de l'Agriculture et du Commerce, à qui il appartient plus spécialement d'apprécier, s'il y a lieu d'arrêter un contingent, et d'intervenir auprès du Gouvernement italien pour que ce contingent ne soit pas dépassé.

MM. Raiberti, Grinda, Arago et quelques autres députés des Alpes-Maritimes, du Var, de la Seine, ont déposé une proposition de loi modifiant le tarif général des douanes en ce qui concerne les fleurs fraîches coupées, de la façon suivante : *pétales* en sac pour la *parfumerie*, exemples : — *forcées*, tarif général, 400 fr. par 100 kilos, minimum 200 fr. ; fleurs d'orchidées, de tulipe, de jacinthes, de narcisses, d'œillet, de muguet, de rose, quel que soit le mode d'emballage, et fleurs coupées de toute espèce, expédiées en colis-postaux, tarif général, 400 fr. ; tarif minimum, 200 fr. Autres, 300 et 150.

Parmi les considérants du projet, nous relevons les indications suivantes : — L'importance des cultures a subi une diminution de plus de 60 %, par rapport à ce qu'elle était en 1913. Les colis de fleurs (généralement en colis-postaux de 5 kilos) expédiés du littoral qui s'élevaient, en 1913, à 2.000.000, n'atteignaient plus, en 1915-1916, que 600.000. Encore, dans ce dernier chiffre, la part des colis de fleurs italiennes est-elle évaluée à 300.000. Comme cette part de la production italienne suffirait déjà par elle-même, à l'indiquer, le déficit de la production française s'accompagne d'une concurrence intense faite à nos cultures florales par les cultures de la péninsule.

Celles-ci ont pu vendre leurs produits à toute la clientèle européenne à des prix rémunérateurs, en 1914 et 1915, c'est-à-dire à l'époque où l'Italie n'était pas encore entrée en guerre. Elles ont continué à prospérer, alors que les nôtres périclitaient. Depuis 1916, favorisées par la prime que constitue pour elles l'infériorité du change italien, par rapport aux devises françaises, elles écoulent leurs produits sur notre marché en quantités sans cesse accrues. D'une statistique italienne, il résulte que les envois de fleurs d'Italie en France atteignaient, en 1916, 18.764 quintaux, contre 5.056 en 1914. Depuis lors, ces envois n'ont fait qu'augmenter. Le marché n'ayant pas trouvé sa capacité d'absorption, il en résulte, à certaines époques, un avilissement des prix rendant impossible aux horticulteurs français de lutter contre cette concurrence.

Il est vrai que la prohibition d'entrée qui avait été établie en 1916 sur les fleurs coupées, a été maintenue encore récemment par le décret du 22 juillet 1920. Mais cette prohibition ne joue pas, en fait, à l'égard des fleurs italiennes. En effet, l'arrangement franco-italien du 30 mai 1917 sur les prohibitions d'entrée, qui a dû être maintenu dans l'intérêt de nos relations économiques avec l'Italie, a accordé à ce pays la pleine liberté d'importation pour les fleurs destinées à la *parfumerie*, et pour les autres fleurs, un contingent calculé sur la base de 85 % des importations italiennes de 1916. Cette dernière limitation elle-même ne peut produire aucun effet, attendu qu'en vertu d'une disposition formelle de l'arrangement, lorsqu'un contingent est dépassé au cours d'un trimestre, les marchandises en excédent ne sont pas retenues en douane, mais simplement imputées sur le contingent du trimestre suivant. Les excédents sont ainsi indéfiniment reportés.

La situation est, d'ailleurs, analogue à celle de la Belgique. Aux termes d'un accord conclu le 27 mai 1920 entre les Gouvernements français et belge, les fleurs de ce pays sont admises en France moyennant des dérogations, pour l'obtention desquelles il suffit de produire une attestation du Ministre des Affaires économiques de Belgique. Or, les producteurs belges de plantes de serre bénéficient d'un avantage considérable dans la concurrence du fait qu'ils paient à un prix bien moindre que les nôtres, le charbon nécessaire à leur industrie. C'est pour remédier, dans la mesure du possible, à ces graves causes d'infériorité, jusqu'au retour de circonstances plus normales, que les Associations agricoles et horticoles des Alpes-Maritimes et du Var demandent l'institution d'un droit d'entrée de 200 fr. par 100 kilos au tarif minimum sur les fleurs étrangères, droit représentant environ 25 % de la valeur moyenne des produits.

On a fait, sur ce projet de taxation, quelques observations :

D'abord, le calcul de la valeur moyenne d'un colis de fleurs coupées de 3 kilos, fixée à 40 fr., n'est pas très péremptoire. Quand cette valeur sera de 60 fr., et quand elle sera de 20 fr., le poids restant le même, le droit sera toujours de 10 fr., ce qui fera 50 % dans le dernier cas, et 17 % environ dans le premier. Dans ces conditions, le droit de douane jouera surtout en notre faveur, quand les fleurs seront à bas prix, et c'est l'important.

Ensuite, il existe une fissure dans la

proposition : Le droit ne sera que de 150 fr les 100 kilos, au lieu de 200 fr., quand les fleurs ne seront pas expédiées par colis-postaux. On peut prévoir, déjà, que ce sera le cas le plus fréquent. Les fleurs seront introduites en vrac jusqu'à une gare française, et réexpédiées de là en colis postaux. Le droit plein ne jouera donc que très rarement.

Le point le plus délicat c'est de savoir à quel moment le tarif sera appliqué dans l'état de nos relations économiques avec l'Italie, et si, dès l'adoption de la proposition de loi, en attendant le nouveau traité de commerce, il aura son effet.

Rappelons que l'Ambassadeur de France à Rome écrivait, en octobre dernier, à M. Becchi, Président de la Chambre de Commerce de Nice, que notre Consul à Vintimille signalait les ouvertures faites par les Allemands pour reprendre leur position prépondérante d'avant-guerre dans le marché des fleurs italiennes. Et l'Ambassadeur disait à nos horticulteurs de s'intéresser à ce marché allemand. On le sait, l'Allemagne achetait, chaque année, pour 30 millions de lires de fleurs italiennes, qu'elle revendait en Autriche-Hongrie, Russie, Danemark, Hollande, Suède, Norvège. Ces 30 millions rapportaient 100 millions. Pourquoi nos compatriotes ne se grouperaient-ils pas pour tenter d'attirer en France ce commerce d'intermédiaire, et profiter du change du franc en lire ? Ils devraient multiplier leurs achats de fleurs italiennes pour les exporter eux-mêmes vers les pays septentrionaux et s'approprier le bénéfice que réalisaient les Allemands.

Entre autres arguments, nos horticulteurs répondirent, avec juste raison, qu'ils avaient, avant tout, à faire valoir les capitaux considérables engagés dans leurs exploitations. Antonin ROLET,

Ingénieur agronome, Professeur à l'Ecole pratique d'Antibes. (C. R.).

La fausse Huile de Marmotte.

Dans les hautes vallées piémontaises de la frontière franco-italienne, on a appelé *marmottier* le *Prunus brigantiaca*, et l'huile extraite de ses graines a naturellement pris le nom d'*huile de marmotte*.

En France, c'est surtout aux environs de Briançon, d'où dérive le nom de *Prunus brigantiaca* ou Prunier de Briançon, que l'on prépare cette huile. Elle y est connue sous le nom *d'huile d'abrignon*, du nom des fruits, et, dans le pays, on ne la confond pas avec la véritable huile de marmotte, obtenue par fusion de la graisse du rongeur bien connu, la Marmotte des Alpes ou *Arctomys Marmotta* L., laquelle donne également lieu à un commerce local important. Il conviendrait donc de réserver le nom d'huile de Marmotte à cette dernière, et d'appeler l'autre « huile d'abrignon » ou « huile de Prunier des Alpes » ; cette confusion, très répandue dans la littérature scientifique, vient d'être rectifiée définitivement, pensons-nous, par M. Pons, dans le *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*.

Quant à l'huile d'*abrignon*, voici quelques détails extraits d'une étude fort complète de M. Ravajoli (1).

On extrait, par pression de ces amandes, 35 à 40% d'huile d'un jaune orange clair, ayant une saveur légèrement amère et une odeur prononcée d'*amandes amères*.

(1) Boll. Associaz. ital. pro Piante aromatiche, 1921, N° 3, p. 38-41.

Les constantes de cette huile sont les suivantes :

Poids spécifique à 15° : 0,9178 ; indice de réfraction à 25° (oleoréfractomètre Zeiss-Wollny) : 64° 5 ; degré thermique (thermomètre Tortelli) : 47° ; (thermomètre Jean) : 38° ; point de congélation : 19° ; point de solidification des acides gras : 7° ; point de fusion des acides gras : 10° ; indice de réfraction des acides gras : 51° ; *Idem*, après acétylation à 25°, 53° ; indice de saponification : 194,9 ; indice d'éthers : 190,3 ; indice d'acidité : 4,6 ; indice d'acides gras volatils libres : 0,3 ; indice d'iode : 89°4 ; indice d'acétylsaponification (méthode Benedikt) : 218,8 ; indice d'acétyle ; 123,4 ; indice d'acétyl-acidité : 95,4.

Cette huile est consommée par les gens du pays telle quelle, ou mélangée avec de l'huile d'olive.

Le *tourteau* est distribué, parfois, à petites doses, au bétail, mais il est prudent de ne pas dépasser une certaine limite, parce que l'acide cyanhydrique qu'il contient peut le rendre vénéneux.

Les amandes du prunier des Alpes renferment, en effet, 0,123 % d'*acide cyanhydrique total*, et 0,048 % d'acide cyanhydrique préformé. L'acide cyanhydrique combiné correspond à 1,25 % d'amygdaline.

On y trouve aussi, du *phosphore* en petite quantité, sous forme organique de lécithine (lécithine libre, 0,16 % ; lécithine combinée (lécithides), 0,21). Les *sucres réducteurs* exprimés en glucose se chiffrent par 4,3 %. Enfin, il y a 48 % d'huile.

Voici d'ailleurs la composition donnée par M. Ravajoli : *eau*, à 100-105° C : 7,60 % ; *cendres* : 2,44 ; *proteine brute* : 23,12 ; *matière grasse brute* : 48,01 ; *cellulose brute* : 3,51 ; *extractifs non azotés* : 15,32. Les *cendres* sont très riches en anhydride phosphorique (35.57 % des cendres, soit 0,87 % des amandes) et en potasse ; elles donnent une réaction plutôt intense d'anhydride sulfurique, de chaux et de magnésie ; elles contiennent de faibles quantités d'oxyde de fer, et des traces de chlore.

Union Mutuelle de la Parfumerie Française.

Au cours de son Assemblée générale, qui a eu lieu le 25 février dernier, l'Union mutuelle de la Parfumerie française a renouvelé son bureau comme suit :

Président, M. Ridard, 7 bis, rue Alexandre-Parodi, Paris, Xe ;

Vice-présidents, MM. Thiou et Lalanne ;

Secrétaire, M. Burdet ;

Secrétaire-adjoint, M. Vinit ;

Trésorier, M. Desjardin ;

Trésorier-adjoint, M. Jantzen ;

Membres, MM. Chevron, Nobili, Coste, Martin et Velsch Gaston.

L'Amélioration de la Cannelle de Madagascar.

Comme suite naturelle à notre information de décembre dernier, sur les essences de Cannelle de Madagascar (1), nous croyons devoir examiner l'intéressante étude de M. Chalot, le distingué spécialiste de la Vanille, parue dans l'*Agronomie Coloniale* (numéro de novembre, en retard), sous le titre : Sur l'amélioration de la Cannelle de Madagascar.

En 1920, pour la première fois, semble-t-il, Madagascar a exporté 98.837 kilogs de Cannelle venant de la Côte-Est et surtout des districts d'Antalaha, Tamatave, Mananjary et Fort-Dauphin.

L'année précédente, la Cannelle ne figurait dans les exportations que pour 1.687 kilogs.

Mais la qualité reste très ordinaire comme le montrent les prix pratiqués : Cannelle de Ceylan, 18 fr. le kilo ; Cannelle de Chine, 9 fr. 50; Cannelle de Madagascar, 1 fr. 40 seulement.

Comme celle de Ceylan, la Cannelle de Madagascar est produite par le *Cinnamomum zeylanicum* Breyn ; mais, tandis qu'à Ceylan, le produit exporté provient exclusivement de l'écorce des jeunes tiges, débarrassée de son épiderme par un grattage, celle de Madagascar se présente sous forme de copeaux très inégaux, mal grattés provenant probablement du tronc de l'arbre ou de branches âgées.

Grâce à des avantages douaniers (exemption), elle peut, néanmoins, s'écouler, puisque les cannelles de Ceylan et de Chine acquittent, au contraire, un droit de 208 francs les cent kilogs.

D'autre part, depuis le 1er juillet 1920, toutes les provenances de cannelle, indistinctement, doivent payer, en sortant de l'entrepôt, un droit de consommation de 80 francs par cent kilogs.

Il semble qu'en adoptant dans la Grande Ile, les procédés d'exploitation usités à Ceylan, on améliorerait grandement la Cannelle, et sauf au cas où la plante de Madagascar serait d'une mauvaise variété ou d'un mauvais cru, on pourrait lui faire acquérir la même valeur commerciale.

D'abord, le fumier est contre-indiqué pour cette culture, les terrains pauvres donnant des rendements peu élevés, mais d'un produit beaucoup plus beau et plus recherché. Les terrains marécageux ne donnent qu'une cannelle grossière ; il ne faut pas rechercher une végétation puissante et rapide. Il est vrai qu'à Madagascar, la mauvaise qualité s'explique beaucoup aussi par l'exploitation de peuplements naturels subspontanés comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler ici.

Nous citons M. Chalot :

On sème habituellement en pépinière, par poquets espacés d'environ 0 m. 15 à 0 m. 20 et contenant de 15 à 20 fruits enterrés de 0,03 à 0,04 centimètres de profondeur. Trois semaines suffisent pour la germination des graines. Au début des pluies, on transplante ensemble un groupe de plants, nés d'un seul poquet, après avoir découpé le sol, à l'aide d'une bêche, de manière à pouvoir les emporter avec une motte.

Ces groupes de plants, disposés en quinconces, sont espacés de 2 mètres, arrosés de suite et abrités momentanément avec des branches feuillées. Par la suite, un certain nombre de plants, les plus faibles, disparaissent de la touffe.

Après dix-huit mois, on procède à la coupe des tiges, qui ont, à ce moment, 1 m. 50 à 2 mètres de hauteur, et à leur écorçage. Le moment favorable, pour la récolte, est celui où la sève est en pleine circulation. Si l'on attendait que les tiges portent des feuilles nouvelles, d'un rouge vif, il serait trop tard, car l'écorce serait déjà dure, épaisse, et aurait perdu de sa valeur. A Ceylan, on récolte deux fois par an, à chaque nouveau départ de la végétation.

Si l'on possédait des arbres âgés, comme à Madagascar, on pourrait les recéper au ras du sol, pour faire émettre, à la souche restée en terre, des rejets qui seraient exploités tous les dix-huit mois. Un jardin de canneliers, traité comme à Ceylan, par recépage, présente donc l'aspect particulier d'un véritable taillis.

Avec les remplacements qui sont faits très souvent, à partir d'une certaine époque, une plantation de ce genre peut durer fort longtemps, près d'un siècle, dit-on.

Le moment de la récolte étant arrivé, on essaye de lever quelques écorces pour voir si elles se détachent facilement. On décide alors de commencer le travail de suite ou d'attendre encore quelques jours, si besoin est, pour procéder à la coupe des jeunes tiges de cannelier.

Pour effectuer cette opération, on se sert d'une hachette spéciale à dos arqué et bien tranchante. Au moment de la coupe des rejets, on en supprime les sommets, les feuilles et les ramifications qu'ils peuvent porter, à l'aide d'un couteau, de manière à avoir des longueurs de 1 mètre à 1 m.50.

Les jeunes tiges, ainsi coupées, sont mises en bottes, puis portées au hangar pour la préparation de l'écorce. Celle-ci consiste à pratiquer des incisions annulaires à la hauteur des autres nœuds, c'est-à-dire, tous les 25 ou 30 centimètres, et deux incisions longitudinales reliant les incisions circulaires, avec un couteau bien aiguisé. Pour faciliter le détachement de l'écorce, on tapote les tiges avec un petit bâton de bois dur, court et épais, un peu élargi à l'une de ses extrémités. Les petites bandes d'écorce, levées à l'aide d'un couteau de forme spéciale (1) que l'on glisse sous la couche corticale, sont placées l'une dans l'autre, mises en bottes, pressées et liées ensemble. Ces bottes sont laissées ainsi, un, deux ou trois jours, jusqu'à ce qu'il se produise, parmi elles, une légère fermentation. Celle-ci amollit l'épiderme et

(1) *Végétaux aromatiques de Madagascar.* — P. M., 1921, p. 281.

(1) Ce couteau doit avoir la lame en cuivre, pour éviter de noircir l'écorce de cannelier riche en tanin, ce qui arriverait si on se servait de couteaux en acier. Sa longueur totale est d'environ 17 c/m, sur lesquels la lame compte pour 8 c/m et le manche pour 9 c/m.

permet de l'enlever plus facilement de la manière suivante. La partie intérieure de la bande d'écorce est appliquée sur une pièce fixe de bois arrondi, plus grande qu'elle, dont un bout repose sur un trépied et l'autre par terre. L'épiderme entier, avec la matière pulpeuse qui est au-dessous, est gratté doucement et soigneusement, pour ne pas endommager l'écorce, à l'aide d'un couteau en forme de croissant, par un indigène assis sur le sol et ayant l'extrémité inférieure du trépied entre les jambes. Une fois l'épiderme enlevé, les écorces qui sont minces comme une feuille de papier fort et ont, nous l'avons vu, de 25 à 30 centimètres environ de longueur, sont disposées l'une dans l'autre, sous plusieurs épaisseurs, en choisissant toujours parmi les plus belles la plus externe. Elles sont alors emboîtées de manière à former des tuyaux (quills) d'un mètre de longueur qui sont placés sous le hangar, sur des claies, où ils restent pendant deux jours ; le séchage est ensuite terminé, au soleil, sous couverture. A mesure que l'écorce sèche, elle se contracte, s'enroule et prend l'apparence d'un faisceau de la grosseur du petit doigt. Sa couleur est citrine blonde.

A Ceylan, le rendement moyen des jardins en cannelle préparée est d'environ 170 kilogs par hectare.

M. B.

Les Agrumes à la Dominique.

M. A. Keys nous apprend qu'à la Station botanique de la Dominique (Petites Antilles), créée il y a 28 ans, on cultive entre autres : les *Agrumes*, les deux espèces principales de *Vanille*, le *Muscadier* aromatique, le *Cannelier*, des *Camphriers*, la *noix de Kola*, etc.

Actuellement, on construit une *usine* pour le travail des *agrumes*. En y effectuant des expériences coordonnées avec les travaux de culture, on pourra arriver à améliorer les systèmes actuels de fabrication des dérivés des Aurantiacées.

Deux grandes *pépinières* sont destinées à satisfaire les demandes des planteurs. A toute époque de l'année, elles fournissent des plants greffés d'agrumes, et autres sujets utiles : canne à sucre, caoutchouc, caféiers, cacaoyer, etc., etc.

La question de l'*humus* est une des plus importantes pour les pépinières des pays tropicaux. La méthode adoptée au Jardin botanique, où la pépinière d'agrumes occupe tous les ans la même parcelle, est la suivante :

Les plates-bandes et les sentiers qui les séparent ont la même largeur ; les sentiers se couvrent de gazon, qui est piétiné et devient, par conséquent, une masse plus ou moins en voie de décomposition. L'année suivante, les plates-bandes sont transformées en sentiers et les sentiers en plates-bandes. De la sorte, le terrain qui, pendant un an sert de sentier, reçoit une bonne fumure organique pendant cette année de repos.

Comme les agrumes *francs de pied* n'entrent en production que la quatrième ou la cinquième année après le semis, et que la fructification pendant les premières années est peu abondante, la plantation à demeure des *plançons greffés* est bien plus avantageuse.

En 1913, le Gouvernement entreprit des expériences de *fumure* à la Station expérimentale d'Agrumiculture (terrain humide et compact). Il semble, dès maintenant, que l'on puisse attendre un succès réel de la *fumure* complète : sang desséché, scories de déphosphoration et sulfate de potassium.

On considère aussi comme intéressant, le *paillage* du terrain avec l'herbe fauchée, ou avec la ramée, exécuté tous les deux ans, alternativement avec une fumure complète.

On a fait également des observations sur l'action des *engrais verts*, par exemple, de *Canavalia ensiformis*, de *Tephrosia candida*, ou de mauvaises herbes ou d'herbe tondue en nivelant les gazons. La parcelle cultivée sans engrais vert, resta inférieure aux autres. Le surplus de production procuré par l'engrais de *Tephrosia* dépassa, de beaucoup, dans la deuxième année de fructification, celui donné par l'engrais de *Canavalia* : on recueillit respectivement 344 et 178 barrels (1 barrel = 127 k. 5) de fruits par hectare. Cela peut être dû à la hauteur plus grande des plantes de *Tephrosia* et au meilleur *ombragement* consécutif du sol.

Les observations faites, plusieurs années de suite, par le département de l'agriculture, sur la culture du *Limettier*, ont démontré que cet arbre a une période critique, entre la plantation à demeure et la troisième année. Pendant cette période, en plus de l'engrais vert général de toute culture d'agrume, il faudrait fournir annuellement à chaque arbre, 0 k. 900 d'azote organique.

Les 10 hectares destinés à la culture des *Limettiers*, à la station d'agrumiculture, donnent maintenant environ 2.000 barrels de fruits par an, qui deviendront 3.000 et 4.000 lorsque les arbres plantés en dernier lieu seront entrés en production, et pourront atteindre 6.000 et 7.000 barrels quand toute la plantation d'agrumes sera en pleine production.

MM. Deslandre et Chalot ont déterminé les meilleures conditions de la culture de deux races de *Citronniers Common-lime* (Citronnier commun, ou épineux), et *Spineless* (Citronnier inerme).

Il faut, à ces arbres, une altitude ne dépassant pas 400 mètres, des pluies atteignant au moins 2 m. 5 à 3 m. par an, et réparties le plus uniformément possible sur tous les mois de l'année ; un terrain bien drainé, en pente douce, exposé au sud ou au sud-ouest ; un sol riche en potasse et en azote.

La multiplication se fait par semis en pépinière. On plante à demeure, à 4 m. 5 au carré, quand les sujets ont atteint 40 à 45 cent. de hauteur.

Antonin Rolet,
Ingénieur-agronome,
Ecole Pratique d'Antibes. (C. R.).

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques.

Aujourd'hui, tout se passe au grand jour, et — scientifiquement parlant — à peu près sans mystère. Il n'en fut pas toujours ainsi.

Cependant, à ce sujet, l'écriture hiéroglyphique, les papyrus, les manuscrits nous ont tout de même laissé quelque chose de l'antiquité.

D'après l'Exode, les prescriptions de Moïse pour l'autel des parfums étaient faites selon l'*art du parfumeur*, art aujourd'hui perdu, attendu que les Hébreux ne laissèrent aucuns documents écrits.

Les Egyptiens inscrivirent sur les parois de leurs temples les différentes formules dont ils faisaient usage pour leur culte. Les prêtres égyptiens furent les premiers littérateurs et les premiers parfumeurs.

Les signes hiéroglyphiques servaient à dérober leurs secrets au vulgaire. Ces caractères symboliques — en style lapidaire (c'est le cas de le dire) — on les gravait sur les colonnes de marbre dites *Stèles des offrandes*. C'est dans les hypogées souterraines que les prêtres de Thèbes préparaient les substances odorantes pour les embaumements.

L'Industrie des parfums eut donc, en Egypte, au temps des Ptolémées, une importance considérable. Alexandrie possédait d'importantes fabriques et conserva longtemps ce privilège.

Vinrent les Grecs ; eux aussi gravèrent sur des autels de bronze les préceptes des Parfums et de la Cosmétique. Ces tables figuraient non seulement à Delphes, dans les temples d'Apollon et d'Esculape, mais encore dans les temples de Cythère où on adorait Vénus.

Hesiode, en son temps, a relevé les secrets de la Cosmétique. Apollonius, disciple d'Hérophile, cité par Athénée, a laissé un traité des parfums qui passe à juste titre pour authentique ; il n'en est pas de même des traités probablement apocryphes d'Aspasie et de Cléopâtre dont parlent Galien et Aristarque, encore que, d'après leur témoignage, Criton l'Athénien, aurait épuisé toute la matière des Cosmétiques.

Tous ces ouvrages, avec bien d'autres, sont malheureusement perdus pour nous, et l'art des Parfums et des Cosmétiques a dû se former sur des données nouvelles.

Les Romains héritèrent des habitudes du monde grec et asiatique, mais ce que Pline et Ovide nous laissent à ce sujet est bien peu de chose.

Ce sont les Iapyges, venus de Crête s'établir dans la Pouille et la Calabre, qui, les premiers, dit-on, importèrent en Italie l'usage des parfums.

Quoiqu'il en soit, au moyen-âge, dès le XII[e] siècle, les Génois et les Vénitiens recevaient d'Asie, d'Arabie, d'Afrique et même d'Espagne, par les Arabes, toutes les drogues aromatiques sur leurs marchés. Bientôt leurs flottes commerciales les portèrent aux quatre coins de l'Europe. Toutefois, sur ce sujet, la littérature n'en restait pas moins dans l'ombre et le mystère.

Enfin, au XV[e] siècle, avec l'immortel Gutenberg apparaît l'imprimerie. C'est l'aurore du livre ; nous n'avons plus qu'à rechercher les différents ouvrages qui, à partir du XVI[e] siècle traitèrent des Parfums et des Cosmétiques. Nous commencerons, comme il convient, par les Italiens.

1554. LUIGINI. — Il libro della bella Venitia. In-12.

1555. Girolamo RUSCELLI. — Alexis le Piémontois, Venise, 1555. Traduit en français s. l. n. d.: *Secrets de Maître Alexis le Piémontois*. Rouen, Raphaël du petit Val, 1606 (Franklin cite une autre édition de 1691).

Secreti della Signora Isabella Cortese. Venise, 1574 (1) ; souvent réimprimé.

Secreti nuovi di maravigliosa virtu, Jérôme Ruscelli 1575. (N. Tous trois n'en pouvant faire qu'un seul sous le véritable nom de Hieromino Ruscelli, alchimiste. Cette identité apparaît flagrante à Beschet et Feuillet de Conches, dans leur ouvrage « *Les femmes blondes* ». Paris, 1865.)

1557. GUIF BERTUSSI. — *La Leonora ragionamento sopra la vera belleza*. Lucca, vinc, Busdrago, in-8.

1537-1615. GIOVANNI-BAPTISTA della PORTA, physicien et gentilhomme napolitain. On lui doit les trois ouvrages suivants :

1560. ROSETO. — « *Natandissimi secreti de l'arte profumatoria* », livre soigné et bien imprimé.

1560. PORTA (J.-B.). — *Magiæ naturalis* sive de *miraculis rerum naturalium*, libri III. Antverpiæ ex officina Ch. Plantini, in-12. Rare édition de l'imprimeur Plantin, d'Anvers. On y retrouve les secrets de beauté, fards, cosmétiques, etc., des éditions italiennes.

1589. NEAPOLI. — « *Les fameux Secreti* », supprimés par une bulle du pape Paul IV comme *artes illicites*. C'est la *Magie naturelle de Porta* en quatre livres, avec introduction par Lazare Meissonnier.

Elle a été réimprimée à Lyon, 1630 et 1719, in-12.

1563. GIOVANNI MARINELLO, médecin de Modène. — 1° *La Médicina pertinenti della donne*. Venise, 1563, in-12.

2° *Gli ornementi della donne* : traité de la parure des femmes. Venise, 1574.

3° *Secreti della donne*, s. d., in-8, Florence.

En dehors de son *Gli ornementi* ou traité de la parure des femmes, on doit à Giovanni Marinello, d'après Beschet et Feuillet de Conches, *un Evangile des blondes Vénitiennes* (1).

(1) Isabella CORTESE. — *Secreti con l'arte profumatoria*, in-8 figures. Venise, 1561. Cité par P. Lacroix.

(1) Marinello « était un peintre distingué de Venise qui s'était passionné si fort pour les fards qu'il en professa l'usage et les raffinements, et les nobles patriciennes qui suivirent ses conférences portèrent jusqu'à la plus extrême limite la minutie, le soin des habiles peintures du front, des lèvres et des joues » (*Oct. Uzanne*. L'Art et les Artifices de la beauté).

1572. GIACOMO DE TORELIS. — S. l. n.d.

1593. FABRI ALEXANDRI. — *Diversarum nationum ornatus* (rare complet). Padowa, 1593, 3 vol. in-8, gravures. La planche 10 est du dessinateur César Vicellio (il était cousin du Titien), représente une jeune vénitienne se blondissant les cheveux assise au soleil.

La *Parfumerie Moderne* a donné, en mars 1909, p. 33, un fac-simile d'estampe à encadrement « Vénitienne décolorant ses cheveux au soleil ». Cette gravure diffère un peu quant aux accessoires de celle donnée par Rimmel (*Le livre des Parfums*, 315), intitulée : La donna si se fa blondi capilli », tirée d'un livre publié par la comtesse Nassi et César Vicellio (Digli habiti antichi e moderni), représentant une femme vénitienne assise au soleil et couverte du chapeau Solana.

1601. MERCURIALI. — Venetis? Mercuriale Gérôme, latin : Mercurialis ; italien : Mercuriali ; mort à Torti, en 1606.

Marie Durand a signalé, en 1879, les ouvrages italiens remarquables de Saigini, de Guet, de Detazzi, au XVI[e] siècle ; nous manquons de références à leur sujet (1).

Au XVI[e] siècle, les héroïnes de Brantôme demandent à la Cosmétique italienne toutes les ressources de son art.

(1) Grand Dictionnaire Universel du XIX[e] siècle, de Pierre Larousse. Voir l'article « Cosmétique », d'où Mary Durand tire sa citation.

Nous citerons à la suite de ces divers ouvrages les parfumeurs italiens en renom à cette même époque, tels que Saba Franceschi, à « l'enseigne de l'Ours »; la fleur des pois de l'*arte aromatoria*.

Ziacomo dalle Fenice, dont l'officine parfumait le Campo San Luca ; le grand Muschiaro, « messer Domenico Ventura », à « l'enseigne du Lys » qui comptait d'illustres princesses parmi ses chalands. Mais, antérieurement, on ne saurait oublier Cosme Ruggieri, non plus que René le Florentin, qui vint s'établir à Paris sur le pont au Change, à la suite de Catherine de Médicis, tous marchands de parfums qui n'ont rien à voir avec la littérature de leur temps.

(*A suivre.*) E. GÉRARDIN.
(C. R.)

Le "Litrage".

On appelle litrage l'ensemble des produits alcooliques se vendant en flacons de litres, demi-litres, bonbonnes, etc., et dans le prix de vente desquels le coût de l'alcool entre pour la majeure partie.

Une grosse concurrence se fait en ce moment sur cette série : la clientèle exige, en effet, les prix bas, et le fabricant doit se préoccuper de toutes les économies réalisables au cours de ses fabrications.

Au premier plan, il faut citer la concentration de l'alcool. On vend de plus en plus des produits à 45°, 50°, titres auxquels il est indispensable de se servir, comme base de parfum, des essences déterpénées.

Ces huiles essentielles naturelles, dont on a éliminé les parties terpéniques, qui se rassemblent si facilement en gouttelettes et les portions résineuses qui sont coupables du louchissement des solutions, sont plus concentrées que les huiles essentielles correspondantes, puisque les terpènes et les résines ont une odeur beaucoup plus faible que les constituants solubles ; il en faut donc beaucoup moins, d'autant moins que l'odeur de l'alcool faible ne « couvre » pas le parfum.

Leur solubilité considérable les fait employer assez souvent en mélange avec les huiles essentielles ou avec les parfums artificiels qu'elles « solubilisent »; elles évitent par conséquent dans la plupart des cas les longs filtrages et les pertes qui en résultent, elles réduisent à peu de chose les manipulations et elles permettent d'obtenir une odeur puissante même à faible degré d'alcool.

Les eaux de Cologne actuelles sont généralement à odeur prédominante de Citron, à cause du haut prix de la Bergamote, du Portugal et du Néroli ; cependant on remplace quelquefois la Bergamote déterpénée par les diverses variétés d'acétate de linalyle, le Néroli par l'essence de Petitgrain sans terpènes qui lui est presque semblable. Mais lorsqu'on veut substituer le citral de lemongrass au Citron déterpéné, on obtient le plus souvent une odeur de verveine qui est fort désagérable et qui ne plaît pas à la clientèle.

En revanche, l'essence de Limette qui est produite en grande quantité par nos possessions de l'Afrique occidentale donne une essence déterpénée d'odeur puissante et agréable qui rappelle à la fois le Citron et l'Orange douce Portugal et qui, par conséquent, remplace avantageusement le mélange de ces deux produits dans les compositions pour eaux de Cologne.

Si l'essence brute est parfois trop fruste pour donner de bons résultats ailleurs qu'en savonnerie où sa puissance est très appréciée, en revanche l'essence déterpénée est très fine et très agréable ; son prix bas lui permet de remplacer le mélange Citron et Portugal avec une économie de 83 %.

Ses constantes sont les suivantes : Densité 0,908, rotation optique — 11°, solubilité : 1 volume dans 0 volume 9 d'alcool 80°.

On obtient, grâce à elle, ces nuances douces et plaisantes d'oranger dont on essaie vainement, pour des raisons d'économie, de déshabituer la clientèle.

De même, elle permet d'obtenir des lotions au Portugal dans des conditions d'économies encore plus grandes ; elle est la base du Portugal « Lotex » (S. F. P. A.) dont le prix est 13 fois moins fort que celui de l'essence de Portugal déterpénée correspondante.

L'Essence d'Origan Sicilien.

L'*Origan* Silicien, ou *Origanum Siculum* Benth., croît spontanément dans beaucoup de régions de la Sicile, où on l'emploie largement comme assaisonnement. La variété étudiée par les *Laboratoires scientifiques universitaires italiens*, donne une essence qui contient 49,5 % de phénol (entièrement composé de thymol, sauf des traces d'un phénol non identifié).

L'essence de *Ruta bracteosa* de Sicile est composée pour environ 98 % des cétones méthylheptylcétone et méthylnonylcétone. La méthylheptylcétone prédomine (environ 2/3 du total).

INFORMATIONS

FRANCE.

Les prix de vente de l'alcool.

L'*Officiel* du 4 mars publie l'arrêté suivant du Ministre des Finances, fixant le prix de vente des alcools aux industries admises au bénéfice des cessions :

Le prix de vente des alcools aux industries déjà admises au bénéfice des cessions est fixé : 1° à 350 francs l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue, prise chez le distillateur, lorsque l'alcool sert au vinage ou au mutage des vins en vue de la préparation des vinaigres pour la consommation intérieure. Ce prix est abaissé à 250 francs l'hectolitre lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des produits de parfumerie, des produits chimiques ou pharmaceutiques, etc. Pour l'intérieur à 200 francs l'hectolitre lorsqu'il est destiné à être exporté en nature ou lorsqu'il sert à préparer, pour l'exportation, des spiritueux simples ou composés (liqueurs, amers, bitters, vermouths, quinquinas, vins de liqueurs, produits chimiques, pharmaceutiques, de *parfumerie*, etc.), des vinaigres, ou encore lorsqu'il est employé à fabriquer des produits pour l'extérieur ou l'intérieur, dans les cas où, étant exonéré du droit de consommation, il n'est soumis qu'au paiement de la taxe de statistique.

Le prix de cession des alcools mauvais goût et des flegmes titrant au minimum 90 degrés Gay-Lussac à la température de 15 degrés et livrés à la dénaturation est fixé à 180 francs l'hecto à 100 degrés, marchandise nue, prise dans les bacs de distillateur.

Le prix de cession des alcools livrés dans la limite des disponibilités pour être utilisés, après dénaturation, à la production de la force motrice en mélange avec le benzol ou l'essence est fixé à 110 francs l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue, prise dans les bacs des distillateurs.

ITALIE.

Au cours d'une récente réunion de la Chambre de Commerce de Milan, ont eu lieu des négociations franco-italiennes au sujet de l'expiration du traité de commerce de novembre 1918.

M. Mora, président de la Société des *Parfumeurs*, a parlé en faveur d'une diminution de tarifs douaniers, qui faciliterait l'importation de produits fins constituant la spécialité de la production française, et qui ne nuirait en rien à l'industrie italienne.

L'assemblée a voté, à l'unanimité, un ordre du jour dans lequel les organisations industrielles et commerciales recommandent que l'on prête attention aux conséquences que le système de tarif examiné par le Parlement peut avoir en face du double tarif français et aux répercussions très graves qu'aurait toute concession actuelle vis-à-vis des pays à change supérieur.

***

La Fédération des Fabricants de Parfums s'est réunie à Rome pour examiner la crise que traverse leur industrie à la suite du récent décret qui frappe de taxes de luxe les parfums. Elle a voté un ordre du jour qui demande au gouvernement de rapporter ce décret.

L'abondance des matières ne nous permet pas de nous étendre sur cette intéressante question dans le présent numéro. On trouvera des détails dans les journaux italiens des 18 et 19 janvier dernier, et depuis, dans *El Commercio* de Naples et *Nazione* de Florence du 4 mars.

NORVÈGE.

L'importation des échantillons de parfums ne peut avoir lieu qu'après obtention d'un permis d'importation du ministre des Affaires sociales. S'il ne ressort pas de la facture que l'alcool qui se trouve dans les parfums est de l'alcool dénaturé, le commerçant devra s'attendre à ce que la marchandise soit soumise à examen.

Il n'a pas été fixé de quantité maximum pour le contenu de chaque bouteille-échantillon de parfum.

Nous donnerons dans notre prochain numéro des détails complémentaires transmis par la Chambre de Commerce franco-norvégienne à Christiania.

HONGRIE.

Les droits douaniers sur les articles de luxe, fixés dans un but de protection économique ont créé à l'industrie hongroise de la parfumerie une situation bien difficile. Le gouvernement hongrois ne permet aucunement l'importation d'articles de parfumerie et tout au plus est-il possible d'importer en Hongrie certains produits chimiques et huiles volatiles. Ceux-ci, toutefois, après avoir soldé les droits de douane, sont si chers que les parfums qu'ils servent à fabriquer sont, pour ainsi dire, d'un prix inabordable pour le grand public. Il est impossible de remplacer par des produits indigènes les matières premières venant de l'étanger. A peine peut-il être question de quelques huiles volatiles, telles que l'huile de lavande et celle de romarin, qui, produites dans le pays, peuvent être employées dans la fabrication de l'eau de Cologne. La fabrication hongroise des parfums aurait été complètement paralysée, si les firmes intéressées ne s'étaient pas munies à temps de grandes quantités de matières premières. Les articles ne sont pas soumis seulement en Hongrie à de forts droits de douane, mais, déjà dans leur pays d'origine, on leur impose d'onéreux permis d'exportation. L'huile de rose, par exemple, coûte à l'étranger de 3 à 4.000 francs le kilo ; en Hongrie, environ 100.000 couronnes hongroises.

(*L'Export. franç.*)

***

Le ministre hongrois des Finances, par circulaire adressée aux autorités douanières, a interdit l'entrée en Hongrie de colis postaux contenant les articles suivants : sucre, truffes, bière, cognac, champagne, biscuits, bonbons et autres produits de chocolat, confitures, conserves de fruits, papier à cigarettes, *parfums* et articles cosmétiques, pierres fines et précieuses et les autres articles dont l'Etat a le monopole.

BULGARIE.

La Banque Agricole est en train de préparer un projet de loi sur l'encouragement à la production de l'essence de

roses. Aux termes de ce projet, des sociétés coopératives ayant pour but cette production seront fondées.

(Echo de Sofia.)

CAMEROUN.

L'importation de la parfumerie française au Cameroun français est en plus value de 238.453 fr. en 1920 sur l'année précédente. Cela est la conséquence de la reprise des affaires après la guerre et de la prospérité actuelle de notre nouvelle colonie.

AUSTRALIE.

La Législation douanière contre le Dumping.

Le *Board of Trade Journal* vient de publier dernièrement le Customs Tariff Act Australian instituant une protection spéciale contre le dumping.

Comme, en outre, des mesures sont prises contre les pays ayant un change déprécié par rapport à la livre, la France est intéressée par cette mesure. Il est à noter que la loi en question ne donne au gouvernement australien que la possibilité d'appliquer ces surtaxes. A l'heure actuelle, aucun produit français n'a été encore frappé par cette mesure.

Les principales dispositions sont les suivantes :

1° Un droit spécial d'anti-dumping pourra être perçu si les marchandises étrangères sont vendues à un importateur australien, à un prix inférieur à la « Fair market value » (valeur loyale sur le marché d'origine) ou à un prix au-dessous du prix « raisonnable » (coût de la production augmenté de 5 %). La loi ajoute qu'il faut que l'entrée de ce produit dans ces conditions porte préjudice à la production australienne ;

2° Si la devise du pays d'origine est dépréciée et que de ce fait les marchandises cotées dans cette monnaie gênent le producteur, les pouvoirs publics d'Australie pourront, par une publication dans la *Gazette*, instituer un droit spécial qui frappera ses produits étrangers. A cet effet, des tables ont été créées suivant qu'il s'agit d'importations effectuées en francs français, belges, lires et marks.

En ce qui nous concerne, nous relevons les surtaxes éventuelles suivantes pour un Kg.

Au pair		Droit ad valorem
Frs. 25.22 à	30	0
30	35	8 ½ %
35	40	15 »
40	45	21 »
45	50	26 »
50	55	30 »
55	60	33 »

Dispositions supplémentaires.

La législation nouvelle prévoit également un prélèvement frappant les marchandises en consignation faisant l'objet d'un dumping (dumping consignment duty). De même une taxe spéciale pourra être applicable contre les produits bénéficiant pour leurs transports en Australie d'une décharge de fret (Dumping freight duty).

Un mauvais Compte.

La lutte entre les parfumeurs pour conquérir les ordres des Grands Magasins les porte quelquefois à de mauvais calculs ; l'expérience des uns devant profiter à tous, nous pensons qu'il n'est pas inutile de publier une anecdote qui montre que la vertu est généralement récompensée.

On sait que le litre défini par la loi doit pratiquement contenir de 98 à 102 centilitres et que tout récipient ne répondant pas à cette dimension ne peut être désigné que sous le nom de « flacon » (grand modèle) sans que jamais la désignation « Litre » n'intervienne dans son appellation. La loi n'admet pas plus le litre « environ » que le kilog environ pour la pesée des denrées. Les mesures métriques sont précises, elles ne peuvent admettre des à peu près.

Or, quelques fabricants ayant utilisé des pseudo-litres ne contenant que 90 centilitres furent dernièrement pris à parti par le fisc, non seulement pour tromperie sur la contenance, mais encore au sujet des droits qui sont exigibles des parfums dont le prix dépasse 20 francs le litre. Le contrôleur se basa sur le principe suivant : votre flacon est vendu 19,95, dit-il au vendeur ; si le flacon contenait un litre, vous ne seriez pas passible de l'impôt de 10 %, mais comme vous ne livrez que 90 centilitres, en réalité le prix de vente de votre produit est de 22 francs 15 ; vous devez donc acquitter la taxe de 10 %.

La surprise fut à la fois pour le Grand Magasin et pour le Fabricant.

Moralité : pour établir le prix d'un litrage, lotion ou eau de Cologne, il ne faut jouer ni sur le degré alcoolique, ni sur la contenance.

Contre l'Altise de la Menthe poivrée.

M. Zacharewicz, Directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, signale que la première récolte de *Menthe poivrée* que l'on effectue en juillet, peut être détériorée par un petit coléoptère, l'*Altise potagère* (*Haltica oleracea*), qui persille les feuilles et arrête la végétation. De même, la larve est nuisible aussi ; elle s'installe au collet de la plante et en dévore les premières pousses.

Pour détruire l'insecte parfait, l'auteur conseille de faire passer au-dessus du champ, à peu de distance des plantes, une planche imprégnée de goudron et supportée par deux petites roues, de manière que les insectes effrayés, en sautant, viennent s'engluer sur le goudron.

On peut, également, employer une bouillie à l'arseniate de plomb (poison violent, prendre les précautions d'usage), ainsi composée : faire dissoudre 200 gr. d'arséniate de soude dans 25 litres d'eau ; puis 600 gr. d'acétate neutre de plomb dans 75 litres d'eau ; verser ensuite ce dernier liquide dans le premier et agiter.

Enfin, les larves de l'altise pouvant être transportées avec les éclats de pied qui servent à la plantation, on doit désinfecter ces derniers en les trempant dans une solution de 100 gr. de sulfocarbonate de potassium dans 100 litres d'eau

Nous ferons remarquer que, d'après la réglementation en vigueur, il est interdit de manipuler chez soi, et, par conséquent, d'acheter et de vendre, les composés solubles de l'arsenic. Notons que le Cryptolène est l'insecticide tout indiqué dans ce cas, et que le Pyrethrolène se montre également actif contre les Altises.

NOUVELLES.

Nous découpons dans *L'Essor Niçois* l'entrefilet suivant, dû à la plume alerte du distingué auteur de l' « Eloge des Parfums », M. E. Sansot :

J'ai eu ces jours derniers une fausse joie. En parcourant une de nos feuilles quotidiennes mes yeux tombèrent sur ce titre prometteur : *Une Soirée des Parfums*. Déjà, dans mon imagination, je voyais se dérouler pour le charme simultané des regards et de l'odorat, une série de tableaux lumineux, chatoyants et parfumés avec un déploiement luxueux de toutes les merveilleuses choses que peut concevoir sans effort une imagination modérée aidée par une culture moyenne.

J'évoquais une résurrection des fêtes parfumées dont les anciens nous ont laissé tant de riches exemples, malgré la simplicité de leurs moyens. Les longues théories de jeunes filles et de jeunes gens chargés d'aiguières et d'arrosoirs précieux dont le contenu se distribuait *ad libitum* sur les foules avides.

Je me remémorais les raffinements parfumés de toutes les anciennes civilisations depuis les régions d'Extrême-Orient avec les trésors d'aromates qu'ils envoyaient au monde entier, jusqu'aux trouvailles somptueuses des empereurs romains.

Et je songeais aux vols de colombes baignées d'essence capiteuse que les Grecs avaient coutume de lâcher dans leurs salles de fête pour parfumer avec élégance les invités, surpris et charmés...

Mais hélas ! quelle ne fut pas ma désillusion en lisant plus avant que le titre de l'écho annonciateur, les caractéristiques de la manifestation projetée. Ces caractéristiques se réduisaient à ceci : Simple loterie dont les principales firmes de parfumerie avaient fourni les lots consistant en quelques produits pouvant à grand peine atteindre le total de 120 flacons. O misère, ô pauvreté des intelligences organisatrices !

Et la fameuse fête des Parfums eut lieu au jour fixé, dans la grande salle du Casino !

Et au dire des gazettes vraiment bien peu difficiles pour le renom niçois, ce fut une merveilleuse manifestation dont se délecta un public transporté d'ivresse, aux effluves des vaporisateurs de loin en loin perdus dans la foule...

Et voilà comment Nice a rendu éclatante aux yeux du monde entier, représenté par ses hivernants, sa supériorité et sa richesse dans l'art des Parfums.

E. Sansot.

* * *

Etablissements Givaudan-Lavirotte et Cie

Cette société se propose de développer ses usines situées à Lyon, chemin de Combe-Blanche, par l'installation d'une fabrique de parfums synthétiques. Le Conseil municipal a favorablement accueilli la demande faite à cet effet et autorisé l'installation d'un dépôt de liquides inflammables ne dépassant pas 30.000 litres.

Rappelons qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 23 décembre dernier, cette société procède à l'émission de 1.600 bons de 500 fr à 6 ½ % nets d'impôts.

* * *

Cette même firme vient d'être victime d'un important incendie à son usine de Lyon ; les dégâts ont dépassé 500.000 francs. A ce sujet, rappelons que les incendies ont été très fréquents cet hiver chez les parfumeurs et que, quatre incendies s'étant succédé en quelques mois dans les usines Chiris, à Grasse, une enquête a été ouverte. Il semble bien, en effet, que ces sinistres sont dus à la malveillance à Grasse, et notre confrère *La Voix du Peuple* réclame énergiquement l'application des sanctions légales pour débarrasser le pays du criminel qui jette l'effroi dans la population.

Questions de Régie.

Question. — *Etant donné que les produits de parfumerie à base d'alcool (eau de Cologne, etc.) sont soumis aux mêmes formalités de circulation que les spiritueux et que l'alcool entrant dans leur composition doit avoir intégralement satisfait à l'impôt, n'y aurait-il pas lieu de soumettre à la licence tous les commerçants (coiffeurs, droguistes, épiciers, etc.) qui se livrent à la vente de ces produits ? A remarquer, entre autres, que les pharmaciens et droguistes ne sont exempts de la licence que s'ils vendent seulement des produits médicamenteux.*

Réponse. — Le droit de licence est indépendant des formalités à la circulation. Il résulte en effet des articles 50 et 144 de la loi du 28 avril 1816 que les détaillants de *boissons* sont seuls soumis à la licence de débitants. Dès lors, les produits de parfumerie n'étant pas dans la catégorie des boissons, les personnes qui en font le commerce au détail, sans vendre en même temps des boissons, ne peuvent être assujetties à cet impôt.

(*Journal Contr. Ind.*)

Sociétés.

Formations.

Société anonyme de la Parfumerie Bruno Court. — Siège social : 32, rue des Cordeliers, Grasse. Capital, 3.060.000 fr. Transformation de la parfumerie bien connue en société anonyme ; statuts *in Revue de Grasse* du 12 mars 1922. Les apports des anciens propriétaires de la maison représentent 1.600.000 fr. Premiers administrateurs : Mme Merle, Mlles Merle, M. Joseph Merle et M. Auguste Bouge.

Les Parfums de la Mugueraie : Rollin et Elie. — Siège social : 9, rue Montaigne, Paris (8e). Capital, 100.000 fr. Vente de Parfums et exploitation des marques « Mugueraie » et « Orviana ».

Sename et Busigny. — Siège social : boulevard Bugeaud, Castiglione (Alger). Capital, 100.000 fr. Fabrication de tous produits algériens à l'usage des liquoristes, parfumeurs, etc.

Parfumerie Cléopâtre, Limitée. — Siège social : Montréal (Canada). Capital, $ 20.000. Fabrication et vente de parfums.

Gran Fàbrica Argentina de Perfumes. — Siège social : 55, calle Georgestown, Buenos-Ayres. Capital, 400.000 dollars. Fabrication et vente de la parfumerie de luxe.

Pignel et Cie. — Siège social : 9, rue Gounod, Paris. Capital, 110.000 fr. Parfumerie.

Bibliographie.

Théorie et pratique de la Teinture des Cheveux, par A. Chaplet, ingénieur-chimiste. — 3e édition, Lyon 1922, publications Pierre Argence, 285, avenue Jean-Jaurès. In-8 de 120 pages avec figures. — Prix : 10 francs. Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône), chez l'éditeur et en librairie.

La première édition de cet ouvrage, publiée en supplément à *La Parfumerie Moderne*, puis la seconde annexée à « l'Agenda du Chimiste Parfumeur » de R.-M. Gattefossé, ont eu succès inespéré et ont été épuisées très rapidement.

Les demandes arrivant sans cesse, M. Argence a décidé de reprendre cette publication en troisième édition. Il a donc demandé à l'auteur, le distingué spécialiste A. Chaplet, qui est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de chimie pratique et de guides de laboratoire ou industriels, de reprendre son Traité de Teinture des Cheveux.

L'auteur s'est attaché à compléter son travail antérieur et l'édition est entièrement refondue ; son importance le prouve indubitablement.

Quelques lacunes concernant l'application pratique des formules et recettes indiquées par l'auteur ont été soigneusement comblées. Dans sa préface l'auteur explique comment, pendant des années, il a accumulé des fiches documentaires et les renseignements les plus complets soit sur les matières premières mises en œuvre pour la préparation des teintures, soit relativement aux contingences diverses de leur application.

En fait, il ne s'agit plus d'une simple réédition, mais d'un ouvrage tout à fait nouveau, comportant des parties autrefois négligées, comme la teinture des cheveux pour postiches, par exemple. Voici l'indication des principaux chapitres de l'ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs : Physiologie du cheveu (avec des figures simples explicatives), Teintures végétales, Teintures au plomb, Teintures à l'argent, Rasticks et Teintures diverses, Teintures para et similaires, Blanchiment, Installation des salons de coiffure, (avec des reproductions d'appareils, en noir), Teinture des cheveux morts, Analyse et chimie des teintures, Pratique de l'application des teintures, etc...

Les praticiens trouveront dans cet ouvrage tout ce qui importe à l'exercice d'une profession dont l'intérêt croît sans cesse et dont la pratique devient de plus en plus délicate et fait constamment appel aux découvertes de la chimie. La perfection atteinte à l'heure actuelle dans certains salons méritait d'être dévoilée et mise à la portée de tous les lecteurs de *La Parfumerie Moderne*. Cette édition sera épuisée encore plus rapidement que les précédentes.

***

Formulaire des principales spécialités de Parfumerie et de Pharmacie, par René Cerbelaud, pharmacien. — 2e édition, Paris 1920. In-8 (format du Codex) de 1563 pages. Chez l'auteur : R. Cerbelaud, 82, avenue de Suffren, Paris XVe.— Prix nets franco : Volume relié, titres noirs, 100 fr. ; volume relié, titres dorés, 105 fr. — Librairie de La *Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône), aux prix nets.

Nos lecteurs savent tout l'intérêt de cet ouvrage dont la première édition, déjà ancienne, était très recherchée chez les bouquinistes et avait atteint une importante plus-value. L'auteur a travaillé de 1914 à 1920 à la rédaction de la nouvelle édition, entièrement refondue, augmentée et modifiée conformément au Codex de 1908. Elle contient non seulement de nouvelles formules analogues aux diverses spécialités de la parfumerie et de la pharmacie, mais encore l'article « Solutées et Sérums injectables » a été complètement remis à jour d'après les données de la Science moderne.

Le Formulaire de Cerbelaud constitue donc le traité le plus complet d'Hypodermie. Pour la Parfumerie, le formulaire a été moins augmenté, mais il contient de très nombreuses recettes et formules de spécialités : crèmes, cires, brillantines, fards, dépilatoires, laits, poudres de riz, pétroles ininflammables, schampoings, vinaigres de toilette, poudres de talc, papiers à brûler, sachets, etc.

Dans les indications concernant les extraits aux fleurs on trouve le Zamaya protéique de l'auteur. Un chapitre est consacré aux essences de fruits et aux parfums synthétiques les plus usuels.

Il suffit d'écrire à La *Parfumerie Moderne* pour recevoir l'ouvrage franco de port, aux prix marqués.

***

Nouveau Formulaire des Parfums et des Cosmétiques. Parfums naturels et parfums synthétiques, par J.-P. Durvelle, chimiste-parfumeur. — 2e édition, (4e édition du « Nouveau Guide du Parfumeur »). Un volume in-8 de 600 pages, broché. — Prix : 35 fr. Desforges. Paris 1922. — Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, à Villeurbanne (Rhône), prix marqué.

L'auteur avait été amené, après épuisement des diverses éditions du « Nouveau Guide du Parfumeur », à élargir le cadre de cet ouvrage et à en changer le titre, adoptant le titre actuel « Nouveau Formulaire des Parfums et des Cosmétiques ». L'ouvrage a surtout été étendu sur la fabrication des cosmétiques nouveaux créés par la chimie du parfumeur dans les quinze dernières années. Les parfums synthétiques, considérés par l'auteur, avec juste raison, comme les plus précieux auxiliaires des essences naturelles, font l'objet d'observations très intéressantes. Les formules nouvelles abondent à chaque nouvelle édition, fournissant ainsi au praticien une documentation de plus en plus parfaite et toujours renouvelée.

On sait que la troisième édition du livre de Durvelle date seulement des derniers mois de 1918, et malgré le tirage élevé, trois ans à peine se sont écoulés avant l'apparition de la suivante. C'est assez dire tout l'intérêt pratique de cet ouvrage que nous recommandons à nouveau à nos lecteurs.

***

Nouveau périodique. — C'est avec joie que nous signalons les premiers numéros de *L'Action Agricole*, bulletin mensuel du Syndicat des Producteurs agricoles et de l'Union coopérative florale de Grasse. Dirigée par notre ami, M. J. Chauve, la rédaction de ce bulletin ne faillira pas à la tâche qu'elle s'est im-

posée : le bien-être des populations agricoles de la région. Nous remarquons dans le numéro 2 des extraits d'une étude de notre collaborateur, M. J. Grec, sous-directeur de l'Ecole d'Agriculture pratique d'Antibes, et « La Situation », « Produits purs », études d'actualité extraites de *La Parfumerie Moderne*. Nous sommes heureux de constater que nos vues sur ces questions sont celles des syndicats agricoles grassois, et nous remercions M. Chauve de la confiance qu'il nous témoigne.

* * *

Au dernier moment, nous signalons l'apparition des ouvrages suivants, dont nous donnerons une analyse dès que les premiers exemplaires seront arrivés à notre librairie :

I. Lazennec. — *Manuel de Parfumerie*, in-8 relié avec nombreuses figures. — 8 francs.

Fritsck. — *Nouveau Traité de Savonnerie*, in-8 de 552 pages, broché. — 48 francs.

Pierre Hamp. — *Le Cantique des Cantiques*, 2 volumes. — 13 fr. 50.

(Ce dernier ouvrage est un curieux roman qui suit l'histoire d'un parfum des jardins grassois, aux usines de Grasse et d'Aubervillers, aux magasins de la rue de la Paix, etc. C'est un roman social de travail et d'amour, nous dit *La Renaissance* des 21 et 28 janvier dernier, qui en publie d'abondants extraits.)

* * *

Nous signalons à nos lecteurs une publication peu connue dont la parution a coïncidé avec la déclaration de guerre et qui n'a pas été analysée dans les revues scientifiques.

Il s'agit d'un essai d'enquête économique publié dans les Annales de la Faculté de droit d'Aix (tome VII, nos 1-2, janvier-juin 1913) parues fin 1914. Cet essai, publié à titre de thèse collective par les élèves de la salle de travail d'Economie politique de la Faculté, a pour titre : « La Fleur en Provence et dans le Comté de Nice ». Il comprend quatre parties distinctes : 1° la culture des fleurs à couper et des fleurs à parfumerie ; 2° le commerce ; 3° l'industrie de la parfumerie ; 4° la condition sociale des producteurs. Restant évidemment dans l'ordre des documentations générales, ce travail est peu poussé dans les détails et il en existe de meilleurs ; néanmoins étant donné la date encore récente de sa publication, nous sommes persuadé qu'il est susceptible de rendre de grands services à nos lecteurs désireux de se documenter sur la parfumerie dans le Midi de la France, notamment au point de vue social.

La Parfumerie et la grande Presse.

L'Echo de Paris poursuit sa campagne de vulgarisation si utile sur la parfumerie, son origine, ses moyens et ses effets actuels. Sous la signature de M. Charles Foley, il a donné, le 14 février, une intéressante causerie historique sur la vogue des parfums, puis le 25 février, une étude illustrée de M. Boyer sur le Spectrographe. *La Parfumerie Moderne* publiera une étude abondamment illustrée sur l'emploi du spectrographe à l'analyse des huiles essentielles, dans son prochain numéro.

Les articles de l'*Echo de Paris* étant reproduits dans beaucoup de journaux (signalons le *Courrier du Mexique* et d'autres quotidiens français d'Amérique), cette propagande est fort intéressante pour notre expansion commerciale.

La Revue agricole de l'Afrique du Nord a consacré deux récents numéros à la reproduction de l'étude de *La Parfumerie Moderne* : Les ressources aromatiques de l'Algérie, par M. J.-A. Battandier, correspondant de l'Institut.

La Vigie Marocaine du 5 mars et les *Annales Coloniales* ont donné un bon commentaire des travaux des récentes missions scientifiques au Maroc et se sont particulièrement intéressées aux résultats intéressant l'exploitation des produits aromatiques du pays, d'après les recherches de MM. Gattefossé et Jahandiez, et du professeur E. Perrot.

Le journal *La Croix* donne régulièrement une chronique scientifique très bien faite ; le 1er mars, elle relatait les plus récentes indications sur la question du Camphre naturel et du Camphre de synthèse d'après les études publiées par M. le Dr Trabut et M. A. Dubosc dans *La Parfumerie Moderne*.

La Revue Scientifique fait une grande place aux extraits des études scientifiques de *La Parfumerie Moderne* et à celles que nos collaborateurs techniques publient dans les autres revues françaises. Signalons des études sur la flore de Madagascar, du Maroc, des Canaries et sur la culture du Camphrier.

Le Bulletin de la Société d'Horticulture du Maroc publie des notes sur la chlorose des orangers, la résistance des eucalyptus à la sécheresse, la culture du géranium et de la marjolaine en Tunisie, les emplois de l'essence naturelle de mimosa, etc., extraites de *La Parfumerie Moderne* soigneusement citée ; nous remercions notre confrère de sa probité.

Chimie et Industrie a publié *in extenso* la conférence de M. E. Noelting sur le « Musc artificiel », que nous avons signalée en janvier dernier dans notre revue. Voir C. I. décembre 21, p. 719-736.

Signalons encore dans la grande presse : *Matin* du 2 janvier, Chronique des fleurs, remèdes et parfums ; *Salut Public* du 22 février, Causerie sur les Roses ; *Fils de France* du 4 mars, Dans le laboratoire d'un compositeur de parfums ; *Sud-Est Républicain* du 15 mars, L'Odoromédecine ; *Journal de Liège* du 16 février, Les plus doux parfums.

Quelques échos importants : *France du Midi* du 15 janvier, L'importation des fleurs coupées ; *Petit Marseillais* et *Réveil Agricole*, des notes sur la distillation de la Sauge sclarée à Lorgues (Var), ex-jardin botanique de *La Parfumerie Moderne* ; *Colombia* de février, Le commerce de la parfumerie en Colombie d'après les rapports commerciaux de *La Parfumerie Moderne*.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 5

The Lyons Fair (Spring Meeting, 1922). — The Spring Meeting of the Lyons Fair is the one that interest Perfumery, as well as all trades related with it, such as articles of luxury and sundry artistic fancy goods.

New essential oils from Annam and Tonkin. — The Editor is sorry that owing to the plentifulness of subject-matters of the day, he has been compelled to curtail the publication of that important scientific study. But the perfume-manufacturers interested in these data will be able to find them continued in our next issue (June 1922) as well as in the « Agronomie Coloniale », or official bulletin published under the supervision of the french « Ministère des Colonies » (delayed issue dated March 1922).

This study refers to a number of essential oils recently produced in the Upper-Tonkin, chiefly by Mr Gardies. Several of these remarkable new essences have already become important trade articles, notably the Essence of May-Chang and the Essence of Beu-Rieng. While, up to date, these were not known from the scientist's point of view yet some importers had shown a justified interest in their introduction and industry is already working them in sufficient quantity to use up the whole production of the Colony.

The parasites of the Rose-tree. — Our esteemed contributor Dr L. Raybaud, has devoted many years to the study of that important subject and is now offering us the result of his very patient observations. He gives a very efficacious remedy against the two chief parasites of the rose-tree, viz : the « Agrilus », an insect, and a mould-fungus, the « mildew of the rose-tree ».

The remedy in question has been subjected to practical tests by the author, and its efficacy has been ascertained on many acres of rose-trees cultivated for perfumery purposes in the Grasse district. Dr Raybaud's method deserves to retain the rose-grower's attention owing to its extreme simplicity, and we are of opinion that it ought to be used against other insects, notably by taking of the advantage recently discovered insecticidal power of the pyrethron-resin, an extract from the Dalmatian Pyrethrum.

Pyrethrum and Lavander. — Mr R.-M. Gattefossé is precisely dealing, in this paper, with the oleo-resins of the Dalmatian Pyrethrum, or « pyrethron » of Yamamoto, or again « Pyrethrone » of Sato. M. Gattefossé is the inventor of vermin-killers, the base of which is pyrethrum, such as « Pyrethrolène » a product specially developped to protect the vine against the cochylis and the eudemis, and he has also discovered other insect-killers, the base of which are various oleoresins of aromatic plants such as « Cryptolène » to be used for the same purpose as « Pyrethrolène », but of a substantially cheaper cost-price.

It was through the research-work carried out on Salvol, on Stoechone, on Afrol, and aften dealt with in our columns, either by the inventor or by doctor-specialists who were studying the above preparations, that Mr R.-M. Gattefossé was led to the productive discovery of these Bodies.

Sumario del Numero 5

La Feria de Lyon (*Reunión de Primavera de* 1922). — La reunión de Primavera de la Feria de Lyon es la que más interesa, á la Perfumeria y á todas las industrias vecinas, articulos de lujo y artísticos varios.

Aceites Esenciales nuevos de Tonkin y Annam. — El redactor de la Revista siente mucho el que la abundancia de los textos de actualidad le hayan obligado á truncar la publicación de este importante estudio científico. Pero los industriales perfumistas que se interesan por dichos documentos podrán ganar conicimiento de la continuación en nuestro proximo numero (Junio 1922) asi como tambien en « l'Agronomie Coloniale », boletin oficial dependiente del Ministerio de Colonias (Marzo de 1922, numero atrasado).

Dicho estudio se refiere a cierto numero de aceites esenciales recientemente producidos en el Alto-Tonkin francès, principalmente por el Sr Gardies. Varias de estas notables esencias hacem ya el objeto de un importante comercio, especialmente las de May-Chang y de Beu-Rieng. Aunque hasta la fecha dichas esencias aun no fuesen conocidas bajo el punto de vista científico. sin embargo ciertos impo·tadores ya se habian justamente interesado por su difusión, y ya esta bastante importante su empleo industrial para que toda la producción de nuestra colonia utilizada.

Los parasitos del Rosal. — Nuestro apreciado colaborador, el Sr Doctor L. Raybaud, ha estudiado esta cuestión durante muchos años y nos trae aqui el fruto de sus pacientes observaciones. El autor indica un remedio muy eficaz contra los dos principales parasitos del rosal : un insecto. el Agrilus, y un hongo-moho, ó orin del rosal.

El remedio de referencia ha sido estudiado por el autor y su eficacia verificada en muchas hectareas de rosales de los de perfumeria, en la región de Grasse. El método del Doctor L. Raybaud, por su gran sencillez es digno de detener la atención, y nosotros, juzgamos que conviene aplicar dicho metodo de destrucción tambien á otros insectos, particularmente sacando provecho de las descubiertas recientemente hechas sobre la eficacia insecticida de la resina « Pyrethron » sacada del Pelitre de Dalmacia.

El Pelitre y el Espliego. — Cabalmente, nos viene hablande el Sr R.-M. Gattefossé en este articulo, de la oleoresina del Pelitre de Dalmacia, ó « Pyrethron » de Yamamoto, o tambien « Pyrethrone » de Sato. El Sr Gattefossé es el inventor de productos insecticidas a base de pelitre, cual el Pyrethrolène, especialmente estudiado para luchar contra la cochylis y la Eudemis de la Vid ; de insecticidas à base de oleoresinas varias sacadas de las plantas aromáticas, cual el « Cryptolène » que tiene el mismo uso que el Pyrethrolène, pero cuesta mucho menos. Los estudios sobre el Salvol, la Stoechone, el Afrol, tantas veces descritos en nuestra Revista por el inventor ó por los Sres Doctores especialistas que vehian estudiando dichos productos, han conducido el Sr R.-M. Gattefossé à la descurbierta fructuosa de dichos cuerpos. El mayor exito esta asegurado á estos nuevos insecticidas, asi como alos productos á base de Salvol. Pues la fuerte solu-

These new vermin-killers, like all other Salvol-preparations, are sure to meet with the greatest success. Being highly soluble in water, they are all the more readily usable in practice, and their low price enables the grower to organize a wholesale destruction of all animal or microbian parasites of cultivated plants in vine-yards, orchards, vegetable or flower-gardens, etc.

Floriane's ideas. — Our lady contributor is giving here various hints to the practical perfumer on the use of stearate of magnesia, on the clarification of resinodors and of various resin-like products used as fixing agents, Floriane also comes back again to the interesting question of the scented household-soaps, and to the hindrance caused in some countries to the commercial development of that article, through heavy town-duties.

Other Studies. — Our may issue includes a number of short but interesting and useful bits of information, for we are developing more and more our sources of information on « topics of the day ». Our readers will read with interest a note on the harmlessness of saccharine ; — on how to calculate the cost-price of the Essence of Lavender, — on « the use in therapeutics of benzyl-benzoate », etc. Then follows commercial intelligence and a conscientious study of every thing concerning Perfemery, that has been publihsed for the last month in the World's Press.

bilidad de estos cuerpos en el agua añade aun á su interés práctico, y su bajo precio permite emprender la lucha en gran escala, en los viñedos, verjeles, huertos de toda clase, contra los parasitos animales ó microbianos de los vejetales cultivados.

Las Ideas de Floriane. — Nuestra distinguida colaboradora les da aqui varios consejos á los prácticos para el empleo del estearato de magnesia, la clarificación de los resinodores y de los varios productos resinoideos empleados como fijadores. Floriane tambien vuelve à la interesante cuestión de los jabones de casa perfumados, y al embarazo que en ciertos paises, los derechos de consumo demasiado elevados ocasionan al desarrollo comercial de estos productos.

Otros Estudios. — Nuestro número de Mayo contiene un gran número de informaciones cortas, pero muy interesantes pues siempre venimos desarrollando nuestros medios de información de actualidad. Nuestros lectores leerán con interes une nota sobre la innocuidad de la Saccharina, sobre el calculo del precio de fábrica de la Esencia de Espliego; sobre el uso en la Terapeútica del benzoato de benzyle, etc. Los informes comerciales, asi como el examen escrupuloso de cuantos artículos y de cuantos estudios acerca de la perfumeria, se hayan publicado desde un mes en la Prensa del Mundo, vienen al fin.

Non-alcoholic Perfumes.

The « Dry System » which makes it so difficult, in certain countries, to get a supply of alcohol, compells the Perfumers to ressort to completely new methods.

Quite in the foreground, we see the extracts for the handkerchief, obtained by dissolving specially prepared artificial perfumes (such as the hyperconcentrated series of the Société Française de Produits Aromatiques, for instance) in some organic solvent such as Anodor, which may henceforth be had in large quantities, at comparatively very low prices, viz : 50 cents per lb, for goods delivered fob. european port.

Unfortunately, these extracts are somewhat fat and less volatile than those prepared with alcohol ; on the other hand, they are tenacious and lasting, and it is an easy task to have them either completely or nearly colourless, in any case just as much so as the ordinary perfumes are. Their only drawback, to which one may soon become accustomed, is indeed their greasness which makes them unfit for use on light clothes, blouses, scarfs and such like. But the highly concentrated alcoholic perfumes also possess similar disadvantages which, however, are no hindrance to their finding a ready sale. The perfumes, moreover, are frequently accompanied by small books of blotting-paper or small absorbing tablets, which are to be regularly imbibed with perfume and then placed in the handbag, in the purse, etc., being then sufficient to impart to the whole body of the fair bearer the desired perfume.

But as regards lotions, there is no product which is really perfect : in the present conditions, it is downright impossible to dissolve essential oils in water in the laboratory. However, by means of special contrivances, and by using certain very highly concentrated deterpened essences, also stills of a special design, it is possible to obtain some distillated waters which are extremely powerful, stronger in fact that the commercial orange-blossom and rose waters, the former being then simply filled in bottles and making thus excellent lotions.

To these lotions may be added a small quantity of glycerine or of potassium carbonate, to increase their detersive power, and they are then the most perfect non-alcoholic toilet-water imaginable.

These special waters may be prepared whith all known perfumes : they should be fixed with sylvanol crystals which are soluble in tepid water, or with ungreased extracts of musk or civet and castoreum, which are equally soluble.

The « milks of essences », prepared with some liquid type soap, have also become quite popular, and they can be prepared with any desired intensity of perfume.

The genuine way of solving the problem of non-alcoholic perfumery is to use concentrated distilled waters, at least as long as the « dry system » will be a hindrance to the use of alcohol, which remains the ideal vehicle for perfumes.

S. F. P. A.



Ph. Lejeune, Foire de Lyon. Cl. *P. M.*

L'entrée de la Foire, près le pont de la Boucle.

LA FOIRE DE LYON

(Réunion de Printemps 1922)

La Foire de printemps tenue à Lyon en mars 1922 (Dixième Foire de Lyon) a été couronnée par un succès très réel et très important.

Il n'a pas encore été publié de chiffres officiels concernant l'enquête faite chaque année auprès des exposants relativement à leur chiffre d'affaires, mais on sait toutefois que le chiffre général de la Réunion de printemps a été très élevé et marque une reprise générale des affaires, meilleure que celle qu'espéraient les plus optimistes. Il est vrai que, d'une façon générale, ce n'est plus l'industrie de luxe, les articles de Paris et la bijouterie, la parfumerie et la maroquinerie qui font le maximum, bien plutôt la machinerie agricole, l'appareillage électrique et métallurgique, les engrais, etc., et dans les industries fines, l'ameublement et la soierie.

La crise semble plutôt subie par les produits chimiques et l'automobile.

Néanmoins il y a lieu d'être très satisfait des résultats remarquables de la dernière réunion de la Foire de Lyon. Une innovation des plus heureuses a fait ses premiers essais cette année, ce sont les stands d'acheteurs. Les salons d'acheteurs étaient déjà une importante facilité accordée à la clientèle ; la multiplication des bureaux de poste, des buffets et des lieux de repos divers contribuait aussi à rendre la visite des stands moins pénible. On a compté à cette première réunion de stands d'acheteurs, onze organisations parmi lesquelles les grands magasins de nouveautés de Paris et de Lyon, les services municipaux et départementaux du Rhône, une importante coopérative de Manchester, etc.

On a terminé cette année l'agencement de près de la moitié du Palais définitif de la Foire. Nos lecteurs savent déjà combien cette merveille architecturale est propre à frapper l'esprit de la clientèle étrangère ; la disposition interne de l'édifice, encore davantage que son aspect extérieur plaisant, fait du Palais de la Foire un chef d'œuvre d'organisation et laisse bien loin derrière ce qui a été fait de mieux à Leipzig.

Nos photographies prises au moment de l'inauguration donneront une idée de cette dispositoin si remarquable ; un service d'ordre plus complet que l'année précédente a évité les remous de la foule à l'intérieur des batiments qui avaient fait craindre l'année passée que des ouvertures fussent insuffisantes ; il n'en est rien et il faut convenir que les architectes doivent recevoir les plus chaleureuses félicitations, les dispositifs imaginés par eux ayant été mis aux plus dures épreuves et aucune critique sérieuse ne pouvant être formulée après observation des résultats.

Quelques adhérents se sont plaints des difficultés qu'ils rencontraient pour l'administration intérieure de leurs groupes et ont créé des syndicats. Il faut applaudir à cette initiative et il serait heureux que les adhérents d'un groupe puissent élire eux-mêmes leur président ; souvent celui-ci n'expose pas ou ne se trouve pas constamment là, ne s'occupe pas assez des devoirs que lui impose sa charge et l'organisation du groupe en souffre quelque peu. La création des syndicats d'exposants est donc fort intéressante et ne peut qu'augmenter les facilités d'organisation des prochaines réunions.

Une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la dernière foire de printemps, favorisée d'un temps superbe. L'ornementation intérieure si agréable du palais ne suffisait plus à y retenir le flot des acheteurs et beaucoup



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Le garage des voitures automobiles.

ne pouvaient résister au désir d'une promenade dans l'immense parc de la Tête d'Or qui fait face au Palais ; les canots de plaisance ne cessaient de sillonner le lac et les nouveaux automobiles amphibies rencontraient le plus franc succès.

L'énorme activité qui n'a cessé de régner pendant les quinze journées de la réunion, l'importance jamais encore atteinte du chiffre d'affaires, l'accroissement régulier du nombre d'exposants et d'acheteurs étrangers nous confirment bien dans nos prédictions que la Foire de Lyon resterait la seule, l'unique Foire internationale, et que le rôle du Leipzig d'avant-guerre est définitivement effacé.

Un long discours ne saurait mieux convaincre nos lecteurs que l'éloquence de nos photographies et l'indication sommaire des nombreuses firmes qui les intéressaient à la Foire.

A. P. (C. R.)

Liste des Participants de l'Industrie de la Parfumerie et des Industries qui s'y rattachent

Matières premières.

Parfums naturels et de synthèse.

ETABLISSEMENTS Paul WEBER COLA & C°, 92 *bis*, rue de Villiers, LEVALLOIS-PERRET.

SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUITS AROMATIQUES (Anciens Etablissements GATTEFOSSE), 19, rue Camille, LYON ; 38 rue du Mont-Thabor, à PARIS. Succursales à MARSEILLE et à BRUXELLES.

Produits chimiques, Droguerie, Herboristerie, Huiles, Corps gras, etc.

COIGNET (Société des Produits Chimiques) 114, boulv. Magenta, PARIS ; 3, rue Rabelais, LYON.

DISTILLERIE DES DEUX-SEVRES (Ricard, Allenet & C°), à MELLE (Deux-Sèvres).

ETABLISSEMENTS POULENC FRERES, Fabrique de produits chimiques, appareils de laboratoires, 122, boulv. St-Germain, PARIS.

GIGNOUX FRERES & BARBEZAT, Produits chimiques et pharmaceutiques à DÉCINES (Isère), près LYON.

LAMBIOTTE et C°, Produits chimiques et pharmaceutiques à PREMERY (Nièvre). Bureaux à PARIS, 3, rue d'Edimbourg ; à LYON, 9, rue de la Charité ; à BRUXELLES, 124, rue Rogier.

POIZAT (J.) Fils (Anciens Etablissements), Poizat P. Fils & C°, Produits pharmaceutiques, Droguerie, 24 à 30, rue de la Gare, LYON-VAISE.

SOCIETE CHIMIQUE DES USINES DU RHONE, Produits chimiques et pharmaceutiques, 21, rue Jean-Goujon, PARIS.

SOCIETE POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE A BALE, Usine à St-Fons, près LYON (Rhône).

VOITURIEZ, NORMAND & C°, BEAUCAIRE (Gard), ST-ANDRE-LES-LILLE (Nord).



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Palais de la Foire. Intérieur ; en bas, l'extrémité de l'exposition des automobiles.

Hygiène.

NEOPTOL FRANÇAIS, 88, rue Lafayette, PARIS.

SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUITS AROMATIQUES (Anciens Etablissements GATTEFOSSE), 19, rue Camille, LYON.

Produits confectionnés.

CHOME & Cº, Parfumerie MAUBERT, 17, rue Lamartine, LILLE (Nord), Maison à PARIS, 72, rue Laugier, (XVIIᵉ).

CREME BEATRICE, J.-B. Salarnier, PARFUMERIE, à Crépieux, commune de Rillieux (Ain).

CREME SIMON (J. Simon & Cᵉ). Poudre Simon, Savon Simon, 66, rue de l'Université, LYON.

ERASMIC (Cᵉ), PARIS, Savons de toilette et parfums 129, rue Victor-Hugo, LEVALLOIS-PERRET (Seine). Dépôt à Paris, 15, rue du Temple.

FOUILLAT (P.) & M. FAURE, fabricants de parfumerie, 1, rue du Docteur-Mazet, GRENOBLE.

GILOT (Parfumerie et Savonnerie) (Société anonyme) (Ancienne Maison BLAIZE), 68, faubg. Saint-Martin, à PARIS, (Xᵉ).

GLYCODONT (Dentifrices), GLYCODERMA (Savon pour la Barbe).

GLYCO (Savons de toilette, Vaseline et Lanoline), (Laboratoires GLYCO) (Société anonyme au capital de 2.100.000 francs), faubourg Poissonnière, 59, PARIS.

MOLINARD JEUNE, Eaux de Cologne, lotions, extraits de Luxe, crèmes, poudres et exportation, GRASSE.

ODANIL (Le Dentifrice scientifique). 17, Place de la Madeleine, PARIS.

PARFUMS BICHARA (Les) (Bichara-Malhame), 19, Chaussée-d'Antin, PARIS.



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Palais de la Foire. Intérieur : Dispositif des escaliers.

PARFUMS RIGAUD (M. A. Croissant), 8, rue Vivienne, PARIS.

PARFUMERIE PRUDHOMME, 11, rue Grenette, LYON.

PLASSARD (L.), (PLASSARD & Cᵉ, Successeurs), Parfumerie Savonnerie, 17, rue du Quatre-Septembre, PARIS.

SAUZE FRERES. Fabricants de parfumerie, 25, rue d'Hauteville, PARIS.

SAVONNERIE D'ALESIA, 46-48, rue Charles Nodier, PRÉ-SAINT-GERVAIS (Seine).

SOCIETE ANONYME DES SAVONNERIES ET PARFUMERIES MAURICE BERTIN & Cᵉ, Savonnettes de toilette, NANTES (L.-Inf.).

THIBAUD (P.) & Cᵉ, Savon « GIBBS », parfums « GUELDY », Parfumerie, 22, rue de Marignan, PARIS.

TRANOY (Paul) (Société en nom collectif). Savonnerie, 73, rue de la Malcrense, TOURCOING (Nord).

VACHON-BAVOUX & Cᵉ, Parfumerie, Savonnerie, 3, Place Antonin-Poncet, LYON.

VERLY, Parfums de luxe, 9, rue de l'Aigle. LA GARENNE-COLOMBE (Seine).

VIBERT (François), Pétrole HAHN pour les cheveux, 89, Avenue Berthelot, LYON.



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Palais de la Foire. Intérieur ; Vue prise avant l'ouverture de la réunion de printemps.

Pour la Fabrication.

ALUMINITE (L'), Porcelaine, René FRUGIER, 17, rue du Chinchauvaud, LIMOGES.
Porcelaine à feu pour les usages domestiques et pour la chimie universellement connue.
Capsules, tubes, etc...
Touries et tous articles employés dans les laboratoires et usines de produits chimiques.

DANTO-ROGEAT & Cᵉ, Fonte émaillée pour l'industrie chimique, 35, chemin des Culattes, LYON.

ETABLISSEMENTS JOYA, Constructeurs alambics, GRENOBLE (Isère).

ETABLISSEMENTS POULENC FRERES, Fabrique de produits chimiques et Constructeurs d'appareils de laboratoires.

GAIFFE, GAILLOT & PILON (Etablissements) 23, rue Casimir-Perrier, PARIS. Pompes à vide.

LUMPP (Ch.), Constructions mécaniques. Pompes à vide, 12, rue Jouffroy, LYON-VAISE.

SOCIETE « LE QUARTZ FONDU » Appareils pour l'industrie chimique, appareils pour laboratoires, L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE (Hautes-Alpes).

SAVY JEANJEAN & Cᵉ (Société anonyme au capital de 6 millions de francs), avenue Dubonnet, COURBEVOIE (Seine).
Installations complètes brevetées S.G.D.G. pour fabrication de chocolat, Confiserie et Savons en ligne continue.
Nouveaux séchoirs brevetés appliqués à toutes industries et spécialement aux produits chimiques, savonnerie, parfumerie, etc.

Pour le Conditionnement la Présentation, l'Emballage, etc.

BEAUREDON (Martial), 11, rue Jules-Noriac, LIMOGES, Fabricant de porcelaines.

BING & GRONDAHLS, Porcelaines d'art, 149, Veterbrograde, COPENHAGUE.

ROBJ & Cᵒ, Brûle Parfums électriques, 68, chaussée-d'Antin, PARIS.

FABRIQUE DE PORCELAINE LANGENTHAL (Société anonyme), LANGENTHAL, C. de Berne (Suisse).
Porcelaines électro-techniques.

FRANÇOIS (A.) (Ancienne Maison PAROUTAUD Frères), 115, ancienne route d'Aixe, LIMOGES, et la Seinie-Saint-Yrieix.
Boîtes et flacons à parfums.

GIRARD (Francisque), Flacons et boîtes en faïences, à BOURG (Ain).

HEMAIN FRERES (Verreries de Couzon) Bouteilles, flaconnage, gobeleterie, pressé, soufflé, RIVE-DE-GIER (Loire).

LE VERRE FRANÇAIS (marque déposée). Dépôts : LONDRES & BRUXELLES, 14, rue Paradis, PARIS.
Verreries en tous genres, décorées, gravées et blanches.
Spécialité de flacons unis et décorés.

MICHEL PHILIPPE, Importateur, Indo-Chine, Tonkin, Chine, Japon. 43-45, rue des Petites Ecuries, PARIS.

Terres cuites artistiques.

GIRARD (Francisque), Céramiques d'Art, BOURG (Ain).

Boîtage Carton, Celluloïd, Aluminium, etc.

ETABLISSEMENTS SIEGEL (Anciens Etablissements MICHEL & Cᵒ), LES ECHELLES (Savoie).
Ecrins en tous genres pour parfumerie, rasoirs de sûreté, peignes, etc.

MILOU (Marius) & Cᵉ, Fabrique de cartonnage, spécialités pour parfumeurs, MONTÉLIMAR (Drôme).

S. M. I. C. (Société anonyme d'impressions et cartonnages) (anciens établissements A. POMÉON & ses Fils), SAINT-CHAMOND (Loire). Impressions, cartonnages, Boîtes en carton embouti, boîtes pliantes, tubes, publicité.

SOCIETE PARISIENNE DE PAPETERIE ET CARTONNAGE, rue Amelot, 74-76, PARIS.

Rubans, Faveurs et Bolducs.

LADAVIERE, ROUSSON, VINCENT & Cᵉ, 28, rue des Mouliniers, SAINT-ETIENNE (Loire). Rubans en tous genres.

TARDY (A.), Rubans, passementerie, 12, place Paul-Bert, SAINT-ETIENNE.

VINCENT (E.)., & Cᵉ, 7, rue Notre-Dame, LYON.

Habillage des Flacons ou Boites.

BASSIERES (G.), 6, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS.
Articles en cuir flaconnier.

ETABLISSEMENTS Honoré REY, Manufacture d'écrins en tous genres, ENTRE-DEUX-GUIERS (Isère).

GOUGENHEIM FRERES, 255-257, rue Duguesclin, LYON.
Grande spécialité d'impressions en couleurs. — Etiquettes pour parfumerie.

IMPRIMERIE ARTISTIQUE EN COULEURS, 30, rue Victor-Lagrange, LYON.

KELLER-DORIAN, SILVIN & Cᵉ, Manufacture de Papiers fantaisie, 15-17-19, rue St-Eusèbe, LYON.

MARQUET (Jules), 34, rue des Vinaigriers, PARIS (Xᵉ).
Flaconniers.



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. P. M.
Les stands du groupe des Produits chimiques.

CERAMIQUE FRANÇAISE (la) (Société Anonyme) Usine à Gargenville (Seine-et-Oise).

CHAPUS & Cᵉ, Importateurs d'Objets de fantaisie, 19, quai Jayr, LYON. Importations de tous pays. Spécialités de porcelaines, laques et éventails du Japon. Verrerie et cristaux d'art et de fantaisie. Porcelaine, biscuit, encriers et articles métal, etc... Grand choix en tous genres d'articles pour cadeaux et dernières nouveautés.

CHEZE (J.-B.) Fils, Articles en grès, LE MOUTET, par Palinges (S.-et-L.). Appareils pour produits chimiques.

COMBE (Abel), Porcelaines et Cristaux montés bronze, 20, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3ᵉ).
Vases, jardinières, coupes, bonbonnières, coffrets à bijoux, garniture de toilette et de bureau, lampes électriques.

COMPAGNIE GENERALE DE LA CERAMIQUE, Direction générale et service d'Exportation 29, allée de la Robertsau, STRASBOURG.
Grès pour l'industrie chimique.

Vannerie, Bimbeloterie, Laques, articles de bureau, ménage, confiseur, parfumeur, chasse, voyages, etc.

SOCIETE ANONYME DES GRES ET POTERIES DE DIGOIN, à DIGOIN (Saône-et-Loire).

SOCIETE INDUSTRIELLE DE VERRERIE. Fabrication de tous articles en verre et en cristal, 56, rue Laffitte, à PARIS.

UNION VERRIERE FRANCO-TCHEQUE, Charles Rosenthal, 24, rue St-Lazare, PARIS (IXᵉ).
Pour les parfumeries : Pots en opale en tous genres, suivant modèle. Verrerie et gobeleterie.

VERRERIE C. FLORENT, 46, chemin des Cures, LYON.
Flaconnage et bouteilles en tous genres.

VERRERIE « SCHNEIDER » (marque déposée). Dépôt : Maison HOURY, 54, rue de Paradis, PARIS, 49 rue Coquenard, EPINAY-SUR-SEINE (Seine).
Verrerie d'art, vases, coupes, flacons.

Emballages.

ANCIENS ETABLISSEMENTS GONNELLE, 23, rue Tête-d'Or, LYON.
Papiers et cartons, Papiers solides pour colis destinés à l'exportation.

ALIBAUX & Cᵉ, tous papiers à filtrer, impressions, écritures, pliages et usages industriels, 78, rue Molière, LYON.

BARBARIN FRERES, 9, rue Barrême, LYON.
Fûts en carton pour emballage de produits en poudre. Tubes et rouleaux carton. Cartonnage industriel.

CARTONNERIES DE LA LOIRE (Société anonyme des), 25, cours Morand, LYON.

FERON (G.), Fabricant de papier d'emballage, 13, rue Turbigo, PARIS.
Spécialité de papiers bisulfités, imperméables et entoilés.

LA CELLOPHANE, route de Carrières, BEZONS (S.-et-O.). Magasin d'exposition et de vente 58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
« La Cellophane », emballage transparent, résistant, permettant d'obtenir des conditionnements riches, originaux, propres, variés dans toutes les industries et commerce, principalement dans la Parfumerie, Alimentation, Confiserie, Pharmacie, etc...
Ateliers modernes pour le découpage en tous formats, le façonnage de sacs, sachets, pochettes, etc..., l'impression en tous genres.

PAPETERIES BERGÈS (Société anonyme au capital de 20 millions de fr.).
Tous les papiers d'impression, d'écriture, d'emballage.
Tous les cartons.

REBICHON (A.). L'emballage mécanique inviolable, 3-5, rue de l'Hôpital Saint-Louis, PARIS.

SUTRE (Manufacture lyonnaise de papiers ondulés). Papiers ondulés, LYON-ST-CLAIR, par Caluire (Rhône).

Accessoires.

Articles de toilette, Fers à friser, Vaporisateurs, etc.

BORN (Jean), Brûle-parfums, lampes électriques, 68, rue de la Chaussée d'Antin, PARIS.

CROZE & GUILLOT, 114, avenue Berthelot, LYON. Sacs à éponges.

DESMARET, Vaporisateurs, 9, passage des Petites Ecuries, PARIS.

FRANCK (Marcel), Vaporisateurs, 49, boulevard de Ménilmontant, PARIS.
Une mention spéciale doit être accordée aux modèles nouveaux, si intéressants, présentés par Marcel Franck, cette année.

GAGNIÈRES & Cie, 17, place Bellecour, LYON.
Eponges en gros de toutes provenances. — Eponges de toilette et de bain.
Articles de toilette, fers à friser, vaporisateurs.

KITZINGER FRERES, Fabrique de vaporisateurs, 27, rue de Paradis, PARIS.

ETABLISSEMENTS SIEGEL (Anciens Etablissements MICHEL & Cie), LES ECHELLES (Savoie).
Houppes, bigoudis, trousses à toilette, sacs et filets à éponges.

SISMAN (Henry), Fabricant de fers à friser, brosses à dents, 11, rue Réaumur, PARIS (IIIe).

Brosses et Peignes.

AZEMA BIGOU, CAMPREDON, par Labastide-sur-l'Hers (Ariège).
Peignes en corne en tous genres. — Articles orientaux et d'exportation pour tous pays.

BONAZ (Auguste), Manufacture française de Peignes, OYONNAX (Ain) ; 7, rue de Metz, PARIS.

DUPONT (E.) & Cie, Brosserie, tabletterie, matières premières, BEAUVAIS (Oise). Maison de vente, 44, rue Turbigo, PARIS.

BROSSERIE BISONTINE, Manufacture générale de brosserie, 91, Grande-Rue, BESANÇON. Agent GABELLE, 26, rue Sully, LYON.

CHARBONNEL & Cie, Peignes, OYONNAX (Ain).

DEMANGEOT (P.), OYONNAX (Ain). A. PARIZOT, agent régional, rue d'Enghien, 25, LYON.
Fabricant de démêloirs celluloïd.

DUMONT, GAUTIER & CLAUDE, Brosses à barbe, brosses à dents, ISSOUDUN (Indre).

ERRIEN FRERES, Brosserie fine et de ménage, 68, rue Turbigo, PARIS.

ETABLISSEMENTS G. BRIEUX-MAYNADIER, Fabrique de brosserie en tous genres, ST-SULPICE-LAVAUR (Tarn).

LUCAS-LECLIN, Ecaille et Ivoire, 40, rue de Turbigo, PARIS.
Garniture toilette, peignes, ongliers, etc...

MAJOREL (C.), Brosserie et boissellerie, SAINT-SULPICE (Tarn).

MANUFACTURE CENTRALE DE PEIGNES PAUL LEFEBVRE, Usine du Moulin-l'Abbé, à IVRY-LA-BATAILLE (Eure). Bureaux : route d'Ezy.
Grande spécialité de démêloirs et peignes extra-fins, façon ivoire.

PLISSON (Etablissements Georges), 30, rue du Rendez-vous, PARIS. Manufacture de brosses à barbe.

SAVY (H.) & R. GIRON, Fabricants de brosserie et pinceaux, Passage de l'Argue, 65, LYON.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CELLULOID, 3, Impasse de la Planchette, PARIS, Peignes Epingles.



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Le profil du Palais, vu des bords du Rhône.

ETABLISSEMENTS Charles LOONEN, Fabrique de brosserie fine pour la toilette, 8, rue du Bourg-l'Abbé, PARIS.

FICHET (Marius), Fabrique de Peignes, OYONNAX (Ain).

GATTELET (Victor-Jean-Baptiste), Manufacture Lyonnaise de brosserie et balais à franges extensibles « l'Idéal » et le « Populaire », 129, rue Bugeaud, LYON.

GUINNARD (Georges), 5, rue de l'Entrepôt, PARIS. Brosses à barbe.

HULLOT (H.) Fils, Manufacture de Brosserie fine, VILLERS-SUR-THERE (Oise).

JUS (G.), (Anciens Etablissements OLIVIER & MERCIER Frères), Manufacture de brosserie, 51, rue Méridienne, ROUEN.

LATOUCHE (Georges), Manufacture de Peignes, IVRY-LA-BATAILLE (Eure).

LICK (J.) & Cie, Manufacture de caoutchouc, brosses à dents, 91-93-95, rue Mirabeau, IVRY-SUR-SEINE.

SOCIETE PARISIENNE DE BROSSES FINES, 22, rue d'Oberkampf, PARIS.

Rasoirs, Cuirs, Ciseaux, etc.

COMPTOIR CENTRAL DE COUTELLERIE (K. & E. Waldmann), Manufacture de coutellerie, 2, rue de Compiègne, à PARIS.
Ongliers et canifs fins de Bohême, à manche nacre, ivoire et écaille. Rasoirs pleins et évidés, sonnants à baguette, lame fixe et mobile. Rasoirs de sûreté à lame mince et lame évidée. Repasseurs automatiques. Cuirs à rasoirs. Tondeuses, etc...

LERESCHE (Jules) (Les Fils et Gendre de) Fabricants de rasoirs. SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne).

MARX & HIRSCH, 83 *bis*, rue Lafayette, PARIS.
Manufacture de couteaux de poche, ciseaux, pinces, rasoirs, lames minces, limes. Spécialité de canifs fins.

SOCIETE GENERALE DE COUTELLERIE ET ORFEVRERIE, 31, rue Pastourelle, PARIS. Coutellerie, orfèvrerie, couverts.

Bijouterie, Articles fantaisie, Objets d'Art.

ADT (Société Nouvelle des Etablissements), FORBACH (Moselle). Manufacture d'articles de bureau, de fumeurs de bimbeloterie, de toilette.

AUGIS (A.) Bijoux symboliques, 32, rue de la République, LYON.

BATTUT, OBJETS d'ART et de FANTAISIE, porcelaines, faïences, marbres, cristaux montés bronze, 37, rue de Paradis, PARIS.
Coffrets, bonbonnières.

BONNE (Veuve), Miroiterie en gros, cadres, 4, passage René, PARIS (XIe).

COMPTOIR D'EXTREME ORIENT (Millet-Rivière). Laques, potiches, porcelaines Chine et Japon, 22, rue Sainte-Catherine, LYON.
Spécialité de porcelaines, laques, boîtes et plateaux, objets d'art, etc...

ETABLISSEMENTS ROOLF & Ce. Spécialité de tous articles pour cadeaux, Usine de Choisy-le-Roi (Seine). Salle d'échantillons, 52, rue Bichat, PARIS.
Cadres, glaces, etc... Miroiterie métal, glaces à trois volets.

HUMBERT & BRESSON, Orfèvres, Coffrets bronze, boîtes à poudre, bonbonnières à BEAUCOURT (Territoire de Belfort).

LUCAS-LECLIN, Ecaille et Ivoire, 40, rue de Turbigo, PARIS.
Garniture toilette, peignes, ongliers, etc...

OPPENHEIMER (I.) (Chine et Japon), 21, rue de Cléry, PARIS.

POCHON (G.) et Fils, Fabrique Artès GENEVE.
Bonbonnières et boîtes à poudre artistiques.

Publicité.

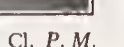
ARGENCE, 285, avenue Jean-Jaurès, LYON. Tout ce qui concerne la Publicité.

Transports.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES, Transports, 8, rue Vignon et 9, rue de Sèze, PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE, Transports maritimes, 6, rue Auber, PARIS.

SOCIETE PAR ACTIONS DANZAS & Co, Transports internationaux, 18, rue Lafont, et 1, rue du Garet, LYON.

Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Le restaurant de la Foire de Lyon.



Ph. Lej., Foire-Lyon. Cl. *P. M.*
Les stands à proximité du Palais.

L'Emploi du Laurier Noble dans l'Hypnose et contre la Surdité.

Plutarque qui fut grand prêtre d'Apollon, a écrit que lorsque la pythie de Delphes voulait rendre des oracles, elle s'y préparait par le jeûne et par des ablutions dans l'eau de la fontaine Castalie, et par des fumigations obtenues en faisant brûler du laurier mêlé à de la farine d'orge ; puis elle pénétrait dans l'antre sacré, revêtue de son costume de cérémonie, buvait de l'eau de la source Cassatis, mettait une feuille de laurier à sa bouche, et, tenant à la main une branche du même arbuste, elle montait sur le trépied.

C'est là que saisie par le dieu et enivrée, dit-on, par les vapeurs qui sortaient du roc au-dessous d'elle, elle tombait en extase et répondait aux oracles. On peut lire dans les *Homélies* de saint Jean Chrysostome de quelle manière la pythie s'asseyait sur le trépied pour que la vapeur sacrée s'introduisît bien dans son corps.

Certains devins portaient le nom de Daphnéphages, parce qu'ils se procuraient des visions prophétiques en mâchant des feuilles de laurier, nous dit le *Thesaurus linguæ Græcæ*.

Le scholiaste d'Aristophane accuse d'une manière encore plus nette le rôle prépondérant joué par le laurier dans l'éréthisme psychique de la prêtresse d'Apollon.

Aujourd'hui ces propriétés du Laurier sont ignorées et c'est à peine si quelques observateurs ont noté de nos jours la curieuse influence de cette plante ou de son essence sur certains médiums.

Au dix-septième siècle on utilisait le Laurier noble contre la surdité surtout, mais les ouvrages plus anciens de Matthiole, Alexis le Piémontois, Ruelle, Ambroise Paré, etc., le préconisent contre toutes sortes d'affections.

Recette contre la surdité, trouvée dans un manuscrit lyonnais : « Mettes dans un petit pot neuf de terre vernissée environ demy chopine de bon vin avec une petite poignée de graines de Laurier noble, faitte bouillir cela cinq ou six boulions et apres couvrant le pot d'un entonnoir le plus exactement qu'il sera possible presentez loreille au tuyau de lentonnoir et receves la vapeur qui en sortira. Ce remede doit estre reitéré s'il ne guerit du premier coup et la mesme composition peut servir quatre et cinq fois en la remettant sur le feu. »

A. B.

Huiles essentielles nouvelles du Tonkin et de l'Annam.[1]

Dans une étude intitulée : « *Catalogue des végétaux aromatiques de l'Indo-Chine* », publiée dans *La Parfumerie Moderne* en 1919 (nº de novembre, pages 188-197), nous avons étudié succinctement ou simplement signalé environ 150 espèces de plantes aromatiques de notre vaste colonie, nous réservant dè compléter plus tard ces renseignements par l'étude d'un certain nombre de produits particulièrement intéressants.

Déjà, dans l'étude susdite, nous faisions état de rapports inédits qui nous avaient été obligeamment communiqués par leurs auteurs, MM. Garnier, Vieillard et Cardot, et nous signalions encore les végétaux sur lesquels M. Crevost, conservateur du Musée agricole et commercial d'Hanoï, nous avait transmis des documents qu'il nous avait cependant prié de laisser inédits, car il les réservait au Ve volume de son « *Catalogue des produits de l'Indo-Chine* », (en collaboration avec M. Lemarié), en préparation.

Néanmoins il nous signalait que son intéressant rapport était à la disposition de toute personne qui désirerait le consulter.

Tous les végétaux aromatiques indochinois ne présentent pas un égal intérêt ; beaucoup restent peu ou mal connus qui mériteraient un examen approfondi ; d'autres, sur lesquels on possède davantage de données resteront peut-être sans grands emplois à cause de difficultés économiques d'exploitation.

La détermination botanique des plantes de l'Indo-Chine est toujours délicate étant donné la difficulté de la préparation des échantillons en pleine brousse et leur conservation pendant un long voyage maritime ; dans la colonie même les services compétents paraissent insuffisants, les matériaux d'étude étant rassemblés en Muséum national d'Histoire naturelle à Paris. La « Flore générale de l'Indochine », dont le principal auteur est M. Gagnepain, est, comme l'on sait, loin d'être terminée. M. Gagnepain qui travaille à l'élaboration et à la rédaction de cette flore depuis 13 ans a publié 109 familles. (en comprenant les manuscrits actuellement en mains) et il reste 173 familles à rédiger.

Des plantes utiles bien connues et exploitées dans des contrées voisines restent encore insoupçonnées des colons et industriels indochinois ; c'est assez dire qu'il serait urgent de perfectionner et d'étendre les moyens de la colonie pour l'inventaire méthodique de ses richesses végétales.

Dans la présente note, nous étudierons succinctement les caractères les plus importants de quelques huiles essentielles nouvelles produites par un colon de Ha-Giang, M. Gardies.

Ce colon, très anciennement installé dans la région et possédant un grand ascendant sur les indigènes thôs, a fait preuve d'une louable initiative en créant des plantations de végétaux aromatiques du pays à une époque où aucune observation sérieuse ne pouvait venir le guider. Il en est aujourd'hui récompensé par le succès commercial des articles qui sortent de sa distillerie.

Nous le remercions de la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant l'étude de ses essences et nous remercions également M. Gagnepain qui a bien voulu nous aider dans cette recherche par la détermination des échantillons qui ont pu nous parvenir en suffisant état. Ici s'affirme l'étroite et utile collaboration des savants naturalistes du Muséum avec les laboratoires industriels ; l'industrie et le commerce de le métropole et des colonies ne peuvent qu'en bénéficier.



Cl. *P. M.*

TONKIN. — La baie d'Along.

Magnoliariées.

Illicium verum Hook. — M. Gardies cultive depuis longtemps la badiane à Ha-Giang ; elle s'est montrée particulièrement prospère sur ses terres, le climat lui étant très favorable.

Un échantillon botanique a permis à M. Gagnepain de déterminer qu'il

(1) Cette étude paraît également dans l'*Agronomie Coloniale* de ce mois comme suite à l'inventaire des végétaux aromatiques des colonies françaises.

s'agissait bien de l'*Illicium verum* et non d'une espèce voisine. C'est donc bien la même plante qui est cultivée sous le nom d'Anis étoilé à Lang-Son et d'une manière générale en pays Thô (1).

L'essence présente cette particularité qu'elle est obtenue par distillation des fruits et des feuilles et non des fruits seuls comme c'est généralement l'usage. M. Eberhardt (2) a été le premier à signaler l'intérêt de l'extraction de l'essence des feuilles du Badianier concurremment à celle du péricarpe. Il obtenait une huile se congelant



Cl. *P. M.*

TONKIN. — Lao-Kay.

à 13-14°, ce qui est à peine inférieur à la caractéristique de l'huile essentielle normale ; il calculait que l'on pourrait ainsi augmenter la production annuelle des 2/3 et indiquait la possibilité de mélanger les deux sortes d'essences pour l'obtention d'un produit commercial moyen ; M. Gardies prépare une seule qualité d'essence en distillant feuilles et fruits (et probablement jeunes tiges) en mélange.

Voici les caractères principaux extrêmes des essences du commerce et ceux de l'essence de M. Gardies :

Essence Gardies

Densité à 25° C	0.983
Pouvoir rotatoire	—0°8'
Indice de réfraction n_D 20°...	1.5546
Acidité %	0
I. E. (Indice d'éthers).......	9.33
Ethers %..................	3,26
I. E. après acétylation.......	42,93
Point de congélation........	9°
Point de fusion.............	13°5
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 87°.	

Essence du commerce

Densité à 25° C.....	0,980 à 0,990
Pouvoir rotatoire....	+ 0°36' à — 2°
Indice de réfraction n_D 20°	1.5530 à 1.5565
Point de congélation.	15° à 17°
Point de fusion.....	16°5 à 19°
Solubilité : 1 vol. dans 1,5 à 3 vol. d'alcool à 90°.	

Ummey a examiné des essences extraites seulement des feuilles de badianier (Pé-Sou, Chine) ; elles sont généralement dextrogyres (+1°).

Rutacées.

Citrus decumana Murr. — Les essences obtenues par distillation des diverses parties de ce Citrus ou Pamplemoussier sont peu connues ; Parry indique une densité de 0,860 et une rotation optique comprise entre 90° et 95° pour une essence de fruit (zeste de pamplemousse) et donne, selon Brooks, les caractères d'une essence de feuilles de Pamplemoussier des Philippines ; nous indiquons ci-dessous les caractères notés par Brooks, comparés à ceux que nous avons trouvés pour l'essence de peau de Pamplemousse (zeste) obtenue par M. Gardies. Bien entendu les deux essences présentent de grandes différences, comme c'est généralement le cas pour toutes les essences de feuilles d'aurantiacées comparées aux essences de fruits des mêmes espèces (voir notamment le pourcentage de Citral).

M. Gardies

Zestes de Pamplemousse

Densité à 15° C	0,853
Pouvoir rotatoire	97°
Indice de réfraction n_D 20° ..	1, 4742
Acidité %	0
I. E. (Indice d'éthers).......	13,62
Ethers %	4,83
I. E. après acétylation	44,23
Alcools libres %..........,	8,61
Citral % (dos. Sulfite)......	26 (1)
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 87°.	

M. Brooks

Feuilles de Pamplemoussier

Densité à 30° C	0,870
Pouvoir rotatoire	22°9'
Indice de réfraction n_D 20° ..	1,4644
I. E. (Indice d'éthers)	10
Alcools libres %...........	15
Citral % (dos. Sulfite)......	1

JEAN GATTEFOSSÉ.

Ingénieur-chimiste et botaniste.

(*A suivre.*) C. R.

(1) La Badiane au Tonkin, par P. JEANCARD. *La Parfumerie Moderne* 1921, p. p. 73-78. Illustr.

(2) La Badiane en Indochine. Ph. EBERHARDT, 1907. Un vol. Challamel, page 30.

(1) Le dosage par distillation donne des résultats voisins : à 760 m/m., de 110 à 160° c. : sultats voisins : à 760 m/m., de 110 à 160 C. : 210° : 25 % ; de 225 à 235° (citral) : 25 %. Résines : 15 %.

Le Pyrèthre et la Lavande.

Le Pyrèthre est tout à fait à la mode ; on en plante partout et l'on a raison. C'est en effet jusqu'ici le seul insecticide qui détruise non seulement les puces et les punaises, mais tous les insectes nuisibles qui attaquent la vigne et les arbres fruitiers.

Autrefois les fleurs de pyrèthre nous venaient de Dalmatie ou du Japon ; depuis quelques années on les cultive en Suisse et dans quelques rares localités de Provence. Les résultats sont très encourageants puisque non seulement les capitules français et suisses semblent plus actifs que les produits exotiques, mais que surtout, ils coûtent moins cher et nous empêchent d'exporter nos capitaux, si rares.

On extrait par les dissolvants le principe actif des fleurs du Chrysanthemum cinerariæfolium (c'est le nom botanique du pyrèthre) et, en Suisse du moins, on mélange l'oléorésine ainsi obtenue à du savon mou, puis à de l'eau. Nous avons fait breveter un procédé qui proscrit le savon et qui donne un soluté ne moussant pas, garantissant l'intégrité des principes actifs de la plante, et plus puissant que les pyrethrosavons du commerce.

Si les travaux français sont nombreux sur la culture du Pyrèthre et que l'on puisse citer en Suisse Dufour et Faës, en France Juillet, Perrot, Daveau, Gaveille, Ancelin, Sicard, Pasquet, Bertrand, en revanche les études sur le produit même extrait du pyrèthre sont moins nombreux : on note Haensel, sur l'Huile essentielle du Pyrèthre, et Yamamoto ; le premier, cité dans notre Revue en 1908, le second dans *Farmacia* en 1920. L'huile essentielle de pyrèthre est précieuse par son odeur très fine ; l'extrait total est appelé Pyrethron par le savant japonais qui y reconnaît principalement un éther.

La volatilité et la nature de ce corps expliquent à la fois la mauvaise conservation des poudres insecticides et d'autre part la nécessité où l'on se trouve de n'employer ni alcalin, ni savon de potasse dans la bouillie à base de pyrèthre.

Depuis longtemps nos essais portent sur le pouvoir insecticide et bactéricide des huiles essentielles, et depuis plusieurs années nous avons créé notre « Salvol », l'antiseptique idéal et le plus actif, en même temps parfait pour la destruction des parasites de l'homme (y compris les plus résistants, la gale et la phtiriase du pubis), l' « Afrol », le dictame vétérinaire, panacée inégalable pour l'asepsie des locaux de fermes et les soins des animaux : gale, fièvre aphteuse, et en général toutes maladies de la peau ou contagieuses. Depuis deux ans nous vendons avec succès notre « Cryptolène » (ex-Cryptol), le produit le plus énergique contre tous les insectes nuisibles et même les cryptogames qui s'attaquent aux végétaux. Nous avons, grâce à nos travaux de plus de 15 ans, sélectionné les huiles essentielles, les constituants et les produits de synthèse les plus actifs et nous en avons fait des mélanges dosés dont l'énergie est bien connue. Mais nous reconnaissons que maintes autres huiles essentielles ont des vertus, connues depuis des siècles, et que l'on a eu tort de négliger.

La Sagesse des Nations dit que la Providence a toujours placé le remède à côté du mal — cette vérité méconnue éclate une fois de plus : les vignobles français décimés par la cochylis, l'eudémis, la pyrale, l'altise, les poiriers attaqués par la tenthrède, la rose et la violette rongés du diplosis, le blé attaqué par le criocère, etc., tous peuvent être sauvés par les huiles essentielles des montagnes. Thym, serpolet, aspic, lavande, « lavande » surtout sont les insecticides les plus parfaits qu'on puisse imaginer. C'est par milliers de kilogs que la lavande devrait être pulvérisée dans les vignobles du Sud-Est de la France ; les insectes seraient rapidement détruits d'une part, et la crise de la lavande serait solutionnée...

La lavande n'est pas plus chère que le pyrethron; l'extrait complet de la fleur de pyrèthre revient à 260 fr. le kilog. environ, l'extrait total de la lavande ne coûterait pas plus de 40 fr. le kilog, si l'on considère que la distillation laisse dans la fleur des proportions importantes de résines aussi actives que les résines de pyrèthre.

L'huile essentielle a des vertus, les oléorésines en ont davantage et sont moins coûteuses. L'application est simple, il suffit de rendre l'essence et la résine miscibles à l'eau et de pulvériser le liquide ainsi obtenu au moyen d'un Vermorel ou d'un appareil similaire.

La dose moyenne est de 150 à 200 gr. par hectolitre d'eau et la puissance semble deux à trois fois plus grande que celle de la solution de pyrethron à 10 pour mille qui est le type communément employé.

A efficacité égale l'avantage de prix semble donc encore en faveur de l'essence de lavande et des produits essentiels odorants à qui on ne peut reprocher que leur odeur.

Il est certain que le cryptolène par exemple ne pourra pas être utilisé pour les traitements des vignobles portant grappes ou des arbres fruitiers au moment de la maturation, mais les attaques des parasites sont à combattre principalement au printemps ; les insectes sont à combattre de préférence à l'état de chrysalides ou de larves, c'est le moment où seules les branches et les feuilles peuvent être parfumées.

Un gros débouché s'offre donc à la lavande insecticide, c'est une nouvelle que les lavandiers accueilleront sans doute avec une certaine joie, et un prudent scepticisme. (1)

R.-M. Gattefossé. (C. R.)

---

(1) On nous a signalé qu'il serait convenable de franciser le nom donné à l'oléo-résine du Pyrèthre de Dalmatie par Yamamoto, en *Pyréthrone*. Nous avons préféré conserver le nom à désinence germanique pyrethron, pour éviter toute confusion avec le corps isolé par le chimiste Sato et appelé par lui *pyrethrone*, précisément. Les travaux de notre laboratoire sont en effet basés sur les propriétés que Yamamoto attribue au pyrethron et que nous avons vérifiées, notamment sa grande altérabilité en présence des alcalis, et Sato n'est pas arrivé à des résultats identiques. Notre brevet est basé sur la nécessité d'éviter tout contact entre le principe actif du pyrèthre et un savon alcalin. R.-M. G.

Les Idées de Floriane.

Les Savons de Ménage parfumés et les Octrois.

La question du parfumage des savons communs, résolue depuis si longtemps dans tous les pays de langue anglo-saxonne, fait couler en France beaucoup d'encre et user beaucoup de salive...

La plupart des savonniers soucieux de conserver aux produits français leur renom sont entièrement d'accord que le parfum est un élément de vente du plus haut intérêt et que ce n'est pas un franc ou deux par 100 kilogs qui peut entrer en balance avec l'attrait qui s'attache à un produit présumé de luxe, puisque parfumé.

Les produits d'entretien et de blanchiment les plus vulgaires sont parfumés — les encaustiques, les vernis, les peintures contiennent tous maintenant des parfums industriels tels que l'acétate d'amyle, l'essence de limette d'Afrique, les essences de citronnelle et de verveine qui en améliorent l'odeur sui generis : pourquoi le savon échappe-t-il encore à cette loi générale ? Serait-ce que les savonniers n'ont pas aussi bien compris que les droguistes, les ciriers, les fabricants de peintures ou de lessives que le public déteste les produits qui sentent mauvais et qu'à plus forte raison, du moment où il s'agit de se rendre soi-même propre ou de blanchir ses vêtements, l'odeur de graillon, l'odeur de suif ou de « flambard », le relent d'huile ou de lessive doivent être éliminés complètement.

La question de prix n'est pas discutable ; le client ne refusera jamais de payer 2 centimes de plus un pain de savon parfumé qui laissera à son linge une agréable odeur. Nous l'avons répété souvent, l'opinion des hygiénistes est complètement modifiée depuis le jour où l'usage de la mirbane a été éliminé de tout ce qui touche aux emplois domestiques. Si la mirbane est un poison, les huiles essentielles sont des antiseptiques, et la Faculté de Médecine de Lyon, très intéressée par cette question, a inscrit à son programme l'étude des corps essentiels au point de vue hygiénique et thérapeutique.

Cependant l'organisation administrative française semble devoir être (une fois de plus) un obstacle à ce perfectionnement de l'un des plus importants de nos produits nationaux. Un grand nombre de localités frappent les savons « Parfumés » d'un droit d'octroi prohibitif qui en majeure quelquefois la valeur de 25 %. Nous posons la question au Syndicat des Huiles essentielles et à l'Union des Syndicats de parfumerie, récemment créée ; les municipalités ont-elles le droit de frapper d'un droit de « douane » intérieure des savons parfumés qui ne sont pas des savons de toilette ? Il est indispensable que cette question soit solutionnée au plus tôt. Si les barrières douanières des pays étrangers sont devenues la cause du marasme d'un grand nombre de nos industries, il ne faut pas que des ceintures, étranglant chaque ville, soient aussi des obstacles insurmontables à l'évolution de l'industrie de la savonnerie.

FLORIANE. (C.R.)

Le Stéarate de Magnésie.

Les fabricants de poudres de riz ont adopté d'enthousiasme le stéarate de zinc dont les propriétés de légèreté, d'adhérence, de blancheur sont maintenant trop connues pour que nous y revenions.

Une poudre de riz qui ne contient pas de 5 à 10 % de stéarate est désormais considérée comme un produit inférieur et à juste raison.

Mais il est dit que les chercheurs ne laisseront jamais les fabricants en repos et qu'à chaque progrès succédera un progrès nouveau : c'est l'habitude, surtout en matière chimique, et voici un nouveau venu qui a l'intention, sinon de supplanter le stéarate de zinc, du moins de partager avec lui la gloire de parer des grâces du lys les visages de nos contemporaines.

Le stéarate de magnésie est un corps très blanc, d'une finesse pratiquement inévaluable (son grain n'a presque pas de diamètre appréciable avec les plus forts grossissements), d'une onctuosité sans pareille et, dit-on, doué de propriétés cosmétiques supérieures au sel de zinc. Celui-ci serait plus desséchant que le sel de magnésie et serait moins recommandable dans les cas de dermatose.

Le stéarate de magnésie est plus léger que le stéarate de zinc, il donne plus de volume sous un moindre poids, il s'envole sous la houppe comme le pollen le plus subtil ; aussi en emploie-t-on généralement un peu moins que de son prédécesseur.

Son prix est le même que celui du stéarate zincique.

Voici donc un nouvel élément qui a droit à toute l'attention du préparateur de poudre de riz.

Un des mélanges les plus appréciés contient :

Amidon de riz ou de maïs.......	600
Carbonate de chaux ppté.......	100
Talc extra blanc..............	200
Stéarate de zinc et de magnésie àà	100

FLORIANE. (C. R.)

Le Problème des Fixateurs clairs.

Le public exige des parfums de plus en plus concentrés, c'est un fait ; mais il les demande également très persistants et très limpides. Le parfumeur se trouve donc dans l'obligation de rechercher des fixateurs de nuance claire qui lui permettent d'employer des teintures concentrées sans donner à son extrait une couleur par trop accentuée.

Le problème qui se pose est résolu lorsqu'on crée de nouvelles formules ; il est en effet aisé de prévoir que l'on n'usera que des fixateurs notoirement limpides comme le Fixol, l'Hydroxycitronnellal, ou bien des cristallisés : Coumarine, Muscs divers, Néroline, Benzylisœugénol, Dianthor, etc.

Mais c'est plus délicat lorsqu'il s'agit de décolorer des préparations anciennes ou de faire disparaître la couleur excessive de certaines essences de fleurs naturelles ou des résinodors les plus connus.

Le benjoin peut s'obtenir presque blanc ; aussi le résinodor obtenu des

belles larmes incolores est-il très demandé. Au labdanum si noir, on substitue l'extrait de ciste qui a une odeur d'ambre encore plus fine, et une couleur « verte » plus agréable que le noir du labdanum ordinaire.

L'essence de labdanum donne aussi l'odeur d'ambre, mais c'est un fixateur moins puissant que le résinodor correspondant puisque les résines fixatrices sont en partie éliminées. On peut faire la même réflexion pour l'essence de styrax et celle de Pérou, qui sont toutes deux de bons succédanés des résines, mais moins énergiques cependant.

Le Copahu, sous forme de résinodor, relativement très limpide, rend des services fort appréciables.

La décoloration des extraits par le noir animal et les terres filtrantes ne semble pas donner de bons résultats ; on observe cependant que quelques extraits de pommades, traités par ces décolorants, donnent ensuite à la concentration des essences de fleurs plus limpides. Tout l'effort des fabricants se porte désormais sur l'obtention d'essences florales peu colorées. Le problème est extrêmement délicat ; il est en partie solutionné par la distillation en présence de corps neutres à haut point d'ébullition, dans un vide extrêmement faible, du domaine du 10e de millimètre de mercure, avec des réfrigérants alimentés par une machine à glace puissante.

Cette méthode nouvelle nous donnera très probablement des produits de moins en moins colorés, conservant cependant toutes les vertus odorantes de l'essence de fleur originale. Les essais que nous avons faits dans ce sens sont encourageants, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

En attendant, notons la tendance à la décoloration de plus en plus parfaite des matières premières, décoloration que l'usage des essences déterpénées et des matières de synthèse pures a déjà permise dans une large proportion.

FLORIANE.

(C. .R)

Recettes inédites du XVIIe Siècle.

D'un un curieux manuscrit d'un chimiste lyonnais du dix-septième siècle nous avons extrait quelques recettes et formules qui nous ont paru intéressantes par leur simplicité autant que par leur hardiesse pour l'époque déjà lointaine de leur auteur :

« *Pot pourry.* — Roses communes, une livre et demie ; rose muscade de damas blanc, une livre et demie ; lavande en fleur, trois livres ; marjolaine en fleur, une livre et demie ; Tim en fleur, trois quarts de livres ; melilot en fleur, demy livre ; mirthe ou nertte en fleur, demy livre ; romarins en fleur, un peu moins d'un once ; laurier, un peu moins d'un once ; geroffle concassé, quatre onces ; fleur d'orange, trois livres. Il faut mettre chaque fleur dans sa saison, les bien espelucher. Quand on a mis un lit de fleurs on mest un lit de sel pilé et les remuer avec un baton de deux jours l'un sans y toucher avec la main, et pendant le mois d'aoust il faut boucher le pot d'un linge, lenpater autour du bouchon et lexposer au soleil et lotter le soir à lheure du serain.

« Quand le tout a demeuré une année dans led. pot on en peut faire des sachets apres y avoir meslé des poudres de chipre, diris et de souchet ou cyperus. »

Pommade de la Reyne de Hongrie. — « Quatre livres de panne de porc masle du plus gras, coupés par petits mourceaux, bien otter les peaux et les filets, la mettre tremper dans de leau, la bien petrir et la bien laver deux fois le jour, changer deau quatre jours durant, apres la bien egouter dans un linge, la mettre dans une cruche de grais, y mettre un melon couppé par petits mourceaux, un gros cocombre couppé de mesme, une grosse grappe de verjus de grain, le dedans de quatre citrons, une chopine de lait d'anesse ou de chevre, deux onces de sucre candy, un once d'alun de roche, un verre de vinaigre, une petitte culerée de sel, un once de Borax.

« Bien mesler le tout dans lad.' cruche, la bien boucher et la mettre cuire au bain marie cinq heures, puis sans rien presser la passer par un tamy dans une terrine vernissé ou lon mettra un peu deau au fond et la laisser refroidir jusquau lendemain, puis prendre lad.' pommade qui sera prise au dessus de leau, vider leau qui sera dans la lad.' terrine, puis bien battre la pommade dans leau la plus froide que lon pourra avoir. Il la faut battre sept a huit fois jusqua cequelle soit tres blanche ; apres quoy il la faut laisser tremper huit jours dans de leau de fontaine, la bien battre et la changer deux fois le jour puis la serrer dans des petits pots de grais et la couvrir de papier blanc.

« Lon en peut mettre le soir et le mattin et a toutte heure, elle decrasse et fait le tein beau, empesche les Rougeurs, les boutons et les Tanes, empesche de Aller (*hâler*) et de Rider. »

(*A suivre.*) A. B.

Savons à Barbe liquides.

30 parties suif blanc, 12 parties huile de coco, 18,5 parties lessive de soude à 50°, 4 parties de potasse, dissoute dans 15 parties d'eau, 35 parties de glycérine, 30 parties d'alcool, éventuellement de l'alcool isopropylique. Suif et glycérine sont mélangés de la manière ordinaire avec la lessive de soude ; on laisse la masse se chauffer toute seule. La solution de potasse et la glycérine sont ajoutées à chaud au savon déjà combiné et en dernier lieu on ajoute l'alcool. Ensuite on couvre bien la chaudière pour éclaircir le savon. Une fois que le savon a un peu refroidi on le parfume et on le met en récipients. Le savon doit être neutralisé avec soin. Les parfums appropriés sont l'huile de géranium avec un peu d'huile de bergamote ou huile d'amandes amères avec un peu d'huile de cumel. Ou bien l'on travaille comme suit . 10 parties de potasse, 300 parties de savon médicinal sont ajoutées à froid à 300 parties d'eau et eutièrement dissous à chaud. Comme addition parfumée appropriée ont recommande l'essence de citron, l'essence de citronnelle ou l'huile de mirbane.

(*Die Seife*, Budapest.)

Note sur la Création d'Usines nouvelles.

Les renseignements ci-dessous peuvent intéresser les industriels désireux de monter des affaires nouvelles ou d'étendre leur champ d'action par la création d'ateliers nouveaux.

Toute installation nouvelle est handicapée par le coût élevé des constructions et du matériel, pour lesquels on peut admettre un coefficient moyen de 4 par rapport au prix d'avant-guerre.

Si l'on admet que les cours se tasseront peu à peu et qu'ils finiront par atteindre le coefficient 2, dans une dizaine d'années, on est obligé de conclure qu'il faut, pour cette date, avoir pratiqué des amortissements qui tiennent compte à la fois de la vétusté des installations et de la baisse des cours. On arrive par le calcul à des conclusions réellement inquiétantes pour l'avenir de l'affaire nouvelle.

Par exemple, soit une installation dont la valeur d'avant-guerre ait été de.	1.000.000
Elle coûte actuellement...	4.000.000
Dans dix ans elle ne coûterait que	2.000.000

Elle devra donc figurer au bilan de 1932 pour la valeur à laquelle on aboutit en partant d'une valeur actuelle de deux millions sur laquelle on pratiquerait des amortissmeents de 10 % environ, soit 775.000 francs.

Si on la porte au bilan de 1922 pour le coût actuel, soit 4.000.000, on constate que pour arriver au bout de 10 ans à la valeur vraie de 775.000 fr., on est obligé d'employer un taux d'amortissement de 16,5 % environ.

L'amortissement normal pour la première année de fonctionnement eût été 10 % × 2.000.000 = 200.000 fr.

Celui qu'il faudra appliquer est de :

16,5 × 4.000.000 = 660.000 fr.

La comparaison de ces deux chiffres montre bien la situation très défavorable dans laquelle se trouvera l'affaire ainsi créée.

Il n'y aurait qu'un moyen d'assainir cette situation : ce serait de porter dès maintenant au bilan, l'usine pour sa valeur *vraie* de 2 millions. Il faut donc pouvoir amortir immédiatement la moitié de la dépense initiale.

C'est le résultat fort intéressant auquel on peut arriver en construisant l'usine dans les Régions dévastées et en utilisant à cet effet les dispositions de la Loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre, que nous rappelons sommairement ci-dessous :

Soit un sinistré ayant souffert des dommages dont la réparation eût coûté 1 million avant la guerre et admettons que l'installation détruite ne valait plus que 800.000 francs en raison de sa vétusté. Admettons encore que le coefficient est de 4.

Si le sinistré ne remploie pas, l'Etat lui paie la perte subie, soit 800.000 fr., de la façon suivante : il lui en verse d'abord les intérêts à 5 % pendant cinq ans ; puis il lui rembourse le principal par tranche de 1/10e par an.

S'il remploie, l'Etat lui rembourse ses dépenses jusqu'à concurrence de la valeur de remploi, soit 4 fois la valeur 1914 sans déduction de la vétusté, soit 3.800.000 francs.

Or, ce remploi n'est pas obligatoirement fait en identique. En outre, le sinistré peut céder ses droits. Ces cessions s'opèrent généralement à des taux compris entre 100 % et 150 % de la perte subie, selon le mode de paiement envisagé (espèces, obligations, etc...).

Par ailleurs, pour les créances de quelque importance, les sinistrés ou les cessionnaires sont généralement amenés à accepter un paiement par annuités, dont le financement sous forme d'obligations leur coûte environ 15 %.

Un industriel quelconque qui voudrait construire une usine de 3. 800.000 francs aurait donc à effectuer les dépenses suivantes :

Achat de dommages (huit cent mille francs de perte subie)................	1.200.000
Frais de financement d'un titre de 3.800.000 fr.....	600.000
Construction et équipement de l'usine............	3.800.000
	5.600.000
en déduction desquels vient s'inscrire le titre de paiement de l'Etat, soit.....	3.800.000
La différence soit	1.800.000

indique donc la somme nette pour laquelle l'usine peut être portée au bilan de 1922.

Or, c'est très sensiblement la moitié du coût de la construction, c'est-à-dire la valeur *saine* de l'usine, celle à laquelle pourraient être appliqués des amortissements normaux, sans que l'usine figure au bilan, après un fonctionnement de 10 ans, pour une valeur supérieure à sa valeur réelle.

Ce résultat montre l'intérêt qui s'attache à l'installation dans les Régions dévastées, des usines à créer au cours de l'année actuelle, et vraisemblablement des deux ou trois années suivantes.

R.-J. ROUSSEAU.
Administrateur délégué de la S. C. E. (1).

Notre Comité de Rédaction.

Le Secrétaire du Comité de Rédaction scientifique de *La Parfumerie Moderne* a le plaisir de féliciter chaleureusement M. le Professeur L. Meunier, sous-directeur de l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon, qui vient de recevoir la médaille de vermeil de la « Société d'Encouragement au Progrès » dans la séance solennelle du 2 avril à la Sorbonne.

« D'une très grande compétence en tout ce qui concerne la chimie et l'industrie du cuir, a, par ses travaux et ses recherches, rendu de très précieux services à la direction des recherches et des inventions. »

La Parfumerie Moderne qui a déjà eu le plaisir de signaler les distinctions honorifiques décernées à M. le Professeur Meunier depuis quelques années, s'associe de tout cœur à ces félicitations.

(1) Le but poursuivi par la *Société de Contrôle et d'Etudes*, 39, rue de Berri, Paris (8e), pour le remploi industriel dans les Régions Libérées, consiste précisément à mettre en jeu la combinaison ci-dessus, par l'utilisation des dommages de guerre.

Cette Société accueillerait avec plaisir et intérêt dans cet ordre d'idées, toutes suggestions que les lecteurs de *La Parfumerie Moderne* voudraient bien lui faire.

Les Parasites du Rosier.

Le Remède contre "le Ver" (1)

Le Rosier est peut-être la plante cultivée la plus attaquée. Le nombre de ses parasites est, en effet, très considérable. On en connaît déjà une cinquantaine d'espèces parmi les Invertébrés et une dizaine parmi les Cryptogames inférieurs. Chez les premiers, les Hyménoptères tiennent par leur nombre la première place. Citons : les Tenthrèdes, les Hylotomes, les Lydes, les Phénuses, les Emphytes, les Blennocampes, les Eriocampes et les Cynips, qui tous attaquent les feuilles. Puis viennent, dans l'ordre d'importance décroissante, des Microlépidoptères : Tortrix, Nenticule, Pardie, Spilonote et un certain nombre de Pyrales ; des Lépidoptères : Pygœrie, Lyparis, Bombyx, Arcties, Noctuelles ; des Coléoptères : Agriles, Otiorhynque, Cétoine dorée ; des Pucerons ; des Thrips ; des Névroptères et des Cigales. C'est dire que les ennemis du Rosier se rencontrent dans presque tous les groupes d'insectes. Nous devons y joindre encore des Arachnides : Acarus et Tetranychus.

Les champignons moisissures jouent également un rôle qui n'est pas à négliger, puisque le Mildiou du Rosier est causé par le *Sphærotheca pannosa* ; « le mildiou noir des roses », par le *Peronospora sparsa*, « la maladie des taches noires des feuilles » par l'*Actinoma rosæ*, « la maladie du trou des feuilles » par le *Septoria rosæ*, « le chancre du Rosier » par le *Coniothyrium Fuckelii*, « les tumeurs des tiges » par le *Bottryosphæria diplodia*, le noir par le *Fumago* ou *Capnodium*, la rouille par le *Phragmidium subcorticium*.

On nous pardonnera cette longue énumération de parasites, mais nous avons voulu montrer, par là, combien, en cette matière, le champ de nos investigations est vaste. Heureusement pour l'horticulteur tous ces hôtes importuns du Rosier se développent le plus souvent d'une façon accidentelle et leurs méfaits prennent rarement le caractère d'une épidémie. C'est ainsi que dans la région de Grasse, où la culture du Rosier acquiert une importance de plus en plus grande, nous ne craignons vraiment que deux parasites : la chenille d'un coléoptère du genre Agrilus et un champignon, le *Phragmidium subcorticium*, et encore ce dernier n'est-il devenu dangereux que depuis deux ou trois ans.

Nous ne nous occuperons donc que de ces deux parasites.

L'Agrilus

Les ravages occasionnés par cet insecte sont absolument désastreux. Sa larve attaque généralement les jeunes plants au collet, c'est-à-dire à l'endroit où l'arbre sort de terre. Dans les jeunes roseraies, il n'est pas rare de voir jusqu'à 70 % des plants atteints mortellement. Or, pendant ces dernières années, le prix de ceux-ci a varié de 400 à 750 fr. le mille. On peut s'imaginer la perte sèche qui en résulte dans la région de Grasse, quand, dans un seul village de mille habitants, on a planté en une seule année plus de deux cent mille boutures.

Il semble, d'après nos observations, que la nature du sol ait une influence considérable sur la propagation de la maladie ; dans les terres fortes, elle est très restreinte ; dans celles plus légères, elle prend une importance déconcertante. La sécheresse la favorise également. C'est pourquoi dans les lieux que l'on peut irriguer le parasite prend généralement peu d'extension. D'après des témoignages dignes de foi, l'insecte ailé pondrait ses œufs au sommet de la bouture où se trouve toujours une petite concavité. Dès que la larve naîtrait elle tomberait le plus souvent sur le sol au pied de la bouture, et l'attaquerait par conséquent à la base. Mais il arrive parfois qu'elle ne tombe pas ; l'attaque se fait alors par le haut. L'expérience suivante prouve bien que ce que nous avançons sur la biologie de ce parasite est exact.

En mai, après que l'insecte parfait a commencé à pondre ses œufs au sommet des tiges, les extrémités de celles-ci ont été coupées et brûlées dans une partie seulement de la jeune plantation. La même opération a été renouvelée plusieurs fois. Ultérieurement, presque aucun dégât n'y a été constaté, tandis que la parcelle témoin s'est montrée très endommagée.

Que le parasite, à l'état de chenille, s'introduise dans la bouture vers le haut ou vers le bas, et nous savons que ce dernier cas est le plus fréquent, la pénétration se fait de la même manière. Il perfore l'écorce, le liber, mais avance peu dans le bois beaucoup trop dur. La galerie qu'il creuse alors contourne le tissu ligneux et prend une forme hélicoïdale. Cette galerie sous-corticale, qui atteint plusieurs centimètres de longueur, est invisible à première vue. Quand la plante ainsi attaquée n'a que quelques mois d'existence, elle se rompt très facilement au niveau blessé, quand on veut l'arracher du sol. Cependant les signes avant-coureurs d'une mort prochaine s'y manifestent encore par d'autres indices : les feuilles des jeunes rameaux sont légèrement repliées sur elles-mêmes et comme flétries. Un œil expérimenté ne s'y trompe pas.

Si le plant a plus d'un an, il résiste mieux, les tissus blessés prolifèrent abondamment, s'hypertrophient, en formant sur le tronc un renflement très visible. Parfois cependant la mort n'est que retardée. Mais si le rosier a plus de deux ans, le ver ne fait que l'incommoder et le tue très rarement, quoique les protubérances des tiges, au niveau des parties blessées, soient parfois énormes. C'est d'ailleurs, dans ce cas, le seul caractère externe qui révèle la présence du parasite ; le reste de l'appareil végétatif, rameaux et feuilles, paraît normal.

Tandis que les extrémités aériennes sont, à certains endroits, plus ou moins tuméfiées, la région souterraine reste intacte et très souvent même elle donne

(1) Nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt l'étude de M. Raybaud, membre de notre Comité de Rédaction, car il s'agit d'observations inédites de la plus haute valeur. Nous tenons à préciser qu'une telle étude n'a rien de commun avec les articles de vulgarisation que publie le Dr R. Laubert, sous le titre : « Maladies les plus importantes des plantes odoriférantes » dans « *Deutsche-Parfümerie-Zeitung* » de Berlin.

de nouveaux bourgeons à la partie inférieure des tissus atteints. Il suffit de tailler au-dessous de ceux-ci la tige malade, pour que le plant ainsi sectionné, ait la vigueur de donner de nouvelles branches absolument saines. Ce n'est donc que dans les plantations toutes nouvelles que la larve d'Agrilus est très dangereuse, puisqu'elle y tue le rosier, tandis que plus tard, elle ne fait que le gêner dans son développement.

Comme le plant est le plus souvent attaqué à fleur de terre, il semble, tout d'abord, qu'il soit facile de le défendre. Il s'agit toutefois de trouver un produit inoffensif pour lui, nuisible au parasite et qui de plus résiste à l'action du vent et de la pluie. Nous avons essayé dès 1912, au début de nos recherches, des anneaux de goudron passés au collet, mais l'écorce était trop tendre pour résister à un produit si énergique, aussi toute la parcelle traitée fut-elle détruite. Toutefois nous avons constaté dès la première année le fait suivant, qui a orienté nos recherches vers la bonne voie. La parcelle témoin, située contre celle traitée au goudron et dans son voisinage immédiat, paraissait moins éprouvée. L'odeur du produit avait donc peut-être éloigné l'insecte ailé au moment de la ponte.

Si le goudron agit seulement par son odeur, il suffirait, semble-t-il, d'en répandre sur le sol de distance en distance, ou de le laisser dans de petits pots parmi les jeunes rosiers. Par ce procédé, il faut en répandre d'assez grandes quantités, et l'on sait d'ailleurs que les vapeurs de goudron sont nuisibles aux plantes. La poussière des routes goudronnées fait périr, à la longue, les végétaux qui y sont exposés. Nous aurions pu cependant planter en terre, à côté de chaque bouture un baton imbibé d'un peu de goudron. Nous avons préféré, pour en employer de faibles quantités et pour le rendre plus efficace, le passer sur le rosier même, mais en le mélangeant alors à un corps inerte, qui fixe son odeur et résiste en même temps à l'action du vent et de la pluie. Les corps gras remplissent en général ces conditions. Ils sont assez adhérents, se mélangent intimement au goudron, dont ils conservent l'odeur acre intense pendant des années en boîte découverte, et pendant plus d'un mois au soleil. Il est même surprenant qu'on n'ait pas encore songé à faire usage des corps gras comme véhicule d'insecticide ou d'insectifuge pour préserver les végétaux. Il suffit d'un mélange de suif et de goudron pour réaliser l'insectifuge à l'égard du « ver du rosier » (1). Le goudron peut être remplacé par la nicotine à l'état d'alcaloïde concentré et non dissout dans l'eau comme on a l'habitude de l'employer. Toutefois le mélange qui nous a paru le plus adhérent après dix années de recherches est celui formé d'huile de ricin, de résine et de goudron. Les deux premiers corps y entrent à parties égales. La dose du dernier ne doit pas atteindre 10 %.

Il est nécessaire de passer cet insectifuge à la base et au sommet des boutures. A la base, il faut tracer autour de la tige un anneau de 4 à 5 centimètres ; au sommet, il suffit d'obstruer la dépression qui se trouve à l'extrémité des tiges. Trois opérations sont nécessaires si l'on veut obtenir de très bons résultats. Le premier traitement doit avoir lieu vers le 15 mai, le deuxième au milieu de juin et le troisième vers le milieu de juillet.

250 grammes de mixture suffisent pour traiter 1000 boutures. Dans nos dernières expériences, nous n'avons passé l'insectifuge que deux fois dans la saison et pourtant dans un terrain qui était très propice à l'attaque du parasite nous n'avons eu qu'une perte de 4 à 5 % alors qu'elle a été chez nos voisins de 50 à 70 %. Il est donc très important d'empêcher le dépôt de ses œufs sur les jeunes rosiers en mettant l'insectifuge à l'endroit où ils sont d'habitude déposés, c'est-à-dire à leur sommet. Mais il est tout aussi nécessaire d'en badigeonner leur base, car c'est généralement par la base que le parasite pénètre à l'état de chenille.

Le Phragmidium subcorticium

Cette moisissure de la famille des Urédinées existe sur les rosiers des environs de Grasse depuis que l'on exploite la rose pour la parfumerie, mais jamais les horticulteurs n'y avaient prêté la moindre attention, parce que la maladie ne se déclarait qu'après la récolte. Pourtant dès l'année 1912 nous faisions prévoir dans le *Réveil agricole* du 13 octobre que ce champignon inférieur pourrait « à la faveur de certaines circonstances devenir dangereux ».

Nous recommandions, à cette époque, le ramassage des feuilles du rosier et leur incinération sur place. Jamais ces précautions n'ont été prises et malheureusement nos prévisions se sont réalisées, puisque cette année même nous avons reçu d'une coopérative florale des boutures de roses absolument déformées par le champignon qui a été la cause d'une récolte grandement déficitaire.

En général, c'est à la fin de juillet que les germes d'été (urédospores) font leur apparition à la partie inférieure des feuilles du rosier et les recouvrent de taches confluentes, formant un duvet d'un jaune d'ocre ; c'est la rouille rouge. Plus tard, en septembre, des taches noires parsèment le duvet jaunâtre devenant de plus en plus nombreuses vers la fin de ce mois. Elles sont constituées par une foule de germes de deuxième venue : les téleutospores. Celles-ci passent l'hiver sur les feuilles mortes qui jonchent le sol pour germer au printemps. Elles sont beaucoup plus résistantes que les urédospores qui sont tuées dès les premiers froids. Quand l'hiver et le printemps sont froids et secs, le *Phragmidium subcorticium* se développe tardivement sur le rosier et le plus souvent la cueillette des roses a lieu avant que la rouille rouge apparaisse. Celle-ci n'a évidemment aucune influence néfaste sur la récolte, mais si l'hiver et le printemps sont chauds et humides, le parasitisme se manifeste de bonne heure : le rosier s'affaiblit juste au moment de la formation des boutons floraux, dont le nombre est par suite plus réduit que d'habitude. Heureusement que dans nos climats les pluies abondantes et continues sont rares. Cependant comme la moisissure paraît prendre une importance désastreuse, il peut se faire qu'elle s'acclimate d'année en année davantage. Parmi les milliards de spores qui ger-

(1) N. de la R. — Des études et observations sont poursuivies actuellement pour l'emploi du *pyrethron*, principe insecticide du Pyrèthre de Dalmatie, contre le ver du rosier, le ver du jasmin, le ver du noyer, etc. Les résultats en seront publiés ici même.

ment tardivement, peut-être en existe-t-il d'autres qui, donnant naissance à un mycélium précoce, forment des variétés plus résistantes au froid. C'est pourquoi le ramassage et l'incinération des feuilles couvertes de téleutospores s'imposent. Nous ne prétendons pas que par ce moyen la maladie disparaisse complètement, mais ses facheux effets seront certainement atténués dans de grandes proportions. On peut également recourir aux trois applications classiques de bouillie bordelaise qui donnent d'excellents résultats, ainsi qu'aux pulvérisations préventives au pentasulfure de potassium dans la proportion de 3 à 5 pour mille.

L. RAYBAUD,
Dr ès-sciences,
Préparateur à la Faculté des Sciences de Marseille. (C. R.)

Union des Syndicats français de la Parfumerie.

La Parfumerie Moderne remercie le nouveau groupement de la communication de ses statuts et forme des vœux pour que son action intelligente et persévérante porte rapidement ses fruits. L'Union des Syndicats français de la Parfumerie, (Siège, 348, rue Saint-Honoré, Paris, 1er), a été constituée le 22 mars. Il compte à sa formation sept syndicats adhérents avec 386 membres. A la première réunion ont été nommés : Président, M. Darras ; vice-présidents, MM. Baube, à Paris, et Laurent Vibert, à Lyon ; secrétaire général, M. Charabot ; trésorier, M. Desprez.

But de l'Union. — L'Union a pour objet :

1° De faciliter les rapports entre les divers Syndicats qui la composent et de resserrer les liens qui existent entre eux ;

2° D'unifier leur action dans leurs rapports avec les Pouvoirs publics (étude des projets de lois, décrets, règlements, démarches au Parlement et près des Administrations publiques pour la défense des intérêts communs ; étude des questions douanières et traités de commerce, etc., etc...).

3° D'étudier tous projets d'œuvres d'intérêts communs, tant au point de vue professionnel qu'aux points de vue scientifique ou social ;

4° De représenter les Syndicats adhérents dans toutes les circonstances où une action commune est jugée nécessaire, et de donner l'appui de l'Union à chacun des syndicats adhérents pour soutenir leurs intérêts particuliers, lorsque ceux-ci ne seront pas contraires à l'intérêt général de l'Union, ni aux intérêts particuliers des autres Syndicats adhérents ;

5° D'offrir aux Tribunaux et aux parties un choix d'arbitres rapporteurs ou d'amiables compositeurs compétents. L'Union peut également examiner les différends qui pourraient survenir entre les Syndicats adhérents, et chercher à établir un accord entre eux à cet égard.

Extraits des statuts :

Article 18. — Le Comité, au cas où il le jugerait nécessaire, pourra former, en dehors de ses membres, des Commissions composées de personnes particulièrement compétentes pour l'examen de questions spéciales. Il pourra, notamment, désigner un Conseil juridique.

Article 19. — Le Comité centralise les renseignements sur toutes les questions d'intérêt général. Il provoque les avis des Syndicats, dégage les solutions, organise toute action commune. Il saisit les Syndicats adhérents de toutes questions nouvelles intéressant l'industrie de la Parfumerie.

Le Comité se met en rapport avec les Pouvoirs publics, Gouvernement, Parlement, Administrations des douanes, Régie, Octrois, Compagnies de transports ou d'assurances, etc..., pour obtenir les réformes ou mesures utiles, et faire aboutir les réclamations des Syndicats composant l'Union.

Article 20. — L'Union ne s'occupant que des questions d'intérêt général intéressant spécialement le groupe professionnel de la Parfumerie ne peut, en aucun cas, intervenir dans l'organisation intérieure de chacun des Syndicats qui la composent.

Elle laisse entière l'indépendance de tous les Syndicats adhérents qui ne sont responsables des actes de gestion et d'administration de l'Union, que dans la mesure de leur participation prévue par les présents statuts.

La Parfumerie Moderne met ses colonnes à la disposition de l'Union pour porter à la connaissance du public intéressé toute question d'intérêt général.

Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

19, *rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris.*

Année 1922.

Président honoraire, M. Pillet.

Bureau : Président, M. E. Baube ; vice-présidents, M. Bourbonnais, M. Breton ; secrétaires, M. Blayn, M. Tricoire ; trésorier, M. Guédant ; délégués à l'Alliance syndicale, M. Baube, M. Pillet.

Comité de direction : M. Bourbonnais, M. Blayn, M. Quinet, M. Guédant, M. Breton, M. Birckenstock, M. Chiris, M. Tricoire, M. Simon Mourre, M. Baube, M. Déchaud, M. Hasslauer.

Sociétés.

Formations.

Max de Wevre et Cie. — Siège social : 2, rue d'Artois, Lille. Commerce de parfumerie.

Dissolutions.

La Savonnerie de Chatillon. — Siège social : 110, avenue de Paris, Chatillon-sous-Bagneux (Seine). Capital : 300.000 francs. Fabrication de savonnerie, parfumerie, cirages, etc. Déclaration de faillite du 4 avril.

Velitchkovitch (Tchedomir) et Cie. — Siège social : 1, avenue Maurice, Villemonble (Seine). — Fabrication de produits chimiques pour la parfumerie. Déclaration de faillite du 18 mars.

De tout un peu....

Action de la Saccharine sur l'Organisme.

La Revue d'Hygiène et de Police sanitaire (1) vient de publier un important mémoire de M. Bonjean, chef du Laboratoire et membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France, relatif à l'innocuité de la saccharine.

Les travaux concernant la saccharine étant jusqu'à présent fort contradictoires et peut-être toujours incomplets, on voit tout de suite l'intérêt considérable de cette étude nouvelle.

Conduite avec tout le soin désirable et avec toutes les ressources de la science, cette enquête est définitive et clôt la question.

M. Bonjean démontre que la saccharine telle qu'elle est offerte au public, c'est-à-dire sous forme de son sel de soude, n'entrave en rien les fermentations pas plus que l'action de la ptyaline ni celle de la pepsine. Ces points divers sont démontrés par des expériences concluantes dont tous les détails techniques et toutes les mesures sont publiés avec suffisamment de détails pour que chacun puisse se faire une conviction définitive.

Ces pastilles de saccharine n'ont aucun pouvoir bactéricide ou antiseptique comme cela avait été avancé à tort il y a quelques années ; des essais physiologiques de longue durée sur le chien et sur l'homme aux doses pratiquement possibles n'ont présenté aucun inconvénient pour les fonctions de l'organisnisme et pour la santé.

Ces essais confirment donc l'action inoffensive de la saccharine sur l'organisme ; les résultats concordent avec l'observation de la complète innocuité de cet édulcorant au cours de l'immense expérience publique réalisée pendant la guerre et jusqu'à présent et dans laquelle 200.000 kilos de saccharine ont été consommés rien qu'en France pendant trois années consécutives.

L'action de la saccharine sur la germination des graines a également été étudiée ; elle est nettement paralysante, comme celle du sucre d'ailleurs.

Les propriétés de la saccharine sont révisées avec soin et notamment la mesure de son pouvoir édulcorant ; le pouvoir sucrant de la saccharine avait été en effet un peu exagéré. Il est très exactement de 400 fois celui du sucre pur.

Les procédés de fabrication de la saccharine, notamment aux Usines du Rhône, sont passés en revue et en définitive cette étude constitue la plus parfaite monographie de la saccharine.

On jugera de son importance en apprenant qu'elle met enfin d'accord une quarantaine de mémoires antérieurs publiés depuis 1882 dans tous les pays du monde. M. B.

(1) *Rev. Hyg* t. XLIV. n° 1. (Janvier 1922) p. 50.

Le Prix de Revient de l'Esssence de Lavande.

Dans le « Bulletin du Syndicat des Producteurs de Fleurs et d'Essences de Lavande du Département de Vaucluse et des régions limitrophes » de mars 1922, nous trouvons quelques renseignements intéressants sur le prix de revient actuel de l'essence de lavande.

Le prix de la plante sur pied, qui est important soit sur les lavanderaies artificielles, soit sur les lavanderaies naturelles communales ou de propriétaires, a augmenté de 1910 à 1920 de vingt-cinq fois sa valeur. Pour donner des chiffres exacts, citons l'adjudication des lavandes du Mont-Ventoux qui a trouvé preneur à 9.030 francs en 1913, 8,250 francs en 1914 pour atteindre 68.000 francs en 1920.

Les frais de cueillette subissaient déja autrefois des fluctuations suivant que la récolte plus ou moins belle permettait à un coupeur de cueillir 80 ou 150 kilos de fleurs par jour. Ils variaient entre 4 et 7 francs par 100 kilos ; ils se sont élevés à 25 fr. en 1919 et ont dépassé souvent 50 fr. en 1920.

En 1921 on a payé de 25 à 15 fr., mais plus souvent 25 francs par suite du manque de main-d'œuvre.

Les labours et autres frais d'exploitation sont également augmentés dans les mêmes proportions et l'auteur de ce rapport très documenté en conclut que le prix de revient de l'essence est augmenté dans la proportion de 1 à 3 pour les prochaines années, montrant ainsi que la politique de hausse acceptée en 1920 est passée et que l'on rentre définitivement dans de saines pratiques.

M. B.

Campagne des Roses.

Le froid a commis des dégâts sensibles dans quelques quartiers et le temps reste menaçant. D'ici à la cueillette, dans un mois environ, la récolte risque de se trouver fortement compromise.

Il nous faut contredire certains bruits que font courir des gens intéressés à semer le désordre.

D'abord, il n'est pas vrai que toutes les roses seront traitées à l'usine. Nous en livrerons aux parfumeurs qui en demanderont, à moins que le prix en soit déraisonnable. Nous n'avons jamais eu l'intention de priver la parfumerie des fleurs qui lui sont nécessaires.

Ensuite, il est également faux que des coopérateurs aient l'intention de vendre directement leurs fleurs. Nous n'en connaissons pas. Tous les apporteront à la société et les livreront suivant les instructions qui leur seront données.

Ce n'est pas en période difficile et de mévente que des errements semblables doivent se produire sur de malsaines incitations et les coopérateurs avertis ne s'y laisseront pas prendre car ils compromettraient leurs intérêts et manqueraient à tous leurs devoirs.

Nous constatons, au contraire, un sentiment de fidélité et de solidarité toujours plus développé qui leur fait honneur.

(*L'Action Agricole*, Grasse.) J. C.

Nouvelles et Variétés.

Exposition de Fleurs et Parfums à Diano-Marina (Italie).

Au cœur du « Jardin de l'Europe » et plus exactement à Diano-Marina, dans la province de Porto-Maurizio, a été inaugurée le 11 mars une intéressante exposition de fleurs de la Riviera et d'huiles essentielles et parfums italiens.

Pour l'inauguration, le Gouvernement italien était représenté par deux sous-secrétaires d'Etat, les Honorables Congiu et Bosco-Lucarelli.

Dans la ville, petite, mais riante station de séjour et d'hivernage de riches familles et personnalités étrangères, les industries italiennes des cultures de fleurs et des parfums se sont affirmées d'une manière superbe.

Les pavillons bien réussis, d'une architecture superbe en son imitation des temps anciens, architecture dans laquelle les Italiens furent maîtres, abritent plus de 150 exposants.

A la floriculture on admire plus de deux mille vases de fleurs coupées et de décorations florales et le jour de l'inauguration, cette exposition enthousiasma les habitants eux-mêmes de la Riviera qui pourtant sont accoutumés à voir des fleurs. Une maison expose des œillets obtenus par des croisements et qui sont sa création, inédite encore et pas encore mise dans le commerce; ces œillets possèdent, chose digne de remarque, un parfum pénétrant et délicat.

Aux stands des huiles essentielles et de parfumerie se distinguent les maisons R. Subinaghi & C°, Giovanelli, les Essences Italiennes, la Société Italo-Française, G.-L. Mina, Prof. Rovesti, Occhiuto, Luzatti, etc.

Outre les échantillons indiqués ci-dessus, mentionnons encore ceux d'herbes aromatiques et médicinales, enfin l'huilerie, l'apiculture, la céramique, l'horticulture, la fruticulture.

Ce n'était perdre ni son temps ni son argent que de visiter cette exposition d'autant plus que son peu d'éloignement de la frontière française constituait un encouragement de plus à cette visite.

Ne nous lassons pas en effet de rappeler que l'Italie a été la sœur et alliée fidèle de la France dans les terribles moments de la dernière guerre victorieuse.

G. Micheletti (Milan).
(C. R.)

N. d. l. R. — Les expositions florales et agricoles se succèdent sur la Riviera : Nice 24 au 27 mars dernier, Monte-Carlo 1 au 4 avril, puis Draguignan 30 juin au 12 juillet, Toulon 15 au 25 octobre, et les superbes manifestations de l'Exposition coloniale de Marseille. Notons que les plantes à parfums, dans toutes ces expositions, constituent une classe à part, ce qui est une innovation due, croyons-nous, aux services agricoles du Maroc, puis de Tunisie et d'Algérie. A l'occasion de la visite du Président de la République ces manifestations ont pris une ampleur extraordinaire.

Une heureuse initiative.

Tous nos lecteurs connaissent les difficultés rencontrées lors de l'adoption de nouvelles marques de fabrication et bien peu d'entre eux n'ont eu quelques ennuis de ce chef.

Dans l'industrie de la parfumerie et de la savonnerie c'est journellement que des nouveautés sont créées et que le problème se pose, pour un industriel ou un commerçant, de savoir si le nom approprié à cet article est réellement nouveau et n'a pas encore été adopté par quelque concurrent. Si l'on adopte d'emblée le nom qui vient à l'esprit, on ouvre la porte aux réclamations, aux difficultés multiples, aux procès coûteux. Si au contraire on fait procéder à des recherches d'antériorités, pour acquérir l'assurance que le nom projeté n'est pas encore déposé, le temps perdu à ces vérifications est considérable ; étant donné le grand nombre de marques actuelles, il est bien rare que le nom étudié une première fois soit utilisable et il faut alors recommencer avec un nouveau candidat ; quelquefois il faut ainsi refaire des recherches complètes d'antériorités pour un grand nombre de dénominations successivement choisies et rejetées.

Frappés de ce fait, MM. J. Louis Jeune et G. Terquem (Bureau des Marques), 28, rue de Surène, Paris, qui sont depuis longtemps spécialisés dans l'étude de la propriété industrielle et commerciale, ont eu l'initiative d'entreprendre la publication de la liste alphabétique de toutes les marques de fabrique déposées en France et au bureau international de Berne, de 1904 à fin 1921.

Cet ouvrage très important contient environ 50.000 marques et rendra d'inappréciables services dans le monde des affaires. Chaque fois que l'on désirera faire des recherches d'antériorités il suffira de le consulter pour y étudier tous les noms voisins et dans le cas de recherches négatives de consulter les auteurs qui procèderont à une vérification complémentaire, notamment en ce qui concerne la période 1857 à 1904. A partir de la publication, cet ouvrage sera constamment mis à jour par la publication de listes mensuelles.

Au point de vue documentaire ou législatif, cet ouvrage contiendra encore nombre d'autres indications utiles sur lesquelles nous regrettons de ne pouvoir nous étendre ici. Les souscriptions sont reçues chez les auteurs et il convient de leur écrire d'urgence, l'édition en cours étant à nombre limité. - M. B.

Concurrence à la Rose bulgare.

Le Bureau Hongrois pour la culture et la vente de plants de rosiers étudie la question de la culture industrielle des rosiers bulgares en Hongrie. Jusqu'à présent, les résultats ont été satisfaisants, de sorte que ce pays a entamé des négociations avec la Bulgarie pour l'achat et l'importation d'une grande quantité de rosiers qui seront distribués ensuite dans les différents territoires hongrois.

INFORMATIONS

MAROC.

Savons

On nous communique de Casablanca les renseignements suivants :

Les Européens du Maroc font usage du *savon de parfumerie* et du *savon blanc* de Marseille. Les indigènes emploient le *savon mou*, da fabrication locale, le savon *marbré bleu*, originaire d'Angleterre, le savon blanc de Marseille et quelque peu le savon de parfumerie. Le savon est un des produits de grosse consommation du Moghred.

Jusqu'en 1916 exclusivement, la France a tenu le premier rang parmi le pays importateur de savon au Maroc. En 1916 l'Angleterre a plus que doublé son chiffre de 1915, prenant ainsi la place précédemment occupée par la métropole.

Avant la guerre, l'Allemagne s'était intéressée à cet article et avait vu ses exportations passer de 5.000 kilogs en 1911 à 135.540 kilogs en 1913 ; depuis cette dernière année ses envois sont nuls et c'est l'Angleterre qui reste maîtresse du marché. Le succès des savons anglais est venu du bon marché. Leur qualité aidant, les indigènes s'y sont habitués et ne les abandonnent que difficilement. Aussi n'est-ce qu'en raison du taux élevé de la livre sterling que les savons français ont pu, en 1920, concurrencer sérieusement ceux fabriqués en Angleterre. Aux industriels français de la partie de conserver et de développer l'avantage obtenu à la faveur de cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, n'examinant que les résultats acquis, l'année 1920 marque un accroissement considérable des envois métropolitains. En 1919, la France avait envoyé 307.089 kilogs ; l'Angleterre, 1.519.861 kilogs. En 1920, la France a envoyé 1 million 077.544 kilogs ; l'Angleterre, 1.531.710 kilogrammes.

Différentes sortes de savons en usage. Les savons blancs dits de Marseille tiennent la première place auprès de la clientèle européenne. Ils sont généralement excellents de fabrication et contiennent une forte proportion d'huile (72 % dans la plupart des cas).

Certaines maisons fabriquent deux types, l'un à 72 %, l'autre à teneur plus faible et de prix plus modique.

Parmi les savons anglais, les savons marbrés bleus, en barres, sont très répandus au Maroc. Ils portent le nom de la marque figurant sur la barre et sont, par suite, désignés, suivant la langue employée : L'Eventail, El Abanico, The Fan. Les savons jaunâtres en pain, marque « Sunlight » sont également très primés.

Les savons anglais se sont implantés au Maroc à une époque où la fabrication du savon mou devenait difficile. Leur prix à ce moment n'a pas permis aux produits français de soutenir avantageusement la concurrence et leur usage est devenu une habitude difficile, comme toutes les habitudes d'ailleurs, à déraciner chez l'indigène. Il faut ajouter que la qualité des produits anglais donne toute satisfaction à la clientèle. Qu'importe à l'Arabe, en effet, la teneur en huile du savon qu'on lui offre ? Ce qu'il lui faut, c'est un savon moussant bien et gardant bien sa consistance après usage. Le Sunlight réunit ces deux qualités ; quant au savon marbré bleu, s'il mousse moins, il a l'avantage de contenir dans sa masse même l'outre-mer passant au bleu, sans autre opération que le simple savonnage, le linge qu'il a servi à décrasser.

Si ce n'était la question de prix, qui semble actuellement être à notre avantage en raison de l'élévation de la devise anglaise, la lutte des fabricants français contre les exportateurs de la Grande-Bretagne serait des plus vives, parce qu'elle aurait à vaincre à la fois la tradition chez le consommateur et le bon marché chez le vendeur.

Etant donné, par conséquent, que les circonstances du marché qui ont causé l'augmentation importante des envois de savon de Marseille dans l'Empire Chérifien peuvent se modifier d'un moment à l'autre, les industries intéressées doivent tendre à produire des savons se rapprochant autant que possible des savons anglais et à vendre toujours quelque peu en dessous des prix de ces derniers. D'où, surtout pour le savon bleu marbré, nécessité d'une série d'analyses sérieuses suivies d'essais de fabrication à répéter jusqu'au moment où un produit exactement similaire, tant comme composition que comme coloration, consistance, aspect, etc., sera obtenu. La présentation sera ensuite facile à imiter.

Quels reproches fait-on aux savons français ? Aucun reproche n'est fait par les Européens aux savons de Marseille dont la consommation augmentera en même temps qu'augmentera la population immigrée.

Le reproche, formulé par les indigènes commerçants ou consommateurs, n'a pour ainsi dire jamais porté que sur le prix. Depuis le mois de mars, ce grief n'est plus fondé. Au 1er juin, les cours pratiqués à Casablanca étaient de 179 fr. le c. w. t., soit environ 345 fr. les 100 kilog. pour les savons anglais et de 225 fr. les 100 kilog. pour les savons ordinaires de Marseille.

Si cette différence se maintient, la force de l'habitude ne prévaudra vraisemblablement pas et nos protégés en arriveront dans un délai plus ou moins long, à délaisser les savons anglais pour les remplacer par ceux en provenance de la métropole.

Mais comme cette éventualité est encore très aléatoire, il serait préférable d'aider à sa réalisation en cherchant à fabriquer des produits identiques à ceux que fournit l'Angleterre et qui ont la faveur de la clientèle. Des essais dans ce sens ont été tentés sans grande réussite jusqu'à présent, parce que le savon expédié prenait rapidement, au dire de plusieurs négociants importateurs, l'aspect d'un vieux fromage bien ridé et gondolé. D'autre part, il est signalé par la Région Civile d'Oudjda qu'un établissement de Marseille a, il y a déjà quelque temps, fabriqué et vendu à meilleur marché encore que les Anglais un savon marbré bleu très demandé par les indigènes du bled.

Conditionnement à l'importation

1° Savon de Marseille :

Marseille expédie généralement en caisses de 40 kilog. contenant 50 morceaux de 800 gr. ou 100 morceaux de 400 gr. ou en caisses de 50 kilog. contenant des barres de 1 kilog.

2° Savons anglais :

Le « Sunlight » est bien présenté en cubes de 300 grammes emballés dans un cartonnage portant la marque de la maison (120 morceaux à la caisse).

Le savon « Eventail » vient par caisses contenant 64 barres de 800 gr. environ, chaque caisse pèse une cinquantaine de kilogrammes.

Par quels moyens pourrait-on augmenter la vente des produits français ?

1° En fabriquant des savons marbrés bleus, genre « Eventail » et en les offrant à des prix toujours inférieurs aux savons anglais ;

2° En donnant la préférence aux représentants français plutôt qu'aux Israélites marocains, ceux-ci recherchant volontiers les produits étrangers ;

3° En faisant crédit aux maisons sérieuses ;

4° En demandant tous renseignements d'usage sur les commerçants ou représentants au service du Commerce et de l'Industrie plutôt qu'aux Banques ;

5° En vendant c. i. f. port marocain.

Régime douanier. — Les savons paient, à l'entrée au Maroc, un droit de 12 fr. 50 % *ad valorem*, calculé sur la valeur au comptant et en gros de la marchandise, frais de transport, d'assurance compris.

(*Journal technique du Commerce extérieur, février* 1922).

GRÈCE.

Etat économique.

M. Saillens, attaché commercial français en Grèce. est à l'heure actuelle, en France. Nous extrayons le passage suivant d'une conférence qu'il a faite à Lille :

A l'heure actuelle, le marché grec n'intéresse pas beaucoup l'exportateur français chez qui il provoque une appréhension justifiée. Toutefois, il est nécessaire de penser au débouché que trouvera notre industrie lorsque la vie économique sera devenue normale.

La Grèce importe des quantités de fils de tissus et de laines. En métallurgie, le marché grec a importé 111 millions de produits métallurgiques ; la part de la France est de 36 millions. Les transports, jadis si défectueux, ont été améliorés sensiblement par suite des efforts des Messageries maritimes et des Affrêteurs réunis. La reconstruction du port de Salonique, dont les plans sont dus à un architecte français, permet d'entrevoir une ère d'activité dont pourront bénéficier nos producteurs.

L'Office commercial français de Salonique est à même de donner à nos compatriotes tous les renseignements désirables sur ces travaux. A l'heure actuelle, la situation générale des affaires en Grèce est délicate. Il est nécessaire que nos exportateurs aient d'honnêtes consignataires et ne vendent que contre paiement immédiat en francs.

TURQUIE.

Douanes.

Les droits de douanes en Turquie sont uniformément fixés à 11 % *ad valorem*. Les bases de perception sont les factures des expéditeurs certifiées uniques et exactes.

On ajoutera à ces factures les frais de transport, d'assurance et de mise à terre.

Pour aplanir les litiges pouvant surgir au sujet de la valeur des marchandises importées, une Commission a été constituée à Constantinople. Elle comprend :

Un délégué de la Commission du Contrôle Financier provisoire ;

Un délégué du Consulat ;

Un délégué de la Chambre de Commerce de l'Importateur.

En cas de départage de voix, le réceptionnaire aura le droit de payer les taxes douanières en nature, c'est-à-dire de donner 11 % de ses marchandises au lieu d'espèces.

Cette facilité n'est accordée qu'aux étrangers. Donc un produit français exporté à un Ottoman ne bénéficiera pas de cette mesure, par contre le même produit expédié à un Français profitera de cette clause.

YOUGOSLAVIE.

Organisation d'expansion économique.

La Yougoslavie fut un des pays les plus éprouvés par la guerre. A peine sortie de la crise balkanique de 1912, elle subissait une triple invasion des Austro-Allemands et des Bulgares. Il est remarquable que depuis trois années de paix son commerce extérieur se relève rapidement.

En 1919, les exportations se montaient à 677 millions de dinars ;

En 1920, à 1321 millions de dinars ;

En 1921, à 1669 millions de dinars.

L'organisation de son commerce extérieur comprend les rouages suivants :

1° Le Ministère du Commerce et de l'Industrie possède une section du commerce extérieur et de politique commerciale dont dépend un bureau d'informations.

Il édite un bulletin officiel commercial paraissant trois fois par semaine, qu'il envoie à toutes les Chambres de commerce yougoslaves, aux journaux et sociétés établis sur le territoire ainsi qu'à toutes les missions officielles à l'étranger et, d'une façon plus générale, à toute personne intéressée par le jeune Etat.

2° *Les Chambres de Commerce.* — La première a été créée à Raguse au temps de l'occupation française. Aujourd'hui on en compte 14.

3° *Les Foires* qui sont tenues à des périodes régulières. Le premier essai a été tenté à Ljubliana. Les essais ont été particulièrement encourageants ; 455 exposants firent un chiffre d'affaires de 62 millions de dinars. Voyant ce résultat, Zagreb organise une grande foire en mars.

4° 17 *Missions diplomatiques* et 50 *Consulats* assurent une protection efficace aux intérêts serbes.

5° *Les Agences commerciales privilégiées à l'étranger*. Cette institution est entièrement serbe. Ce sont des firmes commerciales privées installées pour leur compte. Elles reçoivent aide et protection directes du Ministère du Commerce auquel elles envoient en retour des rapports sur toutes les questions économiques. Elles se mettent à la disposition des commerçants étrangers qui désirent des renseignements sur la Yougoslavie.

6° Nous citerons également les Chambres de commerce créées à l'étranger par l'Etat Yougoslave.

La première a été installée à Salonique en septembre 1921.

⁂

Le Gouvernement yougoslave vient de prohiber, entre autres articles :

Les produits du savon, pommades et graisses parfumées, huiles minérales, *parfums* et cosmétiques, eaux parfumées sans éther ou alcool, poudres de toutes espèces, excepté poudre et pâte dentifrices (exception faite également pour les eaux antiseptiques pour les soins de la bouche et les fards pour le théâtre.)

TCHÉCO-SLOVAQUIE.

Importation des articles de savonnerie et de parfumerie

Par décision du Ministère du commerce, les taxes pour l'importation des articles suivants seront modifiées ainsi qu'il suit : N° 154, parfums, 1 % du prix facturé ; N° 618, succédanés de savon non parfumés, pâtes à polir, pâtes ne contenant pas de savon, 2 % ; N° 631, graisses et huiles parfumées ; N° 632, essences aromatiques et alcoolats, 2 %.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Le Gouvernement néo-zélandais a décidé d'appliquer la surtaxe spéciale pour change déprécié aux marchandises suivantes :

Armes à feu ; Chapeaux de feutre ; Papier à lettre ; Tuyaux de fer et pièces accessoires ; Pneumatiques ; Bouteilles en verre ; Cristallerie ; Cycles ; Véhicules à moteur ; Engrais ; Papier d'emballage ; Essences et *parfums*, préparations de toilette, huiles parfumées ; Vitres de toutes sortes ; Miroirs encadrés ou non.

JAPON.

Douanes.

Les premières ententes économiques entre le Japon et les puissances occidentales datent de 1859 époque à laquelle seulement quelques ports furent ouverts aux Européens, En 1866, fut rétablie une législation qui fut retouchée complètement en 1899. A ce moment de nouveaux traités de commerce instituèrent deux tarifs :

Le tarif général applicable à tous les pays contractants,

Le tarif conventionnel comprenant les taxes réduites consenties par les traités.

La dernière revision qui règle nos rapports commerciaux avec le Japon date de 1911. Celle-ci assure aux produits français importés au Japon le bénéfice du tarif réduit japonais (tarif conventionnel) et aux produits japonais importés en France l'admission au tarif minimum.

A titre documentaire, le Japon bénéficie des mêmes mesures dans les colonies françaises, sauf en Indo-Chine. Nous avons encore présentes à la mémoire les revendications de Tokio pour étendre ces avantages à notre colonie d'Extrême-Orient.

A l'heure actuelle, la revision du tarif douanier reste encore à l'ordre du jour. Les sphères dirigeantes semblent avoir compris que les restrictions à l'importation ne suffisent pas à ranimer le marché intérieur, en proie à une crise économique intense.

D'après le journal *Jüi* une commission a arrêté un certain nombre de conclusions que nous résumons :

1° Des mesures protectionnistes n'auront lieu qu'en faveur d'industries existant à l'heure actuelle et qui peuvent se développer avec succès ou qui sont nécessaires à la vie nationale ;

2° Les taxes doivent permettre aux industries indigènes de soutenir la concurrence étrangère ;

3° Les matières premières manquant au Japon doivent entrer en franchise.

4° Les taxes doivent être plus élevées pour les produits manufacturés que pour les demi-produits et à fortiori pour les matières premières ;

5° Les droits devant assurer l'équilibre du budget devront être calculés de façon à ne pas amener une diminution des importations ;

6° Les articles de luxe doivent être le plus lourdement frappés ; quant aux produits alimentaires on doit les imposer dans la mesure du possible ;

7° La taxation doit être spécifique et établie d'après le poids net de l'objet importé.

⁂

Les huiles volatiles, les essences végétales, les *parfums* synthétiques ont atteint le chiffre le plus élevé de nos importations au Japon en 1920, avec 22.262.000 francs.

Les huiles volatiles étaient surtout fournies au Japon par l'Allemagne, la France et l'Angleterre ; les Etats-Unis qui ne lui en vendaient que des quantités négligeables semblent maintenant concurrencer sérieusement les fournisseurs habituels. Pour les huiles d'olive, nous restons les principaux importateurs.

La parfumerie fine est toujours susceptible d'être vendue au Japon qui ne fabrique encore que des parfums de qualité inférieure. Jusqu'en 1914, nous arrivions en tête pour cet article de luxe ; nous avons atteint le chiffre de 1 million 319.000 francs, en 1920.

Pendant cette même année, nos importations en produits chimiques ont réalisé le chiffre de 6. 787.000 fr. Ces articles peuvent être considérés parmi les plus importants dont la vente est assurée au Japon ; nous aurons, il est vrai, à lutter contre la concurrence allemande qui s'était assuré une trop large place. Même remarque pour les teintures préparées dont le chiffre d'importation de France a été de 1.578.000 fr.

(*Exportateur Français.*)

Les Mouches.

Poser une mouche était une difficulté extrême ; il fallait une longue pratique de la vie pour déterminer la partie du visage qui devait, par cet ornement, attirer l'œil et subjuguer un cœur. Comme tout ce qui appartient à la femme, il n'y avait à cet égard aucune règle fixe : les points variaient avec le caractère et la nature physique du sujet. Toutefois, on reconnaissait en général neuf manières particulières de placer les mouches.

Les voici, d'après la *Bibliothèque des Dames* (datée d'Amsterdam, 1785) : « La passionnée les portait au coin de l'œil ; la majestueuse presque au milieu du front ; l'enjouée sur le bord de la fossette que forme la joue quand elle rit ; la galante au milieu de la joue ; la gaillarde sur le nez ; la coquette sur les lèvres ; la discrète au dessus de la lèvre inférieure, vers le menton ; la voleuse sur un bouton ! »

(*Hier, aujourd'hui, demain*).

La Parfumerie dans la Presse.

L'Illustré de Province et des Colonies, 28, quai de la Guillotière, Lyon, vient de publier un numéro spécial à l'occasion de Pâques, consacré exclusivement aux fleurs et aux parfums.

L'importance de ce fascicule et sa haute tenue artistique et littéraire font grandement honneur à l'édition lyonnaise et nous félicitons notre confrère de l'ensemble délicieux qu'il a su réaliser. Abondamment illustré, ce fascicule spécial contient les études suivantes : La Région lyonnaise, conservatoire national de l'Art de la fleur, par Philippe Rivoire, 9 photos ; Un Portraitiste des fleurs : E. Filliard, par Georges Rozet (La couverture en couleurs du fascicule représente un bouquet de gentianes bleues des Alpes, par Fillard) ; Le Mimosa, pièce de vers, par Marion Dorize ; Les Coulisses d'une exposition de fleurs, par P. Anthony, 5 photos ; Fleurs du Maroc (une page de Pierre Loti) ; Dans le décor des tissus de soie chaque siècle a traduit sa conception de la fleur, par Pierre Argence, 9 photos ; Les Parfums discrets et les portes fleuries du pays d'Arles, par Roux-Servine, dessins de Léo Lelée ; La France est la Reine des odeurs suaves, par J. de Lorgues, 5 photos ; De la fleur en flacon en passant par l'Usine, par J. Diroy, 7 photos ; Pour baptiser un nouveau parfum, fantaisie de Robert Dieudonné ; Le Théâtre et la Fleur, par Pierre Scize ; Un drame d'amour au milieu des parfums, page de Magali-Boisnard, et de nombreux articles illustrés. En frontispice nous signalerons encore un portrait de Philippe de Lasalle, peintre de fleurs.

Le Daily Mail du 19 mars a consacré un article à Grasse, à l'industrie des parfums, aux sanatoria réputés de la région et aux fêtes des fleurs données pour la Mi-Carême.

Dans *L'Action Française du Dimanche* notre distingué collaborateur, le littérateur Marcel Provence, s'est élevé contre l'emploi du « Schimmel test » comme critérium de la valeur de l'essence de Lavande et a rappelé en diverses notes l'importance des découvertes de M. Gattefossé tendant à l'application de cette essence en thérapeutique et en chirurgie.

Dans un autre numéro ainsi que dans *L'Action française* quotidienne, le même auteur s'est étendu sur le préjudice causé au commerce et à l'horticulture française par le protectionnisme floral.

L'étude de *La Parfumerie Moderne* sur ce sujet a été également longuement commentée par le *Bulletin des Halles* dans une critique bien documentée. Le *Bulletin des Halles* critique le 14 mars nos méthodes pour l'intensification de notre production de plantes à parfums et les met en parallèle avec celles des Italiens à Porto-Maurizio rapportées par notre Revue.

L'Industrie Chimique donne une abondante bibliographie technique relative à la Parfumerie ; nous constatons avec plaisir que la place faite aux travaux français est bien celle qu'ils méritent, alors que certains de nos confrères publient surtout des analyses de travaux étrangers, ce qui tend dangereusement à faire croire que nous sommes incapables, en France, de faire des travaux de même intérêt. Les chimistes savent bien pourtant la valeur des diverses littératures !...

La Petite Revue Agricole et Horticole d'Antibes publie une étude de M. Zacharewicz, directeur des services agricoles de Vaucluse, sur la culture de la Menthe Poivrée dans ce département. Voir nos deux derniers numéros à ce sujet.

Le Journal de la Droguerie et la *Revue Chimique* de Bruxelles ont consacré une partie de leur numéro 2 de cette année à *La Parfumerie Moderne*. Nous remercions très vivement M. V. Krebs des trop bonnes paroles qu'il a publiées sur notre Revue et nous regrettons beaucoup que la place nous manque pour lui exprimer combien nous avons apprécié la spontanéité de sa manifestation amicale. Nous nous permettrons de citer quelques-unes de ses paroles :

« Ce périodique n'a pas de prétention et paraît mensuellement avec le modeste *sous-titre* de revue scientifique.

« Nous, petits Belges, nous aimons la France, nous partageons ses plaisirs et ses peines, mais nous l'aimons surtout pour son art et cela en toutes choses, aussi demandons-nous à nos confrères de lire cette publication admirablement rédigée.

« Elle est plus qu'un journal et le numéro spécial du dernier Noël est presqu'un livre, gonflé d'articles bien écrits, d'images et de gravures. Les annonces sont autant de cases et de pages où l'art du graveur excelle aussi bien là que dans les articles du texte écrits par d'autres maîtres.

« Chaque brochure de *La Parfumerie Moderne* nous apprend quelque nouvelle chose ; chaque numéro nous rend plus instruit et plus *Moderne*. La lire devient un vrai plaisir par la multitude d'articles joliment écrits et intéressants surtout pour les professionnels dont nous sommes. »

Dans le même numéro notre fantaisie : « Adam, Eve, le Serpent et la Pomme », a été reproduite en entier et commentée.

Notons encore que, sous le titre « Le Masque parfumé », cette même Revue publie des observations fort intéressantes sur les usages des odeurs à travers les âges et les pays, en ce qui concerne leur efficacité thérapeutique.

L'Exportateur Belge se demande si la culture des plantes à parfums ne pourrait pas être introduite avec succès au Congo Belge. Félicitons nos amis et voisins du succès immense des sections coloniales à la dernière Foire de Bruxelles, et prenons exemple sur eux pour développer nos colonies.

L'Echo de Bulgarie (Sofia) continue la publication d'une longue étude du député Karavenesky sur la culture des Roses en Bulgarie et les concurrences suscitées un peu partout. Il préconise la création d'un monopole d'Etat.

La Syrie de Beyrouth déplore l'absence presque totale d'exploitation des plantes à parfums en Syrie. Espérons que cette lacune sera bientôt comblée par l'étude que conduit en ce moment

sur place M. Carle, membre du Comité de Rédaction de *La Parfumerie Moderne.*

L'Echo du Rhin de Mayence publie, sous la signature de M. E. Cadoret de la Gabinière, une étude sur l'industrie de la Parfumerie et rappelle la transformation apportée à l'utilisation des huiles essentielles par l'invention, par M. Gattefossé, des essences déterpénées.

Le Mercure Africain reproduit notre étude sur les goudrons de conifères de l'Afrique du Nord.

Signalons quelques articles intéressants : Les Violettes (historique) dans *Salies-Journal* ; Assainissement par les Parfums dans *Eve* ; de Chéops à Cléopâtre, de senteur en senteur et L'Amyris, la myrrhe et le Chypre des Hébreux, dans *L'Indépendance Belge* de Bruxelles ; un nouveau brûle-parfum économique américain dans *Le Petit Journal* du 31 mars.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de consacrer quelques pages à l'analyse de certaines de ces études qui se signalent par leur documentation parfaite ; également nous regrettons de ne pouvoir donner l'hospitalité aux textes des résolutions votées par les parfumeurs italiens pour réagir contre la crise de la parfumerie et qui ont été présentées au gouvernement ; on les trouvera dans *L'Industria Saponiera* des 16 et 28 février dernier et dans le Bulletin de la Chambre de Commerce de Milan du 1er mars.

Bibliographie.

Essai sur les Parfums, par E. Sansot. 1 volume petit in-32 jésus. Chiberre, Paris, et Studio-Revue, Nice. Librairie de *La Parfumerie Moderne,* 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône). Prix : 5 fr., port en plus.

Voici un charmant petit livre qui se présente comme une manière de manifeste en l'honneur de l'Art des Parfums. Négligeant toutes considérations techniques, l'auteur s'y est appliqué à démontrer la nécessité de développer, d'éduquer le sens de l'odorat. Ne semble-t-il pas, en effet, que depuis des siècles l'éducation de ce sens ait été complètement abandonnée ?

Il est à souhaiter que ce plaidoyer de M. Sansot ne reste pas lettre morte, car ainsi que le déclare Maurice Maeterlinck dans son *Double jardin,* « la moindre joie conquise doit être marquée au Livre de l'Humanité ».

Ajoutons que, pour rendre plus efficace l'éloquence de son auteur, l'éditeur Chiberre l'a enveloppée d'une couverture qu'on dirait faite de pétales de fleurs et que du texte lui-même s'exhale un parfum d'ambre subtil et pénétrant.

C'est par un parfum incorporé à l'encre d'imprimerie que ce résultat remarquable a été obtenu ; on sait que *La Parfumerie Moderne* a été la première à préconiser cette méthode et c'est avec joie qu'elle salue aujourd'hui le premier essai sérieux fait dans cette voie. Ce n'est d'ailleurs pas un « essai », mais un véritable chef-d'œuvre.

Ce qui doit intéresser également nos lecteurs c'est que ce petit volume de bibliothèque est le premier d'une série dite « Petite Bibliothèque des Parfums » dans laquelle paraîtront prochainement *La Femme et les Parfums* et l'*Eloge des Parfums,* du même auteur.

Ces ouvrages seront différemment parfumés et la collection formera une gamme agréable susceptible de rendre toute bibliothèque suavement odorisée pour de longues années.

Il a été tiré de l'*Essai sur les Parfums* : douze exemplaires numérotés sur velin de Hollande au prix de 25 fr. et vingt-cinq exemplaires numérotés sur vergé d'Arches au prix de 15 fr.

On souscrit au bureau de la Revue pour tous exemplaires au prix marqué.

Etudes d'Organisation Commerciale. — Travaux de la Chambre Syndicale de l'Organisation Commerciale publiés sous la direction de J. Wilbois (G. et M. Ravisse, éditeurs). — Un volume illustré 12×19 de 370 pages. Prix : 7 fr. 50.

Divers auteurs ont collaboré à la publication de ces études pour aborder chacun une importante question d'organisation commerciale.

M. J. Wilbois, directeur de l'Ecole d'administration et d'affaires, traite de « l'Organisation Générale des entreprises » ; il étudie les fonctions qui assurent la vie de l'exploitation.

M. C. Mamet, vice-président de la Chambre d'Organisation Commerciale, montre « l'Organisation au service des chefs de maison » ; le chef de maison préside à la vie de l'entreprise ; l'auteur dit quel est son rôle avant et pendant l'exploitation.

M. F. Maurice, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, publie sur « les Classements et Systèmes » et sur « l'Organisation et la Vente » deux travaux tout à fait nouveaux dont la précision n'a jamais été approchée par aucune publication antérieure.

MM. E. et L. Damour, chefs de publicité, étudient « l'Organisation et la Publicité » ; ils abordent successivement les principes, les méthodes, les moyens, la réalisation.

Enfin, M. Gabriel Faure, maître de Conférences à l'Ecole Centrale, traite avec une autorité incontestée de « l'Organisation et la Comptabilité », il décrit les méthodes nouvelles et l'outillage récent qui ont rénové la science des comptes.

L'importance de ces études ne saurait échapper à personne ; c'est pourquoi ce livre, impatiemment attendu, a obtenu, dès les premiers jours de sa publication, un succès qui va chaque jour en s'accentuant ; il doit être le livre de chevet de tous les hommes d'affaires.

Bibliographie technique.

Procédé et appareil pour extraire les parfums ou les plantes par circulation lente de liquides alcooliques, R. Bailly. *Br. fr.* n° 531.760, du 8 mars 1921.

Note sur la culture du Géranium de parfumerie dans l'oasis de Tripoli. *Bull. off. Gouvernement gén. Algérie,* février 1922, p. 29.

Le Gérant : Gattefossé.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 6

New essential oils from Annam and Tonkin. — We are giving the continuation of that important study, which is to be fully dealt with in a paper to be read before the Congress of Colonial Production, which will be held at Marseilles on the occasion of the Colonial Exhibition, from the 26th to the 30th day of June next : Section 5, for plants (stimulating, medicinal, aromatic and perfume-giving), the Chair being occupied by professor E. Perrot.

The eminent botanist Gagnepain, chief editor of « La Flore Générale de l'Indo-Chine », has been so kind as to allow us to print, after the above technical study, the botanical diagnosis of the most curious among the new essence yielding plants, to wit : the May-Chang, the San-Mou and the Pe-Mou.

The New Fery spectrograph and its use in dosing essences. — In that study, Mr J. Boyer, is giving a brief statement of the results which it is possible to obtain, when analyzing essential oils and testing them for purity, by using the spectrograph. He describes the working of that interesting apparatus, based on the absorption-spectra of the essences in the ultra-violet rays, and a number of photographs enable the reader to readily understand how it works. The apparatus is useful chiefly for detecting very low percentages of an essence in any known solvent.

Floriane's ideas. — In that number, Madame Floriane recommends that a wider use should be made of the fat aldehydes of high atomical weight, and of their corresponding alcohols and ethers. To use them in large quantity as a basis in a formula, and not as a mere altering agent, is, she says, not only possible, but commendable in as much as this will produce very pleasant by-flavours which have been appreciated and taken advantage of by some of the leading french perfumers. She then deals with the use of artificial dyes in perfumery, and with how to avoid these dyes « discharging », an action which induces stains on the clothes.

Clary Sage. — We shortly shall publish a long article, both in english and spanish, on that subject, which is taking such an importance, due to the very large use of that essence.

Paste for Labels. — Mr Chaplet, the author of the well-known hand-book on « Theory and Practice of Hair-dyeing » gives in that contribution, quite a number of formulae for sticking labels, either on paper, on glass, or on the various metals. These data were gathered chiefly with a view to making easier the tests of manufacturers who are so frequently compelled to introduce alterations or improvements in their usual paste formulae.

This matter is of vital importance in perfumery.

A Back Glance on the bibliography of Perfumery and Cosmetics. — Mr E. Girardin goes on, in this study, so full of erudition, setting out the list of ancient works published on Perfumery and Cosmetics in France in the olden times. Having concluded the enumeration of the italian books of

Sumario del Numero 6

Aceites esenciales nuevos de Anam y Tonkin. — Damos la continuación de aquel estudio importante, que dará lugar á una comunicación al Congreso de la Producción Colonial que se verificará en Marseilles, con motivo de la Exposición Colonial entre 26 y 30 de Junio proximo, quinta sección: Plantas estimulantes, medicinales, aromáticas y de perfume, bajo la Presidencia del Professor E. Perrot.

El distinguido botanista Gagnepain, redactor principal de « La Flore Générale de l'Indochine » ha tenido á bien hacer seguir á este, estudio técnico por las diagnosis botánicas de las más curiosas entre las nuevas plantas de esencias, es decir el May-Chang, el San-Mou y el Pe-Mou.

El nuevo espectrografo Fery y su aplicación a la dosificación de las esencias. — En este estudio, el Sr J. Boyer nos indica brevemente los resultados que se obtienen, al analizar los aceites esenciales y investigar sur adulteración, empleando el espectrografo. Nos describe luego el funcionamento de tan interesante aparato basado en los espectros de absorción de las esencias en el ultra-violado, y unas numerosas fotografias nos permeten comprender facilmente su funcionamiento. Este aparato es útil sobre todo para descubrir muy escasas cantidades de una esencia en un diluyente conocido.

Las ideas de Floriane. — En este número, Madame Floriane nos preconiza el empleo más general de las aldehidas grasas de elevado peso atómico, asi como de sus alcoholes y esteres correspondientes. La autora nos indica que el empleo macizo de estos cuerpos como base de fórmula, y no más como meros modificadores, no solamente es posible, sino que da unas notas muy agradables ya apreciadas y aprovechadas por unos cuantos de los grandes perfumistas franceses. Luego, La señora Floriane trata del empleo de los colorantes artificiales en perfumeria, y del modo de evitar la « descarga » de ellos cuyo resultado son manchas en los tejidos.

Salvia esclarea. — Dentro de poco tiempo publicaremos un artículo largo en inglés y español sobre esta cuestión que se hace muy importante á consecuencia del empleo muy extendido de dicha esencia.

Engrudos Para Rótulos. — El Sr Chaplet, que es el autor de la obra bien conocida « Teoria y Práctica de la Teñidura del Cabello » da en este estudio numerosas fórmulas de engrudos para rótulos, para pegar los bien en el papel ó en el vidrio, ó en los varios metales. Estas indicaciones van destinadas especialmente para facilitarles los ensayos á los fabricantes que muy frecuentemente estan obligados a modificar y perfeccionar sus fórmulas de engrudos acostumbradas. Esta es una cuestión de mucha importancia en perfumeria.

Bibliografia retrospectiva de la perfumeria y de la cosmética. — El Sr E. Girardin sigue en este estudio, lleno de erudición, la enunciación de las entiguas obras de perfumeria y cosmética, salidas en Francia en los tiempos antiguos. Despues de acabada la nomenclatura de las obras italianas del

the XVIth Century, the authors goes over to the french books of the same period. Afterwards, he will study those belonging to the later centuries, down to our time, then he will examine, for our readers, the action exerted by Magic on the art of perfumery.

Other studies. — The Editor of *La Parfumerie Moderne* very much regrets that, owing to plenty of subject-matters, he is compelled to put off till next issue, the analysis of periodicals, the technical bibliography, various notes on commercial intelligence ; etc.

Our readers are aware and appreciative of our efforts to make the *Parfumerie Moderne* a complete source of information. This is but a few weeks delay, but everything of importance for their trade must and shall be published.

siglo XVI, pasa á las obras francesas del mismo periodo. Luego estudiará los de los siglos posteriores hasta nuestros dias, y por fin examinará para nuestros lectores, la influencia de la Magia sobre el arte de la perfumeria.

Otros estudios. — El redactor-jefe de *La Parfumerie Moderne* siente mucho el que la abundancia de las materias le obliga à remitir al siguiente numero la analysis de la prensa, la bibliografia técnica, varias notas de información comercial, etc.

Nuestros lectores conocen y aprecian los esfuerzos que venimos haciendo para estar completos ; hoy, se trata de un mero atraso de unas pocas semanas, pero todo cuanto es importante para su industria de ellos debe de publicarse y se publicará.

Congrès de la Production Coloniale.

Cet important Congrès tiendra ses assises à Marseille, à l'occasion de l'Exposition coloniale, du 26 au 30 juin, et la cinquième section qui comprend : *Plantes stimulantes, médicinales, aromatiques et à parfum* réunira la majorité des parfumeurs et fabricants d'essences intéressés à la production des colonies françaises.

Nous invitons tous nos lecteurs à assister à cette manifestation. Le président de la cinquième section, qui est M. le professeur E. Perrot, président du Comité interministériel des plantes médicinales et à essence, invite les parfumeurs à établir en vue de cette manifestation une documentation des plus sérieuses qui aura pour but de rechercher :

1° La part des colonies françaises dans la production mondiale ;

2° Les moyens qui doivent être employés pour augmenter cette production en qualité et en quantité en luttant efficacement contre la production étrangère (en liaison avec la première section du Congrès pour ce qui a trait à l'agronomie) ;

3° Les méthodes de propagande à préconiser en faveur de certains produits coloniaux français.

Afin de coordonner les efforts et d'éviter la lecture de communications qui absorbent, d'ordinaire, le meilleur du temps dans de semblables congrès, il a été décidé que les communications *aussi brèves que possible* seront imprimées intégralement ou en résumé, pour être remises à chacun des congressistes au plus tard la veille de l'ouverture du Congrès.

Les rapporteurs chargés de l'organisation pratique du Congrès, sont :

POUR LES PLANTES AROMATIQUES :

a) *Baumes et résines* : Térébenthines, Baume de Copahu, du Pérou, de Tolu, Gomme gutte, Elemi, Bdellium, Myrrhe, etc...

b) *Plantes aromatiques et condiments* : Vanille, Cannelle, Poivre, Badiane, Cardamomes, Gingembre.

M. BLAQUE, Secrétaire général de l'Office national des matières premières, 44, rue de Bellechasse, Paris.

POUR LES PLANTES A PARFUM :

(Géranium rosat, Roses à parfum, Andropogon divers, Ylang-Ylang, Girofles, Bois de rose, Benjoin, Camphre, Fève Tonka et drogues à Coumarine, Aurantiacées).

M. DE BELZUNCE, Ingénieur chimiste E. P. Z., Ancien chef de fabrication de l'Usine Chiris à Grasse, Laboratoires de l'Institut Colonial, 83, avenue du Prado, Marseille.

Le Chevrotain Porte-Musc.

En 1919, dans une étude intitulée « Le Musc au Tibet et en Chine (1)», notre collaborateur Schmuck donnait une véritable monographie de la chasse du Chevrotain Porte-Musc et du commerce du Musc. Sur sa suggestion notre collaborateur Yang-Tseu-Kia, ingénieur-chimiste originaire de Tchengtou, capitale du Setchouan, devait examiner la possibilité d'élever le chevrotain porte-musc en captivité, comme la civette, pour parer à sa disparition totale menaçante. Les conclusions négatives de notre ami Yang nous sont aujourd'hui confirmées par M. A. Bodard, consul de France à Tchengtou. M. Bodard, dans une remarquable conférence à la Société de Géographie de Paris, le 16 décembre dernier, a relaté son magnifique voyage dans le mystérieux Tibet et dans les montagnes neigeuses où l'on chasse le musc. Il a essayé de rapporter à Tchengtou un chevrotain porte-musc qui lui avait été offert par un chef indigène dans les montagnes au delà de Tatsienlou ; malgré les plus grands soins ce jeune animal est mort avant d'arriver à Tchengtou. M. A. Bodard en conclut que le Chevrotain Porte-Musc, comme le Yack sauvage, est un animal habitué à vivre entre 3000 et 4000 mètres d'altitude et qu'il ne saurait s'accommoder d'autres régions. Le Porte-Musc est de mœurs très farouches et jusqu'à présent on n'est jamais parvenu, au Tibet même, à le faire vivre en captivité.

J. G.

(1) *P. M.* 1919, p. p. 177-182, 2 fig.

Huiles essentielles nouvelles du Tonkin et de l'Annam. (Suite et fin.) (1)

Labiées.

Ocimum sp. — Nous ne savons pas exactement à quelle espèce appartient le Basilic cultivé à Ha-Giang par M. Gardies ; les graines ont été fournies par MM. Vilmorin-Andrieux et Cº qui n'ont pu retrouver trace de leur expédition très ancienne.

Les essences de Basilic généralement obtenues par distillation des diverses variétés de l'*Ocimum Basilicum* L. (plante entière), sont très variables selon leur provenance. L'essence de M. Gardies se rapprocherait davantage des essences provenant des cultures de la Réunion que de n'importe quelle autre. Voici ses caractères :

Densité à 20° C	0,936
Pouvoir rotatoire	4°8'
Indice de réfraction n_D 20°	1,4942
Acidité %	1,45
I. E. (Indice d'éthers)	20,9
Ethers %	7,31
I. E. après acétylation	111,06
Alcools libres %	24,82

Solubilité : 1 vol. dans un vol. alcool à 64° (2).

Lauracées.

Cinnamomum Camphora Nees et Eber. — M. Gardies a planté ses camphriers il y a une dizaine d'années ; quelques-uns ont aujourd'hui 1 m. 60 de circonférence et 20 m. de hauteur ; leur multiplication naturelle est favorisée par les oiseaux qui font une grande consommation de graines mures.

L'essence de M. Gardies est obtenue par distillation des jeunes branches avec les fruits verts et les feuilles ; on sait qu'à Formose, dans le Sud de la Chine et du Japon on distille le bois du tronc et des racines des vieux arbres les plus riches en camphre. M. le Dr Trabut qui a, le premier, il y a une trentaine d'années, préconisé la distillation des feuilles et la culture du Camphrier dans la région méditerranéenne, publie actuellement un historique et une mise au point de cette importante question à la librairie de *La Parfumerie Moderne*. Nous renvoyons les personnes intéressées à cette importante brochure illustrée en parution et aux articles parus dans nos numéros de janvier et février 1922. (1)

Un échantillon botanique d'Ha-Giang a permis de vérifier l'identité botanique du Camphrier : *Cinnamomum Camphora* Nees et Eber., type.

Nous comparons les caractères de l'essence de Ha-Giang à ceux d'une essence de feuilles de camphrier extraite aux Indes par M. Hooper (1).

M. Gardies

Densité à 15° C	0,936
Pouvoir rotatoire	0°
Indice de réfraction n_D 20°	1,4704
Acidité %	0,87
I. E. (Indice d'éther)	15,67
Ethers %	5,48
I. E. après acétylation	64,21
Alcools libres %	13,85

Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 73°.

M. Hooper

Densité à 15° C	0,932
Pouvoir rotatoire	+4°32' et +27°

Litsœa citrata Bl. — M. Gardies nous a communiqué un échantillon d'une



A. P. M.

TONKIN. — Rochers de Langson.

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1922, nº 5.

(2) Le mode d'indication de la solubilité des huiles essentielles dans l'alcool étant très variable selon les auteurs, nous avons préféré exprimer le degré alcoolique d'un mélange alcool-eau, tel qu'un volume dissolve exactement 1 volume d'essence.

(1) Voir également les deux études récentes suivantes :

VERNET. — Essai de distillation de feuilles de camphrier du Tonkin ; ainsi que :

BLANCHARD DE LA BROSSE et MURAT. — Etude sur le Cinnamomum Camphora en Annam. *In Bull. agric. Institut scientif. de Saïgon*, t. III, nº 12 (déc. 1921).

(1) HOOPER. *Pharmaceutical Journ.*, 56 (1896), 21.

essence qu'il vend sous le nom de *May-Chang* et qui est vraisemblablement extraite par distillation des rameaux fleuris du *Litsœa citrata* Bl. ou *Tetranthera citrata* Nees. Ce petit arbre de 8 à 10 m. de haut, sert d'abri dans les plantations de Théiers au Tonkin. M. Crevost a signalé l'intérêt de cette plante et nous faisions connaître en 1919 que toutes ses parties étaient susceptibles d'emplois industriels. Les graines, oléifères, ont été étudiées par M. Crevost (1) ; les fleurs très odorantes servent à parfumer le thé.

L'essence possède une agréable odeur de linalol ; elle paraît contenir du citral, du géraniol et du limonène, mais nous n'en possédions pas assez pour nous assurer de cette composition.

M. Gardies a distillé le *May-Chang* en fleurs et en fruits et les différences d'aspect de l'essence étaient peu importantes ; il a créé une grande plantation de cet arbuste, mais les cerfs, les chevreuils, les buffles semblent avoir une prédilection pour les jeunes plants et détruisent souvent ses pépinières.

Nous comparons les caractères de l'essence de *May-Chang* de M. Gardies avec ceux d'une essence de feuilles de *Litsœa odorifera* Val. distillée à Java par M. van Romburgh (1).

M. Gardies

Densité à 20° C.	0,866
Pouvoir rotatoire	+20°2'
Indice de réfraction n_D 20°.	1,4620
Acidité %	0.
I. E. (Indice d'éthers)	7,65
Ethers %	2,67
I.E. après acétylation	153,07
Alcools libres %	44,88
Citral % (Dos. Sulfite)	8,15
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 64°.	

M. van Romburgh

Densité à 15° C	0,836 à 0,846
Pouvoir rotatoire	—0°10' à — 7°
Indice de réfraction n_D 20°	1,4637 à 1,4651 (Schimmel)

D'après Schimmel (2) qui a examiné quelques échantillons d'essence du *Litsœa* de Java, elle contient comme constituant principal du Cinéol. Elle est donc très différente de celle de M. Gardies qui a pris très rapidement une grande valeur sur le marché.



Cl. *P. M.*

TONKIN. — Femmes de la Haute-Région, Caï-Kinh.

Euphorbiacées.

Cathetus fasciculata Lour. — Il semble nettement démontré que les essences dites de « Bruyère d'Annam » et de « Bruyère du Tonkin » proviennent de la distillation du Cathetus fasciculata Lour. Comme MM. Roure-Bertrand Fils (1), nous avons eu à examiner une essence de couleur jaune et une essence verte ressemblant beaucoup à celle de Cajeput. La première provenait d'une distillerie de Tourane, la seconde de Hué (Annam).

Essence jaune

Laboratoire Gattefossé

Densité à 20° C.	0,885
Pouvoir rotatoire	—6°5'
Indice de réfraction n_D 20 °.	1,4790
Acidité %	0,78
I. E. (Indice d'éthers)	7,47
Ethers %	2,16
I. E. après acétylation	53,20
Alcools libres %	12,97
Aldéhydes % (Bisulf.)	5,2
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 87°.	

Laboratoire Roure-Bertrand

Densité à 15° C.	0,8862
Pouvoir rotatoire	—1° 22'
Indice d'acidité	0,7
Ethers %	3,5
Indice de saponification	49,5
Aldéhydes % (Bisulf.)	3,5
Solubilité : 3 vol. dans 1 vol. alcool à 85°.	

Essence verte

Laboratoire Gattefossé

Densité à 20° C.	0,886
Pouvoir rotatoire	—0°6'
Indice de réfraction n_D 20°	1,4772
Acidité %	0,73
I. E. (Indice d'éthers)	10,45
Ethers %	3,60
I. E. après acétylation	50,21
Alcools libres %	11,27
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 87°.	

(1) M. CREVOST. Plantes oléifères de l'Indochine. Hanoï. p. 31-32.

(1) VAN ROMBURGH. *Koninkl. Akad. Wetensch. Amsterdam*, (1911), p. 325.

(2) SCHIMMEL. *Bulletin semestriel*, avril 1912, p. 130.

(1) *Bulletin* ROURE-BERTRAND FILS, de *Grasse*. Quelques essences de l'Annam, avril 1914 ; 3e série, n° 9, p. 6.

Laboratoire Roure-Bertrand

Densité à 15° C.	0,8871
Pouvoir rotatoire	—4°40'
Indice d'acidité	4,2
I. E. (Indice d'éthers)	4,2
Indice de Saponification	42,0

Solubilité : 4,5 vol. dans 1 vol. alcool à 85°.

Ces essences ont une odeur de Niaouli, l'essence verte surtout ; MM. Roure-Bertrand y ont dosé 31 % de cinéol.

Zingibéracées.

Alpinia ou Zingiber sp. — M. Gardies vend sous le nom d'essence de *Beu-Rieng* une essence obtenue par distillation des feuilles d'une zingibéracée ; M. Gagnepain n'en ayant pas reçu d'échantillon complet n'a pu spécifier s'il s'agissait d'un *Alpinia* ou d'un *Zingiber* (Gingembre) ; cependant un croquis des fleurs, par M. Gardies, fait penser plutôt à un *Alpinia*.

On connaît plusieurs espèces d'*Alpinia* donnant, par distillation des rhizomes, ou encore des fleurs, des essences connues ; or M. Gardies nous dit que les fleurs et les rhizomes du *Beu-Rieng* ne donnent rien à la distillation.

La dénomination thô *Rieng* ou *Rien* s'appliquant indistinctement aux deux genres susdits, il sera indispensable d'examiner un échantillon botanique complet avant de pouvoir se prononcer.

Des essais de distillation de plusieurs espèces d'*Alpinia* abondantes en Indo-Chine auraient été faits par M. Demange ; nous n'en connaissons pas les résultats.

L'essence de *Beu-Rieng* de Ha-Giang possède une odeur très fine et agréable d' « infusion de thé ». La seule essence de feuilles de zingibéracée connue est celle que van Romburgh a décrite comme provenant des feuilles d'*Alpinia malaccensis* (1), et pour laquelle il indique : densité 1,020 à 26° C. et pouvoir rotatoire +6°5'.

Essence de Beu-Rieng

Densité à 15° C.	0,902
Pouvoir rotatoire	+8° 8'
Indice de réfraction n_D 20°	1,4884
Acidité %	0,19
I. E. (Indice d'éthers)	10,92
Ethers %	3,78
I. E. après acétylation	123,57
Alcools libres %	33,79

Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 87°.

(1) Van Romburgh. *Koninkl. Akad. Wetensch. Amsterdam* (1898), p. 550.

Conifères

Cunninghamia sinensis R. Br. — Le bois fossile vulgairement appelé « Bois de Cercueil » ou *San-Mou* provient d'un beau conifère de 20 mètres environ de hauteur, malheureusement devenu rare, et en voie d'extinction totale. Les indigènes l'exploitent pour la confection de cercueils incorruptibles, de sabots, de joosticks à brûler, etc., et il est l'objet d'un certain trafic vers la Chine. On recherche surtout les bois depuis longtemps enfouis dans le sol et à demi fossilisés. D'après Wilson, dans la vallée du Tung, il en existe des forêts entières enfouies lors d'un tremblement de terre et que les Chinois exploitent activement à l'heure actuelle (1).



Cl. *P. M.*

Tonkin. — Une femme et ses enfants à Langson.

M. Gardies a distillé pour la première fois en 1904 les déchets de bois de cette industrie puis le bois et les branches du *Cunninghamia sinensis* lui-même ; depuis il est exploité en grand par quelques industriels à Lao-Kay et à Haïphong.

La matière première étant clairsemée et considérée comme un article de haute valeur commerciale par les Chinois, la distillation en est forcément peu active. On traite surtout les racines et les copeaux et sciures résultant de l'exploitation du bois.

L'essence est très appréciée au Tonkin pour le traitement des plaies et meurtrissures, les douleurs rhumatismales ou autres.

(1) Voir également l'étude suivante : Industrie du bois de cercueil dans le Haut-Tonkin, par le capitaine Robert. *Bull. et Mem. de la Sté d'anthropologie de Paris*, t. X, 6e série, 1919, pp. 3-5. Paris 1920, in-8°.

L'échantillon que nous avons examiné a été obtenu en 1913 dans la petite distillerie de M. Gardies à Lao-Tchay, à 50 kilomètres de Ha-Giang dans les montagnes de la frontière du Yunnan. Elle s'est parfaitement conservée et présente actuellement les caractères suivants :

Essence de San-Mou

Densité à 15° C............	0,957
Pouvoir rotatoire	—23°6'
Indice de réfraction n_D 20°...	1,4932
Acidité %................	0.
I. E. (indice d'éthers)	21,09
Ethers %................	7,37
I. E. après acétylation	120,02
Alcools libres %...........	29,39
Solubilité : 1 vol. dans 1 vol. alcool à 80°	

L'essence présente une forte odeur de terpinéol et de cédrol.

Fokienia Hodginsii Henry et Th. — Ce superbe conifère, assez voisin du précédent, et comme lui en voie de disparition, atteint 15 m. de haut et forme quelques petites forêts dans le Fo-Kien, au Tonkin (Cha-pa) et au sud de l'Annam (Lang-Bian), dans les hautes montagnes.

M. Gardies en a distillé le bois, dans les mêmes conditions que le précédent, sous le nom de *Pe-Mou*. L'essence présente une odeur analogue à celle de l'essence de *San-Mou*, plus douce cependant, et plus agréable. Il serait utile d'en examiner un échantillon plus copieux pour en déterminer les principaux constituants.

Essence de Pe-Mou

Densité à 20 °C............	0,913
Pouvoir rotatoire	+13°
Indice de réfraction n_D 20°...	1,4937
Acidité %	0.
I. E. (Indice d'éthers)	23,14
Ethers %	8,10
I. E. après acétylation	188,34
Alcools libres %...........	41,42
Solubilité: 1 vol. dans 3,5 vol. alcool à 70°.	

M. Crevost nous avait signalé en 1919 le *Fokinia Kawaii Hayata*, comme « bois de cercueils » intéressant ; c'est une dénomination synonymique de la même plante, comme M. H. Lecomte a bien voulu nous le confirmer.

Nous avons encore examiné quelques essences dont nous ne connaissons pas l'origine botanique ; nous attendrons d'avoir en herbier des échantillons botaniques suffisants pour en entreprendre l'étude avec la collaboration de M. Gagnepain, à qui nous sommes heureux d'adresser nos remerciements sincères en cette fin d'article.

JEAN GATTEFOSSÉ.
Ingénieur-chimiste et botaniste.
(C. R.) (1)

APPENDICE

Description botanique du May-Chang, du San-Mou et du Pe-Mou

Litsœa citrata Bl.

L. citrata Bl. *Bijdr.* p. 565 ; Hooker *Fl. Brit. Ind.* V. p. 155 ; H. Lecomte, *Fl. gén.* Indo-Chine, V. p. 138 ; *Tetranthera citrata* Nees, *Syst. Laur.*, p. 560 ; Bl. *Mus. Bot.* I, p. 385 : T. *polyantha* Wall. *Pl. as. Rar.*, II, p. 67 ; Meissn. in DC, *Prod.* XV, 1, p. 182.

Arbrisseau ou petit arbre de 8-10 m. Rameaux grêles, cylindriques, striés en long. Feuilles alternes, caduques, longues de 7-5-10 cm., larges de 20-25 mm, membraneuses, glabres, presque luisantes en dessus, glauques en dessous, lancéolées, atténuées aux deux bouts, acuminées-obtuses ; nervures secondaires 7-10 paires incurvées, à peine saillantes en dessus, un peu en dessous ; pétiole de 10-12 mm., grêle, légèrement ailé. Inflorescence : ombellules disposées en grappes sur un pédoncule de 8-10 mm. ; pédoncules secondaires de 1 cm., glabres ; bractées, concaves, glabres en dehors, velues en dedans, à poils courts et blanchâtres ; fleurs 4-6 par ombelle ; 1-sexuées. — Périanthe à tube court ; lobes 6 presque égaux, sur deux rangs, glabres en dehors, velus à poils blancs et appliqués en dedans. ♂ Etamines 9, les extérieures 6, longues de 2 mm. ; anthères oblongues, plates, à 6 sacs ; filets grêles, velus seulement à la base ; les intérieures 3, introrses comme les autres ; filets avec deux glandes presque sessiles. ♀ Et. réduites à des filets, les intérieures trois, avec deux glandes plates à la base. Pistil : ovaire ovoïde, glabre ; style recourbé ; stigmate discoïde. Fruits ovoïdes, longs de 7 mm,. épais de 5,5 ; pédicelle fructifère de 4 mm., évasé au sommet en une coupe peu concave, de 2 mm. de diam. (d'après H. Lecomte). Tonkin : Tu-phap (*Balansa*) ; Dap-can (*d'Alleizette*) ; Ninh-thaï (*Bon*) ; vers Long-Tchéou (*Dr Simond*). — Chine : Yunnan, Su-Tchuen. — Java : hautes forêts surtout autour des cratères. — Indes angl. : Sikkim, Khasia, Ava.

Nom annamite : *May-chang*. Nom javanais : *Kidjeruk* ou *Limoh*.

Les auteurs s'accordent sur l'odeur caractéristique qui a donné son nom à ce végétal : « délicieuse odeur d'orange », dit Hooker, *l. c.* p. 155 ; — « toute la plante, mais principalement l'écorce, les feuilles, les fleurs et les baies, par froissement, répandent une très agréable odeur de citron » (Blume, *l. c.*, p. 385). Voyez, d'autre part, le nom vulgaire de *Limoh* (comp. à Limon) employé à Java.

Cunninghamia sinensis R. Br.

C. sinensis R. Br. *Conifer.* p. 80, tab. 18 ; Sieb. et Zucc., *Fl. jap.*, II, tab. 103-104 ; Benth. *Fl. hongk.*, p. 337 ; Franch., *Pl. David.*, I, p. 291, et *Journ. de Bot.* 1899, p. 262 ; *C. lanceolata* Lambert. Carrière, *Traité gén. Conifères*, 2e éd., p. 228 ; Mouillefert, *Traité arb. et arbriss.* II, p. 1335.

Arbre atteignant 10-20 m. Branches et rameaux étalés ou inclinés. Feuilles longues de 45-60 mm., larges de 5-7 mm., linéaires, lancéolées, falciformes, vertes en dessus, glauques en dessous, atténuées en une pointe raide très aiguë, à bords fortement denticulés. Chatons mâles fasciculés, dressés ; anthères à 2-4-6 loges surmontées d'un large connectif ovale. Cônes groupés par 3-4 au sommet des pousses, roussâtres, de la grosseur d'une noix ; écailles minces, coriaces, denticulées, presque frangées sur les bords ; ovules 3 ; graines ovales, comprimées, pendantes, entourées d'une aile étroite. Chine : parties australes, chaudes et tempérées : Kiang-Sou, Che-Kiang, Kiang-Si, Formose, Houpé,

(1) Avec la collaboration pour les analyses de MM. MIRGODIN et CANDELET, chimistes du laboratoire de « *La Parfumerie Moderne* ».

Su-Tchuen, Kouantoung, Yunnan. — Tonkin : montagnes vers Moncaï, région de Lang-Son ; Annam (*d'après Chevalier*).

Noms annamites : *Se-mou, Sa-mou, San-mou, Cha-mou, Chouei-mou, Thông-lâu.*

Bois blanc, facile à travailler. Essence en voie de disparition en Indo-Chine, d'après A. Chevalier.

Fokienia Hodginsii Henry et Th.

F. Hodginsii A. Henry et Thomas. *Gardn. Chron.* 1911, p. 66 ; *Cupressus Hodginsii* Dunn, in *Journ. Linn, Soc.* XXXVIII, p. 367 ; *F. Kawaii*, B. Hayata in Herb. Mus. Paris.

Arbre atteignant 15 m. de haut et 1 m. de tour, glabre dans toutes ses parties. Feuilles distiques, écailleuses, comme verticillées par 4, les latérales carinées par le bord, l'antérieure et la postérieure comprimées dorsiventralement, à peu près égales entre elles ou les latérales un peu plus longues et aiguës, atteignant 8 mm, les verticilles successifs formant de courts ramuscules écailleux, en pinnules distiques, comprimées, linéaires-lancéolées. Cônes femelles subglobuleux dans l'ensemble, de 4 mm. de diamètre, atteignant 2 cm. à la maturité ; écailles sur 4 rangs de 4-5 chacun, suborbiculaires avec un apex court à peine marqué, les plus grandes de 4 mm. de diam. (à la maturité de 1 cm. et alors tronquées et épaissies au sommet, cunéiformes); ovules 2, collatéraux à l'aisselle de chaque bractée, globuleux un peu atténués au sommet, haut de 0,5 mm. à peine. Graines tout entières longues de 5 mm., larges de 4-5 mm., obcordées ; ailes 2, inégales, obtuses, ascendantes, larges de 2-4 mm., décurrentes jusqu'à la base sur la partie fertile ; celle-ci ovoïde aiguë, longue de 4-5 mm. sur 3 à la base, avec une cicatrice basilaire orbiculaire marquant son insertion ; bandes résineuses 2, longitudinales s'évanouissant sous le sommet.

Chine : Fo-kien, district de Yung-Fu, Yen-ping. Tonkin : hautes montagnes, Cha-Pa et au sud de l'Annam, dans le Lang-Bian (*d'après Chevalier*).

Nom annamite : *Pe-mou, Peh-muh, Tô hap huong.*

Le tronc peut atteindre de 15 à 35 m. de haut, de 0,40 à 0,80 m. de diamètre. Le bois blanc-jaunâtre, ferme, facile à travailler, est à forte odeur résineuse quand il vient d'être débité, restant ensuite légèrement odorant.

Cette essence se raréfie de plus en plus et devrait faire l'objet de pépinières favorisant sa multiplication.

F. Gagnepain.
Assistant au Muséum,
Rédacteur principal à la
«Flore générale de l'Indo-Chine».
(C. R.)

La Culture du Cannelier dans l'Inde et à la Côte de l'Or.

M. C. Menon rapporte que le *Cannelier* (Cinnamomum zeylanicum) pousse abondamment dans le district côtier de South Kantara (Inde), à des altitudes de 30 à 200 mètres et sur la chaîne des Gathi, même à 2.000 mètres.

Il prospère dans tous les terrains, s'ils ne sont pas trop sableux ; il supporte aussi les pluies les plus abondantes. Après avoir fleuri en janvier, il mûrit ses fruits en mai et fournit, chaque année, une récolte abondante de graines.

La *multiplication* du Cannelier peut être entreprise sans difficulté sur de vastes étendues de forêts, non réservées du Gouvernement, qui ne portent, actuellement, qu'une bien pauvre végétation. Il suffirait d'y semer, à la volée ou en lignes, avec le semoir, des graines des variétés amères et piquantes.

De la sorte, la végétation du cannelier serait établie sur des étendues peu nombreuses et compactes. Et, au lieu de vendre, chaque année, aux enchères, l'usufruit de ces terrains, les lots livrés une année ne seraient vendus à nouveau que trois ans après. On pourrait ainsi maintenir une production ininterrompue, soit de feuilles, pour l'extraction de l'huile essentielle, soit d'écorces, soit encore de fruits. On apprécie aujourd'hui la valeur de la cannelle, en thérapeutique surtout, contre le choléra.

La formation d'arrondissements d'utilisation, — *Utilisation circles* — est actuellement à l'étude et une province au moins, — *Provinces-Unies* — est à la tête du mouvement.

M. Menon pense que l'exemple sera suivi par les autres provinces, et il espère que la culture du Cannelier attirera l'attention des hommes compétents sur la zone qu'il a étudiée.

Le *Bulletin of the Imperial Institute* de Londres donne aussi les résultats d'analyses d'échantillons d'*écorce de cannelier*, a reçus de différentes localités de la *Côte de l'Or* : Tarquah, Assuantsi, Coomassie, Aburi. Les rendements en huile essentielle de ces écorces ont été respectivement :

Tarquah : huile lourde, 1,18 % ; huile légère, 0,3 ; — *Assuantsi* : 1,5 et 0,3 ; — *Coomassie* : 1,6 et 0,4 ; — *Aburi* : 1,4 et 0,3.

On a constaté que l'huile essentielle totale (fractions lourde et légère réunies), que l'on peut obtenir par une distillation en grand, contiendrait, au moins, 68 % d'aldéhyde.

Tous les échantillons d'*huile lourde* présentèrent un parfum aromatique exquis, offrant, à cet égard, une grande analogie entre eux.

De l'analyse chimique des quatre écorces, il résulta que toutes fournissent un rendement élevé d'huile essentielle, avec un haut pourcentage d'aldéhyde cinnamique.

A ce double point de vue, les écorces de cannelier de la Côte de l'Or sont supérieures à celles de Ceylan.

Informations.

L'Argus, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de « *Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier*». Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse française.

La Sauge Sclarée fait sa réapparition...

La Parfumerie a été presque complètement privée cette année de Sauge Sclarée, les plantations ayant été abandonnées et ayant progressivement disparu pendant la guerre.

Il faut de deux à trois années pour former une plantation qui donne fleur, et les graines ont manqué à peu près totalement en 1919 et 1920.

Mais dès maintenant la production de cette essence va redevenir normale ; quoique plusieurs producteurs aient cru bon de demander 2.500 francs et plus du kilog de cette huile essentielle, au risque de faire disparaître son nom des formulaires, la demande a été relativement active, ce qui prouve qu'il est impossible désormais de se passer de ce parfum.

Dès maintenant, les propriétaires de plantations font des offres pour obtenir des marchés à livrer à la prochaine récolte. Si nous en jugeons par nos propres statistiques, il est possible que la production soit supérieure à la consommation et que les prix fléchissent audessous des prévisions.

Il y a d'ailleurs essence de Sauge Sclarée et essence de Sauge Sclarée, comme il y a fagot et fagot, l'habitude prise dans beaucoup de régions de distiller la plante entière a porté pendant un certain temps un sérieux préjudice au produit. La feuille, c'est certain, donne un peu d'essence, mais seule l'inflorescence donne le véritable bouquet de muscat et le produit normalement soluble dans l'alcool.

Nous sommes les premiers introducteurs de la sauge en France et probablement ses premiers distillateurs, avec le regretté M. Mus ; l'inflorescence séchée n'était autrefois employée qu'en liquoristerie pour donner les fameux vermouths de Turin et les vins muscats.

Dès son apparition, la Sauge Sclarée (Orvale, Toute-Bonne, *Salvia Sclarea*, Clary, tels sont ses divers noms) a conquis les parfumeurs. De l'avis des plus pessimistes son emploi sera bientôt plus important que celui de l'essence de rose elle-même. Son odeur d'ambre, chaude, vivante, sa puissance de fixation en font véritablement un produit de grand luxe, et nous sommes heureux d'avoir été les premiers au monde à en conseiller l'usage en parfumerie et à en propager la culture en France.

Nous avons donné autrefois des formules d'emploi qui sont restées à la base même de la formulation, mais l'imagination des parfumeurs a su se donner carrière et il semble maintenant que beaucoup de parfums ne peuvent se passer de l'Orvale ou Clary.

Les Ambres et Chypre au premier rang, les trèfles, fougères, foin-coupés, orchidée, œillet, etc., exigent la présence de Sauge Sclarée. La plupart des parfums artificiels gagnent à être additionnés d'une petite quantité de cette huile essentielle. Une proportion de 5 à 10 grammes d'huile essentielle de Sauge Sclarée dans la presque totalité des parfums artificiels leur fait perdre en peu de temps leur dureté originelle et les fixe à merveille.

Mais le triomphe de la Sauge Sclarée est sans contredit l'eau de Cologne. Nous verrons volontiers cette essence à un prix relativement bas, car ce sera la vulgarisation de son emploi dans cette fabrication si importante pour le marché de la parfumerie. Il n'est aucun musc, aucun ambre, aucune préparation quelconque artificielle qui soit capable de donner à l'eau de cologne le velouté, la douceur et la persistance que lui communique l'essence de *Salvia Sclarea* véritable.

La composition de l'essence de Sauge Sclarée qui l'apparente à la bergamote par sa haute teneur en acétate de lynalyle, et à la lavande par son odeur musquée, indique tout naturellement au parfumeur que sa place est formellement indiquée dans toute eau de Cologne luxueuse. L'arome de Muscat qui est sa caractéristique devient dans l'eau de Cologne une fragrance d'un charme indéfinissable auquel nul ne peut échapper.

Les parfumeurs à qui l'essence de Sauge Sclarée va être offerte à profusion cette année, sauront trouver mille emplois où cette huile essentielle sera si bien à sa place qu'il sera impossible, dans quelques années, de supposer qu'il fut un temps où elle était étrangère à l'arsenal du parfumeur.

Nous mettons en garde les consommateurs contre les produits falsifiés qui ne sauraient manquer de leur être offerts. L'essence de Sauge Sclarée a une analyse caractéristique que nous avons publiée fréquemment (1), elle a aussi un arome tel que le sol même qui l'a produite le modifie et qu'il convient d'exiger sur l'étiquette l'origine de l'essence.

Nous invitons volontiers nos amis à venir visiter nos plantations de Villeurbanne et celles que le Commandant Gros a faites sur une si large échelle dans le département du Var. Une puissante société anonyme a été fondée à Lorgues (Var), sous la marque « Vivax », pour l'exploitation de cette essence et de quelques autres ; son but est de fournir des « crus » supérieurs sous cachets d'authenticité, exclusivement livrables en flacons d'origine. L'essence lyonnaise et l'essence varoise n'ont pas exactement la même odeur que l'essence du Vaucluse, celle du Nîmois ou des Alpes-Maritimes.

Nous publierons dès les récoltes les analyses des types distillés en 1922 et nous inviterons, comme par le passé, les acheteurs à se faire garantir sur facture la pureté et l'origine de l'essence. Cette pratique qui est désormais une loi pour l'achat de l'essence de rose doit être usitée dès maintenant pour l'essence de Sauge Sclarée, pour éviter que les mélangeurs ne se livrent aussi sur ce parfum à leurs procédés déloyaux. Si la lavande avait été couverte dès le début par les cachets originaux de la distillerie, appuyée au besoin d'un certificat d'origine, la vente de l'essence vraiment pure et exquise de lavande ne serait pas si difficile.

Les distillateurs ne peuvent pas lutter contre les revendeurs : voilà ce que constatent les syndicats de lavandiers, mais qui en pâtit... le consommateur le premier. Qu'on ne recommence pas cette erreur pour la Sauge Sclarée.

R.-M. Gattefossé. (C. R.)

(1) *La Parfumerie Moderne*, 1912, p. 93, et 1922, p. 59.

Le nouveau Spectrographe Féry et son application au dosage des Essences.

Il y a une dizaine d'années, M. Ch. Féry, professeur à l'Ecole municipale de physique et de chimie, imagina un grand *spectrophotographe* dans lequel se trouvaient évités les inconvénients des appareils similaires alors en usage. Le savant physicien avait réussi à simplifier considérablement le système optique de l'instrument, en supprimant toutes les lentilles, que les fabricants parvenaient très difficilement à achromatiser. Le prisme de quartz lui servait non seulement à étaler le spectre sur la plaque photographique mais fournissait également une image nette des diverses régions spectrales.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

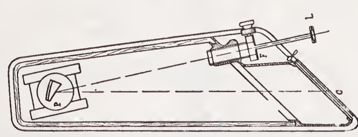
Fig. 1. — Petit spectrographe Féry (vue extérieure).

Pour obtenir ce résultat, il employait un prisme à surfaces légèrement courbes, la face antérieure étant convexe, la face postérieure concave mais légèrement étamée, de manière à fonctionner comme un miroir concave et par le fait susceptible de concentrer les rayons. Entre autres avantages, ce dispositif permet de moins incliner la plaque photographique par rapport à la direction moyenne du faisceau lumineux, d'empêcher les réflexionss paraites, d'avoir une netteté uniforme dans toute l'étendue du plan focal. de diminuer la durée de la pose et de faciliter les réglages.

Malheureusement, le coût de cet appareil de haute précision restreignait son emploi. Aussi M. Féry vient-il de faire construire un petit *spectrographe* (fig 1) de dimensions plus réduites, d'un maniement aisé et d'un prix abordable pour les laboratoires industriels, ainsi que pour l'enseignement.

D'ailleurs, le nouvel instrument ne diffère pas essentiellement de son aîné, et voici en peu de mots le principe de son fonctionnement.

Une lentille L en quartz (fig 2) recueille les rayons issus de la source à étudier et les concentre sur la fente F puis, continuant leur chemin, ils tombent sur le prisme P à la partie postérieure duquel ils se réfléchissent pour venir former le spectre C. Des vis permettent d'opérer le réglage, une fois pour toutes. Quant à la plaque photographique format 45 m/m × 107 m/m, elle s'insère dans un simple châssis en nickel de vérascope Richard, de sorte qu'en cas de perte ou de détérioration on peut le remplacer aisément et sans grand frais. En outre, grâce à un volet, qui peut démasquer séparément les deux moitiés du châssis, on exécute les deux poses sur la même plaque. On sait, en effet, qu'il faut comparer les raies spectrales du corps à analyser avec celles d'un étalon (fer ou plomb-cadmium par exemple) photographiées à côté.



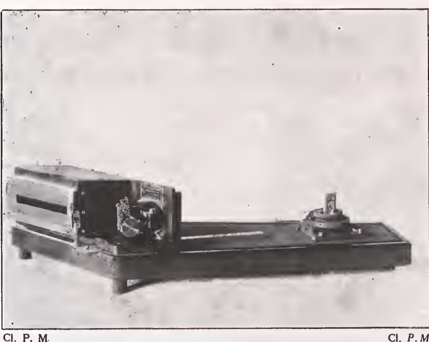
Cl. *P. M.*

Fig. 2. — Plan schématique du nouveau *spectrographe Féry*
L Lentille ; F fente ; P prisme ; C spectre.

Ce spectrographe (Fig. 3) d'un très faible encombrement, puisque sa plus grande dimension ne dépasse pas 50 centimètres, permet d'obtenir des *spectrogrammes* d'une netteté parfaite dans

toute leur longueur, qui atteint 80 millimètres environ. Grâce à lui on peut donc remplacer, par un document photographique facilement réalisable, un examen oculaire long et pénible.

Aussi ce petit spectrographe a déjà trouvé d'intéressantes applications scientifiques et industrielles. Divers physiciens et chimistes viennent de l'utiliser pour étudier la fluorescence et la phosphorescence, pour comparer le grain des plaques photographiques, et récemment M. Féry s'en servait pour analyser des *huiles essentielles* (Fig. 4).



Cl. P. M. Cl. *P. M.*

Fig. 3. — Spectrographe Féry.
(Le couvercle enlevé pour montrer la disposition du prisme).

Or, pour appliquer cette méthode de différenciation aux liquides parfumés, généralement peu ou point colorés, il faut s'adresser à l'*ultra-violet*, et pour réaliser de façon commode une telle source lumineuse, M. Ch. Beaudoin, habile ingénieur parisien, imagina un dispositif de *haute fréquence*, capable de fournir une étincelle, nourrie, forte et chaude. Le petit meuble, qui renferme les organes nécessaires, offre extérieurement l'aspect d'une boîte avec deux bornes pour la prise du courant, un petit interrupteur, un fusible et un bouton commandant le réglage. Sur le dessus de la caisse, une fenêtre vitrée permet de surveiller la marche du système. A l'intérieur de la boîte se trouve un transformateur, débitant sur l'éclateur, aux bornes duquel se monte le circuit oscillant formé de deux condensateurs en série, réunis par une self plate.

Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Fig. 4. — Opérateur dosant une huile essentielle avec le spectrographe.
A gauche : le dispositif de *haute fréquence* ; devant l'opérateur : l'*éclateur* fournissant l'étincelle et la cuve où se trouve l'essence à analyser ; à droite : le spectrographe.

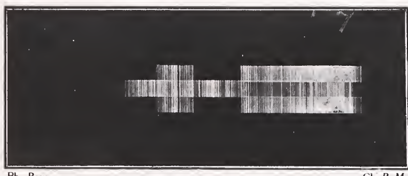
Le primaire du transformateur doit s'alimenter avec du courant alternatif à 42-50 périodes sous 80 à 220 volts et donne environ 3.000 volts au secondaire. Les étincelles qui se produisent aux bornes de l'éclateur sont très chaudes. Les spectres résultants se montrent exempts des raies parasites de l'air (oxygène, azote et hydrogène due à la dissociation de l'eau) et ils semblent beaucoup plus poussés dans l'ultraviolet qu'avec des étincelles ordinaires.

Les spectrophotogrammes obtenus par divers savants avec ce petit appareil ont permis, sinon des analyses quantitatives rigoureuses, du moins des constatations fort inattendues et un dosage qualitatif extraordinairement précis. En particulier, les substances odorantes montrent des sensibilités très variables quand on les étudie dans l'ultraviolet.

L'essence de girofle, par exemple, a une absorption spectrale telle qu'on peut

caractériser de la sorte une solution très diluée (fig. 5); celle de l'*essence d'anis* est si grande qu'on décèle encore, par la même méthode, l'addition d'*une seule goutte dans vingt litres d'alcool.* En conséquence, les chimistes de parfumerie ne tarderont sans doute pas à adopter ce remarquable et si pratique instrument avec lequel ils pourront différencier aisément les essences odorantes, les unes des autres, par le nombre et la position de leurs bandes d'absorption.

Jacques BOYER. (C. .R)



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Fig. 5. — Spectrophotogramme relatif à l'essence de Girofle.
En haut : spectre d'absorption de l'essence *pure* ; au milieu : spectre servant d'étalon et en bas : spectre d'une solution d'essence de girofle au 1/200.

De tout un peu....

Nouvelles Dépenses de Luxe.

Il paraît que les Etats-Unis reprochent à la France ses dépenses en parfumerie, en permis de chasse et au pari mutuel comme étant un signe évident de sa décadence.

Or *The United States Treasury Department* publie les sommes dépensées aux Etats-Unis en 1920 :

	Millions de dollars
Poudre de figure, cosmétiques, *parfums*	750
Fourrures	300
Soft Drinks (boissons douces)	350
Cigarettes	800
Cigares	510
Tabac à fumer et à priser	800
Joaillerie	500
Chewing gum (gomme à mâcher)	50
Ice cream (crème glacée)	250
	4310

Les dépenses affectées au tabac atteignent le chiffre de 2 milliards 610 millions. C'est à coup sûr une dépense somptuaire et antihygiénique.

Il est donc facile de voir que nos amis américains se sont trompés et qu'en réalité ils dépensent bien plus de parfumerie que nous ; nous devons nous en féliciter puisque c'est la France qui en fournit la grande majorité. Mais les dépenses en Chewing Gum et en Ice Cream valent bien ce que nous pouvons manger « innocemment » en permis de chasse et au pari mutuel !...

Pour le tabac, les Américains nous valent bien...

Comment multiplier le Camphrier ?

D'après MM. Hood et True, le meilleur mode de reproduction est le semis de graines bien sélectionnées sur des arbres à « camphre », et non des arbres « à huile ». Pour un but commercial, ce procédé de multiplication est préférable à l'emploi des boutures.

Le semis doit se faire en paquets espacés de 0 m. 45×1 m. 15, et à raison de trois graines par paquet, que l'on couvre d'environ 5 centimètres de terre. Il faut ainsi 66 litres de graines, pour créer une pépinière d'un hectare qui fournira les plants nécessaires pour garnir 16 hectares. Le pourcentage de germination étant très bas, on ne peut pas compter sur plus de 50 % de levée. Dans les Etats fédérés Malais, M. Eaton trempe les graines dans l'eau tiède pendant 24 heures avant le semis. Les lourdes qui vont au fond, sont semées à part, à 8 cent.×8 cent. et couvertes de 0 cent. 6 de terre. Les graines légères sont semées à la volée, car on s'attend à ce que peu d'entre elles germent.

Quand les plantes occupent entièrement le sol, on les éclaircit, en n'en laissant qu'une seulement par paquet. Il faut fumer le terrain avec des engrais riches. La première année, les sujets doivent prendre un accroissement de 30 à 45 cent. et produire un système radiculaire vigoureux et bien développé. La deuxième année, mêmes soins.

Lorsque les plants ont atteint 60 à 90 centimètres de hauteur et qu'ils sont suffisamment fournis de branches, ce qui peut arriver après 26 mois, quand le sol et le climat sont favorables, on les met en place. Un labour profond est conseillé au commencement de l'automne, avant la transplantation. Les sujets doivent d'abord subir une taille soignée ; la racine principale sera réduite à 40 centimètres et les racines latérales à quelques centimètres.

Les distances à observer dans la plantation doivent être telles que l'on puisse facilement tailler les camphriers et enlever la récolte pour la distillation.

Aux Etats-Unis, dans les champs d'expériences du département de l'agriculture, les arbres sont plantés à 1 m.80 de distance, en lignes espacées de 4 m.75, et on les laisse pousser en haies hautes de 2 m. 40 et larges d'autant à la base.

Après six années à compter du semis, les camphriers forment une haie solide dans chaque ligne, et ils sont épais et buissonneux jusqu'à la base.

On recommande de laisser pousser entre les lignes, pendant deux ou trois ans, des plantes telles que le cotonnier, les pois, etc. Les façons culturales doivent être soignées et fréquentes.

Les Idées de Floriane.

Emploi des Aldéhydes grasses en Savonnerie.

La Parfumerie Moderne a été la première à signaler tout l'intérêt qui s'attache à l'emploi des aldéhydes de la série grasse : nous n'avons même pas à cette époque hésité à conseiller l'usage de doses importantes de ces matières premières dans certaines formules.

Beaucoup de préparateurs s'en sont tenus à l'addition, en quantités très faibles, des aldéhydes en C 9 et C 10 et ont négligé à peu près complètement les corps en C 7, C 11 et C 13 et leurs éthers. D'autres plus avisés se sont efforcés de dépasser le point critique où ces parfums cessent d'être de simples bonificateurs pour devenir de véritables éléments. Nous en connaissons quelques-uns qui n'hésitent pas à déclarer que si à la dose de 2 à 5 pour mille dans une composition, ces parfums si puissants modifient avantageusement une harmonie odorante, en revanche à la dose de 15 à 25 *pour cent* ils donnent des effets absolument inattendus.

Nous leur laissons toute la responsabilité de cette information tout en reconnaissant loyalement que les résultats qu'ils ont obtenus sont tout à fait remarquables. Il y a, insistent-ils, un point critique à éviter, celui où le modificateur est déjà en trop grande quantité pour rester un simple bonificateur, et pas encore en dose assez massive pour être un élément sérieux de formule.

Nous ne pouvons que conseiller aux préparateurs de faire des essais dans ce sens. Les notes obtenues sont d'une richesse incomparable. Ce qu'on appelle inexactement les aldéhydes C 14 et C 16 (Fraise et Pêche) donne également des notes intéressantes, mais plus difficiles peut-être à harmoniser. En revanche les alcools correspondant aux aldéhydes sont par trop abandonnés.

Il faut avouer que ce qui a été vendu jusqu'ici a été parfois assez inégal, parfois même fort dilué. Il n'en est plus de même aujourd'hui et les bonnes maisons vendent des produits absolument garantis purs et 100 %. Ceux que nous utilisons pour nos essais aux laboratoires de « *La Parfumerie Moderne* » sont entièrement garantis à cet égard.

Citons aussi les éthers d'alcools de la série grasse et surtout les éthers des acides gras, l'éther heptylique, l'éther octylique, ou éther œnanthylique, l'éther nonylique. L'éther décylique est inodore ; c'est un dissolvant intéressant et beaucoup plus léger que les autres éthers inodores du commerce.

Enfin les aldéhydes donnent certaines condensations du plus haut intérêt. Un corps de ce genre est actuellement mis dans le commerce à un prix bas, à l'intention des savonniers. Un petit pourcentage de ce corps extrêmement puissant renforce admirablement les parfums pour savons et leur donne un fleuri qu'il semblait difficile jusqu'ici d'obtenir. L'emploi de ce corps est très économique, car il permet de diminuer la dose de parfum employée pour aromatiser une quantité donnée de savon.

Les aldéhydes grasses et les corps qui en dérivent sont loin d'avoir dit leur dernier mot. La Parfumerie et la Savonnerie ont encore beaucoup à leur demander, nous le démontrerons à la première occasion. FLORIANE. (C. R.)

Sur la Coloration des Parfums et des Savons.

La plupart des parfums alcooliques et des savons sont actuellement colorés avec des matières colorantes artificielles : quelques rares produits végétaux, tels que l'orcanette pour les rouges, la chlorophyle pour les verts ont conservé leurs amateurs, notamment pour la préparation des huiles teintées. Les stéarates de rouges ou les rouges basiques insolubles dans l'alcool donnent cependant d'assez bonnes nuances, mais aucun colorant synthétique ne rivalise sérieusement avec la chlorophyle naturelle.

Un certain nombre de parfumeurs inexpérimentés font des savons qui « déchargent », c'est-à-dire qui donnent une mousse colorée et qui tachent le linge de toilette ; des parfumeurs font aussi des lotions trop chargées en matières colorantes et qui teignent les serviettes au grand dam des coiffeurs.

Un colorant doit donner sa nuance sans risquer de provoquer les inconvénients signalés ci-dessus ; autrement dit, la nuance que peut donner un colorant est celle que l'on obtient lorsque la dose utilisée ne provoque pas de « décharge », et cette remarque est aussi bonne pour les savonniers que pour les parfumeurs.

Si la nuance obtenue de cette façon est insuffisamment foncée, il faut changer de matière colorante ou faire des mélanges plus foncés dont la dose minimum donnera la couleur cherchée. C'est ainsi que très souvent la nuance « Sang de bœuf » très foncée des lotions à la quinine est difficilement obtenue. Cependant il est facile de la préparer en mélangeant en proportions convenables du vert et du rouge cochenille. Le vert mélangé au rouge donne en principe un « noir » qui fonce considérablement la nuance apparente, sans que la dose de colorant soit plus élevée ; on obtient ainsi des rouges très foncés avec des doses insignifiantes de couleur.

Les verts sont foncés par addition de violet ou d'une nuance neutre telle qu'un caramel ; mais augmenter indéfiniment le dosage en vert synthétique pour obtenir la nuance foncée désirée est en matière de teinture des extraits ou des savons une hérésie.

Les orangés donnent selon la dose que l'on utilise une gamme assez étendue de nuances partant du jaune pâle au rouge orange ; il est maladroit d'utiliser cette gamme, notamment en savonnerie, à partir du moment où le savon décharge. Il est bien préférable de préparer des mélanges de jaune et de rouge appropriés à la nuance cherchée.

Les jaunes citrons trompent également : une variation considérable dans le dosage ne donne pas le changement appréciable de la nuance obtenue, mais dès que la proportion utilisée dépasse la normale, le produit teinté tache.

Il convient donc, bien souvent, de ne pas incriminer les matières colorantes achetées, mais de vérifier le dosage utilisé ; il suffit de diminuer ce dosage jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de production de taches et de le tenir comme maximum à ce moment-là ; varier la teinte par addition d'autres nuances supplémentaires ou complémentaires.

FLORIANE. (C. R.)

COLLES POUR ÉTIQUETTES

Lorsqu'il s'agit de coller des étiquettes en papier sur des boîtes cartonnage ou des emballages eux-mêmes en papier, toutes les colles donnent une convenable adhérence et on peut en choisir une en se guidant seulement sur les questions prix et commodités d'application. Mais il n'est plus de même lorsque l'étiquette à fixer doit adhérer au verre ou au métal : en séchant, certaines mixtures perdent toute action adhésive, et l'étiquette ne tient plus. C'est surtout avec certains métaux, en particulier l'aluminium que le collage est difficile à effectuer : d'abord, parce que la surface métallique est normalement couverte d'un enduit d'alumine formant vernis, ensuite parce que si l'on ajoute à la colle des agents chimiques fixateurs, il se produit à la longue une oxydation sous-jacente donnant aux étiquettes une sorte de bourgeonnement de vilain aspect.

Nous grouperons ici quelques recettes de colles spécialement destinées à fixer les étiquettes sur verre ou métal en donnant tous renseignements critiques propres à guider pour l'exécution d'essais comparatifs. La plupart des formules ci-après sont empruntées au riche recueil de M. Margival « Colles, mastics, luts et ciments », auquel on pourra se référer pour étude plus complète de la question.

Et d'abord, quelles sont les diverses variétés de colles? Il en est d'innombrables, mais on peut les grouper en quelques familles naturelles. Nous distinguerons ainsi :

Nature	Propriétés	Destination
Colles gélatinées..	Très adhérentes, employées souvent à chaud.	Collage du bois.
Colles gommeuses	Adhérence bonne, très sensibles à l'humidité.	Colles de bureau, collage du papier.
Colles amylacées .	Bon marché, adhérence médiocre.	Colles de bureau, collage du papier tenture.
Colles caséinées..	Application un peu délicate.	Collage du bois, encollage.

Pour le collage usuel des étiquettes, on emploie souvent la colle de pâte, très facile à préparer, très bon marché, pouvant aisément se procurer partout. Pour le collage des étiquettes sur verre, sur métal, on donne souvent la préférence aux mixtures gommeuses, à base de dextrine, dont l'adhérence est meilleure. Quant aux colles gélatinées, qu'il faut liquéfier soit par chauffage, soit par acidification (et l'acide rend alors le papier cassant), elles sont inusitées au collage des étiquettes. On n'emploie guère non plus les colles caséinées pour cet usage, mais sans doute y aurait-il avantage à les employer : toutefois comme le montrèrent les travaux des chimistes américains au cours de la grande guerre (les bois des hélices d'avions étaient collés à la caséine), la préparation des colles caséinées est très délicate, les divers genres de caséines commerciales ayant au point de vue collage des propriétés très différentes.

Colles spéciales pour fixer les étiquettes sur le verre. — On a proposé l'emploi de *mixtures à base de gélatine* employables à froid grâce à l'addition d'acide acétique. Voici quelques formules :

	Auteurs				
	Chersi	Laffargue	Chevallier	Smith	Héraud
Gélatine	100	100		30	
Ichtyocolle			30	10	8
Mastic..........					4
Gomme ammoniaque.			10		4
Alcool à 90°....			100		20
Eau				50	
Acide acétique cristallisab	150	200		50	
Bichromate d'ammonium.	5	10			

A première vue, on peut noter que certaines de ces mixtures sont plutôt du type « ciment » que du type colle en raison de leur grande concentration : si elles conviennent pour coller le verre à lui-même ou pour fixer des étiquettes métalliques sur verre, il serait incommode et cher de les employer au collage d'étiquettes papier. En outre, la présence d'acide acétique à forte dose, outre qu'elle rend l'application désagréable, doit avoir pour effet de provoquer à la longue une altération du papier.

Les *colles de pâte* du type usuel, à base de farine, de fécule, d'amidon, donnent en général de bons résultats. Toutefois, lorsqu'il s'agit de coller des étiquettes en papier épais ou raide, elles ne permettent pas un travail rapide. C'est pourquoi on a proposé de leur incorporer d'autres adhésifs, en particulier des gommes ou de la gélatine :

	Auteurs				
	Smith	Villenoisy	Margival	Luker	Wertz
Farine			100		50
Amidon	60	30		30	
Colle forte......	30			15	
Gomme arabique.		40			15
Sucre		10			
Eau	100	200	1000	75	200
Bichromate de potasse			5		
Alcool.				75	

Les *Colles gommées* sont maintenant souvent préférées aux colles amylacées ; on les prépare avec des dextrines plutôt qu'avec des gommes arabiques ou similaires. On sait que les divers produits commerciaux à base de dextrine sont préparés soit par grillage de l'amidon, soit par chauffage de fécule ou d'amidon additionné d'une petite quantité d'acide. Voici quelques formules :

	Auteurs		
	Coulier	Ghersi	Dürr
Dextrine	45	50	50
Gomme arabique....	45		
Glycérine			2
Eau	170	100	100

Enfin les *colles caséinées*, préparées avec des produits commerciaux plutôt

qu'à base de fromage frais, donnent de bons résultats. On peut les préparer selon les formules :

	Auteurs			
	Smith	Margival		Desaint
Caséine	100	100	20	40
Ammoniaque		2	5	8
Borax	2	2		
Eau	800	700	100	200
Glycérine				20

Il sera bon de consulter avant d'entreprendre toute série d'essais sur la valeur des colles caséinées, le long mémoire de Breuil paru en 1921 dans le *Bulletin de l'Office des recherches et inventions* où l'auteur résume les résultats des travaux faits pendant la guerre sur l'emploi des caséines pour le collage des bois d'hélices aviatrices.

COLLES POUR FIXER LES ÉTIQUETTES SUR LE MÉTAL. — On a proposé pour cet usage des colles de tous genres, adaptées à leur destination spéciale par simple incorporation d'une sorte de « décapant » qui en corrodant superficiellement le métal provoque une meilleure adhérence.

On peut fixer les étiquettes sur *aluminium* en incorporant à une colle usuelle gommée environ 5 % d'acétate mercurique. Toutefois nous ne reproduisons la formule que sous toute réserve : on sait en effet que des traces de sels mercuriques suffisent pour provoquer une oxydation extrêmement rapide du métal par l'air. Il est probable qu'à la longue, il doit se produire sous le papier de l'étiquette des granulations d'alumine.

Sur *cuivre et laiton*, l'adhérence des étiquettes se produit généralement assez bien sans qu'il faille prendre de précautions spéciales ni employer de mixtures spécialement combinées à cet usage. On pourrait au besoin ajouter de faibles doses d'acide acétique.

Le *fer blanc* est naturellement couvert d'une pellicule extrêmement mince de matière grasse, et c'est cette pellicule qui rend le collage parfois difficile. On a proposé d'incorporer un peu de plâtre à de la colle forte ordinaire, mais le procédé n'est guère applicable pour l'étiquetage. Voici les formules de colles pour fixer les étiquettes sur fer blanc qu'ont publiées divers auteurs.

	Auteurs			
	Margival	Desaint	Muller	Smith
Gomme arabique	120			
Gomme adragante	30	10		
Gélatine			5	20
Farine		30	10	60
Dextrine		5		20
Glycérine	120	5		10
Eau	1000	250	100	400

Pour le collage du papier sur les *métaux* en général, Ehrsam conseille de préparer une mixture en mélangeant les deux pâtes homogènes :

a { Gomme adragante pulvérisée 40 kg; Eau bouillante 300 »

b { Dextrine 20 kg; Farine de seigle 120 »; Eau froide 300 »

On incorpore au mélange en brassant fortement, une solution de 10 kg. glycérine et autant acide salycilique dans 400 litres d'eau.

Autre formule empruntée à Margival : elle consiste à préparer une colle de pâte avec :

Farine .... 500 gr.
Gomme arabique .... 75 gr.
Eau .... 2 lit.

Après avoir laissé refroidir un peu, on ajoute en remuant une mixture homogène composée de :

Acétate de plomb... 50 gr.
Alun .... 5 gr.
Eau .... 250 gr.

CHOIX RATIONNEL D'UNE BONNE FORMULE. — Comme c'est le cas pour toutes les recettes en général, on ne peut à priori fixer une formule répondant de son excellence, les conditions d'application étant trop variables pour que convienne toujours, dans tous les cas, telle ou telle composition. Aussi les documents que nous avons rassemblés devront-ils surtout être utilisés pour faire des séries d'essais qui serviront à établir la meilleure formule à utiliser. Pour faire les essais on s'efforcera de réunir les meilleures conditions de réussite. Ainsi les surfaces à étiqueter seront propres, les étiquettes en papier pas trop épais, l'application de la surface encollée suivie d'une pression soignée, assurant parfaite adhérence. On devra ne conclure qu'après quelques semaines d'observation : nous avons pu constater par exemple que des étiquettes collées sur aluminium, en parfait état pendant quatre ou cinq semaines, se boursouflaient alors par places du fait d'une oxydation du métal sous-jacent avec formation d'alumine dont le foisonnement produisait les cloques.

A. CHAPLET.
Ingénieur-Chimiste.
(C. R.)

Inconvénients de l'Exportation directe.

Il résulte d'une information de source autorisée que les exportateurs français de produits pharmaceutiques vendent leurs articles à des maisons de Buenos-Ayres, par exemple à des trusts franco-argentins qui, à leur tour, les revendent aux commerçants uruguayens à des prix exagérés. Cette pratique, si elle était continuée, exposerait nos produits à disparaître bientôt du marché uruguayen, remplacés par des produits similaires d'origine étrangère.

L'attention des intéressés est donc appelée sur l'inconvénient des procédés actuellement employés par eux pour la vente de leurs produits en Uruguay et sur la nécessité de supprimer une partie des intermédiaires dont les commissions grèvent lourdement le commerce des produits pharmaceutiques français.

O. N. C. E.

Avis aux Lecteurs.

Le Rédacteur en chef exprime ses regrets aux lecteurs de *La Parfumerie Moderne*, l'abondance des matières lui donnant l'obligation de suspendre dans ce numéro la publication des analyses bibliographiques et des informations commerciales, etc. Dès le numéro suivant ces rubriques reprendront leur ampleur habituelle.

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques. (1)

Italiens

(*Suite et fin.*)

1574. — *Severeti della Signora* Isabella Cortese, *né quali si contentogono cose minerali, medicinali, aretificiose el achimache a molte dell'arte perfumatoria appartenenti a ogni gran signoria.* Venise 1574, in-12. Nous y trouvons, dit Piesse, des instructions pour préparer supérieurement des gants au musc et à l'ambre.

Les Ouvrages français au xvi[e] Siècle

Albertus Magnus. — Paul Lacroix, (*Les Secrets de nos pères ;* « l'art de conserver la beauté », 1859 — dont nous reparlerons —) place en tête de son Memento bibliographique, p. 305 : *Albertus Magnus, Secretu mulierum*; s. d. vers 1480, dont il y eut, dit-il, une foule d'éditions gothiques, traduites en français au XV[e] siècle, (Claye le répète dans ses « *Talismans de la beauté* »).

Soit dit, une fois pour toutes, Albert le Grand, le savant illustre du XIII[e] siècle, le dominicain théologiste, d'ailleurs béatifié, n'a rien à voir — est-il besoin de le dire — avec les *Secrets admirables du Grand* ou *du Petit Albert*, tant de fois réimprimés, tant de fois servis dans les Catalogues des bouquinistes : autant de livres apocryphes, de grimoires de sorcellerie particulièrement ineptes, dignes pendants des « *Clavicules de Salomon* ».

1480 gothique ; 1557 Anvers (1572, 1668, 1706, 1718, 1723, 1772, 1782, 1800 : Lyon, Beringos), telles sont les dates des principales éditions de ces ineffables grimoires ; sans oublier l'édition de Cologne de 1722 : *Secrets merveilleux de la Magie naturelle et cabalistique* du Petit Albert, in-18 ; et l'édition lyonnaise de 1718 dont le titre est ainsi rédigé : *Le Petit Albert*, secrets merveilleux de la Magie naturelle et cabalistique traduit exactement sur l'original latin intitulé *Alberti parvi Lucii libellus de mulioribus naturæ arcanis*, enrichi de figures mystérieuses et de la manière de les faire. Nouvelle édition augmentée : Lyon, chez les éditeurs Beringos frères, 1718, petit in-12, 6 ff. et 25 p. souvent réimprimé. » Une édition que nous possédons porte au lieu de date le n° 6516, à Lyon, chez les héritiers de Beringos fratres, à *l'enseigne d'Agrippa.* (C'est le cabaliste *Henri Corneille-Agrippa* dont Santini de Riols a reproduit quelques parfums magiques dont nous reparlerons.)

C'est paraît-il, Albert de Bollstad, dit le *Grand Albert*, sorte de Faust orthodoxe dont la renommée mystérieuse et presque surnaturelle s'est vaguement conservée jusqu'à nous dans la mémoire du peuple qui serait le héros de ces livres puisés dans les Sciences occultes. Nous n'en parlerons pas davantage.

1530. La Source d'honneur *pour maintenir la corporelle élégance des femmes en vigueur, florissante et prix inestimable.* Lyon, Olivier Arnouillet, s. d., imprimé vers 1530, in-8° gothique (citation P. Lacroix).

1530. André le Fournier. — *La décoration d'humaine nature et aornement des dames*, compilé et extrait des très excellents docteurs et plus experts médecins tant anciens que modernes, par André le Fournier. Paris, Jehan Sainct Denys et Jehan Longis, 1530, in-8° gothique, réimprimé à Lyon, en in-16, 1554, et en in-12 en 1582.

André le Fournier était docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris ; Alfred Franklin a donné un fac-simile du titre de l'édition gothique de Jehan Longis dans ses *Gantiers Parfumeurs*, p. 41.

Cet ouvrage est divisé en trois livres. Le premier traite en particulier de chirurgie, le deuxième des choses qui servent à l'embellissement des femmes ; le troisième décrit divers médicaments pour les maladies de la peau.

1539. Bastiment de recettes. — Paris 1539, in-32 s. n., cité par P. Lacroix dans « *Secrets de beauté de Diane de Poitiers* », et par Franklin (La vie privée d'autrefois), *Les soins de Toilette.*

1555. Nostradamus, Michel de Nostre-Dame. — *Excellent et moult utile opuscule qui traite de diverses façons de fardements et senteurs* pour illustrer et embellir la face et qui montre la façon de faire confitures de plusieurs sortes. Lyon, Antoine Volant, 1555, in-16.

2° Le vray et parfaict embellissement de la face et conservation du corps en son entier contenant plusieurs recettes très secrètes pour le fard. Anvers, Plantin, 1557, in-16.

Michel de N.-D. étudia la médecine à Montpellier. Requis par les autorités d'Aix et de Lyon où régnaient des épidémies, il combattit heureusement le mal par des remèdes secrets dont il a donné les recettes dans son « Traité de Fardements » écrit par lui à Laloue en Provence.

J'y joins une fiche intéressant l'imprimerie lyonnaise du XVI[e] siècle.

« *Excellent et très utile opuscule à tous nécessaire de plusieurs recettes divisées en deux parties.* »

La première nous montre la façon de faire plusieurs fardements et senteurs pour illustrer la face ; la seconde pour faire confitures de plusieurs sortes, suivi de la traduction de latin en français par Maître Michel Nostradamus ; *Signé Nostradamus*, l'an 1552; Lyon, Benoît Rigaud, 1572, imprimé par François Durelle, 1 vol. 212 p., texte compris ; plus cinq feuillets de texte à la fin. Volume très rare.

Cette note bibliographique se trouve à la p. 406 de *Analictabiblior* ou extraits des livres rares de la bibliothèque du marquis D. R. (du Roure), 1836, T. I.

(1) Voir *Parfumerie Moderne* 1922, n° 4.

1561. *Recueil de plusieurs Secrets très utiles tant pour l'ornement que la santé du corps humain,* tiré des plus excellents auteurs tant grecs que latins, auquel est ajouté un traité des distillations contenant plusieurs recettes d'eaux impériales, d'Ange, Naphe et autres semblables, traduit d'italien en français par S. E. S. X.; Paris, Vincent Sertenas, 1561, in-8 (citation Paul Lacroix).

1566. *Recueil de plusieurs Secrets très excellénts et admirables pour l'ornement et embellissement de la face et autres parties du corps.* Plus, un traité de la manière de distiller les eaux de senteurs, parfums, pommes d'ambre et autres choses excellentes par ci-devant cogneues. Paris, Vincent Normand et Jeanne Bruneau, 1566, in-8 (vendu 120 fr. à la vente du baron Jérôme Pichon, en février 1898). Ouvrage anonyme inconnu à Brunet et Barbier.

1574. Rondelet (Guillaume), ami de Rabelais, 1507-1566. — *Traité des fards,* cité in « *La France Médicale* », 1908, nº 19, dans un article du Docteur Dorveaux.

Ce petit traité a été publié dans les *Œuvres de Rondelet,* Paris 1574 ; il est indiqué dans la Pharmacopée de Bauderon (Lyon 1588, souvent réimprimée) sous ce titre latin « Ad dealbandas fasciei, etc...»

Nous avons cité Rondelet dans notre article « *Les Coquillages de mer dans la Cosmétique d'antan* », P. M., 1918, numéro de janvier.

1582. Jean Liébault. — « *De cosmetica seu ornatu et decoratione.* » Trois livres d'embellissement et ornement du corps humain, pris du latin de M. Jean Liébault, docteur médecin à Paris et faict français à Paris, chez Jacques du Puys, libraire juré, 1582, in-8.

2º Trois livres de l'embellissement et ornement du corps humain qui contiennent des recettes pour embellir les parties du corps et remédier à leurs vices et difformités, traduits du latin de Jean Liébault, médecin. Lyon, Benoît Rigaud, 1595, in-16.

Jean Liébault, né à Dijon en 1535, mort à Paris en 1596, avait épousé la fille du célèbre imprimeur Charles Etienne. Voici ce que dit de lui le savant Bayle, dans son Dictionnaire d'Histoire (1695-1697) : « il y a beaucoup de détails dans cet ouvrage, soit à l'égard des caractères de la beauté de chaque partie du corps, soit à l'égard des remèdes qui peuvent rectifier les accidents désagréables, etc., etc.

Paul Lacroix (1858) le cite fréquemment dans « les Secrets de nos pères : l'art de conserver la beauté », *loco citato.* »

1586. Arnaud de Villeneuve (1240-1311). — *Praxis medicinalis de decoratione, de ornatu mulierum,* Lyon, 1586. Je cite la fiche telle que je l'ai rencontrée ; j'ignore absolument tout de cet ouvrage.

Matthiole (Matthioli) Pierre-André, 1500-1577. — *Traité de l'ornement du corps* ; 15??, on le rencontre dans ses *Opera omnia* publiés en 1598 à Francfort, et en 1674 à Bâle, in-folio.

Dans ce traité, nous dit Oct. Uzanne (*L'Art et les Artifices de la beauté*), « le ciel, la terre et la mer sont mis à contribution pour embellir la peau, la décrasser, la lustrer et la polir ! »

— Dans ses « Secrets de beauté de Diane de Poitiers », Paul Lacroix (p. 189) dit fort justement : « Les XVIe et XVIIe siècles ont produit plus de cent volumes (?) de Secrets dans lesquels on trouve quantité de moyens ingénieux, singuliers, naïfs ou ridicules pour la conservation de la beauté. A l'aide de tous ces documents, sans compter ce qui échappe encore aux écrivains de la Science Cosmétique, il y aurait de quoi former une « *Encyclopédie des Arts de la Toilette* ».

C'est à une besogne de ce genre que nous nous sommes attelé ; nous y cheminerons modestement, suivant nos simples moyens. Ce sont des jalons que pourrait utiliser quelque écrivain curieux, qui sans trop de peine irait plus fort que nous dans cette entreprise.

Dans les prochains numéros, nous donnerons l'inventaire des ouvrages des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, où l'on verra l'empirisme du Moyen-Age disparaître peu à peu sous l'influence des progrès de la science et de l'hygiène.

(*A suivre*). E. Gerardin. (C. R.)

Le soupir du Printemps.

Si l'on en croit le Y-Kin de l'empereur Fou-Hy, écrit en Chine vers le milieu du vingtième siècle avant Jésus-Christ, les sages estimaient en cette époque lointaine que lorsque la femme n'a plus à séduire l'homme il est superflu qu'elle continue de répandre de l'huile de lotus sur sa coiffure et des essences précieuses sur ses robes. C'est pourquoi l'empereur Ouên Ouâng et son troisième fils le prince Tcheou-Kong, dans leur Mémorial explicatif du Y-Kin, expliquent que le grand Fou-Hy dut promulguer une loi n'autorisant que les jeunes filles à se parfumer.

« Les historiographes de la dynastie Chun perpétuent le souvenir d'une jeune fille, nommée Frisson-de-Roseau, qui inventa des parfums tellement enivrants qu'aucun homme ne se jugea digne de l'épouser. Comme quoi le mieux est souvent l'ennemi du bien.... Cette jeune fille obtenait, par exemple, la plus exquise des odeurs en faisant macérer un mélange de glycines, de violettes, de fleurs de *lân* et de poivrier dans une mesure de très vieux vin de riz épaissi par de la poudre d'écorce d'orange rouge de Kiang-Nân. *Soupir du printemps* était le nom qu'elle avait donné à cet arôme, si prodigieux, raconte le poète Tsang-Yûn, qu'il étourdissait tous les papillons posés sur les nénuphars du lac de Ta, quand elle passait au bord de l'eau. »

(*Le Matin.*)

Le *Gérant* : Gattefossé.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.
14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 7

The last Cedars of Lebanon. — Some fine photographs accompanied by an explanatory text by M. de Beaupré, convey to us a vision of the grand remnants of the famous forest of Cedars of Lebanon, lying in territories which are to day under french protection. These gigantic trees are very much admired by the tourists of the whole world, but they are doomed to an early disappearance in consequence of the work carries out in the Lebanon mountains in order to restore the forests.

Luckily, the large Cedar-forests in the Middle-Atlas Mountains in Morocco are better known now, and the caravans of tourists will henceforth take their way in preference to those marvellous sites, which so much recall those of the famous Reserves in the Rocky Mountains.

Florianes' Ideas.— Madame Floriane is again emphasizing the necessity of producing flower extracts which must be either colorless or but faintly colored. She gives a few hints concerning a very peculiar process discovered in ther laboratories, just for getting aromatic products of maximum concentration, and at the same time colorless and having lost nothing of their original finesse.

From our Editorial Office.— The progress made, from the start, by the various departments of the « Parfumerie-Moderne »'s editorial office are displayed in two curves. Indication will also be found, in the present issue, of three new contributors to our Review, three well known specialists whose cooperation is a great honour to us.

On the therapeutical action of essential oils.— Two distinguished Italian scientists, G. Gatti, M. D., and R. Cajol M. D., are of opinion that all essential oils exert a common therapeutical action due to a common constituent derived from chlorophyl. Should their interesting suggestion fit with the results of their further experiments, it will henceforth be possible to grapple with the problem in a methodical way and to give it a more rapid solution for the greater benefit of suffering mankind.

Antisepsis through Essences in veterinary medicine. — The head of the Cattle Breeding Laboratory in Morocco has made a study on a soluble mixture of terpenless essences used in veterinary practice. He is giving the results of his microbiological experiments ; the most interesting result he discloses is the specificity of the antiseptic aromatic agents not only for a given microbe species, but also for the various cultures of one and the same species.

The essence of Cedar-Wood of the Atlas as a substitute for Sandal-Wood oil.— On various opportunities, we have insisted in our columns on the interest presented by the Cedar Wood essence from the Atlas (particularly that from Morocco) as a specific remedy for blennorrhagia.

It was prof. Trabut, our distinguished contributor, who first studied that essence in 1899 and advocated its use for

Sumario del Numero 7

Los últimos Cedros del Libano. — Unas hermosas fotografías, acompañadas por un texto del Sr de Beaupré, nos dan una visión de los grandiosos restos de la famosa selva de Cedros del Libano, situada en unos territorios puestos hoy bajo la protección francesa. Aquellos árboles gigantéscos son un objeto de admiración para los turistas del mundo entero y no tardarán mucho en desaparecer á consecuencia de los trabajos de refección forestal de los Montes del Libano. Dichosamente son más conocidos hoy dia, las grandes selvas de Cedros de la parte mediana del Atlas marroquí, y las caravanas de turistas se dirijirán por preferencia hacia estos sitios maravillosos tan vecinos á las celebres « Reservas » de las Montañas Rocosas.

Las Ideas de Floriane. — Madame Floriane insiste una vez más en la necesidad de fabricar extractos de flores que sean sin color ó de coloración muy debil. Nos da luego unas indicaciones cortas acera de un procedimiento muy original descubierto en su laboratorio, y que se refiere cabalmente à la obtención de productos aromáticos de maxima concentración, del todo incoloros, y que sin embargo no han perdido nada de su original pureza.

Redacción de la « Parfumerie Moderne ». — Dos gráficos enseñan la progresión seguida desde el origen por nuestros varios *Servicios* de Redacción. Asimismo, se encontrará en el presente numero, la indicación de tres nuevos colaboradores de nuestra Revista, que son tres especialistas muy conocidos, y cuyo concurso efectivo nos trae much honra.

La acción terapeútica de los aceites esenciales. — Dos sabios italianos distinguidos, los Sres Doctores G. Gatti y R. Cajola, juzgan que todos los aceites esenciales poseen una acción terapeútica común, debida à un elemento constitutivo común, derivado de la clorofila. Caso de quedar tan interesante sugestión confirmada por los trabajos ulteriores de estos señores, sera posible en adelante atacar este problema con método y solucionarlo más rapidamente para el mayor provecho de la humanidad doliente.

La Antisepsia por las esencias en medicina veterinaria. — El jefe de laboratorio de crianza del ganado en Marruecos ha hecho un estudio sobre una mezcla, hecha soluble de esencias deterpenadas, en medicina veterinaria. Da los resultados de sus ensayos microbiológicos. El más interesante resultado que expone es la especificidad de los agentes antisépticos aromáticos, no para una especie microbiana dada solamente, sino aun para las varias cultures de una misme especie.

La esencia de madera de Cedro del Atlas como sucedaneo de la esencia de Sandalo. — Varias veces, nuestra Revista habia insistido sobre el interes que ofrece la Esencia de madera de Cedro del Atlas (especialmente del Atlas marroquí) como remedio específico de la blenorragia. Fue el professor Trabut, nuestro distinguido colaborador, quien estudió primero esta esencia en 1899 y luego la preconizó en dicho

treating the above disease. The Army Pharmacist Massy and M. Lautier have just thrown a more precise light on the question, by some recent experimental work they carried out, an analysis of which we are giving to day. In our next issues will be set forth a few appreciations of our editorial staff under a new heading presently in preparation : « Aromatic and Perfume plants in the French Colonies ».

Refined soaps for Perfumery. — This article is a succession of hints on the manufacture of refined soaps : selection of of raw materials, control of saponification with phenolphtaleine, *relargage* by salting, use of waste lye-washes after scenting,. technics of liquation, etc. We particularly recommend the above to the attention of our readers in the soap-making industry abroad, who are not always using the most adequate methods.

Bristol boards and Inks for scented Cards. — This article is intended for the information of the scented cardmaker regarding the selection of papers and of inks insoluble in alcohol which he must use. The author suggests that, in a remote future probably, the present time visiting cards should be substituted by scented bristol boards, the very perfume of which whould enable, one to identify the owner. This supposes a very long artistic training of the human smell.

Bibliography. — In our former issue, the plentifulness of topics had compelled us to put off publishing our various bibliographic notes ; this fact will account for the extra length of these so useful headings in the present number. The same things applies also to « Informations ».

Last we call the readers attention to the list of books on perfumery and soap-making for sale at the publishing office of « Parfumerie Moderne ». This department is now working in a regular manner and we are in a position to quickly send to any part of the world technical and text-books, even when among the hardest to be found.

tratamiento. El Farmaceútico Militar Massy y el Sr Lautier acaban, en unos trabajos recientes, de meter orden y claridad en la cuestion. Son estos trabajos que venimos analizando. En nuestro próximo número, daremos algunas opiniones de nuestros redactores, bajo un nuevo membrete que venimos preparando o sea « Las plantas aromáticas y de perfume en las Colonias Francesas ».

Los Jabones refinados para la perfumeria. — Este artículo es una succesión de consejos para la fabricación de los jabones refinados : eleccion de las primeras materias, comprobación de la saponificación con fenolftaleina, *relargage* por saladura, utilización de las lejias de residuo, despues de perfumado el jabón, técnica de la licuación, etc. Recomendamos estos consejos á nuestros lectores jaboneros extranjeros que no vienen siempre empleando los metodos mas adecuados.

Las Cartulinas bristol y las tintas para Tarjetas perfumadas. — Este artículo se destina para darles informes à los fabricantes de tarjetas perfumadas acerca de como deben escojer los papeles asi como las tintas insolubles en el alcool, que han de emplear. El autor sujiere la idea de sustituir, en un futuro probablemente aun lejano, las actuales tarjetas de visita por unos bristols perfumados cuyo olor solo bastaria para revelar la identidad de las personas. Esto supone una larga educación artística del oflato humano.

Bibliografia. — En nuestro último número, la abundancia de las materias nos habia obligado à aplazar la publicación de nuestras varias bibliográfias, cuyo motivo justifica la enorme importancia que la « bibliografia » tiene en el presente número. Lo mismo vale para cuanto bajo « Informaciones » viene publicaso.

Por fin, llamamos la atención sobre el listin de obras sobre Perfumeria y Jaboneria vendidas en la Libreria de « *La Parfumerie Moderne* ». Este servicio obra ahora normalmente y suministramos sin retraso al Mundo entero las obras tecnicas aun las más dificles de encontrar.

Comité de Rédaction Scientifique de "La Parfumerie Moderne".

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de nos lecteurs les adhésions nouvelles suivantes :

M. le professeur Dr Auguste Chevalier, directeur du Laboratoire d'Agronomie Coloniale de l'Ecole des Hautes Etudes (Museum), chef de la Mission permanente d'agriculture coloniale au Ministère des Colonies, directeur de l'Institut scientifique de l'Indochine, rédacteur en chef de la *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture coloniale,* ex-chef de Missions en Afrique, etc., Paris.

M. I. Lazennec, Ingénieur-chimiste, docteur de l'Université, préparateur à l'Institut de Chimie appliquée de la Faculté des Sciences, Paris.

M. G. Micheletti, administrateur et rédacteur économique de *Revista italiana delle Essenze e Profumi,* Milan.

Décorations.

M. Croissant (Louis-Philippe-Auguste), directeur des *Etablissements Rigaud,* parfumerie bien connue, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Le décret du *Journal Officiel* rappelle les services rendus à l'expansion française à l'étranger par la création des succursales de la maison à Barcelone, Buenos-Ayres, Rio-de-Janeiro, Mexico, Caracas, Londres, Milan, Madrid et New-York. Nous nous associons aux collaborateurs de M. Croissant pour lui adresser nos plus sincères félicitations.

M. Simon (T.), fondateur et propriétaire de la *Parfumerie Simon,* de Tunis, a été promu au grade d'officier du Nichani-Iftikar. Cette nomination consacre un labeur de 25 ans qui a conduit cette maison à la première place dans l'Afrique du Nord puisqu'elle produit actuellement plusieurs millions de litres de parfumerie par an. Nos très sincères félicitations.

Les derniers Cèdres du Liban.

Nous avons demandé à M. J. de Beaupré de nous parler des Cèdres du Liban, arbres célèbres qui bientôt ne seront plus qu'un souvenir et que l'on cherchera en vain dans moins d'un siècle peut-être. Nous avons pensé intéresser nos lecteurs en leur montrant le contraste de cette déchéance et de la vigueur des forêts de Cèdres de l'Atlas marocain que nous avons décrites ici (1); les photographies des deux groupes de forêts sont bien caractéristiques à cet égard, et les « géants » remarquables doivent être cherchés par les touristes dans le Moyen-Atlas d'Azrou.

Nous reviendrons sur les forêts de l'Atlas marocain, dont les Cèdres seront vraisemblablement bientôt l'objet d'une exploitation régulière pour la production de l'essence du bois.

Notre collaborateur, le Dr René Maire, au retour de son exploration botanique au Maroc, nous parlera des forêts algériennes qu'il connaît particulièrement et dont il a déjà fait l'historique à la Société Botanique de France.

Nous sommes d'autant plus reconnaissant à M. de Beaupré de nous avoir confié cette publication que la littérature sur les véritables Cèdres du Liban est extrêmement rare (1). De plus, un récent décret de la Direction de l'Agriculture de l'Etat du Grand Liban fait prévoir un reboisement prochain des pentes de la montagne fameuse à l'aide de sapins, de mélèzes, de bouleaux et de cèdres, destinés à lui rendre son aspect antique et sa prospérité ; les derniers vieux cèdres, contemporains de Salomon d'après la tradition, de Louis XV seulement selon les savants botanistes, n'en disparaîtront pas moins par suite des modifications de climat qui résulteront momentanément de ces travaux.

(J. G.)



Ph. Boyer — Cl. P. M.

Chapelle maronite des Cèdres.

Les fameux Cèdres du Liban, qui dressent leurs cimes aux flancs escarpés du Makmel, disparaissent peu à peu et, selon l'oracle d'Isaïe, un enfant peut maintenant les compter. Aux dires du botaniste Russeger, les sept plus vieux d'entre eux auraient 6.000 ans d'existence ! De temps immémorial, les ma-

(1) Ressources aromatiques du Maroc, région Azrou-Timhadit J. GATTEFOSSÉ, P. M. 1920, p. 197-205, 12 fig. Voir aussi E. JAHANDIEZ : Les forêts de Cèdre du Moyen Atlas. *Bull. Sté forestière « Le Chêne »* (Marseille). t. XVII, 1922, 1 fig.

(1) Une visite aux Cèdres du Liban. *Tour du Monde* 1861, t. I, p. 15. *La Nature* du 27 décembre 1913, p. 71-73, 2 fig. Vers les

ronites environnèrent ces arbres d'une auréole de sainteté et depuis des siècles des milliers de voyageurs les visitent, car « pour ces rois du passé, jamais la nature ne sculpta de trône aussi grandiose » !

Chaque année, avant la guerre, des caravanes de touristes venus de tous les coins du monde s'acheminaient encore vers ces bosquets sombres dont la balsamique fraîcheur contraste singulièrement avec le sol calciné du voisinage. Les cèdres sont, en effet, aussi inséparables du Liban que les Pyramides de l'Egypte !

Pourtant, comme l'écrit J. Goudard, lorsque, après de pénibles ascensions vers les hauts plateaux du Gebbeh, le guide lève la main vers les pentes brûlées du Makmel et s'écrie : El-arz (les cèdres), le voyageur est déçu.

« Quoi ! ce n'est que cela ? Cette petite tache dans cet immense amphithéâtre, représente les fameux cèdres du Liban, les arbres bibliques chantés par les prophètes, par les Pères de l'Eglise, par les poètes ? Sont-ce les arbres dont toute l'antiquité rechercha le bois pour sest emples, ses palais, ses statues, ses vaisseaux et ses cercueils ?

Oui, ce n'est que cela.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Le plus vieux Cèdre du Liban.

Jadis, ils couvraient les crêtes libanaises. Le Grec et l'Egyptien qui naviguaient le long de la côte ne se lassaien pas d'admirer cette montagne à fourrure épaisse surgissant majestueusement de la mer, avec sa bordure de cités blanches, et leur imagination religieuse la saluait comme un dieu redoutable, le Baal Labanon.

« Qu'y a-t-il de plus élevé, de plus boisé, de plus fourré que le Liban », s'écriait saint Jérôme, et un voyageur du V[e] siècle parle encore des « hautes cimes libanaises couvertes d'arbres ! »

Mais sur la divine montagne passèrent la hache et la flamme des conquérants. Peu à peu, comme foudroyés par les antiques menaces des prophètes d'Israël, ces arbres géants, images de l'orgueilleux Assur et de la Tyr superbe, « tombèrent de toutes parts le long des vallées ».

D'après la dernière édition du Baedeker (1912), outre quelques arbres isolés, le Liban ne possédait plus alors que trois petits bois de cèdres. Le premier, sur le versant occidental du Djebel Barouk, couvre approximativement 500 hectares d'un sol accidenté, et compte quelques beaux fûts ; mais l'espèce de conifère qui y pousse diffère du cèdre libanais ordinaire (1) et a reçu de l'indigène tune appellation spéciale.

Cèdres du Liban par l'abbé CHEVALIER, *La Géographie* t. XVIII (1908), n° 1, p. 92.

Voir encore LAMARTINE (*Voyage en Orient*, t. II, p. 106) et De Tchihatchef (*L'Asie Mineure*, 3e *partie : Botanique*).

(1) C'est le *Juniperus phœnicea*, bien connu de nos lecteurs.

Le deuxième bois, d'environ 6.000 jeunes cèdres, grandit sous la surveillance du patriarche maronite, près de Hadeth, à quelques heures de Diman.

Le troisième enfin s'abrite dans un pli du Makmel, à 1.925 mètres d'altitude ; ce sont les *Grands Cèdres*, les cèdres bibliques dont les quatres plus anciens mesurent jusqu'à 25 mètres de circonférence à la base du tronc. Les branches s'étendent horizontalement et par couches régulières sur une grande largeur. Les rameaux, déployés en éventail, sont couverts de feuilles aciculaires d'un vert foncé, tantôt seules, tantôt fasciculées comme celles des mélèzes. Sur ces rameaux, les fleurs mâles et femelles se trouvent disposées en chatons.



Ph. Boyer Cl. *P. M.*

Cavalier libanais escortant les voyageurs.

Si l'on coupe une branche, on voit apparaître un bois d'un blanc roussâtre, veiné de rouge, comme celui du pin sauvage, et très odoriférant. Aussi les anciens brûlaient-ils le cèdre comme parfum dans leurs purifications, leurs sacrifices et leurs funérailles ; ils recherchaient aussi la cédrie ou résine odoriférante du cèdre qu'ils regardaient comme un préservatif contre la corruption. Les Egyptiens appelaient cette résine « vie des morts » et s'en servaient pour l'embaumement ; on doit donc au cèdre la conservation des plus intéressantes momies des Pharaons.

J. DE BEAUPRÉ. (C. R.)



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Un des Cèdres les plus remarquables de la forêt libanaise.

La Sauge Sclarée.

(Récolte de 1922.)

Les surfaces importantes, cultivées en Sauge Sclarée, en 1922, permettaient d'espérer, avec une récolte plus que suffisante, des prix réduits facilitant la vulgarisation de l'emploi de cette essence. Au contraire, les conditions atmosphériques ont réduit à la fois la floraison et le rendement en essence qui dans beaucoup de cas est tombé à 50 % de ce qu'il était l'an passé.

Les prix très bas annoncés par quelques planteurs importants ne pourront donc pas se pratiquer.

La quantité totale d'essence distillée n'est que de deux cents kilos environ alors que la consommation pouvait être trois fois plus importante. La moyenne des rendements ayant été cette année de 1 kilo d'essence pour 1.200 à 1.500 kilos de fleurs, il est logique que le prix de l'huile essentielle reste élevé.

L'emploi en étant pour le moment limité à la fixation des eaux de Cologne et à la préparation d'extraits de luxe, cet inconvénient est encore de peu d'importance ; l'essence de Sauge vaut toutes les essences de fleurs, qui, en général, sont beaucoup plus coûteuses et trouvent cependant preneurs. — P. M.

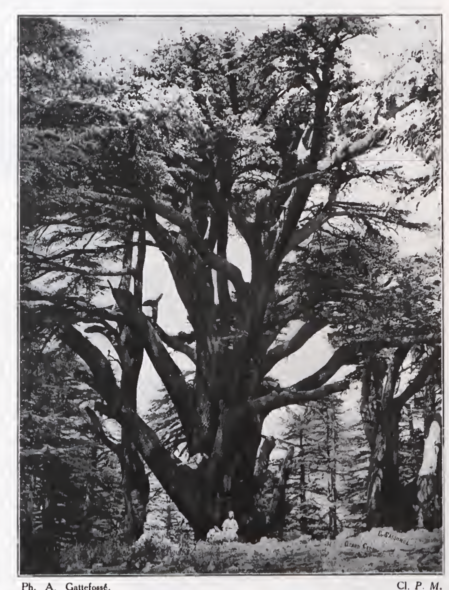
Les Idées de Floriane.

Les Extraits aux Fleurs incolores.

Les parfumeurs se trouvent dans la nécessité de mettre en vente des extraits de plus en plus puissants tout en évitant les compositions trop colorées qui tachent le mouchoir. Les essences absolues de fleurs sont insuffisamment claires et il faut obtenir des essences encore moins colorées que celles dues au procédé Robiquet-Matignon. La question a déjà été effleurée dans *La Parfumerie Moderne* (1), au sujet des fixateurs clairs.

Par le procédé dit « aux dissolvants volatils » on extrait des fleurs, en même temps que la presque totalité de leur parfum, les cires et les pigments colorés généralement localisés dans les pétales et les calices, d'autre fois, la chlorophylle des feuilles selon la nature du dissolvant.

Les huiles liquides séparées des cires conservent les pigments et se présentent par conséquent sous l'aspect de produits très colorés, dont l'emploi procure de sérieux mécomptes si l'on essaye de préparer des extraits aux fleurs de grande concentration.



Ph. A. Gattefossé. Cl. *P. M.*

Autre vue du « Géant » des Cèdres.

Les efforts des fabricants se sont portés depuis longtemps sur l'obtention d'essences absolues de teinte claire, et il existe dans le commerce un certain nombre d'essences « décolorées » d'aspect engageant. Malheureusement beaucoup ont perdu, pendant le traitement de décoloration, une partie de leur finesse caractéristique.

De notre côté, nous avons multiplié les essais en comparant toutes les méthodes utilisées actuellement : entraînement à la vapeur dans un vide relatif, distillation en présence d'un excipient inodore, distillation dans un vide très complet, obtenu avec les pompes perfectionnées à vider les ampoules électriques, etc....

La plupart de ces procédés sont insuffisants ; tous les traitements chimiques proposés échouent.

Nous avons essayé de conserver à l'essence absolue tous ses caractères de finesse et de ténacité tout en supprimant l'emploi d'un dissolvant inodore. Nous avons pu obtenir la plupart des essences de fleurs sous forme d'un liquide très peu coloré, dans beaucoup de cas parfaitement incolore, toujours très visqueux et donnant en solution l'odeur très précise de la fleur.

Les essences tirées des pommades supportent ce traitement avec la même facilité que les essences extraites aux dissolvants volatils ; ce point de vue est très important puisque certaines essences, telle que l'essence de tubéreuse, doivent être préparées à l'aide des pommades pour être parfaites.

L'essence de Jasmin de pommade donne d'excellents résultats et l'essence de feuilles de Violette perd son odeur sui generis désagréable de chlorophylle et est nettement supérieure au

(1) *P. M.* 1922, p. 92

produit coloré ordinaire du commerce.

Le nouveau procédé employé par nous n'augmentant pas sensiblement le prix des essences absolues de fleurs, il est certain que les parfumeurs s'empresseront d'utiliser les essences incolores dont il permet l'obtention. Ils n'auront plus, ainsi, la crainte de préparer des extraits aux fleurs d'excellente qualité, mais susceptibles de tacher le mouchoir ou les vêtements.

Des essais permettront aux intéressés de se rendre compte de l'importance et de l'intérêt technique du nouveau procédé ; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

FLORIANE.
(C. R.)

L'action thérapeutique des Huiles essentielles.

Bien que la composition chimique des huiles essentielles soit encore généralement mal déterminée, il est déjà possible d'énoncer avec suffisamment de clarté quelques conceptions dans le domaine chimico-biologique des essences. Toutes les essences auraient une base originaire commune, tandis que les essences individuellement se différencieraient entre elles par une formule différente de constitution (état différent d'agrégation atomique) des composants. La base originaire de tous les parfums semble se rencontrer dans la chlorophylle, dans laquelle les éléments chromogènes se transformeraient, sous certaines influences physisiques et par certaines réactions chimiques, en substance odorante, variant d'un végétal à l'autre comme quantité et qualité, et donnant lieu ainsi à des parfums différents.

Si l'on considère comme un fait désormais établi (ainsi qu'il est exposé ci-dessus) que toutes les huiles essentielles sont constituées sur la base commune des mêmes substances chimiques, bien que ces bases se trouvent modifiées dans les parfums pris individuellement par des processus d'isomérisation, d'oxydation, d'acidification ou de substitution (thyodérivés, phénols, etc.), on est logiquement conduit dans la recherche des actions éventuelles thérapeutiques des parfums sur l'organisme humain, à penser à une attitude pharmacologique générique et uniforme commune à toutes les essences.

Que les essences aient une action thérapeutique, il n'est plus possible d'en douter. Et déjà l'usage empirique qui en est fait dans certaines pratiques quotidiennes au sein de nos familles, ainsi que dans des contingences sociales déterminées, nous en donne une claire indication. Qui ne connaît le soin avec lequel la vigilante ménagère dépose parmi les étoffes et les vêtements de fourrure des sachets de lavande ou de patchouli, de myrte ou de thym, pour préserver sa garde-robe des attaques des mites et autres parasites nuisibles ? Du reste, tout le monde sait combien les essences contenues dans les plantes ont été utilisées pour conserver les cadavres à toutes les époques de l'histoire ou de la préhistoire. Cet empirisme, dicté par l'expérience pratique, nous indique qu'une influence principale commune à toutes les essences doit être celle de l'antisepsie, et c'est justement à la recherche de cette action, dans les effets et dans les causes, qu'est consacrée notre première étude présente sur l'action pharmacologique des essences.

***

Nous nous sommes proposé les tâches suivantes :

1° Rechercher dans la composition chimique des essences les éléments communs à toutes, et auxquels se rapporte l'action antiseptique ;

2° Etudier de quelle façon se produit l'action antiseptique dans les essences, au contact des tissus malades ;

3° Préciser la potentialité antiseptique différente des divers parfums considérés individuellement.

I

Toutes les essences renferment des hydrocarbures liquides volatils, qui répondent à la formule approximative $C^{10} H^{16}$ et se différencient, d'une essence à l'autre, par une agrégation moléculaire différente. Ce sont les terpènes, éléments de base de l'action thérapeutique des essences par les corps dont ils provoquent la formation par les phénomènes de substitution de leurs oxhydriles (acides, aldéhydes, cétones terpéniques). D'autres éléments importants sont les phénols avec leurs éthers, ainsi que les composés sulfurés.

II

L'action que les essences exercent sur nos tissus comme antiseptiques, par les phénols et par les éthers de phénols consiste à déterminer une paralysie des cellules vivantes, avec lesquelles les phénols viennent en contact. Paralysie qui se traduit par une diminution de la capacité de se nourrir et de fonctionner, et achemine les cellules vers la nécrobiose. Pour les terpènes, avec leurs alcools et leurs aldéhydes, l'action se manifeste au contraire par une oxydation excessive des éléments vivants, identique au mode d'action des oxydants minéraux. L'effet est toujours de déterminer, soit par paralysie, soit par oxydation, la mort des microorganismes pathogènes manifestant ainsi l'action antiseptique désinfectante qui fait l'objet de notre étude.

III

La recherche de l'action antiseptique des parfums a été exécutée par des expériences de laboratoire ainsi que par des applications sur des malades. Pour les recherches de laboratoire, nous avons utilisé le *staphylococcus pyogenes aureus* et le *streptococcus* ; également deux moisissures : le *penicillium glaucum* et l'*aspergillus albus*. Ayant mis dans quelques éprouvettes un mélange de bouillon et de chacun des microorganismes indiqués ci-dessus et placé les éprouvettes à l'étuve à température constante, nous avons ajouté l'une après l'autre les diverses essences et en avons étudié l'action bactéricide en observant la diminution progressive des micro-

organismes au moyen des plaques de Petri. Nous avons obtenu les résultats suivants :

Sont d'excellents antiseptiques : les essences de girofle, wintergreen, sassafras, santal, menthe, thym, cannelle et camphre.

Sont de bons antiseptiques : les essences d'eucalyptus, lavande, sauge, giroflée.

Sont de médiocres antiseptiques : les essences de genièvre, bergamote, rose, patchouli, vanille, verveine.

Sont de faibles antiseptiques : les essences de néroli, géranium, vétiver, jasmin, opoponax, origan, lemongrass.

Les expériences cliniques furent faites sur dix cas dont trois de plaies résultant de décubitus, un cas d'empyème tuberculaire, un de gale, un d'eczéma de la tête et pédiculose, un de rhagade du mamelon, deux autres enfin d'aphte buccal et de teigne faveuse.

L'action fut, dans tous les cas, excellente. On remarqua que les essences, à part leur action désinfectante, accusaient à divers degrés une action astringente et irritante ; grâce à celle-ci, en même temps que les microorganismes pathogènes et les tissus par eux attaqués subissaient les phénomènes de la nécrobiose, les tissus situés autour et en dessous étaient excités à se multiplier vigoureusement afin de remplacer les cellules nécrosées et procéder aux phénomènes de la réparation.

Dr Giovanni Gatti,
Médecin chef de l'Institut de Psychiâtrie féminine de San Clemente, Venise.

Dr Renato Cajola,
Chimiste du même établissement.

* * *

La thèse que *La Parfumerie Moderne* défend depuis sa création, à savoir que les produits aromatiques représentent le plus parfait et le plus complet arsenal thérapeutique, prend corps chaque jour.

Il est certain que les plantes à parfum contiennent des principes très actifs et dans l'antiquité c'était parmi les plantes aromatiques que se recrutaient le plus souvent les remèdes les plus réputés.

Pendant les périodes de balbutiement de la chimie, les remèdes minéraux, premières élucubrations des alchimistes, eurent une certaine vogue, puis les médicaments de la chimie organique firent leur apparition et aujourd'hui ce sont les corps « organisés » qui semblent avoir le plus de succès. L'opothérapie est en effet une source continuelle de cures miraculeuses. Une place modeste est occupée jusqu'ici par les huiles essentielles et leurs constituants et cependant les nombreuses thèses inaugurales publiées ces temps derniers indiquent que l'attention des chercheurs s'oriente enfin de ce côté.

Parmi les parfums de synthèse, les salicylates avaient déjà été la base de nombreux remèdes ; voici aujourd'hui les benzoates consacrés par des guérisons du plus haut intérêt.

La Revue Scientifique a publié il y a peu de temps une chronique à ce sujet ; M. Macht de Baltimore, y est-il dit, a établi que c'est à la présence du groupe benzyle dans leur molécule que certains alcaloïdes doivent leurs propriétés ; ses essais sur le benzoate de benzyle ont montré que c'est un excellent antispasmodique. La constipation spasmodique, les coliques utérines, le spasme bronchique et le hoquet persistant ne résistent pas à l'administration de 10 à 30 gouttes par jour d'une solution alcoolique au 5e (*Presse médicale*, octobre 1920).

La coqueluche déjà traitée par l'essence de cyprès est jugulée par le benzoate de benzyle. Enfin les maladies de cœur sont également très améliorées par ce corps qui agit comme hypotenseur, sans action sur le rein. L'angine de poitrine, l'hypertension artérielle sont diminuées par ce corps mieux que par le nitrite de sodium, même lorsque les malades ne réagissent plus au nitrite.

Cette série d'expériences est du plus haut intérêt pour l'avenir médical des constituants essentiels qui tous ont leurs vertus curatives.

P. M.

Les Saponarii à Lyon au temps de l'occupation romaine.

Dans sa Conférence au *Centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon* (1906), le directeur Flurance disait :

« Le monument de *Septimus*, le *Saponarius*, nous révèle une curieuse industrie à Lyon. Les *Saponarii* n'étaient pas des fabricants de savon, mais des *parfumeurs* qui préparaient une pommade pour colorer en blond les cheveux noirs (déjà !). Les jeunes gauloises et mêmes les *jeunes gaulois* usaient beaucoup de cette pommade, ancêtre de notre eau oxygénée. Pline nous en rapporte une formule, mais le gaulois qui la lui a donnée s'est moqué de lui. »

C'est possible, mais déjà aussi et bien avant l'eau oxygénée, sous le règne de Louis XI, on avait trouvé quelque chose visant à un effet semblable. C'est Quicherat qui nous l'apprend dans son *Histoire du Costume de France :*

« Rien ne manquait aux jolis garçons des cours pour les soins de leurs chevelures. Ils avaient des essences pour les parfumer et pour les teindre, car pour être bien il fallait *être blond*. C'est Guillaume Coquillart qui nous a livré le secret de l'étrange cosmétique dont faisait usage la *jeunesse champenoise* à cette époque :

Que dites-vous de nos mignons
Qui ont une perruque blonde
Et *broyent pelures d'oignons* (1)
Et font une sauce romanne
Pour la jaunir... »

Guillaume Coquillart, poète français, 1421-1490, était *né à Reims*, et de plus : Official de l'église de Reims.

Ses œuvres satiriques : *Le Monologue du gendarme cassé*, la *Ballade des Etats Généraux* eurent beaucoup de vogue. Facilité, naturel, rien n'y manque.

Les meilleures éditions de Coquillart sont celles de Galliot-Dupré, 1532, in-8 ; de Coustelier, 1723, in-8 ; de Tarbé, 1847, 2 vol. in-8, également.

E. G.
(C. R.)

(1) On sait que la décoction de pelure d'oignon teint admirablement les œufs.

L'Essence de Bois de Cèdre de l'Atlas comme succédané de l'Essence de Santal.

La dénomination de cèdre étant appliquée à un grand nombre d'espèces botaniques, — 57 suivant W. Dallimore, — et les différentes parties d'un même arbre (racine, tronc, feuilles) étant susceptibles de fournir des essences distinctes (A), il convient de préciser ce que nous entendons par « essence de cèdre » : nous réservons cette appellation à l'essence obtenue en distillant de l'eau sur du bois de Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica* Manetti (1).

L'essence de cèdre paraît avoir été préparée pour la première fois à Alger, en 1899. Sur les conseils de M. le Professeur Trabut (2), M. Brunet-Manquat distilla de l'eau sur des copeaux de bois de cèdre et obtint 3 p. 100 d'essence. Peu après la maison Gros et Chiris traitant dans son usine de Boufarik du bois de cèdre « résineux » eut un rendement de 5 p. 100.

Les caractères analytiques de l'essence de cèdre, étudiés sommairement par M. Brunet-Manquat (3), furent déterminés aux Laboratoires de MM. Schimmel et Cie (4). M. E. Grimal (5) établit partiellement sa composition chimique.

Avant même que les résultats de ces études fussent connus, la bonne apparence de l'essence de cèdre décida M. le Professeur Trabut à demander l'essai

(A) L'observation de M. P. Massy est fort juste pour le Cèdre de l'Atlas dont les différentes parties donnent une essence différente. L'essence des feuilles n'a que de lointains rapports avec celle qui est étudiée ici.

(1) Ainsi définie l'essence de cèdre est un produit nettement différent de celui que le commerce offre sous cette dénomination et qui n'est pas l'essence d'un cèdre véritable mais celle d'un genévrier, le *Juniperus Virginiana*.

(2) Dr Trabut, « Sur l'huile de cèdre de l'Atlas ». *Bull. des Sciences Phcrm.*, t. 1, p. 262, 1900.

(3) P. Brunet-Manquat « Produits retirés du cèdre et leur emploi en médecine ». *Bull. Médical de l'Algérie*, 2e série, 12e année, p. 150, 1901.

(4) Gildemeister, « Les huiles essentielles », traduction Laloue, t. II, p. 155. Baillière, 1914.

(5) E. Grimal, « Sur l'essence de bois de cèdre de l'Atlas ». *C. R. Ac. des Sc.*, t. 135, p. 582, 1902.

de ce produit nouveau dans le traitement de la blennorragie.

L'expérimentation faite à l'Hôpital de Mustapha à Alger, par M. le Professeur Gemy porta sur plus de 200 malades. Elle donna les résultats les plus encourageants : « Le cèdre vaut le santal et il a de plus l'avantage de ne jamais provoquer de douleurs lombaires ». (1)

M. Boisse dénomma l'essence de cèdre « Libanol » et le Dr Huertas consacra sa thèse à l'étude thérapeutique de ce balsamique.

Le Libanol fut employé à la dose de 3 gr. par jour. « On pourrait augmenter cette dose sans inconvénient et la porter à 6, 7 et 8 gr. mais jamais il n'a été nécessaire de dépasser 3 gr. dans tous les cas où il a été administré, pour obtenir le résultat thérapeutique cherché ». (2)

« Il ne faudrait pas vouloir demander au Libanol plus qu'il ne peut donner ; comme les autres balsamiques il ne guérit pas l'uréthrite blennorragique. A l'heure actuelle nous ne le considérons que comme l'adjuvant le plus puissant, le meilleur balsamique à mettre en œuvre dans le traitement de la blennorragie » (3).

Le Libanol ne semble pas avoir connu grand succès. Son nom est tombé dans l'oubli à tel point qu'on le trouve dans une communication récente pour désigner non plus l'essence de cèdre, mais un goudron de cèdre. (4)

L'essence de cèdre entre encore dans la composition d'une spécialité, l'« Urocédrol Gallo ». Mais les heureuses expériences instituées il y a plus de vingt ans sur l'initiative de M. le Professeur Trabut sont inconnues de presque tout le monde, l'essence de cèdre est ignorée.

(1) Dr Trabut, « Loc. Cit. ».

(2) Dr Huertas, « Le cèdre en thérapeutique ». — « Le Libanol », thèse médecine, Montpellier, 1901, p. 38.

(3) Dr Huertas, « Loc. Cit. », p 33.

(4) R. Huerre, « Sur la distillation sèche du bois de Juniperus Oxycedrus et quelques conifères ». *Journ. de Pharm. et de Chim.*, 7e série, t. XIX, p. 75, 1919.

Elle n'est plus extraite industriellemen en Algérie, elle n'est pas préparée davantage au Maroc (1) ; le balsamique le plus utilisé dans le traitement de la blennorragie demeure l'essence de santal.

Le santal (*Santalum album*) est un arbre des Indes. Avant la guerre, son bois vendu tous les ans aux enchères était en partie exporté en Europe notamment en France où il était soumis à la distillation. Mais une usine créée il y a quelques années aux Indes, dans l'état de Mysore, a maintenant le monopole de la distillation du bois dans cet Etat. Comme celui-ci fournit près des 3/4 de la production totale du bois de santal, et comme l'usine de Mysore prend part aux adjudications de bois dans les autres Etats, l'essence de santal est en fait monopolisée, et le kilog. s'est vendu, en 1920, 300 fr., soit dix fois le prix d'avant-guerre (2).

L'essence de santal étant un produit étranger, et, de plus, l'objet d'un monopole, on conçoit tout l'intérêt d'un succédané susceptible d'être obtenu dans nos colonies ou pays de protectorat. Nous avons pensé qu'il y avait lieu de reprendre l'expérimentation de l'essence de cèdre.

Encouragés dans cette voie par M. le Pharmacien Principal de 1re classe Froment, nous avons préparé de l'essence de cèdre (3), en avons rempli des capsules gélatineuses (dosées à 0 gr. 56 d'essence) et les avons adressées à M. le Médecin-Major de 1re classe Evrard qui a bien voulu les expérimenter.

Les observations de M. le Médecin-

(1) Des renseignements pris à la Conservation des Forêts d'Alger et au Service de l'Agriculture du Gouvernement Général de l'Algérie il résulte que l'essence de cèdre n'est actuellement l'objet d'aucune extraction dans notre Colonie Nord-Africaine.

(2) « *Bull. Scientifique et Industriel* Roure-Bertrand » 4e série, avril 1920, p. 78.

(3) Pour l'extraction et les caractères physiques et chimiques de l'essence de cèdre de l'Atlas Marocain, voir notre note présentée à la Soc. des Sc. Nat. du Maroc (Rabat) le 21 décembre 1920.

Major Evrard confirment (1) les résultats obtenus par MM. le Professeur Gemy et le Dr Huertas.

Récemment M. R. Lautier (2) a publié les résultats d'une expérimentation qu'il a poursuivie pendant plus de dix ans sur l'emploi de différentes essences, dont l'essence de cèdre, dans le traitement de la blennorragie.

L'expérimentation de M. Lautier se différentie de celles de MM. Gemy, Huertas et Evrard par trois points : 1° Il emploie l'essence déterpénée et non l'essence naturelle ; 2° Il l'administre à doses élevées (2 à 8 gr. par jour); 3° Il proscrit toute injection antiseptique, mais emploie dans certains cas, en même temps que l'essence de cèdre, soit des vaccins antigonococciques, soit l'hexaméthylène-tétramine.

M. R. Lautier a constaté que l'essence de cèdre déterpénée possédait une action antigonococcique « supérieure à celle des meilleures essences de santal et de son principe actif le santalol ».

L'essence de cèdre apparaît donc comme un succédané de choix de l'essence de santal.

MASSY,
Pharmacien-major de 2e classe,
Chimiste E.C.B.,
Docteur en Pharmacie (1).

(1) Médecin-Major de 1re cl. EVRARD, « L'essence de cèdre dans le traitement de la blennorragie ». *Maroc Médical*, 15 février 1922, p. 5.

(2) R. LAUTIER, « L'essence de cèdre dans le traitement de la blennorragie aiguë et chronique ». *Bull. de la Soc. de Thérapeutique*. 4e série, t. XXVI, p. 227, 1921.

M. Massy, d'après sa note à la Société des Sciences naturelles de Rabat, a obtenu en moyenne 5 centimètres cubes d'essence par 100 grammes de sciure de bois de Cèdre et un rendement encore un peu plus fort avec des copeaux de raboteuse.

Voici les caractéristiques de l'essence telle qu'il l'a obtenue :

Densité à 15° C.	0,9563
Rotation optique à 17°	41,26
Indice de réfraction à 20° : 1,5143 et 1,5165 pris sur deux échantillons vieux de 6 semaines environ.	
Indice d'acidité	0,49
Indice de saponification	4,12
Indice d'éther	3,63
Indice de saponification après acétylation	34,68
Alcools libres %	13,50

Grimal (2) a isolé de l'essence de Cedrus atlantica du Cadinène droit, une cétone $C^{15}H^{26}O$, des traces d'acétone ordinaire. Il a entrevu un ou plusieurs alcools sesquiterpéniques. Il n'a pu y caractériser ni le Cédrol ni le Cédrène présents dans l'essence de Cèdre (J. Virginiana) du commerce. L'essence qu'il a observée présentait un indice d'éther après acétylation de 32,68 soit 12,9 % d'alcool libre. Gildemeister a indiqué jusqu'à 19 % d'alcool.

M. Massy se basant sur ce fait que l'essence de Cèdre est plus active que le Santalol dans le traitement de la blennorragie estime que cette activité remarquable est surtout due à des terpènes ou à d'autres corps actifs encore inconnus (1).

En tous cas, l'essence non déterpénée est très active et elle est bien tolérée par les malades, ce qui présente un gros avantage sur l'essence de Santal. M. Lautier a fait ses recherches avec de l'essence déterpénée.

(1) *Le Maroc-Médical*, 15 févr. 1922, p. 3.

(2) Grimal, Essence de bois de Cèdre de l'Atlas. *C.R. Acad. Sciences*, t. 135, p. 582 (1902).

(1) Dans le cas de l'essence de Lavande déterpénée dont l'action antigonococcique ne peut être attribuée à l'acétate de linalyle, il faut penser qu'il existe en très faible proportion un corps chimique non encore isolé très actif ou bien que les traces de terpènes restant généralement dans l'essence déterpénée, sont bactéricides et antiseptiques à faible dose et non plus caustiques ou toxiques comme dans l'essence simple. (J. G.).

Les Savons raffinés pour la Parfumerie.

Les barrières douanières opposées, dans beaucoup de pays, à l'importation des savons parfumés, le désir de plus en plus marqué de la clientèle d'obtenir des savons parfaits, pour le ménage comme pour la toilette, a provoqué l'installation d'un nombre croissant de savonneries dans le monde. Ces fabriques préparent généralement des savons ordinaires, mais négligent, faute de spécialistes, la fabrication des savons raffinés, qui, cependant, donnent des bénéfices plus intéressants que celle des savons ordinaires.

Ces savons de bonne qualité doivent avoir une odeur aussi peu sensible que possible, une blancheur parfaite, et une neutralité absolue.

Bien entendu le choix des matières premières est de la plus haute importance et il convient d'éliminer les graisses rances ou de seconde qualité, quoique les matières grasses de qualité seconde puissent être appropriées par des manipulations relativement simples.

Par exemple, dès la réception des suifs (et l'on donne généralement la préférence au suif de veau), il convient de le laver avec une solution salée antiseptique, qui permettra de la conserver par la suite pendant un temps très long sans qu'il rancisse. On met par exemple dans une chaudière 1.000 kilos de suif avec 100 à 150 kilos d'eau salée (à 10° Baumé) et l'on chauffe le tout en agitant sans faire bouillir. On ajoute ensuite 3 % d'une solution de soude à 35° Baumé et une petite quantité d'un antiseptique sans mauvaise odeur tel que le Salvol.

On saupoudre ensuite de sel fin, dans la proportion de 2% du mélange ; il se produit une sorte de mousse qui se transforme bientôt en flocons que l'on écume avec soin. On chauffe encore pendant 20 minutes, puis on laisse reposer le tout pendant une nuit. On enlève ensuite la nouvelle couche de crasse qui a pu se former et l'on décante le suif purifié dans une chaudière à saponifier. Les résidus seront filtrés pour une fabrication ultérieure de seconde qualité.

Le suif purifié est mélangé aux huiles que l'on désire saponifier avec lui et c'est à ce moment que l'on pratique le traitement au peroxyde de benzoyle.

Cet oxydant a la propriété de blanchir les huiles et par conséquent permet la fabrication de savons très blancs (voir *P. M*, 1922, p. 2.)

Nous ne reviendrons pas sur le travail de la saponification proprement dite qui a été décrit ici à plusieurs reprises mais nous signalerons l'intérêt qui s'attache au contrôle de la saponification par la phénolphtaléine. Ce réactif donne des solutions incolores qui ont la propriété de rougir fortement en présence de l'alcali libre. En fin de saponification il sera donc prudent d'ajouter à un échantillon prélevé sur la masse en ébullition une petite quantité de solution de phénolphtaléine. Si elle rougit fortement c'est qu'il y a un excès de soude ; il faudra donc ajouter de l'huile de coco en quantité suffisante pour que la réaction devienne moins violente et que la coloration du réactif soit à peine rosée. Si on avait ajouté une trop grande quantité d'huile il n'y aurait aucune coloration, et il conviendrait dès lors d'ajouter une petite quantité de lessive.

Il est donc possible de suivre pas à pas le travail de saponification ; il est certain que le premier service, si la fabrication se fait en deux temps, doit être franchement alcalin et que cette vérification ne peut s'exercer utilement qu'au moment du relargage ; mais le contrôle à la phénolphtaléine peut être également d'un grand secours pour la fabrication des savons d'empâtage.

Il est nécessaire, dans ce cas, de préparer une petite cuite préalable avec quelques kilos seulement de l'huile à utiliser et de la lessive préparée ; les chiffres étant déterminés par les expériences antérieures, le calcul ou l'analyse chimique, on fait une petite expérience et l'on ajoute à la préparation une certaine quantité de solution de phénolphtaléine. Si le savon fini est rouge, il est alcalin ; s'il est rose clair, il ne contient qu'un très faible excédent de soude qui pourrait être compensé par le parfumage au moyen d'un parfum *neutral*. Si le produit est tout à fait blanc, il n'est peut-être pas suffisamment saponifié et il convient de s'assurer, en le fondant, de la quantité de lessive qui est utile pour le faire virer au rose.

Nous ne nous étendons pas davantage sur l'emploi de ce réactif coloré qui peut rendre des services considérables.

Le relargage des savons est une des principales opérations de raffinage : il consiste à saler la lessive dans laquelle le savon est en solution après le dernier service. Le savon étant insoluble dans l'eau salée se sépare de la lessive et surnage.

Généralement, ce salage se fait avec une lessive de sel marin à 20 ou à 25°, mais le relargage se fait encore très bien lorsque la lessive est à 15° Baumé à température d'ébullition. C'est à ce titre, semble-t-il que le risque d'excès est moindre ; l'important est d'obtenir une séparation très nette entre le savon et la lessive résiduelle qui devra être retirée complètement si l'on désire obtenir un savon de premier choix. Le savon se trouve, à la fin du dernier service et après salage, séparé en trois couches; celle du dessus est le savon pur, celle du dessous est la lessive salée ; entre les deux se forme une couche de gras, chargé d'impuretés diverses qu'il faut également éliminer. La lessive et le gras évaporés pourront, après addition de carbonate et de sulfate de soude, donner une *Lessive en poudre* pour le ménage. On parfume généralement cette lessive avec des parfums cristallisés spéciaux bon marché à odeur de violette ou d'iris.

On constate par expérience que lorsque le salage a été bien fait, la lessive inférieure soutirée titre encore 10 à 12° Baumé. Cet affaiblissement de la solution salée s'explique aisément si l'on tient compte que la matière grasse ayant absorbé la soude de la lessive de saponification a laissé en liberté un excédent d'eau qui n'a pas été absorbé par le savon. Si la lessive inférieure marque 15° Baumé, il y a eu excédent de sel, si elle marque moins de 10, il est possible que le relargage soit incomplet.

La liquation qui est l'opération finale après relargage doit être faite également avec précaution. On sait qu'elle consiste à dissoudre le savon granulé dans une lessive faible à 3° Baumé. Cette opération faite à la vapeur est généralement correcte ; elle est beaucoup plus délicate à feu nu car on risque de colorer le savon par un coup de feu intempestif. Si le grain de savon est net et dur, la liquation sera facile, si, au contraire, le grain paraît écumeux, c'est que le dernier service a été insuffisant et il sera prudent de le recommencer.

Signalons qu'une petite addition de tannin facilite le mélange de savon avec l'eau et le rend, par la suite, plus soluble; une addition de solution de gomme soluble dans l'eau augmentera la tenacité et la persistance de la mousse.

Enfin, l'emploi d'une faible quantité de *Radiol*, renforçateur pour parfums, permettra d'utiliser une quantité d'huiles essentielles tout à fait minime pour le parfumage ultérieur du savon.

Notons encore qu'une forte addition d'huile essentielle bon marché (Limette distillée par exemple) augmente le pouvoir détersif du savon. Le fiel de bœuf lui-même, en petites quantités, donne d'excellents résultats. On le conserve dans l'éther acétique pour en éviter la décomposition, mais l'addition d'un antiseptique tel que le Salvol peut rendre les mêmes services.

Un savon préparé avec tous ces soins, qui sont plus longs à décrire qu'à appliquer, économise le parfum et le colorant et donne satisfaction à la clientèle.

UN SAVONNIER.

Syndicat de la Parfumerie de l'Afrique du Nord.

Nous avons reçu les statuts du nouveau syndicat dont nous avions déjà entretenu nos lecteurs. L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 8 mai dernier ; nous notons avec plaisir qu'elle a décidé la création d'une revue, dite « *Revue de Parfumerie de l'Afrique du Nord* » et nous souhaitons le plus vif succès à notre futur confrère. Les demandes d'admission au syndicat doivent être adressées au Président, M. Bossy (Siège, 17, rue Jules-Ferry, Alger) en indiquant les nom, prénoms, nationalité et profession, etc., l'adresse du postulant, ainsi qu'une déclaration d'assujettissement aux impôts industriels et commerciaux et un engagement de se conformer aux statuts. Cette demande doit être signée de deux parrains membres du Syndicat. P; M.

Les Bristols et les Encres pour Cartes parfumées. Les Cartes de visite parfumées.

L'usage des cartes parfumées se répand de plus en plus car c'est pour un grand nombre d'industries et le commerce l'une des meilleures publicités que l'on puisse trouver et, ce qui n'est pas à négliger, une des publicités le meilleur marché.

En effet, par la distribution directe aux clients que l'on veut toucher on peut, à l'aide d'une carte parfumée, dire en un texte concis, accompagné au besoin d'un dessin, tout ce que l'on veut dire. Une affiche ne frappe l'esprit que pendant quelques secondes, tandis que la carte parfumée se conserve dans le portefeuille et retombe sous les yeux chaque fois que l'on ouvre celui-ci. Mais cette publicité n'a de chance d'avoir un rendement réel que si on la conserve le plus longtemps possible, c'est-à-dire si son aspect est le plus agréable et son parfum le plus persistant.

Or, la plupart des cartes parfumées actuellement en usage ne répondent aucunement à ces deux conditions. En général le papier épais qui leur sert de support est d'un aspect désagréable ; l'impression souvent mal venue s'est en outre étendue en bavures au moment du parfumage de la carte ; le dessin n'est pas toujours artistique ; quant au parfum, sa persistance est insuffisante et il est en outre déformé par l'odeur caractéristique de colle que possèdent la plupart des papiers employés.

Nous allons examiner d'où proviennent ces différents défauts.

Passons sous silence la conception artistique de la carte parfumée (si souvent critiquable et dont les défauts proviennent surtout du fait que le créateur d'une maquette de cartes parfumées ne se rend pas assez compte de l'importance de son rôle publicitaire) et abordons de suite la question de la nature de l'encre qui donne à la plupart des cartes parfumées un aspect si terne et si flou.

Ce phénomène désagréable se produit avec toutes les encres dont le colorant est soluble dans l'alcool. Il est cependant facile aux imprimeurs de faire une sélection de ces encres. Il suffit pour cela d'agiter les encres à essayer avec un peu d'alcool à 50° et de filtrer le mélange. Si l'alcool filtre incolore, l'encre conviendra parfaitement à l'impression des cartes parfumées ; si l'alcool filtre tant soit peu coloré, l'encre en question ne peut convenir et on doit l'éliminer sans pitié. L'idéal serait évidemment de pouvoir employer des encres fabriquées à base de laques ou de colorants minéraux insolubles, mais nous pensons que l'on peut très bien se contenter des encres courantes à condition d'avoir éliminé au préalable, comme indiqué ci-dessus, celles qui ne conviendraient pas.

Mais le grand point à surveiller dans l'édition des cartes parfumées est surtout la qualité du support. En effet, les papiers employés pour cette impression ne peuvent pas être quelconques, ils doivent en effet absorber le maximum de parfum et surtout le conserver le plus longtemps possible sans le déformer, ils doivent en outre être suffisamment satinés, c'est-à-dire aptes à recevoir une impression nette et convenir au besoin au repérage de plusieurs couleurs.

Enfin et surtout, leur surface ne doit pas changer d'aspect sous l'influence du mouillage ce qui arriverait certainement avec des papiers trop satinés ou mi-collés. En dernier lieu, ils doivent conserver pendant le mouillage toute leur rigidité et ne pas se gondoler en séchant.

Il y a là tout un ensemble de problèmes dont on ne s'est jamais assez occupé si bien qu'à l'heure actuelle, la plupart des cartes parfumées imprimées sur un buvard quelconque avec des encres communes ont un aspect tout à fait quelconque et un parfum plutôt fugitif. Il serait donc bon que les parfumeurs indiquent à leur imprimeur toutes ces conditions et au besoin lui imposent l'emploi d'un papier déterminé que le client fournira lui-même.

Dans cet ordre d'idée, il convient de signaler qu'une Maison parisienne d'accessoires de parfumerie (B.E.T.C.I.C.) a lancé sur le marché un nouveau bristol garanti sans colle qui a été spécialement étudié pour la fabrication des cartes parfumées. Nous avons eu l'occasion de l'examiner et nous avons été nous-mêmes étonnés des résultats obtenus tant au point de vue de l'impression que de la tenacité du parfum. Nous avons fait à ce sujet quelques essais qui nous ont montré que le bristol *Spongodor* pour cartes parfumées absorbe à épaisseur égale autant de parfum que le meilleur buvard, grâce à l'absence complète de colle et à sa porosité parfaite.

En outre, sa fabrication toute spéciale lui a donné un grain très fin presque satiné, si bien que la surface d'évaporation du parfum est réduite au minimum ce qui explique sa persistance. Trempé dans l'alcool et par conséquent dans le parfum il reste aussi rigide qu'à l'état sec et ne se déforme aucunement au séchage.

Nous tenions à signaler ce fait, car c'est grâce à ce papier que commence à se lancer à Paris la mode charmante des cartes de visite parfumées au parfum préféré de chacun ou de chacune. Cette mode règne déjà en Amérique du Sud et pour peu que l'odorat de nos contemporains gagne un peu en finesse toute inscription sera bientôt inutile sur ces cartes de visite qui deviendront peut-être dans l'avenir de charmantes gravures, anonymes pour l'œil, mais qui constitueront pour l'odorat la plus délicieuse des signatures.

P. F.

La Société Morana Incorporated, de New-York, vient d'ouvrir à Paris, 28, rue Saint-Lazare, un Bureau d'Achats.

L'Antisepsie par les Essences en Médecine vétérinaire.

Les idées que l'on se faisait des antiseptiques ont beaucoup évolué pendant la guerre, en médecine humaine du moins.

C'est pourquoi, vouloir parler aujourd'hui des préjugés sur les antiseptiques en médecine humaine, c'est un peu découvrir la lune. Il en est tout autrement en médecine vétérinaire où, comme par le passé, on voit pratiquer le nettoyage des plaies suppurantes avec des solutions malodorantes de produits à bon marché, plus ou moins caustiques, souvent mal émulsionnés et dont l'action est plus que douteuse.

Rappelons qu'il y a lieu de distinguer les substances bactéricides et les substances antiseptiques. Les premières sont celles qui détruisent, qui tuent les germes. Les secondes sont celles qui, sans nécessairement tuer les microbes, s'opposent à leur développement.

L'expérimentation large réalisée de 1914 à 1918 a démontré qu'il était difficile d'obtenir une antisepsie parfaite, et que l'antiseptique idéal restait à trouver. Il est probable d'ailleurs, comme le fait judicieusement remarquer Fourneau dans son Traité de la Préparation des médicaments organiques, « qu'il faut peut-être autant d'antiseptiques que d'agents infectieux, car un poison trop général pour les microbes serait aussi un poison de toutes les cellules ».

En attendant que les méthodes biologiques, la sérothérapie, la vaccinothérapie, la bactériothérapie nous donnent des antiseptiques internes vraiment efficaces et vraiment spécifiques, il y a lieu de rechercher quelle est la meilleure méthode pour réaliser l'antisepsie en médecine vétérinaire.

Pour obtenir des résultats certains, deux choses sont indispensables :

1° Il faut employer un produit qui ne soit pas nuisible aux cellules et n'empêche pas l'évolution des tissus de nouvelle formation.

2° Il faut prolonger la durée de contact, sans laquelle, aux taux peu élevés auxquels on les emploie, les antiseptiques sont sans action aucune sur les germes les moins résistants.

En médecine humaine on obtient la désinfection des plaies par l'excision des tissus mortifiés, par l'irrigation continue avec les hypochlorites, par la protection contre tout nouvel apport de germes de l'extérieur.

Tout cela n'est pas réalisable en médecine vétérinaire ; nos malades sont par trop indociles. C'est pourquoi nous avons songé aux essences, en général douées de propriétés bactéricides énergiques et encore employées sous des formes diverses dans la médecine domestique.

Nous n'avons pas la prétention de découvrir une thérapeutique nouvelle : l'antisepsie par les essences est vieille comme le monde. Hippocrate se servait déjà de fumigations aromatiques pour limiter l'extension de la peste à Athènes. De nos jours, de nombreuses expériences bactériologiques ont été faites pour démontrer le pouvoir microbicide de quelques essences sur des microbes donnés. Cabanes rapporte (*Bulletin Général de Thérapeutique*, novembre 1918) que le bacille de la fièvre typhoïde serait détruit en 12 minutes par l'essence de cannelle et en une heure vingt minutes par l'essence de patchouli. Les essences de thym, de verveine, d'origan ont une valeur intermédiaire. Les propriétés désinfectantes du thymol, de l'eucalyptol, de l'eugénol (constituant de l'essence de girofle) et de l'huile essentielle de lavande sont bien connues.

Nos recherches ont été orientées dans un but bien précis : vérifier le pouvoir antiseptique d'essences non irritantes, pouvant par conséquent être versées, même pures, sur une plaie, une écorchure, sans causer la moindre sensation de brûlure,— et à fortiori. — *susceptibles d'être employées sous forme de pommades pour réaliser en médecine vétérinaire un pansement protecteur antiseptique des plaies superficielles.* Nous nous sommes adressés pour cela aux essences déterpenées solubilisées tout à fait caractéristiques à cet égard et donnant l'impression d'une huile grasse. Nous avons expérimenté *le Salvol* et *l'Afrol*, mélanges d'essences déterpenées, gracieusement mis à notre disposition par leur inventeur, M. R.-M. Gattefossé, de Lyon. L'Afrol surtout a retenu notre attention en raison de son prix de revient moins élevé.

Bien des méthodes ont été employées pour l'essai des antiseptiques. En ce qui concerne les essences, presque tous les auteurs ont vérifié la puissance bactéricide ou inhibitrice sur un microbe donné en l'exposant aux vapeurs dans des conditions déterminées.

F. Bonnaure (thèse de Lyon) s'est servi de la méthode au « fil » de Koch en la modifiant. Les tests constitués par des cordelettes de 1 centimètre de longueur sont imprégnés de culture de staphylocoque en émulsion dans l'eau physiologique, desséchés à l'étuve à 37° pendant 24 heures, plongés dans l'essence étudiée pendant des temps déterminés, lavés à l'eau physiologique stérile, puis ensemencés en bouillon.

Cavel (C.R.A.S. 1918) a eu recours pour ses essais à un milieu très pollué, le liquide effluent d'une fosse septique et par conséquent à des saprophytes excessivement résistants. Il opérait en bouillon gélatiné, copieusement ensemencé après liquéfaction, additionné de l'antiseptique à étudier, versé dans des boîtes de Pétri abandonnées pendant des mois à la température du Laboratoire.

La plupart des méthodes sont très éloignées des conditions de la pratique. On s'adresse à des essences pures ou très concentrées, qu'on met en contact avec des émulsions microbiennes faites dans l'eau physiologique. Cavel opérait dans un milieu de culture favorable mais à une température dysgénésique. Nous avons réalisé des conditions d'expérience beaucoup plus sévères : ensemencement large en milieu favorable, à température eugénésique, addition d'essence aux dilutions courantes.

Voici la technique employée :

Des tubes de bouillon sont ensemencés abondamment avec des cultures jeunes sur gélose de microbes

divers (charbon bactéridien, staphylocoques, choléra des poules, paratyphiques du porc, colibacille). On ajoute au bouillon un volume égal d'une solution titrée d'essence. On place à l'étuve.

Les antiseptiques témoins sont : l'acide phénique, divers crésyls, la lysine.

Les tubes sont examinés tous les jours. Aux taux très bas au delà de 1 pour 1000, l'examen macroscopique renseigne sur la dose empêchante, c'est-à-dire celle qui empêche le microbe de pulluler er le bouillon de se troubler. Par ensemencement sur gélose il est facile de vérifier si le microbe a cultivé et avec quelle intensité.

Par la suite nous avons apporté une légère modification ; nous nous sommes bornés à vérifier non pas le pouvoir empêchant, mais le pouvoir stérilisant des solutions antiseptiques courantes à 10, 15, 20 pour mille. Au lieu d'ensemencer les tubes de bouillon, nous avons fait dans ce bouillon une émulsion microbienne ayant la densité des émulsions employées pour étudier l'agglutination.

Nous avons constaté que :

1° *L'Afrol jouissait de propriétés antiseptiques sensiblement égales à celles des autres antiseptiques couramment employés.* Pour une souche de staphylocoque, alors que la dose stérilisante de phénol était de 1,5 pour 1000, celle d'afrol était de 1 pour 1000 et celle de lysine de 2,5 pour 1000. Pour une autre souche les doses étaient de 5 pour 1000 pour le phénol, de 6 pour 1000 pour l'afrol, de 5 pour 1000 pour la lysine ; pour une troisième, pour le phénol de 2 pour 1000, pour l'afrol de 7,5 pour 1000, pour la lysine de 5 pour 1000.

2° *Les propriétés antiseptiques des divers produits étaient étroitement spécifiques*, non pas seulement pour une espèce microbienne donnée, mais même pour les divers échantillons d'une seule espèce (les paratyphiques du porc sont tués par la lysine à 5 pour 1000 et le phénol à 2,5 pour 1000 alors qu'ils résistent dans l'afrol à 30 pour 1000). Si l'on s'en tenait aux propriétés bactéricides, il faudrait spécialiser les antiseptiques et ne les employer qu'après contrôle bactériologique des germes à détruire.

3° *Les microbes ensemencés sur gélose après contact avec la solution d'afrol retenaient une certaine quantité d'essences et l'action empêchante de ces dernières* se prolongeait au delà du temps apparent de contact, contrairement à ce qui se passe avec les autres antiseptiques. Elle se traduisait par un retard à la culture de 24 à 48 heures et quelquefois plus, alors que les témoins (phénol et lysine) donnaient des cultures dès la 24e heure.

Pratiquement il est donc logique d'admettre la haute valeur antiseptique du pansement aromatique préconisé par Mencière. Les essences, en particulier l'Afrol, sont douées de propriétés bactéricides énergiques ; de plus en raison de la spécialisation trop étroite des antiseptiques, les propriétés empêchantes des essences doivent surtout retenir l'attention et les faire employer de plus en plus en médecine vétérinaire où jusqu'à ce jour elles n'ont guère trouvé droit de cité.

D'autre part, au Maroc, les essences solubilisées de Gattefossé offrent de nombreux avantages ; contrairement aux crésyls, elles sont solubles en toute proportion dans les eaux saumâtres ; employées sur les plaies sous forme de pommades elles écartent les mouches et évitent les myases et leurs complications.

Il serait intéressant de rechercher si les essences pourraient être employées dans la lutte contre les mouches et autres insectes piqueurs, vecteurs de maladies plus ou moins graves comme la micropilariose, les trypanosomiases, l'anémie pernicieuse du cheval, ou même tout simplement dans la lutte contre les varrons qui, chaque année, causent des pertes considérables pour l'élevage marocain.

Vétérinaire Major VELU,
Chef du Laboratoire de Recherches du Service de l'Elevage du Maroc.
(C. R.)

Sociétés.

Formations.

Parfums Cheramy. — Société anonyme au capital de 500.000 francs. Siège social : 19, rue Cambon, Paris. Industrie et Commerce de la Parfumerie. 24 mars 1922.

Parfumerie de l'Ile-de-France. — Société anonyme au capital de 250.000 fr. Siège social : 64, rue Alexis-Lepère, à Montreuil (Seine). Produits de parfumerie, savonnerie, hygiène, beauté. 28 mars 1922.

Parfums Woodworth. — Société anonyme au capital de 250.000 francs. Siège social : 44, rue de Lisbonne, Paris. Commerce des articles de parfumerie et savonnerie, 22 avril 1922. L'un des administrateurs est M. Chaunay-Clark Woodworth, parfumeur à New-York, 392, Fifth avenue.

A. *Lefranc et Compagnie.* — Société en commandite simple au capital de 120.000 francs. Siège social : 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. Détail de parfumerie et produits de beauté. 1er avril 1922.

Parfumerie Violet.— Société anonyme en formation. Siège social : 29, boulevard des Italiens, Paris. Détail de parfumerie.

Shipkoff et Co. — Société par actions. Siège social : Sofia. Succursale et usine à Kazanlik (Bulgarie). Culture et distillation des roses et de quelques autres plantes aromatiques. Directeur : Théodore-K. Shipkoff.

La Crisantema. — Société anonyme au capital de 10.000 dollars. Siège social : Ciudad Juarez, Mexico. Détail de parfumerie.

Modifications.

Parfumerie Houbigant. — Société anonyme au capital de 22.000.000 de francs. Siège social : 19, rue faubourg Saint-Honoré, Paris. Augmentation de capital. Procès-verbal du 18 mai 1922.

Fabrique de Savons et de Parfums. — Société anonyme au capital de 4.000.000 de couronnes, Prague. Augmentation à 8 millions de couronnes tchéco-slovaques.

Parfumerie Ramsès. — Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs. Siège social : 30, rue d'Hauteville, Paris. Liquidation judiciaire en date du 7 juin 1922.

A travers les Publications techniques.

Insecticides aromatiques.

La question des Insecticides à base d'oléorésine de Pyrèthre et des oléorésines ou terpènes aromatiques est à l'ordre du jour. Nous signalerons les articles suivants :

Le Pyrèthre insecticide, par le Dr Ph. Bretin et Cl. Abrial, dans le *Lyon Horticole.*

Un nouveau véhicule du Pyrethron, par R.-M. et J. Gattefossé, dans le *Journal d'Agriculture pratique* (avril 1922, nº 17, page 349).

L'Oléorésine de Pyrèthre, par R.-M. Gattefossé, dans la *Revue agricole de l'Afrique du Nord.*

Cette question a fait également l'objet d'une communication de M. R.-M. Gattefossé à la *Société d'Horticulture de France*, le 13 avril 1922 (*Journal de la Société d'Horticulture*, t. XXIII, mai 1922, p. 190).

Des études ont été publiées sur cette question par les soins des mêmes auteurs dans un grand nombre de revues, parmi lesquelles nous citerons : la *France Rurale*, *Le Réveil Agricole* (Marseille), *Le Mercure aptésien*, etc., etc.

Citons encore : Un nouveau traitement de la pédiculose par le savon-pyrèthre, par MM. Juillet, Galavieille et Margarot, dans la *Revue des Sciences pharmacologiques* ; Sulla possibile coltivazione in Italia del Piretro di Dalmazia, par G. Negri, dans l'*Economia Rurale*; Indication d'une nouvelle formule de bouillie contre la rouille du Rosier, par C. Chasset, dans le *Journal de la Société d'Horticulture de France* (t. XXI, p. 120), qui se rattache à la publication de l'étude du docteur L. Raybaud, parue dans *La Parfumerie Moderne*, mai 1922.

Camphre de Synthèse.

La question du Camphre de synthèse dont nous avons longuement entretenu nos lecteurs, grâce à la collaboration de MM. le docteur Trabut et A. Dubosc, vient de subir un véritable coup de théâtre.

Nous avions signalé que M. Oraw, ancien collaborateur du Docteur Kondakow, avait pris des engagements pour l'installation d'usines de camphre synthétique à partir d'essences d'aiguilles de sapins en Colombie britannique. Jusqu'à présent, les travaux effectués sur cette question étaient tenus secrets et on y faisait à peine allusion dans les travaux de *La Parfumerie Moderne*, et notamment dans notre livre « Le Camphre de Synthèse », analysé dans le présent numéro.

M. Oraw vient de publier quelques notes mettant le grand public au courant du principe de cette invention, notamment dans *La Nature* (nº 2504, avril 1922. Suppl., p. 98). Il attribue les réactions inédites qui permettent l'utilisation de l'essence d'*Abies sibirica* au professeur J. Schindelmeiser, qui était avant la guerre à Hambourg. Nous croyons savoir que telle n'est pas l'exacte vérité et nous espérons que le Docteur Ivan Kondakow, membre d'honneur de notre Comité de Rédaction, voudra bien nous donner son opinion sur cette affaire. M. A. Dubosc nous promet également une étude sur cette question qu'il connaît particulièrement bien et qu'il a contribué à mettre au point industriellement par diverses inventions.

Culture du Camphrier.

La culture du Camphrier pour la production de l'essence des feuilles fait l'objet de recherches importantes, surtout depuis la publication du rapport du Docteur Trabut dans notre revue. Notre collaborateur A. Rolet a donné un bon résumé de la question dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées* (15 avril 1922, nº 7, pp. 209-213). Citons encore deux travaux inédits fort intéressants publiés par notre confrère italien : *Revista italiana delle Essenze e Profumi* ; nous regrettons vivement que la place nous manque pour les analyser. Enfin, quelques autres travaux viennent compléter cette documentation tous les jours plus abondante ; Aug. Chevalier : « Les arbres producteurs de Camphre », dans l'excellente revue qu'il dirige, la *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture coloniale* (t. I, p. 12) ; Cinnamon, sources, production and trade, vaste étude du *Bulletin of the Imperial Institute* (t. XIX, nº 3, pp. 319-348).

On verra plus tard, dans notre rubrique concernant les colonies françaises, mention des études de MM. Crevost, Blanchard de la Brosse et Murat, Vernet sur le Camphrier au Tonkin. M. Vernet (*Bull. Agric. Inst. Scient. Saïgon*, nº 11, pp. 345-353) a étudié également la Camphrée (*Blumea balsamifera*, D. C.), plante d'Indochine sur laquelle nous avons souvent attiré l'attention dans cette revue pour le Camphre qu'elle fournit.

Malheureusement, la production de ce camphre semble trop onéreuse. 500 pieds de *Blumea* âgés de un à deux ans, en terres rouges, ont fourni 225 kgs de feuilles ; le prix de la récolte a été de 6 piastres et le rendement moyen par pied de 0 kg 450. Frais pour une récolte de 1.000 kilos : 24 piastres, même en peuplements très denses. Or, le rendement en camphre ne dépasse pas 0,7 à 1,2 pour cent.

Essences nouvelles du Tonkin.

Nous signalons un ouvrage qui contient des suggestions intéressantes : « Premier inventaire des bois et autres produits forestiers du Tonkin », par M. le professeur Auguste Chevalier. Ce livre est extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*, nouvelle série, numéros 131, 132, et 137 (1919) ; il comprend 230 pages avec la description de toutes les espèces botaniques forestières actuellement connues de notre vaste colonie. Un chapitre spécial est réservé aux drogues, notamment aromatiques, que l'on peut en tirer. L'auteur identifie la « Bruyère du Tonkin » avec le *Baekea frutescens* ; on sait que le *Bulletin de Roure-Bertrand Fils*, puis M. Jean Gattefossé dans l'*Agronomie Coloniale* et dans *La Parfumerie Moderne* ont identifié la plante produisant cette essence maintenant connue et estimée, avec le *Cathetus fasciculatus*. M. Aug. Chevalier développera cette question dans notre revue très vraisemblablement.

Andropogonées odorantes.

La Revue de Botanique appliquée, si brillamment dirigée par M. Aug. Chevalier, contient une étude fort intéressante de Mlle Camus sur « les Andropogonées odorantes des régions tropicales » (t. I, n° 4, pp. 270-306). C'est une excellente monographie au point de vue botanique, mais nous estimons que la bibliographie concernant les essences extraites de ces plantes est insuffisante parce qu'exclusivement extraite des bulletins des maisons Schimmel et Roure-Bertrand. Ainsi pour l'*A. Schoenanthus* ou *laniger*, c'est la racine qui est odorante comme dans le cas du Vetiver ; nous avons publié cette observation dans les diverses études de notre revue sur les végétaux aromatiques du Maroc. Une andropogonée à identifier serait celle qui, en Indochine, donne l'essence vendue sous le nom de « Blé des Pagodes » ; nous ne croyons pas qu'elle ait été l'objet d'aucune recherche botanique jusqu'à présent.

Vanille.

Dans l'*Agronomie Coloniale*, M. Ch. Chalot a consacré une étude aux « mauvaises odeurs » de la Vanille (6e an., n° 45, p. 81).

Lavandes.

Le commandant Laflotte a publié, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de Draguignan* (T. XXXIII, Mém. p. 107), une étude sur l'étymologie du nom de lieu « Lavandou ». Au cours de ce travail, il publie des photographies de lavande Stœchas comparée à la Lavande *pedunculata*, dont les photos sont extraites du travail de M. Jean Gattefossé sur la flore du Maroc. L'étymologie de *Stœchas* donnée par ce dernier auteur dans sa monographie de la *Lavande Stœchas* parue dans *La Parfumerie Moderne* est également rapportée dans le travail du commandant Laflotte. Le *Bulletin de la Société Botanique et Géologique du Var* (n° 24, p.p. 4-6) contient une étude analogue du commandant Laflotte.

M. Julien Guigue, Président du Syndicat des Producteurs de Fleurs et d'Essence de Lavande (du Vaucluse), a publié dans la *France du Midi* du 16 et du 31 mai dernier une étude très serrée destinée à démontrer le prix de revient actuel de l'Essence de Lavande. Ces conclusions restent celles du dit Syndicat que nous avons données dans notre numéro de mai dernier.

Ambre gris.

La revue anecdotique *Hier, Aujourd'hui, Demain* (t. I, nos 11 et 13) a publié une étude complète de M. Jean Gattefossé sur « la mystérieuse origine de l'Ambre gris », illustrée de nombreuses photographies. Cette publication de grand luxe a donné lieu à un échange de correspondance avec plusieurs laboratoires scientifiques et des recherches vont être faites pour vérifier certaines indications de l'auteur.

Outillage.

Nous recommandons l'étude de vulgarisation de M. Jean Ero, intitulée « Les méthodes et l'outillage de la Parfumerie Moderne », parue dans *La Science et la Vie* (n° 62, mai 1922, pp. 491-498), illustrée de neuf photographies d'appareils industriels de grandes usines de parfumerie.

Dans la *France Nouvelle*, M. I. Lazennec, notre estimé collaborateur, donne une étude sur l'industrie des Parfums ; forcément rapide, cette étude n'en est pas moins une excellente vulgarisation et les lecteurs intéressés pourront se rapporter par la suite au *Manuel de Parfumerie* de l'auteur, analysé page 141 du présent fascicule.

Psychologie.

Le Temps a donné une contribution à l'étude de la psychologie des odeurs en rappelant la séduction exercée à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle par les créoles des Antilles sur l'élite française. Leur influence d'inspiratrices dans la littérature française est des plus grandes comme l'on sait, mais l'originalité de cet article est d'attribuer cette extraordinaire influence au parfum particulier à la femme créole, charme auquel Bonaparte lui-même se laissa prendre.

La Patrie rappelle, en songeant à Bichara, moderne parfumeur syrien, que la mode qui consiste à faire recommander des parfums par des personnalités connues n'est pas d'aujourd'hui.

En 1859, George Sand avait rédigé une attestation de la supériorité et de la finesse de l'eau « George Sand » pour la toilette et le mouchoir, laquelle attestation littéraire était jointe aux flacons.

Dans les *Annales politiques et littéraires*, Maurice Maeterlinck développe le thème difficile : « Si les fleurs et les parfums n'existaient pas... »

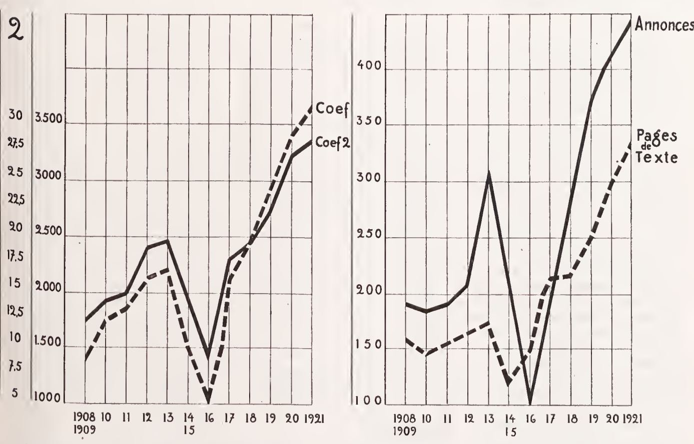
Le *Petit Parisien* s'étonne que l'on ait oublié qu'à la fin du XVIIIe siècle l'Eau de Cologne était une panacée universelle guérissant la peste, le mal caduc, l'apoplexie, les affections du cœur et celles du foie, le scorbut, les angines, les pleurésies, la constipation, la goutte, les brûlures, les tumeurs, tuait les vers, favorisait les accouchements, ramenait la santé des jeunes chiens malades, anéantissait les vérues et enlevait les marques laissées par la petite vérole.

Hélas, l'efficacité des remèdes est affaire de mode et une publicité bien faite suffirait peut-être pour rendre à l'Eau de Cologne ses vertus médicicinales d'antan.

Analyses.

Dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, le docteur P. Bourcet fait une élogieuse analyse de l'ouvrage récent de MM. R.-M. et J. Gattefossé. « Les Nouveaux Parfums synthétiques » et annonce comme prochaine une deuxième édition entièrement refondue, car la première est déjà épuisée. Il s'exprime ainsi : « Les exigences commerciales faisaient de la parfumerie synthétique une branche très fermée de la chimie industrielle, chaque parfumeur estimant qu'il détenait des secrets dont il ne voulait pas faire profiter ses concurrents. Il faut savoir gré aux auteurs d'avoir rompu avec cette manière de faire et d'avoir rempli leur ouvrage de détails souvent inédits et de renseignements que seules leur longue expérience et leur compétence indiscutable leur permettaient de donner. Ils ajoutent à une documentation abondante des projets d'installation d'ateliers, ce qui constitue une innovation dans cette littérature spéciale ».

La Rédaction de "La Parfumerie Moderne".



Les graphiques ci-dessus indiquent la progression suivie par la rédaction de notre revue depuis son origine.

L'importance de *« La Parfumerie Moderne »* n'aurait cessé de s'accroître si tous ses chefs n'avaient été mobilisés en 1914. Elle n'a cessé de paraître que pendant moins d'un an ; mais lorsque son rédacteur en chef, R.-M. Gattefossé, a pu en assurer l'édition grâce à une blessure de guerre qui l'immobilisa pendant quelque temps, il fallut de gigantesques efforts pour assurer sa vitalité. Petit à petit ses autres chefs disparurent, définitivement cette fois, brisés par la tourmente. Malgré cela, le journal s'est maintenu, et, en 1917, sous l'impulsion d'une nouvelle direction publicitaire, il prenait une nouvelle extension.

Un jour, nous tâcherons de montrer comment il a évolué lentement pour devenir, sans conteste, l'organe international de la Parfumerie, surtout au point de vue technique. Aujourd'hui, nous nous contentons de montrer, par ces graphiques, l'effort réalisé pour sa présentation et sa rédaction.

Dans le graphique de gauche, on a établi un coefficient de la valeur annuelle de la revue, en tenant compte de l'importance du texte, du nombre des annonces, de l'importance des divers suppléments, et, enfin, de l'illustration. Le format du journal ayant changé en 1919, le texte a été mesuré en nombre de caractères employés et non en pages, puisque celles-ci avaient autrefois deux colonnes et actuellement trois. On apprendra peut-être avec curiosité que, depuis l'origine, notre organe a employé 12 millions 500.000 caractères d'imprimerie.

La ligne brisée désignée par « Coef » (coefficient) indique que *« La Parfumerie Moderne »* a repris en 1918 sa progression ascendante, au point qu'elle aurait dû atteindre normalement sans la guerre. On a rapporté le coefficient établi comme ci-dessus indiqué au chiffre 1.000 pour l'année la plus faible : 1916. Les chiffres indiquant la valeur proportionnelle des autres années sont alors : 1908-1909 : 1.431 ; 1910 : 1.712 ; 1911 : 1.740 ; 1912 : 2.171 ; 1913 : 2.299 ; 1914-15 : 1.481 ; 1917 : 2.195 ; 1918 : 2.425 ; 1919 : 2.960 ; 1920 : 3.451 ; 1921 : 3.575.

La deuxième ligne du même graphique indique l'importance moyenne d'un numéro, chaque année ; elle est différente de la précédente à cause de l'importance variable des numéros de Noël, et surtout parce que, de 1917 à 1921, nous avons publié 13 numéros par an.

Dans le graphique de droite, nous avons indiqué simplement le nombre de pages de texte annuel et le nombre de pages d'annonces correspondant.

De 148 pages de texte en 1910, et 176 en 1913, la guerre nous avait vu réduits à 122 pages pour l'année double 1914-15. Malgré les pages à trois colonnes et un nouveau caractère admettant davantage de caractères à la ligne, nous avons atteint 324 pages en 1921, avec un supplément de 36 pages.

Les annonces ont atteint une progression encore plus rapide, passant de 174 à 310 pages, puis de 100 pages en 1916 à 500 pages en 1921.

Les illustrations donneraient lieu à un calcul analogue si l'on s'en tenait au nombre de clichés (46 en 1908-09 et 173 en 1920) ; mais il faut se souvenir de nos magnifiques numéros de Noël des années dernières, chargés de compositions d'art et de hors-texte splendides, sans compter des suppléments illustrés divers.

Cette année 1922 marque un nouvel effort pour l'illustration documentaire, et la plupart des articles sont accompagnés de photographies réunies avec difficulté par notre service spécial.

L'année 1922 constitue une belle avance encore, puisque les six premiers numéros ne comprennent pas moins de 250 pages d'annonces, 132 pages de texte et 55 illustrations.

INFORMATIONS

FRANCE.

La question s'est posée de savoir s'il ne serait pas possible de simplifier les formalités imposées aux détenteurs d'alcool acheté à l'Etat, qui travaillent à la fois pour la clientèle française et étrangère, en les autorisant à prélever sur leur stock d'exportation les quantités qui pourraient exceptionnellement leur manquer pour satisfaire aux demandes imprévues de la clientèle française, alors que les intéressés s'offrent à acquitter, en même temps que les droits de régie, la différence de 50 fr. par hectolitre qui sépare la valeur des deux catégories d'alcool.

Les prix de cession des alcools servant à la préparation des produits pour l'exportation étant inférieurs à ceux des alcools destinés à la fabrication de produits pour l'intérieur, il est indispensable de les suivre à un compte distinct qui, aux termes de l'engagement souscrit par l'intéressé, doit être apuré par des exportations directes et dans un délai fixé. L'Administration ne s'oppose pas, toutefois, à ce qu'accidentellement le détenteur, pour satisfaire la clientèle française et sauf payement du complément de valeur, prélève une certaine quantité d'alcool du compte exportation pour l'utiliser à la fabrication de produits destinés à l'intérieur et pour lesquels l'emploi d'alcools d'industrie est autorisé, mais pour prévenir tout abus, il faut que l'intéressé établisse une demande d'autorisation. (*Echos de l'Exportation.*)

Voir aussi : « Contrôle des cessions d'alcool faites par l'Etat pour industries privilégiées » dans le *Journal des Contributions Indirectes* du 15 mai 1922, page 247.

***

La répression des fraudes dans la parfumerie.

Le Dr Edouard Grinda, député, a reçu de M. Chéron, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

« Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le vœu émis par les Associations agricoles de la région de Grasse, tendant à la répression des fraudes dans le commerce des produits aromatiques naturels destinés à la parfumerie.

« Je m'empresse de vous informer que je suis tout disposé à donner satisfaction au vœu ainsi émis et que je serais reconnaissant aux Associations agricoles intéressées de fournir à mon administration les indications sur les principales fraudes dont elles se plaignent. Ces renseignements me sont nécessaires pour l'élaboration du règlement d'administration publique qui, en vertu de l'article 11 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, servira de base à cette répression.

« J'ai chargé, d'ailleurs, M. Saint-Paul, inspecteur divisionnaire de la région, de procéder sur place à une enquête.

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

« *Le Ministre de l'Agriculture.* »

ANGLETERRE.

La reprise des affaires en Angleterre.

M. Baldwin, Président du Board of Trade, a fait dernièrement un important discours synthétisant la situation actuelle.

Sans doute l'Angleterre se débat au milieu de graves difficultés. Le chômage est encore intense et les impôts trop élevés obligent les producteurs à verser au Trésor la plus grande partie de leurs disponibilités monétaires. Ces lourdes charges financières retardent la reprise tant désirée.

Toutefois, malgré ces ennuis, le Président du Bureau du Commerce est plutôt optimiste. Il reconnaît que les conditions commerciales aux Etats-Unis s'améliorent rapidement et que la place de New-York a la conviction que le creux de la crise a été atteint. L'Angleterre commence à suivre une marche ascendante. Si, en 1913, on prend la base de 100, le commerce anglais est, au commencement de 1922, à 65 après avoir été à 90 en 1920 et à 48 % en 1921. M. Baldwin ne fait allusion qu'au volume des marchandises et non à leurs prix.

Les charbonnages sont actifs et les prix de la houille et de l'anthracite sont sur le carreau de mines extrêmement fermes, par suite des grèves américaines.

Les industries lainières de Bradford sont dans une situation comparativement satisfaisante. Le commerce des cuirs est en léger progrès. Certaines autres branches de la production, tels que les produits chimiques, la droguerie, certaines usines de machines électriques et les métiers à tisser accusent la même tendance optimiste.

M. Baldwin cite en exemple les manufactures du Lancashire. Malgré les pires difficultés provoquées par les troubles continuels de l'Extrême-Orient et des Indes et les tarifs protectionnistes de l'étranger, l'industrie de Manchester n'a pas hésité à abaisser ses prix en réduisant ses bénéfices et salaires pour conserver les grands marchés de cotonnades, afin d'être prête au moment de la reprise.

En faisant allusion à la construction navale, le Président a été le premier à reconnaître que cette industrie fondamentale était dans le marasme.

Le problème d'après lui réside dans la formule suivante : trouver un nouveau moyen de production abaissant le coefficient d'exploitation du bateau tout en augmentant la capacité de ses cales.

Il est remarquable que les mêmes notes optimistes nous viennent aujourd'hui d'Angleterre et d'Amérique, nos deux grands fournisseurs et nos deux principaux clients qui avaient été du fait de leurs changes particulièrement touchés.

SUISSE.

Pas de grands changements dans l'industrie de la Parfumerie si ce n'est une fermeté constante dans tous les prix. Et j'entends faire allusion ici aux synthétiques autant qu'aux essences naturelles. Le travail reprend dans nos plus grandes fabriques, non pas qu'en soi les

conjectures se montrent plus favorables, mais parce qu'elles se montrent moins défavorables.

Il semble, et c'est une opinion personnelle, que dans certains cas les changes ne jouent aucun rôle. Sans doute peut-on ranger les synthétiques dans cette catégorie favorisée. L'industrie allemande, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'analyser ici, laisse un jeu plus libre à notre concurrence. Elle le fait en maintenant des prix élevés ou relativement élevés. Profitant de cette situation, quelques-uns de nos industriels n'ont pas hésité à recourir aux offices de leurs voyageurs. Dans quelques cas la justesse de l'intuition n'a pas été démentie par la réalité, et avec satisfaction je puis mentionner l'engagement partiel d'ouvriers renvoyés pendant les mauvais jours.

Ce n'est pas à dire que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. L'industriel suisse achète avec la circonspection la plus sévère. Les grandes maisons n'ignorent point ce fait, et n'en méconnaissent pas davantage la nécessité. En explication de ces lignes sybillines, je dois attirer l'attention du lecteur sur la fondation en Suisse des succursales de grands parfumeurs parisiens. A prix égal, la clientèle préfère le parfum français, mais s'il n'y a rien à dire à cela, on ne peut manquer de songer aux savonniers ou aux parfumeurs du pays mis dans un état d'infériorité bien complexe. Et je reviens ici à ma constatation précédente, croyant l'avoir expliquée et plus ou moins excusée par cette explication.

Pour la fabrication saisonnière des eaux de Cologne, les huiles de Sicile sont recherchées. L'essence de Citron est à 9 fr. environ. La Bergamote à 42 fr. Bigarade à 30 fr. Mandarine, 55 fr. Les compositions concentrées d'eau de Cologne pour la fabrication de la solution elle-même n'ont pas un grand succès. On leur reproche leur manque de ténacité et leur prix plutôt élevé. Il me semble que les maisons françaises spécialisées auraient intérêt à détruire la prévention que l'on voit marquer à l'égard de ces préparations.

Les synthétiques de grande vente : Coumarine, Musc, Xylène, Vanilline, Héliotrope n'ont pas subi de changements. Leurs prix dans l'ordre respectif sont de 22, 25, 78 et 19 fr.

(Corr. particulier.)

NORVÈGE.

Réglementation pour l'importation de la parfumerie contenant de l'alcool

1) Aucune licence d'importation n'est nécessaire à l'acheteur norvégien lors de la transmission de sa commande. Toutefois aucun produit de parfumerie contenant de l'alcool ne peut être introduit en Norvège sans l'autorisation du Socialdepartment à qui l'importateur doit adresser, le cas échéant, lors de l'arrivée des marchandises, une demande de permis d'importation. Cette demande doit être accompagnée de la facture originale.

2) Il n'existe aucune liste énumérative des produits qui doivent être dénaturés. La règle en vigueur est que les cosmétiques et parfums de toute nature, contenant de l'alcool, ne peuvent être importés sans l'autorisation du Socialdepartment et que ce Ministère peut subordonner son autorisation à la dénaturation des produits.

En pratique, la dénaturation n'est demandée que pour les produits qui, par leur genre ou leur composition, pourraient être employés comme boisson. La dénaturation s'effectue au moyen de 0,3 gramme d'extrait sec de coloquinte par litre de produit préparé.

3) Il n'est pas obligatoire d'indiquer sur les factures ou les déclarations de douane que les produits ont été dénaturés. Toutefois, si ces indications sont portées par le fabricant, l'importation pourra être permise sans qu'il soit nécessaire de prélever des échantillons pour analyse.

(Chambre de Commerce franco-norvégienne, Christiania.)

ALLEMAGNE.

Une crise économique va-t-elle s'abattre sur l'Allemagne ?

Le pouvoir d'achat du mark a diminué plus rapidement à l'étranger qu'en Allemagne. Pendant cette période de transition notre voisine a monopolisé les commandes. L'équilibre enfin atteint, de redoutables problèmes devaient se poser.

Le dernier rapport du Ministère du Commerce de Prusse basé sur l'opinion des Chambres de Commerce semble confirmer cette hypothèse.

De tous côtés plusieurs industriels signalent une diminution de demandes de l'intérieur et spécialement du dehors.

La raison principale est la concurrence étrangère qui se fait sentir de plus en plus. Dans les industries de produits demi-ouvrés, du matériel de chemin de fer, du verre et des textiles, le prix allemand n'est plus intéressant. A conditions égales, certains milieux se rendent compte que l'étranger délaissera le produit germanique par suite des retards de livraison et de la clause « freibleibend ».

Différents facteurs font monter le prix de revient. La suppression des subsides aux ouvriers leur font réclamer des salaires en proportion ; l'augmentation des charbons et des transports élève le coût de la production.

Enfin, les réfections d'usine coûtent si cher en Allemagne que de nombreuses sociétés reculent devant les dépenses. Au contraire, l'étranger peut faire plus facilement des améliorations qui abaisseront son prix de revient.

L'Allemagne se compare parfois à l'Autriche où malgré la chute de la couronne les prix sont élevés, et en tire une conclusion assez pessimiste.

On constate qu'au moment où notre voisine rencontre des embarras sérieux, l'Angleterre et l'Amérique accusent une amélioration notable dans leur état économique.

ÉGYPTE

Les droits suivants viennent d'être établis à l'entrée en Egypte sur les articles ci-après :

Liqueurs alcoolisées, simples ou composées contenant une proportion d'alcool absolu ne dépassant pas 50 % de leur volume : par litre d'alcool, 100 millièmes.

Liqueurs alcoolisées, simples ou composées contenant une proportion d'alcool absolu dépassant 50 % de leur volume : par litre d'alcool 200 millièmes.

Préparations de parfumerie à base d'alcool par litre de liquide, 170 millièmes.

Les vins de toute espèce, contenant

une proportion d'alcool absolu dépassant 23 % de leur volume, sont taxés d'après les indications ci-dessus énumérées.

En général, tous les autres liquides à base d'alcool distillé, si cet alcool ne dépasse pas 2 % de leur volume, sont taxés à 10 % *ad valorem*.

On recommande aux exportateurs de mentionner dans leurs factures, pour chaque baril ou autres récipient, le poids net, la tare, le degré centésimal de richesse alcoolique par volume. Dans le cas de *bouteilles* ou *flacons* le volume de liquide par bouteille ou flacon, le degré centésimal de richesse alcoolique par volume.

***

Organisation de Bibliothèques de Catalogues commerciaux en Egypte.

Pour répondre aux demandes des Egyptiens actuellement très désireux de connaître davantage les articles français, l'Attaché commercial français en Egypte a organisé au Caire, dans les locaux de l'Office Commercial du Levant et de la Chambre de Commerce, 14, rue Cheikh Abou El Sebaa, une Bibliothèque Centrale de Catalogues, où les catalogues français seront classés, présentés au public et distribués à une dizaine de bibliothèques établies dans les Chambres de Commerce Egyptiennes des principales villes, le tout par les soins de l'Office qui se charge également de la publicité nécessaire dans les journaux locaux.

En adressant à l'Office Commercial Français au Caire, une dizaine de catalogues, nos industriels s'épargneront des frais considérables tout en faisant connaître pratiquement leurs articles dans un des pays les plus riches.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Office National du Commerce extérieur, Section du Levant, 24, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris, aux agences régionales de l'Office en France, et en Egypte, à l'Attaché ou à l'Office Commercial Français, 14, rue Cheikh Abou El Sebaa, Le Caire.

BRÉSIL.

Exposition nationale brésilienne

L'Office national du Commerce extérieur nous avise qu'une Exposition nationale commémorative du premier centenaire de l'Indépendance du Brésil, aura lieu à Rio-de-Janeiro, du 7 septembre au 15 novembre 1922, avec le concours de toutes les nations. Cette Exposition constitue l'une des plus importantes de ce genre que l'on ait encore vues en Amérique du Sud et, en raison de l'affluence des visiteurs de tous les Etats de l'Amérique qui s'y rendront, les commerçants et industriels français ont un réel intérêt à y participer. Nous ne saurions trop insister sur cette évidence en ce qui concerne particulièrement les parfumeurs, étant donné l'importance de nos exportations de parfumerie au Brésil.

Pour toutes les informations concernant les demandes d'admission à cette importante manifestation, les intéressés devront s'adresser directement au Comité français des Expositions à l'Etranger, 42, rue du Louvre, à Paris.

***

Procédés douaniers.

Il arrive souvent que nos exportateurs vendent leurs marchandises moyennant la remise des documents contre acceptation de la traite. Le consignataire du produit peut retirer en douane l'envoi, moyennant la signature d'une simple déclaration de responsabilité. Grâce à cette formalité, il laisse la Banque porteur des documents et de la traite non acceptée. Nos fabricants peuvent être ensuite contraints de passer par ses exigences souvent ridicules.

Cette façon d'opérer est possible d'après les règlements brésiliens.

Les douanes du Brésil permettent le dédouanement, si on leur présente le connaissement ou la facture consulaire ; mais si le consignataire prétexte que ces documents se sont égarés, on lui fera signer une déclaration de garantie. Si au moyen du manifeste la douane constate que la marchandise est bien consignée en son nom ou à son ordre, on lui donne l'autorisation de retrait.

Pour éviter ce danger, il est nécessaire que nos producteurs consignent à la Banque porteur des documents leurs marchandises ; celle-ci, contre acceptation de la traite, endossera le document au véritable destinataire et tous les dangers seront évités.

Cette méthode entraînera quelques légers frais supplémentaires (2 $ 000 par conto ou facture), mais nos adhérents ne pourront être victimes de ce procédé malhonnête.

ARGENTINE.

La Parfumerie et le marché argentin.

Pendant la guerre, l'Argentine a fait des progrès sensibles dans la fabrication de la parfumerie. Elle produit spécialement des savons de toilette, des eaux de Cologne, des pâtes dentifrices, des crèmes et des lotions.

L'industrie locale laisse une marge identique à tous les détaillants qui ont sur le même produit le même bénéfice.

Nos articles jouissent d'une bonne réputation. Il faut néanmoins faire des efforts répétés pour faire connaître nos spécialités, comme le font nos concurrents locaux et ceux d'Allemagne et d'Amérique. Nos grandes marques sont citées comme des exemples de délicatesse et de bon goût. Toutefois, pour augmenter d'une façon très sensible nos importations, nos fabricants devraient prendre deux mesures.

La première serait une propagande d'ensemble. Plusieurs maisons devraient se partager le marché pour lancer chacune un ou plusieurs produits qui font leur réputation. De nombreux frais de publicité seraient évités et l'acheteur aurait devant lui toute une gamme de produits irréprochables.

La seconde mesure serait d'uniformiser, comme l'ont fait les fabricants argentins, les escomptes et rabais que nos représentants consentent aux revendeurs et grossistes. En effet, ce procédé est un des éléments de succès de l'industrie locale pour certains produits ; il faut donc l'imiter.

Il est à noter que dans ce pays notre industrie doit lutter contre la fraude qui s'attaque aux grandes marques. Il ne faut pas ignorer que la propriété industrielle est peu respectée en Argentine et nos voyageurs doivent mettre, eux-mêmes, en garde leur clientèle, en dénonçant ce danger.

Bibliographie.

Le Camphre et sa synthèse, par A. Dubosc, Ingénieur-Chimiste et *La Culture industrielle du Camphrier*, par le Dr L. Trabut, correspondant de l'Institut, Directeur des Services botaniques de l'Algérie ; Préface du Dr I.-L. Kondakow, professeur de l'Université de Woronege. Travaux scientifiques de *La Parfumerie Moderne* : Fascicule I. Editions Pierre Argence, 285, avenue Jean-Jaurès, Lyon, 1922. In-8°, 64 pages, 3 planches. Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône). Prix : 6 fr. port en plus.

La présente monographie condense tous les renseignements utiles sur la synthèse industrielle du Camphre et sur la question, si controversée de la culture du Camphrier riche en camphre, hors de son aire de dispersion géographique naturelle. Elle a été établie dans le but pratique de permettre la poursuite des études sur cette question en France et de la vulgariser en quelque sorte, en mettant tous les documents existants, sous une forme condensée, sous les yeux des chimistes, des industriels et des agronomes.

Les données obtenues dans cette série de recherches ont servi, au cours des vingt dernières années, à fonder l'industrie de la synthèse du Camphre et de ses dérivés. « La littérature de cette question, réunie depuis une période aussi longue, n'est pas toujours très accessible ; dispersée dans les revues techniques spéciales du monde entier, elle manque de coordination et est tellement abondante qu'il est très difficile de s'y orienter, non seulement pour une personne s'intéressant exceptionnellement à la question du Camphre, mais même pour un spécialiste de la partie ». (Docteur Kondakow).

On ne connaissait, jusqu'à présent, que trois publications spéciales sur ce sujet, dont deux sont en allemand et la troisième en langue russe, si peu connue, malheureusement, dans notre pays.

Cependant la plupart des recherches théoriques ou pratiques importantes faites sur la synthèse du Camphre sont dues à des français et il devenait indispensable qu'une œuvre d'ensemble permette enfin de s'en rendre compte facilement.

En 1919, le Japon sollicitait le concours des chimistes français dans le but de joindre au monopole absolu du Camphre naturel qui lui permettait de si beaux bénéfices, celui du Camphre de synthèse. Le Gouvernement japonais pensait ainsi maintenir sa situation privilégiée dans le commerce du Camphre et dans les industries et manufactures qui en dépendent. Le plus gros acheteur de Camphre, les Etats-Unis, créait vers la même époque des groupes d'études, et en Angleterre et en France les industriels du celluloïd et de ses dérivés d'une part, les producteurs de térébenthine d'autre part, se rapprochachaient pour former des alliances avec l'espoir de voir définitivement renaître l'industrie du camphre synthétique.

Les ingénieurs allemands eux-mêmes, et dès avant la fin de la guerre, s'occupaient activement de la question et il semble bien que le gouvernement japonais ait bien fait appel à leur collaboration pour la mise en œuvre des synthèses les plus modernes. Les Italiens s'occupaient davantage de la culture industrielle du camphrier.

Bien que de nombreuses sociétés d'études industrielles se soient créées depuis 1919, rares sont les usines actuellement productrices de Camphre de synthèse. C'est que de nouvelles découvertes viennent de modifier complètement les vues des industriels ; elles portent surtout sur l'utilisation d'huiles essentielles contenant en abondance de l'acétate de bornyle et les personnes intéressées trouveront tous les détails possibles dans *La Parfumerie Moderne*, en 1922.

Dans cette nouvelle période de recherches actives, les travaux scientifiques sur le Camphre se sont extraordinairement multipliés et M. A. Dubosc y a pris une grande part.

En ce qui concerne plus particulièrement la culture industrielle du Camphrier, la situation était la même et la majorité des documents étaient dispersés dans des revues spéciales anglaises ou américaines ; un seul travail d'ensemble existait en langue italienne, mais vieux de quinze ans.

Les bibliographes et les chimistes, les industriels du celluloïd et de ses dérivés, les gouvernements intéressés par la culture du Camphrier, sauront donc gré aux membres du Comité de Rédaction scientifique de *La Parfumerie Moderne*, d'avoir condensé dans cette brochure, illustrée de curieuses photos de Formose, tous les renseignements utiles, leur permettant, le cas échéant, de retrouver très vite les études originales.

Comme le professeur Kondakow, le plus distingué chimiste du Camphre à notre époque et l'inventeur de procédés de synthèse nouvaux, le dit dans la préface : « Il est évident que cette monographie précieuse est appelée à largement se répandre et qu'elle prendra sa place sur la table de travail de tous ceux qui s'intéressent à la question du Camphre », actuellement tout au premier plan de l'actualité.

Manuel de Parfumerie, par I. Lazennec, Ingénieur-Chimiste. — In-18 raisin, relié. — « Bibliothèque professionnelle », Paris, 1922. — Prix : 8 fr., port en plus. Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

On sait que le but de la Bibliothèque professionnelle est de fournir aux travailleurs le moyen de connaître leur métier, de puiser des enseignements complets dans un volume maniable, écrit spécialement pour l'ouvrier dans sa langue habituelle, sans difficultés théoriques.

C'est le cours professionnel résumé sous forme d'ouvrage. On conçoit son importance puisqu'il est destiné à stimuler l'initiative de l'ouvrier, de l'employé ; à tuer la routine forcée dans laquelle il était parfois volontairement maintenu afin de briser son ambition légitime.

Le livre de M. Lazennec est conçu dans cet esprit ; ce n'est pas une innovation en parfumerie, puisque les rédacteurs de *La Parfumerie Moderne* ont fréquemment publié des ouvrages, manuels, formulaires, aide-mémoire, dans le même but.

On doit, d'ailleurs, savoir gré à M. Lazennec d'avoir puisé sa riche documentation aux meilleures sources et

de donner des indications réellement utilisables, mises à la portée de tous.

Il a surtout essayé de démontrer que l'utilisation des produits synthétiques en parfumerie est devenu indispensable et qu'elle est réellement favorable à la seule condition d'observer l'axiome de Gattefossé : « Venir en aide à la Nature, n'est pas se substituer à elle ».

L'ouvrage est divisé en seize chapitres, on y examine successivement : les matières premières employées en Parfumerie, les Parfums d'origine végétale avec toutes les indications générales désirables sur les modes d'extraction, une étude des principales essences, puis les parfums d'origine animale et enfin les produits de synthèse et artificiels (on distingue dans un chapitre à part ceux de synthèse partielle obtenus à partir des constituants chimiques des huiles essentielles). Dans la deuxième partie du volume l'auteur traite avec beaucoup de soins des eaux aromatiques, des infusions et teintures, des extraits composés, eaux de toilette, eaux de Cologne, vinaigres de toilette, élixirs ou eaux dentifrices, crèmes pour le visage, laits de toilette, huiles, pommades, brillantines, cosmétiques, fards secs et gras, crayons, teintures pour les cheveux, épilatoires, parfums d'appartement, pastilles fumigatoires, cartes parfumées, etc., Il termine par des notes sur les savons.

Parfumerie et Savonnerie. — Répertoire alphabétique des marques de Fabrique, 1904-1921. — Edité par le « Bureau des Marques », MM. J. Louis Jeune et G. Terquem, 28, rue de Suresne, Paris, 1922. In-4° relié.

Nous avons parlé dans notre numéro de mai (page 99) de l'heureuse initiave du bureau des Marques. Depuis cette date leur important ouvrage est paru.

La majorité de nos lecteurs connaissent le cabinet de MM. J. Louis Jeune et G. Terquem (Bureau des Marques), 28, rue de Suresne, à Paris, qui, spécialisés dans la propriété industrielle, possèdent des archives minutieusement mises à jour, et notamment la liste alphabétique de toutes les marques de fabrique ou de commerce, déposées en France et au Bureau International de Berne.

A la demande d'un très grand nombre de parfumeurs et savonniers, MM. J. Louis jeune et G. Terquem, ont accepté de publier la liste alphabétique de toutes les marques de fabriques déposées en France et au Bureau International de Berne, de 1904 à fin 1921.

Cet ouvrage fort important, puisqu'il contient environ 50.000 marques, rendra des services inappréciables, puisque les possesseurs sauront, d'un simple coup d'œil, si les marques ou dénominations qu'ils ont l'intention d'adopter figurent déjà sur ce répertoire.

Dans la négative, sur appel téléphonique, ou par lettre, les éditeurs de cet ouvrage procéderont à une vérification complémentaire, parmi les marques déposées de 1857 à 1904, ou récemment enregistrées, et un temps appréciable sera ainsi gagné ; et nos lecteurs savent que de nos jours, le temps c'est de l'argent, suivant la formule chère à nos amis Anglais.

Cet ouvrage serait insuffisant s'il n'était complété, à partir de sa publication, par des listes mensuelles, qui feront connaître les marques nouvelles et toutes les indications s'y rapportant. Ces listes formeront une publication périodique.

En outre, cette publication comporte un résumé des dispositions françaises et étrangères se rapportant à la propriété de marques de fabrique, dessins et modèles.

Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs, créateurs de spécialités ; à chaque instant il leur rendra le service de leur éviter une longue recherche par correspondance ou par l'intermédiaire de bureaux dont les travaux sont généralement coûteux.

Perfumes, Essential Oils and Fruit essences, par Geoffrey Martin, Londres, 1921. In-8°, 138 pages et IX. Prix 12 s. 6 d., port en plus. Librairie de *La Parfumerie Moderne,* 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

Ce livre constitue plutôt un aide-mémoire pour le praticien qu'un ouvrage encyclopédique de documentation.

L'auteur parle brièvement des essences, production, propriétés et usages dans les trois premiers chapitres, puis très rapidement donne quelques indications sur la distillation, l'extraction, l'expression, la macération, l'enfleurage. Les substances odorantes d'origine animale sont mentionnées en deux pages.

Les constituants d'essences et les corps synthétiques usités en parfumerie sont ensuite passés en revue en deux chapitres.

Les recettes pratiques forment la partie réellement intéressante de l'ouvrage et ne constituent pas moins de dix chapitres comprenant la confection de toutes les spécialités de parfumerie.

Une deuxième partie est réservée aux méthodes générales d'analyse des huiles essentielles. On doit relever dans cet ouvrage, par ailleurs très utile, quelques erreurs, notamment dans les méthodes d'analyse. Mais beaucoup sont dues à des lapsus et pourront être facilement corrigées par les lecteurs ; nous donnerons comme exemple la transformation de l'*iso-eugenol* en *eugenol* sous l'action des alcalis.

The Chemistry of the Non-Benzenoïd Hydrocarbons and their simple Derivatives, par Benjamin T. Brooks, Ph. D., 1re Ed., New-York, 1922. — Grand in-8°, relié, 612 pages. — Prix : 7 dollars. — Librairie de *La Parfumerie Moderne,* 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

Champs et bois fleuris, par Henry Correvon, Neuchâtel, 1922. — Grand in-8° relié, 264 pages et 75 planches en couleurs de Mlle S. Rivier. Prix : 60 francs, plus le port. — Librairie de *La Parfumerie Moderne,* 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

L'analyse de ces deux intéressants ouvrages sera donnée dans notre prochain numéro.

Taxe sur l'Alcool au Togo.

Par arrêté du commissaire de la République au Togo, les boissons alcooliques, à l'exception des vins titrant moins de quinze degrés, les alcoolats, alcoolatures, parfumeries alcooliques (celles-ci tant que le droit d'importation *ad valorem* ne sera pas supérieur à cette taxe) acquitteront désormais, à leur entrée dans la colonie, une taxe de consommation de 12 francs par litre d'alcool pur reconnu par le service des douanes.

LISTE DES OUVRAGES DE PARFUMERIE
vendus à la Librairie de "La Parfumerie Moderne"
112, Route de Crémieu, à VILLEURBANNE (Rhône)

Cette liste n'a pas la prétention d'englober tous les ouvrages modernes de parfumerie et des industries annexes ; nous avons seulement noté les divers ouvrages que l'on nous demande le plus souvent et que nous pouvons livrer assez rapidement.

Beaucoup de nos lecteurs nous demandant les ouvrages classiques, un peu anciens, devenus rares en librairie, nous avons mentionné tous les ouvrages épuisés. Chaque fois que nous rencontrons mention de l'un de ces ouvrages sur un catalogue de bouquiniste, nous nous empressons de l'acquérir, si bien que nous pouvons encore, de temps à autre, répondre favorablement à des demandes de nos clients.

Les ouvrages sont vendus aux pris marqués par les éditeurs ; le port étant à la charge de l'acquéreur.

Askinson. — Perfumes and Cosmetics....... 5 dol.

Askinson (W.). — Manuel du Parfumeur, 3e édition, 1921 .... 12 fr.

Baker & Smith. — A research on the Eucalypts and their essential oils. Sydney, 1920. auteurs.

Bassières. — Le Bois de Rose et son huile essentielle, 1912 .... 7 fr.

Brooks (Benjamin T.). — The Chemistry of the Non-Benzenoïd hydrocarbons and their simple dérivatives. 1re édition, New-York. 1922.......................... 7 dol.

Cerbelaud (R.). — Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie, 2e édition 1920..............Titres noirs 100 fr.
Titres dorés 105 fr.

Chalot. — Culture et préparation de la vanille. 1920........................... 10 fr.

Chaplet (A.). — Théorie et pratique de la teinture des cheveux, 3e édition, 1922......... 10 fr.

Charabot. — Les principes odorants des végétaux. 1912........................... 8 fr. 50

Charabot. — Les Parfums artificiels. 1900.... épuisé

Charabot & Gatin. — Le Parfum chez la plante, 1908.............................. 8 fr. 50

Charabot, Dupont & Pillet. — Les huiles essentielles et leurs principaux constituants.... épuisé

Correvon (Henry). — Champs et bois fleuris, Neuchâtel. 1922...................... 60 fr.

Deite. — Manual of toilet soap-making...... 7 dol. 50

Delteil. — La Vanille. Culture et préparation. 1897. .... 7 fr.

Desruisseaux — L'Ylang-Ylang. 1911....... 7 fr.

Dubosc. — Le Camphre et sa synthèse et la Culture industrielle du camphrier par le Dr Trabut. 1922...................... 6 fr.

Durvelle (J.-P.). — Nouveau Formulaire des parfums et des cosmétiques. Parfums naturels et parfums synthétiques. 4e Edition, 1922............................... 35 fr.

Durvelle (J.-P.). — Fabrication des essences et parfums. 1908...................... épuisé

Eberhardt. — La Badiane et sa culture en Indochine. 1907.......................... 7 fr.

Ersham. — La chimie du savonnier et du commerce des corps gras. 1921.............. 48 fr.

Fritsch (J.). — Nouveau traité théorique et pratique de savonnerie. 1922............ 48 fr.

Gastou. — Les maladies du cuir chevelu. 1917. 2 fr. 50

Gattefossé. — Formulaire de parfumerie et de cosmétique .... épuisé

Gattefossé. — Formulaire de cosmétique. 1912. 3 fr. 50

Gattefossé. — Technique de la fabrication des parfums naturels et artificiels........... épuisé

Gattefossé. — Agenda du Chimiste-Parfumeur. 1918 . ... 7 fr. 50

Gattefossé. — Les nouveaux parfums synthétiques. 1921.......................... épuisé

Gattefossé & Lamothe. — Culture et industrie des plantes aromatiques de montagne. 1916 5 fr.

Geoffrey Martin. — Perfumes, essential oils and fruit essences. 1921................ 12 sh. 6

Gildemeister & Hoffmann. — Les huiles essentielles, 2 volumes, 1914 .... épuisé

Granger. — Les fleurs du Midi. 1902........ 7 fr. 50

Guillaumin. — Les Citrus cultivés et sauvages. 1917............................... 8 fr.

Guillaumin. — Les Produits utiles des Burséracées. 1910........................... 7 fr.

Guitet-Vauquelin (P.). — La culture des Citrus. 1917............................ 9 fr.

Guichard. — La Chimie du Distillateur. 1895. 10 fr.

Hanriot. — Synthèse en chimie organique.... 60 fr.

Hubert. — Plantes à parfum. 1909.......... 20 fr.

Jacob de Cordemoy (Dr *Hubert*). — Gommes et résines d'origine exotique. 1900........ épuisé
Jaubert. — Produits aromatiques, artificiels et naturels. 1900...................... 3 fr. 75
Jaubert. — Matières odorantes artificielles. 1899.............................. épuisé
Jaubert. — Parfums comestibles........... épuisé
Jeancard & *Satie.*— Abrégé de la chimie des parfums. .... épuisé
Jumelle. — Plantes à parfums et tabac. 1916.. 2 fr.
Koller. — Cosmetics.................... 3 dol. 50
Labbé. — Essai des huiles essentielles. 1899... 3 fr. 75
Lallié. — Le froid industriel. 1912.......... 10 fr.
Lecoq. — A. B. C. de la Teinture des cheveux. 1913.............................. 21 fr. 50
Le Florentin. — Les parfums. 1914......... 4 fr.
Le Florentin. — Les cosmétiques. 1921...... 6 fr. 75
Lecomte (*Henri*). — Formation de la vanilline dans la vanille. 1914................... 4 fr.
Lazennec (I.). — Manuel de parfumerie. 1922. 8 fr.
Lignon & *Blanc.* — Les parfums, les médicaments, les produits photographiques. 1907. 2 fr. 50
Long.— Recettes et formules pour manucures. 5 fr. 50
Long. — Le livre des manucures. 2e édition. 1921.............................. 5 fr.
Mann. — Die modern parfumerie.......... 6 dol.
Moride. — Traité pratique de savonnerie. 1909.............................. épuisé
Nicolas & *Jambon.* — Hygiène de la peau et du cuir chevelu. 1920..................... 3 fr.
De Noter.— Les Eucalyptus. Culture et industrie. 1912............................ 10 fr.
Oskar Simon. — Manuel de laboratoire pour l'industrie des parfums. 1910............ épuisé
Otto.— L'industrie des parfums. 1909...... épuisé
Parry. — The chemistry of essential Oils and artificial perfumes. 3e édition; vol. 1. Monographs on essential oils. 1918. vol. 2. Constituants synthétics, analysis. 1919......... 45 sh.
Parry. — The raw materials of perfumery. 1920.............................. 3 fr.
Piard. — Manuel pratique du fabricant de boissons gazeuses. 1913................ 4 fr.
Piesse. — Histoire des parfums. 1905........ 7 fr. 50
Piesse. — Chimie des parfums et fabrication des essences. 1903.................... épuisé
Régismanset. — Philosophie des parfums... épuisé
Piesse, Chardin-Hadaucourt, Massignon. — Histoire des parfums et hygiène de la toilette. .... épuisé
Reuter de Rosemont. — Comment nos pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leur corps. 1915...................... 18 fr.
Rolet. — Plantes à parfums. 1918........... 10 fr.
Sansot (*E.*). — Essai sur les parfums. 1922... 5 fr.
Schueller. — Les teintures pour cheveux. 1908 épuisé
Walter. — Manual for the essence industry. 1916. .... 18 sh.
Wiltner & *Calmels.* — Manuel pratique du savonnier. 4e édition. 1921................ 7 fr. 50

Les Plantes aromatiques de Yougoslavie.

La revue *France-Yougoslavie* a publié une note sur les plantes distillées pour la parfumerie en Yougoslavie.

Dans les îles de Hvart et de Vis, ainsi qu'à Janina et dans l'île de Pelechatz on distille le romarin, le myrte, le genièvre, les immortelles (probablement *Helichrysum Stœchas*). Ajoutons encore en Dalmatie certains Origans à carvacrol.

Le romarin donnerait un rendement de 1 kilo 800 d'essence par 100 kilos d'herbe, mais d'une qualité inférieure.

Cette note parle également de l'encens de Dalmatie et du littoral croate, dont on récolterait 20 wagons par an destinés à l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis. Nous ne voyons pas bien de quel produit il s'agit exactement et demandons un supplément d'information. Parlant ensuite des plantes médicinales cette étude cite les feuilles de laurier-rose et la Camomille, mais ignore le fameux Pyrèthre.

Bibliographie technique.

Huiles essentielles du Soudan, A.-F. Joseph et W. Whitfield, *J. S. Chem. Ind.*, 15 mai 1922, p. 144 T.-145 T.

Détermination des éthers dans les extraits de fleurs imitation, G. Beyer, *Journal of Ind. Chem.*, avril 1922, pp. 324-325.

Distillation sèche du bois de Bouleau, Aschan, *Brennstoff. Chem.*, II, p. 273.

Distillation des goudrons végétaux, Duplan, *Meeting de la Chimie Ind.*, 1921, in *Savoir* du 11 mars 1922.

Essence de *Juniperus Taxifolia* et de *Vitex trifolia*, Yeinosuke Shinozaki, *Journ. Chem. Ind. Japan*, t. XXIV, p. 191.

Appareil à fonctionnement continu pour l'extraction des parfums par dissolvants volatils et pour la récupération du dissolvant par distillation. J. Amic, L. Roure, J. Roure et P. Mangiapan, *Br. Fr.*, n° 535.214, 23 octobre 1920.

Perfectionnement apporté aux appareils à distiller. Société Power Specialty C°, rep. par Lacroix et Mosès, *Br. Fr.*, n° 538.846, 8 décembre 1920.

Procédé de préparation de solution et d'émulsions stables d'huiles essentielles. Société Chimique des Usines du Rhône. *Br. Fr.*, n° 3.613, demande du 16 mars 1922.

Pince porte-bâton pour parfumerie et autres usages. Société Agrafes Françaises, rep. par Degroote. *Br. Fr.*, n° 539.029, 3 août 1921.

Elixir dentifrice en poudre instantanément soluble dans l'eau, Chabanon, *Br. Fr.*, n° 540.071, 30 août 1921.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 8

Influence of grafting on the cold-resisting power of aurantiaceæ.— The author of this very interesting study is Mr Couderc, the inventor of the well known hybrid vines named after him ; this important and quite novel work is the outcome of thirty-three years of observations and experiments. The author concludes that agrumi which will prove more resisting to the cold may be obtained by two methods : 1st by selecting seedlings from beds which have prooved incidentally resisting ; 2nd by grafting on Citrus triptera, or Siberian Orange-tree. Mr C. has combined the two methods and grafted, on Triptera, orange-trees which had been obtained from selected seedlings. Thus he obtained some agrumi which will stand — 15° C. while they are floriferous and early ; the extension of the orange growing area by Mr Couderc's method presents a great economical interest. Other not negligible advantages also result from his observations.

The essences of Artemisiæ. — The analysis of a thesis by Mr Defillon, giving the characters of the *Artemisia Verlotorum* (*A. Selengensis*) as compared with those of the common Artemisia, or « mugwort ». The essence of both plants are also analysed.

The cultivation of the citrus in the United-States.—Mr Antonin Rolet, professor of Agriculture, gives us a condensed but complete report on the condition of the Citrus industry in the U. S. A. He shows us how a sensible and methodical working, backed by great perseverance and unlimited capital, has succeeded in bringing forth an extraordinary source of riches, notably in California.

Construction of Stills. — Water-Joints. — Mr R.-M. Gattefossé, the eminent specialist in aromatic plant distillation, is giving useful hints and suggestions to the constructors of stills and reminding them, while supporting his statement on demonstrative sketches, of the advantages resulting from the use of water-joints, such as are now almost universally adopted in view of their very easy fitting-up, and of the lighter working of the apparatus equipped with such joints. Quicker working and cheaper labor, such are the substantial advantages resulting from the use of water-joints.

New essences of the Calabrian region and of Provence. — In connection with of a study by Mr La Face on the spontaneous essences of aromatic plants in the region of Regio (Italy), which was published recently, we give the characteristic features of such of them as may be produced in Provence. A short study on the Essences of *Chenopodium ambrosioides* (Ambrosia) extracted from varieties of that plant which grow spontaneously in Europe, has been added. A few yet unpublished analysis.

Aromatic and perfume plants in the French Colonies. — This is the first of a series of articles under the above title, which we have recently announced. It will be found to contain a review of all that has been published on the subject during the last two months, and also a number of interesting news from our private correspondents in the Colonies.

On the Organisation of the methodic cultivation of Lavender

Sumario del Numero 8

Influencia del injerto sobre la resistencia al frio de las Auranciaceas. — El autor de este muy interesante estudio es el Sr Couderc, inventor de las vides híbridas bien conocidas que llevan su nombre ; esta importante obra, del todo inedita, resume treinta y tres años de observación y de experiencias. El autor concluye que se pueden obtener unos agrumi más resistentes al frio, por dos métodos eficaces : 1° por la selección de los piés de planteles casualmente resistentes ; 2° por el injerto sobre Citrus triptera o sea Naranjo de Siberia. El combina ambos métodos, é injerta sobre Triptera los naranjos ya seleccionados por los semilleros. Asi obtiene unos agrumi resistentes à — 15° C., floríferos y precoces. La extensión de la zona de los naranjos por el método Couderc ofrece un gran interes económico. Otras ventajas nada despreciables resultan aun de sus observaciones.

Las esencias de Artemisa. — Analysis de una tesis del Sr Defillon, dando los caracteres de la *Artemisia Verlotorum* (*A. Selengensis*), comparados con los de la Artemisia vulgar ; las esencias de ambas plantas tambien son estudiadas.

La cultura de los Citrus en los Estados-Unidos.— El Sr Antonin Rolet, profesor de Agricultura, nos da bajo una forma resumida, pero completa, una relación sobre el estado de la industria de los Citrus en los Estados-Unidos. Demuestra como un cultivo inteligente y métodico, servido por una grande perseverancia y numerario ilimitado, ha logrado crear un extraordinario manantial de riquezas, sobretodo para la California.

Construcción de alambiques. — Junturas idraúlicas. — El Sr R. M. Gattefossé, el distinguido especialista de la destilación de plantas aromáticas, les da aqui unos cuantos consejos á los constructores de alambiques, y les recuerda, con algunos croquis en apoyo de sus datos, las ventajas de las junturas idraúlicas hoy casi siempre adoptadas á causa de la gran sencillez de su instalación, y de la comodidad que dichas junturas introducen en el funcionamiento de los aparatos. Rapidez y economia de mano de obra, tales son las ventajas verdaderas, debidas à las junturas idraúlicas.

Essencias nuevas de la región de Calabria y Provenza; essencias de Ambrosia. — Con motivo de que se publicó un estudio del Sr La Face sobre las esencias de plantas aromáticas espontaneas de la región de Reggio (Italia), damos aqui las características de unas cuantas entre ellas que pueden ser producidas en Provenza. Se anadió un estudio corto de las esencias de Chenopòdium ambrosioides (Ambrosia), producida á partir de las variedades de dicha planta espontaneas en Europa. Algunas analysis inéditas.

Las plantas aromáticas y de perfume en las Colonias Francesas. — He aqui el primer artículo de esta rúbrica, que anunciamos recientemente. En ella se encontrará una revista de todos los trabajos publicados en el curso de los dos meses últimos sobre esta cuestión, asi como muchas interesantes noticias debidas a nuestros corresponsales especiales en las Colonias.

in France. — The various syndicates of Lavender-growers and Lavender-essence makers in France, recently held numerous meetings, in order to methodically organize the working of that plant. The gathering and distilling operations are set forth in such a way as will enable the buyers to very clearly realize the factors involved in making up the net cost price of the essence, and they will find there the explanation why henceforth its value shall remain at a sensibly higher price-level than it was before the war.

Other studies. — We beg to draw the attention of our readers abroad on the numerous news from the trade, industrial and commercial information from all countries, sundry anecdotes and bibliographical data. We always endeavour to keep our readers acquainted with all events likely to interest them.

La organisación de la explotación metódica del Espliego en Francia. — Las varias entidades sindicales de productores de flores y esencia de Espliego de Francia, hicieron recientemente numerosos congresos para organisar metódicamente la explotación de dicha planta. El relato de la cuestión de la recollección y distilación permite á los compradores hacerse cargo bien claramente del precio de fábrica de la esencia de Espliego, y les explica porque su precio, más adelante, permanecera bastante más alto que ante la guerra.

Otros estudios. — Llamamos la atención de nuestros lectores extranjeros acerca de las numerosas noticias del ramo, informes industriales y comerciales de todos los paises, anecdotas diversas y datos bibliográficos. Hacemos lo imposible para tenerles á nuestros lectores al corriente de los sucesos capaces de interesarles.

UNE MISSION TCHÉCOSLOVAQUE

Le gouvernement Tchécoslovaque a délégué en mission scientifique en France, un distingué ingénieur-chimiste de l'Institut de recherches de Prague, M. Nebovidsky. Cet ingénieur, déjà connu par ses travaux, est venu étudier chez nous la culture des plantes aromatiques, à parfum et médicinales ainsi que l'industrie des produits aromatiques et pharmaceutiques de synthèse.

Après un séjour d'un mois et demi dans les Alpes maritimes et la visite consciencieuse de toutes les usines et cultures de cette importante région, M. Nebovidsky s'est documenté pendant quelques semaines au centre d'informations scientifiques de « La Parfumerie Moderne » et a visité les importantes usines de synthèse de la région lyonnaise. De là il a effectué une charmante excursion au pays des Lavandes grâce à l'amabilité de M. Guigue.

M. Nebovidsky se rend à Paris où il étudiera nos organisations scientifiques et économiques ; puis il travaillera pendant quelques mois sous la haute direction de M. Moureu.

Nous souhaitons que la République Tchécoslovaque soit plus connue des industriels et commerçants français et que des rapports plus fréquents s'établissent entre les deux nations par des échanges de missions d'études. Le pays tchèque, très riche, travaille



M. Nebovidsky, Ingénieur-Chimiste.

avec joie à se libérer de l'industrie et de la science allemandes ; des affinités morales et intellectuelles tendent à rapprocher l'élite tchèque de l'élite française, des souvenirs de luttes en commun contre l'hégémonie prussienne cèlent des amitiés nombreuses et durables, il ne manque plus qu'une collaboration plus effective au point de vue scientifique, industriel et commercial pour faire définitivement deux grandes amies de la France et de la Tchécoslovaquie.

J. G.

La Coumarine des Orchis.

Les orchis ne contiennent pas de coumarine à l'état frais. C'est au cours de la dessiccation et pendant le broyage que se forme ce corps odorant par dédoublement d'un glucoside sous l'action de ses ferments, émulsine et invertine. On a vérifié que ce glucoside peut encore fournir de la coumarine par hydrolyse sous l'action de l'acide sulfurique dilué bouillant.

Cette dernière observation différencie la coumarine de la loroglossine que l'on trouve également dans les orchidées terrestres (Loroglossum hircinum); la loroglossine est même à peu près uniformément répandue dans les plantes de cette famille, indigènes en France, tandis que le glucoside de la coumarine manque parfois. C'est ainsi que les *Orchis conopsea* et *maculata* n'en contiennent pas.

Les orchidées terrestres contiennent également à l'état frais, dans leurs feuilles, un corps aromatique ayant une odeur voisine de celle du paracrésol, notamment dans le Loroglosse et dans les *Epipactis*. Ce corps semble ne pas avoir encore été étudié.

Influence du Greffage sur la Résistance au Froid des Aurantiacées.

Nous donnons ci-dessous une importante étude de M. Couderc, le distingué acclimateur et hybrideur, créateur des vignes Couderc, universellement connues et appréciées, sur cette importante question dont la mise au point, fort délicate, l'occupe depuis 1889. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous honorer en confiant la publication de ses observations à notre Revue. Ceux qui observent avec lui cette influence, MM. Swingle en Californie ; Dr Trabut en Algérie ; Bernard, en France, etc., n'ayant pu jusqu'à présent réunir leurs observations de manière à conclure définitivement, lui sauront gré d'apporter ici les lumières de trente-cinq années de patientes observations. Nous remercions également la Société Botanique de Lyon dont le Comité des Publications a bien voulu confier la vulgarisation de ce mémoire à La Parfumerie Moderne, *sachant combien cette question devait intéresser les parfumeurs du monde entier et particulièrement ceux du Midi de la France.* *J. G.*

Les expériences poursuivies par M. Couderc depuis 1889, sur la résistance au froid d'aurantiacées, portent sur deux principes : 1° le greffage sur Citrus résistant (en pratique *Citrus triptera* Desf. ou Oranger de Sibérie) ; 2° sélection de pieds de semis.

Greffage sur Citrus triptera. — La résistance au froid des Orangers (*sensu lato*), des Agrumes pour employer l'expression vulgarisée par les Italiens, est augmentée lorsqu'ils sont greffés sur *Citrus trifoliata* (*vulgo* Triptera) (1)

Ce fait a été signalé pour la première fois par M. Tabut, pépiniériste à Alais (Gard), dans le *Bulletin du Comice agricole d'Alais*, vers 1860. Il a été confirmé par M. A. Bernard, de Montauban, l'obtenteur de nombreux hybrides à base de Triptera, très résistants au froid, beaux végétaux d'ornement, mais à fruits immangeables, le Triptera y apportant une amertume et un goût vireux insupportables, même dans les hybrides qui n'en contiennent qu'un quart de sang.

J'ai observé chez M. Tabut, mort très âgé en 1917, de nombreux orangers et citronniers en bacs, greffés sur Triptera âgés de plus de cinquante ans, ce qui démontre que les greffes d'agrumes ont une grande durée sur ce porte-greffe, point d'importance capitale. M. Tabut avait son jardin au bord du Gardon, où les gelées blanches, particulièrement redoutées par les agrumes, sont très fortes ; aussi n'avait-il pu maintenir en pleine terre des Citrus greffés sur Triptera.

Il ne cultivait du reste que le Citronnier, très sensible au froid, et une variété d'oranger doux de bonne qualité, mais également fort peu résistant au froid.

J'ai essayé au contraire une nombreuse série de variétés cultivées d'orangers, de mandariniers, de citronniers, etc., reçus d'un peu partout, mais dus en grande partie à la libéralité de M. le Dr Trabut, directeur du Jardin d'essais d'Alger. Les premiers pieds greffés sur Triptera ont déjà seize années d'existence et ont supporté trois grands hivers.

Beaucoup d'auteurs ont essayé de classer les Aurantiacées en série décroissante de résistance au froid ; la série, la plus communément indiquée, est la suivante : Pamplemoussier, Bigaradier, Oranger, Mandarinier, Citronnier, Cédratier. Elle n'est pas exacte, même comme moyenne de résistance dans l'espèce.

Le fait le plus frappant est que les différences individuelles, même pour le groupe spécial des Orangers du Japon en majorité très résistants, priment de beaucoup la résistance spécifique. Les citronniers greffés, de façon générale sont tous très peu résistants, ce que l'on avait depuis longtemps observé pour les francs de pied. Seul jusqu'ici le *Rough-Lemon*, citronnier sauvage de l'Inde, très en faveur comme porte-greffe en Californie où il s'est naturalisé, a une résistance notable ; mais le fruit est un petit citron de qualité très inférieure.

La résistance au froid du groupe des Orangers du Japon est très remarquable. D'abord l'espèce pure, le *Citrus japonica* Then., soit dans sa forme normale, à très petits fruits ronds, soit dans la sélection à fruits plus gros pyriformes dits *Kum-Kat*, est d'une résistance générale très élevée. Ensuite les variétés cultivées au Japon dites *Satsuma* et *Umshu*, variétés qui paraissent être des hybrides de *C. japonica* et de *C. Aurantium* et non des hybrides de mandarinier, supportent, en francs de pied, de 9 à 10° C. au-dessous de zéro et greffées sur Triptera, jusqu'à — 14°. Les fruits gèlent entre — 7 et — 8° et les feuilles sont grillées vers — 12° ; mais les branches sont intactes jusqu'à — 14°, température qui n'a pas été dépassée à Aubenas, depuis le début de mes expériences.

Ayant ainsi résisté, les variétés en question repartent au printemps.

Ces orangers mûrissent leurs fruits en décembre, mais ils sont mangeables bien avant complète maturité.

J'ai fait des semis pour obtenir des variétés plus précoces mûrissant avant les premières fortes gelées.

D'autre part le Dr Trabut m'a adressé une variété japonaise dite « orange d'été » ; elle n'a pas encore fructifié et paraît moins résistante au froid que les précédentes.

On ne sait pas encore très exactement à quelle espèce botanique rapporter le groupe des Orangers japonais ; leur feuillage est celui du *Citrus Aurantium* ; les fruits ont la forme aplatie aux pôles,

(1) Actuellement, les botanistes sont à peu près d'accord pour reconnaître que Linné, sous le nom de Limonia Trifoliata, a entendu désigner l'Oranger de Sibérie, Citrus Triptera de Desfontaines et non le Triphasia aurentiola de Loureiro : Triph. trifoliata de De Candolle, comme on l'avait cru jusqu'à ces derniers temps ; il est malheureux qu'on ait mis des siècles à s'en apercevoir ! Les gens qui font ces constatations, par trop tardives, devraient bien les garder pour eux et ne pas changer, sous prétexte de priorité, des noms acceptés par tout le monde et passés dans la pratique. Une plante de plus ou de moins ne change rien à la gloire de Linné.

et l'écorce non adhérente à la pulpe des mandarines, cette écorce possédant d'autre part un parfum spécial. La chair des fruits est douce, fondante, très parfumée surtout dans le *Umshu*, mais à parfum très différent de celui des mandarines ; l'embryon n'est pas vert pistache comme chez le mandarinier. C'est une race très particulière du *Citrus Aurantium* ou un hybride entre cette espèce et le *C. japonica*.

Il n'en est pas de même des *Kum-Kat* du Japon, petites oranges bonnes à manger, pyriformes, à peau douce et parfumée et à chair incolore, sucrée et acidulée. Ces fruits sont très supérieurs aux « Chinois » pour la confiserie. Les *Kum-Kat* sont presque aussi résistants au froid que le groupe précédent. Ce sont des hybrides ou des variations du type *C. japonica* à fruits petits, sphériques, atteignant à peine deux centimètres de diamètre, très bien caractérisés par leur écorce mince, parfumée, fine et très douce, leur pulpe incolore légèrement acidulée. Les fleurs sont extrêmement petites, en bouquets axillaires sur les vieilles branches et même sur le tronc et non cantonnées sur les pousses de l'année comme celles des autres citrus ; elles s'épanouissent en juillet-août et non en mai comme chez la plupart des agrumes. Les feuilles très spéciales ont les nervures complètement noyées dans le parenchyme, alors qu'elles sont saillantes dans les feuilles de toutes les autres espèces ; l'embryon est vert pistache comme dans le *Citrus nobilis* (Mandarinier), auquel il ne ressemble en rien d'ailleurs. Le *Citrus japonica* est donc une bonne espèce botanique aussi définie que possible.

La greffe des Agrumes sur Triptera passe en Algérie, où ce porte-greffe est employé concurramment avec le Bigaradier à cause de son insensibilité à la gommose du pied, pour naniser ses greffons. En France ce serait plutôt une qualité. J'ai pu observer qu'il pousse à fleurs d'une façon extraordinaire. Dès la troisième année de greffe, Mandariniers, Orangers et Bigaradiers deviennent d'énormes masses fleuries ; ils ne nouent pas d'ailleurs plus de fruits pour cela. CETTE OBSERVATION ME PARAIT AVOIR UNE GRANDE IMPORTANCE POUR LA CULTURE DES AGRUMES A PARFUM. On sait que la gelée du 17 décembre 1919 a ravagé les plantations des Alpes-Maritimes françaises et qu'on n'y récoltera donc plus de fleurs d'oranger pendant plusieurs années ; je conseille d'y greffer sur Triptera les Bigaradiers à parfum ; on aura ainsi des orangeraies insensibles au froid, en arbres bas, faciles à cueillir par conséquent et d'une extraordinaire floribondité.

Le fait que les Citrus à feuilles persistantes greffés sur le Triptera, à feuilles caduques, résistent davantage au froid que les francs de pied, est-il spécial au Citrus ou est-ce un principe généralisable ? Je n'ai trouvé que quelques confirmations de ce principe pour d'autres végétaux, notamment de Thouin et de Decaisne, cité par Jacques et Hering (1).

(Ces arbres n'existent d'ailleurs plus au Muséum ; on ne sait quand et comment ils ont disparu.)

J'ai en cours des essais similaires d'arbres à feuilles persistantes qui sont ici à la limite de leur résistance au froid, greffés sur des espèces rustiques à feuilles caduques, notamment le Caroubier (*Ceratonia Siliqua* L.) sur Arbre de Judée (*Cercis Siliquastrum* L.) et sur Févier (*Gleditschia Triacanthos* L.) etc., (2).

Si le supplément de résistance apporté par ce processus de greffage était d'ordre général, il permettrait en outre, pour la culture sous verre, de faire passer à l'orangerie des arbres ou arbustes de serre tempérée ou froide, à la serre tempérée ceux de la serre chaude. Dans cette voie j'ai fait de nombreux essais, notamment sur les Anones *Cherimolia* et *squamosa* greffées sur *Asiminia triloba*, arbuste à feuilles caduques rustique à Aubenas.

Dans la région lyonnaise on pourrait essayer comparativement le Bibassier ou Néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*) greffé sur Cognassier (*Cydonia vulgaris*). La greffe en fente prend très facilement et paraît même devoir durer longtemps ; j'ai un individu greffé depuis 18 ans. Le laurier noble pourrait être essayé sur le *Sassafras*.

Quelques-uns de mes essais ont été relatifs à l'effet des greffes d'arbre à feuilles caduques les uns sur les autres, notamment avec des *Vitis* (vignes).

En 1917, le coup de froid de janvier gela dans l'Hérault des quantités considérables de souches. J'ai parcouru fin avril avec M. Ravaz et le bureau de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault, la région comprise entre Montpellier et Lunel. Nous y avons vu des milliers de souches gelées et recepées au niveau du sol, comprenant toutes les vignes des bords de ruisseaux et des cuvettes, même à flèche peu prononcée, de la plaine. Ces souches étaient greffées sur des porte-greffes fort divers soit d'une résistance absolue au froid, comme *Riparia*, *Rupestris* et leurs hybrides, soit d'une sensibilité à peu près égale à celle du *Vitis vinifera* (Jacquez). Nous n'avons constaté aucune différence dans la résistance au froid, quelque fût le porte-greffe. Dans la plaine de Marsillargues où la vigne française résiste franche de pied, on remplace les manquants par des vignes greffées ; les unes et les autres étaient également gelées.

Cette tournée avait surtout pour but de rechercher des hybrides de greffe signalés par M. Daniel. Malgré les milliers de souches de vignes greffées, recepées au pied et poussant de vigoureux rejets au bourrelet de la greffe, examinées par nous très attentivement,

---

(1) THOUIN. — *Traité de la Greffe*, 1920. « Le Néflier du Japon greffé sur Epine-Blanche a passé au Muséum plusieurs de nos hivers, tandis que la gelée a fait périr pendant les mêmes années, plusieurs francs de pied. Un individu de Chêne à feuilles de Saule (*Quercus Phellos*) greffé sur Yeuse, a supporté sous abri, pendant cinq jours consécutifs, 16 à 17° de froid et des individus de la même espèce, venus de graines, sont morts à 7 degrés et demi de gelée ». Thouin a-t-il mis son thermomètre près du sol ? On sait quelle différence il y a entre les abaissements de la température ras le sol et à 1 mètre ou 2 de hauteur.

DECAISNE. — Le Pistachier (*Pistacia vera* L.) résiste au Muséum de Paris, greffé sur Térébinthe (*P. Therebinthus* L.) alors que le froid l'y tue franc de pied. De même, l'olivier greffé sur Troëne.

(2) L'Avocatier (*Persea gratissima* L.) arbre à fruits très estimés, est à Aubenas, comme l'Oranger, à la limite de sa résistance au froid. Il serait intéressant de tenter de le greffer sur *Persea Sassafras* (*Laurus Sassafras* ou *Sassafras officinalis*), arbre très rustique du Nord des Etats-Unis. Cet arbre, commun vers le milieu du siècle dernier dans les jardins de la région parisienne, paraît y avoir complètement disparu. Je serais reconnaissant aux lecteurs de *La Parfumerie Moderne* qui pourraient me procurer de jeunes pieds, des graines. Il paraît confiné actuellement dans nos départements maritimes de l'Ouest.

aucun hybride de greffe n'a pu être découvert.

Dans les repousses de l'Aramon, greffon presque général dans cette région, greffé sur Rupestris, rien ne rappelait le Rupestris ; lorsqu'il était greffé sur Riparia, rien ne rappelait le Riparia, etc., soit par l'aspect macroscopique, soit par la présence de poils spéciaux à certaines espèces américaines, poils que je suis habitué à rechercher et à reconnaître dans les hybrides sexuels, même à génération fort éloignée de l'espèce qui les y a introduits. Bien qu'un seul fait positif puisse théoriquement annuler tous les faits négatifs, je me crois autorisé à affirmer que, pour les Vitis du moins, les hybrides de greffe n'existent pas.

Sélection de pieds de semis. — J'ai pu par la voie du semis de nombreuses graines, obtenir, pour toutes les espèces de Citrus, des individus plus résistants au froid que la généralité des sujets de l'espèce considérée. Je sème à 20 centimètres de distance en lignes continues des milliers de graines d'orangers, de mandariniers, etc. Les jeunes pieds sont abrités par une planche de 30 centimètres de large, dressée tout à fait à proximité d'eux du côté du Nord et butée de l'autre côté avec de la terre. Une volige de 15 cm de large, formant toit, est clouée perpendiculairement sur la planche et préserve de la radiation nocturne les jeunes pieds, qui, ainsi abrités, reçoivent la lumière et la chaleur d'un soleil d'hiver à rayons presque horizontaux. La volige est enlevée au printemps ; la troisième année tout abri est supprimé. Dans ces conditions de plein air, tout gèle jusques ras terre à — 12° ou — 14°, mais plus grand nombre repousse du pied au printemps ; il n'y a donc pas, à ces basses températures, de sélection appréciable.

Entre — 9° et — 11°, au contraire, la plupart des pieds gèlent, alors que quelques-uns perdent seulement leurs feuilles, mais conservent leur bois.

Ce sont les pieds ayant supporté ainsi —9°, — 10°, sur lesquels sont prélevés les greffons qui, greffés sur Triptera, résistent ramarquablement au froid, au moins autant que les Citrus japonais. J'ai sélectionné ainsi en 1889, un mandarinier qui se maintient depuis cette époque ; il n'a d'ailleurs fructifié qu'en 1920, c'est-à-dire au bout de trente ans ; Decaisne dit que les orangers de semis ne fructifient parfois qu'au bout de 75 ans. Ayant sélectionné des orangers de semis (*C. Aurantium*) par la méthode ci-dessus, puis greffé sur Triptera, j'ai cependant obtenu des individus qui se sont mis à fruits dès la huitième année ; j'ai notamment un oranger de semis obtenu ainsi, très épineux, mais à fruit gros et excellent, qui résiste sans perdre une feuille à des froids de — 14°.

Il est à remarquer que les semis de milliers de pépins, faits avec des orangers, mandariniers, etc., de provenance les plus diverses ont *tous* donné des pieds épineux, en général très épineux. Au contraire le semis de pépins provenant de l'hybridation artificielle d'orangers et de mandariniers non épineux (par exemple Satsuma × Japha) donne des pieds tous ou à peu près tous sans épines. Les épines des Aurantiacées sont au point de vue organographique des tiges avortées. La preuve en est que sur les sujets très vigoureux, provenant du couronnement d'un vieil oranger par exemple, on voit souvent les épines se terminer par un bourgeon, bourgeon qui se développe en rameau, si on rabat le rejet au-dessus de la dite épine.

Il faut observer aussi que l'effet de la gelée, soit sur les pieds francs, soit sur les pieds greffés sur Triptera, est d'autant plus nocif qu'elle survient plus tôt et qu'elle surprend la plante encore en végétation. Un gel, surtout une gelée blanche, à — 8° fait autant de mal en novembre qu'un refroidissement de — 11°, — 12°, même de plusieurs jours, mais survenant en février.

Les fumures fortement azotées, que l'oranger aime spécialement, ont aussi une influence nettement défavorable au point de vue de la résistance au froid (1).

Technique du Greffage des Agrumes sur Citrus Triptera

Le semis des graines de Citrus triptera en vue du greffage subséquent ne présente aucune difficulté ; il suffit de se rappeler seulement que les graines de toutes les Aurantiacées perdent très vite leurs facultés germinatives dès qu'elles sèchent tant soit peu. Elles doivent donc être conservées, soit dans les fruits eux-mêmes, qu'on laisse se dessécher lentement, soit mises en stratification dans du sable maintenu humide dans un lieu froid, mais où il ne gèle pas. Dans le premier cas, la pourriture de quelques fruits, généralement isolés, n'est pas un grand inconvénient.

Les graines stratifiées germent plus tôt que celles conservées dans la pulpe du fruit; pour ces dernières il est encore bon de les faire tremper 24 heures dans l'eau, mais pas davantage ; elles doivent être soigneusement débarrassées, après ce bain, des débris de pulpe qui y étaient adhérents (1).

Le semis doit être fait dans une terre de jardin riche en humus et bien préparée, en lignes espacées de 60 centimètres au moins et à 20 centimètres dans la ligne ; on enterre chaque graine de 2 à 3 centimètres, pas davantage ; la sortie est alors régulière et demande deux mois environ. Les jeunes pieds peuvent être greffés en fente dès le début du printemps suivant ; on greffe en fente pleine, ras le sol, ou à peine au-dessus ; on ligature fortement au fil de coton renforcé ; inutile de mettre de la glu ou du mastic, ce qui obligerait à délier les greffes reprises, tandis que le coton pourrit et disparaît de lui-même pendant que reprend la greffe.

Employer des greffons de deux ans, bien droits, un peu longs (vingt à vingt-cinq centimètres) et tous de même longueur pour faciliter le buttage. La ligne entière étant greffée, ou lorsqu'elle est trop longue, le greffage étant effectué sur une vingtaine de pieds, on procède au buttage en ne laissant sortir que l'œil supérieur du greffon. On doit butter fortement, de façon très soignée, sans laisser de vide entre les greffons.

Si la terre était par trop sèche, on arroserait à la pomme assez légèrement pour créer une croûte superficielle sous laquelle se concentrent l'humidité et la chaleur, mais non pour mouiller à fond, ce qui nuit à la reprise des greffes.

(1) Toute cette première partie du texte est un compte rendu sténographique d'une communication de M. Couderc à la Société Botanique de Lyon.

(1) Il y a trente graines et plus dans chaque fruit de Triptera.

Le greffage en fente réussit fort bien et convient pour les pays où les hivers ne sont pas rigoureux, c'est-à-dire pour ceux où l'oranger est déjà cultivé franc de pied. Pour les régions plus au nord, comprenant le climat de l'olivier, et où sont à craindre de brusques abaissements de température, il vaut mieux greffer en tête, parce que les basses températures sont d'autant plus sensibles que l'on se rapproche davantage de la surface du sol. Ainsi lors des coups de froid des 11, 12 et 13 novembre 1920, le thermomètre a marqué à l'école d'agriculture de Montpellier — 8° à 1 m. 50 du sol, — 10° à 0,40 centimètres, — 12° au ras du sol.

Le *Citrus triptera* supporte jusqu'à plus de 25° de froid. Il vaut donc mieux que ce soit son tronc qui ait à supporter les abaissements de température que celui de son greffon.

Quand on doit greffer en tête, il est bon que les semis soient plus écartés, à 25 ou 30 centimètres, dans les lignes. On laisse le Citrus triptera pousser à son aise pendant deux ans ; la troisième année on rabat en hiver la tige à 7-8 centimètres au-dessus du sol et on ne laisse pousser qu'un seul rejet en ébourgeonnant les autres ou en les pinçant.

Ce rejet peut être greffé le mois d'août de la même année si toutefois il dépasse au moins du tiers la hauteur où l'on juge qu'il convient d'établir la tête de l'oranger, selon le climat, l'endroit où il doit être plus tard planté, et la commodité de sa culture. S'il ne remplit pas ces conditions, il pourra être greffé le plus généralement au printemps suivant.

La greffe en écusson du Triptera réussit très bien à deux époques de l'année : au printemps, quand il commence à passer fleurs ou à être manifestement feuillé ; au mois d'août quand il recommence à bien être en végétation. Chacune de ces deux périodes dure environ dix jours.

En dehors d'elles, on réussit rarement la greffe en écusson, même quand le sujet paraît être bien en sève.

Cette greffe s'effectue à la manière ordinaire avec écussons à bois non enlevé. Il faut avoir soin simplement de tailler l'écusson assez long des deux côtés de l'œil, pour que le bois qu'on laisse au milieu soit bien entouré d'écorce afin d'éviter l'introduction du champignon parasite appelé *Fusarium* dont nous dirons plus loin quelques mots.

L'écusson doit donc être à double pointe et non coupé carrément d'un côté comme pour la greffe du rosier. Il faut ligaturer fortement au fil, de coton fort, en ayant soin de ne pas faire de tours de fil trop rapprochés les uns des autres ; l'écusson doit pouvoir respirer. La ligature doit porter non seulement sur l'écusson, mais encore sur le porte-greffe au-dessus et au-dessous de la greffe, les lèvres des blessures faites à l'écorce du Triptera ayant tendance à se rétracter et à béer.

Cette ligature doit être maintenue jusqu'à ce que l'écusson commence à pousser ou du moins soit sûrement soudé (environ deux mois). Une condition *sine qua non* du succès est de ne pas toucher à la tête du sujet, de ne pas la rabattre ou la tailler sous prétexte de faire porter la sève sur le point greffé. Mais le *Citrus triptera*, avec ses épines acérées et ses rameaux à ramifications dardées vers le sol, n'est pas commode à aborder ; aussi il convient, quinze jours avant le greffage, de supprimer toutes les épines de la tige à greffer, ainsi que les rameaux pendants ou du moins la partie pendante de ces rameaux. Ce nettoyage est indispensable pour pouvoir opérer commodément.

On place ordinairement deux écussons, un de chaque côté de la tige, mais pas vis-à-vis l'un de l'autre comme on le fait pour la greffe sur le Bigaradier. On est obligé d'opérer ainsi afin de pouvoir ligaturer chaque écusson aussitôt qu'il est placé. Opérer très vite est une des conditions du succès.

La végétation des écussons insérés au printemps a lieu, en général, en juillet-août, celle des greffages d'août, au printemps suivant. Il faut se garder, pour la provoquer, de décapiter le *Citrus triptera* au-dessus du point greffé. Ainsi déséquilibré, le pied sécherait, sans pousser, le plus souvent. On provoque le départ de l'écusson en pratiquant à 3 ou 4 centimètres au-dessus du point greffé, l'incision annulaire, c'est-à-dire en enlevant un anneau d'écorce d'un centimètre environ de largeur. On peut, en même temps, si la tête est trop forte raccourcir quelques branches. Quand l'écusson est bien parti, on peut décapiter au point où a été faite l'incision annulaire.

Les deux grands ennemis du greffage sont les limaçons qui rongent les greffes et le *Fusarium*, un champignon qui s'introduit sous la greffe et colore en jaune orangé vif le bois du greffon. On se préserve facilement des limaçons en entourant le tronc du sujet, à 20 cent. environ du sol, avec quelques tours en hélice, de raphia ayant trempé pendant plusieurs jours dans une solution forte de sulfate de cuivre. Les limaçons ne franchissent jamais cet obstacle.

Quant au *Fusarium*, on s'en met relativement à l'abri en opérant par un temps sec et en plein soleil, *très vite*, et avec une grande propreté du greffoir, de la ligature et des mains.

Il est bon de laver sous le jet vif d'un robinet les scions dont seront tirés les greffons, pour détacher les spores qui peuvent y adhérer, puis de les faire rapidement ressuyer au soleil *loin de toute autre Aurantiacée*.

En serre, les greffes sur *Citrus triptera* réussissent mal en général, surtout s'il y a d'autres orangers dans la serre, parce que l'air y est chargé de spores de *Fusarium*.

La transplantation des agrumes greffés sur Triptera demande quelques soins. Elle doit se faire en motte si possible, par un temps humide, couvert ou du moins calme. Aucun engrais ne doit être employé en plantant. L'engrais humain, dont toutes les Aurantiacées sont particulièrement avides, est à ce moment néfaste. On arrose abondamment à l'eau pure. L'année suivante on peut fumer suivant les usages du pays.

La culture des Agrumes greffés sur Triptera est, par la suite, identique à celle des Agrumes greffés sur Bigaradier.

Résumé et Conclusions

1° Le greffage des Agrumes sur Triptera permettra d'étendre leur culture, du moins celle d'individus plus résistants au froid que la moyenne de chaque espèce, notamment les races japonaises dites Kum-Kat, Satsuma et Umshu à toute la zone de l'olivier, exception faite

pourtant des plaines et bas fonds à gelées blanches intenses. Il est prudent d'en faire l'essai d'abord dans les jardins, contre les murs, à l'exposition du midi. Ne pas oublier que l'Oranger, pour tenir ses fruits et les produire bons, demande des arrosements d'été, qu'il craint le terrain trop calcaire, redoute les vents violents et aime les abris, tout en exigeant le plein soleil.

2° Nos régions maritimes de l'Ouest au climat humide mais si tempéré, côtes de Bretagne et de Normandie, peut-être jusqu'à l'Anjou, c'est-à-dire partout où ne gèle pas l'*Acacia dealbata* (vulgo Mimosa), conviendraient probablement très bien à la culture des japonais greffés sur Triptera, spécialement à celle de l'Umshu. Ils paraissent en effet ne pas exiger un fort actinisme pour bien mûrir leurs fruits. J'ai des essais en cours en Normandie.

3° Le greffage sur Triptera des Bigaradiers à parfum me paraît d'une *importance majeure* pour la région de Grasse. Il permettra de parer aux gelées de branches et de rameaux qui la désolent périodiquement. Il assure une floribondité très hâtive et extraordinairement abondante. La forme rapidement en boule de la tête de l'arbre rend la taille inutile et la cueillette des fleurs facile. Enfin les pluies d'hiver étant toujours suffisantes pour assurer la floraison au printemps, l'Oranger à parfum peut se cultiver dans les endroits les plus secs, les arrosages d'été n'étant nécessaires que pour le fruit et non pour la fleur.

4° Le greffage des Agrumes sur Triptera ne présente pas, avec la technique indiquée, de difficultés spéciales. Partout où on craint le froid, il faudra greffer en tête à 0,80-1 m. du sol pour que ce soit le tronc du porte-greffe et non celui du greffon qui ait à supporter les forts abaissements de température qui ont lieu au voisinage du sol.

5° Les Orangers et Citronniers greffés sur Triptera de M. Tabut, pépiniériste à Alais, avaient de 50 à 60 ans (ils ont été vendus aux enchères et dispersés à sa mort). Ces Orangers à cet âge ne présentaient aucun signe de décrépitude. On peut donc compter sur une longue durée des greffes d'Agrumes sur Triptera.

Georges Couderc
Ingénieur à Aubenas. (C. R.)

Ecrire : G. Couderc, bureau du Journal.

Un nouveau Procédé de Distillation.

Notre confrère *Perfumery & Essential Oil record*, de Londres, publiait dans son numéro de mai dernier une étude fort complète sur un nouveau brevet anglais concernant un procédé inédit de distillation. Nous l'analyserons succinctement: il peut en effet provoquer des essais intéressants et est probablement susceptible d'applications nouvelles.

Partant du même principe qui a inspiré notre brevet de réfrigérant détendeur, c'est-à-dire la récupération de la chaleur latente de la vapeur d'eau, le nouveau procédé concerne la distillation par un procédé et des appareils évitant la perte de la chaleur latente.

Les bénéficiaires de ce brevet sont MM. Francis Lawry Usher à Bristol et Edward Parr Metcalfe de Bengalore.

Les inventeurs rappellent que pour distiller les plantes, graines, fleurs, etc., on a l'habitude d'envoyer à travers la matière à extraire de la vapeur d'eau qu'il est nécessaire de condenser ensuite pour en séparer les huiles aromatiques ; la dépense de calories est donc considérable et à leur avis il est possible d'éviter cette perte en employant, non plus une vapeur condensable, mais au contraire un gaz indifférent ou une vapeur non saturée, chauffée préalablement et que l'on fait circuler en un circuit fermé, de façon à ce que l'entraînement des huiles essentielles soit fait avec un minimum de dépense de chaleur. Les échangeurs de températures interposés permettent de récupérer la chaleur des gaz issus de l'alambic et de réchauffer les gaz qui y pénètrent, le véhicule n'étant jamais condensé sous forme de liquide à aucune étape de l'opération.

Une modification du brevet prévoit cependant l'utilisation de la vapeur d'eau à condition que la chaleur latente de la vapeur évacuée soit utilisée pour vaporiser une quantité d'eau équivalente qui rentre dans le circuit. La vapeur ainsi obtenue est forcée de circuler dans l'appareil au moyen d'un dispositif de ventilation.

Le brevet décrit ensuite un certain nombre de dispositifs où les enduits caloriques jouent évidemment un grand rôle, et où la distillation se fait indifféremment de bas en haut ou de haut en bas.

Le procédé, ainsi que le font remarquer les inventeurs, est particulièrement avantageux pour la distillation des plantes dont l'huile a une faible tension de vapeur, parce que dans ces cas le rapport entre le poids du véhicule employé et celui du produit obtenu est très grand. C'est le cas de l'essence de santal pour laquelle il faut 500 kilogs de vapeur pour extraire 1 kilog d'huile essentielle. Avec l'azote comme véhicule, la dépense est seulement de 6 % de celle utilisée pour vaporiser l'eau dans le procédé ordinaire, car il suffit de chauffer le gaz à la température de distillation, soit 100°, disent les auteurs (?).

Cette invention, si elle se révèle pratique, pourra modifier un grand nombre de dispositifs pour la distillation des produits aromatiques.

R.-M. G. (C. R.)

Une Récompense bien méritée.

A l'Exposition Nationale Coloniale de Marseille, la Société « La Lavande Française », Société anonyme de culture de Lavande, siège social à L'Isle-sur-Sorgues, a remporté la plus haute récompense : une médaille d'or grand module.

Toutes nos félicitations.

Mariage.

Nous avons appris avec joie l'heureux mariage de M. François Goby, l'industriel grassois bien connu, avec Mlle Mathilde Pons, fille du Directeur de la Banque de France, à Avignon. Nos vœux sincères aux jeunes époux.

P. M.

Les Essences d'Armoises : Artemisia Vulgaris et Artemisia Verlotorum.

Dans une thèse récente, M. Defillon, docteur en Pharmacie, vient de publier d'intéressantes observations sur ces deux plantes sous le titre : « Contribution à l'étude comparée de l'*Artemisia vulgaris* L. et de l'*Artemisia selengensis* Turcz. (*A. Verlotorum* Lamotte) ».

Sans analyser cette importante publication, nous retiendrons quelques renseignements intéressants relatifs à l'emploi des deux plantes et concernant les propriétés de leurs essences.

L'armoise vulgaire est connue depuis l'antiquité. Pline considérait que, portée sur soi ou mise dans les bains, cette plante empêchait la fatigue. Mais c'est surtout en sorcellerie que cette plante était estimée pour préserver de l'atteinte des fantômes ; nous trouvons encore dans la littérature moderne des articles d'occultistes sur ses propriétés mystérieuses (1). Au Japon et en Chine, c'est l'*Ytsao* ou plante des Médecins, tant on en fait grand cas.

Les poils que l'on trouve à la face inférieure des feuilles servaient en Extrême-Orient à préparer une mèche de bourre très inflammable appelée par les Portugais, qui apprirent à la connaître dans l'Inde, *Moxa*. Il semble que l'on ait fait quelque emploi du *Moxa* en Europe au XVIII[e] siècle.

Quant à l'*Artemisia Verlotorum* Lamotte, elle n'a pas encore eu d'usages médicaux. C'est en effet une plante connue depuis peu et dont l'histoire botanique rapportée en détail par M. Defilion, est fort intéressante. Elle fut rencontrée pour la première fois en France en 1873 et ce n'est que plus tard, et après lui avoir donné divers noms, que les botanistes purent l'identifier avec l'*Artemisia selengensis*, plante découverte par le naturaliste russe Turtschanin dans l'île Selenga du Baïkal, puis dans diverses régions de Sibérie et de Daourie.

Depuis 1875, cette espèce s'est répandue avec une très grande rapidité en France, en Algérie, en Italie, etc. On la rencontre surtout autour des villes et le long des voies de chemin de fer. Notamment, elle n'est pas rare aux environs de Lyon et quelques pieds spontanés ont existé dans le jardin de *La Parfumerie Moderne*.

Elle se distingue surtout de l'armoise vulgaire qui est presque inodore, par son odeur pénétrante et agréable et par sa floraison beaucoup plus tardive.

M. Defillon donne une étude comparative complète de la morphologie interne des deux plantes. Ce travail très intéressant est illustré de sept planches de micrographies.

Il conclut de son étude botanique que l'*Artemisia Verlotorum* Lamotte doit être rapportée à l'*Artemisia selengensis* Turcz., point qui était resté douteux dans les précédents travaux ou tout au moins controuvé.

Il étudie ensuite les essences des deux plantes (travail effectué au laboratoire de *La Parfumerie Moderne*). Voici ses résultats :

	Essence d'*Art. selengensis*	Ess. d'*Art. vulgaris*	Ess. d'Yomugi ou *Art. vulg.* du Japon
Rendement en essence......	0,96 ‰	2 ‰	
Couleur....................	Brun clair	Vert clair	Vert clair
Densité à 15°.............	0,9328	0,907 à 0,939	0,9101
Rotation optique à 20° C....	α_D —9°	α_D —8° à —19°	α_D —13°16
Indice de réfraction à 20° C...	n_D 1,4713	n_D 1,4776 à 1,4855	
Indice d'acidité	6,5	1 à 2	1,56
Indice d'éther	13,90	16 à 103	29,81
Indice d'éther après acétylation	117,32	50 à 206	

L'essence d'*Artemisia selengensis* Turcz. contient donc 30 % d'alcools libres. On a supposé qu'elle contenait de la Thuyone, par suite de son odeur et de ses propriétés ; un dosage au bisulfite a donné 4 % qui peuvent lui être rapportés. L'odeur de l'essence, puissante et agréable, est très différente de celle de l'armoise vulgaire.

Etant donné que l'Artemisia selengensis croît surtout dans le Turkestan et la Sibérie, l'auteur s'est demandé si son essence ne contiendrait pas de Santonine, principe vermifuge universellement apprécié et extrait d'une autre armoise du Turkestan, l'*Artemisia maritima* var. *pauciflora* ou Semen-Contra de Russie. Mais son analyse a été négative. Une étude du pouvoir abortif et emménagogue sur des cobayes et des chiennes montre que cette essence a des propriétés nettement emménagogues, probablement plus puissantes que celles de l'armoise vulgaire. Elle est caustique, mais non toxique ; elle n'est pas vermifuge.

J. G. (C. R.)

(1) Voici ce que nous apprenons en lisant Mélusine, Raymond Lulle et quelques folkloristes :

L'armoise vulgaire est l'une des douze plantes magiques des Rose-Croix qui fixèrent les conditions de sa cueillette au point de vue astrologique. Généralement ces conditions se réalisaient le lendemain de la Saint-Jean, quand ce jour tombait dans la nouvelle lune ; partout cette plante est liée par les traditions à la fête de la Saint-Jean et en France on l'appelle communément « herbe de la Saint-Jean ».

Dans le Bocage normand elle est considérée comme efficace pour détruire les maléfices lancés contre le bétail. A Péronne elle préserve l'orge engrangée contre les souris. Dans l'Artois et le Poitou les paysans se mettent, lors de la Saint-Jean, des ceintures d'armoises qui doivent les protéger contre le mauvais sort durant toute l'année.

Mais c'est surtout dans l'Europe centrale en Bavière, en Bohême, que les cérémonies rituelles de la Saint-Jean utilisent l'armoise. Jetée çà et là, au moment des semailles, elle préserve de la grêle. Son suc est souverain pour guérir les plaies, on en fait des parfums à brûler contre les mauvais esprits gardiens des trésors et contre les obsesseurs. On la porte sur soi dans les chaussures pour empêcher la fatigue, etc. Ses réelles propriétés antispasmodiques sont bien connues et utilisées ; ses vertus emménagogues également en font un remède très populaire. C'est un succédané connu de l'absinthe.

Dans les cérémonies du solstice, on brûle de l'armoise dans les feux de joie pour assurer la protection des villages (Normandie, Angleterre, Prusse, etc.). Elle sert encore pour la prédiction des mariages, la veille de la Saint-Jean, en Allemagne.

Enfin certains occultistes lui attribuent des propriétés étonnantes qui expliqueraient le grand usage qu'en font les sorciers.

(J. G.).

La Culture des Citrus aux Etats-Unis.

Les *Citrus* paraissent avoir été introduits en *Amérique* peu de temps après sa découverte. Cultivés d'abord, probablement, aux Antilles et en Guyane, ils ont été, plus tard, propagés au Brésil, dans la Floride, la Louisiane, le Mexique, et, depuis relativement peu d'années, en Californie.

Actuellement, on rencontre aux *Etats-Unis* les vergers d'Agrumes dans deux régions principales complètement séparées : l'une à l'Ouest, sur la côte du Pacifique, surtout en Californie, l'autre, dans les Etats baignés par le golfe du Mexique, Texas, Louisiane, et, principalement, Floride, Porto-Rico et Cuba.

Les Citrus en Californie (1)

La Californie est devenue, on le sait, un gros producteur de fruits de toute sorte. Mais les *Oranges* et les *Citrons* y ont acquis une faveur spéciale. Si, en 1862, on n'y comptait guère que 25.000 orangers, répartis autour des Missions Espagnoles, qui avaient introduit cet arbre après 1870, c'est-à-dire après l'ouverture du chemin de fer transcontinental, les cultures commencèrent à prendre réellement quelque importance, et, en 1903, on estimait le nombre des Orangers à près de six millions.

Avant la guerre, l'étendue consacrée aux Citrus était d'environ 100.000 acres avec 10 millions de sujets. En outre, il y avait 20.000 acres de citronniers. La production de ces terres était, alors, évaluée à 40 millions de livres, et les produits d'un verger d'orangers, bien cultivé et bien soigné, dépassaient au moins 100 livres par acre. Dans les premiers temps de la culture des orangers, le bénéfice atteignait, parfois, 400 livres par acre, et les revenus de 100 à 300 livres par acre étaient courants.

Turner estime qu'en 1920 les Agrumes occupaient 100.000 hectares se décomposant ainsi : *Orangers*, 54.000 hectares en production, 20.000 de jeunes arbres ; — *Citronniers*, 14.000 et 7.000 ; — *Bigaradiers*, 2.000 et 3.000.

Les Vergers de Citrus se trouvent surtout dans la partie méridionale. A Reverside, on compte 20.000 acres, qui ont produit jusqu'à 5.000 wagons d'oranges. Redland en a donné 4.500. La vallée de San Joaquin est réputée. Une région où les créations sont plus récentes, est l'Imperial Walley, située au-dessous du niveau de la mer, dans la dépression de Salton.

La culture avantageuse étant strictement subordonnée aux conditions de climat, elle tend, maintenant, à se développer au pied des montagnes qui s'élèvent des vallées de l'intérieur de la Californie centrale et de la Californie méridionale. A Oronville, l'orangeraie qui se trouve plus au nord, produit, en automne, les premiers fruits mûrs, que le marché paie à des prix d'amateur.

En ce qui concerne les *sols*, disons que bien que ceux sur lesquels on cultive les agrumes varient un peu, ils sont plus forts qu'en Floride, ils contiennent une plus grande quantité d'argile.

Le nombre des *variétés-types d'Orangers* est très restreint, en Californie. Les deux qui composent presque exclusivement les vergers sont : *Washington Navel* et *Valencia.*

Le *Washington-Navel* a été importé en 1873 de Bahia (Brésil), où il est né en 1822, d'une mutation par bourgeon, de la variété portugaise dite « laranja selecta », introduite assurément là par les Portugais, peu après la colonisation du pays. Cette variation, — gros fruit asperme et à ombilic, — fut observée et propagée par un jardinier portugais de Bahia, qui en obtint un fruit supérieur à ceux de la région. C'est une belle orange sanguine, à peau fine, caractérisée, ainsi que nous l'avons dit, — d'ailleurs comme toutes les navels, — par une petite proéminence à l'extrémité opposée au pédoncule (navel signifie nombril).

Cet oranger occuperait, en Californie, 40.000 hectares, donnant, annuellement dix millions de caisses d'oranges. Un verger de 10 acres a rapporté, pendant des années, une récolte dont le rendement a été de 120 livres par acre.

Le *Navel-Thompson* est un peu plus précoce.

En ce qui concerne le *Washington-Navel*, on a remarqué qu'il en existe de *nombreux types*, tant en ce qui concerne le port et la fructification de l'arbre, qu'au point de vue de la valeur commerciale des fruits. Ces différences proviennent, comme pour beaucoup d'autres arbres fruitiers, de ce que les bourgeons et rameaux qui servent à la multiplication du végétal, subissent des variations, des mutations, qui ne sont pas toujours favorables pour les producteurs. Il faut donc apporter, lors du *greffage*, qui s'opère, en général, sur Oranger « Mission Sweet Seedling », ou sur Pamplemoussier (grape fruit), ou bien sur Bigaradier « Florida sour orange », ou encore sur Citronnier « Florida rough lemon », une certaine attention pour le choix des greffons.

Nous avons fait connaître, dans un autre article, les conseils donnés par M. H. Y. Werber, conseils déduits de ses expériences sur les meilleurs porte-greffes qui conviennent aux Orangers.

Ordinairement on préfère le greffage à demeure à celui en pépinière, suivi de repiquage, car on estime que le premier mode permet aux arbres un développement plus rapide et une plus grande résistance aux maladies.

M. A. Shamel a fait des études dans le but d'améliorer le *Washington-Navel* au moyen de la sélection des bourgeons. Cet oranger, dit-il, est constitué par un mélange de types différents, dont plusieurs ont peu de valeur, et qu'il ne faut pas utiliser pour la propagation de la variété. Ainsi, il a constaté que dans les meilleures plantations d'orangers de la Californie méridionale, 25 % des arbres sont improductifs, ou donnent des fruits de type inférieur. Quel-

(1) Nous devons nos clichés à l'amabilité de notre abonné, M. Lacas, industriel à Hollywood (Cal.) et Mexico. Les deux vues de Bodger nous ont été confiées par la Chambre de Commerce de Los Angeles ; on y voit deux étoiles : Lura Anson et Agnès Adams, de la Compagnie célèbre « Paramount ». Hollywood est le pays des grands studios cinématographiques.



Ph. Lacas. Cl. *P. M.*

Culture de citrons près de Los Angeles

ques plantations contiennent, même, jusqu'à 70 % de ces arbres. Il ne faut donc choisir les greffons que sur des pieds et des branches très fructifères.

On a recommandé, encore, de rajeunir les sujets tous les 15 à 20 ans, en opérant comme on le fait à Bahia (Brésil). On renouvelle la « chevelure » de l'arbre au moyen d'une taille énergique, effectuée soit sur les branches, soit immédiatement au-dessus de la cicatrice de greffage. Cette taille doit être d'autant plus énergique que l'Oranger est dans un état de dépérissement plus marqué, ou plus malade. Les pieds ainsi régénérés deviennent, ensuite, vigoureux, sains, bons producteurs. On cite, au Brésil, des Washington-Navels âgés de 60 à 80 ans, qui ont été ainsi traités quatre fois.

On cultive encore, en Californie, la *Valence* tardive, qui répond aux demandes de l'automne, dont profitaient les cultivateurs de la Floride. Dans certains endroits, cette variété,— classée pour ses qualités la deuxième des oranges,— a supplanté les navels, plus précoces.

Le *Citronnier* prend chaque année plus d'extension. Les deux variétés les plus importantes sont « Eureka » et « Lisbon ». Cette culture est extrêmement productive quand on y apporte tous les soins voulus. Un verger de 20 acres a produit, dans un an, l'importante somme de 3.700 livres (avant guerre), avec un bénéfice net de 2.200 livres.

Nous avons cité, dans un autre article, les travaux de M. H. Rean concernant les rapports qui existent entre la floraison et la fructification chez les citronniers.

MM. Shamel, Scott, Pomeroy et Dyer tirent les conclusions suivantes de leurs études, — poursuivies individuellement ou en collaboration, — sur les variations gemmaires des Citronniers « Eureka », « Lisbon » et « Villafranca », en vue d'améliorer les plantations :

Le choix du « matériel » de greffage fait par des moyens empiriques, ou même tout à fait erronés, a beaucoup contribué à la décadence des vergers d'agrumes. Quelques-uns le puisent aux parties végétatives, d'autres donnent la préférence aux arbres à développement vigoureux, croyant à tort qu'il doit y avoir corrélation entre vigueur et productivité. D'autres, enfin, prélèvent carrément le « matériel » des rejets. Il faut, au contraire, tirer les bourgeons et les branches pour greffage seulement des rameaux fructifères, en évitant de faire porter son choix sur des arbres ou sur des branches qui présentent des variations non désirables.

La culture du *Pamplemoussier* (Citrus decumana) a une importance secondaire, en Californie. Les premières plantations ont été faites surtout avec la variété type « *Marsh Seedless* ».

Tandis que les anciens vergers prédominent dans le fond des vallées, les nouveaux s'étendent plutôt sur des terrains plus élevés et plus légers. Ils sont constitués par les variétés de la Floride, « Triumph » et « Duncan ».

Les plantations de la variété *Triumph*, dans la Californie du Sud, sont très productives, mais le fruit est plutôt petit, avec de nombreux pépins (25 à 50), ce qui empêche de la répandre dans les cultures industrielles.

La « *Duncan* » tend à produire de gros fruits ronds, mais trop riches en pépins pour les exigences du commerce.

Les autres variétés cultivées sur une certaine échelle sont : l'*Imperial*, la *Colton Terrace Seedling*, l'*Aurantium Commercial*, et la *Blood*.

Toutefois, elles semblent céder la place à la *Marsh Seedless*. Voici, maintenant, quelques indications concernant certains points de la *culture* proprement dite des Agrumes :

Turner écrivait, en avril 1921, que l'on est en train d'expérimenter, dans un district où les tourbières ont été transformées en vergers, la *fumure* suivante :

On place dans une fosse à fumier une couche de tourbe et de fumier de 30 centimètres environ, et, ensuite, autant de pelures d'orange et de citron sur lesquelles on répand cinq quintaux de scories de déphosphoration. On répète les mêmes couches jusqu'à ce que la fosse soit pleine. On laisse le tout se décomposer six mois avant de s'en servir. On applique un quart de mètre cube de cet engrais par arbre dans une fosse profonde, creusée entre les lignes.

Les *facteurs météoriques* exercent une action prépondérante sur la quantité et la qualité des fruits. On lutte contre les gelées, la sécheresse, les vagues de chaleur au moyen de fumigations, d'irrigations, etc., dont l'application exige la connaissance parfaite du milieu atmosphérique. On acquiert cette connaissance au moyen des don-



Ph. Lacas. Cl. P. M.

Culture d'orangers près de Los Angeles

nées fournies par des stations installées au milieu des cultures. Les principales sont : Pomona, Redlands, Réverside, Porterville, Lemon Cové, Lindsay, Oronville, Yorbalinda.

Les régions des agrumes se trouvent entre 32°30' et 39°30' de latitude nord, et il y tombe 250 à 500 m/m de pluie pendant l'automne, l'hiver et le commencement du printemps. Par conséquent, pendant la plus grande partie de la période végétative, la Californie a une atmosphère sèche, sans précipitations d'eau, ce qui rend les *irrigations* nécessaires. Le travail du sol est indispensable en été, soit à cause de ces dernières, soit en raison de la nécessité d'y maintenir l'humidité. Si l'on ne dispose pas d'eau en abondance, les cultures de couverture d'été laissent la place aux cultures d'hiver, de vesce et de mélilot.

On estime que 50 centimètres au moins d'eau sont nécessaires pour l'arrosage des agrumes, d'avril à novembre inclus. Dans les districts où l'on ne dispose pas de cette quantité, les plantations sont, en général, trop serrées et, par suite, souffrent de la sécheresse. Dans les situations où, en été, on cultive des plantes, le minimum d'eau d'irrigation doit être porté à 75 centimètres.

La plupart des vergers sont encore irrigués par des canaux à ciel ouvert (construits en ciment, ou en blocs de granit cimentés, avec de petites cloisons à chaque ouverture), tracés dans le sens de la pente des collines et non par gradins, de façon à tenir l'eau tranquille. Pour envoyer le liquide dans la plantation, on barre le canal adducteur, de façon qu'il passe dans le premier canal de distribution, et de celui-ci dans tous les embranchements et dans tout le verger, avec un courant constant. Ou bien, on place en diagonale sur le lit du canal, au delà de la bouche de prise, une cloison, de façon que son point le plus bas soit opposé à la bouche même. On estime que cette vieille méthode d'irrigation est aussi efficace que le système de sub-irrigation au moyen de tuyautages.

Il a été constaté, en Californie, que les *Citrus* sont particulièrement sensibles à l'excès de sels de soude (chlorure, sulfate et carbonate) que l'on peut rencontrer dans les *sols alcalins*. Le remède consiste dans l'irrigation à l'eau non chargée de chlorures.

Mais, d'après Kelley et Thomas, l'irrigation continue avec de l'eau relativement pure, favorise, dans certaines conditions, l'accumulation de sels solubles en quantité nuisible, surtout des chlorures. La défeuillaison des arbres peut en résulter ; souvent, aussi, les feuilles sont tachées (« mottling »), et, parfois, la chlorose fait son apparition.

Des recherches récentes ont montré que quelques-unes des eaux d'irrigation, en usage dans les vergers d'agrumes, ont un titre élevé en alcali. Mais il paraît que l'on peut obtenir de l'eau vraiment bonne et en quantité suffisante pour satisfaire les demandes des cultivateurs, rien que par l'application active d'un bon régime des eaux de crue. Avec des digues, des barrages, des réservoirs, le reboisement, etc., qui permettent la conservation des eaux de montagne, il est probable que l'on pourra obtenir un approvisionnement suffisant.

L'application de *nitrate de soude* à dose massive pendant douze années consécutives (1.000 kilos par hectare et par an) a eu une action stimulante pendant les cinq à six premières années, puis, nettement nuisible. Le sol avait accumulé une quantité considérable d'alcali, sous forme de nitrate, mais non de carbonate, bien que l'on considère, généralement, avec l'Ecole de Rothamsted, que l'application continue de nitrate de soude entraîne la formation de carbonate dans le sol. Mais il faut tenir compte de la différence de climat.

A la suite des graves dégâts causés par les *gelées* de décembre 1912 et janvier 1913, dans les vergers de *Citronniers*, Shamel, Scott et Pomeroy ont étudié les effets des basses températures dans les plantations de Corona (2.000 hectares), région située à 300 mètres d'altitude et protégée au Sud et à l'Est par la chaîne montagneuse de Sainte-Anne, d'une hauteur moyenne de 1.200 mètres. Ils ont employé des fourneaux spéciaux pour protéger les arbres.

Là où les arbres sont vigoureux et bien soignés, si le froid les a endommagés, ils reviennent, après un an, à la production normale. Dans les plantations de citronniers non protégées, en conditions comparables, la variété *Eureka* subit un dommage plus grand que la *Lisbon*, peut-être à cause du feuillage plus touffu de cette dernière.

Le système de défense contre les

gelées consiste dans l'emploi d'abris et de foyers produisant, non seulement de la chaleur, mais une fumée assez dense.

C'est la lutte contre les *Cochenilles* qui donne le plus de souci au cultivateur.

M. Kohles, de Santa-Barbara, a donné une bonne formule (distillé, ou résidu de pétrole, 5 gallons ; — savon à l'huile de poisson, 660 gr. ; — eau, 5 gallons) pour combattre ces hémiptères par pulvérisation de liquide insecticide.



Ph. Keystone. Cl. *P. M.*

5.000 acres d'Aster *Victoria* blanc, à la ferme Bodger, à El-Monte (Los Angeles)

On emploie aussi la bouillie résineuse et l'émulsion au Kérosène (pétrole rectifié), et, enfin, les bouillies sulfo-calciques au sel marin (chaux, 30 livres ; soufre, 20 livres ; sel, 15 livres ; eau, 60 gallons).

On utilise, dans le même but, les vapeurs d'acide cyanhydrique, produites par l'action de l'acide sulfurique sur le cyanure de potassium, l'arbre étant recouvert d'une tente appropriée.

Nous avons donné, dans un autre article, les principales conclusions de MM. Gray et Ryan, concernant leurs expériences à Berkeley et à Los Angeles, relatives à la diminution du taux d'acidité des oranges et citrons, causée par certaines pulvérisations insecticides, ou le traitement par l'acide cyanhydrique.

La Commission d'horticulture du Comité de Reverside a fait aussi de nombreuses expériences concernant la lutte contre les insectes et l'amélioration des cultures.

La *Gommose* a été étudiée particulièrement par M. Howard S. Farwett, directeur de la Station expérimentale de l'Université de Californie. D'autres savants ont examiné également la « pommelure » des feuilles.

Nous rappellerons encore les travaux du professeur Howard, entomologiste en chef du département de l'Agriculture de Washington, sur les insectes qui attaquent les Citrus ; ceux de Marlatt, H. Hubbard, Dr Wiley, Morgan, Dr Griffith, H. B. Muscot, etc., etc.

Les vergers californiens fournissent la plus forte *récolte d'oranges* du monde La cueillette de ces fruits est le plus grand événement économique de ce pays. Les opérations nécessaires au transport de 30.000 wagons d'oranges, citrons, cédrats, etc., exigent des dizaines de milliers d'hommes. Pendant trois mois, il règne une animation extraordinaire dans les centres d'emballage de ces fruits et dans tous les environs. Dans la saison, l'express-fruitier part de chaque centre fruitier de la Californie, chargé de sa cargaison, pour la porter à travers le continent. La « California-Fruit-Grower's-Exchange » est une institution qui favorise l'écoulement des produits sur les marchés.

La récolte, la conservation, l'emballage et le transport se font avec beaucoup de soin. Pour la conservation, en particulier, des salles sont spécialement aménagées, où les fruits complètent leur maturation, ou attendent, dans une sorte de sommeil physiologique, le moment de l'emballage, qui se fait mécaniquement avec des machines appropriées. Nous avons, dans notre ouvrage « *Conserves de Fruits* », donné quelques détails sur les manipulations que l'on fait ainsi subir aux oranges et aux citrons en Californie.

A l'époque de la récolte, 25 % des oranges sont encore verdâtres, et 70 % ne sont pas encore entièrement colorées. Comme le défaut de coloration abaisse le prix de vente, on soumet les fruits précoces pendant deux à trois jours (24 à 72 heures), suivant leur degré de maturité, en chambre close, à un traitement dit « gassing ». Il consiste à mettre dans la chambre un fourneau à paraffine, surmonté d'un disque de fer-blanc, de façon que la formation des gaz de la combustion ne soit pas accompagnée d'une température élevée. On sait, en effet, que la coloration est due à ces gaz, et non à la température que l'on maintient à 21°. Pour éviter les risques d'incendie, il convient de mettre les fourneaux dans une chambre séparée, éloignée des locaux d'emballage. Au moyen de ventilateurs actionnés par un moteur, on envoie les gaz à l'aide d'un tuyautage en fer galvanisé, dans les chambres d'exsudation, ou de gazéification, qui se trouvent dans le sous-sol, ou au niveau des salles d'emballage.

Pour l'emballage des oranges, un système relativement nouveau a été

expérimenté avec un certain succès. Il consiste dans le « separator wrap » (enveloppe séparatrice). C'est une bande de carton pliable, qui a les dimensions d'une boîte, et porte des incisions radiales et des incisions profondes au bord, de façon à rendre l'emballage presque automatique. Il n'enveloppe pas complètement le fruit, mais le protège et le tient en place, et il montre à l'emballeur l'endroit exact où ce dernier doit être placé.

Ce système, en comprimant légèrement les fruits voisins, a une importance essentielle pour les maintenir absolument immobiles pendant le voyage. La compression ne porte, d'ailleurs, pas préjudice à la conservation des oranges en transit. Des envois faits au Canada montrent que cette méthode a une valeur pratique (1).

Les Citrus en Floride

On rencontre les Agrumes surtout dans la Floride centrale et la Floride méridionale. On y consacre les terrains légers, sablonneux. Mais ces terrains secs ont donné, au contraire, des résultats peu satisfaisants dans la vallée des Rio-Grande (Texas).

M. H. Hume, professeur de botanique, d'horticulture et de « fruticulture » à l'Université de la Floride, a publié un ouvrage détaillé d'agrumiculture : « Citrus fruits and their culture ».

En ce qui concerne les variétés d'oranges, le *Washington-Navel*, importé du Brésil, en 1873, donne, contrairement à ce qui se produit en Californie du Sud, des résultats peu satisfaisants, aussi n'a-t-il pas acquis une importance commerciale.

D'après Vosburg, le Citrus Seminar « Pépinière d'Agrumes de Gainesville (Floride)», a institué, en 1916, un Comité composé d'éminents cultivateurs d'agrumes et de pépiniéristes, pour choisir une liste succincte de variétés sélectionnées.

Les oranges recommandées sont : *Parson Brown*, la plus répandue des variétés précoces, dont la récolte a lieu du commencement d'août à novembre ; — *Homosassa*, que l'on cueille de fin novembre à février ; — *Pineapple*, mûre de fin décembre au début de mars ; — *Valencia*, la plus tardive des variétés connues (mars à mai) ; — *Lue Gim Goug*, variété tardive d'origine récente.

Les *Citronniers* ne sont pas cultivés au point d'en faire une industrie. Les variétés les plus productives sont : *Lisbonne*, *Villefranche*, *Ponderosa*.

Par contre, la culture du *Pamplemoussier* a une importance de premier ordre. Voici les variétés les plus récentes : *Hall*, de demi-saison ; récolte en février-mars ; — *Walters*, demi-saison ; — *Marsh asperme* (*M. Seedless*), demi-saison ; — *Duncan*, tardive, d'avril au commencement de juin ; — *Mac Carthy*, tardive; — *Davis asperme* (*Davis Seedless*), variété nouvelle qui promet ; — *Triumph*, très précoce, à fruits très petits et très riches en graines.

En dehors de la Floride, les variétés de Pamplemoussier le plus habituellement cultivées sont : *Duncan*, très appropriée à la partie la plus fraîche de la zone des agrumes ; *Marsh* et *Walters*.

Les *porte-greffes* employés en Floride pour la multiplication des Citrus sont : le *Bigaradier*, sujet vigoureux, résistant à la pourriture des racines, qui favorise la production de fruits à peau mince et de bonne qualité. Toutefois, dans les terrains légers, secs, sableux de la Floride méridionale, le sujet qui a donné les meilleurs résultats est le *Rough lemon*, ou citronnier, dont les fruits ont la peau épaisse et verruqueuse (Citrus limonum), la variété Parson excepté.

L'*Oranger trifolié* (Citrus trifoliata) est le pied le plus vigoureux pour les agrumes habituellement cultivés ; mais il réussit mieux dans les terrains frais et riches, dans les sols sablo-argileux à sous-sol argileux que dans les terrains légers et secs.



Ph. Keystone. Cl. P. M

Un champ de Zinnias pour la production des semences dans la « Flower Farm » Bodger, à El-Monte (Los Angeles).

Sitôt que les jeunes arbres ont été plantés à demeure, on les taille à 60 à 90 centimètres du sol, en laissant un seul bourgeon. Les sujets qui ont été taillés rationnellement à l'époque de leur transplantation et les quelques années suivantes, exigent bien peu de tailles jusqu'à leur maturité.

On donne, en Floride, trois ou quatre fois par an des engrais aux jeunes plants d'agrumes. La première fumure a

(1) Pour la composition des fruits et essences de citrons de Californie, voir notre confrère *Perfumerey and Essential Oils Record*, de Londres (juillet 1922), p. 268, d'après Chace, Wilson et Church. *United states department of agricultura Bulletin*, n° 933 (1922).

lieu au printemps, à la reprise de la végétation ; une ou deux en été ; la dernière aux premiers jours de septembre. Les engrais du printemps et de l'été contiennent environ 5 % d'azote, 6 à 8 % d'acide phosphorique et 2 à 3 % de potasse.

Les régions de culture se trouvent comprises entre 25 et 30° de latitude nord, et pendant le printemps, l'été et le commencement de l'automne, il y tombe 1.000 à 1.500 m/m de pluie. Il s'agit donc d'une atmosphère humide pendant la plus grande partie de la période végétative, ce qui rend possible, dit M. H. Fawcett, même sans irrigation, la production des agrumes. Le travail du sol est interrompu pendant toute la saison pluvieuse de l'été. On pratique, alors, les cultures de couverture (« cover crops »), de *Desmodium tortuosum* (« Beggarweed »), de *Vigna Catjang* («coopeas), de *Mucuna utilis* (« velvet beans »), etc.

Les principaux *ennemis* des Citrus, en Floride, sont : *Scab* (*Cladosporium Citri* Briosi et Farneti) ; — « *rustmites* », « *red spiders* » (*Tetranychus mytilaspidis* Riley) ; — *Trips* (*Euthrips citri* Moulton) ; — *White fly* (*Aleyrodes citri* Riley et Howard) ; — *Scale* (*Chrysomphalus Citrinus* Coq), etc.

Les vergers de *Citronniers*, comme d'ailleurs ceux de la Jamaïque et des Antilles, souffrent plus des attaques des ennemis que ceux de la Californie, à cause du climat plus humide et plus chaud.

M. F. Floyd, qui a étudié particulièrement la formation de la *gomme* chez les orangers, dit entre autres conclusions que cette affection est probablement favorisée par une diminution de la transpiration, dans une période où la plante absorbe de grandes quantités d'eau.

Les Citrus à Porto-Rico

D'après F. Earle, jusqu'à présent, le *Pamplemoussier* a été l'agrume le plus cultivé à Porto-Rico. Il est représenté par trois types distincts : Duncan à grosses graines (par exemple variétés Walter, Pernambuco, Cormers, Prolific, etc.) ; — type asperme (Marsh seedless, Kovels's seedless, etc.) ; — Triumph, ou Cubain indigène, y compris le Pineros ; ce type devrait être écarté des plantations qui ont un but commercial.

Au dire de cet auteur, on ne produit pas assez de *limettes* pour un bon approvisionnement local. Comme elles réussissent bien dans les terrains calcaires à sol peu profond, la plantation des *limettiers* dans un but commercial devrait se faire dans la partie méridionale sèche du pays, d'autant que la limette, sous un climat humide, est fortement atteinte par l'anthracnose. Elle réussirait probablement dans la région où l'on produit le caféier.

Il serait possible, aussi, de cultiver le *cédratier*, qui, jusqu'à maintenant, est inconnu à Porto-Rico.

Les anciens vergers d'agrumes de ce pays sont, en majeure partie, composés d'arbres *greffés* sur *Citrus Limonum*. Mais M. Earle pense que ce sujet n'est pas à conseiller, sauf dans les terrains sableux, très légers, où les autres porte-greffes ne réussissent pas.

Dans les vieilles plantations greffées sur ce Citrus, à fructification abondante, la qualité des fruits est normale ; mais il est douteux, qu'en moyenne, elle puisse atteindre la finesse des produits obtenus par le greffage sur d'autres pieds. De plus, ces arbres sont sujets aux maladies. Un emploi plus généralisé du *Bigaradier* donnerait probablement de meilleurs résultats. Ce dernier convient dans tous les terrains compacts et humides, mais non dans les sols sableux, légers.

Ces dernières années, les *pamplemoussiers* indigènes, provenant de semis, ont beaucoup attiré l'attention comme porte-greffes ; ainsi que l'*Oranger* (*C. Aurantium*), ils ont très bien réussi et résisté aux maladies. Le *Citrus trifoliata* n'a jamais été employé, le climat ne lui convenant pas; peut-être l'oranger Navel s'adapterait-il mieux.

Peu de terrains, dit M. Earle, sont assez riches pour se passer de *fumures*. La qualité des fruits est influencée défavorablement par le manque d'acide phosphorique ou par l'excès d'azote. On conseille les engrais suivants pour la production des fruits précoces : du 15 décembre au 10 janvier, à 0 k. 700 à 1 kilo, par arbre, de scories Thomas ou de poudre d'os, plus 450 à 900 gr. de sulfate de potassium (faire un essai préalable dans les sols argileux qui peuvent être suffisamment pourvus de potasse) ; en outre, 1 kil. 400 à 2 kil. 300 de nitrate de soude ; dans la première moitié de mai, encore 450 à 900 gr. par arbre, de ce dernier produit ; on peut s'en dispenser dans les sols riches. Il faudra modifier ces applications d'engrais si l'on veut obtenir des fruits tardifs, à récolter au printemps pour l'exportation.

Les *maladies* les plus importantes sont : *Scab fungus* (*Cladosporium Citri*), sur *Pamplemoussier*. On conseille d'éclaircir la couronne de l'arbre et d'enlever les branches cassées par le vent, car dans les régions bien aérées, les plantations sont, ordinairement, moins attaquées ; — *stem-endrot* (*Diplodia natalensis*), les orangers en souffrant plus que les pamplemoussiers.

Les Citrus à Cuba

Dans cette île, les agrumes constituent une des sources les plus importantes de la richesse du pays. Les sols sont, en général, moins légers qu'en Floride, et plus riches en principes fertilisants. D'après H. Fawcett, la culture des agrumes s'y trouve dans des conditions presque analogues, bien que le pays soit situé entre 19 et 22° de latitude nord. Les cultures de couverture continues sont plus pratiquées qu'en Floride.

Les *Pamplemoussiers* occupent les trois quarts des plantations d'agrumes destinées à l'exploitation commerciale. Les *Citronniers* sont en mesure limitée. Les *oranges* donnent, selon leur degré de maturité, £ 120 à £ 1200 par hectare (£ 50 à £ 500 par acre).

Le Bureau de santé végétale a étudié le fléau connu vulgairement sous le nom de *Mosca prieta* (*mouche noire=Aleurocanthus woglum*), qui attaque les arbres fruitiers, notamment les agrumes.

Antonin Rolet,
Ingénieur agronome,
Ecole d'horticulture pratique d'Antibes (A.-M.).
(C. R.)

Construction des Alambics.

Les Joints hydrauliques.

Nos nombreuses études sur les questions relatives à la distillation des huiles essentielles et leur rectification nous valent très fréquemment de la part des constructeurs des demandes de renseignements auxquelles nous nous faisons toujours un plaisir de répondre.

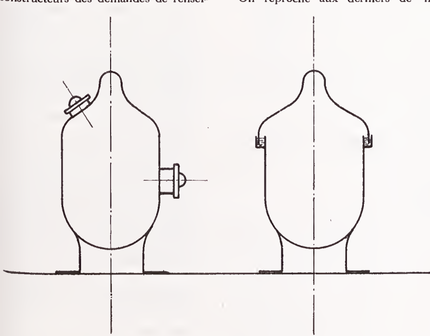


Fig. 1.

Une des plus importantes questions non seulement pour les alambics de campagne, mais même pour les alambics d'usine est celle des joints hydrauliques.

On sait que les différentes pièces d'un alambic : cucurbite, chapiteau, col de cygne, condenseur, réfrigérant, sont le plus souvent reliées les unes avec les autres, soit au moyen de joints boulonnés (boulons à bascule le plus souvent), soit par des joints trois pièces à filets rapides, soit encore par des joints hydrauliques.

Les premiers offrent l'inconvénient de demander deux pièces en bronze d'une assez grande épaisseur, l'une avec un grain femelle, contenant un joint plastique, l'autre avec un grain mâle venant faire pression sur le joint. Ces pièces, par exemple pour les opercules de remplissage, dont le diamètre est toujours assez grand, se voilent aisément et laissent fuir la vapeur. Les seconds ne sont possibles que pour les joints de petit diamètre : leur prix est excessif, leur fonctionnement n'est pas toujours absolument sûr.

On reproche aux derniers de ne donner qu'une fermeture imparfaite d'être inutilisables pour les alambics recevant de la vapeur à haute pression et de laisser constamment la vapeur aromatique s'échapper de l'appareil.

Nous démontrerons que ces reproches ne sont pas fondés, mais auparavant montrons quelle simplification et quelle économie ils procurent à ceux qui les adoptent après une étude approfondie de l'appareil.

Voici par exemple (fig. 1) deux alambics du type grassois coupés perpendiculairement au col de cygne. L'un présente les opercules ordinaires à la partie supérieure et à la hauteur de la grille pour le chargement et le déchargement. Ces alambics ne peuvent distiller que des matières divisées telles que Rose, fleur d'Oranger, clous de Girofle, etc., mais ils sont très difficiles à employer pour des herbes ligneuses : géranium, lavande, sauge, etc.

Leur chargement ne peut se faire que sac par sac, c'est-à-dire très lentement, ce qui est de la plus haute importance à l'heure actuelle. Au contraire, l'appareil de droite, à joint hydraulique, s'ouvre de toute la largeur de la cucurbite ; il peut être chargé instantanément au moyen d'une trémie ou d'un plancher affleurant son orifice ; il se décharge en un seul temps s'il est à bascule, ou bien avec trois chaînes passant sous la charge de plantes et relevées par un palan s'il doit distiller des matières herbacées ou ligneuses.

L'économie de temps est considérable.

La figure n° 2 représente un appareil de ferme, à deux joints hydrauliques, l'un au chapiteau, l'autre au réfrigérant. Pour des appareils de grande dimension, le col de cygne peut être également relié au chapiteau par un joint analogue.

Tous nos paysans ont adopté ce modèle qui leur convient parfaitement et qui est en effet le plus pratique pour les appareils lents fonctionnant à feu nu. Pourquoi ne donnerait-il pas des résultats aussi parfaits sur des alambics à vapeur.

La gravure n° 3 nous représente deux alambics jumeaux conjugués sur le même condenseur et pouvant fonctionner simultanément ou alternativement.

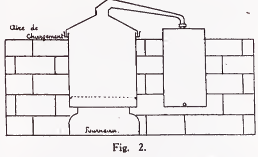


Fig. 2.

Comme dans le modèle précédent le chapiteau et le col sont figurés d'une seule pièce, mais pour les appareils un peu volumineux il est bien préférable de rendre le col amovible, en le réunis-

sant au condenseur comme au chapiteau, par un joint hydraulique.

Lorsque les deux appareils marchent alternativement, on bouche l'orifice du condenseur qui correspond à l'appareil en chargement, par un boisseau qui le ferme. Cet appareil donne d'excellents résultats, même avec 4 ou 5 kilogs de pression à la chaudière sans détendeur, grâce, comme nous le verrons tout à l'heure, à l'importance donnée au condenseur et au diamètre des tubes du serpentin. Cependant les joints hydrauliques n'ont pas une profondeur supérieure à 6 centimètres.

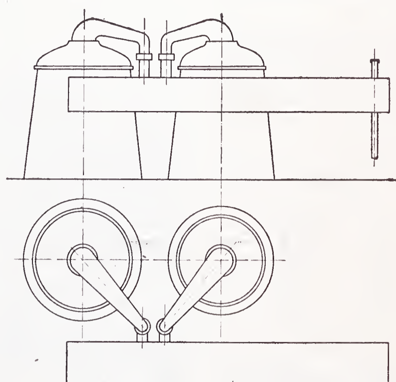


Fig. 3.

La gravure n° 4 nous montre un appareil conçu pour la distillation de produits fluants, tels que les roses qui, une fois cuites, s'échappent aisément, même par un orifice étroit. Le remplissage se fait par une trémie débouchant à l'orifice supérieur, la vidange par un trou fermé au moyen d'un tampon actionné par une vis d'étau. Le condenseur est figuré d'une seule pièce avec le col, très court ; il est joint au réfrigérant par un autre joint hydraulique (non dessiné). Le condenseur est assez grand pour que le serpentin-réfrigérant soit réduit à sa plus simple expression, le récipient qui contient le serpentin est fermé à sa partie supérieure et c'est l'eau chaude qui s'en échappe qui arrose le condenseur.

On sait, en effet, que ce condenseur fonctionne aussi bien avec de l'eau bouillante, puisqu'il utilise les 500 calories absorbées par la vaporisation de l'eau, même bouillante, répandue à sa surface, pour condenser en eau chaude la vapeur qui circule à l'intérieur. De cette façon le réfrigérant est seulement chargé d'absorber une partie des 100 calories qui restent dans l'eau chaude chargée d'essence, pour la ramener à une température normale.

Enfin la gravure n° 5 représente un alambic analogue, dit à corps multiples : seule la partie inférieure de la cucurbite recevant la vapeur reste fixe, le corps même de l'alambic est amovible. On le décharge et on le charge pendant qu'un second corps d'alambic rempli antérieurement repose sur la cuvette et reçoit la vapeur.

La distillation terminée, une potence tournante, munie d'un palan, prend ce corps d'alambic, empli de plantes épuisées, le soulève, le porte en dehors de la cuvette sur un vagonnet qui le mènera au chargement. Aussitôt un second corps d'alambic, préparé à l'avance, vient se poser à sa place, et la vapeur est immédiatement lancée. La distillation ne subit donc aucun arrêt.

On remarque que ce corps d'alambic repose sur la cuvette fixe par un simple joint hydraulique. L'expérience prouve que ce joint ne fuit pas le moins du monde. C'est une démonstration éclatante de la valeur des joints hydrauli-

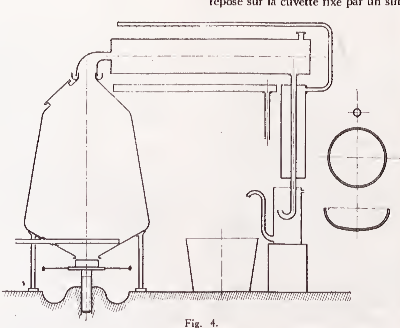


Fig. 4.

ques, qui, selon les indications du dessin, n'ont pas besoin pour cela d'être profonds.

Cette démonstration à fortiori semble tout à fait concluante : pourquoi donc les joints hydrauliques qui donnent toute satisfaction à maints distillateurs donnent-ils des mécomptes à un certain nombre d'autres.

Le plus simple des raisonnements le fera aisément comprendre.

On sait que la vapeur se détendant dans l'atmosphère perd sa pression pour acquérir une vitesse proportionnelle à sa pression originelle. Cette force vive ne peut à nouveau se transformer en pression que si un étranglement quelconque s'oppose à son expansion. Il faut donc et il suffit que l'alambic soit réellement un milieu libre, sans aucun obstacle à l'expansion de la vapeur.

Une expérience est très aisée à faire qui permettra aux constructeurs de vérifier aisément cette loi physique, et de déterminer empiriquement le diamètre des orifices des diverses pièces qu'ils doivent adapter les unes aux autres.

Plaçons le col de cygne sur la cucurbite munie de son chapiteau ; lançons la vapeur à haute pression, les joints hydrauliques contenant le minimum d'eau possible.

Le fluide doit s'échapper librement, presque sans vitesse et en tout cas sans faire monter d'un millimètre l'eau dans la partie externe des joints. La pose du détendeur, même non arrosé, doit donner les mêmes résultats.

L'extrémité du détendeur étant munie d'un raccord à vis large, on visse sur ce raccord des manchons de plus en plus étroits. A un moment donné, la vapeur fuse par les joints en refoulant l'eau qu'ils contiennent. C'est qu'à ce moment l'étranglement ainsi obtenu a provoqué la formation d'une contre-pression à l'intérieur de l'alambic.

On adopte donc le diamètre supérieur, et le serpentin est construit de telle sorte que la condensation de la vapeur soit assez rapide pour provoquer, de préférence, une petite dépression du dehors en dedans ; ce que l'on constate aisément en vérifiant la diminution du niveau de l'eau dans la partie externe du joint.

Si l'on pousse à l'excès la condensation dans le condenseur, par un arrosage énergique, on constate que l'eau est souvent appelée à l'intérieur, dès que l'alambic est privé d'air, et ce, par un phénomène bien connu.

Les joints hydrauliques sont donc parfaits ; il est nécessaire, bien entendu, qu'ils soient tout à fait horizontaux, ou assez profonds pour racheter une dénivellation occasionnelle. Si l'eau, par suite de la haute pression de la vapeur, et de la température élevée qui en résulte, vient à bouillir, il suffit de prévoir une petite alimentation en eau froide des joints les plus exposés.

On se rend compte de l'intérêt offert par ce dispositif simple, économique, rapide et peu sujet à détérioration.

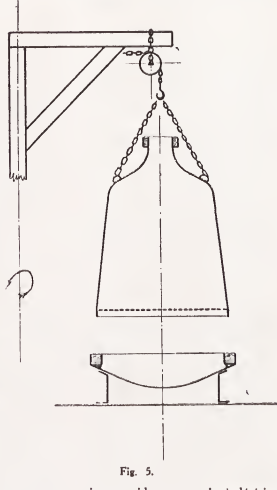


Fig. 5.

R.-M. Gattefossé.
(C. R.).

Création d'Usines nouvelles.

La note que nous avons insérée, en mai dernier (page 94), avait été rédigée dans le courant du mois de mars 1922. Depuis cette époque est intervenue la loi du 31 mars 1922 qui dispense les sinistrés ou les concessionnaires de dommages de présenter des justifications de remploi jusqu'à concurrence de 10 % du montant de leurs titres de dommages lorsque les frais d'émission d'obligations gagées sur ces titres ont atteint ou dépassé ce pourcentage.

Par exemple, soit un dommage de .... fr. 3.800.000
dont les frais de financement seraient de 15 %, le sinistré ne reçoit de la banque d'émission que .... fr. 3.200.000
Il était donc obligé autrefois de combler la différence en mettant ....fr. 600.000
d'argent frais dans l'affaire de façon à atteindre le remploi effectif de......... fr. 3.800.000

Depuis le vote de la loi du 31 mars, le même sinistré n'étant tenu de justifier le remploi que jusqu'à concurrence de 90 % (soit 3.400.000) n'aurait donc à remettre que 200.000 fr. en argent frais pour atteindre le remploi minimum imposé.

Nous signalons une faute d'impression au milieu de la seconde colonne de la page 94 ; il faut lire : 4 fois la valeur 1914 « *sous déduction* » de la vétusté et non « *sans déduction* » de la vétusté.

Nous pensons, d'ailleurs, que nos lecteurs auront rectifié l'erreur d'eux-mêmes en suivant les calculs.

Essences nouvelles de la Région Calabraise et de Provence.

M. F. La Face, de la Station expérimentale des Essences de Regio de Calabria, vient de publier la première partie d'une étude d'ensemble sur les plantes aromatiques de la région calabraise et les essences qu'elles donnent par distillation (1).

Cette étude présente l'intérêt de démontrer qu'il suffit, dans la région méditerranéenne, de regarder autour de soi pour rencontrer un nombre considérable de plantes aromatiques utilisables.

Il est certain qu'à l'heure actuelle la plupart des essences dont il est question dans cette note ont peu de valeur commerciale ; néanmoins il est intéressant de les connaître et de savoir que l'on pourrait en tirer parti. Nous donnerons ci-dessous les caractères des essences qui pourraient être produites dans le Midi de la France et particulièrement en Provence, si toutefois la main-d'œuvre devenant moins coûteuse, les distillateurs pouvaient y trouver un revenu suffisant.

Calamintha Nepeta Savi. — En Provence la plante est connue sous les noms de *Fausse-Menthe, Mentastre, Marjolaine,* etc. A Regio on la nomme plus exactement *Nepitella*.

L'essence en a été étudiée par MM. Roure-Bertrand Fils (2) sur un échantillon d'origine sicilienne. Ils y ont décelé 47 % de cétones dont 20 % de pulégone et 14 % de menthol total.

D'autres échantillons de Sicile examinés par Umney et Bennett (3) n'avaient donné que de faibles quantités de cétones. Par contre Schimmel avait pu doser 45 % de pulégone dans un échantillon d'essence de Calamintha Nepeta provenant de Dalmatie.

L'essence de Régio de Calabria examinée par M. La Face présente les caractères suivants :

Densité à 15° C.	0,9350
Rotation optique à 19° C.	+ 16°
Indice de réfraction à 20° C.	1,4854
Indice d'acidité	0,56
Indice de saponification	11,3
Indice de saponification après acétylation	57,87
Alcool total (calculé en menthol)	16,12

Soluble dans deux volumes d'alcool à 70°.

La teneur en pulegone déterminée par la méthode au sulfite de soude neutre atteint 46 %.

L'indice de saponification, exécuté sur l'essence hydrogénée et ensuite acétylée, exclut la présence d'autres cétones. Le rendement de la distillation a été de 1,88 %.

La variabilité des caractères de cette essence s'explique par la grande altérabilité de plusieurs de ses constituants ; c'est ainsi que nous avons observé une acidité atteignant 14 % (acide calculé en acide acétique) dans des échantillons commerciaux français.

Un échantillon d'essence de Calamintha Nepeta distillé en 1922 et qui a valu à son producteur une médaille d'argent à l'exposition agricole de Draguignan en juillet dernier, présentait des caractères sensiblement différents :

Densité à 20° C.	0,982
Rotation optique à 20° C.	+ 3°5'
Indice de réfraction à 20° C.	1,5115

et ne contenait que 15 % de pulégone.

Cette essence généralement vendue en France, par erreur, sous le nom d'essence de marjolaine, et parfois aussi d'essence de Pouliot, vaut de 15 à 20 fr. le kilo selon la qualité.

C'est méconnaître entièrement l'intérêt qu'elle présente notamment pour la fabrication industrielle du menthol, et à ces prix, seuls quelques rares distillateurs de villages, travaillant avec un minimum de frais, peuvent songer à la produire.

Mentha Pulegium L. — Bien que la Menthe Pouliot soit plutôt rare en France, nous donnerons les caractères trouvés par M. La Face pour l'essence extraite de la plante sauvage à Regio.

Suivant l'exemple de la Sicile quelques cultivateurs du Midi en ont entrepris la culture, mais la concurrence de la Tunisie qui distille la plante spontanée très abondante rend leur effort difficile. C'est également dans la fabrication du menthol que cette essence trouve son emploi, sa teneur en Pulegone atteignant 90 %. Mais les industriels sont certainement peu préparés à cette synthèse, car la valeur de l'essence reste trop faible.

Poids spécifique	0,931
Rotation optique	+ 33°
Indice de réfraction	1,4805
Indice de saponification	7,47
Indice de saponification après acétylation	33,6

Soluble dans 1,7 volume d'alcool à 70°.

L'essence contient 52 % de pulégone.

Rendement de la distillation, 1,75 %.

L'indice de saponification de l'essence hydrogénée et acétylée révèle seulement de petites quantités d'une autre cétone qui est probablement de la menthone.

Origum vulgare L. — Il est assez curieux de constater que l'essence d'Origan vulgaire, bien que distillée depuis longtemps en France, n'ait jamais été sérieusement étudiée ; nous comblerons prochainement cette lacune. Notre collaborateur E. Jahandiez a étudié cette plante dans notre Revue (1).

L'essence étudiée par M. La Face provient de la variété *viride* Boiss., peu commune en France. Elle présente les caractères suivants :

Poids spécifique	0,918
Rotation optique	—1°40'
Indice de réfraction	1,4991

Soluble dans 2 volumes d'alcool à 80°.
Contient 45 % de phénols.

(1) Le essenze derivate dalle piante spontanee nella regione calabrese. F. La Face. *Revista italiana delle Essenze e Profumi*, (15 juin 1922). An. IV, n° 6, pages 64-67.

(2) Bulletin de la Maison Roure-Bertrand Fils, de Grasse. Octobre 1912, p. 68.

(3) Bull. Roure-Bertrand Fils. Octobre 1906, page 99.

(1) Les Marjolaines. *P. M*, 1921, n° 5, pages 90-92, 4 figures.

Le rendement en essence fut de 0,35 %.

L'essence possède une couleur jaune intense et une forte odeur de camphre.

Cette essence vaut actuellement de 30 à 40 fr. le kilo. Elle est très différente de celle d'*Origanum Majorana L.* ou Marjolaine, généralement exempte de phénols.

Mentha aquatica L. — La menthe aquatique est commune dans le Midi de la France le long des ruisseaux où elle est mélangée à d'autres menthes, toutes confondues sous le nom de « *mentastre* » (*mentastru* à Régio) (1).

A peine étudiée par Schimmel, l'essence de Menthe aquatique n'a jamais été distillée chez nous. Voici les caractères de l'essence étudiée à Régio :

Poids spécifique	0,955
Rotation optique	+ 44°36'
Indice de réfraction	1,4895
Indice de saponification	72,8
Indice de saponification après acétylation	87,73
Indice d'acidité	0,56

Soluble dans 0,6 volume d'alcool à 85°. L'essence contient des cétones.

Nous passerons sur l'essence de Romarin de Régio qui possède les caractères des essences commerciales actuelles, ainsi que sur les essences d'*Artemisia variabilis* Ten. et d'*Artemisia arborescens* L. sur lesquelles nous reviendrons.

Enfin nous parlerons prochainement d'une essence d'*Inula gravoelens* Desf. à propos d'une espèce appartenant au même genre botanique et cultivée par un de nos correspondants.

Chenopodium ambrosioides L. — M. La Face annonce une étude sur l'essence de Chénopode ambrosioide, naturalisé abondamment autour de Régio et dont il a entrepris la distillation. Pensant lui être utile nous publions donc quelques observations personnelles sur cette plante, déjà étudiée ici (1).

J. G. (C. R.)

(1) En provençal, *mentastre* désigne les fausses menthes, c'est-à-dire toutes les plantes ayant une odeur voisine : *Calamintha, Nepeta, Mentha, Origanum*, etc. C'est l'équivalent du mot arabe *Zoûteur*. La Sauge Sclarée elle-même rentre dans cette catégorie avec addition d'un préfixe superlatif : *Trementastre*.

(1) De l'origine atlante probable du *Chenopodium ambrosioides* L. J. Gattefossé et E. Jahandiez. *P. M.*, 1921, n° 5, pages 98-99.

Essences d'Ambroisie.

On donne le nom d'Ambroisie en herboristerie au *Chenopodium ambrosioides L.* et à ses variétés. Nous pouvons lui conserver ce nom, puisque la véritable Ambroisie des anciens n'a jamais été identifiée avec certitude et que les *Ambrosia sp.* ne sont pas encore exploités par la parfumerie.

Le professeur Auguste Chevalier a donné une étude très complète des formes et variations de cette plante et des espèces voisines (1), et nous renverrons nos lecteurs à ses conclusions botaniques et pharmacologiques.

L'huile essentielle préparée pour la pharmacie s'obtient en distillant les sommités de la plante arrivée presque à maturité, les graines mures contenant le maximum d'essence.

Elle est actuellement préparée industriellement aux Etats-Unis, au Brésil et à Java.

La composition de l'essence type a été récemment étudiée en détails par M. T. Henry et H. Paget (2).

L'essence de *Chenopodium anthelminticum* A. Gray contient, d'après eux, un peroxyde organique ou ascaridol (60 %), un glycol correspondant (5 %), du cymène (15 %), de l'α-terpinène (5 %), un nouveau terpène levogyre (10 %), du salicylate de méthyle (0,5 %), de l'acide butyrique et quelques autres acides gras en traces.

Les auteurs n'ont retrouvé aucune trace de limonène, phellandrène, sylvestrène, safrol, cymol et camphre, tous corps indiqués dans sa composition par des études antérieures.

Cela s'explique par le grand nombre de variétés botaniques de Chenopode confondues avec la précédente, par les divergences de composition provenant des climats, enfin par la grande altérabilité de l'ascaridol.

La décomposition de l'ascaridol par l'eau avait été constatée par Schimmel.

C'est un liquide d'un pouvoir rotatoire α D 15° = — 0,5, de densité = 1,0120 à 15° et bouillant entre 108° et 110°, sous une pression de 15 mm.

Chauffé à 160°, il se transforme avec dégagement de chaleur (306°) en anhydride de glycol-ascaridol isomère. Cet anhydre explosif est une huile visqueuse d'un pouvoir rotatoire α D 15° = — 0,72, de densité = 1,026 à 15°, bouillant entre 122° et 125°, sous pression de 20 mm., et qui, par hydratation, donne le glycol d'ascaridol, huile visqueuse aussi, bouillant entre 135° et 160°, sous pression de 15 mm.

L'essence normale portée à l'ébullition avec de l'eau se transforme en donnant naissance à des produits moins denses, mais plus difficilement solubles dans l'alcool.

Essence normale :

Densité à 15° C.	0,9878
Pouvoir rotatoire	— 4°28'

Après deux heures d'ébullition dans l'eau :

Densité à 15° C.	0,9632
Pouvoir rotatoire	— 5°44'

Les essences américaines servent actuellement de type pour les produits commerciaux. On distingue les essences de l'Ouest et celles de la région de Baltimore, les premières étant plus riches en ascaridol, principe vermifuge actif.

On distingue l'essence normale, non décomposée par l'eau, de densité 0,9708 à 15° en moyenne et contenant 62-65 % d'ascaridol contre 22 % de terpènes, de l'essence légère, ayant subi une décomposition partielle, de densité 0,9426 à 15° et contenant 45-50 % d'ascaridol contre 38 % d'hydrocarbures. Le pouvoir rotatoire est variable, MM. Roure-Ber-

(1) Le Chénopode à essence vermifuge ou Thé du Mexique. Aug. Chevalier. *Bull. Sciences pharmac.*, 23° ann., n° 3 (mars 1921), pages 129-145.

(2) *Chem. Society*, t. CXIX, p. 1714.

trand ayant même étudié une essence française présentant une rotation optique nulle.

Le centre de la production de cette essence est Westminster dans le Maryland (essence dite d'Ansérine vermifuge).

Le distillation est très délicate, car il est nécessaire de tenir compte de la décomposition rapide par l'eau de l'ascaridol, seul principe actif. Il est indispensable de réduire au minimum la durée de la distillation en choisissant des alambics de faible capacité et d'autre part on réalise une rapide séparation de l'essence en ne refroidissant le distillat que faiblement, de ça on à recueillir le produit tiède, même chaud. Malgré sa température l'eau de distillation ne retient presque pas d'essence en dissolution et on peut négliger de la redistiller, elle ne contient d'ailleurs presque plus d'ascaridol non décomposé. On emploie des essenciers aussi grands que possible, afin de réaliser une meilleure séparation de l'essence et de l'eau.

Dans de bonnes conditions, les graines seules fournissent en Amérique de 0,6 à 1 % d'essence et les feuilles jusqu'à 0,35 %.

On a conclu de toutes les études parues ces dernières années sur cet important produit, qu'il fallait cultiver en France et dans nos colonies les variétés les plus riches en ascaridol, c'est-à-dire : *Chenopodium anthelminticum* A. Gray et *Chenopodium Sancta-Maria* Aug. Chev. Cette dernière variété est cultivée au Brésil, aux Antilles, au Dahomey comme vermifuge, mais non encore distillée et rigoureusement étudiée.

Nous avons pensé qu'il serait d'abord utile de savoir si les variétés acclimatées en France et ailleurs ne présentent pas d'intérêt pour la préparation d'une essence vermifuge. C'est également cette pensée qui a conduit M. La Face à étudier la plante naturalisée aux environs de Regio de Calabria.

Nous avons étudié jusqu'à présent trois plantes : *Chenopodium ambrosioides* L. type, *Chenopodium anthelminchcum* Coste et *auct. gall.* (non L.) ou *C. suffruticosum Willd.*, par conséquent deux plantes différentes de celle que l'on cultive aux Etats-Unis et enfin une forme de *C. ambrosioides* L. cultivée à Marrakech (Maroc) comme tonique et galactagogue sous le nom de M' Khrinza (1).

Malheureusement l'outillage actuel des distilleries de plantes aromatiques se prête peu à l'extraction d'essences se décomposant rapidement à l'eau et il est probable que malgré nos précautions spéciales, les produits obtenus par nous ne contiennent pas la teneur maximum possible d'ascaridol.

Néanmoins nous avons distillé en plusieurs passées rapides dans un alambic de 100 litres de capacité et nous n'avons pas refroidi les eaux condensées.

Le *Chenopodium ambrosioides* L. type nous a donné un rendement de 0,11 % d'essence rouge, présentant une fine odeur de géraniol, mais ne rappelant que très peu celle de l'ascaridol, odeur caractéristique que l'on rencontre aussi dans l'essence de Boldo, et sur laquelle il est impossible de se méprendre.

Cette essence présentait les constantes physiques suivantes :

Densité à 20° C............	0,964
Pouvoir rotatoire	—53°
Indice de réfraction à 20° C ..	1,4923
Solubilité dans l'alcool à 80° : 1 vol. dans 0,8 vol.	

Cette essence paraît ne contenir qu'une très faible proportion d'ascaridol. 20 % en volume sont combinables à la soude aqueuse à 3%.

Indice d'éthers	38,63
Indice d'éthers après acétylation.	229,03

Le *Chenopodium suffruticosum* Willd. nous a donné de 0,04 à 0,075 % d'essence selon l'état de maturité et de dessication. Nous avons examiné des plantes cultivées et des plantes naturalisées des rives de l'Océan Atlantique.

L'essence des plantes cultivées présentait les caractères suivants :

Densité à 20° C............	0,996
Pouvoir rotatoire	— 15°
Indice de réfraction à 20 ° C..	1,5260
Solubilité dans l'alcool à 80° : 1 vol. dans 0,85 vol.	

(1) Voir *P. M.*, 1921, n° 5, p. 98.

Cette essence possédait une forte odeur d'ascaridol. Nous n'avons pu doser ce corps, réservant l'essence à des essais physiologiques en cours à Paris, sous la haute compétence du Professeur E. Perrot.

Comparativement à la précédente, elle présentait :

Indice d'éthers	24,27

L'essence des plantes naturalisées a été entièrement réservée à des essais physiologiques.

Il en a été de même de celle de la plante de Marrakech, qui a donné un rendement de 0,22 % d'essence entièrement restée dissoute dans les eaux de distillation et reprise à la benzine. Cette essence, à forte odeur d'ascaridol, avait un indice d'éthers de 19,07.

Nous reprendrons ces essais prochainement en dosant l'ascaridol. Nous sollicitons l'envoi de graines de Chenopodium de toutes les stations spontanées ou naturelles, car nous avons remarqué aux précédents envois de graines mises en culture, qu'il existe un grand nombre de formes différentes parmi lesquelles il peut s'en trouver d'intéressantes au point de vue du pourcentage en ascaridol.

J. Gattefossé
(C. R.)

Innocuité de l'Alcool isopropylique.

En vue de l'emploi possible de l'alcool isopropylique en parfumerie et dans les cosmétiques, deux pharmacologues américains, Dr David J. Macht et le professeur Dr R. Burton-Opitz ont étudié à fond ses propriétés physiologiques. L'alcool isopropylique a pu être employé sans inconvénients dans tous les soins de la peau, il a pu être appliqué sur les gerçures, sur de petites plaies, sur la figure rasée, il a été utilisé pour le durcissement de la peau gonflée par les lessives alcalines ou bien par l'eau chaude ; dans les hôpitaux, il a été employé sans difficulté pour les frictions. Même des bandages imprégnés d'alcool isopropylique ont pu être portés pendant des heures, sans inconvénient pour la personne.

Les Plantes aromatiques et à Parfum dans les Colonies françaises.

Après une longue période de gestation et d'étude, la question de l'exploitation méthodique des ressources de nos colonies en produits aromatiques semble entrer dans la voie des réalisations.

Le Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, rattaché à l'Institut national d'Agronomie Coloniale, le Comité d'encouragement aux Recherches Scientifiques coloniales et les nombreux instituts coloniaux de Marseille, Bordeaux, Paris, etc., dus pour la plupart à l'initiative privée, ont mis enfin cette question à l'ordre du jour. L'organisation du Congrès de la Production Coloniale à l'Exposition Coloniale de Marseille a donné une ampleur particulière à la section qui doit s'occuper des plantes aromatiques et à parfum.

Depuis longtemps, *La Parfumerie Moderne* tient le premier rang dans l'étude méthodique et scientifique des produits aromatiques des colonies françaises. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les trois dernières années de notre revue pour se rendre compte de l'effort accompli dans ce sens et de l'énorme documentation que nous avons pu réunir.

Notre Comité scientifique de Rédaction a fait avec juste raison une place importante à la production coloniale ; en outre des spécialistes connus qui ont bien voulu se charger de nos rubriques spéciales concernant les matières premières coloniales, et qui sont MM. Gagnepain et Dawes-Pelly, pour l'Asie ; MM. Charles Alluaud, Carle et Senat pour l'Afrique, notre Comité compte encore plusieurs personnalités scientifiques bien connues pour leur œuvre coloniale : M. Battandier, correspondant de l'Institut, l'éminent botaniste d'Alger ; M. Guillaumin, assistant au Muséum, connu pour ses travaux sur les aurantiacées, les encens, les myrrhes (en parfumerie) ; M. Jahandiez, le distingué botaniste explorateur ; M. le docteur Maire, professeur de botanique et intrépide explorateur africain ; M. le docteur Trabut, correspondant de l'Institut, célèbre acclimateur et directeur des services botaniques du gouvernement de l'Algérie, etc., etc.

Nous rappellerons également les travaux de notre rédacteur en chef sur les plantes aromatiques du Maroc, de l'Indochine, de Madagascar, etc.

Enfin, M. le docteur Auguste Chevalier, le célèbre explorateur, directeur du laboratoire d'Agronomie Coloniale de l'Ecole des Hautes Etudes, chef de la Mission permanente d'agriculture coloniale au Ministère des Colonies, directeur de l'Institut scientifique de l'Indochine, a bien voulu s'intéresser aux travaux de *La Parfumerie Moderne* et nous assurer de son concours.

Nous croyons donc pouvoir ouvrir une rubrique régulière concernant les résultats industriels acquis dans nos colonies à la faveur des travaux publiés ou analysés dans les autres parties de notre revue. Nous y rendrons compte des réalisations, des faits, et signalerons, en outre, les publications diverses intéressant cette question.

P. M.

MAROC

Distilleries nouvelles à Tanger

Notre distingué collaborateur Emile Jahandiez, au retour d'un fructueux voyage botanique dans l'Espagne du Sud, au Portugal et au Maroc, nous adresse la note suivante, qui montre combien les prévisions de *La Parfumerie Moderne* concernant la culture des plantes aromatiques au Maroc et notamment à Tanger, ont été justes :

« *La Société des Distilleries françaises de Tanger*, fondée depuis peu de temps, en décembre 1921, a déjà créé des cultures assez importantes de plantes aromatiques dans une de ses propriétés située sur la route du Cap Spartel, au kilomètre 7, près de la célèbre villa Perdicaris. Lors de notre visite, en mai dernier, nous y avons vu plus de 10 hectares de Géranium d'une belle venue, 2 hectares de Lavande, de Romarin et de Thym, — nous avons même été assez surpris de voir prospérer la Lavande vraie dans ces terrains rocailleux si voisins de la mer. Deux mille boutures de Roses de Marrakech ont été plantées avec succès, ainsi que des *Eucalyptus citriodora* et *E. globulus* ; on a également entrepris la culture du Géranium Pipermint, et d'autres essais sont en projet. »

« Ces débuts étant très satisfaisants, la Société se propose d'étendre ses plantations sur d'autres domaines qu'elle possède dans la région ; dès maintenant un matériel pour la distillation est installé à Tanger. Nous sommes heureux de signaler dans la *Parfumerie Moderne* l'intelligente initiative de cette Société française dans la zone internationale du Maroc, et de rendre hommage à ses directeurs qui ont su s'entourer d'un personnel compétant et dévoué. »

(Emile JAHANDIEZ.)

Culture de Rosiers, Jasmins, etc., à Fédhala

La Société Franco-Marocaine de Lyon nous transmet des documents sur la création d'une Société pour l'Etude de la culture des Plantes à Parfum au Maroc, société marocaine dont le Siège social serait à Fédhala. Elle résulte d'une entente entre la Compagnie Franco-Marocaine de Fédhala, la Société pour l'Insdutrie des Parfums et Produits Chimiques (Procédés M. P. Otto) et la Société d'Etudes marocaines.

La société se réserve, en outre de ses propres travaux, de participer à la création ou au développement d'entreprises ou sociétés semblables fondées par des tiers.

Les essais faits à Fédhala ont porté sur le Rosier de Grasse, le Jasmin, l'Iris et la Tubéreuse. La reprise des rosiers a été de 92 % ; les jasmins ont souffert des pluies tardives de 1921.

Nous pensons que cette Société aurait avantage à tenter la culture de la Menthe verte glabre ou *Nâna* du Maroc

plutôt que l'introduction de la Menthe Poivrée vraie ; pour la rose, il nous semble également que la Rose de Marrakech, variété de la Rose de Damas serait d'introduction plus facile à Fédhala. Elle prospère de façon remarquable dans le nord du Maroc notamment à Meknès.

Les Iris sauvages de Fedhala cités dans le rapport susdit et dans les études du Gouvernement du Protectorat, sont des iris à bulbe (*I. Tingitana*) qu'il faut éviter de confondre avec les Iris à rhizômes aromatiques cultivés par les Berbères dans le Grand Atlas. Il serait bon, pour toute cette question, de revoir les rapports circonstanciés de la mission Gattefossé-Jahandiez au Maroc (1920), tous publiés dans cette revue.

Les Roses de Marrakech

D'après le *Courrier Colonial* quelques expériences ont été poursuivies cette année au jardin d'essai de Marrakech sur l'exploitation des roses. Un terrain d'un hectare avait été planté de 4.000 rosiers qui ont donné 1.944 kilogs de fleurs.

Nous estimons que ce faible rendement est dû à l'écartement insuffisant des rosiers ; nous avions signalé cet inconvénient dans notre Revue lors de la plantation à laquelle nous avions assisté.

L'article que nous avons sous les yeux ajoute : « Sur huit rosiers bien placés, choisis à cause de leur exposition se rapprochant de celle d'une exposition normale, on a recueilli 13.422 fleurs pesant 31 kilogs 356 ; les deux plus vigoureux de ces huit pieds ont donné par pied 3.844 roses pesant 8 kilogs 390 ; et ces chiffres prestigieux pourraient devenir courants, si les espèces étaient sélectionnées et cultivées intelligemment. » Nous insistons surtout sur ce dernier point : il faut cultiver intelligemment et ne pas tenir compte d'essais faits dans des conditions anormales.

De 30 kilogs de roses on a tiré 5 à 6 gr. d'essence brute. J. G.

Exploitation de l'essence de bois de Cèdre de l'Atlas

M. le Pharmacien-Major Massy, chimiste, a continué ses recherches sur les goudrons de Cèdre de l'Atlas, dont nous avons maintes fois parlé ici et sur l'essence de Cèdre par une communication à la *Société de Thérapeutique*, puis à la *Société des Sciences naturelles du Maroc* (1). Il se propose d'émettre un vœu pour l'extension des recherches sur l'emploi en parfumerie et en savonnerie de l'essence de Cèdre de l'Atlas, au prochain Congrès de Chimie Industrielle.

A la fin de 1921, M. R. Lautier a publié dans le *Bull. de la Société de Thérapeutique* (2) une étude sur l'emploi de l'essence de Cèdre dans le traitement de la blennorragie aiguë et chronique. Sous la dénomination d'essence de Cèdre, l'auteur a expérimenté trois produits distincts provenant respectivement du *Juniperus Virginiana*, du *Juniperus Bermudiana* et du *Cedrus atlantica*. A ces trois essences, M. Lautier attribue le même aspect et une constitution chimique semblable.

Avec juste raison, M. R. Massy s'élève contre cette affirmation. Ces essences sont très dissemblables comme l'avait déjà fait remarquer le Docteur Trabut, notre distingué collaborateur, dès 1900. D'après nos recherches personnelles, l'essence de Cèdre de l'Atlas, s'éloignant de l'essence de *Juniperus Virginiana* improprement appelée essence de Cèdre dans le commerce, est très voisine de l'essence de Santal blanc. La partie oxygénée de l'essence n'est peut-être pas du Santalol, mais c'est encore moins du Cédrol ; une étude chimique sérieuse ferait probablement conclure à l'existence d'un composé oxygéné spécial, voisin du Santalol et auquel on pourrait donner le nom de « Libanol » autrefois donné par M. Boisse à l'essence de Cedrus qu'il étudia.

On a généralement appelé « santalol » les alcools terpéniques ou sesquiterpéniques trouvés dans les huiles essentielles voisines de celle du Santal vrai, telles que les essences de *Santalum cygnorum*, aujourd'hui produite en grand en Australie et très utilisée en thérapeutique, de *Santalum preissianum*, d'*Amyris balsamifera* et d'*Osyris tenuifolia*, sans qu'on ait cherché à en faire l'identification.

Ces alcools ne sont pas forcément identiques au Santalol parce qu'on les trouve dans des essences de Santalacées, mais en revanche le Santalol peut fort bien exister dans des essences de Conifères.

Quoi qu'il en soit, l'essence de Cèdre de l'Atlas est appelée à un grand avenir commercial surtout si elle peut être produite à bas prix pour la savonnerie. On sait que nous avons effectué un voyage d'étude dans les forêts de Cèdres d'Azrou et de Timhadit dans le but d'étudier ses possibilités d'exploitation en association avec les Sociétés forestières qui souffrent de divers malaises graves (manque de transports, durée trop grande de l'hiver neigeux, attaques des montagnards et surtout absence de débouchés certains). Nous avions pensé à l'utilisation exclusive des sciures, copeaux, branchages pour la production de l'essence ; jusqu'à présent ces déchets sont brûlés sur place et nous en avons vu détruire à Azrou des tonnes en pure perte ; ils ne peuvent être utilisés au chauffage des chaudières à cause de leur haute teneur en essence et des dangers d'explosions (1).

Malheureusement, nous n'avons pas trouvé, dans ces Sociétés forestières, les concours que nous espérions et d'abondants échantillons de Cèdre qui devaient nous être expédiés pour essais et analyses ont pris une autre direction. Néanmoins, nous avons pu étudier les conditions d'exploitation du bois pour la distillation et avons dû conclure qu'elles sont identiques à celles des bois de deux autres conifères exploités au Tonkin, le *Cunninghamia sinensis* et le *Fokienia Hodginsii*.

Des demandes de renseignements sur l'emploi de l'essence de Cèdre de l'Atlas parviennent chaque jour à notre rédaction, ce qui montre bien l'accueil que l'industrie réserve à cette production.

(1) R. Massy. Sur l'essence de Cèdre de l'Atlas marocain ; son extraction, ses caractères physiques et chimiques. *In Bull. Sté Sc. nat. du Maroc.* t. I. (Déc. 1921), p. 152. R. Massy, sur l'essence de Cèdre ; sa composition et son mode d'action dans le traitement de la blennorragie, *même bulletin*, p. 155. Voir analyse complète dans *P.M.* Juillet 1922.

(2) 4ᵉ série, t. XXVI, p. 227.

(1) Ressources aromatiques du Maroc. Région Azrou-Timhadit. *P. M.* 1920, pp. 197-205, 12 fig.

C'est pourquoi nous tiendrons nos rapports à la disposition des intéressés. En attendant, nous avons cru devoir publier *in extenso* l'étude de vulgarisation publiée par M. R. Massy dans le *Maroc Médical* ; nos lecteurs la trouveront dans notre numéro de juillet 1922.

(Jean GATTEFOSSÉ.)

Les essences en médecine vétérinaire

M. le Vétérinaire-major Velu a fait une intéressante communication à la *Société Médicale et Scientifique de Casablanca* sur l'« Antisepsie par les essences en médecine vétérinaire ». Cette étude, publiée également dans notre revue (Juillet 1922), est basée sur l'observation de l'Afrol, formule analogue au Salvol bien connu de nos lecteurs.

Cette communication a été suivie d'une intéressante discussion sur le pouvoir acaricide des pommades à base d'Afrol (gale du cheval et gale du chien). Nous reviendrons sur le compte rendu de cette séance. Son intérêt est renforcé en effet par la publication, par MM. Juillet, Galavieille et Margarot d'une étude sur le traitement de la pédiculose par le savon-pyrèthre (1).

Or, nos divers collaborateurs ont toujours fait remarquer l'analogie très grande qui existe entre les propriétés de l'oléorésine de Pyrèthre et des oléorésines aromatiques. De plus, les mêmes auteurs signalent les résultats négatifs des infusions de Pyrèthre ou solutés huileux d'oléorésine de Pyrèthre dans le traitement de la gale humaine. Nous rappellerons les résultats positifs très nets obtenus avec le Salvol, très voisin de l'Afrol, par le docteur Forgues, dans le traitement de la gale (2) et dans celui des pédiculoses (3).

Note rétrospective.

« Le sultan du Maroc, qui n'autorise que très difficilement les exportations des produits de son pays, s'est laissé attendrir en faveur des négociants français, en ce qui concerne les essences de carvi, thym, menthe poivrée, absinthe et arbouse. Ces produits de distillation payeront, d'ailleurs, des droits de sortie assez élevés. Les essences de carvi et d'absinthe, notamment, sont taxées à 25 francs par quintal ; celles de thym et de menthe poivrée à 10 francs et l'*essence d'arbouse*, à 5 francs. »

(Revue Universelle des Inventions nouvelles du 5 août 1891.)

Voilà qui est loin, déjà, mais les changements survenus sont réconfortants. L'essence d'absinthe a disparu, mais qu'est devenue celle d'Arbouse ?

(1) Un nouveau traitement de la pédiculose par le savon-pyrèthre. *Bull. Sc. pharmacol.*, 24e an., n° 5, (mai 1922), p. 233.

(2) Le salvol en médecine vétérinaire (gale du mouton). *P. M.* 1918, p. 36. Le Salvol dans la gale. Dr Forgues, *P. M.* 1917, p. 166, et 1919, p. 34.

(3) Les Poux. *P. M.* 1915, p. 117.

ALGÉRIE

M. le député Ernest Haudos, président de la Commission des Douanes, insiste sur la nécessité de protéger l'industrie des plantes aromatiques en Algérie, dans les *Annales Coloniales*.

Il signale les excellents résultats obtenus par l'entente entre les syndicats de producteurs d'essence de géranium d'Algérie et les producteurs de la Réunion, qui s'est traduite par une augmentation de prix de 70 à 145 francs le kilo en un an.

Il estime qu'un rapport documenté doit être fourni à l'Administration des Douanes qui est insuffisamment renseignée sur la situation de cette industrie et ses besoins.

L'étude que nous avons signalée, de M. Théodore K. Chipkoff de Kazanlik sur les Roses de Bulgarie a été reproduite en France par le *Bull. des Sciences pharmacologiques* et dans le *Petit Marseillais*, par les soins de M. V. Davin. Cette étude a vivement intéressé les colons algériens. Mais nous devons rappeler que les études de M. Jean Gattefossé ont démontré que la Rose de Damas existait dans le sud de l'Algérie et du Maroc depuis l'invasion des arabes et qu'elle était véritablement l'espèce à cultiver dans le nord de l'Afrique.

La *Voix des Colons* annonce que dans la région de Blidah une vente de 300 kilos d'essence de Géranium vient d'avoir lieu pour le compte d'une firme parisienne à raison de 225 francs le kilo, marchandise prise à la propriété.

L'Agriculteur de Provence et des Colonies, la *Revue Horticole de l'Algérie*, la *Revue Agricole de l'Afrique du Nord*, le *Bel-Abbesien*, la *Revue Horticole de Tunisie*, etc., ont reproduit diverses études de MM. Gattefossé sur le Pyrèthre et son emploi comme insecticide et la possibilité de lui substituer des produits à base de Lavande.

La *Revue Horticole d'Algérie* a publié une étude intéressante de M. Perronne sur la culture en Algérie du Pyrèthre de Dalmatie.

L'étude de M. J. Gattefossé sur les plantes indigènes dans la thérapeutique marocaine, parue dans le rapport de la Mission de MM. Perrot et Gentil, 1921, a été l'objet d'analyses élogieuses, notamment dans l'*Afrique Française*.

MADAGASCAR

L'*Institut Colonial de Bordeaux* a reproduit et commenté l'étude de M. J. Gattefossé sur les végétaux aromatiques de Madagascar.

L'Office national du Commerce Extérieur nous communique la liste ci-dessous de distillateurs d'essences de Girofle et d'Ylang-Ylang.

Distillateurs d'ylang-ylang :

District de Mayotte. — Frédéric Deshayes, à Kangani ; Logre, à Chingoni ; Léonel Lucas, au Qualey ; Léon Roselmy, à Ongouzou ; Société Honguan, à Kaseni ; Touchais, à Ongouzou.

District d'Anjouan. — Moquet et Cie, à Nioumakelé ; Société Chiris, à Bambao et à Pomoni.

District de Nossi-Bé. — Auguste Barbier, à Nossi-Bé ; De la Motte St-Pierre, à Nossi-Bé ; Anne-Marie Hoareau, à Nossi-Bé ; Lavaivre, à Nossi-Bé ; Lucien Macé, à Nossi-Bé ; Clément Raimbault, à Nossi-Bé ; Jean Robert, à Nossi-Bé ; Démétrius Vassilacos, à Nossi-Bé.

Distillateurs de girofle :

Province de Sainte-Marie de Madagascar. — Plaire, à Sainte-Marie ; Simon, à Sainte-Marie ; Tsiahona, à Sainte-Marie ; Tayebaly, à Ste-Marie ; Hassanaly Taibjy, à Sainte-Marie.

Province de Tamatave. — Fulgence, à Tamatave ; Cie Marseillaise de Madagascar, à Tamatave.

Nota. — Certains distillateurs de la province de Mayotte produisent des essences de citronnelle et de verveine.

GUINÉE FRANÇAISE

Le bulletin de l'*Institut Colonial de Bordeaux* donne une étude de M. J. Chillon sur les plantes aromatiques cultivées à titre purement ornemental dans les jardins de la Colonie. Nous y relevons des plantes pour le moins curieuses, telles que l'Acacia-Jasmin et le Rosier-Vetiver que nous ignorions.

INDOCHINE

Les travaux sur les végétaux aromatiques utilisables industriellement se multiplient dans notre vaste colonie, mieux organisée maintenant pour travailler utilement sur place.

Signalons les études de MM. Jean Gattefossé (*Agronomie Coloniale*, mars 1922, nº 51) ; Vernet, Blanchard de la Brosse et Murat (*Bull. agricole de l'Institut scientifique de Saïgon*, décembre 1921, nº 12) ; capitaine Robert (*Mémoires Société Anthropologie de Paris*, t. X, 1919, parus en 1921).

Dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, M. Crevost, inspecteur en chef des services économiques, traite du Camphrier au point de vue des réalisations immédiates :

« La France doit donc s'assurer des plantations de camphriers et cela lui est d'autant plus facile que le camphrier vit au Tonkin à l'état sauvage, dispersé dans le delta et surtout dans les régions montueuses, où il est d'un rendement meilleur qu'en plaine.

Malheureusement, dans de nombreux endroits, les indigènes s'en servent comme de bois de chauffage et coupent les arbres adultes pour faire des malles, des cercueils ou des pirogues.

Déjà, en 1904, M. Crevost exécuta une mission dans la région de Ha-Giang où il reconnut la présence d'importants peuplements de camphriers. En 1920, devant les efforts du Japon qui plante 4 millions de pieds de camphriers par an, le gouvernement général s'émut et chargea M. Crevost d'une nouvelle mission. Celui-ci visita les régions de Langson, de Thaï-nguyen et de Bac-Giang ; c'est cette dernière qui contient le plus de camphriers, surtout le Yenthé, où les autorités indigènes ort compté plus de 4.000 pieds.

M. Crevost recommande de transplanter les jeunes camphriers après un an de pépinière et de les disposer à raison de 1.200 à 1.400 arbres à l'hectare ; au bout de quatre ans, on commencera à pratiquer la mise en coupe annuelle des rameaux. Mais l'indigène doit être guidé par l'administration ; il faut l'empêcher d'abord de brûler le camphrier ou de l'abattre pour le distiller. Ça été l'objet de l'arrêté du 15 décembre 1920 qui interdit d'abattre les camphriers existant au Tonkin ; il faut ensuite apprendre aux indigènes à distiller les feuilles et les brindilles. Dans ce but, une équipe de distillateurs munis d'appareils simples parcourent les villages.

Ce n'est pas suffisant, et M. Crevost préconise d'autre mesures ; il faut reconnaître et marquer, dans chaque village, les camphriers de bonne espèce déclarés porte-graines et répandre les graines de ces arbres dans le plus large rayon possible ; il faut constituer des plantations d'essai dans divers terrains pour établir un bilan d'exploitation. L'administration ne doit pas engager les particuliers à se lancer dans la culture du camphrier, mais leur conseiller simplement de la combiner avec celle du théier, du caféier et du laquier, car il ne faut pas perdre de vue qu'une plantation de camphriers reste improductive pendant cinq ans, que le Japon fait du camphre de bois plus rémunérateur que le camphre de feuilles, et qu'il pourrait consentir momentanément des prix très bas pour demeurer maître du marché. L'administration ne doit donc intervenir que dans la plantation des arbres, s'abstenant d'achats directs et laissant toute liberté au commerce local. A la rigueur, elle pourrait repeupler en camphriers toute la région mamelonnée, longue de 125 kilomètres sur 30, qui va de Lang-son à Moncay ; tous les villages seraient astreints à établir des pépinières et seraient payés après la mise en place définitive après constatation de la reprise des plants. A l'âge de 4 ou 5 ans, les peuplements de camphriers seraient mis en adjudication par lots pour l'exploitation des rameaux et des feuilles en hiver ; ainsi l'administration rentrerait dans ses débours. »

Le Moniteur du Commerce d'Alger publie une note sur l'industrie des parfums au Tonkin et rappelle les efforts, maintenant couronnés de succès, de MM. Constant Morice et Gardies. Il cite les diverses plantes à parfum étudiées dans *La Parfumerie Moderne* (numéros de mai et juin 1922), mais va un peu fort en affirmant que l'essence de Badiane doit s'appeler aujourd'hui essence « Gardies ».

FRANCE

Signalons que le projet de budget du ministère du Commerce pour 1923 maintient à l'Office national des Matières premières la subvention de 500.000 francs que lui alloue l'Etat pour marquer l'intérêt qu'il attache à la réalisation de ses buts.

Les Griffes de Girofle.

Dans les îles de Pemba et de Zanzibar on compte 21.000 hectares complantés en Girofliers, soit environ 57 millions de pieds. On exploite maintenant de façon courante l'huile essentielle extraite des griffes, pendant longtemps négligée.

Fraichement distillée, cette huile est d'un jaune clair. Elle brunit sous l'action de l'air et de la lumière, plus encore si on la chauffe au bain-marie. Parfum et qualité sont égaux à ceux de la meilleure huile de clous de girofle. — Bien plus, la densité et surtout la teneur en eugénol sont beaucoup plus élevées dans l'huile retirée des griffes (69,86 % d'eugénol libre dans l'huile, — 85, 90 et même 95 % d'eugénol total) que dans celle extraite des boutons floraux.

Il faut cependant reconnaître que les griffes fournissent seulement 6 % d'huile essentielle, tandis qu'on peut en obtenir des clous jusqu'à 20 %.

Il est donc juste de conseiller avec M. Gadre, de recourir surtout aux griffes pour la production de l'huile essentielle et de réserver les clous aux autres usages. Il semble bien que ce conseil soit déjà suivi par nombre de producteurs si l'on en juge seulement par les teneurs en eugénol des produits du commerce.

L'Organisation de l'Exploitation méthodique de la Lavande en France.

On sait que depuis deux ans les distillateurs de Lavande français ont fait de gros efforts pour méthodiser la récolte et la distillation de la précieuse plante afin d'échapper aux hausses subites susceptibles de désorganiser la vente.

Le 17 juillet dernier, à l'occasion de la mise en adjudication des derniers lots de l'Etat, les principaux distillateurs de Lavande ont eu une importante réunion à Castellane.

De cette réunion sont sortis des accords et des décisions qui marquent un grand pas vers la *stabilisation des cours par la moralisation des achats de fleurs.*

Prenant d'abord en considération les conséquences désastreuses de la mauvaise coupe sur la pousse et sur la reproduction des plants, les distillateurs ont décidé de refuser toute la lavande mal coupée. Les peseurs de ces distillateurs ont reçu des ordres catégoriques à ce sujet.

Le Syndicat des Producteurs de Fleurs et d'essence de Lavande des Basses-Alpes, réuni en assemblée générale ordinaire le 1er juillet à Digne, a voté à l'unanimité, sur la proposition de M. Gamet (d'Annot), son distingué président, l'ordre du jour ci-dessous :

« Après avoir entendu la lecture : 1º De la lettre adressée par son Président à M. le professeur Perrot, président de la Commission Ministérielle d'Etude de la lavande, instituée près le ministère du Commerce ;

« 2º De la réponse faite par M. le Secrétaire de cette Commission et de la copie de la lettre adressée par M. le professeur Perrot, à M. le Directeur des Services Scientifiques pour la répression des fraudes au ministère de l'Agriculture ;

« 3º De la réponse du Président du Syndicat à M. le Secrétaire de la Commission d'Etude ;

« 4º De la lettre adressée par le président à M. le Directeur des Services Scientifiques pour la répression des fraudes ;

« Constatant l'inanité des efforts isolés auprès des Pouvoirs Publics, décide de saisir le Parlement, par voie de pétitions, conformément à la constitution :

« 1º Pour que soit rigoureusement, activement appliqué à l'essence de lacvande le bénéfice des dispositions de la loi générale de 1905 pour la répression des fraudes ;

« 2º Que soit exigée par voie d'initiative parlementaire la création d'une rubrique spéciale à l'essence de lavande dans les documents de la douane aussi bien à l'exportation qu'à l'importation, en douane ou en entrepôt libre ;

« 3º Que le ministère des Finances, par ses agents chargés de la surveillance des alambics et de la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires, établissent la production de l'essence de lavande, même approximativement, sans vexation inquisitoriale, par les seuls éléments qu'ils ont déjà à leur disposition et par les déclarations spontanées des distillateurs de l'essence de lavande ;

« 4º Que ces renseignements soient transmis à la fois aux Offices Agricoles départementaux, à la Commission Ministérielle d'Etude de la lavande, et mis sans réserve par les Offices Agricoles à la disposition des Syndicats intéressés ;

« 5º Que le ministère de l'Agriculture collabore officiellement aux travaux de la Commission d'Etude de la lavande instituée par le ministère du Commerce, le ministère de l'Agriculture étant intéressé au commerce de l'essence de lavande par le produit des adjudications pour le droit de coupe des fleurs dans les forêts de l'Etat et le montant de ces adjudications étant un facteur du commerce des essences ;

« Rendant hommage à l'obligeance des parlementaires auxquels, sans distinction d'opinion et de personnalité, il s'est adressé, le Syndicat estime que désormais la défense pratique d'une culture, d'une récolte, d'une industrie, d'un commerce exclusivement français exige une urgente et efficace intervention parlementaire, documentée, coordonnée, donne mission à son Bureau :

« 1º De s'entendre avec les Syndicats voisins similaires notamment celui du Vaucluse, pour organiser à l'occasion de la foire d'octobre, avec le Concours de l'Office Agricole des Basses-Alpes et de la Municipalité de Digne, une conférence avec les parlementaires des départements intéressés ;

« 2º De saisir de la pétition précitée le Groupe de la Défense Paysanne de la Chambre, la Commission Ministérielle d'Etude de la lavande, l'Office national du commerce extérieur, les Offices Agricoles départementaux intéressés. Ces groupes, commissions et offices seront priés de bien vouloir envoyer respectivement des délégués à la conférence envisagée ci-dessus ;

« La même invitation sera adressée aux Commissions des Douanes, de la Chambre et du Sénat ;

« 3º D'admettre à cette Conférence toute délégation d'acheteurs, de courtiers, de parfumeurs. »

⁂

Dans les négociations commerciales qui viennent d'avoir lieu avec l'Espagne, on a tenu compte de la nécessité d'accorder aux essences de lavande une protection douanière efficace.

En ce qui concerne l'Italie, la question ne pourra être envisagée que lorsque s'ouvriront les négociations pour la conclusion d'un accord définitif, les pourparlers actuels ont seulement pour objet l'établissement d'un *modus vivendi* comportant le maintien provisoire en faveur de l'Italie du régime douanier qui lui est actuellement consenti.

Mais que nos producteurs se tranquilisent : on ne les oublie pas.

⁂

Situation de la Lavande en 1922

Le « Syndicat des Producteurs de fleurs et d'essence de Lavande du département de Vaucluse et des Régions

limitrophes » a publié dernièrement, sous la signature de son Président, M. Guigue (qui dirige, comme on sait, les importantes cultures et distilleries de la SA « *La Lavande Française* »), un bulletin du plus haut intérêt dont nous extrayons les lignes suivantes :

« En présence de la campagne qui se poursuit au sujet du prix de l'essence de lavande et qui invoque des chiffres et des arguments donnés sans preuve à Digne, nous avons le devoir de publier quelques documents indiscutables qui éclairciront d'un jour plus exact l'opinion de certains négociants et qui fixeront en tous cas les consommateurs.

Nous n'admettons pas qu'on vienne laisser supposer par exemple, comme cela a été fait à Digne, que si le distillateur a pu vendre 50 francs le kilo d'essence dans la région de Sault, en septembre dernier, c'est parce qu'il avait pu produire à ce prix. L'insinuation était d'autant plus fausse que les lots ainsi vendus provenant de la récolte 1920 avaient un prix de revient qui variait de 160 à 250 fr. suivant les vendeurs.

Les syndicats de consommateurs ou d'acheteurs pas plus que ceux de producteurs, tout en défendant les intérêts généraux de leurs adhérents, ne doivent pas viser à être des coalitions voulant imposer un prix. Ce serait semer le découragement, ce serait pousser à une diminution de production telle que la hausse en résulterait. D'un autre côté, l'augmentation de la production par des plantations dans des plaines fertiles, serait une concurrence désastreuse pour les régions pauvres et montagneuses où pousse naturellement la lavande.

Entre ces deux erreurs, il y a la recherche d'un prix raisonnable, par des échanges de renseignements et par des pourparlers entre vendeurs et acheteurs. C'est dans ce but que nous souhaitons que l'on s'entende.

Prix de la plante. — Une revue du Sud-Est publia en août 1920 un article sur la lavande, dont nous avons retrouvé divers extraits dans les revues étrangères, celui-ci entre autres : « La lavande cultivée est dans nos montagnes, comme du reste dans toute l'aire de cette plante, une très rare exception. Donc point d'autres frais que ceux de cueillette et de distillation ; peut-on dire que ces dépenses aient décuplé ? »

Nous examinerons, plus loin, dans quelles proportions ces dépenses ont augmenté, mais nous tenons à signaler que, voulue ou non, il y a dans ces lignes une erreur d'une grande importance. Avant les frais de cueillette, il faut en effet compter, pour les lavandes sauvages comme pour les lavandes cultivées, le *prix de la plante sur pied* que paraît nier l'auteur de l'article et que l'on a souvent oublié en parlant du prix de revient de l'essence. La plante sur pied a toujours eu une valeur, variant avec la situation du lavandier, c'est-à-dire sa distance d'une agglomération, d'une route ou d'un chemin et surtout avec l'évaluation de la quantité de fleur à y récolter.

De tous temps, tout propriétaire d'un champ, d'une lande ou d'une montagne où pousse, naturellement ou non, la lavande, a vendu sa récolte. L'Etat et les communes, comme les particuliers, ont toujours vendu leurs coupes de lavande et nous pouvons citer l'exemple des lavandes du Ventoux mises en adjudication depuis plus de 25 ans, qui furent adjugées 9.030 fr. en 1913, 8.250 francs en 1914, pour atteindre 68.000 francs en 1920, prix de folie, nous le reconnaissons, comme tout ce qui s'es tpassé en 1920, mais qui aurait dû servir au moins à rappeler que la lavande en herbe a une valeur...

Telle récolte qui valait en moyenne 200 fr. sur pied il y a 10 ans, qui a valu peut-être 5.000 francs en 1920, n'a pas été cédée cette année malgré la crise et le découragement à moins de 1.000 fr. Conclusion, le prix de la lavande sur pied est un facteur du prix de revient, il est quatre ou cinq fois plus élevé qu'avant la guerre.

Frais de cueillette. — Les frais de cueillette sont et seront probablement toujours le facteur du prix de revient dont le coefficient sera le plus élevé. Les frais de coupe variaient avant la guerre de 4 à 7 francs par 100 kilos, ils se sont élevés à 25 francs en 1919 et ont dépassé souvent 50 francs en 1920. Cette année les producteurs avaient déclaré qu'ils préféraient abandonner leurs récoltes plutôt que de payer plus de 10 à 12 francs par 100 kilos. Les coupeurs vinrent peu nombreux et sollicités de toutes parts, ils ne tardèrent pas à augmenter leurs prétentions et on dut les subir. Et pour avoir trop répété qu'il fallait payer bon marché, il y eut 20 coupeurs là où il en aurait fallu 200 et on paya 25 francs par 100 kilos certains jours...

Avec la dépopulation de nos campagnes (20 % de diminution dans le canton de Sault) il ne faut plus compter sur la main-d'œuvre locale.

Conclusion : si la cueillette coûtait 5 francs par 100 kilos en moyenne avant la guerre, il est raisonnable de compter maintenant sur trois fois plus, ou bien il faudra renoncer à récolter.

Frais de culture et de transport. — Les frais de labour et de transport ont augmenté dans la même proportion : nous avons vu exiger 500 francs pour labourer avec quatre bêtes un hectare de lavande sauvage ; c'était évidemment bien exagéré, mais les prix de 150 à 200 fr. l'hectare demandés aujourd'hui, au lieu de 50 francs avant la guerre, sont à peu près justifiés. Les salaires des laboureurs et des charretiers, le prix du foin passé de 5 ou 7 francs à 25 ou 30 francs en montagne, les frais pour les ferrages et les outils se sont élevés d'ailleurs dans la proportion de 1 à 3 fois au moins.

Frais de distillation et Frais généraux. — Les frais de distillation ont subi le même sort : le prix du charbon qui était de 50 francs la tonne a atteint 500 fr. et il faut toujours le prévoir avec le transport à 200 ou 250 francs. Les salaires des chauffeurs, domestiques, etc. ont triplé et la production en travail a diminué. Impôts et frais divers de toutes sortes ont augmenté dans une proportion semblable.

L'essence de lavande, considérée avant guerre comme un produit pauvre, se vendait de 30 à 40 francs, il faut donc espérer (?) que son prix de vente dans l'avenir s'établira entre 90 et 120 fr. selon les circonstances.

Importance de la récolte. — Nous n'avons cessé de répéter que la production de la lavande a constamment diminué depuis 20 ans. Nous avons toujours protesté quand on a indi-

que la surproduction parmi les causes de la mévente ; nous n'avons cessé de protester contre l'hypothèse de l'existence à un moment donné d'un stock à la vente de 150.000 kilos indiqué à Digne par un congressiste qui avait la prétention de « connaître la lavande comme peu de personnes au Congrès ».

Il ne s'est certainement pas vendu 100.000 kilos et ce qui reste est bien peu de chose ; quant aux prix, les événements les ont faits plus logiques et plus raisonnables que les oracles de Digne. Nous persistons donc toujours dans notre opinion que les mieux renseignés ne savent rien de l'avenir et que si les producteurs doivent opérer avec prudence et sagesse pour éviter un prix de revient trop élevé, les acheteurs doivent comprendre de leur côté que vouloir imposer un prix de vente trop bas serait une grosse faute. La menace des produits synthétiques n'existe pas.

Il vaudra mieux, à l'avenir, renoncer à des discussions publiques sur le prix et les méthodes de vente, discussions sans résultats et qui peuvent produire des dissentiments regrettables. La foire de Digne, occasion de rencontres et d'affaires, doit avoir lieu chaque année et sera de plus en plus suivie. Elle pourra toujours coincider avec un Congrès d'Etudes dont les ordres du jour sont loin d'être épuisés : Etudes sur la conservation des fleurs en vue de la distillation en hiver. Conseils pour la conservation de l'essence. Meilleures méthodes de distillation et de récupération. Culture et fumure des lavanderaies sauvages et plantées. Création de distilleries coopératives. Droits d'entrée sur l'essence de lavande dans les pays étrangers et démarches à faire pour en obtenir la diminution. Modifications à réclamer aux exigences du Code du Codex français et des pharmacopées étrangères. Mesures légales à demander contre la fraude. Enquête sur la production. Applications peu connues de la lavande et débouchés nouveaux à en espérer.

Le Président : Julien GUIGUE.

***

Le Petit Provençal, quotidien de Marseille, qui étudie sérieusement la question de la Lavande, publiait le 12 juillet dernier un article de M. Gamet en écho de celui de M. Guigue. Voici sa conclusion que nous croyons devoir rapporter tant elle est nettement formulée :

A la Commission ministérielle d'études de la lavande, nous avons apprécié toute la haute valeur de l'expérience commerciale, de la réplique de M. Baude, le distingué président du Syndicat des Huiles Essentielles de Paris : « Vous produisez trop cher, nous a-t-il dit. Abaissez votre prix de revient, les affaires reprendront ».

« Mais il y a aussi une limite à l'abaissement du prix de revient : c'est la limite que fixent les conditions économiques qu'on ne peut pas abaisser : frais généraux, impôts : c'est aussi le prix de la main-d'œuvre».

« Nous souhaitons que les acheteurs d'essence de lavande à l'étranger mieux renseignés sur les conditions de la production de l'essence, soient convaincus que les prix proposés pour un produit garanti naturel correspondent à la réalité et ne sont pas grevés d'un bénéfice illicite.

« *Nous souhaitons aussi que désormais ils comprennent qu'au-dessous de ces prix, ils ne peuvent acheter que des produits frelatés, « présentant les caractères de l'essence pure* » (comme disent prudemment les conclusions de certaines analyses commerciales) *mais qui ne sont pas des essences pures, loyales, naturelles* ».

C. GAMET.

Station expérimentale des Plantes à Parfum, à Grasse.

Nos lecteurs se souviennent sans doute des remarquables projets de notre distingué collègue Charabot pour la création à Grasse d'un *Institut de Biologie végétale*, plus particulièrement destiné au perfectionnement des méthodes culturales des plantes à parfum en tenant compte des si importants travaux qu'il exposait à la même époque à l'Académie d'Agriculture de France (1).

En 1920, lors du Congrès de la Lavande organisé par l'Office national des Matières premières (Président : Professeur E. Perrot), dont la séance d'ouverture fut tenue à Grasse même, on avait décidé unanimement que cette création était nécessaire sous forme d'une *Station expérimentale de Plantes à Parfum et de Plantes médicinales*.

Tout un programme avait été élaboré, et des votes de principe avaient été donnés. L'Office national était « décidé à rechercher, d'accord avec les intéressés, dans quelles conditions pourrait être institué un tel organisme, qui devrait faire appel non seulement au concours des savants, mais aussi des producteurs et des industriels ».

Le programme d'observations scientifiques était très étendu et comprenait la recherche des conditions culturales les meilleures, l'étude des engrais, le choix de nouveaux porte-greffes pour le jasmin, la lutte insecticide, l'amélioration des variétés aromatiques par la sélection, des essais d'hybridation, l'acclimatation d'espèces non encore cultivées en France, etc.

Alors que ce programme est en voie de réalisation par les soins de Sociétés industrielles au Maroc, en Italie, en Espagne. etc., la *Revue de Grasse*, du 23 avril dernier, se lamentait sur l'échec des projets de M. Charabot. Le *Perfumery and Essential Oil Record* de mai 1922 (p.138) faisait également remarquer combien il était regrettable que ce projet soit progressivement tombé dans l'oubli. *La Parfumerie Moderne* s'associe à ces regrets, d'autant plus qu'elle a beaucoup fait, dans la modeste mesure de ses moyens, pour l'aboutissement de cette création soit en ouvrant ses colonnes à la propagande utile, soit en conseillant, soit encore en prêchant d'exemple par la création de son *Jardin Botanique d'essais* et de son *Bureau de Documentation*.

Les Sociétés industrielles qui ont réalisé ce programme pour leur compte se sont d'ailleurs inspirées des méthodes préconisées par notre revue et les résultats acquis dès à présent démontrent amplement la justesse de nos prévisions.

Jean GATTEFOSSÉ.

(C. R.)

(1) *P. M.* 1921 p. 76.

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques. (1)

XVIIe SIÈCLE

1608. FLURANCE RIVAULT. — *L'Art d'embellir*, tiré du sens de ce sacré paradoxe : « *La Sagesse de la personne embellit sa face estendu à toute sorte de beauté et de moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'âme* ». A Paris, chez Julien Berthault, rue des Sept-Voies, devant le Collège de la Merci ; in-12, 1608.

L'Art d'embellir de Rivault, ainsi que le *Secret d'être toujours belle* de Baudau de Souraize, dont nous allons parler, figure dans le memento bibliographique de P. Lacroix parmi les « Secrets de nos pères ». Mais il faut le dire, ces « *Sacrés paradoxes* » vont absolument à l'encontre des parfums, des cosmétiques et des fards ; ce n'est pas avec eux qu'on fera bouillir la marmite de nos myropoles et de nos pigmentaires d'aujourd'hui ; encore que pour bien longtemps, ceux-ci pourront dormir tranquilles.

Flurance Rivault eut les honneurs d'un article de Paul Olivier dans le *Supplément du Figaro* (13 décembre 1913) sous ce titre « *Un Institut de beauté sous Henri IV* ».

1616. *Histoire de l'embellissement* avec la méthode pour guérir les maladies du cuir, de l'invention de L. P. D. L. Paris 1616, in-8 (citation P. Lacroix).

1623. LOUIS GUYON. — *Le Miroir de la beauté et de la santé corporelle*. Lyon 1623 et 1643, 2 vol. in-8 (citation P. Lacroix), titre suggestif, texte décevant.

1662. ERNESTUS VŒNIUS. — Tractatus physiologicus de pulchritudine juxta ea quæ in Cantico Canticorum pronunciatur. Bruxelles, in-12, fig. (Cit. P. Lacroix).

1662. ERNESTUS VŒNIUS. — « *Tractatus physiologicus de pulchritudine juxta ea quæ de sponsa in Canticis Canticorum mystice pronunciatur* ». Bruxelles, in-8, fig. ; 1662.

Ce petit in-8 de VIII pages de préface et de 60 pages de texte contient de fort jolies gravures au trait.

Cet ouvrage n'est pourtant, malgré la beauté de ses gravures, ni le plus curieux, ni surtout le plus rare. Il en est un autre presque introuvable et d'un prix excessif dont voici le titre « *Cantica Canticorum sive historia vel providentia beata virginis Mariæ ex cantico canticorum* ». Sans date, ni nom d'imprimeur, petit in-f°. Ce volume contient 16 ff. imprimées d'un seul côté. Chaque feuille renferme deux planches sur bois expliquées par des versets latins en lettres gothiques sur des rouleaux déployés qui sont représentés sur les planches.

Il existe deux éditions de ce livre rarissime.

1666. *Le secret d'être toujours belle*, de BAUDEAU DE SOMAIZE. Paris. Billaine, 1666, in-12 (cit. P. Lacroix). En 1661, B. de Somaize avait fait paraître son *Dictionnaire des Précieuses*.

Dans son « *XVIIe Siècle* », *Sciences, Lettres et Arts*, p. 194, P. Lacroix donne d'édifiants détails sur ce Baudeau de Somaize.

L'édition que nous possédons (1666) renferme une dédicace à Mlle Colbert et un avis au public.

Mais, encore un coup, reconnaissons qu'au point de vue « Cosmétique », Baudeau de Somaize, pas plus que Fl. Rivault, n'étaient « dans le train ».

1650. BARBE SIMON. — *Le Parfumeur françois*, 1re édition, 1650. Aug. Brunet (fort rare).

1680. Puis vient l'édition de 1680 citée par Rimmel dans le « *Livre des Parfums* », p. 322, où se trouve reproduit le curieux frontispice l' « *Origine des Parfums* ». Ed. Fournier, dans son *Paris démoli*, p. 48, parle du Parfumeur françois de Barbe d'après le livre Commode de de Blégny (Abraham du Pradel), éd. 1680.

1693. Edition citée par Alfred Franklin dans ses *Corporations ouvrières*, chez Firmin Didot, 1884 ; *Gantiers Parfumeurs*, p. 11, grand in-4° où figurent les armoiries en couleur des gantiers parfumeurs d'après l'Armorial de France (elles ont été publiées in *P. M.* 1917, n°8).

1696. *Edition d'Amsterdam*, chez Paul Marret, Collection du baron Jérome Pichon ; vente du 14 mars 1897 dont Lortic a donné le titre suivant : *Le Parfumeur françois qui enseigne toutes les manières de tirer l'odeur des fleurs et de faire toutes sortes d'odeurs pour le divertissement de la noblesse, l'utilité des personnes religieuses et nécessaire aux baigneurs et perruquiers, par Barbe*. Amsterdam ; Paul Marret, 1696, petit in-12 de 25 ff. de préliminaires y compris le frontispice ; 170 p. et q.q f. non chiffrés pour la table et le catalogue des livres de P. Marret. Reliure mar. rouge, filet, dos orné, tranches dorées (Chanbolle Duru).

Vendu 100 fr. chez Lortic, 30 mai 1897 ; bulletin n° 70. — L'édition d'Amsterdam de 1696 a comme frontispice une gravure différente de l'édition de 1680 ; c'est l'intérieur d'une parfumerie de l'époque qui pourrait être celle de Barbe (?), alors parfumeur à Paris, rue des Gravillers, à la Toison d'Or. Au fond sur les rayons, on voit de grandes bouteilles clissées à essences ou à eaux de senteurs, avec fermeture en apparence d'étain, accompagnées sur le comptoir de quelques flacons de forme Médicis. Une vendeuse parlemente avec des clients gentilhommes.

1698. *Le Parfumeur françois qui enseigne, etc... avec Le Secret de purger le tabac en poudre et le parfumer de toutes sortes d'odeurs*, par le sieur Barbe, *parfumeur*. A Lyon, chez Hilaire Baritel, Jacques Guerrier et Jacques Lyons, rue Mercière, MDCXCVII avec permission. In-12, 134 p., remarques et avertissement ; longue dédicace (non paginée) au prince d'Harcourt.

(1) Voir « *Parfumerie Moderne* » 1922, n°s 4 et 6.

1699. *Le Parfumeur Royal* ou *l'Art de parfumer avec les fleurs et composer toutes sortes de parfums, tant pour l'odeur que pour le goût, divisé en neuf traités pour le divertissement des personnes de qualité, l'utilité de celles qui recueillent des fleurs et nécessaire aux gantiers, parfumeurs et marchands de liqueurs*, par le sieur Barbe, parfumeur à Paris ; chez Augustin Simon Brunet, 1699, in-12 de 18 ff., 274 p. et dix feuillets de table, frontispice gravé, mar. bleu, dents, dos orné, tr. dorées ; rel. Chambolle Duru (vente G. Pichon, loco citato) ; très rare, cette édition a été relatée par A. Franklin (Corporations ouvrières, n° 6,.p. 11). Franklin mentionne cette édition qu'il n'a jamais pu rencontrer.

1761. Nous possédons pour notre part la réédition tardive de 1761 ; en voici le titre : *Le Parfumeur Royal ou traité des parfums des plus beaux secrets qui entrent dans leur composition et de la distillation des eaux de senteurs et autres liqueurs précieuses; Nouvelle édition, revue, etc., à Paris, au Palais, chez Saugrain l'aîné, libraire, grande salle vis-à-vis l'escalier de la Cour des Aydes : à la bonne foi couronnée* MDCCLXI ; privilège du roy N. Dans un nouveau recueil de Curiosités intitulé : *Secrets éprouvés pour la beauté des dames*, etc., Hémery 1698, nous avons trouvé comme appendice toute la matière du petit Manuel de Barbe de 1698 avec *la manière de connaître le tabac*.

En dépit des privilèges, le pillage en librairie était assez courant ; nous en retrouvons au siècle suivant un autre exemple à propos de la *Toilette de Flore de Buchoz*.

1672. Petrus Lambergius. — *Accurata et curiosa pulchritidinis declinatio. Bruxelles*, 1672 in-12 (citation P. Lacroix).

1674. d'Emery. — *Recueil de Curiosités*, etc. et *Secrets galants, Paris* 1674, in-12 (citation de Lacroix) v. plus loin.

1676. 1° Le Chevalier Digby. — (Sir Kenelm) *Nouveaux secrets tirés des Mémoires du Chevalier Digby, Chancelier de la Reyne d'Angleterre, avec divers secrets pour la conservation de la beauté des dames*. Bruxelles, chez Jean de Grieck. Il y est question des *mouches* que les femmes coquettes se mettaient alors sur le visage.

1681. 2° Le Chevalier Digby. — *Discours touchant la guérison des plaies et la composition de la poudre de sympathie avec divers secrets pour la conservation de la beauté des dames. Utrecht*, 1681 ; p. in-12 (cit. P. Lacroix).

1684. 3° *Remèdes souverains et secrets expérimentés* de M. le Chevalier Digby, *Chancelier de la Reine d'Angleterre, avec plusieurs autres secrets et parfums curieux pour la conservation de la beauté des dames*.

A Paris, chez Guillaume Cavelier, au 4e pilier de la grande salle du Palais, au Palmier MDCLXXXIV (1684) (édition citée par Alp. Karr, in « *Voyage autour de mon jardin* », p. 84, où il donne le fac-similé du titre ci-dessus.

1700. 4° *Nouveaux secrets expérimentés pour conserver la beauté des dames et guérir plusieurs sortes de maladies, tirés des mémoires du* Chevalier Digby, *Chancelier de la reine d'Angleterre, et de divers auteurs célèbres : avec le discours du même chevalier Digby tou-touchant la guérison des playes par la poudre de sympathie*, traduit en français ; VIe édit., augmentée. *La Haye*. Etienne Foulque, 1700 ; 2 vol. in-8 ; édit. citée par P. Lacroix dans ses « Secrets de beauté de Diane de Poitiers, p. 187 ».

N. Digby, chimiste anglais (1603-1655), s'était fait connaître par son ouvrage traitant de *la guérison des plaies par la poudre de sympathie*, 1658. Cette poudre était composée de vitriol vert pilé et calciné, qui, répandu sur un linge teint du sang d'un blessé devait arrêter aussitôt l'hémorragie et cicatriser la plaie, le blessé fut-il éloigné de plusieurs lieues !...

1715. 5° Digby (Chevalier). — *Nouveaux Secrets expérimentés*, etc... *La Haye* 1715 ; deux tomes en un vol. in-12 avec grav : *Portrait de* Digby.

1682. Nicolas de Blégny. (Abraham du Pradel). — Auteur du *Livre commode des adresses de Paris pour* 1692. Après avoir été chirurgien de la Reine en 1678, se vit « réduit à perfectionner l'art de faire des perruques et à inventer des pommades, des onguents et des parfums de toilette qu'il dédia aux dames, s. l. t. de *Secret concernant la beauté et la santé*, 1682 ; 2 v. in-8 ».

Voir Paul Lacroix XVIIe siècle : *Sciences et Arts*, p. 26, des notes intéressantes sur Nicolas de Blégny et la bibliographie de ce singulier personnage dans « *Le Livre Commode* », par Ed. Fournier (Paul Daffis : bibliothèque elzévirienne, 1878 ; introduction p. XIII. L'archiviste paléologue Eugène Guitard en parle, à son tour, dans son ouvrage « *Deux Siècles de Presse au service de la pharmacie* », p. 30 et nous donne (p. 35) un bon *Portrait de Nicolas de Blégny*,, conseiller, médecin et artiste ordinaire du Roy et de Monsieur, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

1688. Nicolas de Blégny. — L'édition des « *Secrets de Blégny* » de 1688, faisait partie de la vente G. Pichon, février 1898 ; voici la fiche qui la concerne : *Secrets concernant la beauté et la santé, recueillis et publiez, par ordre de M. d'Aquin, Conseiller du roi en ses conseils et premier médecin de sa Majesté*, par M. de Blégny, conseiller, médecin ordinaire de Monsieur et directeur de la Sté royale de médecine. A Paris, chez Laurent d'Houry et la veuve de feu Denis Nion, 1688.

1686. Hemery. — « *Recueil de Curiosités rares et nouvelles des plus admirables effets de la nature de l'art, avec de beaux secrets gallans* ». Ouvrage très utile et nécessaire à toutes sortes de personnes, recherché par le sieur Hémery ; à Paris, chez Thomas Guillain, sur le quai des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à l'image Saint-Louis, 1686. Tous ces recueils ayant paru sous les noms d'*Hémery, Emery* et *Lémery* sont le plus souvent apocryphes. Dans le « *Livre commode* », T. 2, p. 33, note 1, E. Fournier cite « *Nouveau recueil de secrets et curiosités de l'Académicien Lémery* (?) Or, Lémery ne fut de l'Académie qu'en 1699, et dans Brunet on ne trouve rien sur ce sujet.

1692. *Le Livre commode des adresses de Paris pour* 1692, par *Abraham du Pradel* (c'est Nicolas de Blégny dont nous venons de parler).—Introduction et annotations d'Ed. Fournier, réimprimé par Paul Daffis, éditeur propriétaire de la *Bibliothèque Elzévirienne*. Paris, 7, rue Guénegaud, 1878. Le texte du titre de l'édition originale est ainsi rédigé « *Le Livre commode contenant les adresses de la Ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année bissextile* 1692, *par Abraham du Pradel, philosophe et mathématicien*. A Paris, chez la veuve Denis Nion, marchand libraire sur le quay de Nesle, devant l'abreuvoir de Guénégaud ; à l'image Ste Monique MDCCXCII, avec privilège du Roy » (1).

T. 1, p. 164. *Matières médicinales (droguerie)*. — T. 2, p. 31, *Marchandises des parfumeurs gantiers* présentent un certain intérêt rétrospectif.

Voici ce que P. Lacroix dit de de Blégny dans son XVII[e] siècle : Sciences et Arts : « plus inventif et plus audacieux que les chimistes d'alors qui allaient tenter la fortune à l'étranger, Nicolas de Blégny resta en France et y fit tous les métiers que lui facilitaient son double caractère de chimiste et d'aventurier.

Dans sa longue introduction au *Livre commode*, Ed. Fournier l'a bien jugé ; il termine ainsi « L'auteur est un assez vilain personnage, mais le livre est curieux. »

(*A suivre*). E. GERARDIN. (C. R.)

(1) L'Edition de 1692 où de Blégny avait sans doute dit trop de choses, fut *saisie et détruite* ; devenue fort rare pour cette raison, Ed. Fournier eut l'idée de la rééditer en 1878.

Quoi qu'il en soit, Blégny eut un défenseur dans Alfred Franklin qui, dans la « *Vie privée d'autrefois- L'annonce et la Réclame* », écrit p. 110 : Blégny avait le génie de ce qu'on appelle aujourd'hui *les affaires*. L'annonce sous sa plume prend tout de suite les allures d'une réclame, et il serait certainement devenu un maître en ce genre, si on l'eût laissé faire. Mais comme tous les grands hommes, Blégny, en cela, devançait son siècle et il ne fut pas compris. Les temps n'étaient pas venus. Il ne lui fut pas donné de contempler les merveilleuses récoltes que devait fournir la semence qu'il avait jetée en terre.

Le Dépérissement des Agrumes causé par les Tétranyques.

Au nombre des ennemis des Orangers et analogues, on peut citer les *Tétranyques* qui, pour ne pas être aussi dangereux que les cochenilles, par exemple, peuvent causer des dégâts appréciables aux arbres, puisque des branches périssent quelquefois sous leurs atteintes.

Le *Tétranyque tisserand* (*Tetranychus telarius*) qui est, dans l'espèce, le plus commun, est une sorte d'araignée presque microscopique (en réalité un Acarien), mesurant 0 millim. 6 de longueur, rouge-brunâtre sur les bords, rouge au milieu ; au corps ovale pourvu d'abondantes soies. Ses larves rosées ont six pattes et se rencontrent, avec les œufs, à la face inférieure des feuilles.

Grâce à des glandes séricigènes, l'insecte tisse (*T. tisserand*) une sorte de réseau grisâtre (maladie de la *grise*), qui le protège avec ses œufs.

Ces acariens pompent sans cesse la sève avec leur suçoir, et le point attaqué jaunit. Sous ces piqûres répétées, la feuille épuisée perd sa couleur verte, finit par sécher, et tombe. Les branches ainsi dépouillées peuvent, elles-mêmes, périr.

C'est surtout quand il fait *chaud* et *sec* que ces minuscules bestioles multiplient leurs attaques. Elles sont bien connues, — trop bien, — des horticulteurs, en particulier des producteurs d'œillets.

L'été dernier, M. Pouthiers, directeur de l'*Insectarium* de Menton, a signalé leur présence, principalement sur les citronniers de cette région, dès le mois de mai, et il appelle l'attention des cultivateurs dans une note publiée par le *Progrès agricole et viticole* :

Les citrons eux-mêmes peuvent être atteints, presque toujours en dessous, vers l'extrémité du fruit, autour de la pointe. Les taches, d'abord jaune clair, brunissent ensuite, sous l'effet des sécrétions gommeuses du végétal. Le citron attaqué ne grossit plus, et tombe de l'arbre avant la maturité.

L'*humidité* est le grand ennemi des Tétranyques. Il faudrait donc pouvoir arroser abondamment le sol, ce qui n'est, le plus souvent, guère possible. Mais on peut essayer les pulvérisations d'eau *sous* les feuilles (jet de bas en haut), de préférence le soir, pour éviter une évaporation trop rapide ; ou, encore les bouillies insecticides, ou simplement en soufflant du soufre. Mais il est à remarquer que sous leur toile, les acariens sont difficiles à atteindre. Cependant, la *bouillie sulfocalcique* a donné à M. Poutiers d'excellents résultats, à la dose de 5 %.

L'essai des insecticides à base de savons ou d'huiles sulfonées, qui ont la propriété de mouiller et de dissoudre les toiles soyeuses des insectes, serait à conseiller.

On reproche toutefois aux produits insecticides de détruire aussi les parasites qui vivent aux dépens des Tétranyques. Bien que l'action de ces parasites soit insuffisante, elle doit entrer en ligne de compte, et les procédés de lutte à action indirecte (badigeonnages, pulvérisations d'eau), doivent toujours être envisagés, de préférence à d'autres, afin de ne pas négliger les auxiliaires que la nature envoie à notre secours.

M. Poutiers a obtenu à Menton un certain nombre de petits coléoptères de la famille des Coccinellidœ : le *Rizobius litura*, dont la larve rougeâtre, de petite dimension, se nourrit de Tétranyques sous tous les états ; puis des *Pullus* et des *Scymnus*. Il a noté, en outre, la présence de *staphylinidœ* extrêmement petits, probablement des *Hypocyptus*, qui semblent vivre en commensaux, dans les colonies, aux dépens des sécrétions laissées par les acariens.

On a signalé également le *Trombidion soyeux*, et la larve d'un *Comoptérix*.

Antonin ROLET,
Ingénieur-agronome.
(C. R.)

INFORMATIONS

RUSSIE.

Un service d'informations commerciales relatives à la Russie vient de se fonder à Berlin et il sollicite des abonnements, même en France, où il envoie, joints à ses tarifs, des numéros spécimen.

Or, le premier renseignement, tout en tête du premier numéro, est le suivant :

« Pour stimuler l'exportation russe et pout recevoir des machines en échange, la société Schirkosti a décidé d'exporter pour 80.000 roubles-or de parfumeries confisquées dans la fabrique française Brochard et Ralet, par le gouvernement des Soviets. »

D'autres renseignements sont relatifs à la production de l'or en Russie, qui n'atteint plus que 3 pour 100 de celle d'avant guerre ; à l'entrée en Russie, sans autorisation préalable, des colis postaux destinés aux particuliers ; aux ressources que le commerce des bois russes peut procurer aux Allemands, etc.

(*Les Journaux.*)

BULGARIE.

Un Congrès de producteurs d'essence de Roses s'est réuni récemment à Rahmanlar, près de Philippopoli (Bulgarie). Il s'agissait de réorganiser la production et la vente de l'essence avant qu'il ne soit trop tard pour la récolte de 1922.

Expositions.

Le Gouvernement Tchécoslovaque annonce pour le mois de juillet un bateau de 700 tonnes avec une exposition de produits tchécoslovaques à bord. Ce bateau circulera sur le Danube.

Un train-exposition a déjà circulé en avril avec des arrêts dans les principales villes. Cette manifestation a eu au moins un succès de curiosité.

Indemnité pour les Colis.

En cas de perte de colis recommandés à valeur non déclarée, l'administration des Postes et Télégraphes payera une indemnité de 100 levas par colis.

(*L'Attaché commercial, Bulgarie.*)

ETATS-UNIS.

« The Manufacturing Perfumers' Association » de New-York a procédé à l'élection de son bureau. M. Gilbert Colgate, de la maison Colgate et C°, bien connue, a été élu président en remplacement de M. Jones, de la firme Melba. MM. Northam Warren, vice-président sortant, et Edwin Sefton, second vice-président sortant, ont été réélus.

A cette occasion on donne le chiffre global des importations des membres de l'Association. En 1903, le franc étant au pair, ces industriels avaient importé 301.000 pounds de parfums et préparations pour la toilette, valant 771.758 $. En 1921, le franc ne valant que 6 cents, les importations ont atteint 1.171.000 pounds, valant 3.639.951 $.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

La Nouvelle-Zélande peuplée d'environ un million d'habitants est un des pays les plus riches du monde. Malheureusement la France n'y occupe dans le mouvement des échanges qu'une place très secondaire.

Ce marché pourrait être un débouché important pour certains articles fabriqués en abondance dans notre région (produits alimentaires sucrés, produits chimiques et pharmaceutiques, articles de parfumerie, de celluloïd, machines électriques, à cause de la houille blanche, vêtements confectionnés et soieries). En dehors de l'Angleterre, deux pays sont en relations suivies avec ces îles, le Japon et les Etats-Unis ; mais la Nouvelle-Zélande serait disposée à faire des affaires avec la France. Nous croyons savoir que les banques et les Chambres de commerce locales pourraient nous faciliter le choix de personnes sérieuses à qui nous pourrions confier des intérêts français. Ce courant d'affaires serait singulièrement activé si une grande Compagnie française de navigation desservait directement cette région. A l'heure actuelle, nous sommes obligés d'utiliser le service de la New-Zealand Shipping Cy.

Le dernier tarif douanier qui est arrivé en Europe signale trois régimes :

1) L'Imperial Preference pour la Grande-Bretagne ;

2) Le tarif intermédiaire ;

3) Le tarif général applicable aux produits français momentanément jusqu'à la conclusion d'un accord. Il est à souhaiter qu'il se réalise le plus rapidement possible d'autant plus qu'un terrain d'entente semble facile à trouver.

(*A. I. C. A., Lyon.*)

Emploi des Cosmétiques en Chine.

Il existe en Chine une demande croissante pour cosmétiques de qualité bon marché, objets d'une bonne publicité. Les soins de la chevelure, du teint, des dents et des ongles des mains sont un des grands soucis de la presque totalité des Chinoises et les préparations indigènes cèdent graduellement la place aux articles importés. On importe des eaux de toilette fortement parfumées pour la chevelure, et beaucoup de clientes les demandent de préférence aux composés indigènes. Les crèmes et poudres pour le visage, de qualité inférieure, cèdent la place aux articles d'importation. La pâte dentifrice devient de plus en plus populaire, malgré que l'emploi des brosses à dents soit établi depuis longtemps. Les préparations ordinaires pour les ongles sont également demandées.

The New-York Times.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que le « Salon du Mobilier et des Arts appliqués » aura lieu au Grand Palais de la Foire, du 20 septembre au 30 octobre prochain à Lyon.

Toute la production artistique nouvelle est admise : Mobilier, Arts et Industries du Bois, du Cuir, du Métal, de la Céramique, du Verre, des Textiles, du Papier, de la Pierre ; Arts féminins.

Les Congrès de Marseille.

Nous donnerons ultérieurement un succinct compte rendu du Congrès de la Production Coloniale qui intéressait particulièrement la parfumerie et au cours duquel MM. de Belzunce, Ripert, Gattefossé, etc. ont fait d'intéressantes communications.

Un vœu présenté par M. Gattefossé dans la section de parfumerie a été retenu, et le président, M. de Roux, a fait admettre en fin de session les vœux généraux suivants qui en découlent :

« 1° Que les travaux et les résolutions du Congrès de la production coloniale soient poursuivis de façon permanente, annuellement si possible et par les soins de l'Institut colonial de Marseille en liaison coordonnée avec les autres groupements intéressés de la métropole et des colonies ;

« 2° Que les services agricoles des colonies publient périodiquement les programmes de leurs travaux et les résultats constatés ; que ces publications soient éditées officiellement par les gouvernements coloniaux intéressés sous la signature des agents responsables et diffusées dans le public, afin de connaître les œuvres entreprises, de pouvoir les suivre dans leur développement et en utiliser les résultats. »

***

Les Syndicats agricoles des Alpes et de Provence ont tenu leur XXe Congrès à l'Exposition Coloniale également. L'Union des Syndicats des Alpes-Maritimes a fait adopter un vœu concernant les fraudes des matières premières de parfumerie. Nous constatons avec une réelle satisfaction que les termes primitifs des vœux préparatoires que nous avions rapportés dans notre Revue sous le titre « Querelle de clocher », n'ont pas été retenus. Sous sa nouvelle forme, le vœu présenté au Congrès de Marseille reçoit notre entière adhésion et nous y applaudissons de tout cœur. Il est ainsi conçu :

« Tout récipient renfermant des essences pures sans addition d'aucun produit quel qu'il soit, provenant de la distillation des fleurs à parfums, des plantes aromatiques ou de produits employés par la parfumerie, essences obtenues par la distillation ordinaire ou les hydrocarbures, où à l'aide de véhicules gras ou neutres, devra porter d'une manière apparente la nature, la provenance d'un produit que ce récipient contient. Par contre, tout récipient contenant des produits synthétiques ou chimiques devra porter d'une manière apparente le mot « synthétique » ou « chimique ».

« Toute composition provenant d'un mélange d'essences de nature différente portant cependant le même nom, d'origine différente, devra être mentionnée sur l'étiquetage du récipient qui la contient, et d'une manière apparente.

« En résumé, le nom générique du produit sera suivi du nom du pays d'origine, en indiquant la nature de l'essence ainsi que le mode de fabrication qui a servi à la produire.

« Il n'est pas interdit d'opérer des mélanges d'essences naturelles et de produits synthétiques. Néanmoins, obligatoirement, il faut que l'acheteur connaisse la proportion exacte des essences naturelles (art. 1 et 2) qui rentrent dans cette composition ; par complément, le vendeur indiquera la quantité des produits aromatiques rentrant dans la composition et la qualité des véhicules neutres que ce mélange contient. En résumé, toutes ces proportions seront indiquées sur l'étiquette du récipient qui renferme le mélange.

« Tout mélange d'essences d'espèce différente tendant à établir une formule synthétique (1) dans le but de rabaisser le prix d'un produit sera mentionné sur l'étiquette du récipient qui le contient à l'aide du mot « composé ». En aucun cas, quelque analogie au point de vue constantes, que ce mélange puisse avoir avec une essence pure, on ne pourra se servir de la mention « pure » ou « naturelle ».

(1) Ici le mot « synthétique » prête à confusion. Ne conviendrait-il pas de le réserver aux produits aromatiques de synthèse chimique, plutôt que de l'employer pour un mélange d'essences naturelles ?

Concours régionaux.

RÉCOMPENSES A DES PRODUCTEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE

Concours agricole de Draguignan

(2 juillet)

Membres du jury : Mme la vicomtesse de Savigny de Moncorps, de Seillans ; MM. Gattefossé, de Lorgues ; Grec, d'Antibes, et Gros, de Lorgues. (Hors concours).

Hors concours, récompense spéciale : *Société d'Agriculture de Draguignan*, M. Ditgès, président (*Cultures de Sauge sclarée, de Pyrèthre, d'Hysope, etc.*).

Médaille d'argent : M. Ott, de Taradeau (*Lavandes*) ; M. Mouriès, de Taradeau (*Lavandes*).

Concours agricole de Marseille

(25 juillet)

Membres du jury : MM. Guigue, de l'Isle-sur-Sorgues ; Lèbre, de Marseille, Zacharewicz, d'Avignon, etc. (Hors concours).

Médaille d or : Société *La Lavande Française*, de Sault (Vaucluse) (*Cultures de Lavandes, production d'essence supérieure*) ; M. Gamet, d'Annot (Basses-Alpes) (*Lavandes*).

Médaille de vermeil : Société *La Lavande alpestre*, d'Orpierre (*Lavandes*) ; capitaine Vialla, d'Orange (*Lavandes et Sauges*) ; MM. docteur Senès, de Moustiers ; Dauphin, de Riez ; Gibert, de Vergons, etc.

Médaille d'argent : M. Morand, d'Althen-les-Paluds (*Lavandes et Sauges*) ; MM. Gasquet, de Châtillon-en-Diois ; Maurel, de Barras ; Dr Bretand, d'Aix, etc., etc.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.

Summary of Number 9

Myrrh and Balsam.— This curious historical study is the fruit of a patient research work carried out by Mr A. Guillaumin, the distinguished botanist, among the records of the Paris National Museum. The true identity of Myrrh and of Balsam of Mecca, or Balsam of Gilead, is at last determined. Up to the present time, the worst confusion had prevailed on the subject, and the most recent books were still erroneously ascribing Myrrh to the Commiphora Myrrha, which produces only the Hotaï Gum of Somaliland, a very distinct body from genuine Myrrh.

About an interesting kind of Juniper. — The question is again on the Juniperus thurifera, gallica variety, or thuriferous Sabin, about which M. Lestra has already written at length in our Review. Dr Offner indicates the geographic area of that curious and useful tree, in the light of new phytogeographic documents, supplied by the various contributors to our Review. This enables him to foresee the discovery of new forests of thuriferous Sabin.

At the end of that article have been grouped some recent bits of information regarding the berries of the Phenician Juniper, a tree represented on page 182 from a photograph taken in Morocco by our Editor.

The Dosage of the aldehydes and cetones. — Our readers who can read english will find that study by Mr Ernest J. Parry, printed at full lenght.

Other articles. — All the rest of that issue is given up to the bibliographical analysis of books which have recently come out on important subjects ; also to sundry news concerning perfumery, and finally to various bits of commercial intelligence.

Sumario del Numero 9

La Mirra y el Balsamo. — Este curioso estudio histórico es el fruto de una paciente labor de pesquisa llevada à cabo por el Sr. A. Guillaumin, distinguido botanista, entre los antiguos documentos del Archivo del Museo Nacional de Paris. La verdadera identidad de la Mirra y del Balsamo de la Meca, o Balsamo de Gilead, se halla por fin determinada, pues hasta la fecha la mayor confusión existia sobre el particular. Asi es que las obras más recientes aun atribuian, por yerro, la Mirra á la Commiphora Myrrha, cuya planta produce, nada más, la goma Hotaï del Somaliland, muy dis tinta de la verdadera Mirra.

A proposito de un Enebro interesante. — Se trata otra vez de la Juniperus Thurifera, variedad gállica, ó Sabina turifera, de que el Sr Lestra ya habia hablado largamente en esta Revista. El Dr Offner indica la zona geográfica de este curioso y útil arbol, aclarando sus indicaciones con nuevos documentos phytogeográphicos debidos á los varios colaboradores à nuestra Revista. Eso le permite prever la descubierta de nuevas selvas de Sabina turifera.

Dosis de los aldehidos y de las cetonas. — En este estudio, el sabio analista de Londres Mr Ernesto J. Parry, critica las conclusiones recientemente expuestas por los Sres Bennett y Donovan sobre la dosis de los aldehidos y de las cetonas, calculada por medio del clorhidrato de hidroxilamina. Et autor estima, de arreglo con sus muchos experimentos, que dicho método es insuficiente en el caso de esencias que contienen une fuerte proporción de los cuerpos en cuestion, mientras reconoce que aquel es el método que da los resultados más concordantes, siempre que la proporción de aldehidos y de cetonas no pasa de 5% del volumen de la Esencia.

Roses Bulgares.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la presse française fasse tant d'intelligente réclame aux Roses bulgares et à leurs essences ?

Si l'on compare la facilité avec laquelle nos journaux accueillent les informations tendancieuses de la presse bulgare ou publient des articles sur la production de l'essence bulgare, avec la difficulté que les industriels français rencontrèrent lorsqu'ils voulurent faire connaître au public l'essence de Roses de France, on ne peut s'empêcher de dire que les Français n'ont guère changé. Sans malice, ils feront toujours le jeu de l'étranger et de crainte de favoriser quelque voisin trop proche, de gêner quelque personnalité influente, ils rejetteront les informations, peut-être parfois tendancieuses, mais destinées à favoriser le commerce et l'industrie français, par conséquent à améliorer le sort de tout Français...

C'est ainsi qu'en juillet de cette année nous relevons dans *Les Annales politiques et littéraires* un article abondamment illustré sur la Vallée des Roses, c'est-à-dire celle de Karlovo. Bien entendu nombre de feuilles hebdomadaires ou quotidiennes se sont empressées de reproduire in extenso ou de résumer cette étude, toutes les feuilles qui composent leur texte de découpures prises dans les Revues les plus appréciées de France.

Si l'on songe à l'importance prise depuis tant d'années par *Les Annales*, on ne peut que regretter qu'il ne soit pas fait un meilleur choix des sujets à traiter.

Les revues spécialement intéressées ne suffisent-elles pas à chanter la gloire de l'essence de Roses bulgares ; il suffit de lire *l'Echo Commercial* du 1er août, *l'Echo de Bulgarie* des 3 et 4 août ; *Le Pays du Danube* de juillet.

Les Parfums à Fleurs à l' « Illustration ».

Notre grand confrère l'*Illustration* a publié dans son numéro du 19 août un article magnifiquement illustré de M. Etienne Cournault sur la « Cité des Parfums » (Grasse). Quatre grandes compositions en demi-page de l'auteur représentent la cueillette des Tubéreuses à Grasse, le triage des Roses, le malaxage des Roses à pommade, un laboratoirc de rectification de l'Anethol. Le texte est une élégante vulgarisation, présentée avec perfection tant au point de vue littéraire qu'au point de vue de l'exactitude scientifique. Nous ne saurions trop féliciter M. Normand, le distingué rédacteur en chef de notre grand confrère, d'avoir mis au service de notre industrie une si artistique présentation.

Quelques chiffres relatifs à la Parfumerie française.

L'Allemagne avait, faussement, avant la guerre, la réputation d'être la première nation fabriquant nos produits ; en réalité il n'en était rien. Elle importait même des quantités de produits artificiels, comme elle importait la presque totalité des huilles essentielles naturelles, nécessaires à son industrie et à son commerce très développé dans ce sens.

L'Allemagne exportait pour 34 millions de marks de parfums naturels et artificiels et en importait pour 54 millions, la différence représentant sa consommation intérieure.

Notre exportation dépassait, avant guerre, 70 millions de francs, et a atteint largement, en 1920, 100 millions de francs. Dans ces chiffres, ne sont pas compris ceux relatifs à la parfumerie confectionnée, mais parfums artificiels et naturels y restent confondus.

On peut estimer à 30 millions de francs l'exportation de parfums artificiels, et la région de Lyon y participe pour un tiers, sinon davantage.

Si l'on ajoute aux produits synthétiques, les essences naturelles et les parfumeries préparées, alcooliques ou non, on obtient, pour 1920, le chiffre énorme de 238 millions de francs pour les exportations (contre 1.111.000 francs à l'importation).

En 1922 nos exportations en Italie accusent un recul très sensible du fait de l'établissement du nouveau régime douanier qui nous est nettement défavorable. Si l'on compare les cinq premiers mois de l'année 1922 à la période correspondante de 1921 on constate que l'Italie n'a importé que 17.378 quintaux métriques de parfumerie et savonnerie françaises au lieu de 27.467.

Le traité commercial conclu avec l'Espagne au mois de juin n'est pas moins défavorable à la parfumerie. Les droits applicables à l'entrée en Espagne pour la parfumerie à l'alcool sont de 6 pesetas 50 le kilo ; sans alcool, 4 pesetas. Le menthol paie 150 pesetas les 100 kilos. Les savons industriels, 20 pesetas les 100 kilos. Il y a néanmoins amélioration sur les droits perçus en pesetas or à la suite de l'ordre royal espagnol, provisoire, du 26 novembre 1921, lequel impliquait 12 pesetas le kilo pour les produits alcooliques et 7 pesetas 20 pour la parfumerie sans alcool.

Ces modifications incessantes nuisent certainement au commerce français en Espagne. Voici les chiffres actuellement connus pour les huiles essentielles et les parfums synthétiques ; on compare les onze premiers mois des années 1921, 1920 et 1919 (*voir tableau*).

La Côte-d'Ivoire n'a pas acheté moins de 18 tonnes de parfumerie confectionnée à la Métropole en 1920 (dernier chiffre publié) ; la Guinée française, 4 tonnes dans le deuxième trimestre seulement de 1921, représentant une valeur de 141.311 francs.

	Quantités			Valeurs francs		
	1921	1920	1919	1921	1920	1919
Huiles essentielles ....quint. mét.	242	425	247	2.552	13 569	2.208
Parfumeries et savons .... —	1.903	3.598	1.774	1.759	5.380	2.683
Exportations espagnoles en France pendant la même période				Valeurs pesetas		
Huiles essentielles et Parfumerie..quint. m.	269	656	785	1.445	9.742	3.945

Variétés.

Le Roi des Parfums.

La publication par *Le Courrier des Etats-Unis* du 23 juin d'une notice sensationnelle sur l'arrivée de M. Coty à New-York, sous le titre : « Le Roi des Parfums », a provoqué une attaque spirituelle de G. de la Fouchardière dans *L'Œuvre* du 18 juillet, reproduite ensuite par la *Jeune Corse d'Ajaccio.*

L'article du *Courrier* se terminait de la sorte :

« Déjà l'un de ces industriels français entrés dans la politique, M. Loucheur, y a fait rapidement une belle carrière ; il en sera de même de M. Coty, qui est très jeune et vers qui tous les yeux, en France, sont tournés. »

En outre, il contenait les preuves généalogiques de la filiation entre M. Coty et Napoléon Ier. *Le Guignol Enchaîné* » n'a pas perdu, lui non plus, l'occasion de placer de bons mots. Il faut croire d'ailleurs que la manière américaine est un peu forte à nos sens, mais on a certainement trouvé tout naturel, là-bas, la nécessité de démontrer comment le roi des Parfums descendait réellement d'un Chancelier du Conseil des Anciens d'Ajaccio du XVIIe siècle. Dans un pays neuf, il est bon de faire état de ruines antiques et de parchemins vénérables...

Pitié pour les Castors.

Notre collaborateur Marcel Provence jette un dernier cri d'alarme dans *L'Eclair de Montpellier* en faveur des derniers castors de France, ceux du Rhône et du Gardon. Un spirituel dialogue entre Pollux, le dernier castor du Rhône et l'auteur, permet au lecteur de connaître toute la question. Rappelons que *La Parfumerie Moderne* a longuement discuté du sort des derniers castors et des causes de leur disparition dans son numéro de décembre 1921, page 275 et suivantes.

Le Dr Claudius Roux complètera prochainement cette intéressante étude.

Essence Gardies.

Comme nous le disions dans notre précédent numéro, un journaliste enthousiaste a voulu dénommer l'essence de Badiane : *Essence Gardies,* du nom de notre distingué ami, distillateur à Ha-Giang (Haut-Tonkin). M. Gardies sera vraisemblablement très étonné d'apprendre le succès de cette idée ; c'est qu'en effet, ce nom menace de rester, car nous le retrouvons dans quatre articles de journaux en juillet-août. Bonne chance donc à l'essence Gardies !

La Myrrhe et le Baume.

La myrrhe et le baume sont très anciennement connus ; tous les vieux auteurs : Pline, Dioscoride, Pausanias, Strabon, Diodore de Sicile, en font mention et dès la XVIIIe dynastie on voit le Pharaon Thoutmos III recevoir du pays de Pount (Yémen et Somaliland) 1685 boisseaux de myrrhe.

L'usage de ces produits naturels se serait répandu du pays de Saba en Egypte, en Palestine, en Grèce, dans l'empire romain et en Extrême-Orient.

***

Le Baume ou baume de la Mecque, du Caire, de Giléad, ou de Judée, baume égyptien ou oriental, se présente sous l'aspect d'un liquide sirupeux vert clair ou brunâtre, puis gris foncé ou blanc jaunâtre. Il est produit par le *Commiphora Opobalsamum* Engler, petit arbuste du Yémen et du Somaliland où il est extrêmement rare aujourd'hui. Sa culture, complètement abandonnée maintenant, fut autrefois protégée dans la Basse Egypte et, en Palestine, dans la vallée du Jourdain. Dans cette dernière région, où le premier pied aurait été apporté à Salomon par la reine de Saba, les plantations qui étaient prospères au temps de Strabon, auraient disparu, suivant Josèphe, par suite des dévastations de l'empereur Adrien.

En Egypte, au XIVe siècle, il existait encore des cultures, et le célèbre « jardin des baumiers » à Matarieh, près du Caire, était une curiosité que tous les voyageurs désiraient voir. Belon le visita à deux reprises, Alpin le décrivit. et Mallet alla même jusqu'à le figurer sans l'avoir vu.

Au temps de Belon il n'y avait plus que 9 ou 10 pieds de baumiers, mais en 1575 le grand Eunuque Messinor en aurait fait venir 40 pieds de la Mecque. Ce jardin, propriété particulière du souverain, avait été entouré de murs depuis la conquête de l'Egypte par les Turcs ; il était toujours fermé et confié à la garde de janissaires armés.

L'explorateur Schweinfurth a observé que le *Commiphora Opobalsamum* « sue le baume », comme disaient les auteurs du Moyen Age, car il laisse exsuder des gouttelettes résineuses à l'extrémité des branches, mais qu'on obtient beaucoup plus de résine en cassant l'extrémité des rameaux.



Ph. Guillaumin. Cl. P. M.
L'arbre à baume, figure d'Alpin, 1592.

Au XIIe Siècle, suivant Abd-Allatif, les arbustes étaient taillés et de juin à août on pratiquait sur le tronc et les branches des incisions longitudinales avec un couteau d'ivoire, car le fer, disait-on, amenait la mort certaine des arbustes. Le suc était recueilli avec le doigt et mis dans des flacons qu'on enterrait au soleil dans le sable ; l'huile qui surnageait à la suite de cette distillation primitive était, à proprement parler, le baume. Son odeur était si pénétrante que Valentini prétend qu'elle traversait la main.

Sans doute à cause de sa rareté et de son prix élevé, on le considéra comme une panacée universelle, surtout comme diurétique et vulnéraire ; au dire de Galien, il était fréquemment employé en Egypte ; aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, il occupa en Europe une place considérable dans la littérature pharmacologique. Maintenant, il n'est plus guère employé qu'en Egypte et dans l'Inde, encore y est-il souvent adultéré par d'autres résines, quand il n'est pas fabriqué de toutes pièces avec de la térébenthine de Chio, du baume de Canada, de Tolu ou de Benjoin et de l'essence de citron.

Avant sa chute, le Soudan en envoyait au sultan de Constantinople, au Négus d'Abyssinie, au shah de Perse et à l'empereur de Khita ; de son côté, le shérif de la Mecque en donnait 3 ou 4 livres au sultan de Constantinople, une livre au préfet du Caire, une demi-livre à l'Hamirag (chef) des pèlerins venus d'Egypte et une quantité moindre aux deux Hamirags des pèlerins de Damas et d'Arabie heureuse. Les pèlerins de Terre-Sainte en rapportèrent à l'Archiduc d'Autriche, à l'évêque de Mayence et à la fille de Charles le Téméraire.

***

La myrrhe se trouve dans le commerce en petits morceaux irréguliers de la taille d'une noisette, brillants, constitués par de petites larmes agglutinées, plus ou moins rouges.

Elle provient de l'Yémen, des environs d'Aden, de l'Abyssinie et peut-être de l'Hadramant. Les plantes productrices sont, suivant Schweinfurth, les *Commiphora abyssinica* Engler et *Schimperi* Engler, mais je crois que le *Commiphora simplicifolia* Schweinfurth en est aussi producteur. Les ouvrages, même les plus récents, indiquent comme producteur exclusif le *Commiphora Myrrha* Engler, mais il y a là une confusion

provenant de ce mot « *Myrrha* », car le *Commiphora Myrrha* croît, non en Arabie, mais au Somaliland et produit, non la Myrrhe, mais la gomme Hotaï, plus pâle et sans saveur amère.

Ce sont les Somalis qui s'occupent de la récolte de la myrrhe et se rendent à Aden à cette occasion. Ils pratiquent sur le tronc et les branches des incisions longitudinales et placent en dessous des tasses minuscules appelées findjan.

A l'époque romaine il existait des dépôts de myrrhe à Alexandrie, maintenant le grand marché est Aden. Deflers dit que le trafic de la myrrhe s'élève à 50 à 70 tonnes par an représentant une valeur de 80.000 à 95.000 francs et prenant ainsi immédiatement place après le café, mais il est plus que probable que dans ces chiffres entrent les résines d'autres *Commiphora*, notamment du Somaliland. Les principaux débouchés sont, d'après le même auteur, Bombay, l'Egypte et Trieste.

Dans l'antiquité, la myrrhe était utilisée dans les embaumements à cause de ses propriétés antiseptiques et contre les morsures des serpents ; actuellement, en Egypte, on l'emploie en poudre dans le traitement des plaies et des affections des voies respiratoires, et la dernière édition de notre *Codex* en indique encore l'emploi.

Les propriétés thérapeutiques de la myrrhe paraissent du reste justifiées. Bourquelot et von Bolton ont en effet montré qu'elle contenait des oxydases et que l'oxyburséracine obtenue en évaporant une teinture alcoolique de myrrhe



Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*
L'arbre à baume, à l'état sauvage, croquis d'après nature, de Schweinfurth, reproduit par Engler et Prantl, dans les *Pflanzenfamilien*, 1896.

et en la traitant par l'eau oxygénée, après l'avoir fait bouillir dans l'eau, présentait des propriétés radioactives.

A. GUILLAUMIN,
Docteur ès-sciences,
Assistant au Museum. (C. R.)

⁂

Principales sources :

BELON : *Observations*, Paris, Ch. XXXIX, p. 110-112.

ALPIN : *De plantis Ægypti* suivi d'un *Dialogus de balsamo*, Venise 1592, p. 20-24 et 59-80 et fig. (répétée 2 fois).

VALENTINI : *Thesaurus simplicium seu Musei Museorum*, Francfort-sur-le-Mein, 1704.

MALLET : *Description de l'Univers*, Paris 1683, fig. XXVIII.

DEFLERS : *Voyage au Yémen*, Paris 1889.

SCHWEINFURTH : *Abhandlungen über Balsam und Myrrh* in *Berich. d. pharm. Gesel.* Berlin 1893, et *Résultats de mes recherches sur le baume et la myrrhe* in *Kew. Bull.* 1896.

GUILLAUMIN : *Les produits utiles des Burséracées*, Paris 1910.

BOLTON (Von) : *La Burséracéine et son emploi* in *Journ. de Pharm. et Chim.*, Paris 1908.

BOURQUELOT : *Présence de ferments oxydants dans quelques substances médicamenteuses* in *Bull. Soc. de Biol.*, Paris 1897.

La Question de la Lavande.

M. Fondard, le distingué directeur des Services agricoles des Basses-Alpes, reprend ses études sur les engrais à appliquer à la culture de la Lavande dans *Le Réveil Agricole* de Marseille ; c'est un complément des formules précédemment publiées dans le *Petite Revue agricole d'Antibes.*

M. Bonnamaux a publié dans *La Vie aux Champs*, une bonne étude de vulgarisation sur la culture de la Lavande, illustrée de belles photographies.

M. Daladier, député, ayant demandé au Ministre de l'Agriculture quelles mesures ont été prises afin de défendre les producteurs d'essence de Lavande contre les fraudes, les journaux publient la réponse suivante du Ministre :

« L'administration procède à une enquête sur la nature et l'importance des fraudes qui peuvent se produire dans le commerce des essences naturelles de fleurs. Cette enquête n'est pas terminée, et les premières constatations faites ont montré que la question est plus complexe qu'il n'avait semblé tout d'abord. Les préoccupations des producteurs d'essence naturelle de lavande ne sont pas perdues de vue. Aussitôt qu'il sera possible de le faire, des mesures seront prises pour mettre fin aux abus dont ils se plaignent. »

Le Petit Marseillais reproduit des conseils de M. Pic, sur les moyens à employer pour éduquer le consommateur d'essence de Lavande et le documenter sur les moyens de production, afin qu'il puisse se rendre compte de la nécessité des prix actuels.

M. Pic préconise l'emploi de films cinématographiques qu'il a lui-même expérimentés avec succès. Nous croyons que la réclame par le film sera efficace pour la Lavande comme elle l'est pour tant d'autres industries, même les industries agricoles.

A PROPOS D'UN GENÉVRIER INTÉRESSANT

Aire géographique du *Juniperus Thurifera* L. et du *J. Thurifera* L. var. *Gallica* De Coincy.

Dans un article récent publié ici même M. Lucien Lestra (1) a montré l'intérêt que présente l'étude d'un Genévrier, croissant à peu près exclusivement en Dauphiné, et dont l'essence a des propriétés assez semblables à celle de la Sabine. Il s'agit du *Juniperus thurifera* L. var. *gallica*, ainsi dénommé par Auguste de Coincy en 1897 et décrit par lui l'année suivante (2). Cet arbre a été longtemps pris pour la Sabine elle-même et confondu par les botanistes soit avec le *J. Sabina* L., soit avec le *J. phœnicea* L., qui en est pourtant très distinct par la couleur de ses fruits, soit encore avec le *J. Lycia* L. ; aussi s'explique-t-on aisément que dans les régions où ne croît pas la Sabine, on récolte à sa place et pour les mêmes usages le *J. thurifera* var. *gallica*. C'est à M. L. Vidal (3) que revient le mérite d'avoir attiré l'attention sur cette plante et rectifié les erreurs dont elle avait été l'objet ; suivant l'avis de Villars et de Mutel, notre confrère de Grenoble la regardait avec des raisons très plausibles comme une variété arborescente de la Sabine et avait adopté le nom de *J. Sabina* var. *arborea* Mutel, auquel A. de Coincy a substitué celui de *J. thurifera* var. *gallica*, adopté généralement aujourd'hui.

Ph. Offner. Cl. P. M.

Juniperus thurifera L., var. *Gallica Coincy* (4)

Les caractères qui distinguent le *J. thurifera* var. *gallica* du *J. thurifera* d'une part et du *J. Sabina* d'autre part ont été fort bien mis en évidence dans une étude plus complète par M. Lestra (5). Entre le *J. thurifera* type et la variété, les différences ne nous paraissent pas telles que la création d'une variété nouvelle par A. de Coincy fût bien justifiée. D'après cet auteur, en effet, la variété « ne peut se distinguer du type que par ses nucules un peu striées, à sommet proéminent ct à contours moins anguleux ; la chair des galbules est d'une consistance plus molle ». Tandis que la dimension des fruits

(1) L. Lestra. — *Un Genévrier intéressant. Le* Juniperus thurifera *var.* gallica *de Coincy.* Parf. Mod., XIV, 1921, p. 210.

(2) A. de Coincy. — *Sur le* Juniperus Sabina *var.* arborea *des environs de Grenoble.* Bull. Soc. Bot. France, XLIV, 1897, p. 231 et *Remarques sur le* Juniperus thurifera *L. et les espèces voisines du bassin de la Méditerranée.* Ibid., XLV, 1898, p. 429.

(3) Louis Vidal. — *Note sur un Genévrier, des environs de Grenoble.* Bull. Soc. Botanique France, XLIV, 1897, p. 51.

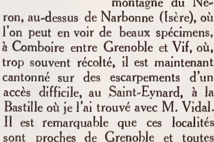
(4) Cette figure, que nous avons reproduite avec l'autorisation de la librairie Masson, est extraite d'*Ecloga quinta plantarum hispanicarum ab auctore Auguste de Coincy*. In-fol., 36 p., 14 pl., Paris, Masson, 1901. Elle n'est pas citée par les auteurs qui ont étudié le *J. thurifera* var. *gallica* et qui ne pouvaient avoir l'idée de chercher la description et la représentation de cette plante française dans un ouvrage consacré à des plantes d'Espagne.

(5) L. Lestra. — *Contribution à l'étude du* Juniperus thurifera *var.* gallica. Thèse doct.

(galbules) du *J. thurifera* varie de 6 à 10 m/m, ceux de la variété atteignent 10 à 12 m/m. A. de Coincy, qui a même pesé les fruits, a constaté que l'ensemble des nucules (au nombre de 2 à 3) d'un galbule de *J. thurifera* pèsent 7 à 8 centigr., tandis que celles d'un galbule de la variété atteignent 10 centigr. en moyenne. On reconnaîtra que ces caractères distinctifs sont peu importants ; il s'y ajoute, il est vrai, une distribution géographique toute différente, mais qui ne constitue pas un caractère spécifique.

Quelle est donc la répartition de ces deux plantes ? Des renseignements inédits nous permettent de l'indiquer d'une manière plus complète qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Le *J. thurifera* type semble localisé dans le bassin occidental de la Méditerranée. Il est répandu dans les montagnes de la péninsule ibérique (Portugal, les deux Castilles, Aragon, Murcie, Valence, Navarre), formant par places des forêts étendues, mais clairsemées, notamment dans l'Aragon vers 1.200 mètres d'altitude. On le désigne vulgairement dans certaines parties de l'Espagne sous le nom de « Sabina albarra », ce qui révèle encore la grande analogie de notre plante avec la Sabine. Il a été en outre signalé en Sardaigne (par Grisebach); en Grèce, en Anatolie (par Cosson), mais ces dernières indications seraient à vérifier ; il ne croît pas en Corse, non plus d'ailleurs que la Sabine, qui y aurait été mentionnée par erreur. Il est connu depuis longtemps en Algérie et au Maroc ; au cours d'une mission au Maroc, accomplie en 1920, MM. E. Jahandiez et J. Gattefossé (1) en ont trouvé des peuplements importants dans le Moyen et le Grand-Atlas, entre 2.200 et 2.900 mètres d'altitude. Enfin le *J. thurifera* a été découvert dans les Pyrénées françaises en 1907 par MM. les abbés Coste et Soulié (2); il croît sur le mont de Rie, entre 700 et 900 mètres d'altitude, près de la petite ville de Saint-Béat (Haute-Garonne), patrie du maréchal Galliéni. Successivement Lapeyrouse et Lezat avaient récolté ce Genévrier, le premier sur le versant nord qui domine Saint-Béat, le second sur le versant sud qui fait face à Marignac, mais tous deux l'avaient pris pour le *J. Sabina* qui, d'après M. l'abbé Coste à qui je suis redevable de ces renseignements, ne descend jamais dans les Pyrénées à une aussi faible altitude.



Ph. J. Gattefossé. Cl. *P. M.*
Un pied de *Juniperus phœnicea* maraboulique au-dessus des gorges de Chichi, près de Mogador (Maroc)

Le premier auteur qui ait parlé de la plante désignée aujourd'hui sous le nom de *J. thurifera* var. *gallica* est Villars qui, dans son *Histoire des plantes de Dauphiné*, à la suite de la description de la Sabine, dit simplement : « nous en avons une variété en arbre à Saint-Clément près d'Embrun. » Cette mention a échappé à M. Vidal, qui a d'ailleurs trouvé dans l'herbier Villars, au Muséum de Grenoble, un échantillon récolté au Néron et étiqueté *J. Sabina* var. *arborea*. Mais de cette sabine arborescente Villars parle lui-même plus longuement dans un mémoire peu connu (3) où il écrit :

« La Sabine est un Genévrier dont les feuilles collées sur le rameau, présentent des concatenations singulières, quelquefois elles s'écartent et s'alongent (*sic*) au point de devenir semblables à celles du Genièvre ; l'arbre, de rampant qu'il était, devient alors élevé et droit : cette variété singulière se trouve près de Vif, sur les montagnes.

« Une variété plus remarquable encore, c'est la Sabine en arbre ; elle vient aux environs d'Embrun ; son bois est noir ou brun, résineux, odorant : cette odeur éloigne les punaises des lits qui en sont construits et même des appartements où ils sont placés. »

On voit d'apès ce texte que notre plante était bien connue de Villars ; comme lui j'ai constaté que certains rameaux de *J. thurifera* var. *gallica* présentaient parfois des feuilles aciculaires semblables à celles du *J. communis* (4).

C'est donc à Vif, près de Grenoble, et à Saint-Clément, près d'Embrun, que le *J. thurifera* var. *gallica* a été observé pour la première fois. Il a été ensuite signalé à la montagne du Néron, au-dessus de Narbonne (Isère), où l'on peut en voir de beaux spécimens, à Comboire entre Grenoble et Vif, où, trop souvent récolté, il est maintenant cantonné sur des escarpements d'un accès difficile, au Saint-Eynard, à la Bastille où je l'ai trouvé avec M. Vidal. Il est remarquable que ces localités sont proches de Grenoble et toutes

Univ. Lyon (Pharmacie). In-8°, 84 p., 12 fig. Toulouse, 1921.

(1) *Catalogue des végétaux aromatiques du Maroc*. Parf. Mod., XV, 1922, p. 7. MM. Jahandiez et Gattefossé qualifient vulgairement dans ce mémoire le *J. thurifera* de « Sabine thurifère », nom qui lui convient parfaitement.

(2) *Florule du Val-d'Aran*. Bull. de Géogr. Bot., XXIII, 1913, p. 91.

(3) Villars — *Liste et observations sur les arbres de la province du Dauphiné*. Mém. de la Soc. littér. de Grenoble, 1re partie, 1787.

C'est la forme normale des feuilles juvéniles des Cupressinées et que les arbres adultes, décrits sous le nom de *Retinospora*, ont conservée, ce qui les rend parfois méconnaissables. Les anciens botanistes appelaient Sabine mâle le *J. Sabina* à feuilles normales et Sabine femelle le *J. Sabina* à feuilles aciculaires.

situées dans les Préalpes du Dauphiné.

Une série d'autres localités sont groupées dans la vallée moyenne de la Durance ou en sont peu éloignées : Saint-Crépin, où existe un peuplement très important (1), Guillestre, Saint-Clément, Espinasse et Rabou.

Enfin le *J. thurifera* var. *gallica* a été récolté, hors du Dauphiné, près de Peyresq (Basses-Alpes) par Fritz Mader en 1912 (d'après une communication de M. E. Jahandiez) ; cette localité appartient déjà géographiquement aux Alpes maritimes, et nous incline à croire que l'aire de l'espèce peut s'étendre en France plus au Sud.

(1) GUIGUES. — *Une forêt de Sabines dans les Hautes-Alpes*. Bull. des Sc. pharmacol., 1902, p. 33.

Il est évident que cette énumération de toutes les localités actuellement connues sera complétée. Le *J. Sabina* croît, en effet, plus haut, dans les vallées du Guil et de la Durance, et là, comme en d'autre points, il y aurait lieu de s'assurer si le *J. thurifera* var. *gallica* n'a pas été pris pour la Sabine ou si les deux plantes n'y coexistent pas.

Dans son *Catalogue des plantes de l'Ardèche* M. J. Revol signale le *J. phœnicea* et le *J. Sabina* « sur les rochers et coteaux arides et calcaires de la basse région méridionale jusqu'à Vallon, Pont-d'Arc, Païolive », mais lui-même et l'abbé Coste n'ont rencontré dans cette région que le *J. phœnicea*. Un renseignement inexact a fait citer la Sabine par M. Revol ; l'abbé Coste est très affirmatif sur ce point, mais croit que là aussi, le *J. thurifera* aurait pu être pris pour le *J. Sabina*. Si cette hypothèse est confirmée, les montagnes du Bas-Vivarais seraient comme un relais entre les Pyrénées et les Alpes dans la répartition du *J. thurifera*.

L'isolement du *J. thurifera* dans quelques montagnes du Dauphiné, à l'état de variété endémique, assez loin de son aire méditerranéenne, reste jusqu'à maintenant un fait qu'il est difficile d'expliquer ; une revision minutieuse de la répartition du *J. Sabina* et la découverte probable de nouvelles localités, où il a été confondu avec le *J. thurifera*, aideront peut-être à résoudre ce petit problème phytogéographique.

Dr J. OFFNER. (C. R.)

Sur l'Essence de Baies de Juniperus Phœnicea.

MM. Puxeddu et Vodret ont étudié l'huile essentielle que donnent par distillation les baies de *Genévrier de Phœnicie*. Les fruits avaient séjourné préalablement dans l'eau pendant deux jours. Pendant la première heure, il passa au réfrigérant les 4/5e de l'essence, le reste demanda encore quatre heures. Le rendement fut de 2,5%.

L'huile en question possède une odeur aromatique. Fraîchement distillée, elle est incolore, mais jaunit ensuite légèrement sous l'influence de la lumière. Elle ne renferme ni phénols, ni aldéhydes. En voici les constantes :

Poids spécifique à 15° : 0,8658 ; indice de réfraction à 20° : 1,4675 ; pouvoir rotatoire $[\alpha]_D$ 26°, + 16°,84' ; indice d'acide, 2,49 ; indice de saponification : I. S. 14 — 15 ; ind. après acétylation : 35 ; solubilité dans l'alcool à 90° : 16 volumes.

Une portion de l'huile, passant à 74° sous pression réduite de 30 mm, a présenté les caractères suivants :

Pouvoir rotatoire $[\alpha]_D$ 25°, + 23°, 94' ; poids spécifique à 25° : 0,8543 ; indice de réfraction : 1.4644.

***

Le Dr V. Massera, notre distingué collègue, a été chargé par le Gouvernement italien d'examiner une essence de baies de *Juniperus phœnicea* de Cirénaïque.

Le rendement fut de 1,76 %. Voici les constantes de l'essence : poids spécifique à 15°, 0,8715 ; indice de réfraction à 20°, 1,4732; pouvoir rotatoire $(\alpha)_D$ 20°, + 6°; indice d'acide, 0,54 ; indice de saponification, correspondant à 4,91 % d'éthers et après acétylation à 11,92 %.

L'essence distille en deux portions nettes : de 153 à 160°, 58 % et de 160 à 168°, 17 %. La première de ces deux portions présente les caractères suivants: poids spécifique à 15°, 0,8604 ; pouvoir rotatoire $(\alpha)_D$ 20°, + 19°30' ; indice de réfraction à 20°, 1,4668. Cette portion a été caractérisée comme étant de l'α-pinène par son nitrosochlorure.

Les 25% restants distillent à 168-260°, 13 % ; 260-290°, 7 % ; 290-294°, le reste. La deuxième de ces portions a été caractérisée comme étant du cadinène, par son dichlorhydrate.

Dans une seconde essence analysée par le même auteur et provenant de Merg, on a caractérisé les mêmes principaux constituants. Cette dernière essence présentait les caractères physiques et chimiques suivants : poids spécifique à 15°, 0,870 ; pouvoir rotatoire $(\alpha)_D$ 20°, + 1° ; indice de réfraction à 20°, 1,4715 ; indice d'acidité, 0 ; pourcentage d'éthers : 5,58 % ; pourcentage d'éthers après acétylation, 14,91 %.

A travers les Publications techniques.

"La Parfumerie Moderne".

Le Messager de Sao Paulo, le plus grand journal français du Brésil, dit du numéro de Noël 1921 de *La Parfumerie Moderne* : « Comme nos lecteurs le savent, il s'agit du guide le plus parfait qu'il soit possible de rêver, en ce qui concerne l'industrie et le commerce des parfums. Les annonces forment un véritable guide de la parfumerie... »

Comme pour donner raison à ce quotidien estimé, il nous parvient en même temps une lettre d'un abonné de Alajuela (Rep. de Costa-Rica) nous disant : « *La Parfumerie Moderne* » nous facilite les ventes par sa diffusion formidable et les achats en Europe par sa documentation. Nous vous en remercions, car nous avons acheté, l'an dernier, plus de 10.000 fr. par médiation de votre Revue. » C'est ce qui explique l'extraordinaire rendement de notre publicité attesté par une correspondance enthousiaste des annonciers ; la lettre spontanée d'un abonné de l'Amérique Centrale donne la confirmation de ce fait par un acheteur. Une maison de Hollande nous écrit : « Il est remarquable que votre revue me fasse vendre surtout aux Antilles, en Australie et même aux Indes néerlandaises... »

Huiles essentielles de Limette déterpénées.

Ayant eu, récemment, l'occasion d'examiner divers échantillons d'essences de Limette déterpénées je crois qu'il ne serait pas sans intérêt de présenter, en tableaux synoptiques, les caractéristiques des essences examinées, en regard de leur origine.

L'essence de Limette ordinaire contient une quantité considérable d'hydrocarbures et possède, suivant son origine géographique et industrielle, les caractères suivants :

Antilles. Ess. distillée

Poids spécifique	0,860 — 0,872
Indice de rotation..	+ 33° à + 48°
Indice de réfraction..	1,4700 à 1,4715

Antilles. Ess. pressée

Poids spécifique	0,878 — 0,902
Indice de rotation...	+ 30° à + 38°
Indice de réfraction..	1,4820 à 1,4860

Italie. Ess. pressée

Poids spécifique	0,872
Indice de rotation optique....	+58°
Indice de réfraction	1,4780

Deux échantillons d'origine allemande ont donné à l'examen les résultats suivants :

Essence de Limette distillée

Déterpénée

Poids spécifique	0,903
Indice de rotation	+5°
Indice de réfraction	1,4829

Sesquidéterpénée

Poids spécifique	0,927
Indice de rotation	—7°
Indice de réfraction	1,4831

Essence de Limette pressée

Déterpénée

Poids spécifique	0,896
Indice de rotation	+1°
Indice de réfraction	1, 4855

Sesquidéterpénée

Poids spécifique	0,899
Indice de rotation	—2°
Indice de réfraction	1,4876

Quatre échantillons d'origine anglaise ont donné les résultats ci-dessous :

Essence de Limette pressée à la main

Déterpénée

	1	2
Poids spécifique	0,900	0,896
Rotation optique ...	+ 2°	— 1°
Ind. de réfraction ...	1,4870	1,4859

	3	4
Poids spécifique	0,908	0,906
Rotation optique	0°	+1°30'
Ind. de réfraction ...	1,4875	1,4877

Deux échantillons d'origine française d'essence de Limette de l'Afrique occidentale ont été examinés. Ces échantillons m'ont été obligeamment fournis par M. Gattefossé qui importe cette essence, distillée sur ses indications. Les échantillons avaient les caractères suivants :

Ess. déterpénée

Poids spécifique	0,9084
Rotation optique	+ 1°
Indice de réfraction	1,4842

Ess. sesquidéterpénée

Poids spécifique	0,9231
Rotation optique	— 4°30'
Indice de réfraction	1,4842

Je n'ai pas trouvé de terpènes dans l'essence déterpénée et je n'ai trouvé que des traces d'hydrocarbures dans l'essence sesquidéterpénée.

Les chiffres qui précèdent peuvent, par conséquent, être considérés comme représentant assez bien des essences de Limette de qualité authentique et bonne.

Plusieurs échantillons ont été rencontrés qui avaient une rotation optique de + 10° à + 20° ; mais ce sont naturellement simplement des essences de Limette concentrées et contenant encore une quantité considérable de terpènes.

Ernest-J. Parry,
Barrister-at-Law (Londres),
Membre « Sty of Public analysts ».
(C. R.).

Un nouveau Glucoside à Essence aromatique.

M. Bridel a récemment communiqué à l'Académie des sciences et à la Société de Chimie biologique, ses observations sur un nouveau glucoside qu'il a extrait par la méthode biochimique de Berthelot, des tiges foliées de l'Orpin (*Sedum Telephium* L.), bien connu dans les campagnes pour la guérison des coupures, des cors, etc. (vulnéraire). Les essais faits pour isoler ce glucoside n'ont pas permis de l'obtenir à l'état cristallisé. Cependant l'auteur a pu constater qu'il fournit par l'hydrolyse à l'émulsine un sucre (glucose) et une essence à fine odeur de rose qu'il estime voisine du géraniol. Il faut rapprocher cette observation de celle du Laboratoire de *La Parfumerie Moderne* relative à une essence concrète à odeur de Rose extraite des souches rizhomateuses de la Rodiole (*Rodiola rosea* L.) crassulacée très voisine de l'Orpin. (*P. M.* décembre 1921, page 266).

Identification de l'Ambre gris.

Dans le *Philippine Journal of sciences*, M. Cole décrit un consciencieux examen microscopique de l'Ambre gris véritable. Cet examen montre très nettement dans l'Ambre gris de minces lamelles chitineuses, opaques, dont l'épaisseur varie de 1/10 à 4/100° de millimètre. Ces lames proviennent des gladius, lames chitineuses de certains céphalopodes et notamment des calmars qui correspondent à ce que nous appelons communément l' « os de seiche » (calcaire). L'ambre gris véritable fond à environ 65° C et l'ambréine extraite à l'éther, à 82-83° C.

Des morceaux d'ambre gris du commerce, ressemblant extérieurement à la perfection à l'ambre gris véritable, ont été trouvés formés de matières végétales et non animales. Les lames de gladius étaient absentes et remplacées par des fragments de mousse, de feuilles et d'écorce aisément reconnaissables à un faible grossissement. Le point de fusion de ce produit atteignait 100 à 120° ; l'auteur estime que ce doit être du latex desséché d'*Artocarpus elastica*, latex à glu de l'arbre à pain.

Le Dosage des Aldéhydes et des Cétones.

The Estimation of Aldehydes and Ketones

by Ernest J. Parry

A paper was read recently before the Society of Public Analysts in London, by A. H. Bennett and F. K. Donovan, on the Estimation of Aldehydes and Ketones by means of hydroxylamine.

The authors propose to extend this method, which is of course, well adapted for the estimation of citral in lemon oil, to the determination of aldehydes and ketones in other oils, including oils, such as sesquiterpenless oil of lemon, which contain over 60 % of citral.

It is pointed out that commercial hydroxylamine hydrochloride frequently contains impurities which render the end point of titration with phenol-phtalein obscure and uncertain.

This, in my opinion, is not altogether correct, since even pure hydroxylamine hydrochloride used under the conditions nescessary for these determinations gives an end reaction which is far from sharp with either phenol-phtalein or methyl-orange as indicators.

It is suggested that the Leibig condenser under which the liquids are boiled, ought to be fitted with a Young's rod and disc in order to prevent loss of hydroxylamine. This, in my opinion, is quite unnecessary, as no loss of hydroxylamine takes place when an ordinary 100 cc. Leibig condenser is used.

The objection to the use of this process in cases of oils containing a large amount of an aldehyde or ketone, is the unavoidable error due to the difficulty in the end reaction with any indicator, which is not very large in cases with oils containing a small amount of aldehyde, such as lemon oil, but which, considering the small amount used in the process, becomes multiplied enormously in calculating the final percentage.

In the case of terpenless and sesquiterpenless oils of lemon, there is no doubt that absorption by means of neutral sulphite of sodium (kept neutral by the addition of acetic acid), gives the most accurate and the most concordant results.

Bennett and Donovan also recommend the use of the hydroxylamine process for the determination of Citronellal in Citronella oils.

My experience is that the process is considerably less accurate, and the results obtained vary so much with the slightest variation in conditions, that it is far less advantageous than the oximative and saponificative process.

Une communication a été lue récemment devant la « Society of Public Analysts » de Londres, par MM. A.-H. Bennett et F.-K. Donovan, sur l'estimation des aldéhydes et cétones au moyen de l'Hydroxylamine.

Les auteurs proposent d'étendre cette méthode, qui est naturellement bien adaptée pour l'estimation du citral dans l'essence de citron, à la détermination des aldéhydes et cétones dans les autres essences, y compris les huiles essentielles telles que l'essence de citron sesquidéterpénée qui contient plus de 60 % de citral.

Ils font remarquer que le chlorhydrate d'hydroxylamine du commerce contient fréquemment des impuretés qui rendent obscur et incertain le point terminal du titrage avec la phénolphtaléine.

Ceci, à mon avis, n'est pas absolument correct, vu que même le chlorhydrate d'hydroxylamine pur employé dans les conditions nécessaires pour ces déterminations, donne une réaction finale qui est loin d'être assez nette soit avec la phénolphtaléine, soit avec l'Orange de méthyle utilisés comme indicateurs.

Les auteurs suggèrent que le réfrigérant de Liebig sous lequel on porte les liquides à l'ébullition devrait être pourvu d'une tige et disque de Young pour empêcher les pertes d'hydroxylamine. Ceci, à mon avis, est tout à fait superflu, car il ne se produit pas de perte d'hydroxylamine quand on utilise un réfrigérant de Liebig, ordinaire, de 100 cc.

L'inconvénient que présenterait l'emploi de cette méthode avec des huiles contenant une forte proportion d'un aldéhyde ou d'une cétone, c'est l'inévitable erreur due à la difficulté qu'on éprouve dans l'observation du virage, avec n'importe quel indicateur ; erreur qui n'est pas très grande quand il s'agit d'huiles contenant une faible quantité d'un aldéhyde, telle que l'essence de citron, mais qui se trouve multipliée un grand nombre de fois lors du calcul du pourcentage final, étant donné la très petite quantité qui est utilisée pour appliquer la méthode.

Avec les huiles essentielles de citron exemptes de terpènes et de sesquiterpènes, il n'y a pas de doute que l'absorption au moyen du sulfite de sodium neutre (maintenu à neutralité par l'addition d'acide acétique) donne les résultats les plus précis et les plus concordants.

Bennett et Donavan recommandent aussi l'emploi du procédé à l'hydroxylamine pour la détermination de la teneur en citronellal des essences de Citronnelle.

Mon expérience est que ce procédé est considérablement moins précis, et les résultats qu'ils donnent varient tellement avec la plus petite modification apportée dans les conditions d'exécution du dosage, qu'il est en fin de compte beaucoup moins avantageux que les procédés par oxymation et saponification.

Vu la nécessité où l'on est d'adopter des conditions quelque peu différentes si l'on veut obtenir les résultats présentant le maximum de concordance pour les différentes huiles

At is necessary to adopt somewhat different conditions to get the most concordant results for each individual oil, it is unlikely that the hydroxylamine process as a general process, will meet with much favour with essential oils analysts, and in no case that I have tried with oils containing high percentages of aldehydes or ketones, are the results as concordant as with the other process commonly in use.

For example, a terpenless oil of lemon was taken and diluted with known volumes of pure turpentine which was first rectified, and the fraction 155°-157° collected. This fraction was then allowed to stand in contact with sodium fot two days, and again rectified.

The original terpenless lemon oil gave the following results, when determined under identical conditions three times.

	Sulphite method	Hydroxylamine method
1	48 %	50.1 %
2	47.5 %	51.5 %
3	48 %	52.3 %

The same oil, diluted with 50 % of terpenes as obtained in the method discuted above, gave the following results :

	Sulphite method	Hydroxylamine method
1	24 %	25 %
2	24.5 %	26.5 %
3	24.5 %	24.7 %

When diluted so as to contain only about 5 % of citral, the hydroxylamine process gives the more concordant results, and in my opinion, this process should be reserved for oils containing not more than 10 % of aldehyde or ketone.

essentielles, considérées chacune individuellement, il est fort peu probable que le procédé à l'hydroxylamine en tant que procédé général, devienne jamais digne des faveurs des analystes d'huiles essentielles. Dans aucun des cas d'expériences que j'ai faites sur des huiles à fort pourcentage d'aldéhydes ou de cétones, les résultats n'ont été aussi concordants qu'avec les autres procédés communément employés.

Par exemple, une huile de citron sans terpène a été prise et diluée avec des volumes connus de térébenthine pure qu'on venait de rectifier et la fraction 155°-157° recueillie. On a ensuite laissé cette fraction au repos en contact avec du sodium pendant deux jours, puis on a rectifié à nouveau.

L'essence de citron originale sans terpènes a donné les résultats suivants, après que la détermination eut été faite trois fois dans des conditions identiques :

	Méthode au sulfite	Méthode à l'hydroxylamine
1	48 %	50.1 %
2	47.5 %	51.5 %
3	48 %	52.3 %

La même essence diluée avec 50 % de terpènes, obtenus par la méthode exposée ci-dessus, a donné les résultats suivants :

	Méthode au sulfite	Méthode à l'hydroxylamine
1	24 %	25.9 %
2	24.5 %	26.5 %
3	24.5 %	24.7 %

Quand la dilution est faite de façon que la teneur soit seulement de 5 % de citral environ, le procédé à l'hydroxylamine donne les résultats les plus concordants, et à mon avis ce procédé devrait être réservé aux huiles essentielles ne contenant pas plus de 10 % d'aldéhyde ou de cétone.

Ernest-J. PARRY, *Londres* (C. R.).

La Parfumerie et la Presse.

C'est avec intérêt que nous constatons que la grande presse s'intéresse de plus en plus à la parfumerie ; la vulgarisation de l'emploi des parfums ne peut que s'en accroître et l'industrie française doit se féliciter de ce mouvement.

C'est ainsi que M. Emile Greffe dans *L'Eclair de Montpellier*, et M. Georges Avril, dans *L'Eclaireur de Nice*, ont publié des articles de vulgarisation sur la fabrication des parfums, que *Le Lyon Républicain* et quelques autres quotidiens ont repris le vieux thème des parfums chez les anciens, toujours intéressant, que *La Journée Industrielle* a donné une étude très intéressante sur l'art de la présentation des parfums dans l'industrie française ; que *La Renaissance politique, littéraire et artistique*, étudiant, dans une série d'articles, « l'Evolution du luxe féminin », a consacré un chapitre aux parfums ; que le « flaconnage de luxe » a fait l'objet d'une enquête dans *L'Est Républicain*, de Nancy, pays de verreries, etc...

Avec moins de succès, *La Femme chez elle* a voulu initier ses lectrices à « faire du parfum » avec les fleurs des jardins. Si personne ne se blesse en suivant ses conseils, on pourra s'estimer heureux !

En Belgique, *Le Journal* de Gand, *Le Peuple* de Bruxelles et *L'Indépendance Belge* ont publié de bonnes études de vulgarisation.

En Suisse, les articles sont plus rares, mais plus scientifiques ; citons par exemple : « Le Parfum et le Caractère », dans la *Neue-Zürichen Zeitung*, du 14 mai dernier.

Essence de Rose de Bulgarie.

La production de cette année a été assez bonne sans être exceptionnelle. On l'évalue à 2.500 kilogs environ (usines de distillation et production paysanne). Les mesures contre la falsification sont toujcurs à l'ordre du jour, et le Consul honoraire de Bulgarie à Bruxelles vient d'écrire aux ministres de l'Agriculture et du Commerce de Bulgarie que le marché belge semblait perdu en raison des fraudes trop souvent constatées.

Le prix actuellemont payé sur place est de 18 à 20.000 levas pour la production des villages. Les distilleries et les commerçants demandent de 25 à 28.000 levas.

LES SAVONS A LA BATTEUSE.

Les savons d'empâtage à froid, dits à la batteuse, se fabriquent en quantité relativement importante et, lorsqu'ils sont faits soigneusement, ils font aux savons relargués une concurrence assez sérieuse. Ils ont, en effet, l'avantage d'être le plus souvent surgraissés, c'est-à-dire que toute la masse huileuse n'est pas entièrement saponifiée, et que le savon n'est presque jamais alcalin. L'huile de coco qui est toujours la base des savons à la batteuse, n'absorbe pas, en effet, par la méthode habituelle, la quantité théorique de lessive de soude qui lui serait utile pour être complètement combinée. Alors que l'indice de saponification indique qu'il faut environ 58 parties de lessive de soude pour 100 parties d'huile de coco, en pratique on n'emploie guère que 52 parties (à 38° Baumé). Si l'on s'efforce d'employer la quantité théorique de soude, le savon perd sa transparence et devient très dur.

Pour éviter ces désagréments, on emploie généralement un mélange contenant au maximum 60 % d'huile de coco, le reste étant constitué par du suif, du saindoux et une petite quantité d'huile de ricin ou d'olive, d'arachide (5 à 10 %) pour donner plus de souplesse au savon.

Après avoir fondu ce mélange d'huiles et l'avoir neutralisé par un lavage au carbonate de soude s'il contient plus de 2 % d'acidité, on le met dans une chaudière à agitateur, et on porte le tout à 35° environ. A 100 kilogs de mélange d'huiles on ajoute environ 50 parties de lessive 38° et on malaxe avec l'agitateur pendant 4 minutes environ ; il doit se produire une émulation laitcuse qui met en contact intime la lessive et le corps gras.

C'est à ce moment qu'on ajoute la quantité utile de colorant, préalablement dissous dans l'eau chaude. Il faut bien entendu un colorant résistant parfaitement aux alcalins. Certains fabricants ajoutent au même moment le parfum, de façon à obtenir un mélange absolument parfait. D'autres, au contraire, n'ajoutent les huiles essentielles qu'au moment de couler dans les mises.

Cette fabrication se fait mieux en hiver qu'en été, car si la température de l'atelier reste élevée, la matière coulée dans les mises reste liquide trop longtemps et une partie de l'huile peut surnager. A 16° centigrades, au contraire, la prise est assez rapide.

La chaudière a un fond rond et une tubulure à la partie inférieure, elle doit être entièrement vidée dans les mises de façon qu'il ne reste absolument rien dans la cuve ; les morceaux qui y resteraient se dissoudraient mal à l'opération suivante.

Si le mélange n'a pas été maintenu à 35° centigrades, il peut se solidifier trop rapidement; c'est un invonvénient auquel il faut parer, surtout si l'on veut parfumer au moment de mettre en mises. Les mises sont des moules en bois démontables que l'on amène sous la chaudière et qu'on remplit par la tubulure inférieure : on ajoute le parfum et l'on brasse quelques minutes. Cette manière de faire permet de produire avec une même cuite, des savons à plusieurs odeurs.

Il faut environ 1 kilog de parfum « fixe » pour 100 kilogs, ou de préférence 1 k. 500 de parfum « neutral », très conseillé pour ces sortes de savons.

Sociétés.

Formations.

Parfumerie Violet. — Siège social : 29, boulevard des Italiens, Paris. Capital 6.000.000 francs. Transformation d'une société en nom collectif créée en 1919 et apports de la Société *Rehns, Alexandre et Compagnie.*

Etablissements Shyb. — Siège social : 68, rue Chauveau, à Neuilly. Capital : 1.550.000 francs. Commandite par actions. Seul associé commandité : *M. Charles Pacaut.*

Les Parfums de Mury. — Siège social : 19, rue du Rocher, Paris. Capital : 1.000.000 francs. Fondateurs : *Henri Muraour* et Marquisan et Crépin. Opérations industrielles et commerciales se rapportant aux essences et parfums.

Société Anonyme des Etablissements Marey et Compagnie. — Siège social : 4, rue de Pétrograd, Paris. Capital : 1.050.000 francs, 22 mai 1922. Fabrique de produits aromatiques pour parfumerie et pour droguerie.

Société Polak's Frutal Works. — Siège social : 101 *bis*, rue Gide, à Levallois-Perret. Capital : 200.000 francs. Huiles essentielles, 28 avril 1922.

Marvel Parfümeriefabriks A. G. — Siège : Budapest. Capital : 50.000 Kronen.

Floratma Parfümeriefabrik A. G. — Siège : Berlin. Capital : 2.000.000 marks.

Société Lorenzi-Palanca et Cie. — Commandite par actions. Siège social : 162, boulevard des Dames, Marseille. Capital : 5.000.000 francs. Fabrication et vente de parfumerie, articles de toilette, etc.

Modifications.

Grande distillerie et parfumerie de la Loire. — Siège social : 9, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire). Capital actuel : 500.000 francs. Emission de 800 obligations de 500 francs, 6 %, au taux de 460 francs.

Eugène Feigel et Compagnie. — Siège social : 38, rue de Turenne, Paris. Modifications des statuts.

Société française de Produits Aromatiques. — Siège social : 15, rue Camille, Lyon. Capital : 2.000.000 francs. Transfère son siège à Villeurbanne (Rhône), 112, route de Crémieu.

Société Industrielle Dauphinoise de Produits aromatiques. — Siège social : 40, rue Damrémont, Paris et rue Etienne-Dolet, Romans (Drôme). Capital porté de 1.276.000 fr. à 1.500.000 fr.

Dissolutions.

Savonnerie et parfumerie Marly. — Siège social : 19, rue Anselme, Saint-Ouen. Capital : 1.000.000 francs. Déclaration de faillite du 4 juillet 1922.

Bibliographie.

Distillations principles and process, par Sydney Young, M.-A., D. Sc., F. R. S., Professeur de Chimie de l'Université de Dublin. Un vol. rclié in-8°, 505 pages et 210 illustrations. Londres 1922. En vente : Macmillan and Co, Ltd, St Martin's street, Londres, ou par l'intermédiaire de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

Le professeur Young est l'auteur de travaux connus, notamment d'un ouvrage sur la distillation fractionnée très utile aux chimistes de laboratoire; le nouvel ouvrage est d'autant plus intéressant que l'auteur s'est assuré la collaboration de divers spécialistes qui ont traité les chapitres correspondant à leur compétence ; c'est ainsi que les procédés de distillation industrielle de l'acétone et de l'alcool orthobutylique sont décrits par Joseph Reilly, directeur technique de la « Royal Naval Factory » ; que la distillation de l'alcool éthylique fait l'objet d'un travail spécial de MM. Henley et Reilly ; que la rectification des pétroles est traitée par M. James Kewley, membre du « Council of the Institution of Petroleum Technologists » ; d'autres chapitres industriels sont encore confiés à d'autres ingénieurs et notamment la partie importante concernant la distillation des Huiles essentielles revient à M. Thos. H. Durrans, de la maison A. Boake Roberts et Co, de Londres. Le chapitre de M. Durrans n'est qu'un résumé du travail important qu'il a récemment publié sous forme d'un numéro spécial de notre distingué confrère de Londres : *The Perfumery and Essential Oil Record*, 8, Serle Street, W. C. 2.

Nous ne signalerons donc rien de nouveau concernant la distillation des Huiles essentielles soit dans l'industrie, soit au laboratoire, puisque nous l'avons déjà fait lors de la parution du précédent travail de M. Thos. H. Durrans. Mais ici de nombreuses illustrations enrichissent la publication. Bien des appareils modernes restent inconnus à l'auteur qui s'est surtout occupé de ceux qui sont communément employés en Angleterre ; beaucoup de gravures sont extraites de catalogues de constructeurs d'alambics.

Les études importantes de M. Gattefossé, parues dans *La Parfumerie Moderne*, n'ont pas été utilisées ; enfin les brevets récents qui apportent nombre d'importants perfectionnements à l'industrie de la distillation des plantes aromatiques sont à ajouter au travail de M. Thos. H. Durrans.

Le travail original de M. Young est surtout relatif à la théorie de la distillation et nous n'en entreprendrons pas l'analyse, estimant que cette question complexe verra la parution de nombreux autres ouvrages en toutes langues avant de pouvoir être heureusement solutionnée. Mais nous conseillons vivement à nos lecteurs d'en entreprendre la lecture instructive.

⁂

Annuaire des Céramistes et Verriers de France, 1922. Edité sous le patronage de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie, par J. Hogrel. 1 vol. relié, in-8°, 575 pages. Paris, 1922. Ecrire : 13, rue des Petites-Ecuries, Paris, X^e^.

Cet ouvrage fait honneur aux éditeurs ; conçu sur un plan pratique, de format agréable et d'édition élégante, il contient tous les documents relatifs aux industries céramiques et verrières.

En le parcourant, on constate que les industriels ont tous répondu à l'appel des éditeurs pour les documenter avec précision et probité ; cette vaste confraternité et ce souci de documenter les autres sur soi-même avec la plus parfaite exactitude fait honneur aux verriers.

Nous ne pouvons mieux faire que de comparer cet annuaire à l'*Annuaire Sucrier*, connu depuis cinquante ans et un chef-d'œuvre du genre. Nous ne connaissons pas encore cela en parfumerie et peut-être ne le connaîtrons-nous jamais, car les industriels parfumeurs ne tiennent guère généralement à indiquer avec exactitude les chiffres de production des articles qu'ils fabriquent réellement. Une enquête officielle vient d'être proposée à ce sujet, nous verrons ce qu'elle donnera.

Pour en revenir à l'*Annuaire des Céramistes et Verriers de France*, disons qu'il comprend le tableau des circonscriptions des Chambres de Commerce, l'indication des sociétés amicales se rattachant aux industries verrières, les groupements syndicaux ouvriers et patronaux, une évaluation de la production, une Chronique de la Chambre syndicale, une analyse des brevets d'invention récents, la nomenclature des marques de fabrique, tous les renseignements pratiques concernant la construction des verreries, le commerce des matières premières, les produits divers employés par ces industries. Suivent une technologie succincte des industries du Verre, du Cristal, de la Porcelaine, de la Faïence, des produits réfractaires, des Grès, des Poteries ; la liste de tous les négociants, des agents et manufactures d'exportation, dépôts et cabinets d'échantillons. Enfin une bibliographie complète de tous les ouvrages parus depuis l'antiquité sur la Verrerie.

L'ouvrage est très riche en annonces utiles. Rappelons que le journal des industries sus-dites est notre confrère *La Céramique et la Verrerie*, 32e année, et fort bien édité (même adresse).

Les parfumeurs, consommateurs de verrerie de choix, ont tout intérêt à consulter cet annuaire si précieux pour faire leurs achats après documentation sérieuse.

⁂

The Chemistry of the Non-Benzenoïd Hydrocarbons and their simple Derivatives, par Benjamin T. Brooks, Ph.-D. Un volume in-8°, relié, 612 pages. New-York, 1922, 1re édition. Prix : 7 dollars. Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône). Port en plus.

C'est un ouvrage spécialement écrit pour les chimistes industriels et fort bien conçu. Nous ne pouvons malheureusement songer à en entreprendre ici une analyse, tant la matière en est nouvelle et considérable ; nous devons dire que c'est le premier ouvrage américain aussi parfait qui nous parvienne et qu'il met à jour, organise et étend les précédents travaux de Aschan et de Semmler, jusqu'ici fondamentaux, soit pour les paraffines, soit pour les terpènes.

L'énoncé seul des chapitres de cette œuvre considérable nous entraînerait trop loin. L'auteur étudie les paraffines

et pétroles dans la nature et soulève le problème de leur origine biologique et de leur formation naturelle comparée aux synthèses connues.

Les propriétés chimiques des hydrocarbures saturés sont étudiées en détail, puis celles de chaque paraffine sont soigneusement notées et enfin comparées dans des tableaux bien présentés.

Les carbures non saturés du groupe de l'éthylène sont étudiés tant au point de vue théorique que dans leure propriétés chimiques utilisables industriellement ; tous leurs dérivés et notamment ceux du groupe du citral jusqu'aux ionones et les termes les plus élevés de la série sont étudiés ; toutes les indications bibliographiques des chimistes du monde entier sont mises à profit avec le plus grand soin, et des références précises permettent d'en entreprendre l'étude pour complément d'information.

Les méthodes de polymérisation font l'objet d'un chapitre spécial. Les méthodes de synthèse des hydrocarbures cycliques sont d'abord étudiées de façon générale et théorique puis reprises en détail pour chaque corps à envisager. Chaque série fait l'objet d'un chapitre particulier : série du cyclohexane, série du paramenthane, série de l'orto et du métamenthane, hydrocarbures bicycliques et tricycliques, série du pinène et du fenchène, série du camphène, cycloheptane, cyclooctane et polynaphtènes.

Les méthodes de laboratoire de détermination des propriétés physiques nécessaires à l'identification des terpènes et autres hydrocarbures font l'objet d'une partie spéciale de l'ouvrage très importante où les questions les plus récemment soulevées sont traitées avec science. Les effets physiologiques et notamment l'odeur des hydrocarbures aromatiques non benzénoïdes sont étudiés en détail à la fin du livre.

Nous ne pouvons que conseiller très vivement aux ingénieurs chimistes de parfumerie de compléter leur bibliothèque, tant au laboratoire qu'à l'usine, par l'adjonction de cet ouvrage fondamental.

⁂

Observations relatives à des cas d'affections vénériennes ou cutanées traitées par l'essence de Lavande, par le Dr Jean Marchand. Une plaquette in-4° en 14 pages, avec 20 croquis. Distribuée gratuitement par *La Parfumerie Moderne* contre envoi de 0,50 centimes pour les frais de port, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

Cette intéressante brochure est due à un syphiligraphe distingué et mérite la plus grande attention du public averti. Le Dr Marchand rappelle d'abord les travaux antérieurs sur l'emploi de l'essence de Lavande en thérapeutique, et notamment pour la guérison des plaies de mauvaise nature (Observations du Dr Forgues, etc.).

L'expérience personnelle de M.R.-M. Gattefossé, qui fut le point de départ de toutes les observations ultérieures et de la découverte des propriétés si remarquables de l'essence de Lavande déterpénée, est relatée en détail. On sait que M. Gattefossé, blessé grièvement dans un accident de laboratoire, fut sauvé de la gangrène gazeuse par des applications de Lavande ; M. Courty, ingénieur-chimiste, mort au champ d'honneur, qui avait été blessé lors de la même explosion, fut soigné par les méthodes ordinaires et ne fut guéri que plusieurs mois après ; il avait gardé d'horribles cicatrices tandis que rien ne rappelait cet accident chez M. Gattefossé.

Le Dr Marchand donne le texte des observations communiquées en collaboration avec M. Gattefossé à l'Académie des Sciences, puis entreprend la description d'observations cliniques nouvelles qui font l'objet réel de cette plaquette.

Ces observations sont relatives à la guérison très rapide de plaies vénériennes graves par des applications d'essence de Lavande. Des croquis montrent l'évolution des plaies ; des analyses bactériologiques montrent la rapide modification de leur flore microbienne sous l'influence de l'essence aromatique.

Des observations analogues sont relatives à des adénites suppurées, des lésions de la verge spécifiques, mixtes ou banales, des ulcérations, excoriations et plaies suppurées non vénériennes, des ulcérations par brûlures d'ypérite, des blennorrhagies, des maladies du cuir chevelu. Si l'on rapproche ces expériences de celles des Drs Forgues et Meurisse, rapportées ou analysées également dans notre Revue, on constate que l'essence de Lavande se révèle comme un bactéricide puissant et un revivificateur des tissus nécrosés sans équivalent. Pour les ulcères variqueux, les guérisons sont certaines, définitives et surtout très rapides.

Le Dr Marchand estime que les résultats qu'il a obtenus furent surtout excellents dans les cas de chancrelle et d'adénite chancrelleuse ; des observations nombreuses ont montré la rapidité de l'évolution des lésions, la remarquable activation de la cicatrisation ; dans les adénites la redoutable chancrellisation a toujours été arrêtée et la cicatrisation complète a été obtenue en quelques jours.

La Fontaine odorante.

Elle est située entre la Madeleine et l'Opéra. Un parfumeur se fait par elle de la publicité. Il suffit d'appuyer sur un bouton pour que le parfum tombe goutte à goutte. Un académicien des plus célèbres, qui fait chaque matin sa promenade sur les boulevards, ne manque jamais d'y arroser copieusement son mouchoir et sa pochette.

La vie est si chère ! (*Bonsoir*).

Bibliographie technique.

Le Viscoso-stalagmomètre. A. Muller, *Chem. Techn. Wochenschr.* 1921. t. V, n° 42, p. 346-349. *Riv. ital. Essenze e Profumi*, t. IV, n° 7 (1922), p. 84. *Chimie et Industrie* (1922), Vol. 7, n° 6, p. 1174.

Fabrication de l'Ionone. Lewinsohn. *Riv. ital. Essenze e Profumi*, t. 3, n° 12 (1921), p. 142. *Chimie et Industrie* (1922), vol. 8, n° 1, p. 132.

Extraction du Nérol de l'Essence d'*Helichrysum augustifolium*. Anonyme. *Intern. Drog. Kosmet. Parf. Zeitung* (1921), t. I, n° 1, p. 10. (Revoir : Les Hélichryses et le Nérol. J. de Lorgues *Parfumerie Moderne*, t. XII (1919), pp. 100-102, 3 fig.).

Etudes sur quelques dérivés de la Fenchone. Maxwell. *Annales de Chimie.* (1922, mai), pp. 332-381. Bibliographie.

IIe Congrès national des Plantes médicinales et à Essences.

Nos lecteurs se souviennent du premier Congrès national des plantes médicinales et à essences, qui, étant spécialement consacré à la Lavande, a fait grand bruit en 1919 et a contribué aux études qui suivirent sur notre labiée « nationale » et son industrie.

Cette année, le deuxième Congrès a eu lieu avec l'itinéraire suivant : Bourges, Dun-sur-Auron, Clermont-Ferrand, Montbrison et Lyon.

A Bourges, la séance d'ouverture du Congrès, réservée aux communications techniques, était présidée par M. Duteil, pharmacien, président du Comité régional du Cher.

MM. les professeurs Perrot, Daniel (de Rennes), Fron, de l'Institut agronomique, et M. Wagner, ont traité, tour à tour, des Menthes, au point de vue économique, cultural, détermination des variétés, parasitisme et *fabrication* de l'essence.

M. de Poumeyrol a rappelé quelles étaient les précautions à prendre pour l'emballage et l'expédition des plantes médicinales, et M. Verlot a condensé, dans une intéressante conférence, tout ce qu'il faut savoir du séchage des plantes médicinales.

Une journée fut consacrée à la visite du centre maraîcher de *Dun-sur-Auron*, où, dans un marais tourbeux drainé, croissent déjà les légumes les plus divers. Sous l'influence du « Chemin de fer Paris-Orléans », la culture des plantes médicinales y est maintenant en bonne voie, et l'entente est désormais établie avec les services de l'Office National des matières premières, qui pourra sans doute guider les cultivateurs maraîchers et obtenir des résultats meilleurs.

L'excursion continua par *Clermont-Ferrand*, d'où, on put visiter *Pont-du-Chateau*, où les cultures de M. Chambat ont dû être abandonnées faute de main-d'œuvre, puis *Courpière* où M. Marc, aidé de son chef de culture, M. Gauthier fils, a commencé, autour de son usine de produits galéniques, quelques intéressantes cultures de plantes antiscorbutiques et autres, de tilleuls, de peupliers, de frênes.

A Clermont, la visite s'est terminée par une conférence de M. le Professeur Perrot sur le but à atteindre : augmentation de la production nationale pour arriver à être indépendante du marché extérieur.

Après Clermont-Ferrand, le programme portait une visite aux Etablissements « Durel, Jay et Nacke », à *Montbrison*. Plusieurs heures à travers les cent hectares de Roses de Provins, d'Angélique, de Raifort, de Valériane, de Menthe, de Chardon bénit, etc... ont vivement intéressé les congressistes. C'est par centaines de tonnes que s'expédient les plantes médicinales de ces cultures industrielles, où l'organisation est complétée par de vastes séchoirs à air normal et à air chaud.

Enfin, dans la dernière journée, on visita les premiers essais de culture du Comité Lyonnais que dirigent avec tant de compétence, M. le Professeur Bretin et son secrétaire général, M. Abrial. Ce fut d'abord, à la *Verpillière*, où des efforts réels et méthodiques permettent de tirer des conclusions importantes pour l'avenir, puis à l'*Asile de Bron*, où MM. Bretin et Abrial ont entrepris la sélection des Iris en partant des types cultivés à Vérone et à Florence, où M. Abrial a recueilli tous renseignements, au cours de la mission qui lui a été confiée en 1920 par l'Office National des Matières premières.

Puis le Professeur E. Perrot et quelques Congressistes visitèrent la culture de Sauge Sclarée de la Société Française de Produits Aromatiques, à Villeurbanne, où ils constatèrent la présence de variétés intéressantes, ainsi que quelques planches d'études du jardin botanique de *La Parfumerie Moderne*.

Dans l'après-midi du 22, après une réception des plus aimables du Comité et des Droguistes lyonnais, on s'en fut, pour terminer, visiter les cultures de M. Carle, à *Saint-Just*, qui sont parmi les plus anciennes.

Foire d'Echantillons d'Essence de Lavande.

Nous recevons de l'Office agricole départemental des Basses-Alpes, 9, rue Colonel-Payan, Digne (Basses-Alpes), la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que devant le succès obtenu par la dernière Foire de la Lavande qui s'est tenue à Digne le 1er octobre 1921, l'Office départemental agricole organise, comme suite à la présente campagne de distillation, une troisième foire d'échantillons d'essence de Lavande, qui se tiendra à Digne le samedi 7 octobre prochain.

« Cette importante manifestation est ouverte à tous les Syndicats et à tous les producteurs d'essence de la région du Midi, sans distinction de département. La précédente manifestation avait réuni de nombreux lots, groupant plus de 14.000 kilogs d'essence. Il y a lieu de penser que la prochaine foire verra rassemblée à Digne la majeure partie des essences distillées dans la région du Sud-Est. Un catalogue des échantillons exposés sera dressé par nos soins, afin de vous documenter utilement.

« D'après les informations déjà reçues, la plupart des distillateurs attendent la Foire avant de produire leurs lots d'essence, les prix devant s'établir à cette date à Digne, qui tend à devenir le centre du commerce de ce produit.

« En vous informant de la date de la Foire de la Lavande et en vous y conviant, je me permets de compter sur votre présence à Digne pour le 7 octobre prochain.

« Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

« *Pour le Président,*
« *Le Commissaire Général,*
« NIQUET. »

INFORMATIONS

DANEMARK

Le Commerce de la Parfumerie et des Savons

Les renseignements qui suivent sont dus à M. le Ministre de Francc à Copenhague :

I. *Parfumerie.* — L'industrie danoise de la parfumerie n'est pas en état de concurrencer la parfumerie française. Les parfums danois sont en général d'une qualité très inférieure et ne se vendent guère qu'en province ou à la clientèle moyenne. Les débouchés offerts à la parfumerie française au Danemark sont importants. D'ailleurs, il y a quantité d'agents spécialisés dans cette branche et la plupart des grandes maisons françaises sont représentées au Danemark.

Seules la Grande-Bretagne et l'Allemagne (pour l'eau de Cologne) sont des concurrents pour la France. La parfumerie française est cependant la plus demandée.

L'importation était de 31.900 kgs en 1913, contie 206.200 kilogs en 1919, dont 66.600 kilogs de France, 36.700 kilogs de Grande-Bretagne, 34.300 kgs d'Allemagne et 71.800 kilogs des Etats-Unis. La majeure partie de la parfumerie importée des Etats-Unis provient des maisons Colgate et Williams.

Les principales maisons de détail sont, à Copenhague : Breining, Ostergade 26 ; Fisker et C°, Ostergade 32 ; Bristol, Frederiksberggade 40. Les maisons de gros sont : Madsen et Wivel, Ostergade 86 ; J. Fisker et C°, Norregade 34 ; A. H. Riise, Frederiksbergalle 19 ; Dina Sick, Amagertorv 21, toutes à Copenhague ; Worning et Petersen, Vejle (Jutland).

Les parfums paient des droits d'entrée variant entre 1 kr. 20 et 1 kr. 70 le kilogramme.

II. *Savons.* — Il y a au Danemark environ 30 fabriques de savons occupant 700 ouvriers. Elles ont produit en 1913 : savon mou, 14.683 tonncs ; savons en pains et savons de ménage, 4.347 tonnes ; savon en poudre pour la lessive, 470 tonnes.

En 1918, la production était la suivante : savon mou, 4.858 tonnes ; savons en pains, 1.373 tonnes ; savons de ménage, 4.982 tonnes ; savon en poudre pour la lessive, 672 tonnes.

Enfin, en 1920 les chiffres correspondants étaient : 11.752 tonnes ; 1.857 tonnes ; 1.585 tonnes ; 2.385 tonnes.

La production des savons avait beaucoup diminué en 1918, par suite de la reprise des importations, presque complètement arrêtées pendant la guerre.

L'importation des savons était de 32,6 tonnes en 1914, contre 207,6 tonnes en 1919, dont 18 tonnes de France, 77,3 tonnes de Grande-Bretagne, et 104 tonnes des Etats-Unis.

Parmi les matières premières importées en 1919 la France a fourni, entre autres, 70,8 tonnes d'huile de coco, et 80 tonnes de résine.

Les principales maisons de détail pour la vente des savons sont à Copenhague : Breining, Ostergade 26 ; J. Fisker et C°, Ostergade 32 ; Bristol Frederiksberggade 40 ; Illum, Ostergade 52 ; Magasin du Nord, Kon gens Nytorv 13 ; Messen, Kobmagergade 44.

Les principales fabriques de savons sont :

Danske Oliemoller et Saebefabriker, Lyngbivej 11, Copenhague.

Emdrup Saebefabriker, Emdrupsvej, Emdrup.

Jacob Holm et Sonner, Strandgade 4, Emdrup.

A/S Schous Fabriker, H. C. Jensensvej, 4, Emdrup.

C. Rafns Fabriker, Aalborg.

Kaalund Saebefabrik, Kolding.

Les principaux agents spécialisés dans la branche des savons sont, à Copenhague :

Wies et C°, Abildgaardsgade 4.

Johns M. Klein, Vestre Boulevard 47.

Bruun et Andresen, Kronprinsensgade, 8.

Madsen et Wivel, Ostergade, 26.

A. H. Rilse, Frederiksbergalle, 19.

Emil Wathos et Sonner, Tordenskjoldsgade, 9.

En somme, la parfumerie et les savons français, surtout les savons parfumés, occupent la première place sur le marché danois. Cependant les maisons françaises doivent compter avec la concurrence anglaise et américaine.

(O. N. C. E.)

LETTONIE.

Le Commerce de la Parfumerie

Les renseignements qui suivent sont dus à M. le Ministre de France à Riga :

Nombre d'habitants. — La Lettonie compte actuellement 1.813.000 habitants. Inférieure de près d'un tiers à celle qui occupait les provinces lettones avant la constitution de la Lettonie en Etat indépendant, cette population compte de nombreux éléments dispersés dans les pays voisins et notamment en Russie, qui sont appelés à réintégrer vraisemblablement le territoire dans un avenir plus ou moins proche.

Unité monétaire en circulation. — L'unité monétaire en circulation est le rouble letton. Monnaie fiduciaire soumise au cours forcé, elle a été au cours de ces derniers mois l'objet de dénivellations assez brusques malgré les efforts du Gouvernement qui a introduit une politique fiscale et douanière de tendance draconienne. Un franc représentait 18 roubles en mars 1921, 37 à 38 roubles aux mois de juillet et août suivants. Depuis le début de 1922, le cours est de 20 à 25 roubles pour un franc avec tendance à une lente et progressive dépréciation par rapport au franc.

Il est question d'une réforme monétaire, par l'adoption du lat = 1 franc or. Mais la réalisation de ce projet semble devoir se heurter à des difficultés pratiques.

Un premier pas dans ce sens a été déjà fait par la perception des droits de douane en or.

Droits de douane et droits intérieurs sur l'alcool. — Droits intérieurs (Accise). — Ces droits sujets à des variations fréquentes sont actuellement (avril 1922) de 40 centimes or (soit 40 roubles) par degré d'alcool, quelle qu'en soit la provenance. Ce droit est perçu à la sortie de la distillerie et son paiement est constaté au moyen de l'apposition d'une banderolle vignette sur le récipient.

Droits de douane. — Alcool pur et non distillé, 9 fr. or par kilog, en grands ou petits tonnelets, récipient compris. On projette, à l'occasion de la refonte générale des tarifs douaniers, d'abaisser ce droit à 4 fr. 50 par kilog.

En bouteilles, par kilog, quel que soit le degré, les alcools et compositions alcooliques, de bouche ou autres, doivent acquitter un droit spécifique de 12 francs or par kilog. Le tarif nouveau (non encore en vigueur) abaissera ce droit à 6 francs or.

Droits sur les essences et les parfums. — La nouvelle réglementation douanière, comportant un abaissement général du tarif, à laquelle il a été fait allusion, a été présentée à la Constituante et adoptée en troisième lecture. La date de sa mise en vigueur est encore indéterminée. Tout porte à croire néanmoins qu'elle aura lieu dans le courant de juin 1922. Le tableau ci-après indique les différences entre le tarif actuel et le tarif futur.

Tous ces droits sont comptés par kilog (brut) en francs or.

	Ancien tarif	Tarif projeté
117. — Eaux aromatiques, sans mélange d'alcool par exemple de cerises, de lauriers, de fleurs d'oranger, de roses, pipermint et eaux similaires	2.50	?
119. — Cosmétiques et substances aromatiques : 1° Poudre de toilette blanche, rouge, teintures pour cheveux sans alcool, pastilles parfumées pour fumigation, préparations commerciales de toutes sortes, non spécialement dénommées, comprenant toutes sortes de cristallines, substances aromatiques (y compris les poids des fioles, boîtes et autres récipients)	4.00	3.00
2° Toutes sortes de préparations de parfumeries et cosmétiques contenant de l'alcool par exemple, parfums, eaux aromatiques, élixirs, pommades, etc.....................	15.00	10.00
3° Huiles volatiles et aromatiques parfumées naturelles ou artificielles, préparées sans alcool	4.00	3.00
120. — Savons :		
1° Pour toilette, liquides ou durs, ou en poudre de même savons médicinaux brut......	2.00	1.50
2° De toutes sortes, excepté ceux de toilette...........	0.25	
N B. — On déduit seulement le poids de la caisse extérieure en bois.		

Possibilité de débouchés. — Les tarifs très élevés signalés ci-dessus sont de nature à provoquer la contrebande.

En dehors de ce commerce plus ou moins licite, des négociants français de Riga (une dizaine environ) s'occupent entre autres choses du placement des produits de parfumerie français qui jouissent d'une très grande vogue et sont très recherchés malgré leur prix très élevé (le plus petit flacon de « quelques fleurs » de Coty coûte actuellement 1.300 roubles).

Mais la plupart des marques de parfumerie française sont peu connues.

Immédiatement après ces parfums français se placent les essences allemandes (notamment Wolf de Karlsruhe et Mullens (marque 711), très inférieures comme qualité mais de prix plus abordables. L'eau de Cologne est presque uniquement de provenance ou de fabrication locale.

Le savon de parfumerie français (Houbigant, Roger et Gallet, etc.) est en vente dans les grandes parfumeries. Mais son prix très élevé (250 roubles le pain) est un obstacle au développement de cette vente. Il en est de même des produits de toilette gras. La crème Simon, flacon moyen, coûte plus de 200 r. Malgré ces prix, la vente est suivie. Les produits dentifrices français sont peu connus : on achète un peu les anciens (Botot, Bénédictine), mais les plus récents, faute de publicité sans doute, sont introuvables.

Les bonnes poudres de riz françaises ont une clientèle déjà importante qui pourra prendre de l'extension.

Production locale. — Quatre usines fabriquent en Lettonie les savons de toilette, l'eau de Cologne, la poudre de riz, et quelques essences chimiques à bon marché. Les deux plus importantes sont la maison Briegger, et Markovitz et Plehn. Briegger est une firme ancienne bien établie qui occupe une centaine d'ouvriers.

L'aperçu qui précède permet de se rendre compte des débouchés que la parfumerie française peut trouver en Lettonie. Pour la Russie, à défaut d'indications précises, on peut escompter, d'après la vogue dont y jouissaient autrefois nos produits, que cette branche de notre exportation peut redevenir très prospère. La Lettonie sera la voie de transit normal pour la reprise de ce commerce.

Le plus gros obstacle est celui du prix, il semble malheureusement qu'il soit malaisé de concurrencer sur ce point la production allemande. Toutefois, la haute qualité de nos produits et leur réputation méritée leur permettront de lutter avantageusement, si on peut réaliser un léger abaissement des prix.

(O. N. C. E.).

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Nouvel impôt sur la vente en détail des préparations médicinales, de la parfumerie et des boissons alcooliques.

Un ordre exécutif N° 719 en date du 16 février dernier a établi à partir du 1er mars 1922, un impôt nouveau sur la vente au détail des préparations médicinales et médicaments patentés, des savons de toilette, de la parfumerie et des boissons alcooliques, y compris les vins de table, de champagne et de dessert.

Cet impôt est de : 1 % sur le prix de vente des médicaments, de la parfumerie, des alcools et liqueurs, des vins, sauf le champagne et les bières ; ½ % pour les savons de toilette ; et 1 ½ % pour les vins de champagne.

Cette loi comporte, en outre, des amendes élevées de 50 à 200 dollars qui seront appliquées sévèrement.

(O. N. C. E.).

ILES BALÉARES

Parmi les produits étrangers introduits à Majorque ceux venant de France et d'Algérie sont les suivants : Produits chimiques, engrais, ciment, automobiles, bicyclettes, machines agricoles et autres, quincailleries ; produits pharmaceutiques, *parfumerie*, articles de toilette, conserves alimentaires, articles de ménage, verrerie, cuirs tannés, pommes de terre, liège, papeterie, etc... On peut évaluer à 10.000.000 de pesetas environ l'ensemble des importations françaises en 1920.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 10

Contribution to the physiology of the action of perfumes on the cerebral centers. — The eminent Dr Ferrua, a learned philologist and a great scholar in paleography, has been kind enough to start in our Review a serious study on the influence exerted by perfumes, from the point of view of pure physiology and psychology. While Dr Gatti and Dr Cayola undertook the same study in the clinical domain, Dr Ferrua selected the still harder task of studying the variations undergone by the actions of perfumes, both in the time and in the space.

In that heretofore quite unbeaten ground, everything is worthy of our attention ; we are yet very far from being able to determine with certainty the correct action of each single constituent of perfumes, but it is for the present day's specialists to try and set the laws which are likely to regulate these actions. We shall soon give a review of the recent works written on the relations existing between chemical formulae and odours ; we shall also examine a few writings on the influence exerted by perfumes on mediums.

Cultivation of the Aurantiaceae in Algeria.— We are introducing to our readers a paper contributed especially for the *Parfumerie Moderne* by professor Ducellier of the Institut Agricole de l'Algérie, which is a very complete monography of the question of Cultivation of the Aurantiaceae in french North-Africa. This study has been condensed to the extreme, owing to the scarce space available, but yet it does include everything that it is actually possible to know on the subject. Let us add that it is the first general report ever published on that important farming industry of Algeria.

We recall to our readers' mind that we had included in our programme the question of cultivation of the Aurantiaceae in general, and this is the twenty-third article (many of which are original studies contributed especially for our Review) published by us during these last three years.

We appeal to all our friends, in order that the points which have not yet been discussed may retain their attention and induce them to communicate their opinions to us ; all the specialists on these questions are called to take their share in that wide-reaching inquiry.

On the use of a few synthetic perfumes which are but little known yet. — Our eminent contributor, Madame Floriane, whose studies on practical perfumery are now known and reprinted in the whole world, is reviewing the last novelties brought out by the chemistry of perfumes.

She discloses the correct use, as made by the cleverest practitioners, of rare or new synthetic products which have been lately tending to assume a large place in perfumery.

Odoriferous Fungi. — For this curious study of aromatic mycology, we are indebted to Mr Coupin, a well known vulgarizer of the science of fungi, who has written quite a number of books. He is studying and describing with

Sumario del Numero 10

Contribución à la fisiología de la influencía de los perfumes sobre los centros cerebrales.— El distinguido Doctor Ferrua, sabio filólogo y paleógrafo erudito, se ha dignado comenzar en nuestra Revista un estudio formal de la influencia de los perfumes, desde el punto de vista estrictamente fisiológico y psicologico. Los doctores Gatti y Cayola, por su parte, han inciado el mismo estudio en la clínica. El Dr Ferrua escogió por su parte la tarea más ingrata aún de estudiar la variación de las influencias de los perfumes en el tiempo y el espacio.

En aquel dominio, del todo inexplorado, todo es digno de detener la atención ; aún estamos muy lejos de poder determinar con seguridad la influencia exacta de cada constituyente de los perfumes ; pero á los especialistas de hoy, les corresponde procurar establecer las leyes que verosimilmente rigen dichas influencias. Proximamente, daremos une revista de los trabajos recientes acerca de las relaciones que existen entre las fórmulas químicas y los olores ; tambien examinaremos algunos trabajos relativos à las influencias de los perfumes sobre los mediums.

Cultivo de las Aurantiaceas en Argelia. — Presentamos à nuestros lectores un trabajo preparado especialmente para la *Parfumerie Moderne* par el professor Ducellier, del Instituto Agricola de Argelia ; es una monografía muy completa de la cuestión del cultivo de las Aurantiaceas en el Africa del Norte Francesa. Dicho estudio, lo hemos tenido que condensar mucho, debido al poco espacio disponible, pero sin embargo nuestros lectores encontraran, al leerlo, todo cuanto es posible conocer actualmente sobre esta cuestión. Añadiremos que es este el primer relato de conjunto presentado sobre aquella importante industria agrícola Argelina.

Recordamos á nuestros lectores que habiamos puesto la cuestión del cultivo de las aurantiaceas en general en nuestro programa, y que he aqui el artículo vigesimo tercero (entre les cuales, muchos estudios originales reservados para nuestra revista) que venimos publicando, desde tres años.

Apelamos á todos para que todos los puntes que aun no se hayan discutido, detengan la atención de nuestros correspondientes, suplicándoles se sirvan enviarnos su opinión. Todos los especialistas de aquellas cuestiones estan llamados á colaborar en esta extendida investigación.

Empleo de unos cuantos perfumes sintéticos poco conocidos. — Nuestra distinguida colaboradora, Madame Floriane, autora de estudios sobre la perfumeria práctica, que hoy se conocen y reproducen por todo el mundo, pasa revista de las últimas novedades de la Química de los perfumes.

Indica el empleo exacto por los prácticos más entendidos, de los productos sintéticos escasos ó nuevos que tienden á ocupar, desde poco tiempo, un puesto más importante en la perfumeria.

Los Hongos odoríferos. — Este curioso estudio de micologia aromática est debido al Sr Coupin, vulgarizador muy conocido de la ciencia de los hongos, y autor de numero-

details all the fungi the odour of which offers anything noteworthy, and notably those which emit a pleasant smell.

Soap-Making. — We call our readers attention to the use of Radiol in soaps, as indicated at the end of this number, in both english and spanish. The french text refers to making liquid shampoos.

Other articles. — This number includes a good many very interesting data on the cultivations at Grasse, and in the french colonies ; also on the Perfumer Industry throughout the world.

sisimas obras. Estudia y describe detalladamente todos los hongos cuyo olor presenta alguna particularidad digna de notarse, y entre otros los de olor agradable.

Jaboneria. — LLamanos la atención acerca del empleo del Radiol en jaboneria, indicado en español e inglés al fin del presente fasciculo. El texto francés trata de la fabricación de los « shampooings » líquidos.

Otros artículos. — Este fasciculo comprende numerosos informes de mucho interes acerca de las culturas de Grasse, de las culturas coloniales y de la industria de la perfumeria en el mundo.

Les Plantes à Parfum à Grasse.

La Main-d'œuvre militaire pour la Cueillette du Jasmin.

La culture du *Jasmin* est en danger, dit M. Muraour, la main-d'œuvre étant insuffisante pour la récolte des blanches corolles, qui devrait être terminée chaque jour vers 11 heures : dans la période de production, les fleurs restent exposées trop longtemps au soleil (souvent torride), parfois jusqu'à 15 heures, perdant ainsi une partie de la finesse de leur parfum.

On peut évaluer la perte subie par les propriétaires et les parfumeurs à trois ou quatre cent mille francs, car il faut compter avec la fatigue des cueilleuses qui, travaillant dans une atmosphère accablante de chaleur, sont souvent obligées de se reposer.

Plusieurs propriétaires parlent d'arracher les jasmins ; les fermiers, à cause du prix élevé qu'ils sont obligés de payer aux cueilleuses, ne reçoivent pas une rémunération suffisante de leur travail.

Pour obvier à ce fâcheux état de choses, M. Muraour demande — l'autorité militaire ayant plus d'une fois permis à des soldats d'apporter leur concours aux agriculteurs, par exemple pour faire la moisson, ou les vendanges — si les syndicats de producteurs et de parfumeurs, appuyés par les municipalités, ne pourraient pas se concerter pour tâcher d'obtenir l'aide de deux cents militaires. Ce ne serait pas pour ces hommes, ajoute-t-il, une corvée ; on ne prendrait que ceux de bonne volonté, et ils seraient payés aux prix établis.

A la Coopérative des Fleurs de Parfumerie de la Colle (Alpes-Maritimes).

Nous extrayons du rapport fourni sur le bilan de l'année 1921, les renseignements suivants :

La gelée du 17 décembre 1920 a fort compromis les récoltes, plus particulièrement celle des roses et, surtout, des fleurs d'oranger. Ce n'est que dans quelques années que les orangers pourront donner une production normale.

Il n'a donc été livré à la parfumerie que 41 k. 200 de *fleurs d'oranger*, à raison de 13 fr. le kilo, et, déduction faite des frais généraux, les producteurs ont touché 12 fr. 75, soit au total 535 fr. 60.

Les *roses de mai* ont donné 54.525 kilos 700 (en déficit de 17.513 kilos sur l'année précédente). Elles ont été livrées aux parfumeurs à raison de 4 fr. 30 le kilo, soit un total de 234.460 fr. 50. Les fleurs ont été payées aux producteurs 4 fr. 15 le kilo.

Il a été livré, en outre, à la parfumerie : 206 k. 300 de *roses* variées à raison de 0 fr. 60 le kilo, payé aux producteurs 0 fr. 45 ; soit une somme totale de 123 fr. 80.

L'assemblée a voté le paiement d'une ristourne de 20 centimes par kilo de fleurs d'oranger et 10 centimes par kilo de roses, livré à la Société en 1921.

Malgré les récoltes défectueuses, les frais généraux n'ont pas atteint 2 % des recettes.

Un Insecte du Jasmin.

MM. Berland et Séguy rapportent, dans le *Bulletin de la Société entomologique de France*, qu'en septembre 1921 une chenille causait des dégâts dans les plantations de *Jasmin* de Caillan (Var).

Cet insecte ne se contentait pas de ronger les feuilles de l'arbrisseau, il perforait la corolle tubulaire des fleurs vers la moitié de sa longueur. Généralement ces fleurs attaquées ne s'ouvraient plus et se flétrissaient rapidement.

Quelques-unes de ces chenilles ramassées sur place ont été élevées et elles se sont chrysalidées du 8 au 10 septembre. Le 19 du même mois, il en sortait des microlépidoptères (petits papillons) assez communs, le *Glyphodes unionalis* Hubner, connu surtout comme nuisible à l'olivier, mais connu également comme hôte du jardin, du Ligustrum, ainsi que de l'arbousier.

Quelques-unes des chenilles, saines en apparence, au lieu de se chrysalider, ont donné des pupes, qui ont été trouvées à côté des corps contractés des chenilles. De ces pupes, — précisément le 19 septembre, — sont sortis autant d'adultes d'un parasite du microlépidoptère, le Tachinide *Zenillia roseana* B. B.

Il est probable que dans le territoire de Callian, ce parasite servira suffisamment de frein au *Glyphodes*. Mais on ne saurait peut-être en dire autant des environs de Grasse, où les plaintes des horticulteurs deviennent toujours plus vives.

Contribution à la physiologie de l'influence des Parfums sur les centres cérébraux.

La localisation anatomique des centres cérébraux de l'olfact et de l'instinct génésique tout près l'un de l'autre, est un fait acquis à la physiologie, qui nous éclaire la genèse du phénomène de l'influence de *certains parfums* sur les fonctions sexuelles.

Ce sont les essences agréables à l'odorat, dont l'action est plus enivrante et plus vive. Elles concourent, dans une très large mesure, au réveil de l'instinct chez les hommes d'un tempérament nerveux, excitable et sensitif, chez lesquels toutes les impressions des sens se traduisent facilement en des actes, où l'esprit les entoure d'une atmosphère idéale.

La séduction de la femme est exaltée par les senteurs de son corps. L'homme en subit le charme, sans pouvoir s'expliquer pourquoi il provoque en lui des sensations érotiques, des images voluptueuses, des désirs qu'il est incapable de dompter.

Dès les temps les plus reculés de l'histoire et de la légende, les fleurs et les parfums ont toujours joué un rôle remarquable dans les rapports des sexes.

C'était par la force aveugle de l'instinct que les femmes parvenaient à découvrir les moyens d'enlacer l'homme primitif (pas si barbare cependant qu'on le suppose) et de régner sur lui, malgré leur faiblesse et les préjugés qui en faisaient des esclaves.

Les quintessences ou huiles essentielles des fleurs et des résines datent d'une époque très éloignée. On les préparait dans les villes de l'Assyrie et de la Chaldée plusieurs siècles avant l'établissement des Hébreux en Palestine. Ceux-ci les apprirent des Egyptiens.

Leurs procédés d'extraction, quoique rudimentaires et imparfaits, ne laissaient cependant pas de donner des produits d'une excellente odeur balsamique, telle, par exemple, que l'huile essentielle de Myrrhe, dont les femmes juives et phéniciennes s'embaumaient le corps.

L'ignorance des principes élémentaire de l'hygiène, le genre de vie, l'impossibilité même de prendre des bains dans quelques contrées arides et désertiques, où il y avait juste assez d'eau pour satisfaire les besoins de l'économie animale, faisaient de l'usage des huiles essentielles balsamiques une nécessité pour masquer les mauvaises odeurs que la peau exhalait. Cette coutume existe encore chez les femmes juives des pays Berbères (descendantes, la plupart, des juifs chassés d'Espagne), et chez les femmes d'Abyssinie, en particulier, dont le corps sentirait trop mauvais à cause du beurre rance avec lequel on le frotte, si elles ne l'arrosaient pas de parfums. L'essence odorante sert ainsi à corriger les senteurs repoussantes de la crasse et de la transpiration.

Il en a été de même, sans nul doute, du temps des anciennes civilisations des peuples Altaïques, Accadiens, Mèdes, Perses et Sémites.

Mais, petit à petit, l'observation des effets que les parfums produisaient sur les hommes dans les relations amoureuses, mit les femmes orientales dans la voie de choisir entre les quintessences des fleurs et des résines celles qui possédaient des propriétés spéciales. L'intelligence de la femme, ne vivant que d'amour, et n'ayant de joie que dans l'ivresse sensuelle, comme c'était le cas du monde ancien, sous le beau ciel et le climat ardent de l'Inde, de l'Egypte, de l'Assyrie, s'aiguisa par l'absence même de toute culture intellectuelle, et des faits les plus simples de l'expérience, fit jaillir des leçons, qui lui apprirent instinctivement ce que la science ne pouvait lui révéler.

Aussi l'art des parfums agissant par l'olfact sur le centre cérébral de la fonction génésique, dont le centre spinal est sous la dépendance, atteignit en Orient un degré de perfection qui nous aide à comprendre les phénomènes étranges des aberrations sexuelles dues aux essences excitantes.

C'est un sujet digne d'étude que de classer les essences par ordre de leurs effets physiologiques sur les centres cérébraux.

La composition des parfums anciens nous est à peu près inconnue, ou, du moins, sujette à caution. Car la terminologie des fleurs et des plantes, des substances balsamiques, des essences provenant du règne végétal et du règne animal varie beaucoup dans les langues mortes de l'Inde, de l'Assyrie, de la Perse, des hauts plateaux de l'Asie centrale, voire même des Sémites, des Ittites et des Phéniciens. Nous avons dû le constater dans nos études de philologie comparée médicale et botanique. Les textes chinois et tibétains antérieurs seulement de deux mille ans à notre ère, malgré leur copieuse documentation, présentent de très graves difficultés. Les textes cufiques (arabes primitifs) sont aussi souvent obscurs.

Nous ne pouvons, au sujet des parfums, remonter le fleuve du temps que par induction, et avec le secours des observations actuelles, tâcher de saisir les points d'analogie existant entre la constitution chimique des essences d'aujourd'hui et celles d'antan.

Le degré de sensibilité de la peau étant corrélatif à la richesse du système nerveux sous-dermique, les huiles essentielles qu'on applique directement par friction sur la surface nue du corps ont une action d'autant plus prompte et plus intensive que le climat est plus chaud. La perspiration activée par la chaleur favorise l'absorption presque immédiate des principes volatils de n'importe quelle substance balsamique. Le froid, par contre, la ralentit. D'où un écart considérable entre le coefficient physiologique des molécules odorantes dont la circulation s'empare, en différentes localités et chez les différents peuples. Un esquimau, un lapon, un Samoïede sont à peu près réfractaires. Un indien, un malais éprouvent des phénomènes d'ivresse et de surexcitation nerveuse pour de minimes doses.

C'est encore l'identique processus d'absorption par les glandes sudoripares du derme, qui provoque l'usage répandu

en Chine et au Maroc des boulettes de parfums qu'on roule dans la main. Elles produisent des sensations voluptueuses. Les femmes de l'ancienne Egypte portaient des sachets de poudres odorantes sous leur tunique.

En thèse générale, les parfums volatils, pénétrants et d'une grande puissance de radiation, que ni le temps, ni les changements atmosphériques n'affaiblissent, sont les parfums dont l'influence est plus troublante sur les centres cérébraux.

La mémoire, l'idéation, le travail intellectuel, l'économie entière du système nerveux central peuvent en subir, soit en bien, soit en mal, les effets.

Nous avons plusieurs fois constaté chez des sujets des deux sexes sensitifs, excitables et tant soit peu mystiques ou rêveurs, la manifestation, parfois fugace, parfois durable, de troubles hallucinatoires à la suite de l'emploi de parfums très agréables à l'odorat, mais renfermant des principes toxiques pour le cerveau.

Le sens génésique est du reste celui qui, chez l'homme, comme dans le règne animal, reçoit des essences, par l'intermédiaire du sens olfactif, les plus actifs courants d'excitation.

L'opothérapie orchitique et ovarique pourrait trouver dans le potentiel énergétique qui se dégage des parfums, le complément d'une médication dont, à notre époque, on sent trop souvent le besoin.

D[r] Th. FERRUA.
(*Turin.*) (C. R.)

Les variétés de Cannelier et leurs rendements en Essence.

Le *Bulletin of the Imperial Institut*, de Londres, fait remarquer que l'*huile essentielle* obtenue par la distillation des feuilles du *Cannelier*, quoique tout à fait différente, et de moindre valeur que l'huile médicinale tirée de l'écorce du *Cinnamomum zeilanicum*, est cependant plus demandée, cela pour en extraire l'eugénol, et pour préparer la vanilline.

On sait que l'écorce de Ceylan est supérieure aux autres pour le commerce des produits d'Occident; mais les Cocotiers, l'Hevea brasiliensis, etc., ayant été substitués, en grande partie, dans l'Ile, aux Canneliers, le *Bulletin* doute que le type de Ceylan, cultivé ailleurs pour parer à la pénurie d'écorce, puisse donner un produit de même qualité. Il reconnaît, cependant, que dans certains pays, la Côte de l'Or, par exemple, on obtient une très bonne huile essentielle.

Il donne à cette occasion quelques renseignements sur les diverses espèces de *Cinnamomum*.

Le *Cinnamomum zeylanicum* originaire de l'Inde méridionale, de Tenassérim et de Ceylan, fournit la cannelle fine, ou cannelle de la reine. L'écorce du tronc donne, à la distillation, une essence qui contient 58 à 76 % d'aldéhyde cinnamique ; celle des racines une quantité négligeable, avec un faible taux d'eugénol, d'eucalyptol, de bornéol, de safrol ; l'huile des feuilles renferme 70 à 75 % d'eugénol et 3 % d'aldéhyde cinnamique.

Le *Cinnamomum Cassia* Blume, donne par son écorce, et en n'importe quelle partie, des rendements analogues, 80 à 90 % d'aldéhyde cinnamique ; huile distillée des petites branches garnies de feuilles, 0,5-2 %, ne contenant ni aldéhyde cinnamique, ni eugénol.

L'écorce des racines et les petites branches feuillées du *Cinnamomum Loureirii* Nees fournissent respectivement 1,17 % et 0,2 % d'une huile essentielle contenant 27 % d'aldéhyde et 40 % de linalol, eugénol et eucalyptol.

Dans l'essence de *Cinnamomum Burmanni* Blume (=C. *Kiamis* Nees), on trouve 77 % d'aldéhyde et 11 % d'eugénol.

L'huile essentielle de l'écorce des espèces : *Cinnamomum Camphora, C. Oliveri, C. Parthenoxylon, C. pedatinervium, C. Mercadoi, C. Sintok, C. Tamala, Canella alba,* ne contient que peu, ou pas, d'aldéhyde ; elle ne peut être utilisée que pour le camphre et le safrol qu'elle contient.

Antonin ROLET,
Ingénieur agronome.
(C. R.)

L'extraction de la Résine des Pins morts.

On sait que le gemmage se pratique sur les pins sur pied, pour obtenir la gemme qui s'écoule des quarres ; cette gemme donnera l'essence de térébenthine, la colophane, l'huile de pin, etc. Mais dans ces dernières années on s'est mis à exploiter aussi, en Amérique, le bois mort, et aujourd'hui on compte dans ce pays huit exploitations qui manipulent de 20 à 25 tonnes de bois par jour.

Le tronc est la partie la plus pauvre de l'arbre et la souche vaut mieux que le bois de cime. C'est le bois noueux qui donne le plus de résine.

Dans les racines, la partie pivotante est très pauvre, tandis que les racines latérales sont, au contraire, très riches.

Voici, d'après le journal *Chimie et Industrie*, comme on procède.

Le bois, déchiqueté par une hacheuse, est pulvérisé dans un broyeur à maillets, puis introduit dans les extracteurs, grandes cuves métalliques à fermeture hermétique.

La première opération, qui dure 3 à 4 heures, consiste à entraîner à la vapeur d'eau l'esssence de l'huile de pin.

La résine est ensuite extraite par digestion dans de la gazoline, avec contre-courant, ce qui dure 4 à 5 heures. La solution obtenue, contenant 15% de résine, est distillée pour obtenir d'abord la gazoline — qui peut resservir — puis un mélange d'essence et d'huile de pin, enfin de la résine, qui est coulée en barriques.

Le bois étant encore imprégné de solvant, on le récupère par un courant de vapeur d'eau, durant 4 à 5 heures.

La tonne de bois donne, ainsi, jusqu'à 280 livres de résine.

Culture des Aurantiacées en Algérie.

Les indigènes du Nord de l'Afrique cultivaient autrefois plusieurs espèces du genre Citrus ; Desfontaines (1) cite les espèces ci-après :

Citrus medica : A *dulcis*, B *limon*, C *cedra*, D *compressa ;*

Citrus aurantium : A *amarum*.

D'après les auteurs que nous avons pu consulter, on observait au moment de l'occupation française de l'Algérie, les citrus suivants :

Oranger à fruits doux (*Citrus Aurantium* L.).

Orangers à fruits amers (*Citrus Bigaradia* Duh.).

Citronnier (*Citrus Limonium* Ris.).
Cédratier (*Citrus Medica* Ris.).
Limettier (*Citrus Limetta* Ris.)
Bergamottier (*Citrus Bergamia* Ris.)
Pamplemoussier (*Citrus Decumana* L.)

dans les jardins d'Alger, dans les fermes de la Mitidja oú se trouvaient de superbes vergers d'orangers et surtout au pied du petit Atlas, à Blida notamment, où existaient des jardins d'orangers qui s'étendaient à un kilomètre au nord, au sud et à l'est de la ville (2).

Les fruits produits à cette époque étaient consommés sur place ou transportés dans les villes du littoral et de l'intérieur : Alger, Cherchell, Ténès, Mostaganem, Oran, Médéa, Miliana. Ils se vendaient à bas prix ; Rozet rapporte qu'à son retour de Médéa, un mois après la prise de Blida, les habitants de cette dernière ville vinrent leur vendre des oranges à raison de 0 fr. 10 la douzaine. Il ajoute que « les oranges de Blida sont aussi grosses et aussi bonnes que celles de Majorque».

La culture des Aurantiacées s'est peu étendue jusqu'au milieu du siècle dernier, malgré la qualité des fruits produits en Algérie, où la chaleur, indique Moll (1845), fait mûrir les meilleures oranges du monde.

L'exportation qui aurait pu favoriser l'extension des plantations d'orangers, se heurtait comme celles des autres produits agricoles de la colonie, à des difficultés nombreuses. Des essais d'exportation furent tentés néanmoins dès 1849 par quelques commerçants ; ils ne furent pas tous heureux, mais ils firent connaître et apprécier les oranges algériennes. Cet état de choses, très préjudiciable aux intérêts de la colonie, cessa dès l'application de la loi de 1851.

« La loi douanière du 11 janvier 1851, en livrant le marché national en franchise aux produits agricoles de l'Algérie, écrivait Duval, en 1853 (1) a ouvert une carrière nouvelle aux planteurs et aux commerçants. »

La suppression des droits de douane excessifs qui grevaient les oranges se fit immédiatement sentir et, dès 1852, plus de 7.000.000 d'oranges furent exportées en France (2). Cette situation n'a pas tardé à donner une large impulsion à la culture des orangers sur différents points de la colonie, particulièrement dans la province d'Alger (3).

En 1853, sur le territoire de Blida seulement, 29 orangeries nouvelles ont été créées, 6.700 caisses d'oranges furent expédiées en France. Des essais d'extraction d'essences avaient été effectués, on cite une production de :

Petit grain.......	70 kil.
Néroli	3 —
Essence de bigarade	150 —

A la fin de cette année, on comptait 311 orangeries dans le département d'Alger, se répartissant ainsi :

Banlieue de Blida.........	182 hect.
Territoire de Boufarik.....	30 —
Territoire de Koléa.......	10 —
Territoire de Rovigo......	22 —
Territoire de l'Arba	23 —

Les plantations s'étendaient sur une superficie de 376 hectares et comportaient plus de 50.000 arbres (1).

Les orangeries étaient bien moins nombreuses à cette époque dans les



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Scène de récolte dans une orangeraie algérienne.

(1) *Flora atlantica.*

(2) Rozet. — *Voyage dans la Régence d'Alger*, Paris, 1833.

(1) *De la production et du commerce des oranges en Algérie.* Ann. colon. Alger. Paris, 1853.

(2) Les premières exportations d'oranges et de citrons ont été les suivantes : 1849, 22.000 kil. ; 1850, 102.000 kil. ; 1851, 253.000 kil.

(3) *Culture des orangers.* Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie. 1852-1854. Paris, 1855.

(1) Lautour-Mézeray. — *Etat des orangeries dans le département d'Alger.* Ann. colon. Alger. Paris, 1854.

provinces d'Oran et de Constantine où les indigènes avaient presque entièrement négligé la culture des aurantiacées avant l'occupation française.

Depuis les plantations se sont étendues considérablement en Algérie. On a créé de belles orangeries dans les départements d'Oran, d'Alger et de Constantine.

De nouvelles espèces et variétés ont été introduites : Le mandarinier (Citrus nobilis Lour.) fut importé vers 1850 par Hardy, Directeur de la Pépinière centrale du Hamma (Alger) ainsi que de nombreuses variétés d'orangers. Hardy indique, en 1852, parmi les 1.627 espèces fruitières introduites, 79 variétés d'orangers (1). L'introduction du mandarinier a été des plus heureuses, cet arbre fruitier occupe actuellement, comme nous le verrons plus loin, une place de plus en plus importante dans la plupart des orangeries d'Algérie ; il a été propagé surtout depuis 1875 après les essais effectués à Boufarik par Borély-la-Sapie (2).

Le Kumquat (*Citrus japonica* Thunberg), dont les jolis petits fruits commencent à arriver sur le marché d'Alger et à être exportés. Les variétés de ce bel arbuste cultivées actuellement en Algérie ont été introduites et propagées par M. le Dr L. Trabut, Directeur du Service botanique du Gouvernement général de l'Algérie (3).

Le Triptera (*Citrus trifoliata* L.) employé comme porte-greffe du Kumquat principalement.

Les orangers de Bahia ou Navel, aux fruits remarquables et une foule d'autres variétés intéressantes à divers titres (4).

Les plantations actuelles sont constituées par les variétés désignées sous les noms suivants :

Orange de Blida, variété à fruits arrondis, grossièrement chagrinés, très répandue dans les orangeries d'Algérie, comprenant de nombreuses formes, dont certaines sont remarquables.

Orange sanguine, à fruits ronds, à pulpe rougeâtre, comprenant plusieurs sortes appréciées désignées simplement d'après leur volume : *Petite sanguine* et *Grosse sanguine*.

Orange de Jaffa, grosse orange ovoïde, à peau épaisse, peu productive.

Orange du Portugal demi-sanguine, belle orange ovoïde à pulpe irrégulièrement colorée, excellente variété ;

Mandarine de Blida, constituant à peu près entièrement les plantations de mandarinier d'Algérie.

Clémentine (1), cette variété (hybride de Mandarinier et de Bigaradier) à fruits d'une coloration rouge vif, un peu moins déprimés que la mandarine, légèrement pyriformes parfois, est cultivée surtout à cause de sa précocité.

Nous avons observé, en Algérie, particulièrement dans l'Ouest sur les marchés de Tlemcen et d'Oran, entre autres, pendant l'automne, des fruits intermédiaires entre les mandarines et les oranges, intéressant également par leur précocité (2).

Les oranges *Navel* commencent à se propager dans les nouvelles plantations.

La zone de culture des orangers s'étend sur tout le littoral algérien, dans les plaines et vallées où les gelées se font à peine sentir. A Boufarik et à Blida, où les plantations d'aurantiacées prospèrent, les températures moyennes des saisons sont les suivantes :

	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Moyenne de l'année
Boufarik.	11°5	20°4	25°1	14°5	17°8
Blida ...	11°3	19°3	25°1	14°8	17°6

Dans les stations ci-dessus, les gelées durent peu ; on enregistre quelquefois, mais rarement, des abaissements de température à -3°.

On observe des orangeries importantes dans le département d'Oran, près de Misserghin et près de Perrégaux. Dans le département d'Alger, la culture de l'Oranger et du Mandarinier se développe particulièrement autour des centres de Boufarik, de Blida, de Rovigo et de l'Arba. Les orangeries s'étendent aux environs de Bougie, de Philippeville et de Bône, dans le département de Constantine. On trouve quelques plantations dans la vallée du Chélif et çà et là dans l'intérieur de l'Algérie : Orléansville, Relizane...

Les Kabyles cultivent diverses Aurantiacées dans les lieux bien abrités et bien exposés jusqu'à une altitude très élevée, 7 à 800 mètres parfois. Nous avons observé de beaux orangers tout près de Fort-National où l'hiver est cependant assez rude. On cite en Kabylie les anciennes orangeries de Toudja et d'Akbou. Les indigènes, qui ont multiplié pendant longtemps l'oranger par graines, possèdent de nombreuses variétés dont certaines sont d'excellente qualité.

A Biskra, les orangers produisent de bons fruits à l'abri des palmiers ainsi que dans quelques oasis, tels que : El Goléa. On y cultive aussi des mandariniers et des citronniers.

***

Indépendamment des plantations, dont quelques-unes dépassent une superficie de 100 hectares, où les orangers, mandariniers et citronniers font l'objet de cultures spéciales, ces arbres sont plantés fréquemment dans un grand nombre de jardins et vergers en Algérie, parmi des arbres fruitiers ou des arbres d'ornement.

On comptait en Algérie, en 1914, plus de 1.600.000 arbres se répartissant de la manière suivante :

Orangers

	Existants	En rapport
Alger	458.812 (*)	382.746
Oran	218.812 (*)	177.335
Constantine	221 039 (*)	180.112
Territoires du Sud : Aïn-Sefra, Ghardaïa, Touggourt et oasis sahariennes..	2.320	913
Totaux....	900.983	741.106

(*) Dont 406.000 pour Alger.
— 160.000 — Oran.
— 27.000 — Mostaganem.
— 25.000 — Tlemcen.
— 30.000 — Constantine.
— 73.000 — Bône.
— 49.000 — Bougie.
— 47.000 — Philippeville.

(1) *De la naturalisation des végétaux en Algérie*. Ann. colon. Alger. Paris, 1852.

(2) Roger Marès. — *Multiplication, plantation et culture des Citrus*. Bull. N° 1. Informations agricoles. Ecole d'agriculture Maison-Carrée. Alger, 1906.

(3) *Le Kumquat. — Culture dans le Nord de l'Afrique*. Alger, 1914.

(4) Dr Trabut. — *L'Oranger en Algérie*. Alger, 1908.

(1) Dr Trabut. — Une nouvelle Tangérine : La Clémentine. Bul. Agr. Alg.-Tun., Alger, 1902.

(2) Il règne une certaine confusion dans les désignations des variétés des Aurantiacées cultivées en Algérie, confusion qui n'est pas sans inconvénients au point de vue pratique.

Mandariniers

	Existants	En rapport
Alger	349.223 (*)	290.552
Oran	140.075 (*)	112.275
Constantine	96.067 (*)	71.046
Territoires du Sud.	715	545
Totaux....	586.080	474.418

(*) Dont 334.000 pour Alger.
— 113.000 — Oran.
— 16.000 — Mostaganem.
— 7.000 — Tlemcen.
— 44.000 — Bône.
— 16.000 — Bougie.
— 35.000 — Philippeville.

Citronniers et autres

	Existants	En rapport
Alger	68.862 (*)	61.566
Oran	42.828 (*)	36 855
Constantine	43.773 (*)	33.384
Territoires du Sud.	2.410	687
Totaux....	157.873	132.492

(*) Dont 55.000 pour Alger.
— 27.000 — Oran.
— 25.000 — Bône.

D'après les chiffres indiqués cidessus, les surfaces occupées par les orangers, mandariniers et citronniers, s'étendaient sur 3 à 4.000 hectares en 1914. Depuis cette époque, les plantations se sont largement développées, à l'exception de celles de citronnier, et l'on peut estimer à plus de 6.000 hectares l'étendue actuelle des orangeries et des vergers où l'on cultive les Aurantiacées en Algérie.

***

Le choix, la préparation et la fertilisation du terrain destiné aux Aurantiacées présentent une grande importance ; ce sont des végétaux exigeant des terres profondes, saines, de moyenne consistance et très fertiles. Les terres propres à leur culture sont néanmoins assez étendues en Algérie, plus particulièrement dans les plaines basses, alluvionnaires du littoral où l'irrigation est possible. L'Algérie pourrait produire une grande partie des oranges et mandarines que consomme la métropole.

Dans les pays où la culture des orangers est effectuée méthodiquement, dans le sud de l'Italie par exemple, la préparation du sol est très soignée ; ce dernier est ameubli dans certains cas à plus de 3 mètres de profondeur, ce qui permet de cultiver les orangers sans le secours des irrigations ou de limiter considérablement ces dernières. L'utilité de l'ameublissement profond du sol s'affirme de plus en plus en Algérie et la plupart des plantations sont faites actuellement sur terrain défoncé à 50 ou 60 centimètres ; mais il serait très avantageux d'ameublir plus profondément le sol quand cela est possible.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Rangée de cyprès abritant du vent une plantation d'orangers dans la Mitidja.

La préparation du sol commence pendant le printemps ou de préférence pendant l'été lorsqu'il y a lieu de détruire certaines mauvaises herbes vivaces, tel que le *chiendent*. Le défoncement est complété avant la plantation par des labours, des scarifiages ou des hersages suivant l'état du terrain qui doit être en outre convenablement nivelé afin que la répartition de l'eau d'arrosage s'y fasse d'une manière très uniforme.

On recommande avec raison de préparer et fumer fortement le sol de l'orangerie dès l'année qui précède celle de la plantation des arbres.

***

La plupart des Aurantiacées sont très sensibles à l'action des vents à la-

quelle on remédie le cas échéant en entourant les orangeries de grandes haies ou brise-vents constitués par les arbres ci-après :

Le Cyprès (*Cupressus sempervirens*) à rameaux fastigiés ou étalés ; la dernière forme est préférée par la plupart des planteurs car elle constitue des abris plus clairs se dégarnissant moins vite.

Le Tamarix (*Tamarix articulata*), intéressant pour les terrains salées où il résiste mieux que les Cyprès (Perrégaux). Il se multiplie facilement par boutures.

Le Casuarina (*Casuarina stricta*), les Eucalyptus (*Euc. occidentalis, rostrata*) utilisés quelquefois ; ces derniers épuisent davantage le sol et ils constituent des abris moins bons que les cyprès et les tamarix.

***

Les plants d'oranger ou de mandarinier employés en Algérie proviennent du commerce ou des pépinières installée par les planteurs. Cette dernière façon de procéder très recommandable, permet de soigner plus complètement les jeunes arbres, de faire un choix plus sévère des variétés, des porte-greffes, des sujets à planter...

Le *Bigaradier* est le porte-greffe le plus généralement utilisé en Algérie depuis que la *Gommose* ou maladie du collet a ravagé les orangeries constituées à l'aide d'arbres non greffés (franc de pied).

Le *Triptera*, encore très peu répandu en Algérie a donné des résultats intéressants dans les terres fertiles à Rouiba (Station botanique) et à Boufarik.

Il en est de même du *Pamplemoussier* et du *Citrus de Floride* qui ont été essayés dans quelques orangeries.

Le choix des arbres sur lesquels on prélève les graines a une très grande importance ; ces dernières devront provenir exclusivement de fruits sains cueillis sur des arbres vigoureux.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Groupe d'ouvriers indigènes procédant à la cueillette des oranges.

Les semis se font au commencement du printemps sur couche ou en pleine terre bien préparée et fumée ; ils sont abrités à l'aide de roseaux ou de branchages, arrosés et binés soigneusement de manière à pouvoir mettre les jeunes sujets en pépinière dès l'année suivante.

La distance laissée entre les lignes, dans les pépinières, varie suivant que l'on procède au moment de la mise en place, à l'arrachage à racines nues ou en mottes, de 70 centimètres à 1 m. 20 ; les plants étant à 30 ou 70 centimètres les uns des autres sur la ligne. Dans quelques pépinières, les sujets sont transplantés à 70 à 80 centimètres en tout sens.

On devra prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la reprise rapide et activer ensuite le développement des plants car il importe de mettre en place des sujets jeunes et vigoureux.

Le greffage commence dès l'année qui suit la transplantation. On applique la greffe en écusson, soit au printemps, *à œil poussant*, soit à l'automne, *à œil dormant* et la *greffe en couronne. La greffe de côté sous écorce* est également pratiquée par quelques planteurs.

Lorsque les bourgeons des écussons ou des greffons se développent on supprime, le cas échéant, la partie supérieure du sujet à 10 ou 15 centimètres de la greffe, de façon à pouvoir attacher les jeunes rameaux, assez fragiles au début, sur cette partie de la tige ou à défaut sur un tuteur.

On conduit de plus en plus les orangers et les mandariniers en forme basse, circulaire, qui facilite la cueillette des fruits ; cette forme donne d'autre part moins de prise aux vents auxquels sont très sensibles les jeunes rameaux des orangers. Cette forme est obtenue en pinçant ou en taillant le ou les rameaux émis par le greffon ; on réserve ensuite 4 ou 5 rameaux secondaires à la hauteur voulue, 70 centimètres à un mètre en général.

La formation de la charpente commence en pépinière ou après la mise en place ; il semble préférable d'appliquer la première méthode : on évite les plaies de taille, toujours préjudiciables aux arbres de cette famille.

Trois ou quatre ans après le semis, si les plants ont été soignés convenablement, on peut procéder à leur mise en place. Cette opération a lieu à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps, un peu avant que les sujets entrent en végétation. L'arrachage doit être effectué en respectant le plus possible les racines. L'arrachage en motte favorise la reprise des sujets, mais il présente des inconvénients sérieux, telle que la propagation des mauvaises herbes et des parasites. L'Oxalis, si commun dans les cultures du littoral, en particulier dans les orangeries, et le

Cyperus, ont été propagés bien souvent de cette manière.

On aura soin avant de planter de couper nettement l'extrémité des racines écourtées pendant l'arrachage et d'enlever une partie des feuilles si cela est nécessaire.

Les sujets sont plantés dans des trous creusés dans le terrain défoncé, en plaçant leur collet de telle sorte qu'il se trouve au niveau du sol lorsque le tassement de ce dernier est terminé.

Il n'y a pas de meilleur moyen pour assurer le contact de la terre avec les racines et faciliter la reprise que d'arroser la terre qui recouvre les racines même si cette dernière présente des conditions d'humidité et d'ameublissement suffisantes.

La plupart des plantations sont faites en carrés, parfois en quinconces. La distance laissée entre les arbres varie de 5 à 8 mètres suivant la fertilité du terrain et le développement des variétés cultivées. Le Kumquat se plante à 2 ou 3 mètres.

Des améliorations peuvent être apportées aux procédés indiqués ci-dessus. M. Bertrand, Président honoraire de la Société des Agriculteurs d'Algérie, propriétaire à l'Arba (Alger) indique le procédé suivant, qui lui a donné des résultats excellents :

Semis de graines de bigaradier sur couches chaudes en janvier-février, repiquage des jeunes plants en pots une vingtaine de jours après leur levée. Mise en place au mois de février et de mars de l'année suivante dans un terrain bien défoncé. Greffage fin octobre, commencement de décembre. Greffe de côté sous écorce.

A la sixième année, les orangeries créées de cette façon entrent en rapport (1). Ce procédé est des plus recommandables car il permet d'éviter les mutilations des racines pendant les arrachages, toujours très préjudiciables à la vie des sujets dont certains vieillissent prématurément et se développent ensuite avec beaucoup de lenteur ; ils restent nains quelquefois.

Lorsque les plantations sont constituées à l'aide de sujets très jeunes, comme dans le cas indiqué ci-dessus, on peut restreindre les frais d'entretien, pendant les premières années, en faisant des cultures intercalaires diverses : tomate, artichaut, pomme-de-terre, fève, etc. que l'on supprime dès que la mise à fruits se généralise.

***

L'entretien des orangeries comporte au moins deux labours, le premier est exécuté au commencement de l'automne et le second à la fin de l'hiver. Dans quelques plantations on effectue quatre labours : le premier en octobre, le second en février ou mars après la cueillette généralement, le troisième en juin et le quatrième dans le courant de l'été suivant l'état du sol. Cette façon de procéder permet de diminuer le nombre des arrosages et de combattre avantageusement la végétation adventice estivale si envahissante parfois dans les plantations irriguées.

Des binages effectués après les labours permettent d'entretenir le sol meuble et net de mauvaises herbes. Parmi ces dernières, il nous paraît utile de citer plus particulièrement les espèces suivantes :

L'Oxalis (*Oxalis cernua*) que l'on rencontre en abondance dans la plupart des orangeries où il végète et forme un épais tapis de feuilles pendant l'automne, l'hiver et une partie du printemps (1). Il cause dans les plantations beaucoup plus de dommages qu'on ne le pense en général, il entretient par son abondante végétation une grande humidité à la surface du sol, humidité qui peut favoriser le développement de certaines maladies. Il absorbe et évapore beaucoup d'eau au détriment des réserves contenues dans la terre comme nous avons pu le constater, ce qui oblige à commencer les irrigations plus tôt.

Il semble, d'autre part, que les engrais répandus dans les orangeries envahies par l'oxalis aient peu d'action dans certains cas ; l'oxalis accumulant dans ses tubercules d'abord, puis ensuite dans ses bulbilles des réserves importantes d'éléments nutritifs dont ne pourront évidemment pas profiter les orangers. Dans un terrain où les peuplements d'oxalis paraissaient être arrivés à leur maximum de densité, nous avons recueilli, après la disparition complète des rhizomes et des feuilles de cette plante, 800 à 1200 grammes de bulbilles par mètre carré, soit 8.000 à 12.000 kilos à l'hectare. M. Arambourg, professeur d'Agrologie à l'Institut agri-



Ph. Boyer. Cl. P. M.

Préparation des fruits sur place avant le transport au magasin

(1) Conférence faite à la Société des Agriculteurs d'Algérie. Alger, 1921.

(1) *Note sur la végétation de l'Oxalis cernua Thunb. en Algérie.* Revue générale de Botanique. T. XXV *bis*, p. 217, Paris, 1914.

cole d'Algérie a bien voulu procéder à l'analyse de ces bulbilles qui contenaient entre autres :

Azote, 0,60 %, soit 48 à 72 kil. à l'hectare.

Acide phosphorique, 0,25 %, soit 20 à 30 kil. à l'hectare.

Ce qui correspond environ à une fumure immobilisée de 25.000 kilos de fumier de ferme ou à une fumure aux engrais chimiques de 3 à 500 kilos de nitrate de soude et 100 à 200 kilos de superphosphates de chaux, dont la valeur, au cours actuel des engrais, est de 300 à 600 francs.

On arrive à détruire l'oxalis, soit par des labours répétés, exécutés dès que ses rosettes de feuilles garnissent le sol, soit à l'aide de solutions d'acide sulfurique. On ne peut guère songer à labourer les orangeries en vue de détruire l'oxalis car les labours devraient être effectués au moment de la maturité et pendant la cueillette des fruits, ce qui pourrait être préjudiciable à la récolte. L'emploi de solution d'acide sulfurique est plûs pratique. La formule suivante :

Eau	100 litres
Acide sulfurique......	5 —

à raison de 800 à 1.000 litres à l'hectare, nous a donné de bons résultats lorsque les peuplements d'oxalis ne sont pas trop denses. Dans le cas contraire, et lorsque la végétation de l'Oxalis sera avancée, on augmentera la quantité d'acide sulfurique ; avec une solution à 10%, les parties herbacées de la plupart des mauvaises herbes croissant en hiver dans les orangeries sont détruites. Nous avons constaté que l'oxalis est très sensible à ce traitement, ses feuilles se flétrissent et meurent au bout de quelques jours. Nous recommandons ce procédé de destruction de l'oxalis dans toutes les cultures où il est possible de l'employer : vignes, vergers que l'on ne peut labourer parfois à cause de l'humidité qu'entretient l'oxalis à la surface du sol et de l'abondante végétation de ce dernier. Les feuilles et les tiges disparaissent pour ainsi dire complètement au bout de deux ou trois jours, ce qui permet au sol de se ressayer rapidement et de pouvoir être travaillé.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*

Chargement des corbeilles d'oranges.

Le Chiendent (*Cynodon Dactylon*) qui se développe à partir du printemps jusqu'en été et qui peut être détruit par des binages à la houe ; on empêche ainsi la formation de ses rhizomes et de ses graines.

Le Souchet ou Cyperus (*Cyp. olivaris* ou *rotundus*), très envahissant dans les lieux irrigués. Cette mauvaise herbe se multipliant par ses rhizomes, ses tubercules et ses graines, est d'une destruction difficile ; on y arrive par des binages répétés après avoir diminué les irrigations.

Le Roseau (*Phragmites communis*) assez commun dans les orangeries de la plaine de Perrégaux. La destruction de cette grande graminée est peu commode en raison de ses longs rhizomes traçant profondément dans le sol. Il y a lieu dans ce cas de réduire les irrigations et d'augmenter le nombre des labours et binages.

On observe encore dans les orangeries pendant l'été, le Sétaire (*Setaria verticillata*), l'Oplismène (*Oplismenus crus-galli*), la Digitaire (*Digitaria sanguinalis*) le Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*), le Liseron (*Convolvulus arvensis*), le Cynanque (*Cynanchum acutum*), etc.

***

Les irrigations commencent en mai ou juin pour se terminer en septembre ou octobre ; les arrosages sont plus ou moins nombreux, 2 à 12, suivant la nature du sol et la sécheresse. On estime qu'il faut 4 à 600 mètres cubes d'eau en moyenne pour arroser un hectare d'orangerie. M. Bertrand indique 12 arrosages par an de 500 mètres cubes chacun, soit 6.000 mètres cubes à l'hectare (1).

L'eau, conduite par des rigoles tracées parallèlement aux rangées d'arbres à des distances variables suivant l'âge de ces derniers, est distribuée dans toute la plantation aussi uniformément que possible, on doit éviter qu'elle ne séjourne par endroit. L'arrosage en cuvettes circulaires ou carrées creusées autour du pied des arbres, est encore fréquemment pratiqué quoique ce système présentât des inconvénients pour la santé des arbres surtout dans les sols compacts ; la gommose, la pourriture des racines sont favorisées par l'humidité et aussi par les blessures faites aux racines lors du creusement des cuvettes.

L'irrigation provoque dans certains cas, suivant la nature des terres, la formation d'une couche dure, plus ou

(1) *Culture de l'Olivier, du Sapindus et de l'Oranger.* Alger, 1917.

moins imperméable qu'il importe de rompre. Les engrais verts : Trèfle d'Alexandrie, Lupins, Fenugrec, Féverolles et le fumier peuvent être utilement employés pour prévenir ce durcissement du sol que l'on évitera aussi en labourant plus profondément, dès le début des plantations, les terrains susceptibles de trop se tasser en profondeur.

Les arrosages doivent être suivis de binages surtout dans les sols compacts.

⁂

La taille des Aurantiacées est des plus simples, elle consiste à supprimer les rameaux mal placés, maladifs ou morts de façon à ce que l'air et la lumière puissent circuler facilement entre les branches, à rabattre les rameaux qui ont tendance à pousser verticalement au détriment de l'équilibre de l'arbre, C'est plutôt un élagage qu'une taille proprement dite. Il se pratique chaque année ou tous les deux ou trois ans suivant l'état des arbres, après la récolte des fruits.

Cette opération n'est pas toujours exécutée comme il conviendrait car l'on rencontre encore dans certaines orangeries des arbres mal équilibrés ou à cime touffue, dense (ce qui facilite le développement des parasites) ; ces arbres donnent parfois davantage de fruits, mais ces derniers sont plus petits, moins avantageux en définitive en ce qui concerne la vente.

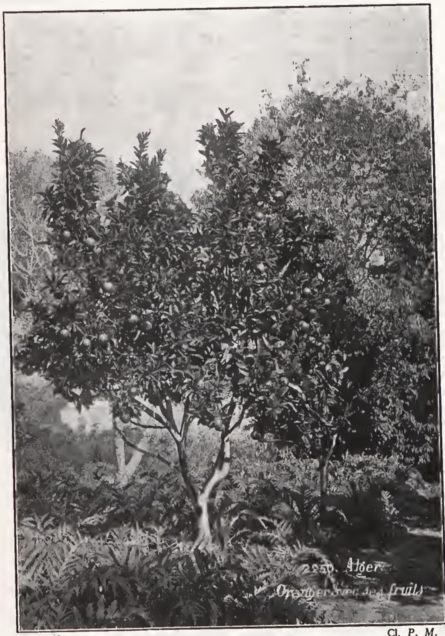
La taille devra être exécutée avec des instruments très tranchants afin de faire des coupes nettes surtout s'il s'agit de grosses branches.

Les plaies de taille importantes faites lorsque l'on rabat la cime des vieux arbres, par exemple, doivent être recouvertes de mastic à greffer ou de coaltar.

⁂

Les engrais ont donné en Algérie d'excellents résultats dans les orangeries en particulier le fumier employé à l'automne à la dose de 25 à 30.000 kilos à l'hectare tous les deux ou trois ans ; malheureusement, ce dernier n'est pas produit en quantité suffisante dans les fermes où l'on cultive les orangers et souvent les primeurs et la vigne ; on utilise de plus en plus les engrais chimiques.

Nous conseillons la formule d'engrais ci-après :



Ph. X... Cl. P. M.

ALGER. — Oranger avec ses fruits.

Nitrate de soude ou sulfate d'ammoniaque : 200 à 300 kilos.

Sulfate de potasse (si ce dernier élément fait défaut) : 100 à 200 kilos.

Superphosphates ou scories de déphosphoration) : 100 à 200 kilos.

Ces engrais sont enfouis en février mars ou parfois à l'automne, sauf en ce qui concerne le nitrate de soude qui doit être répandu au commencement du printemps.

Le fumier ou les engrais sont épandus de différentes manières, soit entre les arbres ou autour de ces derniers, soit dans des fossés de 0 m. 40 de profondeur situés à 1 m. 50 environ de la ligne des arbres.

Les engrais verts donnent également de bons résultats dans les orangeries

en Algérie, malgré cela leur emploi est très limité.

⁂

On rencontre dans les orangeries de nombreux parasites tels que les cochenilles (1) : *Dactylopius citri*, *Coccus hesperidum*, *Lecanium oleae*, *Parlatoria Zizyphi* et *Pergandii*, *Chrysomphalus minor* et *Ficus*, *Aspidiotus Hederae*, *Icerya Purchasi* ; la mouche des orangers (*Ceratitis capitata*) ; les pucerons ; etc. On les détruit par des traitements insecticides : polysulfure de chaux, nicotine savon, pétrole, huile lourde, etc.

Le *Novius cardinalis*, coccinelle vivant aux dépens des œufs de l'Icerya Purchasi vient d'être introduit en Algérie en vue d'entraver le développement de ce dangereux parasite apparu depuis peu dans les environs d'Alger, Boufarik, Castiglione (2).

Les Aurantiacées sont attaquées par différentes maladies, telles que :

La *Gommose* ou *Maladie du pied* qui sévit principalement sur les orangers franc de pied, les Citronniers, les Cédratiers et les Mandariniers. On évite cette grave affection en employant des portes-greffes résistants : Bigaradier, Pamplemoussier, Citrus de Floride, Triptera, et en empêchant l'eau d'arriver au contact du tronc des arbres et d'y séjourner ;

La *Pourriture des racines* ou *Pourridié* dû à une trop grande humidité du sol ;

La *Chlorose* caractérisée par le jaunissement des feuilles dû à différentes causes : humidité, salure du sol, auxquelles on remédie en drainant les orangeries.

La récolte des fruits, effectuée le plus souvent par l'acheteur, commence dès la deuxième quinzaine d'octobre, au fur et à mesure qu'ils mûrissent ; elle débute par celles des Clémentines, sorte de mandarines-oranges très hâtives cultivées surtout dans le département d'Oran. La récolte des mandarines a lieu à partir du mois de novembre, elle dure jusqu'en janvier ou février suivant l'année ; celle des oranges commence à la fin du mois de novembre pour se terminer en avril généralement.

Les fruits, surtout ceux destinés à l'exportation, sont détachés des rameaux à l'aide de ciseaux, de sécateurs ou de couteaux, leur pédoncule est coupé ras ; puis ils sont placés avec soin dans des corbeilles ou paniers garnis parfois de toile à l'intérieur et transportés dans des magasins bien aérés où on les dépose sur des lits de paille. Là, ils perdent une partie de leur eau, leur peau devient plus résistante. On procède ensuite, quand les fruits sont ressuyés, à leur triage et à leur classement en catégories, 5 à 9, suivant leur qualité et leur volume. La séparation des fruits par variété s'effectue généralement pendant la cueillette.



Ph. Boyer. Cl. *P. M.*
Oranges de Blida.

Les mandarines, enveloppées le plus souvent dans un papier fin sont mises en caisses ou en corbeilles de 25, 50, 175, 200 et 420 fruits ; les oranges sont expédiées en caisses contenant 110, 150, 240, 250, 275, 280, 300, 312 et 420 fruits ou en barils. On expédie également les mandarines et les oranges en caisses ou corbeilles pesant net 3, 5, 10 kilos. Pendant la cueillette, la préparation et l'emballage, on devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas meurtrir les fruits, ces derniers doivent être disposés dans les récipients de manière à ce qu'ils soient immobilisés parfaitement. Les couvercles des caisses fixés solidement, compriment les fruits qui peuvent ainsi supporter les heurts nombreux auxquels sont exposées les caisses au cours de leur transport et manutentions.

Les citrons produits en Algérie, quoique certains soient d'aussi bonne qualité que ceux de Sicile, ne font pas l'objet d'exportations importantes ; la plus grande partie de ces fruits est absorbée par la consommation locale.

On prépare, en Algérie, avec l'écorce des oranges différentes liqueurs estimées.

La culture du bigaradier en vue de la production des essences (*Néroli*, *Petit grain*) extraites des fleurs, des feuilles ou des petits fruits de cet arbre ne s'étend que sur quelques hectares aux environs de Boufarik.

L'exportation des fruits ou des produits fournis par les Aurantiacées cultivées en Algérie est la suivante (*voir tableau page ci-après*) (1).

L'exportation des oranges d'Algérie concurrencée par celle d'Espagne, atteint en moyenne 35.000 quintaux alors que celle des mandarines, dont l'importance a quintuplé depuis 1901, dépasse 80.000 quintaux. L'exportation des citrons a diminué notablement, de 6.300 quintaux qu'elle était en 1920, elle est tombée à 3.500 en 1921.

L'Algérie exporte en quantités peu importantes des écorces d'oranges, 4.700 kilos en 1921.

(1) Dr L. Trabut. — *La défense contre les cochenilles*. Alger, 1920.

(2) Delassus. — *L'Icerya Purchasi dans le département d'Alger et l'acclimatation de son parasite*. Rev. Agr. Afr. Nord, Alger, 1922.

(1) *Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie* publiés par la Direction des Douanes de l'Algérie. Alger, 1921.

Années	Quantités exportées (en quintaux) en France	à l'Etranger et Colonies	Total	Valeur (1.000 francs)	Observations
			Oranges		
1901	34 769	17	34.786	521	y compr. les citrons
1905	39 013	17	39.030	624	—
1910	52 200	86	52.286	1.046	—
1915	24.673	310	24.983	499	—
1920	29.998	90	30.088	1.866	
1921	32.971	257	33.228	2.060	
1922	48 779	143	48.922	3.425	1er semestre 1922
			Mandarines		
1901	17 136	12	17.148	411	
1905	29.928	7	29.935	599	
1910	98.095	117	92.212	2.946	
1915	80.056	141	80.197	1.924	
1920	93.437	144	93.581	7.112	
1921	90.696	193	90.889	6.908	
1922	86.022	188	86.210	6.897	1er semestre 1922
			Citrons		
1920	6.360	149	6.519	293	
1921	3.551	195	3.746	169	
1922	1.567	111	1.678	84	1er semestre 1922
			Néroli		
1920	90 kil	»	90 kil.	405	
1921	150 —	»	150 —	675	

***

La culture des Aurantiacées a fait de grands progrès en Algérie surtout depuis une vingtaine d'années ; des améliorations importantes ont été réalisées, elles concernent principalement :

La préparation du sol ;

L'entretien des orangeries : soins culturaux, irrigations ;

La destruction des parasites, celle des cochenilles entre autres ;

La préparation des fruits pour l'exportation ;

La création de groupements de producteurs.

Des améliorations peuvent encore être réalisées dans l'emploi des engrais, dans le choix des variétés et la production des plants, dans la conduite des arbres, etc.; elles nous paraissent susceptibles d'exercer une influence heureuse sur les rendements et la vente des fruits.

Enfin l'étude méthodique, comparative, des nombreuses variétés d'oranges algériennes, imparfaitement connues encore, sera très profitable à cette culture. On peut se rendre compte de la nécessité de cette étude en parcourant les orangeries, les vieilles orangeries notamment, où l'on observe parfois de nombreuses formes très différentes à divers points de vue : qualité, époque de maturité, rendement, etc.; certaines produisent des fruits remarquables par leur beauté, leur parfum et leur saveur. La visite des marchés, de celui d'Alger par exemple, est également des plus suggestives à ce sujet.

L'étude comparative dans les principaux centres de production des agrumes, des meilleures sortes d'oranges, de mandarines, de citrons..., existant actuellement en Algérie, ainsi que celle des variétés exotiques, dont une importante collection a été constituée par M. le Dr Trabut, Directeur du Service Botanique du Gouvernement général de l'Algérie, fournira des éléments d'appréciation fort utiles aux planteurs d'Aurantiacées à qui ils permettront de faire un choix des variétés dont la culture sera la plus avantageuse dans leur région.

L. DUCELLIER,

Professeur à l'Institut Agricole d'Algérie. (C. R.)

***

ARTICLES concernant les Citrus

parus récemment dans *La Parfumerie Moderne*

L'Essence de Petitgrain du Paraguay et du Parana : R.-M. GATTEFOSSÉ. *P. M.* 1919 (N° spécial, p. 15).

L'Huile de graine de Citron de l'Afrique Equatoriale : P. FISCH et J. GATTEFOSSÉ. *P. M.*, 1920, p. 185.

Une Machine pour peler les Fruits des Aurantiacées : A. ROLET. *P. M.*, 1920, p. 175.

Citronniers de Madagascar : M. PERRIER DE LA BATHIE. *P. M.*, 1920, p. 70 et p. 148.

L'Essence d'Oranges de Tahiti. *P. M.*, 1920. p. 71.

Sur quelques essais des Agrumes. *P. M.*, 1921, p. 73.

Remarques sur le Greffage des Agrumes. *P. M.*, 1921, p. 101.

Les Essences d'Agrumes. *P. M.*, 1921, p. 134.

Pulvérisations insecticides sur les Agrumes. *P. M.*, 1921, p. 282.

Les Ennemis des Agrumes en Tunisie : A. ROLET. *P. M.*, 1921, p. 174.

Sur la Chlorose de l'Oranger et du Rosier. *P. M.*, 1921, p. 103.

L'Huile de graines de Citron. *P. M.*, 1921, p. 101.

Sur l'Analyse de l'Essence de Citron. *P. M.*, 1921, p. 32.

Le Rabattage des Orangers atteints par la Gelée : E. JAHANDIEZ. *P. M.*, 1921, p. 72.

Les Porte-Greffes pour Orangers. *P. M.*, 1921, p. 63.

Les Citrus de Marrakech : A. GUILLAUMIN. *P. M.*, 1922, p. 28.

Etat actuel de la Culture du Cédrat, etc., en Corse : G. FLACH. *P. M.*, 1922, p. 50.

Les Agrumes à la Dominique : A. ROLET. *P. M.*, 1922, p. 73.

Essence de Pamplemousse : J. GATTEFOSSÉ. *P. M.*, 1922, p. 90.

Le Dépérissement des Agrumes causé par les Tétranyques : A. ROLET. *P. M.*, 1922, p. 174.

La Culture des Citrus aux Etats-Unis : A. ROLET. *P. M.*, 1922, p. 153.

Influence du greffage sur la résistance au froid des Aurantiacées. J. COUDERC. *P. M.*, 1922, pp. 147-151.

Influence de la Sécheresse sur la production de l'Essence au Zeste.

Les sécheresses estivales et automnales peuvent avoir une influence défavorable sur le nombre et la grosseur des fruits des aurantiacées.

C'est ce qui a été constaté, par exemple, en Italie, en 1919, pour les citrons, dit le *Bulletin* de la Maison *Roure-Bertrand fils*, de Grasse : les arbres ont porté non seulement moins de fruits, mais ceux-ci étaient, en outre, plus petits.

Or, les phénomènes de métabolisme qui produisent et parfont le citron, président également à l'élaboration de l'essence que contient le zeste, du citral qu'elle renferme, et encore de l'acide citrique de la pulpe.

Ainsi, dans cette circonstance, il y a non seulement une réduction générale dans la quantité des fruits, mais dans le pourcentage de l'huile volatile recueillie, dans celui du citral, et dans celui de l'acide citrique.

Des constatations analogues ont, d'ailleurs, été faites pour le bergamotier, l'oranger et le mandarinier.

Avec les citrons, la teneur moyenne de l'essence en citral a été de 4,4 % environ, en 1919, tandis qu'elle atteint en bonne année environ 5 %, et en année passable 4,6% environ. La moyenne a été de 4 %, à peine, dans les années vraiment mauvaises.

Il n'y a eu, en 1919, aucune des essences à 5,5%, qui étaient assez communes en 1918 ; mais, par contre, on a rencontré fréquemment des essences contenant moins de 4 % de citral.

Le nouveau Tarif de Douane américain.

Le nouveau tarif de douane a été rapidement voté et appliqué dès le 1er octobre. Cette application hâtive a provoqué quelques incidents : les bateaux faisant route pour l'Amérique ont fait force de vapeur pour parvenir au port avant l'heure fatale... quelquefois sans succès, la capacité de dédouanement des bureaux étant, malgré leur célérité bien connue, insuffisante devant une telle affluence.

La facilité laissée au Président de diminuer certains droits dans des conditions laissées à son initiative peuvent, dans quelques cas, permettre quelque espérance de diminution ; il n'y faut cependant point trop compter pour nos produits.

Voici les principales dispositions, en ce qu'elles concernent les produits aromatiques.

Sont libres de droits, les produits d'enfleurage, les essences concrètes de fleurs, les huiles essentielles d'anis, de bergamote, amandes amères, camphre, carvi, canelle, citronnelle, géranium, lavande, lemongrass, limette, linaloë et bois de rose, néroli, origan, palmarosa, petitgrain, roses, romarin, thym, ylang-ylang, cananga.

Les produits de synthèse extraits du goudron sont taxés à 60 % *ad valorem*, plus 7 cents de taxe spécifique par livre. Rappelons que les droits anciens étaient de 35 % *ad valorem* et 7 cents par livre et que le Sénat avait proposé 90 % et 10 10 cents et demi. L'importance croissante de l'industrie américaine des produits de synthèse avait semblé militer en faveur d'une protection très stricte, mais il a paru cependant qu'elle n'avait pas encore atteint le développement désirable, et que provisoirement un droit de 60 % était suffisant.

Les *huiles essentielles* qui jusqu'ici acquittaient un droit de 35 % *ad valorem*, ne paieront plus que 25 %. Parmi ces huiles essentielles, non comprises dans la liste des essences libres de droit, sont incluses : les essences de fleurs, les essences de citron et d'orange, de girofle, d'eucalyptus, de patchouli, de santal et en général toutes les huiles essentielles non dénommées, sans alcool.

Les matières premières telles que Ambre, Castoreum, Civette, Musc, etc., payeront 20 %.

Les constituants et les produits synthétiques non mélangés sont taxés à 45 % *ad valorem*. Les mélanges artificiels de produits de synthèse, de parfums naturels, etc., payeront 50 % *ad valorem* et 40 cents par livre au lieu de 40 % et 40 cents, droits anciens. Ces produits ne devront pas être vendables tels quels comme parfums et ne devront pas contenir plus de 10 % d'alcool au maximum.

Les parfumeries conditionnées sont taxées pour 75 % *ad valorem* avec 40 cents par livre. Le droit ancien était de 60 %; c'est une augmentation de 15 %, qui rend évidemment plus difficile l'introduction des produits français.

Mr Georges Acuna, notre correspondant à New-York, dont nous avons eu ces derniers jours l'aimable visite, nous a donné verbalement ces divers renseignements que nous complèterons prochainement par la publication intégrale des documents officiels. Il nous a fait remarquer que la douane américaine s'était conformée à nos divisions des matières premières aromatiques, notamment en ce qui concerne les parfums non naturels. Nous reviendrons sur ces points et remercions Mr Acuna de son amabilité.

P. M.

Les Alcools dénaturés américains.

Les Américains du Nord ayant décidé la prohibition complète de toute boisson alcoolique devaient se montrer plus sévères encore que l'Administration française pour la dénaturation des alcools de parfumerie. En réalité, les dispositions adoptées sont en général extrêmement favorables à la fabrication des produits alcooliques parfumés, d'autant plus que l'alcool reste, là-bas, à un prix fort abordable : 80 cents le gallon, soit 2 francs le litre environ. Il est probable que l'Etat américain encaisse bien davantage d'argent en laissant vendre l'alcool de parfumerie à 2 francs le litre que l'Etat français en le taxant à 12 fr. 50.

L'exportation des produits américains est également très favorisée, surtout si on la compare aux difficultés qu'éprouvent certains parfumeurs français à obtenir des comptes spéciaux d'alcools d'exportation...

Souhaitons que nos dirigeants, laissant prendre à l'Economique le pas sur la Politique, reconnaissent enfin que ce n'est pas le maximum de taxe qui rapporte le plus, mais une taxe convenable laissant à la clientèle la possibilité d'une consommation maximum.

Les alcools de parfumerie aux Etats-Unis sont de diverses sortes :

Celui de la formule 39 A contenant 3 onces de sulfate de quinine et un demi-gallon d'acétone pour 100 gallons d'alcool; le type 39 A 2 contient au lieu d'acétone de l'alcool isopropylique moins fâcheusement odorant. Ces deux alcools sont surtout réservés pour les lotions pour les cheveux, Hair tonics, etc.

L'alcool 39 B contient 2 et demi pour cent d'éther phtalique ; le 39 C seulement 1 pour cent d'éther phtalique ; ce dernier corps est réservé aux parfums les meilleurs, et ne peut, en effet, communiquer aucune odeur aux compositions.

Une Théorie de l'Odorat.

D'après M. Durbans, une substance est odorante lorsque sa molécule possède une « affinité résiduelle » non satisfaite. L'auteur fait remarquer que la facilité avec laquelle les corps odorants forment des composés d'addition, est en accord parfait avec sa théorie de l' « affinité résiduelle libre ».

La formation de ces composés d'additions serait, d'après lui, une explication du fonctionnement de l'odorat.

Les substances odorantes ayant atteint les parois humides des narines, s'y dissolvent et pénètrent dans les substances lipoïdes, où elles forment, avec ces graisses, des composés d'addition.

Cette formation serait accompagnée d'une variation d'énergie, laquelle produirait une sensation, perceptible au centre nerveux.

Emploi de quelques Parfums de Synthèse peu connus.

Les ressources de la parfumerie de synthèse sont infinies et chaque jour des produits nouveaux sont mis sur le marché. Peu d'entre eux apportent des notes à grand succès, comme le firent en leur temps l'alcool phényléthylique, l'Hydroxycitronellal ; mais tous offrent un intérêt, puisqu'ils permettent des modifications des odeurs connues et la création de mélanges nouveaux.

Il suffirait que l'un d'eux devienne la base d'un parfum en vogue pour qu'immédiatement sa demande s'accroisse dans de larges limites.

Les Cétones aromatiques sont assez peu employées en parfumerie; leur odeur vive, pénétrante est crainte par beaucoup de préparateurs qui ne savent pas suffisamment que dans les essences de fleurs naturelles ces corps ne se trouvent qu'en petites quantités. Ne pourrait-on pas leur demander ces odeurs « de Tête », celles que l'on demande actuellement aux essences terpéniques : bergamote, mandarine, portugal en France, coriandre, cumin, limette, dans d'autres régions, et qui frappent l'odorat au débouché du flacon, pour ne laisser paraître qu'après coup les senteurs plus lourdes des parfums « de Cœur », et enfin, tardivement, les émanations encore plus sourdes des Fixateurs ou produits « de queues ».

Les Cétones ont un point d'ébullition bas, une tension de vapeur élevée : elles modifient heureusement les odeurs terpéniques en leur apportant des fragrances nouvelles qui les dénaturent avec assez de grâce. Citons parmi les plus connues : l'Octylméthylcétone, l'Héxylméthylcétone, l'Ethylamylcétone, toutes dicétones utilisées dans les laboratoires pour donner, par combinaison, des odeurs plus complexes, et susceptibles d'être employées telles quelles. La Butyrone et la Benzylone ont des odeurs plus fleuries, elles donnent à l'alcool auquel on les mélange une note fruitée qui permet la préparation de bouquets frais et particuliers. Tous ces corps sont à employer avec précaution, mais ils ne doivent pas être dédaignés.

Le propyonyléthylbenzène est un carbure qui peut être utilisé à peu près dans les mêmes cas ; il s'apparente aux essences de coriandre et de cumin : il donne un « fond » végétal aux préparations de trèfle, de fougère avec une discrétion qui n'est pas assez reconnue.

Parmi les éthers, si nombreux que nul chimiste ne peut se vanter d'avoir senti le dixième de ceux qui peuvent, dans l'état actuel de notre industrie, être préparés, il s'en révèle chaque jour d'intéressants. Un grand nombre d'éthers phénylacétiques ont des propriétés remarquables, tant par leur odeur puissante que par leur persistance et leur fond très musqué qui leur donne le caractère de bases indispensables. Ce sont des parfums très « étoffés », ayant beaucoup de « main », si l'on peut emprunter ces expressions aux tisseurs et qui caractérisent bien la valeur d'une matière chaude, souple et de beau colori.



Ph. Gattefossé. Cl. P. M.

Laboratoire de « *La Parfumerie Moderne* ».

Essais de synthèse de corps aromatiques nouveaux. De gauche à droite : MM. Moreau, Valette, ingénieur, et Robert Gattefossé. Cette photo est la dernière de notre regretté collaborateur Robert Gattefossé; mort au champ d'honneur peu après cette permission

Les phénylacétates d'éthyle et de méthyle sont les plus simples, les plus anciens et aussi les plus connus : on les emploie dans beaucoup de formules déjà vieillottes : le phénylacétate d'isobutyle, lancé par Gattefossé sous le nom d'Eglantiane il y a une vingtaine d'années, a donné des générations de parfums rosés, tenaces, mielleux et fort appréciés. Le phénylacétate d'orthobutyle, voisin du précédent et moins cher, a une bonne tenue en savonnerie. On les remplace actuellement par les benzoates correspondants, moins riches cependant comme matière que les phénylacétates.

Le phénylacétate de paracrésyle est la véritable base du narcisse fabriqué longtemps avec l'acétate de ce phénol qui conserve le plus souvent une odeur d'urine désagréable. Le phénylacétate est plus vert que l'acétate, mais il est d'un emploi plus facile, car il est cristallisé et d'une pureté plus aisément vérifiable.

Le phénylacétate de métacrésyle donne une base profonde d'Ylang et corrige à dose très faible l'aigreur de l'acétate de benzyle, en lui donnant plus de fixité et un reflet de fleur exotique de bon aloi. Ces corps sont d'un rendement considérable en savonnerie.

Le phénylacétate de propyle, quoique

très apparenté à l'éther correspondant d'isobutyle, lui est peut-être préféré pour sa finesse ; en général il faut remarquer que les éthers propyliques gagnent du terrain par rapport à tous les autres éthers ; il semble à peu près certain que l'alcool isopropylique est celui qui donne aux acides aromatiques le support le plus favorable et le meilleur développement de leur puissance odorante.

Dans le même ordre d'idées, l'alcool phényléthylique se prête à toutes les éthérifications ; nous avons déjà signalé le butyrate de phényléthyle comme base de parfums rosés de premier choix, donnons aujourd'hui une mention au propionate de phényléthyle à odeur de rose mousseuse, particulièrement recommandé pour les parfums de tabac, genre anglais.

Le parfumeur dédaigne souvent à première vue des corps peu flatteurs et qui ne lui semblent pas indiqués pour donner aux compositions des aromes excellents ; il a quelquefois parfaitement tort ; beaucoup de parfums de synthèse jouent par rapport aux compositions le rôle des aromates dans la cuisine : un soupçon de celui-ci, une trace de celui-là donnent au mélange fini, ce fumet de haut goût qui est le triomphe de la bonne cuisinière et du parfait parfumeur. C'est en France que l'on fait, dit-on, la meilleure cuisine ; personne ne doute davantage que c'est en France que le parfumeur a la meilleure « bibliothèque » et qu'il sait y choisir avec une sûreté de tact que le monde nous envie. Citons parmi les défavorisés les sebaçates et les oxalates.

Les quelques corps que nous venons de citer, comme tant d'autres qui ont été énumérés antérieurement dans cette revue, font partie de l'arsenal de tout artiste ; il faut qu'il sache en jouer à l'occasion.

Floriane (C. R.)

Bibliographie.

Le cantique des cantiques, par Pierre Hampt. 2 vol. in-16. Prix : 13,50. Librairie de « *La Parfumerie Moderne* », 112, route de Crémieu, à Villeurbanne (Rhône).

Il semble évident que les Parfums sont de plus en plus en honneur dans la littérature et ce n'est pas dans cette Revue qu'on s'en plaindra. Un excellent écrivain, déjà bien classé par divers romans, M. Pierre Hampt, nous apporte avec son copieux roman en deux volumes : *Le Cantique des Cantiques*, un éclatant exemple de cette vogue des parfums dans la littérature. Les professionnels de la parfumerie doivent se réjouir de ces manifestations qui ne peuvent qu'être au bénéfice de leur industrie.

En attisant le goût du public, en lui fournissant l'occasion de s'intéresser à un art dont il ne connaît à peu près rien, les écrivains font une œuvre méritoire digne d'être soutenue et encouragée.

L'ouvrage de M. Pierre Hampt se recommande plus particulièrement que tout autre au monde de la parfumerie, en ce sens qu'il apparaît soigneusement documenté sur l'industrie des parfums et que les détails techniques y abondent. Les milieux spéciaux de la culture florale, le monde des usines de la région de Grasse et d'ailleurs sont, dans ces pages, décrits avec une grande conscience. On y voit, transposés et commentés les récents conflits entre les patrons et les ouvriers, et M. Pierre Hampt semble avoir été mêlé de près aux événements qu'il évoque. Certains critiques lui ont reproché d'avoir abusé des détails naturalistes au détriment de l'action ou de ce qui constitue la trame du roman.

Il est évident que *Le Cantique des Cantiques* a été conçu dans la formule naturaliste qui fut celle de Zola et qui paraît aujourd'hui bien surannée, mais ce n'en est pas moins une œuvre de haute valeur qui mérite une place spéciale dans les bibliothèques des professionnels de la parfumerie.

E. Sansot. (C. R.)

⁂

Nouveau traité théorique et pratique de savonnerie, par J. Fritsch, Ingénieur chimiste. Paris 1922. In-4° broché. 522 pages, 57 fig. et 2 pl. Prix : 48 fr., port en plus. Librairie de « *La Parfumerie Moderne* », 112, route de Crémieu, à Villeurbanne (Rhône).

Cette importante étude de près de 600 pages in 4°, riche en figures, en planches et en tableaux, vient à propos pour compléter la bibliothèque du savonnier.

L'industrie de la savonnerie s'enorgueillit depuis plusieurs années d'avoir quitté les errements où elle se cantonnait depuis des siècles : la chimie si complexe des matières grasses saponifiées a fait des progrès immenses et les chimistes se sont multipliés dans cette partie, où trop souvent leur aide était négligée.

M. Fritsch, après avoir condensé les connaissances usuelles sur les matières grasses, complétées par ses personnelles analyses, donne toutes les indications utiles pour le contrôle des matières grasses à savons, des alcalins et des matières d'ajoutes.

Il décrit ensuite toutes les manières de fabriquer les variétés si nombreuses de savons commerciaux et spéciaux. La question des savons de parfumerie, leur coloration est étudiée en détails ; les parfums artificiels utilisés en savonnerie sont énumérés avec leurs qualités spéciales.

Nous publierons dans un prochain numéro le chapitre relatif au parfumage des savons de coco qui est à retenir, car la fabrication de ces savons tend, pour les qualités courantes, à suppléer aux savons broyés. Un savon empâté convenablement donne, à un prix relativement minime, un produit absolument parfait que rien ne distingue des savons de relargage au suif.

Un chapitre spécial est consacré aux poudres de savons, lessives, savons de résine, etc. ; enfin une partie fort importante est réservée au chimiste de savonnerie et traite de toutes les opérations de laboratoire.

En résumé, ouvrage très important et très complet que doivent posséder tous les savonniers.

Les Champignons odorants.

Tous les Champignons ne sentent pas « le champignon » et c'est presque regrettable, parce que cette odeur indéfinissable est délicieuse et je ne connais personne qui n'en subisse le charme quand, en automne surtout, on la perçoit dans les bois, où elle se confond avec les milliers de senteurs émises par les arbres des forêts.

Il en est dont les effluves n'ont rien de suave, comme le *Phallus impudique* à odeur de poisson pourri ; le *Pleurote de l'Olivier*, à odeur d'huile rance ; le *Lépiote globuleux* à odeur de cresson ; l'*Armillaire petite* à odeur de farine rance ; l'*Armillaire robuste* à odeur de concombre ; le *Mycène en borne* à odeur ammoniacale ; le *Mycène alcalin* à odeur nitreuse ; le *Tricholome soufré* à odeur de gaz d'éclairage ; le *Tricholome à odeur de savon* ; le *Mycène denticulé* à odeur de raifort ; le *Pholiote écailleux* à odeur de bois pourri; l'*Entolome rose grisâtre* à odeur de chair brûlée ; l'*Hygrophore blanc d'ivoire* à odeur de la chenille d'un papillon appelé Cossus ; le *Marasme à odeur de poireau*, le *Sistostrema groupé* à odeur de résine ; l'*Entolome livide*, qui va jusqu'à donner des nausées ; l'*Entolome petite prune*, qui sent le moisi.

Par opposition avec ce tableau peu séduisant, bon nombre d'autres Champignons ont des odeurs très agréables, où l'on peut, parfois, déceler celles de la fleur d'oranger, de l'anis, de la lavande, etc. Quelques-uns, malheureusement, sont assez rares et ne se rencontrent que de-ci, de-là. Il ne semble pas, par suite, qu'ils soient susceptibles d'être exploités industriellement, d'autant plus qu'il n'est nullement démontré que l'on puisse en extraire le parfum. Je ne pense pas non plus que l'on soit en mesure de les cultiver, car, d'une manière générale, la culture des champignons à chapeau est extrêmement difficile et celle que l'on a réussie pour quelques-uns n'a donné, dans la pratique, que des résultats très aléatoires, malgré les données mises en lumière par le regretté Matruchot, décédé récemment.

Mais, de ce que, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, l'utilisation pratique de ces champignons odorants n'apparaît pas encore, il n'en résulte pas que l'on doive les passer sous silence, ne serait-ce que comme « curiosité ». La Botanique non utilitaire, elle aussi, a bien son intérêt...

Mon intention n'est pas de décrire, ici, tous les Champignons odorants, car plusieurs numéros de la *Parfumerie Moderne* n'y suffiraient pas, sans parler de la monotonie qui en résulterait. Je me contenterai de citer (1) quelques odeurs que l'on peut rencontrer et de dire quelques mots des espèces de France qui les présentent, m'excusant de cette énumération un peu fastidieuse. Mais, si le principe du journalisme est qu'il en faut pour tous les goûts, il en faut aussi pour tous les odorats...

A. Odeur de fleur d'oranger.

Cette odeur est, souvent, assez prononcée chez le **Clitocybe à pied en massue** (*Clitocybe clavipes* Pers.), qui se trouve, communément, en été et en automne, dans les bois. Au point de vue de la comestibilité, on le considère comme *suspect*. Le chapeau, mou, charnu, d'abord convexe, puis plan, de 4 à 7 centimètres de diamètre, est brun grisâtre, non zoné, avec les bords un peu plus clairs. Le pied a la forme d'une massue ; il est spongieux, élastique, devenant creux, brunâtre, striolé un peu en réseau, de plus de un centimètre de diamètre. Les lames, d'un beau jaune clair, sont arquées et descendent beaucoup sur le pied ; elles portent des spores blanches. La chair est blanche. Dans la variété *comitalis* Pers., le chapeau est convexe, plan ou à peine déprimé au centre ; le pied a moins de un centimètre de diamètre.

B. Odeur de lavande.

L'odeur du **Clitocybe géotrope** (*Clitocybe geotropa* B.) est agréable et rappelle, à la fois, celle de la Lavande et de la Flouve odorante. On trouve ce Champignon à terre, en automne, dans les bois, où il est commun. A Besançon, on l'appelle *Mousseron*, bien qu'il n'ait aucun rapport avec le vrai et classique Mousseron. Il est *comestible*, mais on recommande de laisser de côté le pied. Le chapeau, de 5 à 10 centimètres de diamètre, est, généralement, mamelonné au centre, et ses bords sont repliés en dessous ; vers la fin, il est déprimé ; sa couleur est crème, ocre pâle ou roux rosé très clair. Le pied, parfois long (par rapport au chapeau est épais de 2 centimètres (rarement de 15 millimètres). Les lames sont blanches, crème ou roux pâle, très décurrentes ; les spores qu'elles portent sont blanches. La chair est blanche ou un peu moins foncée que le chapeau. Dans la variété *gigantea* Sow., le chapeau, de 15 à 30 centimètres de diamètre, a le bord ondulé, parfois blanc.

C. Odeur d'abricot.

C'est la si connue **Girole** (*Cantharellus cibarius* Fr.), que l'on vend sur de nombreux marchés et qui est très commune, du printemps à l'automne, dans les forêts ombragées et les forêts de Conifères ; on l'appelle aussi, suivant les localités, *Aoureilloto, Areglietta, Boulingoulo, Cassine, Chanterelle, Cheveline, Chevrelle, Chevrette, Chevrotte, Crête-de-coq, Cresta-del-Gal, Crobilio, Escravrille, Escrobillo, Essau, Gallet, Gallinace, Gerille, Ginestrolle, Gingoule, Ginistrolle, Giraudet, Giraudelle, Girondelle, Grillo, Jaunelet, Jaunette, Jaunire, Jeannelet, Jérilia, Jirbouletta, Jorilla, Lacesseno, Lechocendres, Mousseline, Oreille de lièvre, Roubellou, Roussette, Roussotte, Roussonne, Tournebous.* Le chapeau, de 5 à 9 centimètres de diamètre est, d'abord, arrondi, puis étalé, en coupe, avec le bord festonné ; sa teinte est jaune d'œuf, quelquefois blanc crème. Le pied, de 5 à 12 millimètres de diamètre, est jaune, ordinairement épais et court (il est ramifié dans la variété *ramosus* Sch.). Les lames,

(1) Presque toutes les espèces citées dans cet article sont représentées, sommairement (en noir), dans un Album en cours de publication (H. COUPIN. *Les meilleurs et les pires des champignons à chapeau*). Envoi gratuit du prospectus sur demande adressée à l'auteur (5, rue de la Santé, Paris (XIIIe).

épaisses, irrégulièrement réunies entre elles, descendent sur le pied à des hauteurs variables et en s'amincissant ; elles sont jaune d'œuf et portent des spores blanches. La chair est blanche ou blanc jaunâtre, à odeur de prune ou d'abricot, à saveur agréable, un peu piquante ou poivrée. C'est un *comestible* très recommandable (ne pas la confondre avec la *Fausse Girole*, qui passe pour suspecte) parce que les insectes ne l'attaquent pas et qu'elle est propre et facile à débarrasser des brindilles et des grains de terre. Elle est excellente crue, en salade, mais elle perd son arome et devient coriace et indigeste quand elle est préparée trop hâtivement ; on peut l'accommoder entière, mais il est préférable de la diviser en morceaux car, ainsi, elle reste plus tendre. On la prépare aussi, cuite, à la crême, en ragoût, etc.

D. **Odeur d'anis.**

Cette odeur, assez fréquente, peut être constatée, par exemple, dans quatre espèces :

Le **Clitocybe à odeur douce** (*Clitocybe suaveolens* Schum.) porte, vulgairement, les noms d'*Anisé* et de *Parfumé*, ce qui indique bien l'odeur agréable de sa chair. Il est *comestible*, mais peu recherché. Il se rencontre communément, en été et en automne, dans les forêts ombragées et, aussi, dans les bois de Conifères. Le chapeau. de 2 à 4 centimètres de diamètre, d'abord convexe, puis plan, enfin concave, est gris brunâtre ou de la teinte de la corne ; il se décolore un peu par la sécheresse ; il est strié au bord. Le pied, de 4 à 6 centimètres de long sur 4 à 6 millimètres d'épaisseur, a la même couleur que le chapeau. Les spores sont blanches. Il est très voisin de l'espèce suivante.

Le **Clitocybe vert** (*Clitocybe viridis* Scop.) est *comestible* (on le vend sur le marché de Perpignan) ; il est commun, en été, dans les forêts ombragées. Le chapeau, de 5 à 6 centimètres de diamètre, est d'un vert tirant sur le bleu, souvent aussi gris verdâtre, gris bleuâtre, devenant, parfois, en vieillissant, gris ou gris ocracé ; d'abord convexe, il est, plus tard, déprimé. Le pied est d'un blanc sale. L'odeur est pénétrante et rappelle celle de l'anis. Les lames sont serrées, assez larges, blanchâtres et portent des spores blanches ; elles descendent le long du pied ou y adhèrent seulement un peu. On peut le manger frit dans l'huile d'olives, après avoir retiré le pied. Dans la variété *Trogii* Fr., le pied est jaune paille, le chapeau est brun clair, fauve pâle ou jaunâtre, l'odeur rappelle aussi celle de l'anis.

Le **Clitocybe en relief** (*Clitocybe ectypa* Fr.) est rare et se rencontre, en été, dans les prés humides. Le chapeau, de 4 à 6 centimètres de diamètre, est en entonnoir, brun, non zoné, rayé de petites fibres noirâtres. Le pied est à peu près cylindrique, brunâtre. Les lames sont blanc crème, puis rosées, couvertes d'une farine (spores) blanche. La chair est blanc paille, à odeur, d'abord anisée, puis fétide.

La **Clavaire palmée** (*Clavaria palmata* Pers.) est rare et pousse, en automne, dans les bois de Conifères, où elle croît en touffes. C'est une sorte d'arbuscule charnu au tronc grêle, jaune pâle. Les rameaux sont plus foncés et aplatis aux bifurcations. Les spores sont jaunes d'ocre foncé. La chair n'est pas amère, elle a une odeur d'anis ou d'amande.

E. **Odeur de Flouve odorante**

Deux espèces à citer particulièrement :

Le **Clitocybe des bruyères** (*Clitocybe Ericetorum* B.) est assez commun, en automne dans les pâturages ; il est *comestible.* Sa chair n'est pas amère. Le chapeau est blanc et a 3 centimètres de diamètre. Les lames, plus nombreuses, sont, à la base, réunies par des veines. Le pied est blanc grêle, atténué en bas, villeux.

Le **Clitocybe en forme de coupe** (*Clitocybe cyathiformis* B.) est *comestible*, mais peu recherché ; il est très commun, en été et en automne, dans les prés et les clairières des bois moussus. Le chapeau, de 3 à 5 centimètres de diamètre, est rigide, brunâtre, noircissant par l'humidité, prenant, parfois, par la sécheresse, une teinte d'argile ou de cannelle. Le pied est fibrilleux, long (8 à 9 centimètres), par rapport au chapeau, un peu renflé à la base qui est blanche, alors que le reste de la surface est brune, quelquefois recouverte comme d'un réseau de fibrilles. Les lames sont cendrées ; elles descendent plus ou moins, sur le pied, où elles sont réunies et arrêtées brusquement par un repli ou anneau floconneux.

F. **Odeur de Fenugrec.**

L'**Hydne à odeur forte** (*Hydnum graveolens* Del.), qui présente cette odeur assez inattendue, est assez rare et pousse, en été et en automne, sous les Sapins. Le chapeau, de 1 à 6 centimètres de diamètre, est entièrement noir ou bordé de blanc. Le pied est grêle, brun foncé. Les aiguillons, qui sont au-dessous du chapeau, sont d'abord blancs, puis gris clair. La chair est bistre.

G. **Odeur de noisettes**

Cette odeur et cette saveur se rencontrent chez une espèce très rare (on ne l'a trouvée que dans l'Ain), l'**Amanite d'Emile** (*Amanita Emilii* Riel), qui n'est, peut-être, qu'une variété de la célèbre *Amanite-tue-mouches.* Le chapeau, de 13 à 17 centimètres de diamètre, est, d'abord, jaune beurre puis roux, couvert de verrues, planes et crémeuses au bord, pyramidales au centre. Le pied est blanc, un peu roussâtre; il présente, à la base, un gros bulbe. Les lames sont blanches et très serrées, à arête floconneuse et finement denticulée. La chair est blanche, légèrement rosée sous l'épiderme.

H. **Odeur de fruits.**

Cette odeur, bien vague à définir, est, particulièrement, manifeste dans les cinq espèces ci-dessous :

Le **Petit pied bleu** (*Tricholoma nudum* B.) se trouve, communément, isolé ou en touffes, en été et en automne, sur des amas de feuilles, dans les forêts (surtout celles du Nord). Il est *comestible* et on sait le cultiver à la manière du Champignon de couche (MATRUCHOT). Quand il est très jeune, il est entièrement violet, à part, cependant, la chair, qui est blanche ou, du moins, à peine violacée. A mesure qu'il grossit,

le chapeau se nuance, d'abord, de brunâtre, puis devient brun ou roux : ses dimensions sont assez variables et peuvent atteindre jusqu'à 10 centimètree de diamètre. Le pied est cylindriqus, un peu farineux au sommet. Les lames, qui sont, d'abord violettes, prennent, en avançant en âge, une teinte rousse. La chair est douce et tendre.

Le **Tricholome-Russule** (*Tricholoma Russula* B.) se rencontre — mais pas très communément — en été et, surtout, en automne, dans les bois accidentés, où il forme des cercles. Il est *comestible* ; on le mange, surtout, dans les Cévennes et à Nice. Le chapeau, de 5 à 10 centimètres de diamètre, est charnu et épais, d'abord convexe, il s'aplanit en s'étalant, puis est déprimé au centre ; sa surface supérieure est blanche, visqueuse, couverte de petits flocons d'un rose purpurin. Le pied est plein, épais, blanc ou rosé, moucheté d'écailles blanches dans la partie supérieure. Les lames sont d'abord blanches, puis blanc crème, enfin pointillées de rouge. La chair est blanche ou rosée. La saveur est douce.

L'**Hébélome sinueux** (*Hebeloma sinuosus* Fr.) est un gros champignon charnu ; il est assez commun et se trouve, en automne, dans les bois de Conifères. Le chapeau, de 10 à 15 centimètres de diamètre, est glabre, visqueux, roussâtre pâle ou roux ocracé. Le pied, épais de 2 à 3 centimètres est blanchâtre, couvert de flocons fibrilleux bruns, farineux, en haut. Les lames sont très larges, d'abord crème ocracé, puis brunes. La chair est molle, blanchâtre ou un peu roussâtre.

L'**Hydne hérisson** (*Hydnum erinaceum* B.), vulgairement appelé *Hérisson des arbres* et *Penchenilia*, est *comestible* ; il est rare et pousse, en été et en automne, sur les troncs d'arbre, surtout ceux de chênes et de pommiers. C'est une grosse espèce, très singulière pouvant atteindre jusqu'à la dimension d'une tête humaine. Il a l'aspect d'une épaulette aux franges très nombreuses. Il est constitué par un gros tubercule blanc ou crème ocracé, duquel pendent des lanières effilées au bout, blanches ou crèmes (3 à 4 centimètres de long sur 3 à 4 millimètres de large). Dans la variété *Caput-Medusæ*, les aiguillons sont tordus, recourbés.

Le **Tricholome gris de souris** (*Tricholoma murinaceum* B.) est rare, et pousse, en automne, dans les bois ; il est *comestible*. Le chapeau, d'environ 10 centimètres de diamètre, est gris souris, à fines écailles brunes. Le pied, épais de 2 à 3 centimètres, est gris, fibrilleux, moucheté de noir, couvert de fines écailles grises. Les lames sont larges, d'abord blanches, ensuite gris cendré, enfin noircissantes. La chair est blanche ou blanc grisonnant, à saveur un peu âcre.

I. Odeur de Mousse de Corse.

L'**Amanite ovoïde** (*Amanita ovoidea* B.) n'a pesque pas d'odeur, ou a une odeur de mousse de Corse. On l'appelle vulgairement, *Coucoumelle blanche*, *Oronge blanche*, *Boulé*, *Champignon blanc*, *Coquemelle*, *Lera blanca*, *Lou Boulé*, *Myulo blanco*, *Oriol cougoumèle*. Il pousse, en été et en automne, dans les bois de chêne du Centre et du Midi de la France, où il est assez commun ; il est très rare aux environs de Paris et dans le Nord de la France. Il est *comestible*, mais il faut se méfier de le confondre avec la terrible *Amanite phalloïde*. Il est tout blanc. Le chapeau, blanc, très charnu, arrondi, soyeux, a 10 à 12 centimètres de diamètre. Le pied (2 à 5 centimètres de diamètre) est renflé à la base, charnu, couvert de flocons, pourvu d'un anneau floconneux crémeux, très ample, à bords crénelés. La volve est, en étui, à la base du pied. La chair est douce au goût, épaisse et ferme. Les lames sont libres, souvent denticulées, d'abord blanches, puis crème.

J. Odeur de melon.

Le **Crepidotus jonquille** (*Crepidotus junquilleus* Paul.) est rare et pousse, en été et en automne, sur le bois sec ; il n'a guère de curieux que son odeur de melon, que l'on rencontre aussi dans l'espèce ci-dessous. Le chapeau, de 5 à 8 centimètres de diamètre, est en forme de coupe, de coquille ou de rein ; il est jaune vif, mou, velouté. Le pied est presque nul. Les lames sont jaunes. La chair est jaunâtre et tache le papier de jaune.

Le **Collybie lustré** (*Collybia nitellina* Fr.) se trouve, mais rarement, en été et en automne, dans les montagnes, sous les pins, où il croît solitaire. Le chapeau, de 2 à 4 centimètres de diamètre, est mamelonné, jaune, rouge ou orangé, brillant. Le pied est cylindrique, roux. Les lames sont larges, onduleuses, citrines, puis incarnats. La chair, qui est jaunâtre, est *comestible*.

K. Odeur de fleurs de châtaignier.

Le **Pleurote corne d'abondance** (*Pleurotus cornucopioides* P.), vulgairement appelé *Corne d'abondance du Chêne* et *Coquille du Chêne*, est *comestible* ; on le récolte, assez communément, dans les bois, sur les troncs de chênes et d'ormes, où il se présente en touffes ramifiées, très denses. Le chapeau, de 5 à 10 centimètres de diamètre, est charnu, ferme, en forme de cornet, d'abord convexe, puis déprimé ; il est d'abord tout blanc, puis ocracé. Le pied est blanc, ramifié, un peu excentrique ou latéral, courbé, s'épanouissant dans le chapeau. Les lames sont plus serrées, assez étroites, colorées comme le chapeau, décurrentes. La chair est molle, blanche. Les spores sont un peu rosées.

L. Odeur d'immortelle.

L'odeur d'immortelles sauvages peut se constater (quand il sèche) chez l'**Hydne lisse** (*Hydnum lævigatum* Swartz), espèce *comestible* qui est assez rare et pousse, en automne, dans les bruyères des Alpes et aux environs de Nice, où on la consomme. Le chapeau, de 8 à 20 (quelquefois 30) centimètres est, d'abord, gris chamois ou gris lilas, puis brunâtre. Le pied, de 15 à 30 millimètres d'épaisseur, de 4 à 5 centimètres de haut, est gris lilas ou brunâtre. Les aiguillons qui pendent au-dessous du chapeau sont, d'abord, violacés, puis brunâtres. La chair est blanche et de saveur douce.

M. Odeur de Jasmin.

L'**Hygrophore pudibond** (*Hygrophorus pudorinus* B.), vulgairement appelé *Musseron*, est *comestible*. Il est assez commun, en automne, dans les bois de Conifères des terrains acci-

dentés, où il pousse en troupes ; on le vend sur les marchés de Lons-le-Saunier et de Pontarlier. Le chapeau, de 6 à 9 centimètres de diamètre, est charnu, épais, visqueux, d'une teinte rosée très accentuée, ou couleur chair, ordinairement un peu plus foncé au centre. Le pied est épais, visqueux, couvert de flocons au sommet, d'un blanc teinté de rose. Les lames sont blanches, un peu rosées sur la tranche, peu nombreuses, non décurrentes, rosées à la fin. La chair est blanche, noircissant vers la pellicule superficielle, de saveur douce, d'odeur agréable de Jasmin.

N. **Odeur de laurier-cerise.**

Le **Pholiote à racine** (*Pholioto radicoso* B.), que l'on considère, généralement, comme *comestible*, est assez commun, en été et en automne, au pied des arbres, dans les forêts ombragées. Le chapeau, de 8 à 10 centimètres de diamètre, est visqueux (par l'humidité) ; tacheté, à la fin, de brun, tandis qu'auparavant, il est blanc crème, café au lait ou ocracé pâle. Le pied, dont le diamètre varie de 7 à 30 millimètres, est blanchâtre ou de la même teinte que le chapeau, couvert d'écailles brunes, et se prolonge, à la base (qui est un peu ventrue) en une racine pouvant avoir plusieurs centimètres de longueur. L'anneau est bien développé, persistant, blanc ou brunâtre ; au-dessus de lui, le pied est blanc, farineux. Les lames sont, d'abord, brun clair, puis, à la fin, brunes ; au début, elles sont adhérentes au pied, mais, ensuite, elles deviennent libre. La chair est blanche, à odeur rappelant celle du Laurier-cerise ou des Amandes amères, à saveur un peu amère.

O. **Odeur de mélilot.**

Le **Lactaire camphré** (*Lactarius camphorotus* B.), espèce *comestible*, est assez commun, en été et en automne, dans les forêts. Le chapeau, de 2 à 5 centimètres de diamètre, est lisse, un peu zoné, brun rougeâtre, d'abord convexe, puis en entonnoir. Le pied est de la même couleur que le chapeau, briqueté, cylindrique, un peu contourné. Les lames sont serrées et touchent le pied ; leur couleur est d'abord brique, un peu jaunâtre, puis saupoudrée de spores blanches. La chair est rougissante. Le lait est blanc, assez doux, et a une odeur de Mélilot très accentuée, surtout en séchant.

P. **Odeur de Mirabelles.**

La **Chanterelle cendrée** (*Contho-rellus cinereus* Pers.) est assez commune, en été et en automne. Le chapeau, 3 à 5 centimètres de diamètre, est gris cendré ; il forme un entonnoir dont le creux se prolonge dans le pied, lequel est gris fulgineux. Les lames sont grises, épaisses, très espacées, réunies par des nervures. Son odeur de mirabelle se manifeste aussi dans l'espèce suivante.

La **Clavaire pointue** (*Clovorio fostigiota* L.) est assez rare et pousse, en été, en touffes, dans les prés. Elle a la forme d'un petit arbuscule dont le tronc serait grêle et jaune d'or ; les derniers rameaux sont jaune crème ou incarnats. Les spores sont incolores ou jaune crème.

Q. **Odeur de pomme cuite au four.**

Cette odeur est si manifeste qu'elle a donné son nom au **Lactaire à odeur de pomme** (*Lactarius moliodorus* Boud.) espèce très rare (on l'a trouvée dans le Loir-et-Cher), qui pousse en août. Le chapeau, de 4 à 7 centimètres de diamètre, est fauve briqueté, zoné surtout dans le jeune âge ; il devient creux en vieillissant. Le pied est rugueux, roux ou fauve. Les lames sont décurrentes, d'abord pâles, puis de la couleur du chapeau. Le lait est blanc, âcre. La chair est fauve ou jaune d'ocre pâle. Les spores sont blanches, verruqueuses.

R. **Odeur de pomme de reinette**

La **Russule agréable** (*Russula amœno* Q.) est rare et pousse, en été, dans les bois de Conifères des montagnes. Le chapeau, de 5 à 8 centimètres de diamètre, est violet lilas. Le pied est rose lilas, un peu renflé au sommet. Les lames sont crèmes, avec un liséré violet. L'odeur rappelle celle de la pomme de reinette. La variété *alutacea* Pers., que l'on considère, souvent, comme une espèce distincte, est connue sous les noms vulgaires de *Bise rouge*, *Crussolo*, *Crussolo blanco*, *Crussolo jioouno*, *Crussolo bioulette*, *Cruzade*, *Foyssé*, *Leo*, *Lera*, *Rouget*, *Rougetto*, *Rougion*, *Rousson*, *Roussoun*. On la vend sur les marchés d'Iéna et on la mange dans les Cévennes et en Lorraine. Le chapeau, de 6 à 15 centimètres de diamètre (c'est la plus grande espèce du genre Russule), est mat, rouge, strié au bord en vieillissant. Les lames sont entièrement jaunes (d'abord crème jaunâtre), larges, jamais farineuses. Le pied est blanc, quelquefois lavé de jaune à la base. La chair est blanche, sauf sous la cuticule où elle est rouge. Les spores sont jaune ocracé. La saveur est douce et rappelle celle des noisettes. Le chapeau peut être parfois teinté de rouge et de vert ou complètement vert ou brun. C'est une variété très variable qui est commune, en été et en automne, dans les forêts ombragées ; elle est *comestible*.

S. **Odeur de pomme trop mûre.**

Ici se placent deux Russules, champignons bien connus pour leurs brillantes couleurs :

La **Russule rubiconde** (*Russula rubicunda* Q.) se trouve dans le Nivernais, en Alsace, dans le Jura. Le chapeau, de 6 à 9 centimètres de diamètre, est rouge vif coquelicot, se décolorant au bord, et rouge groseille quand on le met dans de l'eau. Le pied est blanc. Les lames sont, d'abord, blanches, puis crèmes, réunies à la base en réseau. La chair, à odeur de pomme trop mûre, a une saveur d'abord douce, puis âcre ou poivrée. Cette espèce est voisine de la suivante, dont l'odeur, d'ailleurs, est identique.

La **Russule tachetée** (*Russula maculoto* Q.) est rare et pousse en été. Le chapeau, de 6 à 9 centimètres de diamètre, est à fond purpurin ou rose orangé, jaune ou blanc d'ivoire, tacheté de pourpre foncé ou de noir, dur, visqueux. Le pied est strié ou rayé. La chair est âcre ou poivrée, à odeur de rose ou de pomme trop mûre. Les lames sont jaunâtres.

T. **Odeur de sucre brûlé.**

La **Chanterelle odorante** (*Can-*

tharellus olidus Q.) doit son nom à sa chair tendre, blanc incarnat, dont l'odeur peut être comparée presque aussi bien à celle du sucre brûlé ou à celle des fleurs d'oranger. C'est un Champignon rare, qui pousse en été et à l'automne, sous les sapins. Le chapeau de 2 à 3 centimètres de diamètre, est, d'abord, crème incarnat, puis roux clair ; son pourtour est enroulé, poilu, blanc. Le pied est incarnat pâle. Les lames sont, d'abord, jaune crème, puis incarnates. Il est *comestible*.

L'odeur dont il s'agit ici est plus manifeste et plus forte chez l'*Hebeloma saccharioleus* Q., dont la traduction est « **Hébélome à odeur de sucre** », avec, sous-entendu « brûlé », car le sucre non brûlé n'a guère d'odeur. Il est rare et pousse en automne. Le chapeau, de 2 à 3 centimètres de diamètre, est blanchâtre, avec le bord roux clair, non velouté. Le pied est blanc, rayé de fauve. Les lames sont bordées de blanc et crénelées.

U. Odeur de truffe.

La truffe est un champignon souterrain d'une nature très particulière. Sa délicieuse odeur, si spéciale et si appréciée, peut aussi se rencontrer chez les Champignons à chapeau, les seuls que nous envisageons ici. Ce cas, assez rare, malheureusement, est bien manifeste chez la **Craterelle corne d'abondance** (*Craterellus cornucopioïdes* Z.), plus connu sous les noms de *Trompette des morts* et de *Corne d'abondance*. Ce Champignon comestible est assez commun, en été et en automne, dans les bois et les forêts ombragées. On le hâche pour aromatiser des ragoûts ou faire des omelettes. On peut aussi le faire sécher au four et en utiliser la poudre, plus tard, pour parfumer les œufs brouillés. Comme son nom l'indique, sa forme en entonnoir est celle d'une corne d'abondance. Les bords de celle-ci se rabattent au dehors et constituent un chapeau de 3 à 6 centimètres de diamètre, brun noirâtre, moucheté, écailleux. Le pied est creux, gris cendré, gris lilas noirâtre ou gris d'encre, avec des plis ou des enfoncements irréguliers. Les spores sont blanches.

V. Odeur de vin.

Cette odeur se rencontre chez le **Lactaire taché** (*Lactarius controversus* Fr.), connu sous les noms vulgaires de *Latyron*, *Lathyron*, *Roussette*, *Sanguin blanc*. Il est *comestible*, mais indigeste (son âcreté ne disparaît que par une forte cuisson). Il est commun, en automne, dans les forêts, souvent au voisinage des peupliers et des saules. Le chapeau, de 10 à 30 centimètres de diamètre est, d'abord, blanc, puis crème ocracé avec, parfois, des taches roses, velouté, souvent sali par des feuilles mortes ou de la terre. Les lames sont roses, serrées, décurrentes. Le pied est court, épais, glabre, blanchâtre, diminuant de longueur de haut en bas. Le lait est très âcre, blanc, devenant quelquefois un peu jaunâtre soufré. La chair est ferme, blanche, zonée sur les bords du chapeau. Les spores ont des reflets rouges. Dans la variété *lateripes* Desm., le pied est inséré sur le côté du chapeau.

Citons enfin de nombreuses espèces qui ont une excellente odeur de farine fraîche (*Armillaire rocailleuse*, *Mousseron*, *Tricholome strié*, *Tricholome fauve*, *Petit-Gris d'automne*, *Tricholome émarginé*, *Tricholome de Besançon*, *Agouane de prairies*, *Clitocybe gris blanc*, *Mycène à spores hérissées*, *Hygrophore virginal*, *Entolome clou*, *Clitopile petite prune*, *Psalliote des jachères*, etc.).

Certains, enfin, ont une odeur faible, indéfinissable, mais plutôt agréable (*Amanite de Céran*, *Amanite jonquille*, *Amanite épaisse*, *Tricholome petite colombe*, *Collybie à odeur faible*, etc.).

On trouve de tout dans les champignons !

Henri COUPIN,
Docteur ès sciences. (C. R.)

Les Plantes à Parfum contre les Gelées nocturnes.

On sait que le rayonnement nocturne peut abaisser la température des bourgeons des plantes à un degré tel que leur vitalité se trouve souvent compromise. Les vignes, en particulier, subissent parfois, de ce fait, en avril-mai, des dégâts considérables.

Le rayonnement nocturne est particulièrement intense quand l'air est pur ; tandis que la vapeur d'eau, les brouillards, les nuages forment un écran qui intercepte les rayons obscurs de calorique qui pendant la nuit émanent du sol. La vapeur d'eau émet d'ailleurs une certaine quantité de chaleur vers la terre. Les nuages artificiels que l'on crée sur les cultures n'ont pas d'autre but que de remplacer les nuages absents.

Ce que l'on sait moins, c'est que Tyndall a trouvé que les vapeurs émises par les essences végétales sont capables d'absorber des quantités importantes de chaleur. Le coefficient d'absorption de l'air pur et sec étant représenté par 1, ce savant a constaté que celui de l'air parfumé au thym, est de 68 ; au romarin, 74 ; au patchouli, 90 ; à la grande lavande, 355 ; à l'anisette, 372.

Le vent du Midi soufflant sur une plate-bande de violettes peut plus pour intercepter le rayonnement terrestre que l'atmosphère entière depuis la plate bande jusqu'au firmament.

On peut donc recommander, lorsque les foyers employés pour produire les nuages artificiels sont faits avec des broussailles empruntées aux garrigues, de choisir de préférence des herbes aromatiques, qui dans cette situation sont surtout des labiées, lavande, thym, romarin... si on n'en trouve pas une meilleure utilisation.

Antonin ROLET,
Ecole pratique d'Antibes. (C. R.)

Essence de Racine de Santal.

De gros achats ont été faits dernièrement en racine de bois de Santal par des distillateurs français et anglais.

Ces racines contiennent deux fois et demie plus d'essence que le bois.

L'essence est, paraît-il, normale comme teneur en santalol.

Savonnerie.

Fabrication des Schampoings liquides.

Les shampoings liquides sont le plus souvent une dissolution de savon mou à la potasse dans de l'eau distillée. Cependant ces produits ont une couleur souvent fâcheuse et restent louches. Les fabricants désireux de vendre des produits de belle tenue se donnent la peine de faire une fabrication particulière et le plus souvent c'est l'huile de coco qui est à la base de ces shampoings.

Les savons liquides doivent toujours être saponifiés à la potasse parce que les produits fabriqués avec la lessive de soude s'épaississent en vieillissant ; quant au louchissement ordinaire du savon mou dissous dans l'eau, il est évité par une addition en quantités convenables de sucre, de glycérine, de chlorure de potassium et même de potasse.

La fabrication se fait le plus souvent en deux temps :

1° Fabrication d'un savon mou de potasse ;

2° Dissolution et préparation du savon liquide.

Pour préparer le savon mou, on prend :

Huile de coco Cochin : 100 kilogs ;
Lessive de potasse caustique à 50° Baumé : 53 kilogs ;
Eau : 30 kilogs.

ou encore :

Huile de coco Cochin neige : 50 kil.;
Huile de palme décolorée : 50 kil.;
Lessive potasse 50° Baumé : 52/53 kil.;
Eau : 30 kilogs.

La saponification se fait à 50° centigrades environ ; on verse la lessive dans l'huile fondue et on attend que la réaction se déclanche, ce dont on s'aperçoit aisément par l'élévation de température du mélange.

On prépare, d'autre part, la solution suivante :

100 kilogs de sucre ;
10 kilogs de potasse ;
10 kilogs de chlorure de potassium ;
500 litres d'eau.

On filtre le tout et on l'incorpore dans le savon fini et chaud par petites quantités à la fois. On obtient ainsi une masse claire et liquide qu'on laisse reposer et refroidir graduellement. Les impuretés se déposent et l'on décante.

Il est nécessaire que cette fabrication soit faite avec soin et que le produit reste entièrement neutre, ce dont on s'assure par le contrôle avec la solution de phénolphtaléine qui, comme on le sait, rougit en présence d'alcali en excès.

Si la coloration est rose, il faut ajouter de l'huile de coco, si elle reste blanche on peut ajouter au contraire un peu de lessive. Lorsque le savon est bien fait, on ajoute alors la solution sucrée indiquée plus haut. On améliore la qualité du produit en remplaçant tout ou partie du sucre par de la glycérine.

Les anciens procédés employaient une solution de 400 kilogs de glycérine pour 180 kilogs d'eau, pour la même proportion de savon de coco.

On peut remplacer une partie de l'huile de coco ou de palme par de l'huile d'olive òu même par de l'huile d'arachide fine.

Le parfum est un des parfums pour savons du commerce.

Of the use of Radiol in Soapmaking.

Radiol is a superior condensed aldehyde of greatest strength, which will give in the soaps the same advantages as the aldehydes C9 to C14 give in making up extracts for the handkerchief, i. e. an increased strength of perfume, a higness and fragrance which cannot be obtained by any other method.

As is well known, the lye-washes and fats have odours of their own which will disguise and even destroy the ordinary perfumes ; but the fat aldehydes, to the contrary, blend exceptionnally well with the odours given forth by the oils and fats employed in soap-making and impart to them a pleasant fragrance which will intensify that of the perfume added to the soap compound.

Radiol may be used in a great range of doses according to the buying public's taste ; however the most current doses range between 3 and 50 grammes to the kilo of liquid compound-perfume. In some cases, more particularly in that of flower-odours (lilac, lily of the valley, etc...) and with some fancy-perfumes, the dose may be increased to 100 grammes to the kilo of perfumes. Radiol is a powder which dissolves pretty readily in essential oils, either in the cold process within a few days, when the solution must be shaken at intervals, or in the warm water-bath.

When Radiol is used combined with the resinodors for soapmakers, and more particularly with the Muscamber resinodor, which is the strongest fixing agent actually on the market, it enables one to obtain at a cheap price somc remarkably strong perfumes whith are also more tenacious than anything known up-to-date.

Thus a lilac perfume may be prepared with :

Terpineol-linalol mixture.	500 grammes
Benzyl-acetate..........	400 —
Bromstyrol	20 —
Radiol	30 —
Muscamber resinodor ...	10 —

to one hundred kilos (2 cwt) of soap.

To obtain a perfume of the mimosa kind, substitute paramethylacetophenone for Bromstyrol in the above formula.

FLORIANE (C. R.).

Empleo del Radiol en la Jaboneria.

El Radiol es un aldehido superior condensado poderosisimo. A los Jabones proporciona las mismas ventajas que los Aldehidos C9 à C14 dan en la fabricación de los extractos para el pañuelo-es decir una crecida intensidad del par, fume, un vigor y una fragancia imposibles de conseguir por calquier otro modo.

Se sabe que las lejias y los cuerpos grasos tienen unos olores propios, que cubren y aniquilan a los perfumes corrientes. Los aldehidos grasos, por lo contrario, se ajustan de un modo muy logrado con los olores propios de los aceites y mantecas de animales utilizados en la jaboneria, y les imparten un olor agradablo, que además refuerza al olor del perfume que se les añade.

El Radiol se emplea à dosis muy variables segun más les gusta a los usuarios; sin embargo las dosis mas corrientes estan comprenidas entre 3 y 50 gramos por kilogramo de perfume compuesto líquido. En ciertos casos, por ejemplo con los olores a flores (lilá, lirio de los valles) y para ciertas fantasías, la dosis indicada más arriba puede amentarse hasta 100 gramos per kilog de perfume. El Radiol es un polvo que se derrete con bastante facilidad en los aceites esenciales, sea en frio à los pocos dias, sea calentándolo en el baño-maria.

Su uso, combinado con el de lo résinodors para la Jaboneria y entre otros con el résinodor muscambre, que es el fijador más poderoso del comercio, permite obtener unos perfumes de reducido precio y poder notable, junto con tenacidad hasta hoy desconocida.

Asi es que se puede preparar un buen perfume, con olor á lila, empleando :

Mezcla Terpineol Linalol.	500 gramos
Acetato de benzyle	400 —
Bromstyrol.............	20 —
Radiol..................	30 —
Resinodor Muscambre....	10 —

para 100 kilos de Jabón. Para un perfume de la clase mimosa, sustituir el Bromstyrol por la paramethylacetophenona. FLORIANE (C. R.).

Quelques Ouvrages étrangers de Parfumerie et Savonnerie.

ANGLAIS

ALLEN. — *Commercial Organic analysis.* Vol. IV : *Essentials Oils and Resins,* Londres 1915.

ASKINSON. — *Perfumes and Cosmetics ; their preparation and manufacture.* New-York et Londres 1915.

COOLEY. — *The Toilet and Cosmetic Arts, Theories of Beauty, formulae and methods of preparation,* Londres 1866.

CRISTIANI. — *A Comprehensive Treatise on Perfumery.* Philadelphie et Londres 1877.

DEITE. — *Manual of Toilet Soap-Making,* 2e édition. Londres 1920.

DIETERICH. — *The Analysis of Resins, Balsams, and Gum-resins.* 2e édition. Londres 1921.

DUSSAUGE. — *Guide for the Perfumer.* Philadelphie et Londres 1868.

HEUSLER et POND. — *The chemistry of the Terpenes.* Londres 1900.

HURST. — *Soap. Practical Manual.* 3e ed. Londres 1922.

IDRIS. — *Notes on Essential Oils.* Londres 1900.

KANTHACK. — *Tables of refractive Indices.* Vol. 1 : *Essential oils.* Londres 1918.

KOLLER. — *Cosmetics, Manufacture, employment and testing of.* Londres 1902. 3e édition 1920.

LUCAS. — *Book of Receipts.* Londres 1907.

MARTIN. — *Perfumes, essential oils and Fruit essences.* Londres 1921.

MONIN. — *The Hygiene of Beauty. Recipes medicinal and cosmetic preparation.* Londres 1893.

PARRY. — *Chemistry of Essential oils and Artificial Perfumes.* 2 vol. Londres 1921. 3e édition.

PARRY. — *The Raw Materials of perfumery.* Londres 1921.

PIESSE. — *The Art of Perfumery.* Londres 1881. 5e edition.

POWER. — *Descriptive catalogue of Essential Oils and Organic chemical preparations.* New-York 1894.

RIMMEL. — *Book of Perfumes.* Londres 1867.

SAWER. — *Odorographia : a natural history of raw materials and drugs used in the perfumery industry.* Londres. 2 vol. 1892-94.

SAWER. — *Rhodologia : a discours on roses and the odour of rose,* Brighton, 1894.

SIMMONS. — *The Handbook of soap manufacture.* Londres 1921.

SNIVELY. — *A Treatise on the Manufacture of Perfumes and Toilet articles.* Nashville et Londres 1877.

THOMSSEN. — *Soap-Making Manual.* New-York 1922.

WALTER. — *Manual for the Essence Industry.* New-York et Londres 1916.

X.... — *Recipes for the Colour, Paint, Varnish, Perfumery, Oils, Soap and Drysaltery Trades.* Londres 1920.

ALLEMANDS

ASKINSON. — *Die Parfümerie Fabrikation.* Vienne 1985, 5e édition.

ASKINSON. — *Die Fabrikation der Aetherrischen Oele.* Vienne 1876.

EICHHOFF. — *Praktsche Kosmetik für Arzte und Gebildete Laien.* Leipzig et Vienne 1913.

GILDEMEISTER et HOFFMANN. — *Die Aetherischen Oele.* 3 vol. Leipzig 1910-1916 (2e édit.).

HAGER. — *Chemische Reactionen zum Nachweise des Terpentinols in den âtherischen Oelen in Balsamen.* Berlin 1885.

HAUER. — *Die Fabrikation de Perfümeriewaren.* Weimar 1898.

HESSE. — *Industrie der âtherischen Oele in den Letzten 25 Jarhen.* Gottingue 1909.

KLEMONT. — *Die synthetischen und isolirten Aromatica.* Leipzig 1899.

KNOLL. — *Synthetischen und isolirten Riechstoffe.* Halle 1908.

LEIMBACH. — *Die ätherischen Oele.* Halle 1910.

MANN. — *Die Moderne Parfümerie.* Augsbourg 1912.

MANN. — *Die Schule des Modernen Parfümeurs.* Augsbourg 1912.

ROHDEN. — *Die Offizinellen âtherischen Oele und Balsame,* Berlin 1911.

SAALFELD. — *Kosmetik.* Berlin 1912.

SCHALL. — *Die Moderne Toiletteseifenfabrikation.* Augsbourg 1913.

SEMMLER. — *Die Aetherischen Oele nach ihren chemischen Bestandteilen unter Berüchsichtigung der gesichtlichen Entwicklung.* 4 vol. Leipzig 1906-07.

RECHENBERG. — *Theorie der Gewinnung und Trennung der âtherischen Oele durch Distillation.* Leipzig 1910.

WINCKLER. — *Die Parfümerie Fabrikation.* Halle 1882.

INFORMATIONS

OCÉANIE FRANÇAISE

Quantité de vanille originaire des Etablissements français de l'Océanie admise au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1922-1923.

Un décret en date du 8 août 1922 et publié au *Journal Officiel* du 12 août fixe à 120 tonnes la quantité de vanille originaire des Etablissements français de l'Océanie qui pourra être admise en France, du 1er juillet 1922 au 30 juin 1923, dans les conditions établies par le décret du 30 juin 1892.

(O. N. C. E.)

BOLIVIE

Nouveau tarif douanier de la Par-fumerie.

Les droits de douane sur la parfumerie viennent d'être modifiés comme suit :

	Bs
2192. — Parfumerie contenant de l'alcool, de l'éther ou des huiles concentrées, non désignée sous d'autres numéros, tels que : essences, extraits, crèmes, cosmétiques, pommades, graisses, teintures pour les cheveux, poudres pour polir les ongles, brillantines, etc., kilo avec enveloppe	6 »
2193. — Poudre de riz pour la toilette avec ou sans parfum, kil. av. enveloppe	5.50
2194. — Poudre de talc avec ou sans parfum......... kilo avec enveloppe	1.50
2195. — Préparations et poudres pour laver la tête...... kilo avec enveloppe	2.50
2196. — Sels parfumés pour le bain, kilo avec enveloppe	1.50
2197. — Sachets avec poudre ou préparations spéciales pour parfumer le linge, kilo avec enveloppe	2 »
2198. — Savons communs, pâtes, poudres et liquides sans parfum pour laver le linge, parquets, métaux ; pour l'industrie ou pour enlever les taches, kilo avec enveloppe	0.25
2199. — Savons pour toilette avec ou sans parfum, sans être enveloppés ou conditionnés.... kilo avec enveloppe	0.40
2200. — Savons avec ou sans parfum enveloppés et conditionnés en pâte, liquides, en poudre en feuilles et les savons médicaux avec ou sans parfum, kilo avec enveloppe	0.60

Note n° 121. — Les articles compris dans la parfumerie, sous le n° 2192, en plus du droit spécifique fixé, paieront sur la valeur commerciale ou originale, une surtaxe de 10 % ; les savons renfermés dans des boîtes ou étuis de toutes sortes, contenant crèmes, parfums, lotions, etc..., seront compris sous le n° 2192, et acquitteront la surtaxe mentionnée.

(O. N. C. E.)

TURQUIE

Le Ministre des Finances envisage l'établissement d'une taxe de consommation sur certains articles de luxe ; les démarches entreprises dans ce sens seraient sur le point d'aboutir.

Les articles soumis à cette nouvelle taxe seraient les chocolats, les perles artificielles, les appareils photographiques et leurs accessoires, les articles de toilette, les soieries et dentelles, les *parfums*, les meubles de luxe, etc. Dans les cercles financiers de Stamboul, on espère pouvoir obtenir, au moyen de cette nouvelle taxe, une somme suffisante pour couvrir le quart du déficit actuel du budget, soit 100.000 livres turques.

Ce projet de taxe a provoqué une certaine émotion dans les milieux français de Constantinople, importateurs et représentants, car son application frapperait en premier lieu le commerce français qui, en majeure partie, consiste ici en articles de luxe.

Une première tentative, précédemment esquissée, n'avait pu aboutir, grâce à l'énergique opposition des autorités françaises qui ne manquera pas, on l'espère, de se manifester à nouveau.

BULGARIE

Aide aux producteurs d'essence de rose.

Un projet de loi est déposé qui, tout en essayant de donner de nouvelles garanties aux acheteurs, favorise la fabrication coopérative de l'essence de rose.

Des champs d'essai seront créés et des récompenses seront données aux producteurs des meilleurs plants de rose. Jusqu'en 1930, les coopératives et industriels recevront, sans payer de droits de douane et de frais de transport en Bulgarie, le matériel nécessaire à la distillation.

Spécialement les coopératives jouiront d'un traitement de faveur. Si elles prêtent des alambics à leurs membres, elles ne paieront pas d'impôt pendant cinq ans. Pour construire, elles pourront obtenir de la Banque agricole un prêt hypothécaire atteignant 75 % de la valeur de l'immeuble. L'essence qu'elles produiront sera exempte des droits d'exportation.

La Banque agricole aura un rôle prédominant. Par ses succursales, elle assurera l'analyse de l'essence, sa mise en flacons et garantira l'authenticité du produit. Elle s'occupera également de son placement à l'étranger.

Contrefaçon de Flacons de Parfumerie.

Le Tribunal correctionnel de Nice, statuant sur la réquisition du Ministère public, a condamné M. De La Porte, négociant à Arnstadt (Allemagne), contrefacteur des flacons que la Compagnie des Cristalleries de Baccarat avait fabriqués pour M. François Coty, parfumeur à Suresnes (Paris), d'après les dessins de M. René Lalique, artiste verrier à Paris, — à 2.000 francs d'amende ; M. Jean-Baptiste Drugmann, représentant à Nice de la Maison H.-F. De La Porte, à 100 fr. d'amende, et M. O.-M. Denis, parfumeur à Nice, qui avait acheté et utilisé — de bonne foi cependant — des flacons contrefaits par la maison H.-F. De la Porte, à 25 fr. d'amende.

M. Lalique reçoit 1.000 fr. de dommages et intérêts et est autorisé à publier 50 affiches d'un extrait du jugement.

Sociétés.

Formation.

Société Dorier pour l'Industrie des Parfums. — S. an. Siège social : 78-80, rue Marengo, Marseille. Capital social : 600.000 francs divisés en 2.400 actions de 250 francs. Commerce et industrie des parfums. Distillation des essences, extraits végétaux et minéraux. Suite de de la maison Dorier et Cie, fondée en 1884.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.
14, rue Bellecordière, Lyon.

Summary of Number 11

A Scandal. — In this editorial, our economic contributor discusses the Fordney Bill from the national french viewpoint, and he expresses the opinion that the french government have been too careless as regards going into the matter of commercial treaties with foreign countries.

The Fordney tariff is for the french commercial policy downright disastrous, and can by no means be counterbalanced by our political success in the Near East.

The Rose in the Song of Songs. — It is known that the Song of Songs is a part of the Old Testament, composed in the symbolic form, and attributed to Solomon.

It was due to an error in translation, that the Rose has been heretofore thought to be meant in that Song, Solomon being supposed to have compared the beautiful Sulamite to the Rose. Our contributor Gerardin, after Alphonso Karr's and Opoix's writings, and also after the research work carried out by Joret, shows us how the error was made, perpetuated, and finally corrected recently.

The Rose in Ancient Egypt. — This is a sequence to the above study ; it has been written by the well known and very learned rosologist M. Cochet-Cochet. Confirming Mr Gerardin's work in all its conclusions, the author here is bent on finding again the tracks of the Rose in Ancient Egypt, where it was imported from the gardens of Greece. It is a curious thing that Ancient Egypt exported roses to Rome at the time of the famous rose-gardens of Pestum, and that the cultivations of Fayoum Roses were still extant int the Delta, a few years ago.

Stress must be laid on the point, that alone the *sancta* Rose has been discovered in the sepulchral deposits in Egypt.

Commerce in Oak Moss in Ancient Egypt. — Our editor has brought to light some old documents referring to the ancient commerce of the present day's Oak moss in Ancient Egypt, where it was used as a yeast and aroma for bread-making. The indications he gives reach up to the middle of last century, and it would be desirable that our correspondents and subscribers interested in the matter should communicate to him any new data disclosing whether this ancient custom, dating to several thousand years back, is still extant.

The Uses of Essence of Tarragon.— In this study, Madame Floriane is acquainting us with the use of the essence of tarragon, which is spreading more widely every day, after having first been reserved, up to now, for a few specialists who had appreciated it. This essence acts as a catalysator for intensifying the odors, a role which the essence of clary Sage is also said to play, and very small quantities of it are sufficient to produce most interesting results. Then come some formulae with a few examples illustrating its judicious use.

Expensive perfumes in soap-making. — The « Soap-maker » specialist belonging to our staff as permanent contributor is imparting to our readers his personal observa-

Sumario del Numero 11

Un escândalo. — En este editorial, nuestro redactor económico discute la tarifa Fordney desde el punto de vista nacional francés, y estima que el gobierno francés se desinteresó en demasia del estudio de los tratados comerciales con las naciones extranjeras.

La tarifa Fordney resulta, para la política comercial francesa, un desastre que ni lo pueden compensar nuestros exitos políticos en el proximo oriente.

La Rosa en el Cântico de Cânticos. — Se sabe que el Cántico de Cánticos es una parte del Antiguo Testamento compuesta en la forma symbólica y atribuida á Salomon.

Fue debido á unos errores de traducción que se pensó que en dicho documento se trataba de la Rosa : Salomon hubiera comparado la bella Sulamita con la Rosa. Nuestro colaborador Gerardin, despues de las obras de Alfonso Karr y Opoix Cristobal, y despues de la sabias pesquizas verífícadas por Joret, nos enseña como aquel error fue hecho, perpetuado y por fin, recientemente correjido.

La Rosa en el Egipto Antiguo. — Este estudio es la continuación del anterior. Es debido al erudito rosólogo bien conocido, Sr Cochet-Cochet. El autor, confirmando en todas sus conclusiones el trabajo del Sr Girardin, se prenda à descubrir las huellas de la Rosa en el Antiguo Egypto, donde fué importada desde los jardines de Grecia. Es curioso hacer constar que el Antiguo Egipto exportaba rosas á Roma, en el tiempo de los famesos campos de rosales de Pestum, y que, hace pocos años, los campos de rosas cultivadas en Fayoum del Delta aun existian. Es preciso insistir en que sola la Rosa *sancta* fué descubierta en los depositos sepulcrales de Egipto.

El comercio del Muzgo de Roble en el Egipto Antigo. — Nuestro redactor-jefe habiendo hexumado unos documentos antiguos relativos al antiguo comercio del actual Muzgo de Roble en el Antiguo Egipto, donde sirvia de levadura y de aroma para la panificación, nos proporciona indicaciones que alcanzan hasta el medio del siglo pasado, y celebraria el que nuestros corresponsales y suscriptores que de esa cuestión se interesen, se sirvieran comunicarle nuevos documentos afin de saber si aquella costumbre varias veces milenaria, aun sigue practicada.

Los empleos de la Esencia de Estragón. — En este estudio, Madame Floriane nos inicia en la utilisación de la esencia de estragón, cuyo uso, hasta la facha reservado à unos pocos especialistas que lo habian apreciado, tiende à esparcirse más y más. Aquella esencia hace el papel de catalisador de intensificación de los olores, atribuido tambien à la esencia de salvia esclarea, y basta con cantitades muy escasas para lograr unos resultados interesantes. Siguen unas fórmulas dando algunos ejemplos de su empleo judicioso.

Los perfumes caros en la jaboneria. — El « Jabonero » agregado à nuestra redacción les comunica à nuestros lectores sus observaciones personales sobre el uso de los « perfumes caros » en la jaboneria. Estos permiten obtener unos aromas muchisimo más finos que usando los perfumes corrientes

tions on the use of « expensive perfumes » in soap-making. These allow of one obtaining a decidedly finer fragrance than with the ordinary soap-perfumes, and they finally result less expensive in view of the fact that they are to be used in considerably weaker doses.

We regret not to be able to give here a complete translation of this practical study ; but we shall make further efforts in order to publish integrally in three languages in 1923 the studies by the « Soapmaker » and Madame Floriane which are becoming more and more necessary to soap-makers and perfumers.

Market Outlooks. — Every month brings an useful innovation in our editing method. We are now beginning the regular publication of a report on commercial markets, a method which we had been compelled to give up after the war, in view of the difficulty we had to face in obtaining perfectly reliable data. The control has become more efficient since business has resumed its liveliness, and we have secured the contribution of one of our largest french brokers in perfumery. Therefore, our readers will be posted up with the most complete accuracy, as to the state of the markets ; however we think it advisable to reserve all our responsibility as regards advances and falls in prices, for wireless telegraphy alone is now rapid enough to avoid gross mistakes, so nervous and abrupt are market fluctuations !

Review of the Technical Press.— This review presents a particular interest because a great many books have been recently published in France on the relation between the chemical constitution of the bodies and their odor, and on the part plaid in the plant by the perfume. But these are rather straightening-out studies than studies meant to bring new data ; to tell the truth, no discovery has been made in that line for a long time, and the matter remains just as mysterious. It would be time that scientists took keener interest in it, and we for our part shall come back on these problems.

Observations on the Camphor-tree, notably in Formose-Island. — The question of the camphor trees and of synthetic camphor still remains at the order of the day, and for this reason we never fail to keep our readers posted up on everything new that is coming out in that field.

Study on odoriferous products of animal origin. — This study, written by no less an authority than Dr Claudius Roux of the Academie de Lyon, is fairly new and will be the matter of a series of articles. Moreover, the study itself is but the continuation of « The odors and perfumes of animal origin » as published by the same author in this magazine in december 1921. Detail monographies might later on be added on each one of the important animal odoriferous products.

This first section is chiefly interesting by the exhaustive details it gives on Castoreum, a product rather little known by perfumers ; ancient texts are reproduced with the most perfect accuracy so as to loose nothing of their special « relish » and so that our readers may rely on them as documents for study.

para jabones, y como quiera que se han de usar proporciones mucho mas escasas de aquellos que de estos, los « perfumes caros » por fin salen menos caros.

Sentimos el no poder dar aqui une traducción completa de aquel estudio práctico ; pero haremos nuevos esfuerzos para poder presentar en el curso de 1923, los estudios del « Jabonero » asi como las de Madame Floriane que se hacen más y más útiles para los especialistas, en tres idiomas integralmente.

Fisionomia del mercado. — Cada mes trae una inovación útil en nuestra redacción. He aqui el principio de una publicación mensual del estado de los mercados comerciales cuyo relato habiamos tenido que dejarlo despues de la guerra con motivo de las difficultades encontradas para alcanzar unos documentos perfectamente exactos. Se ha hecho más efectiva la comprobación de dichos datos desde que los negocios se han restablecido, y nos hemo asegurado la colaboración de uno de los mayores corredores franceses en el ramo de perfumeria. Por lo tanto nuestros lectores pueden contar conque los informes sobre el estado de los mercados resultarán del todo dignos de fé ; sin embargo nos parece preciso reservar nuestra responsabilidad entera acerca de las alzas y bajas de precios, pues la telegrafia sin hilo seria el único medio bastante rapido hoy dia para evitar errores mayores, por ser tan atropelladas y excitables las fluctuaciones de los mercados.

Revista de la Prensa Técnica.— Esta revista presenta un interes particular porque recientemente salieron à luz en Francia numerosas obras sobre las relacione entre la constitución química de los cuerpos y su olor, y sobre el papel que el perfume hace en la planta. Sin embargo estos son más bien estudios de arreglo de datos ya conocidos, que trabajos dando à conocer unos datos nuevos ; en realidad, ne se hizó ninguna descubierta en aquel dominio desde mucho tiempo, que sigue siempre tan misterioso. Seria tiempo que unos sabios se interesasen del asunto con mayor atención.

Observaciones sobre en Alcanforero, especialmente en Formosa. — La question de los alcanforeros y del alcanfor sintético permanece siempre à la orden del dia, y no nos descuidaremos de poner al conocimiento de nuestro lectores todas las novedades en este dominio.

Estudio de los productos odoríferos de origen animal. — Este estudio debido a la pluma autorizada del Doctor Claudius Roux de la Academia de Lyon, es bastante nueva y hará el objeto de una serie de artículos. Por si misma no es más que la continuación del artículo « Los Olores y perfumes de origen animal » publicado por el mismo autor en diciembre 1921 en nuestra Revista.

Estos estudios son seguidos de numerosas notas de artículos abundantes y variados en los que cada cual encontrará algo susceptible de interesarle ó de traerle cualquiera idea nueva y provechosa, generadora de unos esfuerzos industriales ó comerciales. Asi tenemos la ambición de contribuir para nuestra parte, por modesta que sea, al buen exito de todos nuestros lectores.

UN SCANDALE

Le tarif Fordney voté et appliqué si rapidement aux Etats-Unis est une occasion de plus de constater combien la question économique passe au second plan en France.

Toute la politique anglaise est soumise à la question des débouchés qu'il s'agit d'accroître : la balance économique du Royaume-Uni, brillante, malgré les circonstances, nous montre combien cette politique est opérante.

Les directives mêmes du gouvernement des Soviets russes, si nous en croyons notre collaborateur, M. Gabriel Marze, qui revient d'un intéressant voyage d'affaires en Russie, et les rapports si documentés du Député-Maire de Lyon, M. Herriot, qui, de son côté, y a fait un magnifique voyage d'exploration, sont surtout économiques. Baser les relations des peuples sur les affaires, davantage que sur les sentiments; n'est-ce pas là une des conceptions modernes des dirigeants des peuples ? Il semble que la France l'ait oublié, dans un magnifique élan de désir de fraternité et de justice.

Certes, obtenir réparation, gagner le cœur des peuples, protéger, contre le puritanisme étroit des anglo-saxons, l'idéal musulman, sont de bien nobles taches ; mais n'est-il donc pas possible de gagner aussi la considération des acheteurs du monde entier en leur vendant les produits français. Il ne nous paraît pas indispensable de négliger le commerce pour un idéal ; il nous semble que la conquête de la sympathie générale n'est pas incompatible avec le placement de nos produits si renommés, reconnaissons-le, mais si parfaitement boycottés par les nouveaux tarifs.

Depuis longtemps, les autorités commerciales lyonnaises se sont prononcées en faveur d'une politique d'échangisme rationnel permettant de négocier avec profit la liberté d'entrée d'un produit étranger, fabriqué dans de mauvaises conditions en France, contre la liberté d'entrée ou le faible grèvement d'un produit national français exportable.

Les parfums sont, au même titre que les articles de Paris, la soierie, le ruban, les objets d'art, des articles d'exportation français qu'il conviendrait de protéger davantage en obtenant pour eux, chaque fois que cela est possible, des conditions de faveur. Sommes-nous exportateurs de produits de première nécessité, de produits alimentaires, de charbon, de métaux ? A propos de quels produits exportables la sollicitude du gouvernement peut-elle s'exercer, sinon en faveur de nos produits de luxe parmi lesquels la *Parfumerie* occupe un rang remarquable...

Et c'est cependant à l'égard de nos produits les plus caractéristiques que les tarifs de douane étrangers jouent avec le plus de cruauté, comme s'il était utile, après une guerre dont nous avons subi presque exclusivement les dommages, mais dont nous sortons vainqueurs, de nous juguler par la misère, crainte d'une puissance que notre vaillance pendant la guerre et notre belle tenue morale depuis la paix semblaient nous promettre.

Il faut reconnaître que les groupements économiques, sur lesquels le gouvernement compte lorsqu'il s'agit de faire rentrer les lourds impôts que payent à peu près seuls le commerce et l'industrie, n'ont pas encore acquis l'autorité utile pour éviter des mesures qui ne sont pas toujours estampillées au coin du bon sens.

Si nos tractations avec l'Italie ont fait table rase des intérêts du commerce français, si la barrière douanière établie en Angleterre, si la convention Hispano-Française ne protègent pas davantage nos industries exportatrices, c'est qu'en général les indications fournies par nos grands groupements économiques sont restées sans influence sur les décisions gouvernementales.

Il suffit, quelquefois, d'une pression amicale, d'une relation de famille, d'un piston, en un mot, pour faire aboutir des mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt général. Dernièrement un petit groupement de fabricants de pâte de papier obtint du gouvernement une barrière douanière contre les pâtes étrangères à l'occasion du lancement d'une nouvelle affaire dont l'avenir dira ce qu'elle vaut. Cette mesure qui protège une industrie de faible importance qui ne s'exerce qu'au détriment de notre boisement national, a fait renchérir immédiatement toutes les sortes de papier d'un pourcentage qui augmente les frais d'exploitations de toutes les industries... Puis, par contre-coup, nos industries exportatrices, et la parfumerie en particulier sont l'objet de mesures spéciales et peu avantageuses, de la part des pays exportateurs de pâte de papier.

Malgré l'avis de la majorité des fabricants de papiers, une mesure douanière qui retentit sur toute l'économie nationale et qui ajoute un obstacle de plus à l'exportation de notre production nationale a été prise : et cet exemple entre mille montre comment les intérêts économiques de notre pays sont sauvegardés.

Nul doute qu'aucune pression n'ait été faite auprès du gouvernement américain pour lui montrer combien il est utile que la France exporte pour que ses dettes puissent, un jour prochain, être payées ; toute la mansuétude des spéculateurs sur le mark va à nos ennemis ; une rigueur sans pareille dans l'histoire est exercée contre le peuple qui, envers et contre tous, a sauvé le monde de la Barbarie.

Et puisque la coalition des Humanitaristes pacifistes a sauvé les Teutons d'une nouvelle bataille de Pourrières et d'une défaite qui les eut pour des siècles ramenés à une plus juste compréhension des choses, pourquoi faut-il que dans notre pays, à peine assagi, le *Politique* l'emporte sur l'*Economique* ? N'est-ce pas encore la guerre qui continue, non seulement contre nos ennemis d'hier, mais encore contre nos alliés ? Sommes-nous donc si diminués que notre voix ne puisse se faire entendre ? les doléances des fabricants français resteront-elles lettre morte ?

Voici quelques lettres des syndicats français qui montrent à quel point le bill Fordney est nuisible à nos intérêts.

Syndicat de la Parfumerie française.

« Le syndicat signale la manœuvre

des grands parfumeurs américains pour l'élévation des droits de douane ; manœuvre également pour dissuader le public américain de la supériorité des produits français de cette catégorie.

«... On peut estimer à 150 millions de francs la valeur de la parfumerie française qui entre chaque année aux Etats-Unis. Ce montant doit représenter la plus grande partie du chiffre total des importations de parfumerie.

«... Il faudrait renoncer à tout espoir de travailler le marché américain. »

Chambre Syndicale de la Parfumerie de Marseille.

«... L'augmentation proposée va nous fermer complètement ce marché (des Etats-Unis).

«... L'augmentation dans les revenus fiscaux que la Commission américaine escompte sans doute en augmentant les droits a beaucoup de chances non seulement de ne pas se produire, mais même de devenir au contraire une diminution pa suite de la nouvelle gêne qu'elle produira pour introduire nos produits dans ce pays : c'est une conséquence funeste à signaler à cette commission... »

Syndicat des fabricants de soieries de Lyon.

« La question du tarif Fordney n'a pas échappé à la vigilance de nos fabricants lyonnais de soieries pour lesquels la clientèle américaine représente le débouché le plus intéressant après l'Angleterre (254 millions et demi de francs en 1920)... »

Ajoutons que le Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon a chargé (dès le début de l'année 1922) un Comité de le représenter en Amérique.

Syndicat du Commerce des Huiles d'Olive de la Ville de Marseille.

« ...Nos exportations vont ralentir dans des proportions considérables. Les industriels oléicoles des Etats-Unis qui fabriquent et raffinent les huiles de coton et de maïs vont se jeter sur la clientèle européenne pour la déchirer à belles dents... »

Il est indispensable qu'une politique plus énergique soit imposée désormais à nos dirigeants.

Que nos groupements économiques, à l'instar des groupements ouvriers, décident une *Grève générale* tant que les intérêts du Commerce et de l'Industrie ne seront pas mieux sauvegardés.

N'est-ce pas le Commerce et l'Industrie qui sont, à l'heure actuelle, les deux seules mamelles nourricières du trésor, puisque la bonne Fée barbue des agriculteurs les protège contre toute mesure fiscale ! Le jour où la rentrée des 15 milliards qui sont demandés chaque année au commerce français sera compromise par un refus ou une impossibilité de payer, nos dirigeants se verront forcés de changer de manière.

Le scandale Fordney, réédition des scandales douaniers anglais, italiens, espagnols doit être une leçon. Si la Confédération générale du patronat reste impuissante, nous devrons renoncer à tout jamais à conserver la position de premier plan que notre victoire nous faisait espérer. En face de notre succès politique dans le proche Orient, notre défaite à New-York est un désastre.

Il devient nécessaire que les groupements commerciaux et industriels sachent déléguer au parlement des hommes de tête et de compétence ; les millions qui pourront être dépensés pour remplacer à la tête de leurs usines ces nouveaux délégués du parti économique seront vite récupérés par la prospérité qu'ils sauront ramener en France.

Pa fumerie Moderne.

Foire d'Echantillons d'Essence de Lavande de Digne.

C'est le samedi 7 octobre, que s'est tenue la foire mixte de lavande et de miel, sur l'importance de laquelle on ne saurait trop insister, en raison des heureuses répercussions qu'elle ne saurait manquer d'avoir pour la prospérité de la région provençale.

Cette exposition, favorisée par un temps splendide, s'est ouverte à 9 h. 30 au théâtre municipal sous la présidence de M. le Préfet des Basses-Alpes, assisté de MM. d'Herbès, président de l'Office ; Bellier, 1er adjoint, délégué par M. le Maire de Digne ; Niquet, directeur intérimaire des Services Agricoles ; Farsy, professeur d'agriculture adjoint à la Direction.

MM. Gamet, président du Syndicat des producteurs d'essence de lavande des Basses-Alpes ; Guigues, Administrateur de « La Lavande Française », à Sault; Lazare, président de la Sous-Commission des lavandes de la Chambre Syndicale des Agriculteurs d'Apt, assistaient à la séance d'ouverture de la foire.

Les producteurs des départements lavandiers et les apiculteurs des Basses-Alpes avaient répondu très nombreux à l'appel de l'Office départemental, si bien que l'on a pu compter 130 échantillons représentant 16.817 kilos d'essence de lavande offerts à la vente ; six apiculteurs avaient tenu à participer à l'exposition de miel.

L'industrie de la parfumerie était largement représentée par de nombreux acheteurs et courtiers des principales maisons de Paris, Grasse, Cannes, Nice, Lyon, etc.

Après une allocution de M. le Préfet qui s'intéresse au plus haut point à toutes les questions agricoles, M. d'Herbès, en termes heureux, remercie toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à cette manifestation.

Ensuite, la foire est ouverte, et de nombreux acheteurs, munis du catalogue dressé et distribué par les soins des services agricoles, parcourent le stand de l'exposition, examinent longuement les échantillons et prennent de nombreuses notes. A l'issue de la foire, nous avons pu enregistrer la vente de quelques lots importants. Grâce à la distribution du catalogue général des échantillons exposés, procédé qui a permis aux acheteurs d'avoir en très peu de temps une vue d'ensemble sur les lots offerts à la vente, nous espérons que de nouvelles affaires seront traitées dans le courant du mois.

L'Office départemental agricole adressera le catalogue général des échantillons à toute personne qui en fera la demande. Prière de joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.



Ph. Boyer. Cl. P. M.

Roseraie de l'Hay. — Un Bosquet.

La Rose dans le Cantique des Cantiques.

« Je la cherchai, mais je ne la trouvai point. »

Bien qu'il s'en défendit, Alphonse Karr a beaucoup parlé de la Rose ; mais, soit qu'il craignit les foudres de Balzac ou celles d'Henri Monnier, jamais — il faut lui rendre cette justice — Karr n'a appelé la Rose : « *Reine des fleurs* ». Je ne le lui reproche pas, il faut laisser à chacun sa liberté. (A ce propos, c'est bien Pline qui, le premier, a baptisé ainsi la Rose ; le cliché eut la fortune que l'on sait).

Il n'en reste pas moins acquis que Karr s'est souvent occupé de la Rose et de ses entours. Mais, Karr, en introduisant la Rose dans le *Cantique des Cantiques*, a-t-il résolu la question ? Ceci est une autre affaire, et nous nous prononcerons tout de suite dans le sens négatif, en disant ultérieurement pourquoi.

L'histoire est amusante, et là encore, nous allons reprendre notre plume de copiste... forcément, comment sauriez-vous ?

Voici à ce propos ce que dit Karr dans « Les Fleurs » :

« Il n'y a pas de livre ancien où il ne soit question de la Rose : Homère, Hérodote, Virgile, Horace lui ont adressé quelques hommages ; Anacréon a fait pour elle deux odes intitulées : Εἰς ῥόδον.

« J'étais fort surpris que Salomon n'en eût pas parlé, lui, qui a composé cinq mille poèmes et trois mille paraboles et qui avait sept cents femmes et trois cents maîtresses à qui il avait à dire quelques douceurs.

« J'avais relu le *Cantique des Cantiques* et j'étais surpris que Salomon comparât la Sulamite à tout, excepté à la rose. Il la compare au vin, à une tente, à une vigne, à une cavale, à une tourterelle, à un collier, à une fontaine, à une tour, à un rayon de miel, à l'aurore, au soleil, à la lune, à un jardin, à un lis, etc., et, me disais-je, il ne la compare pas à la Rose !

« Heureusement que le hasard m'a fait rencontrer un jeune savant qui a fait une nouvelle traduction littérale du Cantique des Cantiques et qui a relevé plusieurs erreurs des traductions précédentes, aux applaudissements de quelques vieux savants consciencieux.

« Sans la rencontre de M. Darnaud, j'aurais toujours cherché comment Salomon, qui, dit le Livre des Rois, III, IV, 33, a traité de tous les arbres depuis le *Cèdre jusqu'à l'Hysope*, n'avait profité d'une pareille occasion pour parler de la Rose. Mais, selon M. Darnaud, on s'est trompé sur le sens et sur les racines du mot hébreux *hebatseleth* que le Maistre de Sacy traduit par *fleur des champs* et que d'autres ont appelé simplement *hebatseleth*.

M. Darnaud établit que hebatseleth est tout uniment la Rose et il donne les racines de ce mot « *hâbab*, il a aimé et *tsâal*, il a de l'éclat » (!). Amour et éclat ! Cette étymologie a été approuvée par M. S. Cahen, célèbre traducteur de la Bible et directeur des archives israélites. *Il est donc constant* que Salomon a comparé la Sulamite à la rose, en même temps qu'au lis des vallées. »

Samuel Cahen trouvant l'étymologie du sieur Darnaud à son goût, est déjà une étrange affaire ; mais, ce que Karr dit de plus singulier, c'est : *il est constant*.

Constant est admirable de présomption. Ainsi, tandis que les hébraïsants les mieux qualifiés ont pâli durant d'innombrables années sur le texte de la Vulgate, pour nous affirmer en dernier ressort que *flos campi* est bien le *Narcisse*... à moins que ce soit *le Lis*... ou le *Muguet*, il nous faut maintenant penser à *la Rose* (?) parce que M. Darnaud le veut ainsi, et parce que Karr est emballé (l'est-il vraiment?). Tout de même : Voire... D'ailleurs, mon opinion secrète est que Karr est un pince-sans-rire et qu'avec lui, on ne sait jamais sur quel pied danser ; il vous décoche ses fumisteries avec une telle maëstria que vous êtes pris au piège sans vous en douter ; il est extrêmement prudent de faire des réserves (1).

Ph. Boyer. Cl. *P. M.*
Roseraie de l'Hay. Une allée. (Jersey Beauty et Ruby Queen sur l'arceau.)

Maintenant, nous allons présenter un autre document sur le même sujet.

(1) Heureusement qu'un peu plus loin (p. 136), Karr nous dit : « On pourrait faire un dictionnaire curieux des erreurs et des mensonges auxquels chaque mot de la langue a servi de prétexte : la rose y aurait un article assez long !... »

Après le clairon d'Alphonse, écoutons la flûte d'Opoix Christophe.

Opoix Christophe naquit à Provins, en 1745, il y fut pharmacien jusqu'à sa mort survenue en 1840. Ce fut presque un centenaire. Opoix jouissait à Provins de l'estime et de l'affection publiques, dit J. Bellanger dans ses « *poètes de la Voulzie* » ; (*Alph. Lemerre*, 1910). C'est qu'il les méritait, tout conventionnel qu'il avait été en son temps ; « je ne sortirai pas des bornes que me commande le respect, dit Bellanger, en affirmant que des nombreuses et diverses couronnes dont se pare le front de Ch. Opoix, c'est celle de poète qui y brille de l'éclat le plus pâle. » (Cela ne fait pas de doute). Dans l'ordre poétique, Bellanger n'a relevé de Ch. Opoix que son *Ode à la Pudeur* pour les *fêtes décadaires*, imprimé par ordre de la Convention nationale. Cette hymne d'une moralité parfaite, longue de 23 quatrains est d'un style prudhomesque qui nous fait sourire aujourd'hui. En dehors de cela, Opoix a publié une *histoire et description de Provins*, (Paris, chez Raynal, 1823, p. 447). En parlant de sa chère rose de Provins, Opoix écrit : « J'ajouterai ici — ce qui ne sera pas d'un médiocre intérêt — un passage que je trouve dans le *Cantique des Cantiques* qui a un rapprochement avec nos roses et qui mérite une nouvelle attention ; c'est une de ces particularités nombreuses dont nous avons dit que jouissait exclusivement la ville de Provins.

« La Sulamite dans le Cantique des Cantiques s'exprime ainsi : « *Ego flos Campi* », je suis la fleur des champs ou de la campagne.

« Voici, à cette occasion ce que disent les interprètes des Ecritures Saintes (Cant. des Cant. ch. 2). L'Hébreu explique ainsi ce qu'est cette fleur : « Je suis la rose de la campagne de Saron (St Ambroise), plaine célèbre par ses roses (?). Le nom de cette plaine signifie dans la langue originale « dont on doit chanter les louanges ». La couleur de cette rose se compare à celle du sang. »

« *Il n'est pas douteux* que cette fleur ne soit la rose de Provins (!). Aucune autre n'a les mêmes rapports avec le passage cité. Les roses de Provins sont originaires de la Syrie et du pays qu'habitaient les Hébreux.

« Au temps de Pline, dit encore Opoix, les roses Milésiennes, qu'on recevait de Milet (ville de l'Asie Mineure peu éloignée de Troie), étaient connues dès les temps les plus reculés.

« Il ne me restait pour doubler les honneurs de nos roses et accroître l'intérêt qu'elles méritent que de faire remonter leur antique et noble origine à 3000 ans et plus, non sur des conjectures, non sur le témoignage des hommes tels que Théophraste, Pline et Homère, mais sur l'autorité irrécusable de l'Ecriture Sainte » (c'est le Conventionnel Opoix qui parle). Il continue ainsi :

« La belle Sulamite, c'est l'épithète qu'elle se donne, *Sum formosa,* soit, comme le croient les profanes qu'elle ait été la maîtresse de Salomon, soit comme le veulent les Saints Pères, qu'elle soit l'image de l'Eglise, ne fait pas seulement sa parure de cette rose ; elle ne se compare pas seulement à cette fleur, mais elle dit : je suis cette fleur des champs « ego flos campi » et d'après le sens que donnent les interprètes sacrés, elle disait, en lui supposant l'esprit de prophétie : Je suis la rose qui s'appellera un jour la rose de Provins » (1).

— Dieu me garde de rien dire de plus ; à chacun, en présence d'une question aussi *épineuse,* de se faire, si possible, une opinion.

Néanmoins, à cette heure critique, je ne puis celer ce qu'a écrit l'éminent philologue français Ch. Joret : « Les anciens Hébreux ne connurent point la Rose, c'est par une erreur de traduction qu'on a cru la trouver dans le Cantique des Cantiques et dans Osée : la Sagesse et le livre de Jésus, fils de Sirach ». C'est seulement dans l'*Ecclésiaste, de beaucoup postérieur* à la captivité de Babylone que l'on trouve les premiers écrits des Juifs où il est parlé de la Rose, ainsi que plus tard dans la littérature talmudique ; mais, on ne voit pas de rose dans les monuments assyriens.

— Il y eut tant de confusion autour du fameux Cantique que les auteurs les plus exacts ne sont pas parvenus à s'en tirer. Au surplus, je laisse à Saint Bonaventure (trois fois loué soit son nom parmi les bienheureux) le soin d'éclairer notre Esprit, comme il a accoutumé, pour le plus grand bien de notre enseignement mystique.

E. G. (Bibl. Champ.).
(C. R.)



Ph. Boyer. Cl. P. M.
Roseraie de l'Hay. — Un rosier isolé : William C. Egan.

(1) Un autre Provinois : Félix Bourquelot, littérateur et paléologue (1815-1868) qui fut professeur à l'Ecole de Chartes, a publié, lui aussi, en 1840, une *Histoire de Provins* où il rappelle ce que Opoix avait dit de la Rose de Saron. — « On conteste à Thibaut le Chansonnier, nous dit ensuite Bourquelot, l'honneur d'avoir rapporté en France la rose de Provins et voici ce qu'on lit dans l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1770, p. 904 : Le jardinage faisait partie des amusements du bon Roi René ; c'est lui, dit-on, qui fit rapporter en France les œillets de Provence, les roses dites de Provins et les raisins muscats (?) ».

(V. La Rose de Provins : *P. M.*, 1917, n° 9, p. 126).

Note documentaire

Joret. — *Les Plantes dans l'antiquité et au moyen-âge.* Bouillon, édit., 1897. T. I., p. 399.

« Quant à la mention de la rose qu'on a cru trouver dans Isaïe, cap. XXX,

vers 1, et dans le Cantique des Cantiques, cap. II, v. 1 : « Je suis la rose de Saron », elle est au moins douteuse ; le sens du mot *Khabatseleth* qui la représenterait, n'est point certain, et les *Septantes* l'ont *traduit par Lis*, χρίνον ; les traducteurs arabes de leur côté, ont rendu ce mot par *Narcisse.*

« Quoiqu'il en soit, la *rose véritable* finit par être cultivée *en Judée* et, sans aucun doute, dans toute la *Syrie* ; le traité de Maseroth qui remonte au commencement de notre ère, parle d'un jardin situé près de Jérusalem où croissait la reine des fleurs.

« On n'est pas mieux fixé sur l'introduction de la *culture du lis, Shosham*, que sur celle de la rose ; non seulement le mot Shosham n'a point de sens déterminé, tout au plus peut-on dire qu'il désigne une liliacée ou une plante analogue ; mais là où il est employé, il ne s'agit pas d'une fleur des jardins, mais *d'une fleur des champs* : « Je suis le *lis de la vallée* ou des vallées ». « Comme un lis au milieu des épines, telle est mon amie au milieu des jeunes filles » (Cant. des Cant., II, v. 1). Aussi a-t-on parfois identifié le *Shosham* de l'Ancien Testament avec *un iris ou un glaïeul ;* quant au lis blanc (Lilium candidum), que Boissier a cru indigène dans le Liban, rien n'indique qu'il ait été cultivé en Syrie avant notre ère et même beaucoup plus tard ; ce fut seulement sous la domination hellénique, quand le goût des fleurs se fut répandu dans cette contrée et dans les autres parties du monde grec, que la culture des plantes d'agrément y prit véritablement naissance. »

LA PARFUMERIE ET LA PRESSE

La Vie Technique et Industrielle consacre un article à la culture du Ricin au Maroc ; il est dû à notre collaborateur Cl. Chaveau, ingénieur-chimiste, qui l'a traité autrefois pour notre revue et est illustré de photographies de notre mission d'études au Maroc, Gattefossé-Jahandiez. On sait que l'huile de ricin est une matière première de parfumerie puisqu'elle donne l'œnanthol, base du vert de violette et l'aldéhyde undécylénique, base d'autres composés odorants.

La Nature publie un article sur l'industrie résinière et le camphre synthétique, de M. Xavier Lâfargue. L'industrie résinière française s'intéresse enfin à la synthèse du camphre à partir de l'essence de térébenthine, comme nous l'avons exposé dans notre revue et dans le premier fascicule des travaux scientifiques de « *La Parfumerie Moderne* ». Le mérite de l'article de M. Lafargue est d'examiner la question au seul point de vue des résiniers landais.

La Revue des Produits Chimiques, « *Savoir* » et de nombreuses revues étrangères consacrent des analyses à cette brochure susdite : « Le Camphre et sa Synthèse et la Culture industrielle du Camphrier ». Le succès de ce travail s'affirme de plus en plus.

Sous la signature de M. Lazennec, la revue *L'Industrie Chimique* publie dorénavant une importante rubrique bibliographique d'analyses d'études concernant l'industrie chimique de la parfumerie.

La Chronique Pharmaceutique consacre spontanément un long article à *La Parfumerie Moderne* et montre son évolution depuis quinze années. D'une manière méthodique, notre confrère analyse les raisons de notre succès mondial et l'attribue à nos consciencieux efforts pour obtenir le maximum de renseignements techniques véridiques et passer au crible le plus implacable les informations scientifiques ou commerciales des autres organes. La nature et l'importance des travaux originaux publiés par nous est un élément considérable de notre succès.

La Science et la Vie donne un article illustré sur les nouveaux spectroscopes et leurs applications au dosage des couleurs et des parfums, sous la signature de M. Jacques Boyer. On se souvient que nous avons été les premiers à signaler ces appareils et à en reproduire des photographies.

L'Œuvre explique « pourquoi on trouve dans l'Ambre gris des becs de perroquets » d'après les savantes études de M. Jean Gattefossé.

L'Action agricole de Grasse reproduit nos observations pessimistes sur l'insuccès de la station expérimentale des Plantes à Parfum projetée à Grasse.

L'Agriculteur de Provence et des Colonies publie un article de MM. Gattefossé sur les « Plantes à essence et l'Agriculture » qui est un appel éloquent à la terre et donne de nouveaux espoirs aux agriculteurs pour l'exploitation méthodique de la terre.

La Fraude des essences de Lavande fait l'objet d'un exposé bref mais précis dans le *Petit Provençal* ; la foire des lavandes de Digne est commentée avec la plus grande faveur par toute la presse française et américaine.

Le *Cinéma* s'intéresse aux désinfectants parfumés pour salles de spectacles et étudie leur mode d'emploi ; il se base uniquemenent sur les travaux scientifiques, notamment sur la récente communication à l'*Académie des Sciences* de MM. Morel et Rochaix, professeurs à la Faculté des Sciences de Lyon.

La vulgarisation des connaissances élémentaires sur les parfums et la parfumerie, qui fait tant de bien à notre industrie en répendant le besoin des odeurs agréables, se poursuit d'une façon très satisfaisante. Citons seulement les articles, parfois excellents, publiés dans *L'Industrie Hôtelière* du 30 septembre par le Docteur Bernoud, dans *Le Jura* du 16 septembre par M. Bousset, dans *La Femme de France* du 24 septembre par Pierre de Trévières, etc., etc.

L'art français de la présentation des parfums a fait l'objet d'un exposé élogieux dans *El Sol* de Madrid. *Le New-York World* a entrepris à son tour d'apprendre à ses lecteurs de faire des parfums par distillation at home, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde et offre quelque danger.

Le littérateur Marcel Lecoq publie quelques jolies pages sur la « Mystique des Parfums » dans la *Flamme* du 1er août dernier.

Les Roses dans l'Egypte ancienne.

Il est absolument certain que les Anciens Hébreux n'ont pas connu la Rose. C'est, en effet, par une erreur de traduction, aujourd'hui reconnue, qu'on a cru longtemps qu'il est parlé de cette fleur dans le *Cantique des Cantiques* et dans les prophéties d'Osée (vers 720 av. J.-C.)

En réalité, ce n'est que très postérieurement à la captivité de Babylone, c'est-à-dire vers le III[e] siècle avant notre ère, que les premiers écrits juifs font mention de la Rose, dans le livre de la *Sagesse* et dans l'*Ecclésiaste*. Beaucoup plus tard encore, il en est parlé dans les *Talmud* de Jérusalem et de Babylone.

Les Anciens Egyptiens, qui eurent avec les Hébreux de si fréquents rapports, n'ont pas connu davantage notre fleur préférée.

En effet, la Rose ne figure sur aucun monument de l'époque pharaonique. Ce n'est que sous les Ptolémées, dont le premier régna sur l'Egypte à partir de 308 av. J. C., qu'on en trouve des traces certaines sur les étoffes, dans des peintures à fresques, et sous forme de fleurs sèches dans les tombeaux païens, jamais en nature dans les tombeaux chrétiens auxquels était alors réservée la *Rose de Jéricho*, emblème de la Résurrection (1).

Aucune Rose ne croissant spontanément en Egypte, elle y était forcément d'origine étrangère, et nous allons voir que deux ou trois siècles après J.-C., elle y était encore considérée comme fleur d'importation.

J'ai, à ce sujet, un document inédit que je dois à l'extrême obligeance de M. Gayet, l'égyptologue bien connu, qui rapporta à Paris d'Antinoë le corps de Thaïs et de la Magicienne Myrithis, vers 1903.

Ce savant a découvert, à Antinoë, en 1902-1903, outre un superbe lot de pétales et de boutons de roses appartenant au *R. sancta* et qui accompagnait le corps de cette magicienne vivant au III[e] siècle de notre ère, un certain nombre de tombeaux contenant des pétales de la même espèce. Il a mis à jour, également, des soieries semées de Roses chrismées, de guirlandes de boutons de Roses, des parties de peintures à fresques du répertoire de la catacombe primitive avec des Paons affrontés sur la croix, les quatre Vases, les quatre Sources, des Vignes et des Roses.

Dans une précieuse lettre du 18 juillet 1909, M. Gayet me donne d'intéressants détails sur les peintures de Roses qu'il a découvertes. Je ne puis mieux faire que d'en reproduire textuellement ici le passage relatif à l'introduction du Rosier en Egypte :

« Les soieries du manteau sont à fond « rose vif, semé de Roses chrismées. « Ces Roses sont à cinq pétales et jaune « pâle.

« Le coloris a toujours été conven« tionnel en Egypte et le jaune, en parti« culier, y représentait tout ce qui était « importé d'Orient, ou même, pour « spécifier, du pays de Pount (l'Arabie), « entendant par là que la côte arabique « était le point de passage servant aux « importations. »

C'est clair : au commencement de l'ère chrétienne, on considérait encore, en Egypte, la Rose comme fleur d'importation plus ou moins récente.

Si, d'autre part, nous nous souvenons que Théophraste, mort 287 ans avant J.-C., souvent si précis, nous apprend, qu'en Egypte, les Roses fleurissaient deux mois plus tôt qu'en Europe, et que Callixène de Rhodes nous fournit, 30 ans plus tard, un renseignement analogue, nous en arrivons à conclure, logiquement, que la Rose a été importée en Egypte environ trois siècles avant J.-C., c'est-à-dire, comme je l'indiquais au début de cette causerie, sous les Ptolémées.

D'où venaient les Rosiers importés en Egypte ?

En réalité, nous n'en savons rien ; mais il est permis de supposer qu'ils y ont été introduits par les Grecs.

En effet, le nom de la Rose se trouve dans les plus anciennes poésies helléniques.

Aphrodite, d'après Homère, parfume le corps d'Hector, tué par Achille au siège de Troie, avec de l'*huile de Rose*. Les marbres de Paros font remonter le siège de cette ville et la mort d'Hector, à 1206 avant J.-C. Ce n'est pas d'hier.

Sapho a chanté les Roses de Piérie, 600 ans plus tard.

Hérodote nous parle vers 450 av. J.C., de jardins merveilleux — probablement ceux de Midas — dans lesquels croissaient *des Roses à 60 pétales*.

Je pourrais multiplier ces citations qui nous prouvent, surabondamment, que les écrivains grecs ont connu la Rose fort longtemps avant les Egyptiens. En Egypte, c'est dans les textes démotiques qu'il faut rechercher les premières traces de la Reine des fleurs. Il en est question, pour la première fois, d'après les écrivains que j'ai consultés, dans le papyrus magique de Leyde, lequel ne remonte qu'au deuxième ou troisième siècle de notre ère.

Si nous considérons qu'Alexandre fut accueilli en Egypte (332 ans av. J.-C.), plutôt comme un libérateur que comme un conquérant, et que son favori, Ptolémée, régna en Egypte, par lui-même ou par la dynastie des Lagides, pendant 300 ans, c'est-à-dire jusqu'à la domination romaine, on peut admettre que les Grecs, bons administrateurs, apportèrent en Egypte, avec leur science et leur civilisation propres, les Roses qu'ils chantaient, qu'ils aimaient et qu'ils cultivaient depuis si longtemps déjà.

Quelles étaient les espèces et variétés de Roses cultivées alors par les Egyptiens ?

A l'exception du *R. sancta*, dont des échantillons secs furent trouvés sur différents points du Fayoum, par MM. les professeurs Petries, Gayet et Schweinfurth, nous ne possédons, comme documents, que des peintures à fresques et des étoffes représentant, pour la plupart, je crois, des Roses à cinq pétales.

Mais on peut admettre que les Egyptiens possédèrent les mêmes Roses que les Grecs, et Théophraste nous apprend que ceux-ci, outre les Roses indigènes, cultivaient le *R. gallica*, la *Rose de Damas* et la *Rose à cent feuilles* :

(1) Toutes les *Roses de Jéricho* trouvées dans les tombeaux égyptiens appartiennent à l'*Anastatica hierochuntica*, et non à l'*Asteriscus pygmæus* (C.C.).

« Les Roses, dit-il, diffèrent beaucoup par le nombre de leurs pétales, leur plus ou moins de rudesse, la couleur et le parfum de leurs fleurs. La plupart ont cinq pétales, quelquefois 12 à 20, d'autres encore, un plus grand nombre, car il y en a auxquelles on donne le nom de *Cent-feuilles*, du nombre de leurs pétales. »

Quoi qu'il en soit, il est absolument certain que la région d'Arsinoë devint, alors, rapidement célèbre par ses Roses.

Pline rapporte qu'on les faisait venir d'Egypte à Rome, en hiver, avant qu'on en eût trouvé, en Italie, le moyen de les faire fleurir en cette saison.

Martial, dans une épigramme adressée à Domitien (81 de notre ère) parle des Roses que les Egyptiens envoyaient à l'empereur romain pour sa fête ; mais ce poète-courtisan exagère la vérité et la dénature :

« L'habitant des bords du Nil, s'écrie-t-il, jaloux de vous faire sa cour, vous avait envoyé, César, des Roses d'hiver, présent d'un genre tout nouveau.

« Mais on vit le nautonnier de Memphis rire des jardins de l'Egypte quand il eut passé le seuil de notre ville : telle était la douceur des parfums du printemps et la beauté de Flore, qu'on pouvait s'y croire dans la splendeur des bosquets de Pestum. De quelque côté qu'il portât ses regards, et ses pas, toutes les rues étaient éclatantes de Roses tressées en couronnes.

« O Nil ! puisque tes hivers sont forcés de céder aux hivers de Rome, envoie-nous tes moissons et accepte nos Roses. »

Cette exagération nous montre, cependant, que l'Egypte exportait des Roses sous Domitien et qu'à cette même époque, les roseraies de Pestum et de Rome étaient florissantes.

Deux siècles après, Athénée rapporte que Cléopâtre allant à la rencontre d'Antoine, lui donna des fêtes d'une somptuosité vraiment royale. Un jour, elle réunit pour *un talent* (1) de Roses dont elle couvrit le sol des salles du palais jusqu'à la hauteur d'une coudée (0 m. 30).

(1) Environ 5.600 francs pour le talent d'argent et 56.000 francs pour le talent d'or.

La Rose figurait, alors, en Egypte, comme en Grèce et à Rome, dans toutes les cérémonies. Elle y était presque exclusivement employée pour tresser des couronnes, reléguant au second rang, puis faisant tomber dans l'oubli, le Lotus, autrefois si recherché pour cet usage.

Nous ignorons le sort réservé aux roseraies d'Egypte après la domination romaine ; mais nous savons, par le rapport du Dr Girard, qui dirigeait la mission scientifique accompagnant l'expédition de Bonaparte en Egypte, que vers 1800, de vastes étendues de terrain, peut-être 200 ou 300 hectares, étaient couvertes de Rosiers, aux environs de Médinet-el-Fayoum, et que 30 alambics y distillaient de l'eau de Roses pour les riches habitants du pays.

Je tiens à signaler, avant de terminer, que le *R. sancta* découvert dans les tombeaux égyptiens et importé vivant du Tigré en France, appartient au *R. gallica*. Il en est de même du *R. Ward Ballady* cultivé aux siècles derniers à Médinet-el-Fayoum, Damiette et Alexandrie.

Je tiens à signaler aussi, à toutes fins utiles, que le *R. sancta* n'existe plus au Tigré, au point où l'ont signalé Petit et Quartin-Dillon, en 1847.

Le R. P. Sournac, missionnaire lazariste, auquel je dois les pieds vivants du *R. sancta* que je possède, me donne des précisions d'un grand intérêt, sur le seul point du Tigré où, à sa connaissance, on peut le rencontrer aujourd'hui.

« C'est, m'écrit-il, au village de Maï-Tsada, à 4 kilomètres au sud d'Adigrat, préfecture de l'Agamé (Tigré), au nord de l'Ethiopie actuelle, à 2.650 mètres d'altitude, que j'ai trouvé le *R. sancta*.

« Il était jadis cultivé autour des églises du Tigré ; mais il est complètement disparu de tout le département de l'Agamé, et on ne le trouve plus qu'au village de Maï-Tsada.

« Les prêtres en prennent les pétales qu'ils mélangent à l'encens... quand les chèvres et les enfants leur laissent des Roses.

« Le seul fait de la culture de ce Rosier près des seuls couvents et des églises, est la marque d'un certain culte.

« Ajoutons-y cet usage d'en mêler les pétales à l'encens, pour les cérémonies de l'Eglise, et nous verrons le culte que les Abyssins ont pour le Rosier en général, car j'ignore si ce culte est particulier au *R. sancta*. »

Ch. Cochet-Cochet (C. R.) (1).

(1) Nous devons l'autorisation de reproduire cette intéressante communication au secrétaire-rédacteur du « Journal de la Société Nationale d'Horticulture de France », M. A. Guillaumin, et à l'auteur lui-même, M. Cochet-Cochet. Nous les en remercions très vivement et nous nous excusons auprès de M. Cochet-Cochet d'exhumer, à titre de vieux souvenir des expositions florales de l'ère de la Paix, les rimes que Justin Bélanger dédia à Madame Cochet-Cochet.

Août 1914. — Le Concours des Roses.

Rimes humoristiques à Mme Cochet-Cochet.

Au plus séduisant des tournois me convie un ami des roses
Je me hasarde en tapinois dans la lice en bravant les gloses
Que vient faire un rimeur ici ? dira quelqu'un d'un ton morose
Je réponds pour voter aussi, suffit-il pas d'aimer la rose ?
Mon parterre, Eden gracieux, de jolis rosiers se compose
Ils y luttent à qui mieux mieux pour m'offrir la plus belle rose
Puisque de Pékin à Paris, on vole aux urnes pour la rose
Je voudrais entre mes houris jeter le mouchoir... mais je n'ose
Qui sait ? la préférence irait au capitaine Chrysti, je suppose
Mais Mabel Morisson crierait : tu n'as donc pas vu ma rose ?
J. Margollin à ses beautés n'est-il pas un peu vieille rose ?
Au grand nom de Sarah Bernardt ferons-nous une apothéose ?
Oui, s'il est question de son art, non s'il est question de sa rose
Salut à toi beau Paul Néron, oui nous t'admirons géant rose !
Mais quitte cet air fanfaron, toi qui ne donne qu'une rose
Toi Scipion Cochet haut coté, toi maréchal Niel qui t'impose
Vous Sombreuil, France et Jean Nolé, soyez la gloire de nos roses !
Mais dès qu'empourprant nos ravins, les fleurs de Thibaut sont écloses
Vive la rose de Provins, voilà bien la reine des roses !

Justin Bellanger.

Le Commerce de la Mousse de Chêne dans l'Egypte ancienne.

Peu de parfumeurs savent que la Mousse de Chêne fait l'objet d'un important commerce depuis la plus haute antiquité. Dans tous les ouvrages du Moyen-Age on en trouve quelque mention, et Matthiole, au XVI[e] siècle, dans ses commentaires de l'œuvre célèbre de Dioscoride, parle même de l'emploi de divers lichens odorants et « fragrantissimes » en cosmétique. Cela a été souvent rappelé depuis que les campagnes de « *La Parfumerie Moderne* » ont répandu l'usage de cette importante matière première dans le Monde.

Mais ce qui reste encore ignoré dans notre industrie, c'est l'usage des deux lichens qui constituent l'actuelle Mousse de Chêne (Oak Moss) du commerce, c'est-à-dire des *Evernia furfuracea* Ach. et *Evernia prunastri* Ach., pour la panification dans la civilisation égyptienne. L'attention a été attirée sur ce fait par la découverte dans les tombes pharaoniques de paniers d'osier remplis de ces lichens (1), ainsi que dans a cachette de Deir-el-Bahari. On a déterminé quelques *Usnea plicata* Hoffm. mélangés aux evernies de cette dernière cachette ; peut-être la sophistication existait-elle déjà ?

La présence de ces lichens dans les tombes est d'autant plus curieuse qu'ils ne se rencontrent pas en Egypte où l'humidité nécessaire à leur développement fait défaut ; dans l'Afrique du Nord ils n'existent qu'à de hautes altitudes sur la chaîne de l'Atlas notamment et nous en avons signalé d'immenses spécimens à Azrou, sur les Cèdres géants (2).

Mais l'usage de l'Egypte antique s'est poursuivi jusqu'à nos jours et Forskal (3), puis Schweinfurth (4) signalèrent certaines tribus arabes et coptes qui, ignorant le levain, emploployaient encore les lichens du genre evernia pour donner un goût agréable à leurs galettes et les rendre plus digestibles. A la fin du dix-huitième siècle, Forskal a pu voir débarquer, à Alexandrie, d'importantes cargaisons d'*Evernia prunastri* Ach. provenant des îles de l'archipel grec.

Les Arabes du Delta appellaient cet article *Sheba* ou *Shibah*, selon Schweinfurth ; mais nous avons observé ce mot arabe servant à désigner plus à l'ouest, l'absinthe à parfumer le thé (*Artemisia maritima*). Forskal fait remarquer le nom arabe *Chamîr* (Khamîr), bien voisin du nom copte du vrai levain, *Shemêr*, rapporté par Loret (5).

Nous allons publier, le mois prochain, une enquête menée par plusieurs de nos collaborateurs, sur le Nard, *Valeriana celtica*, encore utilisé pour parmer les bains dans le proche Orient. Nous pensons qu'il serait également intéressant de savoir ce qu'est devenue l'importation égyptienne, vieille de milliers d'années, de notre actuelle Mousse de Chêne. Nous faisons donc appel aux érudits de bonne volonté que la question intéressera...

Jean GATTEFOSSÉ (C. R.).

(1) *Bull. Inst. Egypt.* n° 3 et JORET. — Les plantes dans l'antiquité et au Moyen Age. Paris, 1897. 1re partie, chap. I, p. 172.

(2) *P. M.*, octobre 1920, p. 199. 2 photos.

(3) FORSKAL. — Flora ægyptiaco-arabica, sive descriptiones plantarum quas per Ægyptum inferiorem et Arabiam felicem detexit. Hauniæ, 1775, p. 193.

(4) SCHWEINFURTH. — *Bull. Inst. Egypt.*, n° 3, p. 74, 1882.

(5) LORET — La flore pharaonique, d'après les documents hiéroglyphiques et les spécimens découverts dans les tombes. 2e édit., Paris 1892 (Le texte de Forskal est reproduit par Loret).

Sur la Culture des Plantes à Parfum en Tunisie.

Par son climat et la nature de ses terres, la Tunisie convient à la culture des plantes à parfums. L'industrie des plantes aromatiques est cependant peu développée, malgré les cours avantageux qui existent depuis la guerre.

Les plantes spontanées qui croissent en abondance dans la partie septentrionale de la Régence ne sont exploitées que d'une façon imparfaite et peu suivie.

Un des obstacles à l'essor de cette industrie est le taux relativement élevé des droits de douane dont sont frappés à l'entrée en France les parfums et les huiles essentielles d'origine tunisienne.

Les *plantes* à parfums *cultivées* en Tunisie, en vue de l'obtention de l'essence, sont : l'*oranger*, le *rosier*, le *jasmin*, le *géranium* et la *menthe*.

Les *plantes sauvages* distillées sont le *romarin*, le *myrte* et le *thym*. *La lavande Stœchade*, dont les peuplements sont parfois très denses dans le Nord, bien qu'ayant fait l'objet d'une étude spéciale et concluante, n'a pas encore été traitée.

La *Marjolaine* exploitée en grande culture à Sfax n'est pas distillée. La récolte est séchée et expédiée en sacs à Marseille.

A Nabeul, quelques propriétaires ont planté des *bigaradiers* (orangers) dont les fleurs sont distillées pour la production de l'essence de néroli. La quantité d'essence obtenue annuellement varie de 80 à 90 kilos. MM. Vial, Muraour, Paquis, Lafitte sont les principaux distillateurs de Nabeul.

Les indigènes fabriquent surtout l'eau de fleur d'oranger.

La culture du *géranium rosat* est de moins en moins pratiquée, à cause des cours peu élevés des produits synthétiques similaires. Quelques indigènes distillent d'une façon très rudimentaire les quantités dont ils ont besoin pour leur usage personnel.

De rares domaines européens (Ksar Tyr, par exemple, M. de Lamotte, à Sidi-Mechrig) possèdent des plantations de géranium auxquelles la sécheresse de l'an dernier a causé un grand préjudice, mais qui seraient susceptibles de fournir un appoint intéressant si la vente était assurée.

Les quantités de *roses* et de fleurs de *jasmin* distillée en Tunisie sont très faibles. Il en est pour ces plantes comme pour le géranium, les indigènes traitent des quantités répondant à leurs besoins et utilisent plus particulièrement l'eau de rose.

A Sfax, les distillateurs produisent avec des appareils rudimentaires des eaux aromatiques et des sirops. Dans cette région, la production en essence pourrait être beaucoup plus élevée avec des alambics perfectionnés. Il faut remarquer que l'essence obtenue est de qualité supérieure. Les principaux distillateurs de Sfax sont : Mohammed Meziou, rue de la Grande-Mosquée ; Mahmoud Kakfak, Cellami, El Mirri, habitant tous les trois rue du Bey.

Les quantités d'essence fabriquées actuellement à Sfax sont les suivantes : rose, 1 kilo ; — jasmin, 1 kilo ; — oranger, 3 kilos ; — menthe, 1 kilo. Elles sont vendues aux cours ci-après :

Rose, 15 fr. le gramme ; — jasmin, 17 ; — oranger, 3 ; — menthe, 2.

Parmi les *plantes sauvages*, le *romarin* est la plus commune en Tunisie. On le rencontre dans toute la partie nord de la Régence, et dans quelques régions du centre.

L'essence de romarin qui valait en 1914, 4 à 4,50, était vendue en mai 1920 à raison de 25 à 30 fr. le kilo nu, quai Tunis. On ne signale actuellement aucune transaction.

Les principaux distillateurs de romarin de la Régence sont MM. Bel père, à Medjez-el Bab ; Bel fils, à Radès ; Meunier, à Medjez-el Bab ; Clouet, à Tabarka (distille également la menthe poivrée) ; Cascio, à El Aroussa.

Le *myrte*, abondant en Kroumirie et dans les Mogods, est distillé par M. Clouet, à Tabarka. L'essence de myrte a un débouché très limité. Elle s'est vendue, néanmoins, en 1920, au prix de 40 fr. le kilo nu.

L'Essence de Piment âcre aux Petites Antilles.

Depuis 1911, des expériences sont poursuivies régulièrement à Montserrat sur la production des *feuilles* de l'arbre *Pimenta acris*, destinées à la distillation.

Dans la saison 1919-20 le rendement moyen en essence, résultant de 52 distillations, fut de 1080 grammes pour 100 kilos, avec une teneur en phénol variant de 48 à 63 %.

C'est en janvier et juillet que l'on a obtenu le plus d'essence, ce que l'on attribue au temps sec. De mars à octobre, elle a été la meilleure (poids spécifique et teneur en phénol).

Seules les feuilles complètement développées étaient traitées, et il sera intéressant d'opérer à divers âges.

Les arbres en expérience sont conduits de façon que la cueillette puisse se faire au niveau du sol, les sujets étant sciés. On a constaté qu'il est avantageux de les couper une fois par an.

Le rendement, qui était de 1532 kg. en 1911, est passé à 8980 kg. en 1919, et la valeur par hectare de 17 livres sterling à 149 livres.

Antonin Rolet,
Ingénieur agronome,
Ecole pratique d'Antibes. (C. R.)

Les emplois de l'Essence d'Estragon.

Certaines essences, de peu d'usage, par suite peu connues et peu demandées par le parfumeur, ont cependant des propriétés remarquables qui les rendent indispensables pour certaines préparations.

Nous avons préconisé en leur temps l'essence de mousse de chêne et celle de sauge sclarée, nous reviendrons en temps utile sur certaines huiles essentielles asiatiques telles que le Beu-Rieng ou le Pe-Mou, dont les qualités sont indéniables ; nous voulons aujourd'hui dire deux mots d'un produit qui n'est connu que d'un certain nombre d'initiés et dont les emplois sont encore très limités. Il s'agit de l'essence d'Estragon.

L'essence d'estragon est obtenue par distillation de l'*Artemisia Dracunculus*, (plante entière), plus connue sous le nom d'Estragon et dont l'arome est si apprécié des amateurs de moutarde, de pickles et autres condiments du même genre. L'odeur et le goût de l'estragon étaient sans aucun doute trop connus en matière culinaire pour qu'il vienne à l'idée de l'utiliser en parfumerie.

L'Artemisia Dracunculus est une plante sibérienne dont l'origine spontanée est certaine mais dont les formations normalement fructifères n'ont jamais été retrouvées ; elle ne se propage donc que par boutures ou éclats et est par conséquent assez difficile et assez lente à produire. L'Estragon donne par distillation une essence jaune pâle, assez lourde, et de l'odeur caractéristique de la plante. Le prix élevé du condiment si demandé par ailleurs, le faible rendement qui n'est que de 0,250 à 0,500 pour cent kilos entraînent évidemment un prix de revient assez élevé et voisin de 1.000 fr. le kilog. L'essence a une densité variant de 0,900 à 0,960 selon les conditions de distillation, une rotation optique de 2° à 9° à droite et, selon E.-J. Parry, un indice de réfraction de 1.5028 à 1.5138.

Cette essence contient principalement du méthylchavicol ou estragol, qui est porteur principal de l'odeur caractéristique de l'essence, du phellandrène, de l'ocimène et quelques constituants encore peu connus et qui participent à l'arome extrêmement puissant et vraiment captivant émané, dans certains bouquets, par l'huile essentielle qui nous occupe.

Le bruit court, sous le manteau, que c'est à cette huile essentielle de premier choix qu'un des produits les plus connus du maître parfumeur parisien, du Roi des Parfums, comme il est convenu de l'appeler de l'autre côté de l'Atlantique, emprunte ses qualités remarquables et son charme si prenant. La grande majorité des imitateurs s'est privée (et pour cause, l'essence n'existant qu'en quantités infimes sur le marché) de cet adjuvant si nécessaire et cela explique aisément l'insuccès des copieurs ; ceci en dehors, bien entendu de l'art incomparable avec lequel le parfum original est combiné.

Si l'on prend une des nombreuses préparations du commerce qui prétendent se rapprocher de ce parfum, par exemple la composition n° 833 assez répandue, et qu'on l'additionne de 1 à 3 pour mille d'essence d'Estragon, on obtiendra en effet immédiatement une odeur capiteuse beaucoup plus voisine du fameux parfum que tout autre mélange. Cette seule vertu suffirait amplement à justifier la vogue et le prix de l'essence d'estragon : mais il est certain que ce parfum n'est pas seul justiciable de l'emploi de l'essence d'Estragon et qu'il en est de nombreux qui manifestent la même amélioration par son usage judicieux.

Un grand nombre de compositions de parfumerie contiennent depuis des temps immémoriaux de l'essence de badiane ; ce n'est point pour l'anéthol qu'elle contient que l'on utilise le plus souvent cette huile essentielle, mais bien au contraire pour les faibles quantités d'estragol contenues dans ses portions incristallisables. Voici, par exemple une formule connue :

Fleurs de cerisier :

Nérolione	50 gr.
Vanilline	20 —
Coumarine	4 gr.
Amandes amères	6 —
Bergamote	100 —
Résinodor Benjoin	25 —
Estragon	3 —

pour un mélange par moitié de lavage de pommade de rose et de teinture légère d'Iris. L'essence d'Estragon remplace dans la formule originale 3 grammes de fenouil, 5 grammes d'aubépine et un demi-gramme d'Anéthol.

Voici d'autres préparations que l'on peut combiner à l'infini avec des mélanges existants :

Printemps :

Géranium déterpéné	30 gr.
Rose de France	10 —
Coumarine	100 —
Diméthylhydroquinone	50 —
Hélichryse absolue	2 —
Mimosa absolu	5 —
Cassie absolue	2 —
Estragon	1 à 5 —
Civette synthétique	1 à 3 —

pour 5 litres d'alcool.

Fougère :

Mousse de chêne Evernia	5 gr.
Néroli	15 —
Lavande	25 —
Bergamote	30 —
Coumarine	50 —
Acétate de géranyle	10 —
Résinodor Benjoin	40 —
Jasmin absolu	10 —
Estragon	3 —
Fleurs d'oranger absolue	5 —
Rose de France	5 —

Rustique :

Héliotropine	15 gr.
Petitgrain de Tunisie	10 —
Bergamote	80 —
Salicylate d'amyle	25 —
Coumarine	20 —
Résinodor Tolu	10 —
Résinodor Iris	20 —
Tubéreuse et jasmin absolus	10 —
Estragon	5 —
Civette synthétique	2 —

Pour plus de facilité, une teinture d'essence d'Estragon peut être préparée au moyen de :

Essence d'estragon	50 gr.
Alcool...........	1.000 —

on a de cette façon la possibilité de doser avec précision ce corps extrêmement puissant dans les essais ou dans les préparations minutieuses qui ne demandent que de toutes petites quantités de cet adjuvant.

Il faut noter que l'emploi de l'essence d'estragon est vraiment économique, car il communique aux extraits auxquels on l'ajoute une puissance telle qu'il est possible d'en baisser la dose dans une proportion qui compense avantageusement l'addition du nouveau corps ; l'Estragon agit comme catalyseur.

Longue vie et grand succès sont assurés à cette huile essentielle française, dont des plantations importantes ont été créées sur divers points de notre territoire.

FLORIANE.
(C. R.)

L'Huile grasse et l'Huile essentielle d'Amandes de Pêche et d'Abricot.

La *British Pharmacopeia* donne quelques indications sur l'extraction et les propriétés des *huiles, grasse et essentielle, des amandes d'abricot et de pêche*.

On sait que l'huile *d'amande* (*oleum amygdalae*), ou *huile d'amande douce* (*oleum amygdalae dulcis*), est obtenue par pression à froid des *amandes douces*.

On procède de même pour avoir *l'huile d'amandes de pêche et d'abricot* (*oleum amygdalae persicae*).

Par analogie aussi avec le mode d'obtention de l'*huile essentielle d'amande amère* (*oleum amygdalae amarae essentiale*), on prépare l'*huile essentielle* des *amandes de pêche et d'abricot* (*oleum amygdalae persicae essentiale*) en laissant fermenter, avec de l'eau, le tourteau de ces amandes, que laisse l'extraction de l'huile grasse, puis en distillant la matière.

L'huile essentielle, en effet, ne se trouve pas toute formée dans les tissus des amandes ; elle naît sous l'influence de ferments non figurés, qui réagissent sur un *glucoside*. Il s'agit ici d'une *émulsine*, constituée par deux *enzymes* : *prunase et amygdalase* ; et du *glucoside amygdaline*, qui fixe de l'eau, et se décompose en *benzaldéhyde*, *glucose* et acide cyanhydrique.

Le *rendement* en *huile fixe*, ou *huile grasse*, par pressurage à froid, est de 35 à 38 % pour les *amandes amères* ; de 40 à 45 % pour les *amandes douces* ; de 32 à 35 % pour les *amandes de pêche* ; de 40 à 45 % pour *les amandes d'abricot*.

Le *rendement en huile essentielle* est de 1 à 3 % pour *les amandes amères*, et de 5 % pour les *amandes d'abricot*, de l'Afrique du Sud.

L'*huile fixe de pêche* peut remplacer sans inconvénient l'huile d'amande dans tous ses usages, même médicinaux ; mais, étant donné son prix élevé dans l'Afrique du Sud, elle y a été souvent remplacée par l'huile d'arachide.

L'*huile d'amande d'abricot* sert comme succédané de l'huile d'amande, ou dans l'alimentation.

W. J. Copenhagen a trouvé que les *noyaux d'abricot* sont formés en moyenne de 2 gr. 22 d'enveloppe ligneuse et 0. gr 47 d'amande, soit donc pour cette dernière 21,35 % du poids du noyau.

L'amande a donné : eau 7,8 % (pour l'amande fraîche) ; cendres, 3,10 % (pour l'amande fraîche) ; 3,34 % (pour l'amande sèche) ; protéines (Az × 6,25), 24,39 et 26,25 ; — huile, 35,28 et 37,97.

Voici quelles sont les caractéristiques des *huiles fixes d'abricot* et d'*amande* (le 1er chiffre se rapporte à l'huile d'*abricot*, d'après l'analyse de W. J. Copenhagen ; le *second* à l'huile d'amande *ordinaire*, d'après les limites fixées par la *British Pharmacopeia*) :

Poids spécifique à 15°5 C., 0.9211, et 0,915 à 0,920 ; — indice de saponification, 179, et 188 à 196 ; — indice d'acidité, 1,83, et inférieur à 6 ; — indice de réfraction à 40° C, 1.4646, et 1.4624 à 1.4640 ; — indice d'iode, 112, et 93 à 100.

Comme on le voit, ces deux huiles se ressemblent donc beaucoup.

Fraîchement obtenue, l'*huile fixe d'abricot* est, après clarification au repos, presque incolore, mais ensuite elle jaunit progressivement. Son odeur est légère et agréable. Elle peut remplacer sans inconvénient l'huile d'amande.

Le Stéarate de Zinc.

Il partage avec les autres stéarates métalliques insolubles les propriétés suivantes : 1° d'être un « corps gras », c'est-à-dire un imperméabilisant de premier ordre, sans néanmoins tacher ou graisser la peau ou les étoffes ; 2° d'avoir une capacité de fixation énorme pour les parfums, sans les modifier, étant lui-même inodore.

Il a en outre comme propriétés particulières : 1° celle d'être blanc, et de fixer par conséquent toutes les colorations qu'on veut lui donner ; 2° d'avoir une très faible densité, ce qui lui confère, pour un poids donné, un pouvoir couvrant considérable ; de n'être pas toxique par voie cutanée, ce qui n'est pas le cas des sels de Bismuth et surtout de Plomb.

Il va sans dire que ces propriétés sont celles du Stéarate de zinc pur, c'est-à-dire obtenu avec de l'Acide Stéarique pur à haut point de fusion et un sel de zinc absolument exempt de Fer.

Préparé dans ces conditions, le Stéarate de Zinc est une poudre blanche dont la densité apparente n'est que de 0,16 passant à 0,23 sous une pression de 40 gr., à 0, 30 sous 400 gr. et à 0,51 sous 10 kg par cmq.

Son point de fusion est constant, égal à 118/119° ; il peut donc être employé sans aucun inconvénient dans les mélanges préparés à chaud ; il est miscible en toutes proportions avec la plupart des corps gras. C'est bien à ce corps pur que correspond le maximum de pouvoir couvrant, qui diminue aussi bien par un excès d'oxyde de zinc (qui élève le point de fusion) que d'acides gras (qui l'abaissent).

Les "Parfums chers" en Savonnerie.

Est-ce par timidité ou par répugnance que les parfumeurs savonniers s'abstiennent, trop souvent, d'employer quelques « Parfums chers » qu'il leur est cependant impossible de remplacer par des succédanés à bon marché?

Des quantités importantes de terpinéol sont absorbées chaque année par les fabricants de savon qui ne se rendent pas toujours compte du parfum que pourrait leur donner la même somme d'argent dépensée en produits plus chers.

L'emploi des néroline, bromélia, yara-yara donne souvent des mécomptes ; ces corps ont une odeur puissante à l'état cristallisé et ne laissent cependant à la masse savonneuse qu'une odeur légère.

Si bien que, petit à petit, les parfums synthétiques sont lentement abandonnés par les savonniers qui se confinent pour leurs qualités ordinaires à l'essence de citronnelle, pour leurs qualités chères au géranium. Le petitgrain, la lavande, la cannelle, le bois de rose formant le plus clair de leur arsenal de parfums.

Les parfums de synthèse donnent cependant des résultats remarquables, quand ils sont employés en mélanges judicieux, et surtout lorsqu'on n'hésite pas à « faire un prix moyen » en corsant les corps économiques au moyen de corps plus chers, au moins dans les articles qui supportent de 50 centimes à un franc de parfum par kilog de savon.

Si l'on prend un formulaire de savonnerie, on s'étonne souvent de la pauvreté des ressources qui sont conseillées au préparateur. C'est le cas du formulaire de Deite, traduit pour la seconde fois en anglais, et dans lequel repassent, pour tous les aromes, les mêmes sempiternelles huiles essentielles, sans aucune originalité. C'est à peine si cet ouvrage signale de temps en temps l'horrible essence de mirbane, la néroline-bromélia, le musc artificiel, la coumarine et le terpinéol ; les violettes artificielles si parfaites cependant en savonnerie sont complètement négligées. Le diphényloxyde (oxyde de phényle) qui nuance si correctement l'essence de géranium ordinaire ou la citronnelle n'est pas cité une seule fois ; l'anthranylate de méthyle, dont on ne saurait nier la valeur comme adjuvant de l'essence de petit-grain ; l'alcool phényléthylique dont il est si difficile de se passer pour les parfums à la rose ; l'Hydroxycitronellal pour savon ou résinodor de tilleul, dont la puissance et la douceur ne sont en aucun cas dépassés ; le phénylacétate de paracrésyle qui procure cette inimitable base profonde de narcisse, sans le relent urineux de l'acétate de paracrésyle ; le méthylparacrésol qui remonte le terpinéol a la hauteur des bonnes essences de cananga surtout si on le mitige d'un peu d'acétate de benzyle ; le salicylate d'amyle irremplaçable dans les parfums au trèfle ; la méthylacétophénone sans équivalent pour les parfums de fougère ; le bromostyrol, incomparable vivifiant des odeurs de jacinthe ; l'oxyde de gardénia, inaltérable aux alcalis et si frais ; la diméthylhydroquinone à l'arome de miel et de tabac anglais ; l'hydrométhylquinoléine, le meilleur fixateur connu... et tant d'autres parfums précieux qui ne renchérissent pas sensiblement le coût d'une composition, sont ignorés de l'auteur.

Mais ce qu'aucun formulaire n'indique, c'est l'emploi de produits relativement chers, mais qui s'utilisent en proportions si minimes qu'ils retombent au niveau des produits les moins coûteux.

N'est-ce pas le cas, par exemple, de l'heptine carbonate de méthyle, ce vivifiant arome de feuilles fraîches dont des traces ajoutées à un bon géraniol lui communiquent une fraîcheur naturelle d'une originalité sans pareille? N'insistons pas sur la nécessité d'employer ce corps dans la préparation des parfums de violette, dans ceux de réséda et même de muguet pour savons ; quelques grammes dans une dose pour 100 kilos de savons ne peuvent représenter qu'un franc ou deux et ils permettent de transformer des bases extrêmement bon marché et résistantes en des odeurs délicieuses.

N'est-ce pas le cas des oxydes résistant parfaitement à tous les traitements de savonnerie? Un mélange de :

Essence de niaouli..........	600 gr.
Oxyde de gardénia..........	200 gr.
Lavande fine................	100 gr.
Phénacétate de paracrésyle...	25 gr.
Heptine carbonate de méthyle.	10 gr.

donne une originalité rare et vraiment amusante ; le salicylate de méthyle peut entrer dans cette composition pour lui donner davantage de corps, et l'essence de niaouli, utilisée surtout pour son bas prix, peut être corsée d'essence de romarin, de sarriette, de marjolaine ou de sabine.

Aucun parfum artificiel n'est aussi vibrant que l'heptine carbonate de méthyle et c'est le plus grand de ses mérites, car le préparateur manque le plus souvent de ces notes de tête parmi lesquelles on ne peut guère compter, en savonnerie commune, que l'acétate de benzyle et l'acétate d'amyle. Dans les savons fins, les aromes de tête employés en parfumerie ne sont pas toujours d'un grand secours : l'essence de citron, celle d'orange ou de mandarine si précieuses pour donner de la légèreté aux parfums alcooliques, sont inopérantes, les terpènes n'ayant guère de solidité en savonnerie. Il faut donc s'efforcer de trouver des corps rendant les mêmes services : l'heptine carbonate de méthyle est certainement à l'heure actuelle le seul.

J'ai donné, récemment des indications sur l'emploi des aldéhydes grasses en savonnerie ; ces aldéhydes qui rendent tant de service en parfumerie qu'on se demande comment il serait possible de s'en passer, sont restées encore étrangères à la préparation des parfums pour savons ; l'aldéhyde grasse Radiol est cependant un corps économique, puisque quelques grammes donnent à toute composition une puissance à nulle autre pareille. Nos essais nous ont démontré qu'il est possible d'employer une moins grande quantité de parfum radiolé que d'une

composition similaire ne contenant pas d'aldéhyde, et l'effet produit est beaucoup plus agréable dans le premier cas. C'est donc tout à l'avantage du savonnier qui obtient au même prix un effet plus agréable.

Faut-il ajouter que l'essence de sauge sclarée elle-même est un bon arome pour la savonnerie, à condition de savoir l'utiliser dans des mélanges qui augmentent son volume aromatique ; par exemple, une préparation à base de linalol, de lavande, de géranium, d'hydrométhylquinoléine, de résinodor muscambre et de noix muscade est un support excellent à l'arome de la sauge sclarée ; un tel mélange peut être employé dans maintes préparations qu'il convient d'ambrer.

L'essence de *Mimosa naturelle* est un des corps que la savonnerie méconnaît le plus malheureusement ; il est impossible de se rendre compte, sans l'essayer, que 100 francs d'essence de mimosa naturelle donnent plus de résultat que 100 francs de maintes compositions artificielles ou naturelles.

La même réflexion est à faire en ce qui concerne l'essence naturelle d'*Hélichryse*, laissée, même par les parfumeurs, dans un oubli regrettable, alors qu'elle est actuellement à peine plus chère que l'essence de géranium et qu'elle donne dans son genre des notes aussi fleuries, mais autrement originales que le meilleur des Ylang-Ylang. On lui reproche sa nuance foncée, mais il en faut si peu que cela n'intervient pas davantage que dans le cas de l'emploi de l'essence de Mousse de chêne.

L'essence ou le résinodor de Mousse de chêne (*Evernia*), commence à trouver grâce devant le savonnier, après plus de 10 ans de succès chez le parfumeur. C'est que vraiment c'est un produit sans rival. Il est inconcevable que même la Mousse de chêne pulvérisée ne soit pas davantage employée, telle quelle, en savonnerie, où la poudre des écorces d'orange a encore ses partisans. A un prix moindre que la poudre de racines d'iris, la poudre de Mousse de chêne donne des bases végétales sans équivalent. Nous n'aimons pas beaucoup personnellement l'emploi de ces poudres dans les savons, mais nous conseillons sans aucune arrière pensée non seulement le résinodor de Mousse de chêne, mais aussi les résinodors de Ciste, de Labdanum qui ne sont pas moins colorés ; le dosage est en rapport avec la coloration, donc sans aucun inconvénient.

Dirons-nous un mot de l'essence véritable de feuilles de violette, un peu trop chère au gré de certains parfumeurs, et dont cependant un pourcentage infime donne à l'ionone-savonnerie une note de naturel à laquelle tout le monde se trompe, et de l'essence naturelle de jasmin que tout le monde emploie à son insu en utilisant les bons jasmins artificiels du commerce qui en contiennent tous.

Il n'est pas jusqu'à l'essence de rose naturelle qui n'ait sa nécessité absolue dans quelques savons aux fleurs ; mais cette nécessité est connue par quelques savonniers qui savent intelligemment placer quelques milliers de francs dans l'achat d'essence de rose naturelle qui leur rend en centuple, en fidélité de la la clientèle et en renouvellement d'ordres, l'avance d'argent qu'ils ont su consentir.

Par un retour remarquable des choses d'ici-bas, l'essence de rose de France se trouve être en ce moment un des parfums de rose naturels le moins cher du monde ; les roses de Bulgarie, raréfiées par les conséquences de la guerre, celles d'Anatolie détruites en partie par l'incendie de Smyrne, ont un prix excessif que n'atteint pas et de loin le produit français.

Lorsque les savonniers seront las de vendre des savons à la citronnelle, ils penseront à utiliser, en petites quantités, des parfums chers, qui leur donneront des résultats économiques, quoiqu'ils pensent et un accroissement de leurs ventes.

Plus de camelote... c'est le cri du jour : du bon, du meilleur et à un bon prix. Tel est le problème que résout l'emploi judicieux des « Parfums chers » en savonnerie.

Un Savonnier. (C. R.)

Sur un Coléoptère nuisible aux Rosiers de Parfumerie.

En 1921, de graves dégâts étaient signalés en Bulgarie sur les rosiers cultivés pour la parfumerie et plus particulièrement sur le *Rosa damascena*.

M. Mokrzecki a cherché quelle pouvait être la cause de ce dépérissement. Il a constaté, d'abord, que le sol des roseraies est insuffisamment pourvu d'humus et d'azote, toutefois cela ne pouvait expliquer la mort de milliers de pieds. Il attribue celle-ci au parasitisme de la larve d'un coléoptère, l'*Agrilus foveicollis* Mars., espèce décrite pour la Sibérie et qui n'avait jamais été signalée dans aucune localité de l'Europe.

Cet insecte produit sur le rosier des galles que des auteurs précédents attribuaient à l'action de l'*Agrilus viridis* L.

Des dégâts de même nature avaient été signalés sur les rosiers en France, en Italie. Houard les attribuait à quelque microlépidoptère.

Les galles en question, occasionnées par l'*Agrilus foveicollis*, et qui se trouvent sur la tige, atteignent 2 à 3 cent. de longueur et elles sont parfois deux fois plus épaisses que la tige normale. Il peut y en avoir plusieurs sur une même tige.

Ces proéminences sont creusées de plusieurs (trois à quatorze) galeries de couleur brune.

Les insectes adultes se montrent vers la mi-mai, et rongent les feuilles du rosier sur les bords. Les femelles pondent jusqu'à trente-cinq œufs, mais isolément, sous l'écorce des jets d'un an. Il faut cinq à sept jours à ces œufs pour éclore. Les larves creusent aussitôt leurs galeries annulaires autour du jet (jusqu'à trois), sous l'écorce, qui ne tardent pas à être remplies d'excréments noirs. Mais ce n'est que la deuxième année que le renflement, formant galle, apparaît, tandis que le jet commence à se dessécher. La troisième année toute la tige meurt peu à peu.

Il semble que la larve ne vit qu'un an, et c'est probablement la raison pour laquelle on n'en trouve pas dans les galles déjà bien formées.

Physionomie du Marché.

Le marché est très animé depuis quelques semaines : une reprise escomptée depuis longtemps se dessine et la diminution des stocks dans toutes les parties a provoqué des demandes dont la répercussion ne s'est point fait attendre.

Le marché des huiles essentielles suit d'ailleurs, par une loi économique qu'il est facile de vérifier, mais dont la concordance reste mystérieuse, le marché des métaux ; or celui-ci est en raffermissement très net. Il est donc normal qu'il en soit de même du cours des huiles aromatiques. Les cours des changes ont également leur action sur les prix pratiqués en France : mais ce n'est pas à cette cause seule qu'il faut attribuer la hausse générale. En réalité, les acheteurs se sont rendu compte de la ferme volonté des peuples d'échapper à de nouvelles conflagrations et de la possibilité de revenir à des conditions d'existence plus normales. D'autre part, le marché russe s'ouvre lentement, il est vrai, à cause des hésitations des gouvernements à faciliter les affaires avec ce pays. La perspective d'une ère d'achats de cet immense pays en voie de reconstitution, encourage également les acheteurs. Des achats déjà fort importants de parfums (on parle de millions de francs) ont été faits pour le compte des bureaux soviétiques d'achats : d'autres se feront encore. La hausse des droits de douane sur les parfums fabriqués ralentira peut-être la vente en Amérique, mais en revanche la baisse du franc peut équivaloir en partie l'augmentation exigée par le tarif Fordney. Sur ce point, les affaires des mois prochains nous renseigneront davantage.

La confiance renaît en partie et des achats nombreux se sont faits ces temps derniers : la lavande notamment a vu des acheteurs intéressants tant en France qu'à l'étranger et les distillateurs restent fermes sur leurs positions qui leur font demander plus de 2 francs par degré, marchandise prise à la distillerie.

Le géranium n'est pas influencé par la connaissance d'une bonne récolte à la Réunion : les vendeurs se rendent compte que le prix de 140/145 est accepté par les consommateurs, ils calculent donc leur prix de départ sur ce prix possible : la détente annoncée par quelques vendeurs n'est donc que probable, sans aucune garantie. Le géranium d'Algérie est toujours offert à 200 francs origine ; les consommateurs boudent sur ce prix, les courtiers au contraire achètent : ils ont donc la perspective d'enregistrer des cotes meilleures dans un avenir proche.

La Bergamote monte constamment et se rapproche du cours de 100 francs, malgré la proximité de la prochaine récolte ; en revanche, le citron a reculé à 15,50 caf, pour reprendre ensuite ; le portugal est descendu jusqu'à 52 caf, le plus bas prix qui ait été enregistré depuis longtemps. Il est d'ailleurs possible qu'une reprise nette fasse remonter ce prix dès que les distillateurs et fabricants de limonades se mettront de la partie.

La badiane reste toujours très ferme : la valeur de la piastre indo-chinoise est telle que le prix à l'origine est audessous du prix d'avant-guerre ; il est naturel que cet article reprenne sa place normale et se raffermisse audessus de 17.

La menthe du Japon a subi une hausse si rapide qu'il semble certain que les Haussiers anglo-américains ont réussi à l'emporter sur les Baissiers. Il n'est pas dans l'habitude de ces messieurs d'abandonner leurs projets ; il y a donc des chances pour que les cours dépassent très largement 8 shillings la livre pour la menthe liquide, 35 pour le cristallisé.

Le girofle a perdu quelques points, des stocks importants de Madagascar, de la Réunion ayant été mis sur le marché. La feuille de canellier est encore en retard et se trouve par conséquent, à l'heure actuelle, plus cher au titre d'Eugénol : une baisse paraît certaine sur ce produit.

La térébenthine suit son cours ascensionnel et le terpinéol ne cesse de prendre de la valeur. Par sympathie avec le cours des naturels, un certain nombre de corps indiquent leur tendance raffermie. Le bois de rose augmentant lentement ne laisse plus aucune chance de diminution au linalol et à son acétate, la hausse du géranium active la demande en géraniol et les citronnelles s'en ressentent. Le petitgrain du Paraguay, très touché par la révolution, est en avance de quelques points chaque mois.

Les essences françaises reprennent courage en voyant la lavande se vendre normalement : les menthes de pays se raffermissent, la concurrence américaine, japonaise étant moins vive ; le géranium de France lui-même est très ferme.

Le néroli, cependant, n'a pas retrouvé son activité, même entre 2500 et 3000 origine, le jasmin et la rose sont plus fermes. De gros stocks de rose d'Anatolie ont été détruits dans l'incendie de Smyrne, réveillant les espoirs des Bulgares. L'essence turque étant indispensable à l'amélioration de certaines qualités de Kézanlick, l'essence verte est plus recherchée. L'essence de rose de Grasse a repris courage et l'essence des Jardins est vendue assez activement.

Un certain optimisme règne, quoique les transactions ne se soient pas encore accentuées dans la mesure qui conviendrait pour faire parler de prospérité, mais les stocks se valorisent de nouveau, la possibilité de transformer les stocks en numéraire n'est plus hypothétique. Bref, à la veille des transactions de fin d'année, les affaires se présentent mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Cependant la nouvelle baisse du change allemand a donné un nouvel essor aux exportations de ce pays ; tant que la stabilisation du mark ne sera pas chose faite, la concurrence factice de nos voisins de l'autre côté du Rhin sera toujours un chancre rongeur pour les affaires françaises d'exportation.

P. M.

***

Nous donnerons désormais mensuellement la rubrique : « Physionomie du Marché ».

Observations sur le Camphrier, notamment à Formose.

Il est bien connu que le rendement en Camphre des Camphriers varie non seulement avec les différentes parties de la plante, mais avec son âge, le climat, la saison.

Cependant il est acquis aussi aujourd'hui, en particulier grâce à l'enquête conduite par le Jardin botanique royal de Kiew, qu'il existe des arbres à « camphre » et des arbres à « huile ». Les feuilles des premiers dégagent, dit-on, en les froissant, une odeur qui ressemble à celle du camphre, tandis que, dans les mêmes conditions, les arbres à « huile » répandent l'odeur de l'essence de térébenthine ou d'Eucalyptus. A Formose, les Chinois distingueraient ainsi les sujets qu'il faut ou non exploiter. Mais il n'est pas encore bien établi que ce caractère soit constant.

On croit avoir remarqué encore quelques variations de couleur dans les feuilles. Cet indice est insuffisant, aussi, pour servir de base à une sélection sûre. Du fait que l'on rencontre, côte à côte, des arbres à « huile » et des arbres à « camphre », on peut supposer qu'il s'agit là de conditions particulières, individuelles, qui affectent des produits chimiques du camphrier, sans être accompagnées d'aucun caractère extérieur correspondant.

Il est probable qu'il se forme d'abord dans les végétaux en question, des hydrocarbures des types terpènes, camphène, térébène, terpinène, etc., de formule $C^{10} H^{16}$, qui, par l'activité des cellules vivantes, s'oxydent et passent à l'état de camphre ($C^{10} H^{16} O$). Cela explique dans bien des cas, la variation dans les proportions de camphre et d'huile.

On peut, en effet, admettre que toute cause ou circonstance, qui influe sur la santé et l'activité du *Cinnamomum Camphora*, influencera également la production du camphre ; par exemple, le climat, la saison, la richesse du sol, l'éclairement, l'âge des tissus.

On sait que dans un même lieu le rendement en camphre varie d'un mois à l'autre. A Formose, on a remarqué que le climat du Nord favorise la production du camphre solide, qui est largement remplacé dans le Sud par les huiles « Sho » et « Ju-Ju ».

Le climat de la Floride détermine plutôt chez la même espèce la production du camphre solide, mélangé avec une huile qui diffère des huiles japonaises par son bas pourcentage en safrol.

L'influence de l'éclairement et de la nature du sol a été signalée entre autres aux Etats-Unis et à Ceylan.

Carmody a attiré l'attention sur un cas dans lequel,par la transplantation,des arbres faibles reprirent leur santé normale, et produisirent aussi une quantité normale de camphre.

Tous ces considérants doivent retenir l'attention des personnes qui cultivent le camphrier, ou qui le distillent.



Ph. Sc. et V. Cl. P. M.
Un railway d'inspection dans l'intérieur de Formose.

Plus particulièrement il y aurait lieu de déterminer les engrais qui conviennent le mieux à cet arbre, et quelle est la saison la plus favorable pour l'extraction de la matière utile.

Antonin Rolet.
(C. R.).

L'Essence de Boronia Pinnata.

D'après M. G. Smith, le *Boronia pinnata* Sm. donne un rendement en huile essentielle de 0,383 %. Cette essence, plus lourde que l'eau, a une couleur ambrée ; son odeur est aromatique, rappelant celle du géraniol et de l'acétate de géranyle. Elle ne renferme pas d'aldéhyde. mais on y trouve 70 % d'*élémicine* ($C^{12} H^{16} O^3$), du géraniol libre, et combiné avec les acides acétique et butyrique ; de l'acide triméthylgallique.

L'auteur a aussi déterminé les caractéristiques suivantes :

Poids spécifique à 15°, 1.0197 ; — déviation optique, + 3° 8' ; — indice de réfraction à 20°, 1.5125 ; — indice de saponification à chaud, 1 S, 20,2 ; — id. à froid, 18,3 ;— teneur en acétate de géranyle, 6,4 % ; — indice de saponification après acétylation à chaud, 36,9 ; — id. à froid, 27,7.

Revue de la Presse technique.

Le Congrès de la Chimie Industrielle à Marseille (1922), tenu à l'occasion de l'Exposition coloniale, publiera un compte rendu intéressant pour les parfumeurs ; on y trouvera notamment une communication sur les rapports entre l'odeur et la constitution chimique des corps et une autre sur le rôle du parfum chez la plante. Les Comptes rendus du Congrès de la Production coloniale, qui s'est tenu un peu plus tôt, comprendront quatre beaux volumes dans lesquels on trouvera également des communications sur la production des huiles essentielles dans nos colonies.

M. R. Delange a publié récemment le texte d'une conférence faite au Collège de France, le 25 février dernier sur les relations entre la constitution chimique des corps et le parfum, dans *Bulletin de la Société Chimique de France* (t. 33-34, n° 7, p. 589), puis dans la *Revue Scientifique*, n° 15. Ce travail est une bonne mise au point des recherches antérieures, déjà assez nombreuses, mais imprécises et contradictoires. M. Delange opine pour certaines théories, quant au mécanisme de production de l'odeur, sans expliquer son choix ; mais son étude sur la constitution chimique offre d'intéressantes observations. Il a joint à son travail un index bibliographique. Nous pensons que notre revue sera amenée à discuter les théories rappelées par M. Delange ; nous n'entreprendrons donc pas encore ici l'analyse de son travail.

Une bonne revue de nos connaissances sur le rôle du parfum chez la plante, connaissances tout à fait embryonnaires comme on le sait, a été donnée par M. Cerighelli dans *Chimie et Industrie*, (Vol. 8, septembre 1922, n° 3, p. 531). Là, encore, l'auteur n'apporte rien de nouveau, mais rappelle que les théories de Charabot se vérifient souvent en pratique et qu'il a pu obtenir des résultats industriels intéressants pour l'extraction de l'essence de Jasmin par enfleurage en laissant la fleur vivre au delà des limites habituelles. Il est regrettable que M. Cerighelli ne puisse décrire son procédé qui ferait faire un grand progrès à l'industrie grassoise, sans nul doute.

Les derniers travaux originaux auxquels les parfumeurs doivent donc se reporter restent encore ceux de M. Guerbet (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1920, n° 9, p. 344) et de M. Th. Durrans (*Perfumery and essential Oils Record*, 1919, *Special Issue*), pour les relations entre la constitution des corps odorants et leur odeur. Pour le rôle du parfum chez la plante, les observations de Charabot et Laloue, exposées dans l'ouvrage intitulé : « Le Parfum chez la Plante », par Charabot et Gatin, 1908 et celles de Ciamician et Ravenna sur « le comportement des substances organiques dans les végétaux » restent les seules bases de nos connaissances, vraiment tirées de l'observation méthodique.

Mais nous devons remercier MM. Delange et Cerighelli de nous avoir exposé avec érudition ces deux problèmes sans négliger aucun des travaux antérieurs ; il est bien certain qu'en dehors des expérimentateurs même, chacun peut faire sienne l'une quelconque des hypothèses qui furent présentées ; dans l'état actuel des choses, l'industriel ne peut guère en tirer profit, s'il ne se livre lui-même à l'expérimentation méthodique. Le mérite des travaux récents que nous signalons à nos lecteurs est donc d'exposer le problème, dans son état actuel, avec toute la perfection désirable.

M. A. Reynier (de Toulon) vient de publier une étude fort intéressante dans le *Bulletin de la Société Botanique de France* (mai-juin, 1922, t. XXII, 5-6, p. 293 et p. 378), sur : « le Chenopodium ambrosioides Auctorum, polycarpien, étudié en son double stade de développement ». Cette question très intéressante pour la culture de l'Ambroisie, est loin d'être résolue ; nous y reviendrons en 1923, car *La Parfumerie Moderne* après avoir fait une enquête auprès de tous les botanistes et tous les auteurs ayant étudié cette curieuse plante, a fait entreprendre des cultures d'essais par un collaborateur et a invité les dits auteurs à suivre ses travaux. Nous pouvons dire déjà avec M. Aug. Chevalier, que les variétés à ascaridol, sont le résultat d'hybridations complexes et que si elles sont cultivées comme plantes annuelles, d'autres hybrides également chargés en ascaridol peuvent être obtenus et présenter des caractères définitivement rhizocarpiens, au moins dans la région méditerranéenne et sur les côtes ouest de la France (MM. Chassignol, Gadeceau, Reynier, abbé Coste, Dr Trabut, Dr Nain, etc., ont bien voulu nous adresser des observations concluantes à cet égard).

Le même bulletin de la Société Botanique de France, contient une rubrique bibliographique très complète : grâce à l'amabilité de notre confrère, le professeur L. Lutz, *La Parfumerie Moderne* s'y trouve représentée par quatorze analyses relatives à la botanique appliquée. Nous constatons donc avec satisfaction que notre effort de documentation scientifique porte ses fruits et que nos travaux originaux sont maintenant régulièrement cités.

La Revue de Botanique appliquée et d'Agronomie coloniale publie une étude de M. Jean Gattefossé sur le « Pyrèthre de Dalmatie et sa culture » (2e an., n° 12, p. 397). Outre le résultat des essais de culture industrielle tentés en Provence, l'auteur expose que, contrairement à l'opinion de beaucoup de personnes, les premières recherches sur cette culture en France, en Europe occidentale, en Afrique du nord, en Amérique remontent à 1890 au moins et il cite une trentaine d'auteurs dont les travaux, pourtant intéressants, sont peu cités des observateurs actuels.

Cette étude est suivie, dans le même numéro, page 402, d'un article fort intéressant du professeur A. Juillet sur d'autres essais de culture industrielle du Pyrèthre de Dalmatie, poursuivis depuis plusieurs années par M. Caubet, de Marseille, autour de Jaca (Prov. de Huesca), en Aragon. Ces observations sont d'autant plus intéressantes que ces cultures ont été progressivement perfectionnées par leur auteur au fur et à mesure de ses observations ; mais nous

croyons que les conditions climatériques et l'humidité du sol à de certaines périodes imposent des conditions qui ne sauraient être observées avec profit en tous lieux. Cette remarquable étude du professeur A. Juillet a été également publiée, avec quelques photos, par le *Bulletin des Sciences pharmacologiques* (24e an., n° 8-9 p. 431).

Dans le même ordre de faits citons une étude de MM. Gattefossé sur un nouveau véhicule du Pyrethron, dans la *Revue agricole* de Saint-Denis de la Réunion.

L'étude de M. Jean Gattefossé, sur les végétaux aromatiques de Madagascar, a été reproduite dans le *Bulletin économique officiel de Madagascar*, (Tananarive, octobre 1922, pp. 165-169).

Le *Bulletin mensuel des renseignements agricoles*, publié par l'Institut international d'agriculture de Rome, analyse (an. XIII, n° 7, p. 885) une publication de M. Stanislaüs, parue primitivement dans *The Tea and Coffea Trade Journal* (Vol. 42, n° 4-5), sur « la culture de la Vanille et sa préparation dans le Commerce ». C'est un aperçu général intéressant ; rappelons que M. Stanislaüs est l'auteur d'un article important sur la Sauge Sclarée, qui a beaucoup attiré l'attention des parfumeurs américains sur ce produit, dans le *Perfumer's Journal and Essential Oil Recorder* (Vol. 2, n° 12, p. 11). M. Stanislaüs affirme notamment que l'essence de Sauge Sclarée, outre ses qualités fixatrices bien connues de tous, serait également un catalyseur de diffusion de l'odeur des compositions, au même titre qu'un certain « zamaïa protéique », tombé dans l'oubli.

Nous croyons assez à cette action d'activation attribuable à certaines essences et notamment à celle de Sauge Sclarée ; cela expliquerait bien, en tous cas, l'observation de l'intensification de certains extraits par des additions infinitésimales de cette essence.

M. le Professeur Aug. Chevalier signale une maladie de la Lavande cultivée (*Rev. de Botanique appliquée*, 2e an., n° 13, p. 482), Il s'agit de l'invasion sur les racines, d'une agaricinée, *Pholiota præcox* Pers. formant un pourridié mortel, dans les plantations de M. Manescau sur le plateau du Plan d'Aups, près l'Hostellerie de la Sainte-Baume, à 750 mètres d'altitude. Ce plateau reçoit de fortes précipitations et l'eau y stagne quelquefois longtemps et parfois sur une grande épaisseur ; c'est cette condition défavorable, surtout à la Lavande, qui explique l'attaque de ce pourridié qui n'avait jamais été signalé sur une plante cultivée. M. Aug. Chevalier conseille le drainage du sol et l'incinération des lavandes atteintes.

M. le pharmacien-major Massy a publié à nouveau son travail sur l'essence de Cèdre de l'Atlas dans le *Bull. des Sciences pharmacologiques* (24e an., n° 7, p. 361). M. le vétérinaire-major Velu publie son rapport sur l'efficacité vétérinaire des solutés d'huiles essentielles dans le *Maroc-Médical* avec les discussions qui ont été motivées par sa communication. M. Huerre reprend ses études sur les divers éléments qui entrent dans la formation de l'huile de Cade dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie* (7e série, 25, p. 165 et p. 214).

Les constituants de l'essence de Pin maritime font l'objet d'une observation de M. G. Dupont, dans *Chimie et Industrie* (Vol. 8, n° 3, p. 549).

Les Archives scientifiques du Protectorat français au Maroc publient une savante étude de l'abbé J. de Joannis sur la lutte contre les insectes nuisibles (T. I, n° 2.)

Le Poivre maniguette d'Afrique, jadis « graine de Paradis » est étudié dans *l'Agronomie Coloniale* (6e an., n° 53, p. 163). On trouvera également des observations sur cette plante aromatique dans le travail de M. Jean Gattefossé sur « Les plantes dans la thérapeutique indigène au Maroc » déjà signalé ici et analysé récemment dans la *Revue scientifique* (n° 19, p. 680) et dans la *Revue générale des Sciences* (n° 14, p. 442).

Puisque nous parlons d'analyses, citons celle du travail du même auteur sur les « Huiles essentielles nouvelles du Tonkin et de l'Annam » dans la *Revue scientifique* (n° 18, p. 634) et celle de son travail « Voyage d'études botaniques au Maroc », dues à la plume autorisée de M. L. Rigotard, directeur de l'Agriculture de la Réunion, dans *La Revue générale des Sciences* (n° 19, p. 559). Le bon travail de notre collaborateur, M. le professeur Antonin Rolet, sur la synthèse du camphre a été analysé en détail dans *L'Agronomie Coloniale* (n° 55, p. 239). Rappelons que notre fascicule I des Travaux Scientifiques de *La Parfumerie Moderne* relatif à la synthèse du camphre et à la culture du camphrier, continue à retenir l'attention de toutes les rubriques analytiques des grandes revues françaises et étrangères.

The Chemist and Druggist (Vol. XCVII, N° 2232, p. 645), publie une lettre de M. J. Gattefossé sur l'emploi de la Mousse de Chêne dans l'Egypte ancienne ; on trouvera dans ce numéro de notre revue une observation sur cette curieuse question.

Remercions enfin M. Werner, conservateur des Musées de Mulhouse, de l'envoi d'un tirage à part sur « Le Castor en Alsace » (Travail paru dans le *Bull. de la Société industrielle de Mulhouse*.)

Bibliographie.

Chaleur et Industrie vient de donner en supplément à son numéro d'octobre une brochure intitulée : *Le Chauffage des chaudières au charbon pulvérisé*, par M. Michel Sohm, Ingénieur en chef des travaux du jour aux Mines de Bruay.

Il s'agit en l'occurence d'une étude dans laquelle M. Sohm, dont l'autorité en la matière est incontestée, rapporte les efforts qui ont été faits sous sa direction pour la mise au point de l'installation de chauffage au charbon pulvérisé, qui vient d'entrer en service à la Centrale électrique des Mines de Bruay.

L'intérêt d'un tel document n'échappera à personne. Outre la description minutieuse de la chaufferie et de ses divers organes on y trouvera la relation de tous les incidents qui en ont pu retarder la mise en service avec un ensemble de considérations et d'observations qui sont en somme le fruit de l'expérience acquise au cours des travaux par M. Sohm et ses collaborateurs.

La brochure est en vente aux bureaux de la rédaction de *Chaleur et Industrie*, 5, rue Michel-Ange, Paris, au prix de 4 fr. 25, port compris.

Etude des Produits odorants d'Origine animale.

Caractères et Composition, Falsifications et Succédanés, Effets et Emplois.

Après avoir, dans une étude précédente (1), énuméré les principaux animaux odorifères et décrit sommairement leurs organes aromatogènes, je vais étudier très rapidement les produits ou parfums sécrétés, en indiquant pour chacun d'eux leur provenance et leurs formes commerciales, leurs caractères extérieurs et leur composition chimique, leurs falsifications et leurs succédanés, enfin, leurs effets et leurs emplois aux divers points de vue physiologique, psychologique, thérapeutique et industriel.

Je dis que cette étude sera très rapide, car je n'ai pas, ici, pour but, ni pour mission, d'écrire une monographie spéciale et complète pour chacun des parfums animaux ; pareilles études détaillées feront, plus tard, s'il y a lieu, l'objet d'autant de monographies séparées, sur le modèle de celle qu'a consacrée, dernièrement, à l'Ambre gris, M. Jean Gattefossé (2).

Je m'en tiendrai même aux produits principaux qui sont d'un emploi et d'un commerce plus ou moins importants : cantharide, hyracéum, castoréum, musc, ambre gris, viverréum, laissant de côté toutes les autres substances odorantes inemployées ou inemployables.

Cantharide ou Cantharidéum

On pourrait donner le nom de *Cantharidéum* au produit brut (insectes desséchés et pulvérisés) ou même préparé (extrait de cantharides) que l'on retire des mouches d'Espagne.

Ce cantharidéum, brut ou préparé, agit trè· énergiquement à l'extérieur comme vésicant, et à l'intérieur comme aphrodisiaque. Les vésicatoires aux cantharides ne doivent être employés qu'avec beaucoup de prudence et sur le contrôle d'un médecin ; quant à l'effet aphrodisiaque, il n'est que trop connu et il serait malséant d'insister, ici, sur ce sujet ; qu'il me suffise de dire que la cantharide entre, avec l'ambre, le musc, etc., dans la composition de toutes les pastilles du sérail, du madjoum marocain, et autres produits qu'utilisent les imitateurs du célèbre marquis de Sade. Le principe actif est un alcaloïde cristallisable, la cantharidine.

Non seulement, l'emploi du cantharidéum est dangereux, mais sa simple manipulation n'est pas inoffensive. Divers naturalistes, entre autres Lesser, dans sa *Théologie des Insectes*, *Amoreux*, etc., assurent que l'odeur des Cantharides peut donner de la fièvre et des vertiges aux personnes qui la respirent trop longtemps ; Brehm ajoute qu'il faut toujours conserver, dans des vases hermétiquement clos, les Cantharides desséchées, car les vapeurs de cantharidine peuvent occasionner des irritations cutanées et de cruelles ophtalmies.

Hyracéum.

Il y a peu de choses à dire sur ce produit mal défini. C'est une substance noirâtre ou brunâtre, assez dure, à odeur urinaire et désagréable, qui se ramollit entre les doigts et se laisse couper au couteau, et qu'on trouve, en grande quantité, comme une sorte de guano, dans les fentes des rochers et dans les grottes où vivent les Damans ; cette substance, en effet, est constituée par un mélange d'excréments et d'urine de ces animaux : les habitants du Cap la désignent, d'ailleurs, sous le nom de *Dassenpiss*, ou pissat de blaireau.

L'hyracéum, que les anciennes pharmacopées inscrivaient au nombre des produits ou remèdes pouvant être employés comme succédanés du castoréum, n'est plus guère utilisé aujourd'hui.

En raison de ce que sa cassure est d'aspect vitreux et conchoïdal, Thunberg et d'autres auteurs avaient prétendu que l'hyracéum est une espèce d'asphalte ; d'autre part, en raison de ce que son odeur rappelle celle du castoréum, on a cru, pendant longtemps, que l'hyracéum, qui venait du Cap de Bonne-Espérance, est une sécrétion de glandes spéciales du Daman, analogues à celles du Castor. Mais les analyses microscopiques de Hyrtt ont démontré que l'hyracéum renferme tous les éléments que peut comporter l'estomac d'un herbivore : on y trouve un peu de tout, débris végétaux, résidus ligneux ou corticaux, cristaux d'acide urique, matières colorantes de la bile, particules résineuses, etc.

Castoréum.

Les idées des anciens sur l'origine et la nature du castoréum étaient, je l'ai déjà dit en parlant du Castor, des plus bizarres et des plus fausses.

Galien, le célèbre médecin de Pergame, qui vivait au IIe siècle de l'ère chrétienne, croyait que le castoréum provenait des testicules du castor. Cette opinion a régné jusqu'au XVIe siècle, puisque la compilation publiée en 1548, sous le titre de « Grant herbier en françoys », le définit ainsi : « Castoreum, cest le genitoire d'une beste appelle Castor ou bievre ».

Dans le commerce, on donne le nom de castoréum aux poches glandulaires enlevées à l'animal aussitôt après sa mort, remplies de leur contenu et séchées ; ces poches, piriformes et inégales, encore unies ensemble, ridées, quelquefois aplaties, sont d'un brun sale, d'une cassure résineuse et entremêlée de membranes blanchâtres.

Il résulte des études faites sur la structure histologique des poches à castoréum que ces poches ne renferment pas de glandes à proprement parler, mais sont tapissées par un épithélium qui se desquame ; cette surface épithéliale, avec les longues papilles qui la supportent, forment dans l'organe desséché ces cloisonnements blanchâtres qui en sillonnent en tous sens le contenu. C'est là un caractère des poches

(1) Les odeurs et les parfums d'origine animale, par le Dr Cl. Roux. *Parfumerie Moderne*, 1921, pages 271-281. 15 illustrat. dont 2 hors-texte.

(2) L'Ambre gris : son origine et son histoire, par J. Gattefossé. *Parfumerie Moderne*, 1920, pages 259-274. 5 illustr.

naturelles qui s'observe, en effet, à la cassure, et qu'on ne doit point négliger.

A l'état frais, la sécrétion castoréenne est d'aspect sirupeux ou butyreux, de couleur gris-jaunâtre, dégageant une odeur à la fois aromatique et fétide, et renfermant parfois des concrétions de carbonate de chaux.

Par la dessication, ces caractères se modifient : contenant et contenu prennent une coloration brunâtre plus ou moins foncée, le tout se durcit, l'odeur forte et désagréable se maintient, due en partie, suivant Wœhler, à de l'acide phénique ; la saveur est âcre et amère ; la composition chimique, que j'indiquerai plus loin, se modifie également.

On distingue plusieurs formes ou sortes commerciales de castoréum :

1° Le Castoréum du Canada ou Castoréum d'Amérique, le plus employé en France, vient du Canada d'où il est exporté par la Compagnie de la baie d'Hudson ; il est présenté et vendu desséché dans ses deux poches, ridées et unies ensemble à la façon d'un bissac ou d'une besace. Son odeur est encore très forte et même fétide, un peu térébenthinée ; elle est bien plus accentuée lorsque les poches ne sont pas complètement desséchées. Le contenu, de couleur brun rougeâtre, est soluble dans l'alcool et l'éther. Parfois, les poches sont accompagnées des glandes ovales qui ont été enlevées en même temps qu'elles ; Guibert a même figuré un échantillon de castoréum comprenant les quatre glandes périnéales et anales, et une partie du fourreau préputial avec le pénis.

2° Le Castoréum de Russie, ou de Sibérie, ou de Pologne, encore appelé Castoréum de Dantzig parce qu'il est exporté de cette ville ; il est moins répandu, mais plus estimé que celui d'Amérique. Il est en poches moins allongées, presque arrondies, rarement séparées, et d'ordinaire plus ou moins réunies en une masse bilobée munie d'un court pédoncule, ayant cinq à six centimètres de hauteur, sur sept à huit de large. Le contenu est jaunâtre et ne présente pas la matière rouge soluble dans l'alcool, qui caractérise la forme américaine ; de plus, il est cassant, friable, et l'arome propre est en partie masqué par une forte odeur de cuir de Russie, due à ce que les Castors russes se nourrissent principalement d'écorce de Bouleau qui renferme une huile pyrogénée à laquelle précisément le cuir de Russie, qui se tanne à l'écorce de Bouleau, doit son odeur spéciale. C'est, du reste, à une nourriture presque entièrement composée de pins résineux que le castoréum d'Amérique doit la coloration rouge et l'odeur térébenthinée qui le caractérisent. Par une raison analogue, comme l'a fait remarquer Paul Gervais, les Castors du Rhône, qui se nourrissent surtout d'écorce de saule, donnent un produit qui a l'odeur un peu musquée de l'écorce macérée de cet arbre.

Le castoréum a été examiné par de nombreux chimistes. Il est insoluble dans l'eau et plus ou moins soluble dans l'alcool et l'éther.

D'après l'analyse de Brandes, il contient : cholestérine, huile volatile, castorine, résine, extrait soluble dans l'eau et l'alcool, albumine, matières grasses, mucus, carbonate d'ammoniaque, carbonate, phosphate et sulfate de chaux, sulfates de potasse et de magnésie, eau.

La castorine est un principe cristallisable caractéristique du castoréum.

Un castoréum, acheté comme bon spécimen de Sibérie, a été analysé par Müller, et renfermait, sur 100 parties : 40,45 de sels de chaux ; 45,83 de matières solubles possédant une forte odeur de castoréum ; 2,26 de graisse ; 1,80 de matières solubles dans l'eau, et 8,13 de matières insolubles dans l'eau et l'éther.

Selon Chevallier et Baudrimont, auxquels j'emprunte une partie des données ci-dessus, le castoréum du Canada ne contiendrait que 1,98 % de castorine, tandis que la benzine pure en extrairait 4,60 % de celui de Sibérie ; celui-ci céderait au chloroforme une résine plus visqueuse et plus odorante que celle du castoréum du Canada, etc. (Hayer, 1871).

La proportion moyenne de castorine dans le castoréum est de 2,50 % environ, sous forme de cristaux.

D'une analyse de Wœhler (*Revue Scientifique*, t. XIV, p. 22), il résulte que le castoréum renferme de l'acide phénique auquel il devrait son odeur fondamentale, de la salicine qui lui donne probablement sa saveur amère, de l'acide benzoïque auquel il doit une partie de ses propriétés aromatiques, une autre part de son arome étant due à la castorine ; on y trouve encore 12 % d'une résine, des matières albuminoïdes, des sels de potasse et de chaux, comme on l'a vu par les autres analyses citées ci-dessus.

Des analyses plus récentes de J. Gal (*Bull. de la Soc. d'études des Sc. natur. de Nîmes*, 1897, et *C. R. de l'Acad. des Sc.*, février 1897), qui ont porté sur le castoréum du Rhône examiné à l'état frais, ne semblent pas confirmer tous les résultats précédents, et démontrent, en tous cas que, par la dessication, le contenu des glandes à castoréum se modifie considérablement. En effet, dans le castoréum frais, J. Gal n'a retrouvé ni castorine, ni acide phénique, bien que les castors du Rhône se nourrissent d'écorces de saule.

Il y a donc lieu de tenir compte, dans l'emploi thérapeutique, de l'état plus ou moins frais des poches employées ; on devra tenir compte surtout de la perte de poids considérable que subit le castoréum en se desséchant. De recherches sur le castoréum de Sibérie (*Pharmaceutische zeitung*, 1894, p. 486 et 544), il résulte que, en présence de l'acide sulfurique, un échantillon de castoréum commence d'abord par perdre rapidement de son poids, puis plus lentement et, enfin, le poids reste constant à partir du huitième mois. La perte totale dans ce laps de temps a été de 38 %. Sur des échantillons provenant de castors du Rhône, M. Galien Mingaud (*Journal de Pharm. et de Chimie*, 6ᵉ série, t. V, n° 8, 15 avril 1897) a constaté a l'air libre une perte de poids variant de 31,5 % à 65 % suivant le volume des échantillons, les plus petits perdant proportionnellement davantage que les échantillons volumineux.

Altérations et Falsifications. — Le castoréum qui n'a pas été mis soigneusement à l'abri de l'humidité s'altère rapidement, il devient mou et perd une bonne partie de son arome.

En raison de son prix toujours élevé, il est souvent adultéré par des substances inertes ou résineuses, telles que

le sang desséché, le *sagapenum*, le *galbanum*, la gomme ammoniaque, la cire ; on lui ajoute même des balles de plomb pour en augmenter le poids !

On a livré aussi au commerce du castoréum factice constitué par des bourses scrotales de jeune boucs ou des vésicules biliaires de moutons, bourrées de produits quelconques. Hugo Lindgren, d'Abo, en Finlande, a même signalé l'existence d'un castoréum allemand formé de baudruche remplie de lycopode fortement comprimé et imprégné simplement de teinture de castoréum !

Ces fraudes, ajoutent Chevallier et Baudrimont, se reconnaissent à l'aspect, à la saveur, à l'odeur, à la légèreté du castoréum ; on pourra toujours distinguer le incisions faites frauduleusement sur les poches pour en extraire le contenu, et y constater l'absence complète des membr nes blanchâtres dont j'ai signalé plus haut l'importance. Il peut aussi arriver que, par suite d'un état pathologique du sujet, les substances organiques disparaissent en partie avec le tissu cellulaire et soient remplacées par des concrétions ou calculs de carbonate de chaux, ce que l'examen chimique fait constater facilement.

Emplois et effets. — Le castoréum figure encore dans l'arsenal thérapeutique, mais il n'est plus guère employé. On l'a vanté, pendant longtemps, comme stimulant et antispasmodique. A la vérité, son action physiologique n'a jamais été sérieusement étudiée.

Quant à son rôle chez le castor, étant donné que les poches à castoréum livrées au commerce sont de bien meilleure qualité lorsqu'elles ont été prélevées sur les animaux à l'époque du rut, on admet que la sécrétion du castoréum est activée à ce moment et, sans qu'on puisse être trop affirmatif, on peut croire qu'elle a pour effet ou pour rôle d'attirer les sexes l'un vers l'autre.

Voici quelques détails intéressants au sujet des emplois divers du Castor et du castoréum depuis l'antiquité :

D'après G. de Mortillet (*l. cit.*, 1916), nos premiers ancêtres préhistoriques, à l'époque paléolithique, puis à l'époque néolithique, chassaient déjà le Castor pour sa fourrure et aussi pour sa chair ; en outre, brisant en deux moitiés la mandibule du Castor (dont la taille était alors sensiblement plus forte que celle des castors actuels) et munissant ces demi-mâchoires d'une poignée *ad hoc*, ils s'en servaient pour utiliser comme ciseau ou comme gouge les fortes incisives terminales, taillées, comme on le sait, en biseau aigu et tranchant. ; les autres dents, isolées, étaient employées comme parures, pendeloques ou amulettes.

De nombreux débris de ces castors ont été trouvés ainsi dans les gisements paléolithiques et dans les palafittes de France, Angleterre, Suisse, Allemagne, Autriche et Italie. A l'époque du bronze, le Castor était déjà devenu moins commun , on en trouve cependant dans quelques stations lacustres néolithiques et préhistoriques en Suisse, en Angleterre, etc.

Les Gaulois et les Romains faisaient grand emploi des dents de Castor, serties de bronze, comme amulettes.

On ignore si le Castoréum était employé comme parfum ou comme médicament à l'époque préhistorique et celtique, mais voici ce que disait du castor le célèbre Dioscoride, naturaliste grec de Cilicie, qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne :

« Les testicules du castor (1) sont bons aux morsures des serpents, font éternuer, et généralement ont beaucoup de propriétés. Car, pris en breuvage avec deux drachmes de pouliot, ils provoquent les fleurs aux femmes, et font sortir l'enfant du ventre de la mère, et l'arrière-faix. Bus avec du vinaigre, ils servent de contrepoison, et sont bons à la colique, aux tranchées, aux sanglots, et quand on a bu ou mangé la gomme de centaurium. Clystérisés, ils réveillent les léthargiques, et tous ceux qui sont assoupis, pour quelque cause que ce soit : ce qu'aussi fait leur senteur et parfum, fait avec vinaigre et huile rosat. Pris en breuvage et appliqués, ils sont bons à ceux qui tremblent, aux spasmes, et à toutes douleurs et défauts de nerfs. » (D'après les *Commentaires* de Matthiole, trad. par Ant. Du Pinet, édit. de Lyon, 1680).

Galien a parlé ainsi du castoréum : « C'est un médicament fort célèbre, et de grandes et diverses propriétés : tellement qu'Archigenes (médecin d'Apamée, en Syrie, qui vivait cinquante ans avant Galien ; il ne nous reste de lui que des fragments transmis par le compilateur Aétius Amidenus) en a écrit un livre particulier où il a amplement décrit les vertus particulières du castoréum. » (Trad. de Matthiole).

Le *Grant Herbier en Françoys*, 1548, est plus explicite, et ses renseignements sont trop curieux pour ne pas être reproduits ici, à titre documentaire :

« De Castoreo. Castoreum est chault au tiers degré, et sec au second. Castoreum c'est le genitoire dune beste appelle Castor ou bievre. Aulcuns disent que quant ceste bette sent les veneurs qui la vannent pour auoir ses genitoires que elle les arrache et leur gette, mais ce nest pas vray, car ceste beste nest pas de si grāt discretion, et les veneurs la chassent plus pour auoir la peau q̄ les genitoires. Et quand is sont couppez on les doit mettre en lieu ombrageux et laisser la seicher et que les genitoires de Castoreu ieune nest pas de si grat bōte (bonté) ne efficace cōe (comme) le vieil et est le castoreu mol et blāc, mais quāt le castor est en parfaicte aage on peu oultre le meilleu de so aage il est de tres grāt vtu (vertu), car aussi celuy castor q̄ est trop vieil nest pas de si grant bōte ne efficace aucus le cōtrefont en ceste maniere, ils prennēt la peau ou est castoreuz et ung genitoire nouuel et le replēt (remplissent) de sang de nerfz, les autres y mettent sāg (sang) terre et craye ; les autres le contrefont en ceste maniere ilz mettent sang et serapium nerfz et poiure (poivre) afffn ql (qu'il) usse saueur ague celuy castoreu est a eslire qui a scaueur moyene et est glueuse et a la saueur moult horrible et doit auoir nerfz meslez p̄rmy (parmi) ahersez aux peau'x de tous cos'ez, on le peult bien garder par six ans en grant vertu et bonte, mais encore vault il mieulx q̄ on en aye toujours de nouuel q pourra quat on le met en medecine on doist oster la peau de dehors et est à prendre ce qui est dedans et le peser et metre en medecine il a vertu de separer humeurs et les degaster. Et principalement il a vertu de conforter mēbre (membre) nerfueux. »

Dans son *Conciliator*, Pierre d'Apono (cité par Cabanès, l. cit.) conseille aux vieillards moribonds de soutenir leur existence en respirant un mélange de safran et de castoréum dans du vin !

Dans ses *Commentaires* sur Dioscoride, Matthiole dit encore :

« Quelques superstitieux nous ont assuré que les dents de devant du Bièvre tenues en une tasse, et prises en vin, guérissent de la jau-

(1) J'ai déjà relevé plus haut cette erreur des Anciens, qui confondaient les glandes à castoréum avec les testicules de l'animal.

nisse (1) : je ne l'ai expérimenté. Au reste, Pline dit que le castoréum est bon à ceux qui ont le haut mal, s'ils en usent ; et qu'il guérit le mal de dents, si on le distille avec huile d'olive en l'oreille qui est du côté de la dent qui fait mal. Et il est encore meilleur à la douleur des oreilles, étant distillé dedans avec méconium, qui est du jus de pavot. L'urine de Bièvre sert de contre-poison et résiste aux venins : aussi l'ordonne-t-on aux préservatifs. »

Selon Olaüs Magnus, « le Castor est le meilleur spécifique pour la peste, la fièvre ; il est utile dans toutes les maladies ».

Au XVII[e] siècle, les mêmes idées ont toujours créance ; ainsi, en 1640, Jean-Marie Mayer, médecin à Ulm, puis à Augsbourg, a écrit sur les usages médicinaux du castor un petit traité qui a été augmenté par Jean Frank, en 1685, et traduit du latin en français par le marseillais Eidous, en 1746. Peau, graisse, sang, poils et dents du castor y sont, dit A. de Mortillet (*l. cit.*) donnés comme d'excellents remèdes, mais le castoréum, surtout, a une action souveraine : on mettait alors aux enfants des colliers de dents de castor pour faciliter leur dentition. On a même prétendu que les chapeaux en poil de Castor préservent de toutes les maladies !

Au XVIII[e] siècle, les idées n'avaient pas encore bien changé, si nous en croyons les passages ci-après du célèbre *Dictionnaire des Drogues* de Lémery :

« Vertus du Castoréum : Le castoréum atténue les tumeurs visqueuses , il fortifie le cerveau ; il excite les mois aux femmes : il abaisse les vapeurs ; il résiste à la corruption ; il chasse par transpiration les mauvaises humeurs ; il est propre pour l'épilepsie, pour la paralysie, pour l'apoplexie ; il remédie à la surdité.

Vertus de la liqueur onctueuse : La liqueur onctueuse contenue dans les bourses inférieures du castor, est fort résolutive ; elle fortifie les nerfs étant appliquée extérieurement. »

L'ouvrage récent, et excellent d'ailleurs, de Chevallier et Baudrimont, sur les *Falsifications*, indique le castoréum comme un « médicament antispasmodique, anti-hystérique ; en pilules, lavements et potions ».

En parfumerie, on prépare le castoréum en infusion dans l'alcool, méthode qui développe son odeur au maximum. La dose normale, pour cet alcoolat, est de 12 gr. 50 de castoréum par litre d'alcool. Le parfum au castoréum est très persistant sur le mouchoir.

J'ai déjà parlé de la chasse qu'on fait aussi au castor pour sa fourrure et pour sa chair. Depuis plusieurs siècles, c'est par milliers qu'on exporte chaque année du Canada les peaux de Castors. Aussi, l'animal devient-il partout de plus en plus rare.

Cl. Roux.
Docteur ès-sciences naturelles.
(C. R.)

(1) Croyance due, sans doute, à la couleur jaune rougeâtre que prennent généralement ces dents au contact des écorces à tannin dont le castor se nourrit.

Un nouveau Procès de Parfumerie à Grasse.

Les producteurs libres, devant le refus des parfumeurs de leur payer la fleur de mai au prix convenu, ont assigné les commissionnaires des parfumeurs devant les tribunaux.

D'autre part, M. Coty, le grand industriel parisien, vient d'intenter une action en justice contre l'importante société coopérative des producteurs d'orangers des Alpes-Maritimes : *Nerolium*.

Voici les faits : M. Coty avait passé un contrat avec la coopérative, s'engageant à prendre chaque année à celle-ci le produit distillé de 300.000 kilos de fleurs au prix du cours avec, comme base, le prix minimum de 3 fr. 50 le kilo de fleurs.

Ce contrat devait durer 14 ans et ne devait prendre fin qu'en 1932 ; pour préciser, disons qu'il y a quatre ans, à l'époque du contrat, M. Coty avait demandé 600.000 kilos, soit environ les trois quarts de la récolte totale de la région ; mais la coopérative n'avait consenti que 300.000 kilos pour ne pas porter un coup terrible aux parfumeurs grassois. Aujourd'hui M. Coty voudrait faire annuler ce contrat et, par l'intermédiaire de M[e] Destelle, vient d'assigner la coopérative *Nerolium* devant le Tribunal de Commerce de Grasse aux fins de résiliation du contrat, demandant en outre 500.000 francs de dommages et intérêts pour préjudice causé par une surélévation de prix.

Cet important procès doit venir le 17 novembre.

La Coopérative a l'intention de faire plaider dès l'abord l'incompétence du Tribunal de Grasse ; Vallauris est, en effet, du ressort d'Antibes.

On attend avec impatience les débats de ce procès auquel sont intéressés des milliers de producteurs de fleurs d'orangers du département. (*Journée Industrielle*).

***

Il est curieux de constater que ce procès semble tout à fait ignoré de la presse grassoise qui avait pourtant consommé des quantités d'encre considérables lors d'un autre procès, très analogue, dont nous avions impartialement entretenu nos lecteurs au début de 1921.

P. M.

Sociétés.

Formations

Société des Essences Bourbonnaises.— Société anonyme au capital de 250.000 fr. Siège social : 24, rue de Pétrograd, Paris. Achat et vente des essences de géranium Chatel, vetiver et Ylang-ylang de la Réunion.

Société des Parfums de l'Ile de France. — Société anonyme au capital de 150.000 fr. Siège social : 22, rue Saint-Lazare, Paris. Fabrication et vente de parfums.

Les Parfums de Nicole. — Société anonyme au capital de 500.000 fr. Siège social : 45, rue de Courbevoie, La Garenne (Seine). Exploitation du fonds Reignard, Herouard et C[ie]. Fabrication des produits chimiques de parfumerie.

Colgate. — Société anonyme au capital de 100.000 fr. Siège social : 9, rue Hortense, Montrouge (Seine). Fabrication, vente et revente de tous produits de la Société américaine Colgate et C[o].

Dissolutions.

Société des Savonneries de Châtillon. — Siège social : 110, avenue de Paris, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). Savonnerie, parfumerie, crèmes et cirages. Clôture pour insuffisance d'actif.

Admission temporaire des Fruits à distiller et de diverses Denrées coloniales destinées à la Fabrication des Essences.

Cette question qui a fait l'objet du dépôt d'un vœu au Congrès de la Production Coloniale de Marseille (1922), *vient d'être examinée dans la séance du 29 septembre de la Chambre de Commerce de Nice. Nous devons le texte du rapport documenté de M. Henri Baxa, préparé avec la collaboration technique de M. Alphonse Morel, de la maison Lautier Fils, à l'amabilité de ce dernier et nous croyons devoir le publier in extenso pour l'édification de nos lecteurs.*

⁂

Les fabricants de matières premières pour la parfumerie réclament depuis longtemps le bénéfice de l'admission temporaire pour un certain nombre de produits naturels dont ils extraient les essences. Et, déjà, dans sa séance du 21 janvier 1919, la Chambre de Commerce de Nice, reconnaissant le bien-fondé de leurs desiderata, s'est prononcée en faveur de l'extension de ce régime aux *graines d'anis*, aux *baies de genièvre et de fenouil*, ainsi qu'à diverses denrées coloniales, telles que *le poivre, les amomes et cardamomes, la cannelle, les muscades, le macis*. Depuis lors, la crise traversée par l'industrie des huiles essentielles et de diverses matières premières pour la parfumerie — jadis une des plus prospères de France — n'a cessé de s'aggraver ; il importe de lui accorder d'extrême urgence la mesure qu'elle sollicite pour pouvoir lutter sans désavantage contre la concurrence étrangère qui devient chaque jour plus dangereuse.

En vertu d'un décret du 9 mars 1878, dont les dispositions ont été maintenues en vigueur par l'art. 13 de la loi du 11 janvier 1892, *les clous et griffes de girofle* destinés à la fabrication de l'essence de girofle, peuvent être importés temporairement en franchise. On ne saurait invoquer aucune raison plausible pour refuser la même facilité aux fruits à distiller et aux denrées coloniales susvisées.

⁂

Nous indiquons, dans le tableau ci-dessous, les droits de douane et les taxes intérieures de consommation dont sont passibles, à leur entrée en France, ceux des produits naturels destinés à la fabrication des essences pour lesquels les distillateurs de notre région demandent le bénéfice de l'admission temporaire.

Nº du tarif des Douanes	Nature de la marchandise		Droits (décimes compris) Tarif général — les 100 kilog.	Tarif minimum	Taxes intérieures perçues, indépendamment des droits de douane, par le service des douanes sur les marchandises étrangères déclarées pour la consommation.
			Francs	Francs	
87	Fruits à distiller	Anis vert	60	15	
		Baies de genièvre et de fenouil	60	15	
99	Poivre		450	312	208 fr. p. 100 kil.
100	Piment		400	208	208 — —
101	Amomes et Cardamomes		400	208	80 — —
102	Cannelle		400	208	80 — —
104	Muscades	en coques	400	208	80 — —
		sans coques	600	312	120 — —
105	Macis		600	312	120 — —
106	Girofle		400	208	80 — —

On voit que les fruits à distiller (anis, genièvre, fenouil) acquittent un droit d'entrée de 60 fr. par 100 kilos en tarif général et 15 francs par 100 kilos en tarif minimum.

Quant au poivre, au piment, aux amomes et cardamomes, à la cannelle, aux muscades, au macis déclarés pour la consommation, ils sont soumis, à la fois, à un droit d'entrée très élevé et à une lourde taxe intérieure qui est perçue par le Service des Douanes au moment de l'importation.

Enfin, nous croyons devoir rappeler que toutes les importations de marchandises étrangères sont passibles de l'impôt institué par l'art. 72 de la loi du 25 juin 1920.

D'autre part, il convient de ne pas perdre de vue que les huiles volatiles ou essences provenant des produits énumérés ci-dessus acquittent, à leur entrée en France, par 100 kilos, un droit de douane de 200 francs en tarif général et de 50 fr. en tarif minimum, ainsi que l'impôt de 1,10 % de la valeur, établi par l'article précité de la loi du 25 juin 1920.

Ceci exposé, deux exemples vont faire ressortir le préjudice *considérable* causé aux distillateurs français par le régime douanier actuel, en raison de l'énormité des charges fiscales qui frappent les produits naturels destinés à la fabrication des essences.

⁂

PREMIER EXEMPLE. — *Poivre Singapore noir*, dont le cours est de 210 fr. les 100 kilos à l'entrepôt.

A la distillation, le rendement moyen étant de 1,50 % il faut près de 6.800 kilos de poivre pour obtenir 100 kilos d'essence.

Or, pour importer d'un pays soumis au tarif général 100 kilos de cette essence, il faudra payer à la douane :

Droits de douane : 100 kilos à raison de 200 fr. par 100 k.	200 »
Taxe à l'importation de 1,10 % sur la valeur de l'essence (dont le cours est de 250 fr. le kilo), majorée du droit de douane, soit 25.000 + 200 = 25.200 fr., à 1,10 %	277,20
Total.........	477,20

Tandis que pour importer du même pays les 6.800 kilos de poivre dont la mise en œuvre est nécessaire pour obtenir 100 kilos d'essence, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 6.800 k. de poivre, à raison de 450 fr. les 100 kilos..............	30.600 »
Taxe intérieure de consommation : 6.800 kilos à raison de 208 fr. les 100 kilos	14.144 »
Taxe à l'importation de 1,10% sur la valeur du poivre (14.280 fr.), majorée du droit de douane et de la taxe intérieure, soit 14.280+30.600 +14.144=50.024 fr.,à 1,10%	649,27
Total.........	45.393,27

Deuxième exemple. — *Noix muscades* n° 2 (sans coques), dont le cours est de 525 fr. les 100 kilos à l'entrepôt.

A la distillation, le rendement moyen étant de 4,75 %, il faut près de 2.100 kil. de noix muscades pour obtenir 100 kilos d'essence.

Or, pour importer d'un pays soumis au tarif général, 100 kilos de cette essence, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 100 kil. à raison de 200 fr. par 100 k.	200 »
Taxe à l'importation de 1,10 % sur la valeur de l'essence (dont le cours est de 3.400 fr. les 100 kil.), majorée du droit de douane, soit 3.400 + 200 = 3.600 fr., à 1,10 %..................	39,60
Total.........	239,60

Tandis que pour importer du même pays les 2.100 kilos de noix muscades, dont la mise en œuvre est nécessaire pour obtenir 100 kilos d'essence, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 2.100 k. de noix muscades sans coques, à raison de 600 fr. les 100 kilos..............	12.600 »
Taxe intérieure de consommation : 2.100 kilos à raison de 120 fr. les 100 kilos..	2.520 »
Taxe à l'importation de 1,10% sur la valeur des noix muscades (11.025 fr.), majorée du droit de douane et de la taxe intérieure, soit 11.025 +12.600+2.520=26.145 fr., à 1,10%.................	287,60
Total......Fr.	15.407,60

* * *

Dans les deux exemples envisagés, nous avons supposé que les marchandises importées étaient soumises au tarif général. Les résultats que l'on obtiendrait avec des produits passibles du tarif minimum ne seraient pas moins sensationnels.

Reprenons, en effet, ces deux mêmes exemples, mais en faisant, cette fois-ci, application du tarif minimum.

Premier exemple. — *Poivre Singapore noir.*

Pour 100 kilos d'essence, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 100 kil. à 50 fr. par 100 kilos.......	50 »
Taxe à l'importation de 1,10% de la valeur : 25.000 +50=25.050 fr., à 1,10 %..	275,55
Total..... Fr.	325,55

Tandis que pour 6.800 kilos de poivre, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 6.800 k. à 312 fr. par 100 kilos......	21.216 »
Taxe intérieure de consommation: 6.800 k. à 208 fr. par 100 kilos............	14.144 »
Taxe à l'importation de 1,10 % de la valeur : 14.280 +21.216+14.144 = 49.640 fr., à 1,10 %.............	546,04
Total......Fr.	35.906,04

Deuxième exemple. — *Noix muscades n° 2.*

Pour 100 kilos d'essence, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 100 kil. à 50 fr. par 100 kilos	50 »
Taxe à l'importation de 1,10 % de la valeur : 3.400 + 50 = 3.450, à 1,10 %....	37,95
Total......Fr.	87,95

Tandis que pour 2.100 kilos de noix muscades sans coques, il faudra payer à la douane :

Droit de douane : 2.100 k. à 312 fr. par 100 kilos......	6.552 »
Taxe intérieure de consommation : 2100 k. à 120 fr. par100 kilos..............	2.520 »
Taxe à l'importation de 1,10 % de la valeur : 11.025 +6.552+ 2.520=20.097 fr. à 1,10 %................	221,07
Total......Fr.	9.293,07

* * *

Ces chiffres se passent de commentaires. Mieux qu'un long rapport, ils disent éloquemment que les essences obtenues en France avec des produits ayant acquité à la frontière des impôts aussi élevés, ne peuvent soutenir, tant sur le marché national que sur les marchés de l'extérieur, la concurrence des essences similaires étrangères qui, elles, n'ont à payer, en entrant en France, que des droits inscrits au n° 112 du tarif (par 100 kilos, 200 francs en tarif général et 50 francs en tarif minimum) et la taxe à l'importation de 1,10 % de la valeur.

On ne peut remédier à cette situation que par l'admission temporaire, car les marchandises déclarées pour l'admission temporaire normale n'acquittent pas de droit d'entrée ; elles ne donnent pas lieu, lors de l'importation, à la perception de la taxe de 1,10% de la valeur, et elles ne sont pas soumises non plus au paiement de la taxe intérieure de consommation.

Avec ce régime, les essences extraites de produits admis temporairement en franchise ne seraient donc plus — lorsqu'on les expédierait sur les marchés étrangers—grevées, comme aujourd'hui, du fait de la douane, de frais énormes que n'ont pas à supporter les essences similaires fabriquées hors de France.

Quant aux essences destinées à être vendues sur le marché national, il suffirait de les constituer en entrepôt pour apurer le compte d'admission temporaire ; puis, de les déclarer ensuite pour la consommation. Mais, dans ce cas, il est indispensable de pouvoir obtenir, aussi bien pour les fruits à distiller que pour les denrées coloniales, une dérogation à la règle, en vertu de laquelle lorsque, *après la constitution en entrepôt*, les produits provenant de marchandises

admises temporairement sont livrés à la consommation, ils n'acquittent que le droit applicable à la matière première importée et d'après le tarif en vigueur au moment de la sortie d'entrepôt (Arrêt de la Cour de Cassation du 22 juin 1870).

Il a été décidé en effet que, par dérogation à cette règle, les essences provenant de *clous de girofle* admis temporairement peuvent, après leur constitution en entrepôt, être livrés à la consommation sous le paiement du droit applicable au produit fabriqué (Décision ministérielle du 17 mars 1883). *Ce droit doit être celui du tarif minimum* (Décision du 6 avril 1892).

Le même régime est applicable à la *caféine* provenant de thés et de déchets de thés importés en admission temporaire (loi du 8 mai 1900, art. 2), ainsi qu'aux *huiles provenant des graines de soja* importées en franchise temporaire (Décision ministérielle du 27 septembre 1912). *Voir observations préliminaires du Tarif Officiel des Douanes*, n° 226 et renvoi (1), publiées en annexe au décret du 25 octobre 1921, dans le *Journal Officiel* du 12 décembre 1921.

On ne saurait raisonnablement se refuser à faire bénéficier de ce régime les essences obtenues avec des fruits à distiller ou des denrées coloniales admis temporairement.

***

Nous ne parvenons pas, d'ailleurs, à comprendre les motifs pour lesquels l'admission temporaire, dont bénéficient depuis *plus de quarante ans*, les clous et griffes de girofle, n'a pas encore été accordée aux fruits à distiller et aux denrées coloniales destinés à la fabrication des essences. Aucune raison ne peut justifier une pareille différence de traitement. Par contre, la facilité que sollicitent à bon droit les fabricants de matières premières pour la parfumerie donnerait un essor considérable à une de nos plus intéressantes industries régionales ; elle apporterait dans notre département un élément nouveau de trafic au commerce d'exportation dont la guerre a entravé le développement et contribuerait ainsi à relever notre change ; elle nous dispenserait, à l'avenir, d'être, comme aujourd'hui, tributaires *des Anglais, des Hollandais, des Allemands* pour la fourniture de certaines essences naturelles fort employées en savonnerie et en parfumerie et que nous serions ainsi en mesure de produire en France dans un état de pureté absolue qui ne se rencontre pas toujours chez les essences importées de l'étranger ; elle permettrait enfin à nos distillateurs d'utiliser leurs appareils pendant les périodes de calme où ils n'ont pas de fleurs à travailler et de constater par suite, un appréciable surcroît d'activité dans leurs usines ; et, surtout, elle procurerait une abondante main-d'œuvre et de gros salaires à nos ouvriers si durement éprouvés par la persistance anormale d'un marasme économique sans précédent.

***

L'Administration des Douanes a déjà été saisie de la question par le *Syndicat Central des Huiles essentielles et matières premières de Paris*, par le *Syndicat des Parfumeurs de Grasse* et par le *Congrès des plantes médicinales aromatiques et stimulantes*, qui a eu lieu à Marseille en juin dernier, sous la présidence de M. le professeur Perrot. Mais elle ne paraît pas en avoir compris toute l'importance, car aucune solution n'est encore intervenue.

Nous croyons, dès lors, que notre Compagnie doit appuyer de toute son autorité les desiderata si légitimes des fabricants de matières premières pour la parfumerie.

***

En vertu des prescriptions édictées par l'art. 13 de la loi du 11 janvier 1892, le bénéfice de l'admission temporaire ne peut être, aujourd'hui, accordé à aucune industrie qu'en vertu d'une disposition législative, après avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures.

Nous vous demandons, en conséquence, Monsieur le Président, Messieurs, de vouloir bien émettre le vœu que le Gouvernement dépose et fasse voter par les Chambres, dans le plus bref délai possible, un projet de loi accordant le bénéfice de l'admission temporaire aux *graines d'anis*, aux *baies de genièvre et de fenouil*, au *poivre*, au *piment*, aux *amomes et cardamomes*, à *la cannelle*, aux *muscades* et au *macis* destinés à la fabrication des essences.

Et nous aurons ainsi puissamment et efficacement aidé au relèvement et au développement du commerce et de l'industrie de la Parfumerie, une des gloires et une des richesses de notre Pays !

Nice, le 8 septembre 1922.

Henri B. BAXA.

Au "Journal Officiel".

Les Prix des Alcools.

Voici les prix des alcools tels qu'ils ont été fixés par l'arrêté du Ministère des Finances publié au *Journal Officiel* le 4 septembre dernier.

Du 1er octobre 1922 au 31 mars 1923. — Flegmes et alcools (mauvais goût), titrant moins de 90° Gay-Lussac, 55 fr. ; titrant au minimum 90° Gay-Lussac, 65 fr.

A partir du 1er avril 1923, — Flegmes et alcools (mauvais goût), titrant moins de 90° Gay-Lussac, 55 fr. ; titrant au minimum 90° Gay-Lussac, 65 fr.

Du 1er octobre 1922 au 31 mars 1923. — Alcools rectifiés (bon goût), titrant au minimum 95°, 70 fr. ; titrant au minimum 99°5, 90 fr.

A partir du 1er avril 1923. — Alcools rectifiés, titrant au minimum 95°, 75 fr. ; titrant au minimum 99°5, 90 fr.

Ces prix s'entendent à l'hectolitre d'alcool pur mesuré à la température de 15 degrés centigrades. Ils laissent à la charge du distillateur le payement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les prix fixés par l'arrêté du 21 novembre 1921 cesseront d'être appliqués à dater du 1er octobre 1922, sauf en ce qui concerne les fabriques de levure pressée pour la panification, qui continueront à en bénéficier jusqu'au 1er novembre 1922.

La direction des poudres (services des alcools) fixera les conditions de recette et règlera les conditions de paiement et d'emmagasinement des alcools, et généralement toutes les questions de détails soulevées par l'application du présent arrêté.

Informations.

FRANCE

La Foire de Paris se tiendra du 10 au 25 mai 1923. Il s'y trouvait en 1922 4.500 exposants et plus de deux millions de visiteurs la parcoururent. On espère que l'année 1923 marquera une grande progression dans ces chiffres. Le Comité de la Foire lance un appel invitant les producteurs français à un sérieux effort pour conserver les actuels débouchés, recouvrer la faveur des acheteurs étrangers qui nous ont momentanément abandonnés, créer de nouveaux clients, développer au maximum notre exportation.

Publication d'une traduction française du tarif Fordney-Mac Cumber.

L'Office national du Commerce extérieur a entrepris avec le concours technique de quelques grands groupements d'industriels et de professeurs à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, agrégés d'anglais, la traduction du tarif douanier américain, dit tarif Fordney-Mac Cumber, *et des dispositions législatives qui l'accompagnent.*

Ce travail, qui sera terminé le 4 novembre, fera immédiatement l'objet d'une publication dont le prix ne dépassera pas dix francs.

Le tirage devant être *très limité*, les personnes qui désireraient se faire réserver des exemplaires devront le faire connaître d'urgence à l'Office national du Commerce extérieur, Service des Publications.

(O. N. C. E.)

BELGIQUE

Le Comité exécutif de la Foire Commerciale Officielle annuelle de Bruxelles nous transmet les premiers renseignements sur la manifestation de l'année prochaine. La Foire se tiendra du 9 au 25 avril.

Avant la guerre, proportionnellement au nombre de ses habitants la Belgique se plaçait au premier rang des nations exportatrices. La variété et la richesse de sa production jointes à sa politique de libre échange, lui permettent d'offrir aux acheteurs étrangers toutes les intéressantes spécialités industrielles. En échange, elle demande aux producteurs des nations amies de venir alimenter son commerce et sa consommation, en lui apportant leurs produits et spécialités.

La taxe de luxe pour la Parfumerie.

Plusieurs exportateurs nous ayant demandé le mécanisme de la taxe sur la parfumerie, nous résumons son application :

Cette taxe est entrée en vigueur depuis le 15 mai et s'applique à plusieurs produits de luxe, notamment à la parfumerie.

Le fisc belge range sous ce vocable :

1° Les parfums liquides, en pâtes, crèmes, en poudres ou en sachets, essences, extraits, lotions, eaux de toilette, eaux de senteur, de lavande, de Cologne, de Gorlier, vinaigres et huiles parfumés ;

2° Les cosmétiques, savoir les fards, les crèmes, les pommades ;

3° La poudre de riz ;

4° Les graisses pour cheveux et moustaches (brillantines, teintures, lotions, pâtes épilatoires).

Par contre, il y a lieu d'exclure : les savons de toilette et autres, les dentifrices, la glycérine, les sels et sons pour bains, la lanoline.

Toutes les spécialités frappées de la taxe de luxe supportent un impôt de 5 % sans limitation sur le montant du prix. Celui-ci est arrondi pour la perception à la dizaine supérieure.

Il en résulte que la taxe sera de :

1 fr. pour les sommes variant de 10,01 à 20 fr.

1 fr. 50 pour les sommes variant de 20,01 à 30 fr.

2 fr. pour les sommes variant de 30,01 à 40 fr.

On voit donc par ce tableau que les ventes égales ou inférieures à 10 fr. bénéficient d'une exemption de la taxe.

(A.I.C.A. Lyon).

TCHÉCO-SLOVAQUIE

La hausse de la couronne et ses conséquences.

La Tchéco-Slovaquie est, à l'heure actuelle, victime d'une crise de croissance qui sera vraisemblablement assez courte. Alors que cet Etat a employé toute son énergie pour boucler son budget et arrêter toute émission de papier, tous ses voisins y compris l'Allemagne se lancèrent dans une politique de folle inflation dont à l'heure actuelle on peut mesurer les conséquences. Les marchés immédiats de Prague se trouvent donc fermés, d'où une crise économique extrêmement aiguë. Les usines sidérurgiques marchent en veilleuse ; l'industrie chimique, les textiles et la verrerie sont obligés de licencier des quantités de travailleurs.

Devant cet état alarmant, le Conseil central de l'industrie tchéco-slovaque s'est décidé à prendre les mesures suivantes :

1° Les dépenses budgétaires seront comprimées afin de supprimer l'impôt sur le charbon qui grève le prix de revient.

2° Les taux d'intérêt seront abaissés et les banques invitées à faire des crédits ;

3° Les salaires devront être réduits coûte que coûte et de nouveaux contrats collectifs signés dans ce sens ;

4° Les denrées alimentaires feront l'objet d'une étude minutieuse afin de les rendre meilleur marché ;

5° Enfin, des traités commerciaux devront être signés pour faciliter l'écoulement des produits tchéco-slovaques.

Ce dernier point intéresse au plus haut degré notre région.

L'arrangement franco-tchéco-slovaque est des premiers que la France ait signés depuis la paix. L'intention était excellente mais cette convention a été trop précipitée et de nombreuses réglementations ne répondent qu'assez mal aux conditions économiques liant les deux pays.

La France a intérêt à acheter des produits naturels tels que le sucre et le bois, des produits manufacturés qu'elle ne produit pas, certains articles de cristallerie et le simili de Gablonz.

Par contre, nos vins, notre parfumerie, nos peignes de luxe devront trouver chez nos alliés des facilités plus grandes.

(A.I.C.A. Lyon).

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Balaillard, directeur

Summary of Number 12

Einstein and Perfumes. — Mr R.-Maurice Gattefossé is a scientist who devotes his activities to the solution of problems belonging to all branches of Science. He is, properly speaking, a Synthetist, and he has given good evidence of it by publishing books which are a kind of new conception of the universe's harmony and evolution. Such is his well known book « Adam, the tertiary Man ». No wonder then, that this author enters, by a few lines in our review, upon the tremendous problem of the vibratory nature of perfume. Our staf will be enabled through a new effort on the part of several specialist contributors to come back to that important question ; meanwhile, R.-M. Gattefossé is opening the way to a fertile field, by showing how the theory of vibration becomes plausible when looked at in the light of Einstein's system.

Perfume is not produced by a particle of matter in the proper acceptation of the word, but by a fluid of an hyper-elementary matter, wherein atomical constructions are momentarily put out of balance in order to bring forth a vibratory propulsion measurable in wave-lengths. Professor Giorgio Ravasini will certainly not fail to enter in the program of resaerch of his hereafter famous Institute, the study of the fluid-like and vibratory nature of perfume.

Meanwhile, we wish that our fellow-writers should go deeper into the question of phenomena of aberration, frequent with psychic sentisive people who abnormally perceive the different wave-lengths, resulting in their making confusions between odors, colors and sounds. Such facts are more common than is generally believed and in them is to be looked for the key to the problem of the nature of perfume.

Nards; ancient and modern. — Here is the result of an inquiry carefully conducted by our scientific staff for many months past. The eminent director of the Laboratories of Genetics at Verrières, Mr. Meunissier, has been so kind as to draw up in the form of a monograph, the results of that inquiry.

This is a work of great importance inasmuch as it allows a clearer comprehension od the very many ancient studies made by Greeks, Latins, Arabians or even Egyptians, on the subject of « nards ».

It is understood that this term is a superlative to designate all vegetable products which are pleasantly and intensely perfumed, but that it was finally applied to a few rare vegetables, nowadays mostly obsolete. A little good-will, on the part of modern perfumer-masters, would be sufficient to restore to the arsenal of Perfume and Beauty these useful materials which were the delight of so many centuries when the art of Cosmetics had reached perfection.

Mr Meunissier succeeds, in the light of accumulated bibliographical documents, in unravelling the captivating question of ancient Nards, which are so diverse and hard to identify in the Middle-Ages books. He determines them all according to the precise rules of botanical classifica-

Sumario del Numero 12

Einstein y los Perfumes. — Sr. R.-Maurice Gattefossé es un sabio que dedica su actividad á la solución de numerosos problemas pertenecientes á todos los ramos de la Ciencia ; es, hablando en términos precisos, un Sintetista, y bien lo ha mostrado publicando unas obras que son como una concepción nueva de la armonía y evolución universales. Tal es el libro bien conocido « Adam, el Hombre terciario ». No hay pues que extrañarse de que este autor pasa á dedicar, en esta revista, unos pocos renglones, al formidable problema de la naturaleza vibratoria del perfume. Nuestro Comité de redactores volverá, gracias a un nuevo esfuerzo de varios colaboradores especializados, sobre aquella importante cuestión. Pero desde hoy, Don R.-M. Gattefossé esta abriendo une via fructuosa, con señalar cuan plausible se hace la teoria vibratoria considerada à la luz de los trabajos de Einstein.

El perfume no es producido por una partícula de materia en el sentido verdadero de la palabra, sino por un fluido de materia hyper-elemental en el cual las construcciones atómicas se hallan de momento desequilibradas para dar origen á una propulsión vibratoria mesurable en larguras de ondas. El profesor Don Giorgio Ravasini seguramente no dejará de poner en el programa de pesquisas de su ya celebre instituto, el estudio de la naturaleza fluídica vibratoria del perfume.

Mientras tanto, deseamos que nuestros cofrades estudien de más cerca los fenomenos de aberración frequentes en los sensitivos psíquicos, cuya aberración les hace percibir las varias larguras de olea de un modo anormal, de donde resultan confusiones entre olores, colores y sóñidos. Tales hechos son más frecuentes de lo que se cree generalmente, y encierran la llave del problema de la naturaleza del perfume.

Nardos antiguos y modernos. — He aqui el resultado de una investigación cuidadosamente conducida por nuestro Comité de redacción científica, desde muchos meses. El distinguido director de los Laboratorios de Genética, Sr Meunissier, se ha dignado redactar bajo la forma de monografia los resultados de dicha investigación.

Este es un trajabo de suma importancia, pues permite comprender mejor los numerosisimos escritos antiguos griegos, látinos, arabes y hasta egipcios que tratan de la cuestión de los nardos.

Se comprende que aquella expresión es un superlativo para designar todos los productos vegetales de olor muy agradable y fuerte, pero que despues pasó á usarse solo para unos pocos vegetales raros, que estan hoy en mayoria fuera de moda. Bastaria con un poco de buena voluntad de parte de nuestros maestros perfumistas modernos, para devolver al arsenal del Perfume y de la Belleza aquellas primas materias preciosas que hicieron las delicias de tantos siglos en que el arte cosmético habia alcanzado la perfección.

El Sr Meunissier logra, à la luz de unos documentos bibliográficos acumulados, desenredar la tan atrayente cuestión de los nardos antiguos, tan diversos y desfigurados en los escritos de la Edad-Media. Los determina todos se-

tion, as presently adopted in all quarters, and he builds up their history.

Then, when this clearing up work is completed, the author devotes himsefl to the study of the Celtic Nard, one of the odoriferous Valerianas most forsaken nowadays, more so in fact than the Nards of India, which are other Valerianæ of the higher Himalayas.

Celtic Nard is gathered on the summits of the Valais Alps, of the Haute-Maurienne and of Tyrol, and the port of Trieste has remained, up to now, the center-market for that herb.

Thence, Celtic Nard, made up in little bundles of dried roots, is shipped to the markets of the Near-East, of India, of Egypt and of all northern Africa, where it is used as a perfume, chiefly for aromatizing baths.

The whole history of Celtic Nard and of its uses in Medicine, Magic or as a perfume, is carefully recounted. The author has even been able to give a most curious section devoted to Celtic Nard in literature and history. The study is illustrated by Mr Jean Gattefossé.

To sum up and conclude, we shall and that we have here a most complete monograph, which forms a sequel to those published for a few years past in our columns, to wit : « Stoechas Lavender » in 1917 ; — « The Perfumes of China » in 1918 ; — « Scented Lichens », in 1918 ; — « Perfume plants of Indo-China », in 1919 ; — « Perfume plants of Morocco », in 1920-1922 ; — « Perfume plants of Madagascar », in 1920 ; — « Ambergris », in 1920 ; — « Animal perfumes » in 1921-1922 ; — « Aurantiaceæ in the World », since 1920 ; — « Synthetic Camphor » in 1921 ; — « Cultivation of the Camphor-tree », in 1922 ; — « Odoriferous Fungi », in 1922, etc...

The Valley of Perfumes. — We just mention here that amusing fantasy which will be found, in this number, in full english tranlation.

Beside various articles and informations, this end of year issue also includes the portrait of Mr Acuna, the Director of Pierre Lemoine and C° of New-York, who is becoming our general secretary for North-America. Mr Acuna is a perfumer-engineer of the University of Liege and he has served practical probations in the chief factories of France. He was our welcome guest for some time in the Laboratory of « La Parfumerie Moderne » during the Great War. Consequently, Mr Acuna will undertake to gather for us, henceforth, data originated from North-America, and our contributors in the United States should apply direct to him : 454, P. O. Box, City Hall, New-York.

This being the last number published in 1922, we beg to herewith send our hearty greetings to our readers abroad, and to tender them out thanks for the confidence they have been showing to us either by sending us interesting information, or to the contrary, by applying to us for help out of their various technical difficulties. We remain their devoted friend and we hope we shall be able, in the course of 1923, to do still more in order to give them satisfaction.

gun las reglas precisas de la clasificación botánica, hoy dia adoptada en todas partes, y hace la historia de ellos.

Pero aquel trabajo de aclaración una vez concluido, el autor se dedica al estudio del Nardo Céltico, que es una de las valerianaceas odoriferas más abandonadas hoy ; más, por cierto, que los nardos de India, que son otras valerianaceas de los altos cumbres del Himalaya.

El Nardo Céltico se cosecha en las cimas de los Alpes del Valais, de la Haute-Maurienne y del Tirol, y el puerto de Trieste es el que hasta hoy ha quedado el centro del comercio de dicha planta.

De alla, el Nardo Céltico, formando pequeños lios de raices secas, se envia à los mercados de toda el Africa del Norte donde se emplea como perfume y sobretodo para aromatizar los baños.

Toda la historia del Nardo Céltico y de sus empleos en medicina, magia ó como perfume, esta cuidadosamente recordada. El autor hasta ha logrado dar una parte muy interesante que trata del Nardo Céltico en la literatura é historia. El trabajo es ilustrado por Jean Gattefossé.

Para resumir y concluir, añadiremos que se trata de una monografia muy completa que se encadena con las que vinieron publicándose desde algunos años en esta revista, y cuyos títulos recodamos : « La Lavanda Stoechas », en 1917 ; « Los Perfumes de la China, » en 1918 ; « Los liquenes perfumados », en 1918 ; « Las plantas de perfume de Indo-China », en 1919 ; « Las plantas de perfume de Marruecos », en 1920-1922 ; « Las plantas de perfume de Madagascar ». en 1920 ; « El Ambargris », en 1920 ; « Los perfumes animales », en 1921-1922 ; Las « auranciaceas en el Mundo » desde 1920 ; « El Alcanfor sintético » ,en 1921 ; etc., etc.

El Valle de los Perfumes.— Nada más, hacemos mención de aquella divertida fantasia, puesto que se encuentra publicada enteramente en español entre el texto del presento numero.

Además de los varios artículos é informaciones, publicamos tambien en este numéro de fin de año el retrato del Senor George Acuna, director de la firma Pierre Lemoine et C° de Nueva-York, el cual llega à ser nuestro secretario general para la America del Norte. El Sr Acuna es ingeniero perfumista de la Universidád de Lieja y ha hecho pasantias prácticas en las principales fábricas de Francia ; hemos tenido el gusto de admitirle por algun tiempo en el Laboratorio de la « Parfumerie Moderne » durante la Gran Guerra. El Sr Acuna se encargará pues en adelante de recojer la documentación originaria del America del Norte ; nuestros colaboradores en los Estados-Unidos deberán, por lo tanto, dirijirse directamente à el : 454, P. O. Box, City Hall, N. Y.

Este fascículo siendo el último del año, saludamos aqui á nuestros numerosos lectores extranjeros y les damos las gracias por la confianza que se han servido dispensarnos, sea documentándonos, sea al contratrio, pidiéndonos ayuda en sus dificultades técnicas diversas. Quedamos afectisimo servidor de ellos, hesperandos que en el curso del año que viene, nos sera posible hacer más y mejor aún, para darles satisfacción.



Nous nous promenions au bord de la falaise quand l'explorateur me dit, « avec un fort accent méridional » : Parfums ? Vous parlez de parfums ? Laissez-moi vous le dire, mon petit ami, vous n'y connaissez rien...

« J'ai vu, moi qui vous parle, au pied de l'Himalaya, dans l'Inde mystérieuse, et dans un pays insoupçonné du reste de la terre, la Vallée des Parfums. Vous n'imaginez pas ça : une vallée splendide, en forme de cône renversé ; tout autour de hautes montagnes, fermant l'horizon. Au flanc de la montagne, est une charmante rivière qui court sur

The Valley of Perfumes

We were walking on the edge of the cliff when the explorer said to me with a strong meridional accent, « Perfumes ? You talk about perfumes ? Let me tell you, my friend, that you know nothing whatever about them.

— I, who am now speaking to you, have seen at the foot of the Himalayas, in mysterious India, and in a land whose existence is unsuspected by the rest of mankind, the Valley of Perfumes. You cannot imagine it, a gorgeous walley, in the shape of an upturned cone, surrounded with high mountains that completely shut in the horizon. On the sides of the mountain is a delightful stream which flows in spirals on the side of the cone, and which waters all the crops, and eventually throws itself into a central lake with beautiful clear waters, so deep that no one has ever been able to reach the bottom even with leads of several kilometers length. Gigantic trees whose leaves and trunk breathe out a piercing odour, magnificent fruits whose juice squeezed on a handkerchief perfumes it delightfully. And above all, you understand, an excellent government which exploits all its treasures with unparalleled skill.

Vegetable perfumes, animal perfumes, everything is dealt with and pre-

El Valle de los Perfumes

Dirigíamos nuestros pasos por la orilla de un acantilado cuando el explorador nos dijo con un marcado acento andaluz : « ¿ Perfumes, me habla usted de perfumes ? Permítame decirle amiguito mío, que no entiende ni jota. »

Yo, tal como está oyéndome Vd, yo he visto al pie del Himalaya, en la India misteriosa y en país no sospechado por el resto de la tierra, el Valle de los Perfumes. No puede Vd. imaginarse cosa tal : un valle espléndido, en forma de cono invertido, con elevadas montañas en torno suyo ocultándole el horizonte. La falda de los montes se ve amenizada por joviales aguas que se deslizan en espiral por las laderas del cono, que rocían los cultivos uno por uno, que se precipitan enseguida en un lago central cuyo magnífico y cristalino líquido alcanza tal profundidad que jamás se ha podido tocar fondo con sondas de varios kilométros. Arboles inmensos despiden de sus hojas y tronco un olor intenso, de sus magníficos frutos se exprime un zumo que al caer en un pañuelo queda éste perfumado deliciosamente. Sobre todo, y oigame Vd. bien, hay un gobierno admirable que explota esos tesoros con una destreza sin igual.

Perfumes ! Los hay vegetales, animales ; todo se trata y se prepara en el Valle de los Perfumes, de donde, sin saberlo pues el secreto está bien guardado, — nos vienen la mayor parte de los productos de importación.

Sin hablar de los bosques de rosas y violetas ó resedas, cuyas flores enormes derraman un tal perfume que las abejas

les parois du cône en spirales et qui arrose toutes les cultures pour se jeter ensuite dans un lac central aux belles eaux claires et si profondes qu'on n'en a jamais pu atteindre le fond avec des sondes de plusieurs kilomètres. Des arbres immenses dont les feuilles et le tronc répandent une odeur pénétrante, des fruits magnifiques dont le jus exprimé sur un mouchoir le parfume délicieusement. Et surtout, vous m'entendez bien, un gouvernement admirable qui exploite tous ces trésors avec une adresse sans pareille.

Parfums végétaux, parfums animaux, tout se traite et se prépare dans la Vallée des Parfums, d'où nous viennent sans qu'on le sache, car le secret est bien gardé, la plupart des produits d'importation.

Ne parlons pas des forêts de roses et de violettes ou de résédas, dont les fleurs énormes répandent un tel parfum, que les abeilles imprudentes meurent tout autour par monceaux, c'est banal. Il est des choses plus rares. L'ambre végétal se cultive là-bas en espaliers, et le fruit, suivant qu'on le destine à la parfumerie ou à l'industrie de la pipe, pousse libre-



pared in the valley of perfumes, whence come to us, without our knowing it, for the secret is well guarded, the greatest part of our imported goods.

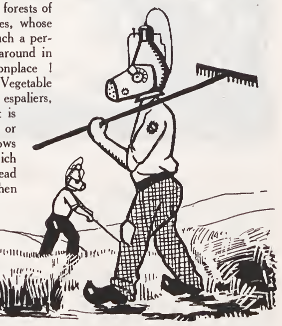
We will not speak of the forests of roses, violets and mignonettes, whose enormous flowers give out such a perfume that rash bees die all around in masses ; that is too commonplace ! There are things far rarer. Vegetable amber is there cultivated on espaliers, and the fruit, according as it is destined for the perfumery or for the pipe industry grows freely in its natural form which is like the shape of your head (wide and round at the base, then narrowing towards the top), or develops in moulds fastened to the plant at the time of the formation of the fruit just after the bloom.

In the same way the Japanese corylopsis grows in the shape of a fan, its root is tiny and it is planted at intervals. It is a kind of orris with a stem no higher than a French daisy but with a root whose enormous tubers weigh sometimes, in the case of a single plant, as much as twenty kilograms.

Hay crops selected methodically give in spring and in autum two crops only of cut hay, but it is so strong smelling that the people of the country go about in masks. Volatile perfumes travelling through the atmosphere, are collected on perfected apparatus provided with electric sponges on which the essence condenses in drops, and then falls into receptacles provided for that purpose.

The climbing geranium attains pro-

imprudentes mueren en torno á montones ; es corriente. Pero hay cosas más raras. El ambar vegetal se cultiva alli en espalderas y el fruto, según que se le des-



tine á la perfumería ó á la industria de la pipa, crece libremente en su forma natural, que es la de vuestra cabeza (ancha y redonda por bajo y estrechándose hacia arriba), ó se desarrolla en moldes sujetos á la planta en cuanto se forma el fruto después de la flor.

Tambien el corylopsis del Japón brota en abanico y su raiz es minúscula ; en sus claros se planta une especie de iris, cuyo tallo es apenas más alto que el de una margarita de Francia, pero cuya raiz en tubérculos enormes pesa a veces veinte kilos en una sola planta.

Los prados, con metódica selección, dan solo en la primavera y en el otoño dos cosechas de heno segado, pero de tal manera odorífero que, mientras se seca, los habitantes del país circulan con caretas. El perfume volatil que vaga por la atmósfera es recogido en aparatos perfeccionados, provistos de esponjas eléctricas, en donde la esencia viene a condensarse, para caer á gotitas en recipientes dispuetos a dicho efecto.

El geranio trepador alcanza alturas prodigiosas, y se enseña un pie, plantado por Mahoma en persona, según se dice, que trepa hasta la punta extrema del pararrayos de la grande mezquita. Este no se cosecha. Por delicada atención, por

ment dans sa forme naturelle qui est celle de votre tête (large et ronde du bas, puis s'étranglant par le haut) ou se développe dans des moules attachés à la plante immédiatement avant la formation du fruit après la fleur.

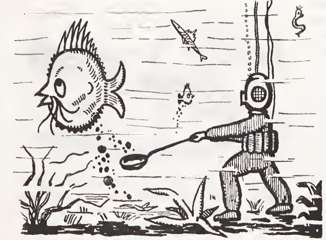
De même le corylopsis du Japon pousse en éventail, sa racine est minuscule ; on plante dans les intervalles une espèce d'iris à tige à peine plus haute qu'une pâquerette de France, mais dont la racine en tubercules énormes pèse parfois vingt kilos pour une seule plante.

Les foins sélectionnés avec méthode donnent au printemps et à l'automne deux récoltes seulement de foin coupé, mais tellement odorantes que pendant le séchage, les habitants du pays circulent avec des masques. Le parfum volatil, errant dans l'atmosphère, est recueilli sur des appareils perfectionnés munis d'éponges électriques où l'essence vient se condenser en gouttelettes et tombe ensuite dans des récipients préposés à cet effet.

Le géranium grimpant atteint des hauteurs prodigieuses et l'on en montre un pied planté, dit-on, par Mahomet lui-même qui monte jusqu'à l'extrême pointe du paratonnerre de la grande mosquée. Celui-là n'est pas récolté. Par une attention délicate, par humanité, on veut que son odeur suave adoucisse les derniers moments des malheureux criminels qui subissent parfois là-haut le supplice du pal.

Je ne puis tout vous décrire. Mais parlons de la faune. Les renards, animaux à la queue touffue de la taille d'un petit chien, sont vraiment communs





digious heights and you are shown a stump planted it is said by Mahomet himself, which rises even to the extreme top of the lightning conductor of the grand mosque. This one, by a delicate forethouhgt, is not harvested by human hands, as they wish its sweet odour to sooth the last moments of wretched criminals who occasionnally undergo up there the torture of empalement.

I cannot describe everything to you. But let us speak of the fauna. Foxes, animals with tufted tail and the body of a dog, are very common in these latitudes. There are some of every kind, the native fox (whose fur is of very little value), the white fox, the blue fox, and the grey fox have a greater value, and when they have given the perfumer their oily glands that contain a product that is in great request, their remains are still of considerable worth. The patchoulis, gentle and lazy, the opoponax that crawls in marshes, and the fleet Ylang-Ylang whosename is onomatopeic recalling its cry, the nimble vetiver which climbs in a moment to the top most branches, and hundreds of aspidistras people the solitudes of this curious country. And in the private park of the Prince, musk bullocks with fragrant humps, got by means of most patient selection, undergo in the

humanidad, se quiere que su suave olor mitigue los ultimos momentos de los desdichados criminales que allá en lo alto sufren de vez en cuando el suplicio de la estaca.

No me es posible describirlo todo. Pero hablemos de la fauna. Los zorros, animales de cola copetuda, grandes como un perrito, son verdaderamente comunes en esta latitud ; habiéndolos de varias especies : el zorro del país (cuya piel es de poco valor), el zorro blanco, el azul, el gris, que son de más precio, y después de dejar al perfumista las glándulas endocinas que contienen el tan rebuscado producto, su despojo produce aún bastante. El pachuli, benigno y perezoso, el opoponax que se arrastra por los pantanos, el rápido Ilang-Ilang, cuyo nombre es una onomatopeya que

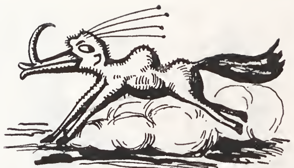


recuerda su grito, el ágil vetiver que en un instante trepa hasta las más elevadas ramas ; aspiditras centenarios pueblan las soledades de este extraño país. Y en el parque privado del Príncipe, bueyes amizclados, con giba perfumada, obtenidos por paciente selección, soportan en la primavera la ablación del precioso cáncer que se les inocula y que retoña cada año en las cinco temporadas, á lo más, que dura su triste existencia.

¿ Hablaría también de los esclavos en quienes, previos ejercicios violentos, se recoge et célebre perfume de los latinos, el *sui generis* tan conocido, gustado por unos y recelado por otros ?

Debiera hablaros del interminable

sous cette latitude. Il y en a de plusieurs sortes, le renard de pays (dont la fourrure est de peu de valeur), le renard blanc, le renard bleu, le renard gris ont plus de prix et lorsqu'ils ont laissé au parfumeur leurs glandes endocines contenant le produit tant recherché, leur dépouille est encore d'un très gros rapport. Le patchouli, doux et paresseux, l'opoponax qui rampe dans les marécages, le rapide ylang-ylang dont le nom est une onomatopée rappelant son cri, le vétiver agile qui grimpe en un instant jusqu'aux plus hautes branches des aspidistras centenaires, peuplent les solitudes de ce pays étrange. Et dans le parc privé du Prince, des bœufs musqués tout en bosse parfumée, obtenus par une sélection patiente, subissent au printemps l'ablation du précieux cancer qu'on leur inocule et qui repousse chaque année, pendant les cinq saisons au plus que dure leur triste existence:



Parlerai-je aussi des esclaves royaux sur qui, après des exercices violents, on recueille le célèbre parfum des latins, « *le sui generis* » si connu, aimé des uns et redouté des autres.

Vous dirai-je les longs affûts au crépuscule, près des étangs glacés, pour attendre les immenses vols d'eucalyptus et de sassafras géants au bec acéré, à l'envergure formidable.

Et la civette, oiseau de nuit, dont un clapier sauvage annonce toujours la présence : pas de civette sans lapin, dit-on là-bas.

Enfin l'origan tant pourchassé et si rare maintenant qu'on vend à sa place toutes sortes de choses ou qu'on le prend tout jeune alors que le vieil origan, l'origan décati, est sans doute préférable.

Ah ! quel admirable pays, cher Monsieur !

Et les étangs, pleins de poissons-chats curieux de forme et dont les déjections précieuses se recueillent pour leur forte odeur de valériane.

L'industrie s'est naturellement développée dans le même sens.

springtime the removal of the precious cancer that is inoculated into them, and which grows again each year for at least the five seasons that their life lasts.

Shall I speak too of the royal slaves, from whom, after volent exercices, the celebrated perfume of the Latins is collected, the « sui generis », so well known, so beloved of some and so dreaded of others ?

Shall I tell you of the long watches in the dusk, near to selected pools, to wait for the immense flights of eucalyptus and for sassafras of gigantic stature and sharp beak with a terrific expanse of wing ?

And the « civet » whose presence is always announced by a wild rabbit : it is said there that there is never a « civet » without a wild rabbit !

And the origan so much sought after and now so rare that in its place all sorts of things are sold, or else it is taken when too young, unglossed origan whereas, is without doubt infinitely to be preferred.

And what an admirable country it is, sir !

And the pools full of cat-fish of curious shape and whose valuable motions are collected for their strong smell of valerian. The industry has naturally developed to the same degree.

And above all, in immense factories they cut into the stems of the ranunculus with punches, some cloves so perfumed that you can distill them three times and then sell them to the spice makers

acecho del crepúsculo por velar las inmensas cimas de eucaliptus y de gigantes sasafras, de acerado pico y de envergadura formidable.

¿ Y la civeta, pájaro nocturno, cuya presencia señala siempre el conejo silvestre ? No hay civeta sin conejo ; dicen por allá.

En fin, el orégano, tan rebuscado y tan raro, ahora que en lugar suyo se venden tantas especies de cosas, ó que se coje siendo muy tierno, mientras que el viejo orégano, el orégano deslustrado, es preferible sin duda alguna.

¡ Ah ! ! Que admirable país, señor mio !

Y los estanques, llenos de pecesgatos, de curiosa forma, y cuyas preciosas deyecciones son recogidas por su fuerte olor á valeriana. Naturalmente, la industria se ha desarrollado en el mismo sentido.

En inmensos talleres especiales se recortan en tallos de ranúnculos y con sacabocados unos clavos de especie tan perfumados que pueden destilarse tres veces y ser vendidos después á los abaceros, quienes los rocían apenas con algunas gotas y es bastante para que vuelvan á darles un aroma suficiente.

Alcanfor, extraido de los canteras del sur, canteras inextinguibles ; utilízase ante todo su poder calmante de los sentidos y tan conocido por todos. Con él se cons-

Dans d'immenses usines notamment, on découpe dans les tiges de renoncules et à l'emporte pièce des clous de girofle si parfumés qu'on peut les distiller trois fois et les vendre ensuite aux épiciers qui ont à peine besoin de les arroser de quelques gouttes pour leur redonner un arôme suffisant.

Du camphre, tiré des carrières du Sud, carrières inépuisables, on utilise avant tout le pouvoir apaisant pour les sens et bien connu de tous. On en bâtit des monastères... On en vend aussi, bien entendu...

Et voilà, Monsieur le Parfumeur, qu'en dites-vous ? Puis-je compter sur votre souscription pour la Société nouvelle que je fonde pour l'exploitation commerciale de ces richesses ? »

Il me regardait, l'impudent... j'étais indigné et ne pus me retenir de lancer un mot : « Blagueur »! Ce ne fut pas long, l'explorateur me prit aux épaules et après une courte lutte, au bord de la falaise, me lança violemment dans le vide...

Je poussai un cri en tombant et me réveillai sur ma descente de lit où je venais de choir. J'étais baigné de sueur, mal à mon aise et bus un grand verre d'eau.

L'ange auprès de qui je dormais, une petite amie charmante (et bien élevée), ouvrit un œil et d'une voix flûtée : « Alors, dit-elle, t'es pas malade... Viens te coucher... mais avant, donne-moi quelque chose à boire, la langouste à l'américaine m'a fatiguée. »

Et l'incident fut clos.

P. A.

who scarcely need to water them with a few drops in order to bring back to them a sufficient aroma.

Camphor, got from the Southern quarries that seem to be inexhaustible is used on account of its power of soothing the senses, and is well known to all. Monasteries are built with it, and of course it is sold too...

And now Mister Perfumer what do you say to that ? Can I count on your subscription for the new company that I am founding for the commercial working of all this wealth ? »

He looked at me, rash as he was ; I was angry, and could not refrain from uttering one word « Liar ». He was not long in taking me by the shoulders and after a short struggle on the edge of the cliff, hurled me violently into the void...

As I fell I uttered a cry, and awoke on the carpet of the bed from which I had just fallen. I was bathed in sweat, most uncomfortable and at once drank a big glass of water.

The angel beside whom I was sleeping, a charming « petite amie » (and quite well brought up too !), opened one eye, and in a piping tone said.... « Well, you aren't ill are you... Get into bed... but first of all get me something to drink, that lobster à l'américaine has given me indigestion... »

And that was the end for of the incident.

P. A.

truyen monasterios...También se vende, como es natural...

Es lo que puedo decir, Sr Perfumista ; ¿ qué le parece a usted ? ¿ Puedo contarle como suscriptor en la nueva sociedad que fundo para la explotación comercial de estas riquezas ? »

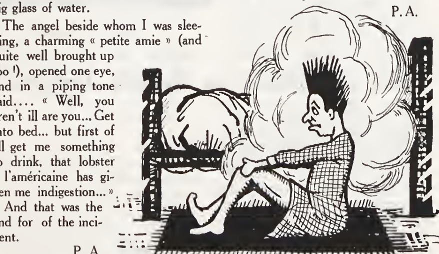
Mirábame, el impudente ; yo, indignado, no pude menos que espetarle : « Guasón ». Dicho y hecho : el explorador me coge por los hombros y tras corta lucha al borde del cantil me lanza vigorosamente en el vacio...

Al sentirme en el precipicio se me escapó un grito y desperté en la alfombra de la cama, en donde habia dado con mi cuerpo. Sudaba á chorros, no me sentía bien, y apuré un gran vaso de agua.

El angel que junto á mi dormia, una hechicera amiguita (y bien educada) abrió un ojo y con voz melosa... « Entonces, dijo, estás enfermo...Ven, acuéstate... pero antes, dame algo para beber ; la langosta americana me ha indispuesto. »

El incidente quedó termínado.

P. A.



Bibliographie.

HYPELEKTRON

Sous ce titre, l'Institut éditorial de l'Académie « Scienza ed Arte » commencera en janvier prochain la publication d'une revue consacrée exclusivement à la synthèse scientifique de nos connaissances sur les phénomènes hypélectroniques, c'est-à-dire : lumière, rayons ultra-violets, rayons infra-rouges, rayons Röentgen, rayons gamma, rayons Blondlot, rayons N., etc., etc., comprenant donc toute l'optique. une partie de la thermologie (chaleur rayonnante), la thermo-électricité, l'électrothermie, la thermochimie, la photoélectrologie, l'électrophotologie et l'électrothermologie. Elle s'occupera encore de l'analyse des plus grands phénomènes cosmiques de nature évidemment hypélectronique. La Revue publiera les articles dans la langue originale des auteurs, en joignant sur demande explicite un supplément dans la langue demandée (italienne ou française) contenant les traductions des articles. La revue sera à collaboration vraiment internationale et sa rédaction est confiée à un comité de spécialistes sous la présidence de l'illustre cosmologue Giorgio Giuseppe Ravasini. Les œuvres envoyées en deux exemplaires à la Revue, adressées en échange, seront traitées dans la partie bibliographique. Les auteurs des mémoires recevront 50 tirages à part ; ceux des rapports, 10, et les correspondants également.

« Hypelektron », chez la maison d'édition de l'Académie « Scienza ed Arte », via Ugo Foscolo, 2, à Trieste (Italie).

Secrétariat pour l'Amérique du Nord.

Le Comité de Rédaction de la *Parfumerie Moderne* est heureux de présenter à ses lecteurs M. Georges Acuna qui est, dorénavant, son secrétaire général pour les Etats-Unis. Sans supprimer les agences que nous possédions déjà dans ces pays et dans le reste de l'Amérique du Nord, lesquelles continueront à entretenir d'excellentes relations avec nos lecteurs et clients, nous avons chargé M. Georges Acuna de nous représenter au point de vue scientifique et nous servir d'intermédiaire pour toutes les questions concernant directement notre rédaction et pour les questions techniques intéressant nos lecteurs américains. Il représentera également à New-York, l'« Institut de recherches scientifiques appliquées à la Parfumerie » récemment créé à Lyon.

M. Georges Acuna est un de nos anciens collaborateurs d'avant la Grande Guerre ; il fit en effet un stage d'étude à notre laboratoire après avoir terminé ses études d'ingénieur-chimiste à l'Université de Liège. Il fut notre représentant à Costa-Rica pendant plusieurs années, puis de l'Amérique Centrale et enfin à New-York. Nous avons eu le plaisir de le recevoir fréquemment à Lyon, notamment cet été ; devenu vice-président de la firme Pierre Lemoine et Cie. de New-York, dont le distingué M. C. R. Meltor est président, M. Georges Acuna vient de faire un long voyage d'affaires en Europe. Non seulement il organise notre bureau de New-York, mais encore les agences de nombreuses maisons amies, parmi lesquelles nous citons avec plaisir : Grolea et Sordes, de Suresnes ; Cavallier Frères, de Grasse ; Georges Faure, de Barrême ; la S. A. « Argos », de Messine ; Bobin Frères, de Paris, etc.



Cl. *P. M.*

M. Georges Acuna, New-York.

P. M.

Huile essentielle de Nepeta Japonica.

Le *Nepeta japonica* Maxim est une plante du Japon et de Chine dont usent les médecins chinois, au dire des auteurs. Feuilles, boutons, fleurs et tiges de la plante peuvent fournir 1,8 % d'une huile essentielle, dont l'odeur rappelle celle du menthol. Ceci n'est pas pour surprendre si l'on se souvient que notre *Nepeta Cataria* porte en France le nom vulgaire de menthe de chat.

Les auteurs ayant étudié l'essence de *Nepeta japonica*, nous donnent ses caractéristiques physiques et sa composition :

Densité à 14° C	0,9079
Indice d'acidité	1,4
Indice de saponification	31,2
Indice de saponification après acétylation	51,7
Rotation optique	+ 11°8'

D'autre part, cent grammes d'huile essentielle de *Nepeta japonica* donnent les fractions suivantes :

15 grammes. — Eb^{10} m/m = 63° — 75°
$(\alpha)_D$ = + 26°

35 grammes. — Eb^{10} m/m = 75° — 80°
$(\alpha)_D$ = + 15°

43 grammes. — Eb^{10} m/m = 80° — 83°
$(\alpha)_D$ = + 7°

Trois constituants principaux sont à mentionner dans l'huile essentielle de *Nepeta japonica* : la *d*-menthone, contenant des traces de menthone inactive ; la *l*-menthone, contenant, comme la précédente, des traces de menthone inactive, mais ayant des constantes si complètement opposées à celles de la *d*-menthone, qu'on les peut regarder comme des antipodes ; le *d*-limonène.

D'une part, l'huile essentielle de *Nepeta japonica* fournit 76 % de semicarbazone. En la traitant, d'autre part, par l'hydroxylamine, on obtient l'oxyme, dont 25 % à l'état cristallisé et 75 % à l'état liquide. Les auteurs ont donc séparé la menthone à l'état de semicarbazone, fusible entre 184° et 185°.

La cétone ainsi obtenue aurait pour formule $C^{10} H^{18} O$. Oxydée à 50°-60°, elle donne un acide cétonique. Oxydée à 100°, elle fournit de l'acide β-méthyladipique. Réduite par la soude, on en obtient du menthol.

(J. Murayama et T. Itagaki. — *Journ. Pharm. Soc. Japan.* — T. CCCCLXVI, p. 869). Traduit et analysé par *Savoir*.

AVIS

Le **Bureau des Marques**, dirigé par MM. J. Louis et G. Terquem, à Paris, 28, rue de Surène, nous avise qu'il est en mesure d'effectuer la vente de plusieurs usines importantes de parfumerie et savonnerie dans des conditions particulièrement intéressantes pour ces industries. Les lecteurs de notre revue sont sollicités d'écrire au Bureau des Marques pour se documenter sur ces affaires.

EINSTEIN ET LES PARFUMS

Par R.-M. GATTEFOSSÉ

Toutes les sciences sont solidaires et tel progrès accompli dans l'un de ses domaines retentit immédiatement dans tous les autres ; les calculs et les expériences faites par Einstein sur la lumière peuvent avoir une conséquence intéressante : celle de mettre d'accord les deux camps qui proposent, chacun de son côté, une théorie de la nature du Parfum.

Différents travaux récents, et notamment celui de M. R. Delange, rappellent que la théorie la plus ancienne veut que les matières odorantes agissent sur nos sens par une émission de particules ténues qui viennent au contact de nos papilles olfactives, alors qu'au contraire les chimistes modernes soutiennent la théorie des vibrations. Tels étaient autrefois divisés les partisans de l'émission de la lumière, submergés depuis longtemps par les démonstrations de sa nature vibratoire.

Fourcroy, Berthollet avaient repris après Hermann Bœrhave la conception de la nature matérielle de l'odeur. Jacques Passy en 1895 démontrait par exemple qu'un tissu ayant contracté l'odeur de la vanilline ne la perdait que dans un agent chimique, tel que le bisulfite, capable d'éliminer le corps odorant. Ainsi, disait-il, toute production d'odeur s'accompagne de la diffusion dans l'atmosphère et de l'apport en contact avec la muqueuse olfactive de la substance odorante.

En 1901, Henri Becquerel évoquait d'une façon différente l'émanation de corpuscules aromatiques : « J'ai déjà développé l'idée, disait-il, que si l'émission des rayons déviables, identiques aux rayons cathodiques, était la cause du rayonnement non déviable qui a tant d'analogie avec les rayons X, cette émission pouvait être comparée à l'évaporation (?) d'un corps odorant, la radioactivité se rapprocherait d'un phénomène connu ; l'énergie dissipée serait empruntée au corps actif lui-même, mais la perte de poids observée serait trop faible pour être observée. »

L'émission proposée par Becquerel, quoique peu précise, se rapprochait donc d'une sorte de dématérialisation du corps, simultanée à une perte d'énergie ; cette émission était donc bien éloignée déjà de la théorie de l'évaporation pure et simple proposée par ses devanciers.

Mais A. Durand, en 1919, démontra que les particules odorantes ont, comme les ions de dématérialisation, le pouvoir de condenser la vapeur d'eau. Durand concluait cependant à l'inverse de ce que nous faisons nous-même, que l'inspiration, provoquant une détente autour des particules odorantes, les amenait ainsi enrobées d'eau sur les terminaisons nerveuses du nerf olfactif.

A notre avis, si les particules émises par un parfum sont de nature électromagnétique, comme le démontre leur pouvoir de condensation des vapeurs, il y a réellement dématérialisation du corps initial et ce sont les émanations elles-mêmes, qui, par leurs propriétés spécifiques, influencent « energétiquement » et non matériellement nos papilles nerveuses.

Les « vibrationnistes » vont en effet plus loin que Durand. Heinrich Teudt explique que les vibrations des électrons à l'intérieur de la molécule provoquent des oscillations périodiques dans l'éther qui entoure les corps odorants. Ces oscillations provoquent par un mécanisme spécial des résonances dans les nerfs olfactifs et donnent naissance à la sensation.

A notre avis, les corps odorants sont ceux qui, en se dématérialisant partiellement, mais plus rapidement que le radium, donnent naissance à des émanations semi-matérielles, appropriées à la perception par nos nerfs olfactifs.

On sait qu'il est admis désormais que l'atome est composé d'éléments électroniques tournant avec une rapidité considérable, voisine de celle de la lumière, autour d'un centre dont la nature n'est pas déterminée. Les atomes aromatiques ont une *tension* telle que dans les conditions normales, c'est-à-dire à la température ambiante, ils se dématérialisent partiellement. Des éléments du centre le quittent selon des trajectoires dont la courbure n'est pas encore déterminée, avec une énergie qui n'a pas encore été évaluée. Les corpuscules électroniques de l'atome continuent à tourner autour de ce centre en mouvement à la même vitesse qu'ils avaient à l'intérieur de l'atome, mais au lieu de parcourir un cercle fermé, caractéristique de la matière, ils accomplissent dans l'espace une sinusoïde dont les éléments sont déterminés par le diamètre initial de l'atome et la rapidité de progression du centre dans une direction déterminée. Dans un plan donné, passant par l'axe de translation, cette sinusoïde prend effectivement la forme ondulatoire qui est caractéristique des énergies électro-magnétiques et de la lumière.

Si la rapidité de translation du centre de rotation est assez faible pour que, dans certaines conditions, la figure fermée initiale de l'atome, caractéristique de sa matérialité, soit obtenue de nouveau par un ralentissement suffisant de translation, il se reforme à nouveau à l'extrémité de la trajectoire un atome de la matière initiale. Ce mécanisme de dématérialisation, puis de rematérialisation pourra servir à de nombreuses explications de faits d'ordre différent qui n'ont pas encore été expliqués. La sublimation donne assez bien l'image matérielle de ce mécanisme, mais dans cette opération il semble qu'en aucune circonstance l'atome ne soit dématérialisé et que le transport se fasse seulement à l'occasion de la volatisation du corps initial, à l'état moléculaire, de façon à lui permettre sa cristallisation par groupement sur un schéma cristallogénique qui lui donne son aspect particulier.

Cette possibilité de dématérialisation de tous les corps dans des conditions données ne semble pas impossible. Gustave Lebon a démontré que tout corps touché par un rayon de lumière incident

se dématérialise en partie et que des particules électro-magnétiques, sorties de ce corps, peuvent être constatées dans le trajet du rayon réfléchi.

A plus forte raison les corps lumineux par eux-mêmes, incandescents, doivent-ils émaner des particules de même nature, selon le mécanisme que nous indiquions plus haut.

Nous supposons un corps quelconque, un métal par exemple, porté à la température de l'incandescence des gaz, comme dans la photosphère solaire. Le corps se trouve porté évidemment à la plus haute température possible, et l'énergie qui provoque cette élévation de température est probablement puisée dans la dématérialisation même des atomes des corps qui composent le soleil. Toute autre source d'énergie serait sinon tarie depuis longtemps, du moins affaiblie.

Si donc le soleil est le siège d'une dématérialisation intense, les atomes qui en sont l'objet perdent leur centre immobile, qui par une sorte d'explosion en tous sens projette en nombre extrêmement élevé et à une vitesse de 300.000 kilomètres à la seconde, dans le milieu énergétique que sont les espaces interplanétaires, les particules électroniques des corps en ignition. Ces particules restent groupées de telle façon que, si elles sont examinées par un plan perpendiculaire à l'axe de propagation, elles reproduisent, en un temps donné, égal à une spire de la sinusoïde, le corps qui leur a donné naissance. Les coordonnées de la lumière émise par chaque corps sont d'une part le diamètre initial de l'atome, d'autre part la vitesse de propulsion du centre et la vitesse de rotation des différents corpuscules, donnant par conséquent la longueur d'onde de la lumière. Il en résulte par conséquent :

1° Que la lumière est bien de nature vibratoire, puisque le rayon lumineux étant une sinusoïde, il représente toujours une pulsation et une ondulation sur un plan passant par l'axe.

2° Que la lumière a bien une *masse*, comme l'a démontré Einstein, et que comme telle, elle est déviable par l'attraction des astres.

3° Que nonobstant cette masse, purement énergétique, et due à son énergie centrifuge-centripète (les derniers travaux d'Einstein sont à étudier à ce sujet), la lumière n'est pas pesante, mais énergétique.

4° Qu'il n'est pas réalisé de conditions telles que la lumière puisse être ralentie dans sa propagation de telle façon que le corps initial puisse être retrouvé à l'arrivée, mais qu'en revanche la nature du corps est décelée par les raies du spectroscope qui indiquent la position des corpuscules électro-magnétiques par rapport à l'axe.

Cette théorie, qu'Einstein n'a pas formellement exprimée, mais qui semble résulter de ses divers travaux, est en parfait accord d'une part avec la métaphysique aristotélicienne et avec la théorie énergétique de la constitution des corps d'autre part.

Elle consacre allègrement l'inutilité de l'éther affirmée par Einstein, et son inexistence à notre goût. Ne concilie-t-elle pas en effet les théories de la vibration avec celle de l'émission, tout en respectant les problèmes délicats de l'aberration et de l'interférence, en consolidant la thèse de la *masse* de la lumière et même en expliquant la *masse* de tous les corps et leur pesanteur ainsi qu'un grand nombre d'autres problèmes passionnants qui sortent du cadre d'une revue de parfumerie.

La nature électro-magnétique et vibratoire du parfum permet seule d'expliquer pourquoi certains sensitifs anormaux perçoivent les odeurs sous forme de couleurs ou de sons, et inversement apprécient l'odeur d'une harmonie musicale par exemple (1).

Nous nous excusons d'avoir entraîné nos lecteurs si loin dans le domaine de l'abstraction atomique, en ne leur apportant que des raccourcis des questions palpitantes que soulèvent de telles constatations.

Comme le journalisme, la parfumerie mène à tout, à condition de savoir, à l'occasion, en sortir suffisamment pour penser et pour réfléchir.

R.-M. GATTEFOSSÉ.
(C. R.)

(1) Le dernier cas signalé est celui de Miss Willeta Huggins. *The American Perfumer*, N.-Y., sept. 1922, vol. XVII, n° 7, p. 308.

Au moment de procéder au tirage, nous recevons « The Perfumers' Journal » de Novembre 1922, contenant un article de M. Arthur Clayton Brown sur une « théorie électronique de l'odeur ». Nous sommes heureux de nous rencontrer avec les savants américains sur cette question pleine d'avenir.

R.-M. G.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ.

Le marché américain, l'un des rares qui n'ait subi aucune fluctuation du fait des changes, accuse une légère augmentation sur la moyenne des cours des produits aromatiques.

L'essence de Citronnelle y est en avance d'un sou par livre sur les cours antérieurs. Les essences de Carvi, de Cannelle, de Menthe y sont également à la hausse, alors qu'au contraire les essences d'Hespéridées sont à la baisse.

Les mouvements sur le marché français sont plus vifs, les uns sont dus à la baisse des changes étrangers, mais en général les hausses sont dues à des causes plus profondes.

L'essence de Menthe japonaise a perdu une partie de son avance et se retrouve à 7 sh 6 embarquement. Les baissiers enregistrent une victoire gagnée sur les haussiers qui gardent cependant une bonne position sur le Menthol. On se plaint que l'essence de Menthe du Japon, même sous des cachets connus, n'est plus du type antérieur. La démentholisation est poussée trop loin et l'huile est chargée en terpènes. Il faudra exiger désormais des analyses.

Le Géranium Bourbon, le Petitgrain du Paraguay, le Bois de Rose accentuent leur position et gagnent quelques points ainsi que le Lemongrass, très demandé.

Parmi les produits français, la Rose, mais surtout le Jasmin, sont en ascension rapide. La Sauge Sclarée a un bon écoulement. Hysope et Estragon sont recherchés pour les compositions à la mode. La Lavande est calme, faible dans plusieurs cantons qui ne se sont pas assez pressés d'accepter les offres des acheteurs.

L'Aspic est très ferme et rare.

Parmi les Synthétiques, on ne signale guère que les mouvements du Terpinéol, dus aux variations de la Térébenthine. Une nouvelle vague de hausse est attendue pour janvier sur cet article et retentira sur tout le compartiment.

« P. M. »

NARDS ANTIQUES ET MODERNES

Par A. MEUNISSIER

Origine du mot « Nard ». — Caractères botaniques des Nards vrais. — Le Nard indien. — Le Nard celtique. — Faux Nards et autres Nards. — Emploi médical des Nards et étude chimique. — Le Nard comme parfum. — Le Nard dans l'histoire et la littérature. — Commerce du Nard celtique. — Bibliographie.

Origine du mot Nard.

Le mot *Nard* semble dérivé du mot Tamul *Năr* qui désigne une foule de substances odorantes, comme : Nartum pillu, Verveine des Indes ; Narta manum, Orange sauvage.

On le rencontre presque identique chez tous les idiomes qui dérivent de cette langue : *Nerd* chez les Hébreux ; *Nirda* chez les Chaldéens ; *Nardin* chez les Arabes. On donnait ce nom à des racines ou rhizomes aromatiques. C'était un nom générique qui signifiait : parfum exquis, parfum par excellence ; de même qu'*Amome* signifiait parfum sans tache, parfum irréprochable (1).

Caractères botaniques des Nards vrais.

Les Nards vrais (Nard indien et Nard celtique) appartiennent à la famille des *Valérianées*, famille qui tenait une grande place dans la matière médicale des anciens et joue encore un rôle important à l'heure actuelle.

Les Valérianées sont des plantes annuelles ou vivaces, à racines et rhizomes généralement odorants chez les espèces vivaces. Les feuilles radicales sont fasciculées, les caulinaires opposées, simples, non stipulées. Les fleurs, disposées en cymes dichotomes plus ou moins lâches, le calice supère, la corolle monopétale, tubuleuse, les étamines insérées sur le tube de la corolle au nombre de 5, de 4, ou le plus souvent de 3 ; l'ovaire est infère, à 3 loges dont une seule fertile habituellement. Ovule unique, anatrope ; fruit indéhiscent.

Au point de vue anatomique, les rhizomes et tiges ont généralement un système cortical dépourvu de fibres libériennes (Chatin).

La famille des Valérianées comprend 10 genres. Les deux genres qui nous intéressent sont : *Nardostachys* (qui fournit le Nard indien) et *Valeriana* (le Nard celtique).

Nardostachys. — Genre créé par De Candolle et se distinguant par son calice à tube soudé avec l'ovaire, sa corolle tubuleuse éperonnée avec limbe à cinq divisions, ses quatre étamines, son stigmate capité. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, originaires de l'Asie, à racines et à rhizomes très odorants. Les feuilles sont oblongues, entières, les tiges simples, les fleurs rassemblées en corymbes pourvus d'involucre et à corolle pourpre.

Le genre comprend deux espèces qui se différencient ainsi :

N. Jatamansi D. C.

Tige velue.

Feuilles pubescentes, linéaires, oblongues ; les caulinaires sublancéolées.

Fleurs en fascicules pédonculés et opposés sauf le terminal.

N. grandiflora D. C.

Tige glabre.

Feuilles glabres et oblongues ; les caulinaires cordiformes.

Fleurs en capitule unique et terminal.

Valeriana Neck. — Le calice est à tube soudé avec l'ovaire, avec limbe supère, enroulé puis transformé en une houppe plumeuse, déroulée à la maturation ; la corolle est cylindrique, éperonnée, à cinq, rarement à trois divisions ; il y a trois étamines et un stigmate capité.

D'après Chatin, les espèces du genre *Valeriana* peuvent être groupées en deux sections par un caractère anatomique d'observation facile.

1° Cellules épidermiques à bords sinueux ;

2° Cellules épidermiques à bord droits.

C'est à cette dernière section qu'appartiennent les deux espèces qui nous intéressent, les *V. celtica* et *V. saliunca*, petites plantes des hautes montagnes des Alpes différant seulement par les caractères ci-dessous :

V. celtica L.

Feuilles entières, obovales, les caulinaires linéaires.

Fleurs en petits corymbes verticillés, formant un épi interrompu ; jaunâtres et rougeâtres en dehors, en juin-juillet.

Fruits hérissés.

Tiges de deux à cinq centimètres.

V. saliunca All.

Feuilles entières, obovales ; les caulinaires parfois tridentées à la base.

Fleurs en tête ou en corymbe ; d'un rose clair, en juin-juillet.

Fruits oblongs et glabres.

Tiges de cinq à dix centimètres.

Le Nard indien.

Le Nard indien a été pendant plusieurs siècles un sujet de controverse et les opinions les plus diverses ont été émises sur son origine.

Les anciens donnaient surtout le nom de Nard à une racine des Indes très odorante avec laquelle ils parfumaient les huiles et les onguents (Poiret).

Le vrai Nard indien (spica nard) « est court, aminci à l'extrémité, amer, d'une couleur rousse et d'une odeur agréable

(1) Dans le même ordre d'idées, les Chinois désignent leurs principaux aromates du nom de hsiang qui, proprement dit, signifie « encens », ce parfum étant pour eux le type de tous les autres.

qui se conserve longtemps » (Dioscoride). (2).

« Le véritable Nard des Indes est sans partie ligneuse, d'un jaune tirant sur le purpurin, d'un goût fort aromatique, mêlé d'amertume et d'acrimonie. Il est porté sur une petite racine sujette à tomber en poussière et qu'il convient d'en séparer en secouant les épis sans les briser » (Charas, Pharmacopée).

Citons encore :

« Ce néanmoins, toutefois et quand on entend parler du Nardus, sans autre addition, on doit toujours entendre celui des Indes qui jette de sa petite racine une grande touffe d'épis divisés comme en mèche et passe filons du milieu desquels sortent quelques petites feuilles quasi comme celles du jonc » (Renou, p. 254).

« L'absurdité serait trop grande d'estimer que nous n'avons point de Nardus des Indes, vu qu'il n'en croît pas en Syrie, car la distance des régions ne nous empêche d'avoir plusieurs autres drogues des Indes qu'on apporte en caravane à Alexandrie d'Egypte, avec lesquelles on peut aisément croire que les marchands apportent du Nardus.

« Car, à Venise, j'ai vu en plusieurs boutiques grande quantité de Nardus léger, touffu, épais en ses épis, de très bonne odeur et ressentant le souchet jaune et quelque peu amer, et qui étant mâché, laisse bon espace de temps une bonne odeur dans la bouche, ayant au reste toutes les marques que Dioscoride attribue au Nardus exquis » (Matthiole, p. 8). (*Voir planche I, au milieu.*)

« Quant au vrai Nard, la Mânsi des écrivains sanscrits, c'est une Valériane des parties élevées du Népal et du Bhoutan, le *Nardostachys Jatamansi*, dont la vraie nature est restée presque inconnue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (Joret, pp. 648-649).

En effet, comme le fait remarquer avec raison Saint-Lager, dans son intéressante étude à laquelle nous empruntons la plupart des renseignements qui vont suivre, les botanistes des XVIe et XVIIe siècles, se référant aux figures données dans les ouvrages anciens et établies d'après les échantillons utilisés, représentaient une racine chevelue, surmontée d'une touffe de fibrilles et ne les voyant pas surmontés d'un épi floral, « ne pouvaient comprendre pourquoi le Nard indien était appelé *Nardostachys* par plusieurs médecins grecs, notamment Galien, Paul d'Egine et Oribose ; et *spica nardi* par les médecins latins ».

Les auteurs de ces ouvrages anciens n'avaient pas vu la plante entière et ne soupçonnaient pas que les marchands qui envoyaient en Europe le Nard indien, ne conservaient que la partie utilisée, c'est-à-dire la racine et une très petite étendue de tige.

On peut donc interpréter aisément le texte de Dioscoride : « Le meilleur Nard doit être récemment récolté, léger, abondamment chevelu, d'une odeur agréable rappelant celle du Cyperus. Il a un épi dense ; lorsque la plante croît dans les lieux mouillés, elle perd ses qualités, s'allonge et émet d'une seule racine plusieurs épis chevelus. »

Dioscoride ne parle pas des feuilles et des fleurs du Nard indien qui manquaient sans doute dans les échantillons envoyés ; tandis qu'au contraire, il décrit les feuilles et les fleurs des Nards européens, en informant ses lecteurs qu'on ne se sert que de la racine.

On a donc discuté sans cesse sur la nature du Nard indien, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; car ce n'est qu'en 1790 qu'un anglais, Sir William Jones, orientaliste distingué, fit une étude spéciale de cette question ardue, se fit conduire dans les montagnes de l'Inde où les marchands allaient s'approvisionner, et finit par découvrir que le Nard était une espèce de Valériane à racine odorante portant vers le collet une touffe de filaments provenant des nervures des anciennes feuilles de la base. Jones publia ses observations dans « Asiatic Researches II, p. 405 et IV, p. 18 » ; il donna à cette plante le nom de *Valeriana Jatamansi*, selon l'appellation indigène (Jatamansi ou « mèche de cheveux ».)

La plante fut mentionnée et figurée par Roxburgh, Directeur du Jardin Botanique de Calcutta, dans sa « Flora Indica ». Elle fut ensuite retrouvée, non seulement sur le versant méridional des monts Himalaya, mais aussi au Thibet et dans le nord de l'Afgha-

Ph. J. Gattefossé. Cl. *P. M.*

Valériane celtique récoltée aux Evettes (Haute-Maurienne) en 1920.

(2) Dioscoride distinguait un *nardus surica* (peut-être identique au *nard syriaque*) du nard indien et il séparait ce dernier en deux qualités : *gangetique* et *sampharitique* croissant en des régions différentes.

nistan. Les marchands arabes et persans qui introduisaient le Nard indien en Europe l'appellaient *Sumbul* ou *Sembol*, mot qui signifie *épi barbu*, ayant, somme toute, la même signification que *stachys* en grec, et *spica* en latin et se rapportant à la forme de la tige qui ressemble « à la queue d'une hermine ou d'une belette ».

En 1832, De Candolle décrivit la plante de Jones et de Roxburgh, recueillie à nouveau par le botaniste Wallich, et en fit le type d'un genre nouveau qu'il nomma *Nardostachys* (de « Nardos », arbuste odorant et « Stachys », épi) et qui diffère des Valérianes, comme nous l'avons vu, par la présence de 4 étamines au lieu de trois et par son fruit non accompagné d'aigrette. Il conserva le nom de *Jatamansi* à l'espèce à tige et feuillage velus et décrivit une forme glabre, sous le nom de *N. grandiflora*, cette dernière considérée comme synonyme ou simple variété de la première par l' « Index Kewensis ».

Les deux formes croissent dans la même région, et les marchands les confondent sous le même nom de Sembul ou Nard indien. A l'exposition universelle de 1867, des échantillons en furent exposés par la Compagnie des Indes anglaises, parmi une importante présentation de produits et parfums de l'Inde, dont Rimmel, le parfumeur anglais qui était commissaire-adjoint à cette exposition, nous donne une intéressante nomenclature dans ses « Souvenirs de l'Exposition de 1867 » (3).

Le Nard celtique.

Le Nard celtique (Spick-nard, Nardus celtica, Spica celtica, Saliunca, Celtischer Baldrian, Keltenbaldrian, Celtsche Nard, etc...) est connu de la plus haute antiquité. Pline en parle dans son « Histoire Naturelle » (livre 12, chap. 26). « Le Nard gallois est arraché avec ses racines, infusé dans le vin et mis en paquets ».

(3) Nous avons pu voir dans les cultures de MM. Vilmorin-Andrieux et Cie, à Verrières, des jeunes plantes de *N. Jatamansi* et *N. grandiflora*, mais les individus étaient encore trop petits pour pouvoir être examinés.

Le vrai Nard celtique est fourni par la plante décrite par Linné sous le nom de *Valeriana celtica L.* Espèce de petite taille, comme nous l'avons vu, à fleurs rougeâtres et feuilles entières,



Ph. Chelles-Gattefossé. Cl. *P. M.*

Le Souq aux Parfums de Fez (Maroc).

croissant dans les montagnes des Alpes, sur les sommets granitiques élevés du Salzburg, de la Carinthie, de la Carniole, de la Styrie, du Tyrol, et aussi en Suisse.

Selon Kronfeld, le produit usité comprend les racines récoltées à l'automne et qui sont composées d'un petit tronçon allongé garni d'un bouquet d'écailles brunes et accompagné de longues fibrilles, ainsi que des feuilles de l'année précédente ayant persisté et auxquelles adhère généralement encore beaucoup de terre.

Lemery (Dictionnaire universel des drogues, 1760) décrit ainsi la plante : « Petite racine noueuse, écailleuse, jaunâtre, aromatique, ayant quelque forme d'épi qui lui a fait donner son



Ph. J. Gattefossé. Cl. *P. M.*

Le Chalet des Evettes à 2.489 m. d'altitude.

Au pied de la Ciamarella. — Véritable paradis des botanistes. Ce site recèle un grand nombre de plantes alpines rarissimes.

nom. Pousse des fibres ou des queues même assez longues que soutiennent de petites feuilles oblongues, étroites en bas, larges au milieu et finissant jusqu'en pointe.

« Il s'élève d'entre ces queues une petite tige à la hauteur d'environ un demi-pied, portant en sa sommité beaucoup de fleurs qui ont la figure d'une étoile jaune tirant sur le rouge ».

Haller (Berne, 1791) nous apprend : « Il n'y a pas longtemps qu'on l'a découvert en différents lieux des Alpes surtout en Valais, sur le Mont Dôme qui s'étend du côté de l'Italie, à la droite du lac sur les montagnes de Saint-Nicolas ; mais en plus grande quantité dans les lieux couverts d'herbe au Val d'Aoste, dans les terres noires sur le Mont Scheinberg ».

Du Docteur Sartori dans son livre « Merveilles de la nature dans l'empire autrichien » (1810) :

« On trouve de préférence cette plante remarquable (le Nard) dans les Hautes-Alpes de Styrie et de Carinthie, recouvertes d'arbrisseaux et d'herbes délicates ; elle dégage un arome si puissant qu'on la devine souvent déjà d'une grande distance lorsque le vent vient de la direction où elle se trouve. Lorsqu'on la pique à son chapeau ou qu'on la place dans sa poche, on ne peut en faire sortir le parfum de ses vêtements pendant des mois ».

On ne met pas en doute que le Nard celtique des anciens, comme celui des modernes, ne soit le *Valeriana celtica* ; mais était-ce cette seule espèce, ou bien était-elle mélangée d'une ou de deux autres espèces voisines, le *V. saliunca* All. et le *V. saxatilis* L. ? Plusieurs auteurs penchent pour l'affirmative, tout au moins en ce qui concerne le *V. saliunca*, qui est, du reste, appelé Valériane Nard. (*Voir planche I, en bas, à gauche, et planche II, en haut, à droite.*)

Le Maout (1852) dit nettement que le Nard celtique est fourni par deux espèces « Le *V. celtica* qui habite le sommet des montagnes de la Styrie et de la Carinthie, et le *V. saliunca* qui croît dans les Alpes de Ligurie ». On retrouve également cette opinion dans Dupinay de Vorepierre (1875) et Saint-Lager pense de même. Par contre, Chatin dit qu'il n'a jamais trouvé de *V. saliunca* dans les échantillons qu'il a eus à sa disposition, mais seulement parfois de *V. saxatilis* (4).

(4) Les anciens ne citent pas le *V. saliunca* parmi les plantes fournissant le Nard. Ils connaissaient cependant cette espèce dont il est fait mention dans Pline et même dans Virgile (Chatin) :

Leuta salix quantum pallenti cedit olivae ;
Punicis humilis quantum saliunca rosetis.



Ph. J. Gattefossé. Cl. *P M.*

Souq-el-Khemis (le marché du jeudi) à Marrakech. Rendez-vous des agriculteurs berbères de l'Haouz. On y apporte les roses de l'Atlas et les rhizômes d'Iris cultivés aux hautes altitudes.



Cl. P. M.

PLANCHE I

En haut, à gauche : *Arisarum veronensium* Plinis (*Asarum* ou Nard commun de Lobel), gravure extraite de « *Plantarum seu Stirpium Historia* » de Matthiæ de Lobel (1576); à droite : *Hirculus nardus* celtica similis herbula, gravure extraite du même ouvrage (1576).

Au milieu : Nardus indica, gravure extraite de « Commentarij in sex libros Dioscoridis » de Matthiole (*senensis medici*), Venetis (Valgrisiana) (1569).

En bas, à gauche : *Nardus celtique* de Matthiole, gravure extraite de l' « Histoire générale des Plantes », de J. Dalechamp, traduction J. des Moulins (1615) ; à droite : *Nardus bastard* du Languedoc, de Pena, gravure extraite du même ouvrage (1615).

Planchon dit, d'ailleurs, que le Nard celtique est un mélange de rhizomes de *V. celtica* et de quelques espèces voisines, *V. saxatilis* et autres, avec une certaine quantité de mousse.

En tous cas, si le *V. saxatilis* se rencontre parfois dans les mêmes lieux que le *V. celtica*, il n'en est pas de même pour le *V. saliunca*. Cette dernière espèce est la plante des rochers calcaires, tandis que le *V. celtica* est celle des Alpes granitiques. D'après le Docteur Thomé (Flora von Deutschland) on trouve le *V. saliunca* dans le sud du Tyrol où il est d'ailleurs assez rare ; et de Candolle (Géographie botanique) dit qu'il « croît au Mont Ventoux qui est calcaire ; et sur le Mont Méry, en Savoie, qui n'est pas granitique » (5).

Nynam l'indique d'une façon générale, dans tout le Piémont, la Lombardie et le Tyrol.

Quoi qu'il en soit ,le véritable Nard celtique (*V. celtica*) est menacé d'extinction par suite de la chasse acharnée qui lui fut faite autrefois. David Heinrich, le botaniste ermite des montagnes du Salzburg et du lieu de pélerinage d'Heiligenblut, déplorait déjà sa disparition en 1806. Le savant botaniste alpin Correvon, nous dit qu'il l'a cherché en vain au Grand Saint-Bernard où il était indiqué ; mais que, par contre, il l'a vu dans la vallée de Cogne (Alpes Graies) par masses considérables .« Partout ailleurs, dit-il, il est rare et par faibles stations, ne s'étendant pas et reculant au contraire. Dans le haut de la vallée de Saas, où il abondait autrefois, il n'est plus qu'à l'état de plante rare. Dans sa « Flora pedemontana », Zumaglini indique plusieurs stations où il a été cherché en vain. Somme toute, c'est une plante confinée dans une zone assez étroite qu'on peut fixer entre la ligne de faîte des Alpes Graies à Cogne et la Styrie en Tyrol ».

D'autre part, comme le dit encore Correvon, «la plante n'a jamais réussi à être vraiment introduite dans les jardins pour y être cultivée, et c'est à peine si nous pouvons l'acclimater dans nos jardins alpins ».

Nards faux et autres Nards.

Nous avons dit que le mot « Nard » était chez les anciens, un nom générique qui s'appliquait à diverses sortes de racines odoriférantes ou de parfums. C'est ainsi que les Romains donnaient, d'une part, le nom de Nard à un onguent fabriqué à Laodicée ou à Tarsus (ville d'Anatolie, la Tarse antique, Chos ou Stancho) ; et d'autre part, à la lavande indigène (*Nardus italica*) employée pour le bain. De même, le mot « speik » (Nard) est, pour les habitants des Alpes, un nom commun qui s'applique à une foule d'herbes très odorantes.

Par suite, comme le dit Saint-Lager, le terme pharmaceutique « Nardus » ne peut être employé comme nom générique à la classification de plantes si différentes puisqu'il servait autrefois à désigner diverses racines odorantes.

Pline en reconnaissait douze espèces. Il mettait en première ligne, celui des Indes, puis le syriaque, le gaulois, celui de Crète. Les autres sortes, qui n'étaient que des herbes, coûtaient moins cher et pouvaient s'obtenir pour quelques deniers. Galien et Dioscoride en parlent à peu près dans les mêmes termes (Rimmel). Garcias del Huerto dit que son *Nardostachys* décrit et figuré dans son « Histoire des Aromates » (livre I, chap. 33) est le vrai Nard indien, le plus cher d'après Pline (100 deniers la livre) ; les autres avaient une valeur moindre, 75 deniers, 60 deniers et 50 deniers. Il est à présumer que ces autres sortes, qui n'étaient « que des herbes » d'après l'expression de Pline, étaient des *Andropogons*, plantes d'une aire plus étendue et, par suite, plus faciles à se procurer.

Le Nard *syriaque* était, en réalité, le même que le Nard indien (Nardostachys) ; cela vient de ce qu'il était apporté aux marchés d'Alep et de Damas. Dioscoride dit d'ailleurs que le Nard syriaque ne croît pas en Syrie mais plus loin à l'Orient, sur une montagne dont un versant regarde l'Inde (Saint-Lager) (6). (*Voir planche II, en bas, à droite.*)

Graminées faux Nards. — Saint-Lager s'élève avec raison contre l'application regrettable du mot *Nardus* pour désigner à la fois des plantes du genre *Valeriana* et du genre *Andropogon*.

Linné décrivit en 1747 (Flora Zeylanica) le gramen Nard ; et créa pour lui le genre Andropogon (*Andropogon Nardus*) dans lequel il plaça également une autre espèce anciennement connue, l'*A. schoenanthus*. En 1781, Linné fils décrivit, sous le nom de *A. squarrosus* une autre graminée à racine odorante qui est le *Vetiver*.

On a longtemps rapporté le Nard indien à l'*Andropogon Nardus* L. En fait, le Nardostachys n'est connu que depuis 1790 et on admettait auparavant, d'après Bauhin (s'appuyant lui-même sur l'autorité de Jos. de Acosta) que le Nard de l'Inde était la racine d'une graminée. Cela paraît être encore l'opinion de Dufresne (1811). Chatin, qui a pu comparer des échantillons authentiques dit que l'*And. Nardus* L. qui est la Citronnelle, a une odeur mixte rappelant le gingembre et l'acore, toute différente de celle du vrai Nard indien (7).

(5) L'Abbé Cariot (Botanique, Lyon, p. 370) donne les stations suivantes :

Valeriana celtica : sommets des Alpes granitiques : Mont Cenis, à Cornerousse et au lac Blanc ; Hte-Savoie, Mont Méry ; Col du Petit Mont Cenis (Nisius Roux).

V. saliunca : Débris mouvants des Hautes Montagnes, sommet du pic de Chamechaude (Cuzin), Gresse et Labâtie ; Mont Chamoux au-dessus de la Salette. Hautes-Alpes : Villard d'Arène, aux Trois Evêchés ; sommet du Galibier, Mont Auroux; montagnes au-dessus d'Embrun. Savoie : Le Galibier, en Maurienne. Haute-Savoie : Mont Méry, sommité du Mont Château.

On remarquera cependant que le Mont Méry en Savoie est indiqué pour les deux espèces.

M. Nisius Roux (*Parfum. Moderne*, t. XIII (1920), p. 207), dans une étude sur « les plantes aromatiques des chaînes alpines de Savoie » signale le Nard celtique au bord des lacs des Evettes, à 2.489 mètres d'altitude, où il fut le premier botaniste à l'y rencontrer. C'est de cette station que proviennent les échantillons récoltés par M. Jean Gattefossé, au cours de la session de la Société botanique de France en Haute-Maurienne, en 1920, reproduits ci-dessus.

(6) Pomet (Histoire générale des drogues (1594), liv. 5, p. 187), s'exprime ainsi : « Nous vendons de trois sortes de Nard : scavoir le Nard Indic, ainsi appelé à cause qu'il vient des Indes, dont il y en a de deux sortes : scavoir le grand et le petit. Le deuxième est le Nard de montagne que l'on nous apporte du Dauphiné. Et en troisième lieu, le Nard celtique. »

(7) La Citronnelle (autrefois Géranium de l'Inde, en parfumerie), est très commune dans tout le sud de l'Inde, notamment dans le district de Travancore, où on la recueille et la

Il existe, d'ailleurs, dans toute la région tropicale ou semi-tropicale de l'Inde, un grand nombre d'espèces d'Andropogons, à racines odorantes ; entre autres, l'*A. Iwarancusa* Roxb. découvert en 1790 par Gilbert Blanc dans les plaines incultes qui s'étendent entre la rivière Rapti, un des affluents du Gange, et la base des collines au sud de l'Himalaya, et dont la racine était employée par les indigènes contre la fièvre et le choléra. Blanc décrivit la plante et en donna une figure dans « Philosophical Transactions », 53, pl. 16 — en ajoutant que cette racine était vraisemblablement le Nard indien des plaines de Géodrosie, foulé aux pieds par les chevaux et les éléphants de l'armée d'Alexandre, lors de l'expédition des Indes, et dont les marchands phéniciens qui suivaient l'armée firent une abondante provision. Ce serait alors le faux Nard de Dioscoride (*Nardus gangitis*) « plus grand que le vrai Nard de l'Inde, portant plusieurs épis chevelus, sortant d'une même racine, entremêlés et exhalant une assez mauvaise odeur » (Chatin). La plante est assez commune dans les steppes orientales de la Perse et de l'Afghanistan. Cette même plante, citée par Flavius Arian comme s'étendant sur les deux versants de l'Himalaya, avait été nommée par Edgeworth, *Andropogon Ariani* (« Journal Linnean Society », VI, p. 208).

Diverses autres espèces d'Andropogons odorants furent également décrites, notamment *A. laniger*, par Desfontaines (« Flora atlantica », 1798) (8), et d'après la monographie d'Hackel, l'*And. Nardus* L. serait un groupe composé d'une dizaine de formes ou races.

Par suite, il est donc à peu près impossible de déterminer la part qui revient, d'un côté aux deux Nardostachys, de l'autre aux différents Andropogons dans les anciens apports faits en Europe. Pour Saint-Lager, le Nard des Graminées est reconnaissable dans les images de Matthiole, Lobel, Dalechamp et C. Bauhin ; celui des Nardostachys dans les figures de Garcias del Huerto, Ch. de l'Ecluse et Jean Bauhin. Les deux types ont été représentés dans la traduction française de « l'Histoire des plantes », de Dalechamp et dans l'épitome de Camerarius. (*Voir planche I, en bas, à gauche, et planche II, en bas, à gauche.*)

Chatin a fait l'examen anatomique des échantillons de faux nards de l'Inde; d'une part, le « faux nard radicant », de l'autre, le « faux nard radicant feuillu » ; il en conclut que ces deux produits proviennent d'un même genre végétal avec quelques différences spécifiques ; mais qu'ils sont très différents du vrai Nard de l'Inde, et notamment du *Nardostachys grandiflora*, contrairement à ce que pensait Guibourt. Leur structure anatomique les classait dans les monocotylédones et probablement dans les glumacées, mais plutôt cypéracées que graminées. Les échantillons observés étaient d'ailleurs nettement insuffisants, et il semble bien, après les savantes recherches de Saint-Lager, que Chatin avait eu affaire à des Andropogons (9).

Linné donna le nom de Nardus à un groupe de graminées qui comprenait le *Nardus gangitis spuria* de Pena et Lobel (Stirpium adversaria, p. 43), le Nard bâtard, trouvé en Languedoc, qu'on crut être le *Nardus gangitis* de Dioscoride, que Diomède Tuezkiewicz rapporta au *Triglochin palustre* et qui, finalement, fut identifié avec le *Festuca spadicea*. (*Voir planche I, en bas, à droite.*)

Parmi les autres espèces linéennes de Nardus, il y avait :

Nardus aristata L., qui a été rapporté au *Psilurus nardoides* Trinius; *Nardus indica* L. au *Microchloa setacea* R. Br.; *Nardus ciliaris* L. et *N. Thomœa* L. qui n'ont pas été retrouvés ; et, enfin, *Nardus stricta* L., la seule espèce du genre à l'heure actuelle, graminée vivace des pâturages des montagnes élevées, des sols secs et arides, dure et coriace, peu appréciée des animaux.

Valérianes. — Diverses autres espèces de Valérianes ont été comprises sous le nom de Nard :

Le *Nard de Crète*, qui est assez fréquemment cité par les auteurs anciens et modernes, est la grande Valériane (Valeriana Phu L.), le *Nardus cretica* de Belli et de Prosper Alpin. Tragus a décrit sous le nom de *Nard agreste*, une plante qui doit également être rapportée à la grande Valériane.

Sibthorp (Prodromus floræ grecæ) a trouvé en Grèce *Valeriana Dioscoridis* Sibth. et Sm., croissant sur les bords du fleuve Lynire en Lycie, une plante voisine mais différente de *V. Phu* L. qui est un végétal des hautes montagnes d'Europe. Cette espèce ne serait, d'après Chaubart (« Archives de Botanique », II, p. 404) qu'une forme « minor » du *V. Phu* L. (Chatin).

Le nom de *Nard des montagnes* (*Nardus montanus* de Camerarius) a été donné à diverses substances provenant des *Valeriana pyrenaica* L., *V. tuberosa* L., *V. asarifolia* Dufr., *V. saxatilis* L., *V. montana* L., etc... (*Voir planche II, en haut, à gauche.*)

Le *Nard d'Espagne* est produit par le *V. tuberosa* L. qui croît dans toute l'Europe méridionale. Le *Nard sauvage* serait le *V. Dioscoridis* Sibth. et Sm., cité plus haut. Le *Nard des Alpes* est le *Valeriana alpina* Well. « On se sert de sa racine qui est tubéreuse et de longueur indéterminée; son odeur approche celle de la petite Valériane, la tige est haute d'un pied et demi », dit Geoffray (1767).

Le *Nard champêtre* est le *Valeriana dioïca* L. (Valériane petite) dont Valmont de Bomare dit que la racine a une odeur aromatique non désagréable.

D'autres espèces de Valérianes sont également à racine très odorante, notamment les *V. Hardwickii* Wall. et *V. Wallichii* D. C. de l'Inde (voir Watts : « Dictionnary of the Economic products of India ») ; et le *Valeriana villosa* Wall. qui donne en Chine le Tu-jan-hsiang, parfum analogue, dit-on, au Nard celtique (Voir J. Gattefossé, Parfums et plantes de la Chine, *Parfumerie Moderne*, 1919, p. 172) et qui serait une forme très voisine du *V. Wallichii* D. C.

distille sur place, encore à l'heure actuelle. A Ceylan, elle est cultivée et s'obtient de graine.

(8) Selon J. Gattefossé (*Parfumerie Mod.*, 1922, p. 16 et Mission Perrot-Gentil, 1921), cet Andropogon pourrait être le vrai Nard syriaque. Sa dispersion géographique tendrait à le faire croire. Le Dr Trabut (Flore de l'Algérie) pensait pouvoir l'identifier avec le *Schœnanthus* des anciens.

(9) C'est avec la plante qui fournit le « faux Nard de l'Inde », c'est-à-dire avec un Andropogon, que le *Scorzonera humilis L.* a été comparé (Chatin).

Autres Plantes.

Nard d'Italie. — C'est la Lavande indigène (*Lavandula vera* D. C. ou *L. Spica* Cav.), le *Nardus italica* de Matthiole et de Lobel, le *Nardus germanica* de Lonicer ; c'est également le *Gespick* des montagnards de Transylvanie ; le *Spick* des habitants de la vieille Marche ; le *Zopfli* tyrolien, qui doit son nom à la comparaison que l'on peut faire entre les longs épis de la plante et une natte (zopf) « sur une jolie tête » (Sohn « Unserer Pflanzen », Leipzig, 1904). (Voir aussi Vgl Höfer Kronfeld « Die Volksnamen der niederosterreichischen Pflanzen », Vienne, 1889).

Au cours d'une monographie de la *Lavandula Stœchas* L., J. Gattefossé (*Parfumerie Moderne*, 1917, pp. 158-165) a identifié cette plante au *Nardus Stœchas* ou *Spica Nardi* des anciens. Selon cet auteur, la Lavande Stœchas aurait été le *Nardus italica* de Matthiole (qui parle de sa « fleur à mode d'espi tirant sur le rouge violent ») jusqu'au XVIe siècle, époque où l'on commença à connaître et à apprécier la lavande vraie et l'aspic. Cette étude est très intéressante en ce qui concerne l'application, au Moyen Age, du terme générique « Nardus » aux diverses espèces de Lavandes (10).

Il est bon de noter, cependant, que Narbonne était, au XVIe siècle, le centre de l'industrie de l'*essence* (oleum) de *Spikenard* (11) ou *Nardus spica*, identifié à la Lavande Stœchas plutôt qu'à l'aspic (Gattefossé).

Faux Nard du Dauphiné. — *Nardus spuria narbonensis*, nom donné par Dalechamp au Nard du Dauphiné. Doit être rapporté à une plante de la famille des liliacées, *Allium Victorialis* L. C'est l'*Allium anguinum* de Matthiole et de Bauhin, le *Victorialis longa* de Clusius, l'*Aglio serpentino* des italiens, l'*Allium longum* des officines.

Se présente sous forme de rhizomes allongés de la grosseur d'un petit doigt ; plante de la famille des Aristoloches, l'*Asarum europaeum* L. ou Cabaret. Nommé Nard, à cause de sa ressemblance avec les racines des Valérianes. Il s'exhale de toutes les parties de sa



Ph. Chelles-Gattefossé. Cl. *P. M.*
Une rue de boutiques de droguistes et parfumeurs, à Taza (Maroc).

produit inodore, de couleur grise, de saveur nulle. Se récolte au Lautaret, au mont Genèvre, dans les montagnes du Dauphiné, les Pyrénées, Jura, Auvergne, Suisse, Italie, Autriche, Silésie (Chatin).

Le *Nard commun* est fourni par une racine une odeur forte, pénétrante, analogue à celle du poivre, comparée par quelques-uns à celle du Nard celtique (Lesascher). C'est le Nardos sauvage des médecins grecs, le Nard agreste de Pline ; quoique bien distincte des Valérianes, Dioscoride as-

(10) Dans « Notice historique sur les Nards » (*Parfumerie Moderne*, 1917, p. 164), M. Jean Gattefossé donne un résumé critique des textes de Matthiole se rapportant aux Nards. Matthiole cherchant à débrouiller la question critiquait, en effet, les opinions diverses de Pline, Anguillarius, Brasavolus, Ruel, Galien, etc., et s'en référait parfois à Théophraste lui-même.

(11) Ryff. Traité de distillation (New gross Destillirbuch), 1542. Selon Gildemeister et Hoffmann, la citation de la distillation de Narbonne est la première mention de l'industrie des essences en France au début du XVIe siècle



Ph. J. Gattefossé. Cl. P. M.
Place des Trépassés (Djemma-el-Fna) à Marrakech (Maroc).
Marchand de drogues et préparations magiques. On y trouve du Sembel ou Nard celtique.

sure que la racine de l'Asaron est échauffante, diurétique et emmenagogue (Voir : E. Jahandiez, note sur les Asarets aromatiques, *Parfumerie Moderne*, juin 1921). (*Voir planche I, en haut, à gauche.*)

Nard boukharien ou Sumbul. — Plante de la famille des ombellifères, voisine des Férules, possédant une racine épaisse de 6 à 10 centimètres et longue de 15 centimètres, ayant une forte odeur de musc et portant au collet de nombreux débris des anciennes feuilles radicales.

La plante a été décrite et figurée en 1871 (« Mém. Soc. Imp. Naturalistes de Moscou », XIII, p. 253), par Kauffmann sous le nom de *Euryangium Sumbul*, d'après le nom donné à la racine par les Persans qui apportent celle-ci aux marchés de la Boukharie et de Nijni Novgorod. On sait que c'est aussi le nom donné par les marchands arabes au Nard indien (Saint-Lager).

Le Sumbul de Boukharie a été introduit pour la première fois en 1835 sur les marchés européens.

Nard bleu (Primula glutinosa Wulf). — Le Nard des paysans tyroliens, dont les fleurs séchées par les pâtres sont employées comme succédané du tabac, ne présente aucune trace de l'arome précieux et durable qu'exhale, même à l'état sec, le rhizome du Nard celtique et n'a aucune analogie avec lui. A cependant prêté à confusion, même officielle. Kronfeld cite, à ce propos, un rapport paru en 1858 au moment de la célébration du jubilé cinquantenaire de la Société Agronomique de Vienne, dans lequel il est dit : «... le Nard de M. Sebastien Frendfof, *Primula glutinosa*..... lequel est récolté et expédié chaque année à destination de l'Orient où il sert à l'usage des bains.»

Le *Nard blanc* est l'*Achillea Clavennæ* L.

Le *Nard du paysan* (Ploughman's Spikenard) est la racine de l'*Inula Coniza* D. C. (Burbidge).

Nobel a pris, à tort, la racine de l'*Arnica montana* L. pour le Nard celtique et cette même erreur est partagée par Bossu (Traité des plantes médicinales II, p. 97).

On a dit que le Tragos (à odeur puante) employé, d'après Dioscoride, pour adultérer le Nard celtique — l'herbe appelée « petit bouc » et qui pousse toujours en sa compagnie, dit Pline — était le Saxifrage des tourbières (*Saxifraga Hirculus* L.). Cela est probablement inexact, car la plante de Pline était acaule, et le Saxifrage des tourbières possède une tige, petite il est vrai, et ne croît pas, que nous sachions, en compagnie du *Valeriana*



Ph. J. Gattefossé. Cl. P M.
Cérémonie du thé chez des notables de Fez (Maroc).
Le brûle-parfums y tient une place d'honneur, et répand de chaudes émanations ambrées qui se mêlent harmonieusement aux senteurs fraîches de la menthe à thé et de l'eau de Roses.



Cl. *P. M.*

Un lac en face le cirque de glaciers des Evettes, au lever du soleil.

(D'après une photographie prise par M. Jean Gattefossé, lors de la session extraordinaire de la Société Botanique de France en Haute-Maurienne, en juillet 1920. Plaque autochrome Lumière. Aquarelle de l'atelier de la maison d'édition Pierre Argence)

celtica. Anguillarius pensait que le *Nard sampharitique* de Dioscoride n'était autre que la plante *hirculus* (Matthiole). (*Voir planche I, en haut, à droite.*)

Plusieurs autres plantes rappellent le Nard par leur nom ; notamment des graminées. En dehors du *Nardus stricta* L., dont nous avons parlé, il faut citer les *Nardurus*, N. *distichus* Saint-Lager et *N. tenellus* Reich. (rapportés depuis au genre *Festuca* selon l'Index de Kew) et qui sont des graminées annuelles des sols siliceux ; le *Psilurus nardoides* Trin.

Citons encore :

Nardophyllum Hook et Arnott, genre de la famille des Composées, originaire de l'Amérique du Sud ; le *Nardosmia* Cass. (réuni maintenant au genre *Petasites*), dont le *N. fragrans* Reich., est l'Héliotrope d'hiver ; le genre *Narda* Vell. réuni au genre *Strychnos*, etc., etc...

EMPLOI MÉDICAL DES NARDS.

Chez les anciens, les Nards jouissaient d'une grande vogue au point de vue thérapeutique. Théophraste, Dioscoride, Hippocrate, les mentionnent fréquemment « pour dissiper les obstructions du foie, de la rate, du mésentère, pour exciter les urines et la sueur, pour neutraliser les venins, etc..» (Chatin).

Galien traita l'empereur Marc Aurèle d'une faiblesse d'estomac en lui conseillant des frictions d'onguent de Nard sur l'épigastre. Galien attribue d'ailleurs des propriétés thérapeutiques, seulement au Nard indien ou syriaque.

Cependant, le Nard gallois ou celtique, que les anciens connaissaient sous le nom de *Saliunca*, était fort employé. Pline en vante la vertu et « conseille d'en prendre deux drachmes avec du vin contre les morsures des serpents, contre l'inflammation du rectum, du foie, des reins et contre la gale déclarée ; avec de l'eau ou du vin contre l'hydropisie » (Wittstein). Celse le fait entrer dans la composition antidote ; Aurélien en parle sous le nom de *Celtiberia* et il en est fait mention dans les notes de Platearius, sur l'ouvrage de Nicolaus, et l'on ajoute qu'il est diurétique. Haller (1791) qui nous donne ces détails, poursuit : « Je ne doute pas qu'il soit autant ou même plus utile que la Valériane sauvage pour la faiblesse des nerfs. Les modernes l'ont négligé au point qu'après le XVI[e] siècle, on n'en a donné ni figure, ni description. Pris à la dose de deux drachmes, il purge par en haut ».

Chatin considère cependant que le Nard avait acquis une certaine vogue vers le XVII[e] siècle, car il en est abondamment parlé dans les œuvres de Boutin, de Rivière, de Crantz, de Sprengel. Chomel (1738), parlant du Nard celtique, dit qu'il n'a pas l'odeur ni la vertu du Nard indien et que sa dose peut être doublée sans inconvénient. « Il est employé dans la thériaque de Matthiole et dans plusieurs autres compositions ».

Dans le recueil des « Maîtres Apothicaires de Nancy » (Monal 1629) on lit : «... spica nard, calamus arom., schoenanthus, boys d'aloès et autres à lui appliquer sur le ventre... parties fournies par Claude Jaspard et Cailley, apoth. de son altesse Charles IV de Lorraine ».

Dorveaux — « Hôpital de Metz » (inventaire, an 1509) — «... it... une livre spica nardi à iiij sols l'once ».
«... it... une livre spic celti à xij deniers, l'once ».

Castore Durante qui décrivit le « *Nardo celtico* » dans son « Herbario » publié à Venise en 1636, vante ses vertus dans les vers latins suivants qui nous sont rapportés par Kronfeld :

Calfacit et siccat, lotium sit celtica Nardus,
Renibus et iecori, suffusis felle, lieni
Utilis et stomacho et vessicæ ; emollit et (inde
Duritias ; intraque cutem sit currat aquæ (vis,
Proficit ; adversus serpentem occurrit, (etanguem.
Ventriculus sicui mordet, seu vellicat ipsa
Discutit, et nimia hæc mulierum menstrua
Et cohibet nimium si pungent. (sistit

Lémery (1760) vante encore les qualités du Nard celtique : « on doit choisir le Nard celtique bien nourri, récent, odorant, de couleur jaunâtre, et en retrancher la partie herbeuse ; car sa vertu réside particulièrement dans sa racine ; il contient beaucoup de sel et d'huile. Vertus : il est fort apéritif, propre pour résister au venin, pour chasser les vents... »

George Frank de Frankenau, dans le « Krauterlexikon », ouvrage qui fut réédité à plusieurs reprises (6[e] édition, Leipzig, 1766), nous apprend que « la racine (du Nard celtique) a tout à fait la même force et le même pouvoir que le Spica indica, mais elle est plus douce, fait écouler l'urine, renforce l'estomac, élimine les flatuosités, et est considérée comme très efficace contre la phtisie, de même que contre l'usure et l'affaiblissement des membres. Elle est, en outre, employée dans les emplâtres et onguents » (Kronfeld).

D'après le « Handbuch der Pharmakologie » de Friedrich Molls (Vienne, 1839) « Le Nard se révéla dans les temps récents comme ayant une influence remarquable dans le typhus, ce qui explique, du reste, pourquoi son fort arome et son goût accentué de Valériane firent qu'il fut utilisé en conjonction avec la Valériane vraie ».

« La drogue a un goût fort identique à la Valériane, aromatique et amer, et contenant de l'huile éthérée ; un extrait de la pharmacopée autrichienne prescrit la plante entière sous le nom d'Herba Valerianæ » (Kronfeld).

Cependant Moquin-Tandon, écrivait, en 1866 « qu'on conseillait anciennement comme analogue à la Valériane, le Nard celtique, mais qu'aujourd'hui cette espèce était à peu près tombée en désuétude ».

Les habitants des Alpes se servaient autrefois du Nard dans beaucoup de maladies graves et le considéraient comme un remède infaillible. Il avait, en outre, la propriété de chasser les esprits malins des étables.

De nos jours, s'il faut en croire Duftschmidt (d'après Kronfeld) les racines sont encore employées dans les montagnes de la Haute-Autriche comme préservatif des maladies concurremment avec celles d'autres plantes : *Achillea Clavennæ, Geum reptans, Primula farinosa*, etc... En Orient, en même temps que parfum, il est employé comme remède contre la teigne (12).

(12) Le Nard indien serait employé, dans l'Inde, comme appât pour la pêche et, d'après

Les Allemands ont étudié le Nard celtique au point de vue chimique. Il donnerait, d'après Schimmel (Gesch. Ber. 1887) de 1,5 à 1,75 % d'une essence (speikwurzelöl) avec un sesquiterpène et de l'acide palmitique (Wehmer, Die Pflanzenstoffe, 1911).

Le Nard comme Parfum.

Le Nard était un des parfums les plus employés dans l'antiquité, bien avant l'ère chrétienne. Les anciens lui attribuaient la propriété d'ouvrir le cœur aux passions amoureuses. C'était, pour les Romains, un précieux aphrodisiaque, comme il l'est encore aujourd'hui pour les femmes du Népaul. Il entrait dans la préparation de certains Koheuls, et on l'associait à la racine du jonc odorant (Calamus), à la Myrrhe, à l'huile de ben, et à l'huile première des olives (Chatin). Mélangé au Camphre, à la Valériane, à la Mélisse, on en faisait des pastilles de senteur contre la peste.

Pour les Egyptiens, comme pour tous les Orientaux, les parfums étaient, à la fois, une satisfaction et un besoin ; ils faisaient entrer le Nard dans le « Kuphi », composition destinée à parfumer les maisons et les vêtements et dans laquelle entraient le schœnanthe, la myrrhe, le roseau odorant, le souchet, le safran, etc... «Ils se oignaient le corps, et en particulier la tête, d'huiles parfumées » (Parfumerie Clauzel 1900, n°s 19 et 20, Nards et Valérianes).

Les Latins firent de même, si nous devons en croire cette traduction de Lucrèce (*de Rerum natura*, vers 842-855) :

« Quand on prépare les délectables essences de marjolaine, de myrrhe ou de la *Fleur de Nard*, qui pour notre odorat exhale un parfum de nectar, il faut surtout s'attacher à trouver, autant que faire se peut, une sorte d'huile parfaitement inodore qui n'envoie à nos narines aucune émanation, de manière que les parfums mêlés et assimilés par la cuisson à sa substance soient aussi peu que possible altérés au contact de son âcreté. »

Wehmer, c'est de cette espèce (*Nardostachys Jatomansi*) que dériverait peut-être la drogue japonaise appelée *Kanshoko*.

Dans l'Inde ancienne, on brûlait, dans les fêtes, de l'encens et des parfums exquis. Les femmes indoues enduisaient leurs cheveux d'huile de Nard, d'Ucira (*Andropogon muricatus* Retz) et de Ruza ghaz (*Andropogon schœnanthus* L.) « qui passe pour les faire pousser » (Joret).

Les offrandes de fleurs et de parfums constituaient presque tout le culte des bouddhistes. Les jours de fête, on sortait la châsse où était renfermée la dent de Bouddha, on l'exposait sur un trône en public et la foule y brûlait de l'encens et répandait des parfums et des fleurs devant elle.

En Extrême-Orient, dans les offrandes faites à Vichnou dans les pagodes, ce sont des fleurs ou des racines aromatiques, au premier rang desquelles figure le Nard fraîchement cueilli, mélangé de musc, de benjoin et d'aloès (Joret).

A l'heure actuelle, le Nard indien est encore employé en Asie pour ses propriétés stimulantes ; les femmes indigènes algériennes utilisent ce parfum dans les cheveux après le bain.

Le Nard celtique s'emploie en Orient, concurremment avec le Nard indien ; on place sa racine dans les vêtements comme parfum. Les Egyptiens et les Turcs en font surtout grand cas pour aromatiser les bains ou comme fumigations pour éloigner les rats. « Son odeur est si pénétrante, dit Sartori (1810), si insupportable même pour certains odorats, surtout lorsqu'on y met le feu, que les paysans de la Haute Styrie s'en servent également pour éloigner la vermine (13).

L'odeur propre du Nard, que ce soit le Nard indien ou le Nard celtique, semble difficile à exprimer, même par comparaison. Les vieux auteurs la comparent à celle du souchet, les modernes à un mélange de Valériane et de Patchouly. Mais, comme le dit E. Gérardin, il y a eu confusion à ce point de vue lorsque l'on a comparé le Nard au Souchet. Matthiole dit, en effet, du *Souchet* : « Nous nous servons de ces racines à défaut de Nard indique » et V. de Bomare dit du *Nard* : «les habitants de la grande Java font beaucoup usage du Nard dans leur cuisine pour assaisonner les viandes et les poissons. Ce Nard s'appelle *gramen cyperoides aromaticum indicum* », ce qui, en effet, est bien le Souchet.

L'appréciation d'un parfum est une affaire d'éducation, de constitution personnelle et aussi de mode. Au Moyen Age, on parfumait les armoires avec la Valériane !

Pour Gildemeister et Hoffmann, l'odeur se rapproche encore plus de celle du musc que du patchouly ; pour Atkinson, c'est une odeur d'ambre (succin). Correvon nous dit que le parfum de la Valériane celtique rappelle un peu, mais en beaucoup plus fin, celui du Patchouly; la saveur en est très amère, l'odeur plus agréable que celle de la Valériane, et elle n'impressionne pas les chats.

Tous les échantillons de Nard examinés par Chatin, possédaient une odeur très agréable, difficilement comparable, dit-il, à aucune autre. Il se range à l'avis des Turcs qui le considèrent comme un des plus agréables parfums en existence.

Il nous faudrait avoir à notre disposition des échantillons frais de Nard indien et de Nard celtique pour pouvoir nous faire une opinion sur leur odeur (14).

Le Nard dans l'Histoire et la Littérature.

Le Nard indien est connu de la plus haute antiquité et semble avoir été importé de l'Himalaya en Palestine au temps de Salomon où on le considérait comme un parfum précieux et rare.

« Tes jeunes plantes sont un verger... de Nard, de safran, de canne odorante et de cinnamome... », dit le « Cantique des Cantiques ».

Les « Psaumes » citent souvent le « Nard et la Myrrhe. »

Les riches romains employaient le

(13) Une lettre de MM. Caesar et Loretz de Halle, nous apprend qu'on récolte également les fleurs de la Valériane celtique et qu'on les trouve dans le commerce comme « ersatz » des fleurs de Lavande.

(14) En 1920, les membres de la session de la Société Botanique de France récoltèrent la Valériane celtique aux Evettes ; on fut unanime pour constater que la plante fraîche était inodore. (*Parfumerie Moderne*, 1920, p. 207).



Ph. J. Gattefossé. Cl. P. M.
Valériane celtique récoltée au Col du Petit Mont-Cenis en 1920.

Nard pour se parfumer les mains et le front dans leurs festins, comme le dit Pétrone dans le «Festin de Trimalcion» (Chatin).

Le jonc odorant distinguait les vulgaires courtisanes ; mais le Nard, le Megalium et l'Opobalsamum étaient seulement à la portée des grands.

Horace dit qu'une petite fiole d'onguent de Nard égale en valeur une grande amphore de vin et qu'on ne saurait payer plus galamment son écot qu'en en présentant à son hôte, en riches flacons d'albâtre, d'onyx et autres matières précieuses :

Nardo vina merebere
Nardi parvus onyx eliciet cadum.
(Horace lib. IV.)

A l'occasion des festins, les Romains couronnaient leurs hôtes de roses et les parfumaient de Nard :

.... Assyriaque Nardo
Potamus uncti.
(Horace lib. II.)

Pline dit que la feuille du Nard est « le principal ingrédient des parfums » et nous donne le prix de cent deniers la livre.

Le Nard est mentionné par tous les auteurs anciens : Les Septante, Saint Jérôme, Athénée, Héraphile (*Traité des parfums*), Cephisodore, Antiphane, etc., etc....

Cependant, cette plante, si en faveur comme aromate, n'est pas exactement décrite. On prétend même que les Romains n'ont jamais connu la plante qui leur fournissait ce Nard dont ils faisaient si grand cas. Son prix élevé le faisait falsifier par d'autres racines et Galien se plaint de ces mélanges qui rendent le Nard inerte ou méconnaissable (Chatin).

Ce fut avec du « Nard pistic » c'est-à-dire non falsifié que, dans la Maison de Simon le lépreux, Marie-Madeleine oignit les pieds du Sauveur (Chatin) (15).

Le Nard indien est cité en littérature : « L'odorant cinnamome et le Nard de Palmyre » dit Alfred de Vigny.

O Myrrhe ! O Cinname !
Nard cher aux époux....
(Victor Hugo : « Les feuilles d'automne ».)

Le Nard celtique était également connu et apprécié des anciens. Nous

(15) M. E. Gérardin nous communique, au sujet de Sainte-Madeleine, les intéressants détails suivants : « Elle fut la patronne des gantiers, des parfumeurs, et aussi celle des Apothicaires de Lille ; elle figurait sur leur bannière ainsi que sur celle des apothicaires de Beaune où, au Musée de Pharmacie de l'Hôpital, se voit un pot (1782) qui porte son image. La confrérie des apothicaires d'Avignon l'avait aussi comme patronne. Il est dit, dans le « Centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon » : « La gracieuse Sainte-Madeleine dont la statuette a trône longtemps dans les officines avec un chat majestueux à ses pieds ».

Dans l'Eglise de la Trinité, à Florence, on voit une statue, grandeur naturelle, « La Marie-Madeleine de Settignano » ; ses cheveux lui servent de robe, elle en est vêtue très décemment, ils sont noués à sa ceinture par un cordon de taille ; à sa main, elle tient le vase de parfum qu'elle versa sur les pieds du Christ, lorsqu'elle se prosterna devant lui, chez Simon.

Il y a encore une légende curieuse de Sainte-Madeleine dans l'artistique album en couleurs de Carloz Schwabe : « L'Evangile de l'Enfance ».



Ph. J. Gattefossé. Cl. P. M.
La Place des Trépassés à Marrakech (Maroc).
Véritable cour des miracles de la Tombouctou marocaine et dernier retranchement de la superstition indigène.



Ph. Gattefossé. Cl. P. M.

Vue générale de Trieste et de son port.

avons vu ce qu'en dit Pline : « Il est peu différent de l'indien, mais plus léger que le syrien, dix livres coûtent trois ass.... »

Kronfeld nous donne cette vieille chanson :

Wann i speik grobn tua
Auf der Alm do herobn
Do denk i gern auf d'Weibalent
Darot's wo der Speik hinkimmy?
Ins Türkenland für d'Weibalent,
Damit s'an bessern Gruchn Kriagn
Im Türkenland, de Weibalent.

(Lorsque j'arrache le Nard — Sur les prairies si élevées — Je pense alors volontiers au monde féminin — Là-bas où arrive le Nard — Dans la Turquie, pour le monde féminin — Qui recevront par là un parfum meilleur — Dans la Turquie du monde féminin) (16).

Commerce du Nard celtique.

Le Nard celtique semble avoir donné lieu, autrefois, à un commerce considérable ; et les énormes quantités qui, aux siècles passés, ont été expédiées aux sultans d'Egypte et en Orient en ont, comme nous l'avons dit, beaucoup raréfié les stations. Kronfeld nous apprend, qu'en l'année 1542, la ville de Judenburg, en Styrie, acheta plus de 45 quintaux de Nard à 69 ramasseurs différents. La plus grande partie était envoyée en Orient où on le payait à poids d'or.

D'après Hasselguist, on envoie toutes les années, d'Allemagne en Egypte, plus de 60 tonnes de ce Nard dont les Egyptiens se servent pour faire un onguent propre à maintenir la peau douce (Haller, 1791).

Selon Sartori (1810), le Nard est arraché dans les Alpes avec sa racine ; il est séché à l'air sur des plates-formes spéciales et emballé dans des barils, expédié vers Trieste, et de là, transporté vers la Turquie et jusqu'à Alexandrie en Egypte ; là, les barils sont séparés, liés avec des peaux et chargés sur des chameaux d'où ils sont dirigés vers Suez et plus loin.

D'après Dufresne (1811), la récolte du Nard se faisait par des marchands qui, pour ce monopole, payaient de 2 à 300 florins à la cour de Vienne. Tout le Nard celtique employé en pharmacie, en France, reviendrait de l'Orient où il aurait été envoyé par la voie de Trieste (rassemblé par petits paquets et enfermé dans des barils qui contiennent 300 de ces paquets).

(16) A Montavon, d'après A. de Gubernatis (Mythologie des Plantes), on appelle une espèce de Valériane, « Wild fraükraut », herbe de la femme sauvage.

David Heinrich (1809) nous apprend que la Maison de commerce Hafner avait, à Salzburg, l'exclusivité de ce commerce et devait payer un droit de un florin par quintal aux finances de la Cour. Il était prescrit de n'arracher les racines qu'après la maturité des graines (Kronfeld).

Murray (1825) dit que l'Allemagne en fournit annuellement une quantité considérable à l'Egypte d'où elle est transmise probablement dans les pays intérieurs.

« La Valériane celtique est l'objet d'un commerce considérable. Les commerçants la font récolter à peu de frais par des paysans qui vont la chercher jusqu'à la limite des neiges éternelles. Les racines, liées en bottes, sont encaissées dans de grands tonneaux et expédiées tous les ans de Trieste en Turquie et en Egypte où on les vend avec de grands bénéfices ; de là, elles sont transportées jusqu'au fond de l'Ethiopie et de l'Inde » (Le Maout, 1852).

D'après Kronfeld, le gouvernement de Styrie, dans un décret en date du 4 juin 1887, subordonna la récolte de la Valériane celtique à l'octroi d'une licence et interdisit la récolte sur les pentes rapides et dans les endroits escarpés. Le 7 juin 1904, le bourgmestre



Cl. *P. M.*

PLANCHE II

En haut, à gauche : *Nardus montana*, gravure extraite de « Stirpium Adversaria nova » de Petro Pena et Matthiæ de Lobel (1570) : à droite : *Nardos celtica*, gravure extraite de « Commentarij in sex libros Dioscoridis », par Matthiole (édition valgrisienne dite « aux grandes figures ») (1569).

En bas, à gauche : Nard d'Inde de Garcia des Jardins, gravure extraite de l' « Histoire générale des Plantes », de J. Dalechamp, traduction J. des Moulins (1615) ; à droite : formes diverses de Nard, gravure extraite de l' « Histoire générale des Drogues », de Pierre Pomet (1594).

de Mureau remit en vigueur ce décret disant que des chargements entiers de wagons étaient toujours expédiés de la région de Mureau à destination de l'Orient. La chambre styrienne fit alors une loi plaçant le Nard parmi les plantes dont l'exportation, le ramassage et la vente étaient interdits. Seule exception était faite pour le ramassage dans un but scientifique ou industriel. Cette loi, comme le fit remarquer Wierhapper (1910) ne protégeait en réalité absolument rien.

Kronfeld nous dit encore qu'on pouvait avoir cette herbe chez les droguistes viennois pour environ 5 couronnes le kilogramme. Dans le commerce de détail, le Nard se présente en bottillons formés de plantes entières, liées avec de la ficelle, d'environ 0 m. 10× 0 m. 05, d'un arome très intense et desquels la terre se détache par parcelles.

Nous nous sommes livrés à une enquête pour savoir où en était ce commerce à l'heure actuelle. Une lettre du Consul de Trieste, en date du 8 juillet 1921, adressée à M. Gattefossé, nous donne les renseignements suivants :

« La Valériane celtique était, avant la guerre, l'objet d'un certain commerce en cette ville. Quelques maisons achetaient en Tyrol et en Styrie ce produit qu'elles exportaient, partie en Orient, partie en Allemagne.

« Les statistiques douanières ne donnent malheureusement aucune précision sur les quantités importées et exportées, la Valériane celtique étant comprise sous la dénomination générale de racines, herbes médicinales. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, ces quantités ne dépasseraient guère 2.000 kgs par an.

« Les racines de Valériane s'importaient avec un peu de terre y adhérant et liées en fagots de cinq à dix. Les principaux acheteurs de ce produit étaient les Maisons Caesar et Loretz, de Halle, et Gehe, de Dresde.

« Depuis la guerre il ne semble pas qu'ait été repris un commerce régulier de cet article. On me signale cependant quelques légères quantités importées directement de Styrie. La plupart de ces renseignements m'ont été fournis par le Musée commercial de cette ville dont le Directeur est M. Morpurgo ».

A notre demande, la Maison Caesar et Loretz, de Halle, nous a répondu que la Valériane celtique était complètement passée de mode (obsolet) et ne se trouvait plus aujourd'hui dans le commerce.

D'autre part, nous avons pu avoir, par un correspondant, des renseignements recueillis auprès de M. Pirtz, le distingué président du Cercle Agricole de Teibech, en Carniole, d'où il résulte que la plante est bien connue dans cette partie de la Yougoslavie et qu'on en faisait précédemment une assez grande exportation. Pour le moment, on n'en exporte presque pas, sauf de très petites quantités, par suite des difficultés commerciales de l'heure présente. Personne ne s'occupe plus d'en ramasser; mais si le commerce reprenait, si des marchés et débouchés nouveaux se présentaient, M. Pirtz pense que la récolte et l'exportation recommenceraient facilement.

Cependant, le Nard celtique se rencontre encore dans les marchés du Sud algérien (D[r] Trabut) et dans les souqs du Maroc, notamment à Marrakech (D[r] Raynaud). En 1922, MM. E. Perrot et Gattefossé l'ont signalé dans les boutiques indigènes de l'Afrique du Nord (Mission Perrot-Gentil, chap. V, p. 127).

Comme on le voit par les renseignements ci-dessus, le commerce du Nard celtique, à peu près arrêté à l'heure actuelle, pourrait cependant reprendre une certaine vitalité, et les sources d'approvisionnement ne sont pas encore entièrement taries.

Il serait peut-être possible même, si le besoin s'en faisait sentir, de créer des centres de culture dans les régions favorables au développement de cette plante.

Nous arrêterons là cette étude surtout bibliographique et pour laquelle nous sommes redevables à M. E. Gérardin, de Sézanne (Marne), qui a bien voulu nous communiquer toutes ses fiches ; et à Mme Philippe de Vilmorin, pour tous les renseignements recueillis dans sa riche bibliothèque scientifique de Verrières-le-Buisson, Seine-et-Oise.

Nous avons surtout mis à contribution les travaux suivants :

CHATIN (Johannès). — *Etudes botanique, chimiques et médicales sur les Valérianes*. Paris, 1872.

SAINT-LAGER. — *Grandeur et décadence du Nard*, Lyon, 1897.

KRONFELD. — *Der echte Speik*. Wiener Medizinische Wochenschrift, 1911, n° 49).

A. MEUNISSIER. (C. R.)

BIBLIOGRAPHIE.

1569. — MATTHIOLE. — *Commentarij in sex libros Pedacij Dioscoridis Anazarbei de Medica materia*, Venetiis (Officina Valgrisiana).

1570. — PENA et LOBEL. — *Stirpium adversaria nova*, Londres.

1576. — DE LOBEL (M.). — *Plantarum sev Stirpium Historia*, Anvers.

1586. — MATTHIOLE. — *De plantis epitome utilissima*, Francfort.

1591. — CAMERARIUS. — *Plantarum icones*, Anvers.

1594. — POMET. — *Histoire générale des Drogues*, Paris.

1615. — DALECHAMP. — *Histoire générale des plantes* (traduction J. des Moulins), Lyon.

1738. — CHOMEL. — *Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles* (5[e] édit.), Paris.

1760. — LÉMERY. — *Dictionnaire universel des drogues simples*, Paris.

1789. — SIR W. JONES. — *On the spikenard of the ancients* (Asiatic Researches, Calcutta).

1791. — A. de HALLER. — *Histoire des plantes suisses ou matière médicale et de l'usage économique des plantes*. Berne.

1810. — SARTORI (D. Franz). — *Naturwunder des Osterreichischen Kaisertum*, Vienne.

1811. — DUFRESNE. — *Histoire naturelle et médicale de la famille des Valérianées*, Montpellier.

1825. — POIRET. — *Histoire des plantes de l'Europe*, Paris.

1830. — DE CANDOLLE. — *Prodromus systematis naturalis regni vegetatis*, Paris.

1832. — DE CANDOLLE. — *Mémoire sur les Valérianées.*

1840. — ENDLICHER. — *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, Vienne.

1852. — LE MAOUT. — *Les trois règnes de la nature*, Paris.

1855. — DE CANDOLLE. — *Géographie botanique raisonnée*, Paris et Genève.

1865. — E. RIMMEL. — *The commercial use of flowers and plants*, Londres.

1866. — BALFOUR (J. H.). — *The plants of the Bible*, Londres.

1866. — LANGKAVEL. — *Botanik der späteren Griechen*, Berlin.

1866. — MOQUIN-TANDON. — *Eléments de botanique médicale.*

1867. — CHATIN (Ad.). — *L'Histoire naturelle médicale à l'Exposition Universelle*, Rapports du Jury, Paris.

1867. — E. RIMMEL. — *The book of Perfumes*, Londres.

1868. — E. RIMMEL. — *Souvenirs de l'Exposition Universelle de 1867.*

1869. — GUIBOURT et PLANCHON. — *Histoire naturelle des drogues simples*, Paris.

1872. — CHATIN (Johannès). — *Etudes botaniques, chimiques et médicales sur les Valérianes*, Paris.

1875. — DUPINAY DE VOREPIERRRE. — *Dictionnaire encyclopédique*, Paris.

1876-1883. — LESASCHER et MARESCHAL. — *Nouvelle Botanique médicale.*

1878. — FLUCKIGER et D. HANBURY. — *Histoire des drogues d'origine végétale* (traduction de Lanessan), Paris.

1878. — GUBERNATIS (A. de). — *Mythologie des plantes*, Paris.

1879. — Abbé CARIOT. — *Histoire des Fleurs*, Lyon.

1895. — PLANCHON et COLLIN. — *Les drogues simples.*

1896. — CORREVON. — *Le jardin de l'herboriste*, Genève et Paris.

1897. — JORET. — *Les plantes dans l'Antiquité et au Moyen Age*, Paris.

1897. — SAINT-LAGER. — *Grandeur et décadence du Nard*, Lyon.

1905. — THOMÉ. — *Flora von Deutschland*, Géra.

1910. — DORVAULT. — *L'officine* (édition 1910), Paris.

1910. — E. GILDEMEISTER et FR. HOFFMANN. — *Die ätherischen öle*, Leipzig.

1911. — KRONFELD. — *Der echte Speik* (Wiener medizinische Wochenschrift, n° 49), Vienne.

1911. — WEHMER. — *Die Plfanzenstoffe*, Iéna.

1917. — Jean GATTEFOSSÉ. — *La Lavande Stœchas, monographie et notice historique sur les Nards*, Parfumerie Moderne, t. 10, pp. 158-165.

Les fausses désignations en Parfumerie.

La tromperie sur la nature de la marchandise vendue, réprimée par la loi du 1er août 1905, résulte le plus souvent d'un nom inexact donné à la marchandise.

Ainsi, c'est tromper que de ne pas appeler ... un chat un chat, mais l'appeler un lièvre !

La loi de 1905 prévoyait des règlements d'administration publique qui devaient apporter des définitions.

Pour les matières qui ont été ainsi réglementées, la question est simplifiée. Il suffit de suivre, pour les appellations auxquelles ont droit les marchandises, les prescriptions du décret.

Il en va de la sorte pour le vin, le cidre, les graisses et huiles, les vinaigres, les produits de la charcuterie, les sirops, les spiritueux, etc...

Mais pour les matières non réglementées, il faut recourir au bon sens et aux usages, et par usages il faut entendre les usages loyaux et constants et non les abus, fussent-ils devenus des habitudes.

Il convient surtout d'éviter les expressions prêtant à confusion, l'emploi de prépositions les unes pour les autres cu à la plaoe des autres.

Expliquons-nous et précisons. D'une manière générale — et cela résulte de l'ensemble des règlements intervenus — l'expression « *de* » : confiture *de*... pâté *de*... est réservée au produit composé exclusivement de la denrée indiquée ou à laquelle n'est ajouté que le liant nécessaire pour qu'elle soit présentée dans sa perfection. Tandis que l'expression « *au* » : confiture *au*... pâté *au*... indique que la denrée n'est qu'une des parties de la marchandise, un des composés de la résultante offerte. Tel est le principe général, sans que nous entendions entrer dans les détails afférents à chaque espèce.

Il doit en être de même, il en est de même en parfumerie. Et il n'est pas téméraire de soutenir qu'en l'état actuel de la législation et de la jurisprudence françaises, c'est tromper l'acheteur que de vendre sous l'appellation « Essence *de* fleurs » un produit qui n'est qu'une « Essence *aux* fleurs ».

Mais, dira-t-on, où commence l'essence de fleurs ? Quelle est la frontière entre les deux appellations ?

Puisque aucun décret ne fixe ces limites, ce sont les usages constants et loyaux qu'il convient de consulter et ceux qui ont qualité pour les dire sont les représentants accrédités de la prosion : Chambres Syndicales, Associations des Industriels, des Commerçants en Parfumerie...

Il est un point spécial sur lequel il ne semble pas qu'un doute soit possible. Les extraits contenant à la fois des produits naturels et des produits artificiels ne sauraient prétendre à l'appellation « Essence *de*... » mais seulement à celle « Essence *aux*... ». Même la question peut se poser de savoir quelle quantité de produit naturel devra être exigée pour cette dernière appellation ; sans cela un terme tel que « fantaisie » serait de mise comme titre accessoire.

Il est en effet aussi antijuridique que inéquitable, il serait frauduleux qu'un même pavillon pût couvrir des marchandises si différentes, d'un prix de revient totalement dissemblable. L'artifice, si savant soit-il, s'il peut être un trompe... le nez — c'est le cas de le dire — ne doit pas être un instrument de fraude et de concurrence déloyale.

Xavier de BORSSAT,
Avocat à la Cour de Paris.
(C. R.)

Sommaire des Revues techniques de Parfumerie.

Septembre - Octobre - Novembre 1922.

La Parfumerie Moderne, Lyon, Vol. XV.

Septembre, n° 9. — Quelques chiffres relatifs à la Parfumerie Française. — La Myrrhe et le Baume, par A. Guillaumin. — A propos d'un Genévrier intéressant, par le Dr J. Offner. — Sur l'Essence de baies de Juniperus phœnicea. — Huiles essentielles de Limette déterpénée, par Ernest-J. Parry. — Le dosage des Aldéhydes et des Cétones, par Ernest-J. Parry (fr.. et angl.). — Les Savons à la batteuse.

Octobre, n° 10. — Les plantes à parfum à Grasse. — Contribution à la physiologie de l'influence des parfums sur les centres cérébraux, par le Dr Ferrua. — Les variétés de Canneliers et leur rendement en essence, par le Prof. A. Rolet. — La culture des Aurantiacées en Algérie, par le Prof. L. Ducellier. — Le nouveau tarif de Douane américain (Bill Fordney). — Les Alcools dénaturés américains. — Emplois de quelques parfums de synthèse peu connus, par Mme Floriane. — Les champignons odorants, par le Dr H. Coupin. — Fabrication des shampooings liquides.

Novembre, n° 11. — Un scandale (Bill Fordney). — La rose dans le Cantique des Cantiques, par E. Gérardin. — Les roses dans l'Egypte ancienne, par Cochet-Cochet. — Le commerce de la Mousse de Chêne dans l'Egypte ancienne, par Jean Gattefossé. — Sur la culture des plantes à parfum en Tunisie. — Les emplois de l'essence d'Estragon, par Mme Floriane. — Les parfums « chers » en savonnerie. — Observations sur le Camphrier, notamment à Formose, par le Prof. A. Rolet. — Etude des produits odorants d'origine animale, par le Dr Cl. Roux. — Admission temporaire, par B. Baxa.

Perfumery and Essential Oil Record, Londres, Vol. XIII :

Septembre, n° 10. — Un système peu coûteux pour le dépôt des marques de fabrique. — Quelques notes sur la détermination du « Géraniol-total » dans l'essence de Citronnelle, par De Jong et A. Reclaire. — La position de la double liaison dans la Pipéritone et notes sur ses dérivés, par R. Penfold. — Essences d'Eucalyptus du commerce et leurs dérivés, d'après Baker et Smith (Voir *P. M.* 1921, p. 185). — Monographie des poudres (pour le visage), par Peter A. Fox (d'après U. B.). — Recherches sur la préparation et les propriétés de l'essence de Santal des Indes néerlandaises, par Rojdestwensky.

Octobre, n° 11. — Le nouveau tarif américain (Bill Fordney). — Rapport entre la structure moléculaire et l'odeur, d'après R. Delange (Société Chimique de France). — La recherche analytique des composés nitrés, par J. Prins. — Note sur l'analyse de la Nitrobenzine (essence de Mirbane), par A. Reclaire. — Geraniol total dans l'essence de Citronnelle, par M. S. Salamon. — Huiles essentielles du Codex japonais. — Nouveaux produits synthétiques de Lautier. — Huile essentielle de baies de Juniperus phœnicea (d'après *P. M.*). — Dictionnaire des substances odorantes : Cyclohexanones, par Thos H. Durrans.

Novembre, n° 12. — Industrie des parfums de fleurs en France. — Syndicalisation de l'industrie de la rose en Bulgarie. — Les aldéhydes, leur odeur et leurs usages, par Dr Alexandre Pfau (*à suivre*). — Les éthers butyriques et leurs emplois en parfumerie, par Pierre Mirgodin. — En faveur d'un bureau de Standards, par Woodworth. — Etude sur l'huile essentielle de feuilles de *Pimenta* à la Jamaïque. — Progrès des cultures dans le sud de la France (cultures Pierre Dhumez). — Usines Tombarel.

The American Perfumer and Essential Oil Review, New-York, Vol. XVII.

Septembre, n° 7. — Omission de l'embargo sur les colorants (dans le Bill Fordney). — Texte de la Loi s'appliquant à nos industries. — Les légitimes usagers de l'alcool menacés par la nouvelle Loi. — Un supplément d'information sur le contrôle exercé par le Gouvernement sur les alcools. — Huitième exposition de Chimie. — Les produits de toilette ne sont pas des articles de luxe, par Gilbert Colgate.

Octobre, n° 8. — Promesses de mise au point sur le nouveau tarif douanier (Bill Fordney). — Nouvelles réglementations pour l'alcool. — Droits commerciaux des noms de raisons sociales comme marques. — La situation des fleurs et produits concrets à Grasse, par F. Goby-Tombarel. — Situation nouvelle créée par la baisse des cours, par Burton T. Bush. — Le sens réel de la « Vanity Box », par Lilian H. Forster. — Standardisation des matières premières de parfumerie. — Nouvelle révision des cosmétiques dans l'Amérique du Sud. — Les Huiles essentielles dans les plantes désertiques, par Maxwell Adams.

Novembre, n° 9. — Augmentation de la valeur des industries américaines de parfumerie et annexes dans les trois dernières décades. — Grandes décisions prises à Washington sur l'alcool industriel. — Aspects du Congrès : règlements du tarif et nouvelles des savonneries. — Le spectrographe Fery et son utilité dans la détermination des huiles essentielles, par J. Boyer (d'après *P. M.*). — L'évapolfactomètre apporte une aide nouvelle aux parfumeurs, par Oddo. — L'utilisation des éthers butyriques, par Mme Floriane. — Comment fut édifiée une grande maison d'articles de toilette, par Northam Warren. — Spécifications concernant l'emploi du talc dans les poudres (d'après *U. B.*). — Biogénèse de l'essence de Menthe. — La pipéritone et ses relations avec les essences d'eucalyptus (d'après *P. M.* et *P. E.*

O. R.). — Teneur en acétate de linalyle (dans la Lavande) comme criterium pour l'acheteur (d'après (*P.E.O.R.*). — Stéarate de Magnésie (d'après *P. M.*).

RIVISTA ITALIANA DELLE ESSENZE E PROFUMI, Milan. Vol. IV :

Septembre, n° 9. — Jardin alpin de Chanousia, par L. Sorridente. — L'essence de Néroli, par le Prof. G. Romeo. — Origanum (Marjolaine et Origan vulgaire), par G. Jerna. — Procédés de fabrication de synthétiques : alcool phénylethylique, par le Dr A. Lewinsohn. — Un antique poème latin sur les parfums, par G. Micheletti. — Urgence de soumettre les huiles essentielles à la taxe « ad valorem ».

Octobre, n° 10. — Même dans l'industrie de la parfumerie, il faut avoir foi dans le nom Italien. — Sur l'analyse de l'essence d'Orange douce, par E. Berté. — Sur l'essence concentrée (déterpénée) d'orange, par E. Berté. — Une plante rampante pour salons, par Prof. Mattei. — L'action thérapeutique de quelques essences sur les maladies de l'appareil génito-urinaire, par les Drs G.Gatti et R. Cayola. — Le culte des parfums chez les peuples anciens, surtout en Sicile, par le Prof. F. Brusca. — Produits aromatiques de Madagascar (d'après J. Gattefossé).

PERFUMERS' JOURNAL & ESSENTIAL OIL RECORDER, New-York, Vol. III.

Septembre, n° 1. — Autour du Dictionnaire (Choix des marques brevetables), par Waldon Fawcett. — L'état du Commerce en Angleterre. — Huiles essentielles dérivées de plantes sauvages dans le Midi de l'Italie, par La Face (d'après *R. I.* et *P. M.*). — Le coût de deux mots (Une affaire de contrat), par le Dr Frank Crane. — Le dépôt des raisons sociales aux Etats-Unis, par Elton Buckley. — La Lavande française en 1922 (d'après *P. M.*). — Quelques difficultés de l'industrie de la Lavande française (d'après *P.E. O.R.*). — Les Roses de France. — Les Roses de Bulgarie.— L'antiquité de l'Etain. — L'huile d'amandes amères. — Essences javanaises.

Octobre, n° 2. — Systématisation des Odeurs, par S. Stanislaus. — Une essence nouvelle : de feuilles de Doryphora Sassafras, par P. Penfold (d'après *P.E.O.R.*). — La concurrence est un mauvais principe, par Dr Frank Crane. — Pas de recours contre une telle fraude !, par Elton Buckley. — Monographie des poudres (pour le visage), par Peter A. Fox (d'après *U. B.*).— Le procès Mennen en appel. — Commentaires sur le tarif, par F.-H. Ungerer. — Coumarine des Orchidées (d'après *P. M.*). — Pommades de fleurs par macération, par Morel. — Etat de l'industrie en Allemagne. — Action thérapeutique des huiles essentielles (d'après *P. M.*). — Interview de M. Shipkoff (industrie bulgare).

Novembre, n° 3.—Standardisation de la Lavande, par René-M. Gattefossé.— Procédés de fabrication de parfums synthétiques : Heptine carbonate de Méthyle, Formiate de géranyle, linalol.— Voyage d'affaires en France, par Georges Acuna.— Les perspectives du marché dans l'Amérique du Sud. — Théorie électronique de l'Odeur, par Arthur Clayton Brown. —Analyse de l'essence de Citron.— Sur un Parfum vieux de dix-huit siècles, par Dr M. Baudouin et Dr Reutter de Rosemont (d'après *P. M.*, 1921). — Comptoirs de parfumerie de Pasadena. — Le marché supérieur des parfums français, par le vice-consul américain de Lyon. — Noms de parfums faciles à prononcer, par Waldon Fawcett.

UNGERER'S BULLETIN, New-York. Vol. III :

Septembre-Octobre, n° 5. — Ennuis provoqués par la question de l'alcool. par W. G. Ungerer. — Un rude coup pour la Confiserie (Bill Fordney). — Spécifications relatives au Talc, par Speiden. — Parfumage des savons de toilette, par Lansing. — « Give and Take » (Donner et Recevoir), par Henry Tetlow. — Calcul des prix de revient (Bill Fordney), par Russel B. Stoddard. — Lavande anglaise. — La collaboration américaine (utile aux excellents produits français). — Echos du passé : la parfumerie anglaise, il y a cent ans. — Essences d'Eucalyptus (d'après *P. E. O. R.*).

LA PERFUMERIA MODERNA, Madrid, Vol. I :

Septembre, n° 8. — Matières premières (analyses et falsifications) : le gayacol, la myrrhe. Les synthétiques : l'alcool benzoïque et l'aldéhyde benzoïque. — Les essences déterpénées. — L'élaboration et la présentation des parfums. — L'alcool.

Octobre, n° 9. — Matières premières (analyses et falsifications) : Le Baume de Tolu, l'Encens. — Les synthétiques : Néroline, Yara-Yara, Bromelia, Fragarol. — Vers la banqueroute de la Parfumerie. — Les joossticks magiques du culte de Bouddha. La question de l'alcool.

DEUTSCHE PARFUMERIE-ZEITUNG, Vol. VIII :

Septembre, n° 18. — Essence naturelle de Sassafras, par Dudley. — La dénaturation de l'alcool, par W. G. Ungerer (d'après *U. B.*). — Chiffres d'affaire exempts d'impôts. — Les nouveaux impôts sur la fortune.

Octobre, n° 20. — Nouvelle collaboration à la chimie des huiles essentielles (Safran), par Dr Heller. — Achat et utilisation de l'alcool de vin à prix modérés.

Novembre, n° 21-22. — Nouvelle collaboration à la chimie des huiles essentielles (Cadaline et Eudaline), par Dr Heller. — Savons, parfums, etc., à la Foire de Francfort. — Crèmes pour la peau, résorbables, par Dr Marsek.

Abréviations employées :

P. M. : *Parfumerie Moderne.*
P.E.O.R : *Perfumery and Essential oil Record.*
U.B. : *Ungerer's Bulletin.*
R. I. : *Rivista italiana delle Essenze e Profumi.*
P. J. : *Perfumers' Journal and Essential oil Review.*

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

LA PARFUMERIE MODERNE

RAPPORTS COMMERCIAUX

INDES-ANGLAISES

ESPAGNE

(Catalogne, Madrid et provinces)

PORTUGAL

SUPPLÉMENT A L'ÉDITION FRANÇAISE

Janvier 1922

RAPPORTS COMMERCIAUX

DEUXIÈME SÉRIE (1922)

Première Partie

INDES ANGLAISES

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

1. — *Proportion des importations françaises dans le chiffre total de la parfumerie importée ?*

R. — Proportion des importations françaises 1918-1919 :

Angleterre	Rs	339.318
France	Rs	51.624
Amérique	Rs	18.590

1919-1920

Angleterre	Rs	317.680
France	Rs	77.774
Amérique	Rs	63.002

2. — *Ce chiffre a-t-il augmenté ou diminué depuis les années qui ont précédé la guerre ?*

R. — Le chiffre de l'importation française est le même que celui des années ayant précédé la guerre.

3. — *Quels sont nos principaux concurrents étrangers ? Vous serait-il possible de nous indiquer, même d'une manière approximative, le chiffre de leurs importations ?*

R. — Les concurrents sont l'Angleterre et l'Amérique. (Voir chiffre importation n° 1).

4. — *S'il y a eu diminution des ventes, quelles en sont, selon vous, les raisons ?*

R. — Il n'y a pas eu de diminution des ventes.

5. — *Est-ce que le public achète de la parfumerie de luxe ou de la parfumerie bon marché ?*

R. — La parfumerie de luxe est la plus demandée ; les marques les plus connues étant Roger-Gallet, Piver, Houbigant, etc.

6. — *Comment désire-t-il que ces articles lui soient présentés ? A-t-il une préférence marquée pour telle ou telle forme de flacon ? Tel ruban de couleur enveloppant les flacons ? Pour telle ou telle nuance de garnissage des écrins ?*

R. — La parfumerie de luxe doit être présentée dans un emballage très soigné — flaconnage de formes particulières suivant le goût de la clientèle. Ainsi, pour l'Eau de Cologne, un flacon très allongé et de petite capacité (environ 1/8 de litre) donne une plus-value au produit. Ne pas oublier que les Orientaux aiment les couleurs vives et les parfums assez violents.

7. — *Quelles sont les qualités reconnues par le public aux articles de parfum étranger venant concurrencer notre fabrication ? Est-ce le bon marché seul qui décide son choix ?*

R. — Le marché indien est très traditionaliste; si le bon marché a une influence certaine sur le choix de l'acheteur, il est indispensable, avant tout, que le produit soit connu, et pour faire connaître un produit, **il faut vouloir dépenser suffisamment en publicité et échantillonnage.**

8. — *Commissions et crédits accordés dans cette branche par la concurrence étrangère ?*

R. — La commission minimum est de 10 %. La meilleure solution consiste à avoir des agents qu'on approvisionne en maintenant un stock. Des fabricants comme Roger-Gallet accordaient avant la guerre des D. A., mais nous estimons ce procédé extrêmement dangereux sur le marché de Calcutta. En aucun cas, les fabricants ne doivent accorder de crédit s'ils ne sont pas représentés par une Maison européenne pouvant garantir les paiements et sauvegarder leurs intérêts. Il y a, actuellement, des milliers de traites impayées, et, si les marchandises sont livrées, il est inutile de compter obtenir le règlement intégral.

9. — *Prix du litre d'Eau de Cologne à 60°, de l'Eau de Cologne à 80° ? Quelques prix de flacons de parfum pour le mouchoir ? Quelques prix de savons ? Quelques prix de lotions ?*

R. — Prix du litre d'Eau de Cologne à 60°, Rs 15 à Rs 20 ; Eau de Cologne à 80°, Rs 20 à Rs 30, suivant marque, flaconnage, qualités, etc...

Flacons de parfums pour mouchoir: de Rs 10 à Rs 25.

Lotions : de Rs 5 à Rs 15.

11. — *Principaux magasins à qui des offres pourraient être faites ?*

R. — Les magasins européens vendant des parfums sont : Les *grands magasins de nouveautés* comme :

Whiteaway Laidlaw, à Calcutta.

Harrison Hathaway, à Calcutta.
Army et Navy Stores, à Calcutta.
Les *pharmaciens* :
Frank Ross & C°, à Calcutta.
R. Scott Thompson, à Calcutta.
Chandler, à Calcutta.

Il serait imprudent de s'adresser aux importateurs indigènes qui ne doivent être approchés que par l'intermédiaire d'agents européens.

12. — *Droits de douane frappant les essences, les lotions les savons, les cosmétiques ?*

R. — Droits de douane très élevés, variant suivant la teneur en alcool.

13. — *Interdictions particulières établies par une législation anti-alcoolique ?*

R. — Pas de législation spéciale anti-alcoolique.

14. — *Conseils particuliers que vous croyez devoir donner à nos importateurs de parfumerie ?*

R. — Il nous semble que si certains fabricants pouvaient se grouper pour partager les frais d'un magasin de détail bien placé, où ils entretiendraient des stocks suffisants, on pourrait obtenir une plus grande diffusion des produits français. Ce magasin pourrait être surveillé par une maison française déjà installée à Calcutta.

Il est inutile d'insister sur la nécessité de pousser la vente de la parfumerie par une publicité appropriée (en anglais et langues indigènes : urdu, bengalie, etc.), dans les journaux, sur les murs (affiches), au cinéma (projections, cartons comiques, distribution d'échantillons, etc.).

ESPAGNE
(Région de BARCELONE)

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

A Barcelone, Valence, Saragosse, et dans tous les centres de moindre importance, les produits français de parfumerie ont été de tout temps et sont encore les plus appréciés et les plus recherchés. La concurrence la plus sérieuse aux importations françaises est faite par l'industrie indigène qui s'est considérablement développée pendant la guerre et depuis. Si les produits des grandes marques françaises jouissent toujours de la faveur de la clientèle, il n'en est pas moins vrai que certains produits de parfumeurs espagnols réussissent à concurrencer les nôtres, notamment en ce qui concerne la savonnerie, les Eaux de Cologne et de toilette. De sérieux efforts sont faits par les industriels catalans pour essayer de nous supplanter dans la parfumerie de luxe, surtout les extraits, les poudres et produits de beauté, qu'ils peuvent fournir à des prix inférieurs à ceux de la production française.

La concurrence étrangère est uniquement représentée par quelques marques américaines et anglaises pour certaines spécialités, telles que les savons à barbe et la pâte dentifrice, poudres de talc, etc... La maison anglaise Atkinson importe des lotions, des extraits, des Eaux de Cologne. Atkinson et Colgate sont nos deux principaux concurrents etrangers.

Il y a eu, depuis quelques mois, une sensible diminution dans les commandes passées aux fabricants français. La raison de cette restriction tient aux difficultés qu'ont éprouvées, l'an dernier, les négociants revendeurs à obtenir livraison de leurs commandes, par suite de la crise des transports et de l'insuffisance de production des usines françaises. Craignant que cet état de choses ne subsiste, pendant longtemps encore, les importateurs ont passé en France, dans le courant de 1920, des commandes de beaucoup supérieures à leurs besoins. Par suite de retour à la normalité des livraisons et des transports, ces commandes ont toutes été livrées en même temps, et les négociants se trouvent actuellement posséder des stocks plus ou moins considérables. La vague de baisse et l'élévation des droits de douane en Espagne, que les importateurs espèrent voir atténuer dans un avenir prochain, les incitent à s'abstenir de faire de nouvelles commandes, tant que leurs stocks ne seront pas écoulés.

Lorsque le public désire de la parfumerie de luxe, il achète des produits français de grande marque. Au contraire, la presque totalité de la parfumerie bon marché mise en vente, provient de l'industrie indigène.

Le public n'a aucune préférence pour telle ou telle forme de flacon, tel ruban, telle ou telle nuance de garnissage des écrins. La marque seule et une présentation de bon goût décident de son choix.

Aucune qualité spéciale n'est reconnue par le public aux articles de parfumerie étrangère qui viennent concurrencer notre fabrication.

Ces articles sont généralement d'un prix élevé et, seule, la publicité qui leur est donnée justifie leur faveur auprès de la clientèle.

La commission et le crédit accordés par la concurrence étrangère sont sensiblement les mêmes que ceux faits par les industriels français. Chaque fabricant a des conditions particulières et il ne saurait être question de les généraliser. C'est la faveur seule de la clientèle pour telle ou telle marque qui incite les importateurs à s'approvisionner.

Les parfumeurs de la région fabriquent des Eaux de Cologne excellentes depuis 4 pesetas, jusqu'à 10 pesetas le kilo. L'Eau de Cologne Myrurgiaë, la meilleure et la plus chère de celles produites par l'industrie Catalane, est vendue au commerce à raison de 7 pesetas le litre à 80°. L'industrie espagnole fournit des flacons de parfum pour le mouchoir et des lotions à des prix variant de 2 à 20 pesetas l'unité, des savons de toilette depuis 6 pesetas la douzaine de pains de 120 grammes.

Représentants recommandés pour la Catalogne, l'Aragon et Valence.

M. Hauser, 552, Diputacion, Barcelone.
M. Duarry-Serra, 86, Balmès, Barcelone.

Les principales maisons à qui des offres pourraient être faites sont :

Parfumerie Idéail, 642, Cortès, Barcelone.
Alvarez (Rafael), 1, Salmeron, Barcelone.
Baltasar Domenech, 14, Rambla Capuchinos, Barcelone.
Banus y Soler, 18, Jaime I, Barcelone.
Barrabeig (José), 24, Conde de Asalto, Barcelone.
Bertrian Bayo, 13, Hospital, Barcelone.
Boldu (Meliton), 3, Santa Ana, Barcelone.
Cupido Moderno, 59, Ronda San Antonio, Barcelone.
Curiel & Moran, 228, Aragon, Barcelone.
Dalmau Oliveres, 5, Milans, Barcelone.
Freixes (Alfonso), 78, Conde de Asalto, Barcelone.
Icart (Jacinto), 10, Claris, Barcelone.
Jorba y Ca, 13, Call, Barcelone.
Monegal S. A., 14, Puerta del Angel, Barcelone.
Morera y Santamans, 40, Hospital, Barcelone.
Palou (Viudade Ricardo), 61, Fernando, Barcelone.
Richarte Galbas, 12, Travesera, Barcelone.
Rosell (José-Maria), 17, Rambla Capuchinos, Barcelone
Sado y Ca, 105, San Pablo, Barcelone.
Segura (Almacenes Novedades Borras), 37, Paseo de Gracia, Barcelone.
Serra (Casa), 9, Pelayo, Barcelone.
Siglo (El), Rambla de los Estudios, Barcelone.
Sitges (Magdalena), 7, Capuchinos, Barcelone.
Viladrosa, 75, Paseo de Gracia, Barcelone.
Vicente Ferrer, 2, Ronda San Pedro, Barcelone.

Viuda de J. Alfonso, 5, Coso, Saragosse.
Cesareo Campo, 28, Independencia, Saragosse.
Hijos de J. Dupla, 4, Espoz y Mina, Saragosse.
Angel Garcia Sanchez, 36, D. Alfonso I, Saragosse.
Jose Gascon, 58, Coso, Saragosse.
Pio Hernando, 39, Alfonso I, Saragosse.
Jenaro Lafita, 13, Coso, Saragosse.
Rived y Choliz, 21, Jaime I, Saragosse.
El Aguila, 3, Alfonso I, Saragosse.
Mariano Oliete, 54, Jaime I, Saragosse.
Jesus Maria Zuloaga, 8, Alfonso I, Saragosse.

Arnau Aparici (José), 6, Bajada de S. Francisco, Valence.
Bazar Giner, 7, Zaragoza, Valence.
Burguera (Louis), 1, Plaza Sta. Catalina, Valence.
Garcia (Ceferino), 9, Plaza Cajeros, Valence.
Garcia (Miguel), 27, Moration, Valence.
Gonzalez (Juan), 8, Paz, Valence.
Gonzalez (Mariano), 15, Zaragoza, Valence.
Julian (José), 20, D. Juan de Austria, Valence.
Oliver (Enrique), 234, Av. del Puerto, Valence.
Parisien (La), 1, Barcelona, Valence.
Puig Torralba, 4, Bajada de San Francisco, Valence.
Sanchis (Vicente), 6, Abadia S. Martin, Valence.
Soriano (Pedro), 29, Serranos, Valence.
Tiron (El), 25, Trench, Valence.
Canals (Lucas), 10, Brosa, Palma.
Forteza, Forteza, 99, Jaime II, Palma.
Gonzales (Rafael), 5, Cadena, Palma.
Illusion (La), 17, San Nicolas, Palma.
Llinas (Bartholomé), 91, Sindicato, Palma.
Quetglas (Bartholomé), 4, Quint et Jaime II, Palma.
Vidal (Tomas), 112, Constitucion, Palma.

Droits de douane :
Parfumerie contenant de l'alcool : 12 pesetas or le kilo.
Parfumerie sans alcool : pesetas, 7,20 le kilo.

En Espagne, comme dans tous les pays, une marque de parfumerie qui veut réussir doit avoir recours à une publicité intensive, qui force l'attention du public.

Pour appuyer cette publicité, des dépôts devraient être faits dans quelques-unes des principales maisons de Barcelone, Valence et Saragosse. Si les commerçants s'aperçoivent que la publicité rend et que la clientèle achète les articles en dépôts, ils seront les premiers à passer des commandes aux fabricants.

Si la publicité ne peut pas être faite sur une large échelle et si elle ne doit pas être soutenue, il est préférable de s'abstenir de tenter une expérience dont le résultat ne peut être que défavorable.

(Région de MADRID et provinces)

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

La parfumerie française a comme concurrents, en Espagne : les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre.

Les principales marques anglaises prisées sur le marché sont : Pears et Colgate. Quant aux marques américaines, les principales sont : A. J. Krank-Saint-Paul (Minesota), S. S. Bentol-Philadelphie.

L'Angleterre fabrique surtout des produits dentifrices et des savons pour la barbe.

En réalité le seul concurrent sérieux pour l'article français est l'Espagne, qui a fait un sérieux effort durant ces dernières années et qui fabrique actuellement de la parfumerie assez acceptable, quoique, pour la parfumerie véritablement fine, elle ne puisse pas concurrencer la parfumerie française, tant comme produit, que comme présentation.

Durant les neuf premiers mois de 1919 et 1920, l'importation en Espagne de la parfumerie a été la suivante :

PARFUMERIE AVEC ALCOOL

	1919	1920	
Allemagne		1.641	kilos
Etats-Unis	6.968	1.154	—
France	61.227	58.322	—
Angleterre	7.243	6.517	—
Autres pays	101	636	—
	75.539	68.270	—

PARFUMERIE SANS ALCOOL ET ESSENCE

	1919	1920	
Allemagne	228	28.731	kilos
Etats-Unis	50.382	75.785	
France	104.957	155.993	
Angleterre	38.126	54.036	
Italie	8.516	8.041	
Autres pays	6.662	7.018	
	208.871	329.604	

Cette statistique démontre bien l'influence qu'ont apportée dans l'importation, pour les parfums à base d'alcool, les droits prohibitifs édictés en décembre 1920, qui ont élevé à 12 pesetas-or le kilo la parfumerie à base d'alcool.

Par la statistique donnée ci-dessus, on voit que la diminution de l'importation en Espagne des produits français, qui a eu lieu en 1920, obéit aux droits prohibitifs promulgués en décembre de la même année.

Le public espagnol achète beaucoup de parfumerie et beaucoup de parfums.

Suivant les classes de la société, on achète des parfums chers et des parfums bon marché, mais on préfère comme parfums chers les bonnes marques françaises, telles que Houbigant, Coty, d'Orsay, Arys, Rosine, Lesquendieu, etc.

Comme parfum ordinaire, on achète de préférence les bonnes marques espagnoles dont les principales sont : Floridia, Gal, La Cartuja de Séville, La Rosario de Santander, ainsi que certaines fabriquées en Catalogne.

On peut dire qu'à Madrid et dans les villes importantes, telles que Saint-Sébastien, Séville, Malaga, Alicante, Gijon, La Corogne, Salamanque, etc..., les goûts sont analogues à ceux de Paris et que la présentation a une grande influence sur la vente. On n'aime pas du tout le flaconnage ordinaire, ni les rubans rococos aux couleurs de pays déterminés. L'élégance dans le garnissage des écrins a une grande importance.

Le public espagnol préfère les bonnes marques françaises, mais reconnaît les avantages des Eaux de Cologne espagnoles pour les soins intimes, car ces Eaux de Cologne sont faites à base de très bon alcool et ont un parfum très agréable. Il en est de même pour les lotions à base de quinquina, violette, etc.

Pour les parfums fins et les Eaux de Cologne fines, le public achète davantage les marques françaises.

Il en est de même pour les savons. Les savons ordinaires fabriqués par les principales maisons sont excellents et sont vendus à des prix bien plus avantageux que les savons de luxe des marques françaises, ce qui fait que le public ordinaire n'achète presque pas de savons étrangers et se fournit presque toujours dans les maisons de sa résidence.

Ceci démontre que les Espagnols en général savent dépenser leur argent pour les parfums extra et cherchent le bon marché pour la parfumerie ordinaire telle qu'Eaux de Cologne, savons, lotions.

Sauf les Allemands qui accordaient 180 jours, en général, les crédits accordés par les Anglais, les Américains, ainsi que les Français, varient entre 30, 60 et 90 jours, suivant les cas.

Le prix du litre d'Eau de Cologne à 90° préparée par les bonnes maisons varie entre 7,50 et 15 pesetas le flacon de 1 litre bien présenté.

Les savons reviennent de 6 à 10 pesetas la douzaine assez bien présentés. Ce prix est le prix de gros.

Les prix des parfums pour mouchoir sont très variables, suivant la marque et la forme du flacon.

Représentants bien introduits susceptibles de s'occuper du placement de la parfumerie :

Arte Industria y Comercio, Argensola 9, Madrid.
Felix de Aguirre y Olozaga, Piamonte, 19, Madrid.
Felix Antuna Crisanto, Monteleon, 42, Madrid.
Arroyo, Reina, 39, Madrid.
Agustin Azaner Ceñadilla, Cañizares, 16, Madrid.
Gustave Casse, Huertas, 54, Madrid.
Adela de Cea, Fomento, 1, Madrid.
E. de la Gandara, Atocha, 143, Madrid.
Inarritu y Lagunilla, Tutor, 9, Madrid.
Marcel Keller, Pl. de Cristino-Martes, 5, Madrid.
Camilo Lelong, Malasaña, 3, Madrid.
Cia Hispano Comercial, Préciados, 19, Madrid.
Lopez y Bonito, Rios Rosas, 2, Madrid.
Enrique Lopez, Puerta del Sol, 6, Madrid.
Leoz Lanchares y Cia, Tudescos, 11, Madrid.
Gustave Lopez Garcia, Cardenal Cisneros, 56, Madrid.
Enrique Lopez Perea, San-Joaquin, 2, Madrid.
Camilo Meneses, Reyes, 11 y 13, Madrid.
Emilio Morera, Manuel Silvela, 5, Madrid.
S. Rdeomet, Atocha, 49, Madrid.
José Sainz de Tejada, P° del Prado, 46, Madrid.
Vicente Romero, Orense (Pontevedra).
Alejandro Prieto Pèrez, La Coruña.
José Montes Bautista, Calle San Fernando, Utrera, [Sevilla.
Luis Martinez, Santa Catalina, La Coruña.
Manuel Flores Padilla, Franco, 32, Sevilla.
Guillen y Cia, San Diego, 46, Cartagena.

Principaux magasins à qui des offres pourraient être faites :

Carlos Arrgui Corredor, Montera, 2, Madrid.
Carlos Fernandez Beltran, Villanueva, 41, Madrid.
Fernandez Senovilla, Ardemand, 17, Madrid.
Floralia S. A., Atocha, 14, Madrid.
Gal C. A., 10, P° de San Bernardino, Madrid.
José Gomez, Hernan Cortès, 10, Madrid.
La Ibéria, Bravo Murillo, 20, Madrid.
Hijos de Luca de Tena, Ronda de Atocha, 23, Madrid
Juan Llatjos Prunés, Atocha, 94, Madrid.

Ruiz Ramos Isidoro, Carretas, 37, Madrid.
Sojail, Villanueva, 41, Madrid.
Hijos de Ulzurrum, Martin de Los Heros, 63, Madrid.
Kolynos, Av. Conde Peñalver, 21, Madrid.
Depilatorio Venus, Atocha, 94, Madrid.
Casa Poele, Carrera S. Geronimo, 40, Madrid.
Casa Thomas, Sevilla, 3, Madrid.
Femina, Espoz y Mina, 11, Madrid.
Grasses Hijos de Manuel, Fuencarral, 8, Madrid.
Francisco Llorente, Carrera S. Geronimo, 36, Madrid.
Monegal S. A., Hortaleza, 9, Madrid.
Hijo de Pedro Puig, Préciados, 6, Madrid.
Vuida de Sixto Romero Vicente, Carrera S. Geronimo, 3, [Madrid.
Perez Martinez y Compañia, Alcala, 18, Madrid.

Bazar Paris, Mayor, 34, Alicante.
Eugenio Boti, Mayor, 13 y 15, Alicante.
La Cuidad de Roma, Altamira, Alicante.
Sobrino de M. Garcia, Labradores, 7, Alicante.
La Gran Via, Princesa, 4, Alicante.
Jorda y Soler, Sagasta, 1, Alicante.
José Samper, Angeles, 14, Alicante.
Joaquin Pallas, Princesa, 6, Alicante.

S. A. Orland (Fabrica), Federico Castro, 8, Almeria.
Ubaldo Abad, Tienda, 6, Almeria.
Ascensio y Gonzalez, Puerta Purchena, 2, Almeria.
Juan Mena y Mena, Castelar, Almeria.
Wifredo Tellez « Venus », Puerta Purchena, 1, Almeria.
Eugenio de Bustos, Granada, Almeria.

Celestino Alvarez Viñuelas, Mercado, 1, Burgos.
Jacinto Martinez, Plaza Mayor, 59, Burgos.
Amezaga y Cano, Espolon, 30, Burgos.
El Norte, Mercado, Burgos.
Vicente Pereda, Plaza Mayor, Burgos.
Viuda de Ortega, Plaza Mayor, Burgos.

Al Buen Tono-Bernardino Martinez, Duque de Tetuan, [18, Cadix.
Ramon Casal y Lago, Conde Aranda, 2 y 4, Cadix.
Manuel Garcia Marin, Beato Diego y Valverde, Cadix.
M. Macias y Compañia, Plaza de Castelar, 11, Cadix.
Antonio Martinez Cambronero, Columela, 18, Cadix.
José Molet e Hijos, Arboli, 13, Cadix.
Francisco Robles, Aranda, 5 y 7, Cadix.

Victoriano Aparici, Pi y Margall, Castellon de La Plana.
Manuel Font, G. Cherma, Castellon de La Plana.
Luis Gomez Molinos, Colon, 64, Castellon de La Plana.
José Maria Pastor, Colon, Castellon de La Plana.
José Reyo, Colon, 60 y G. Cherma, Castellon de La Plana.

Casa Mur, Mercado Nuevo, 5, Ciudad-Real.
Viuda de Genaro Garcia, Mercado Nuevo, Ciudad-Real.
Francisco Muela, Feria, 9, Ciudad-Real.
Rico y Alcantud S. en C., Mercado Nuevo, 8, Ciudad-Real.

Francisco Perez, Calle Real, Coruña.
Bescansa e Hijos, Calle Real, Coruña.
José Villa, Calle Real, Coruña.
Lusiano Pottecher, Calle Real, Coruña.
Viuda de Velasco, Calle Real, Coruña.
Viuda de H. Hervada, Calle Real, Coruña.
Viuda de Espin, Canton Grande, Coruña.
Farmacia Europea, C. de San Andres, Coruña.
Cooperativa Militar y Civil, C. de San Andres, Coruña.

Viuda e Hijos de Angel Aparicio, Cuenca.
Herminio Garcia, Cuenca.
Pedro Montero, Cuenca.
Benito Peralta, Cuenca.

Castro Caraler, Gran Via, 2, Granada.
Antonio Fernandez, Reyes Catolicos, Granada.
La Giralda, Reyes Catolicos, 31, Granada.
El Pensamiento, Reyes Catolicos, Granada.
Moreu Gisbert Lopez, Plaza del Carmen, 15, Granada.

Viuda de Isidore Araluce, Avenida Libertad, 23, San [Sebastian.
Jorge Barrio, Plaza Guipuzcoa, 11, San Sebastian.
Eceiza, Elcano, 9, San Sebastian.
Juana Echenique, Alameda, 6, San Sebastian.
Soledad Gonzalez, Avenida, 32, San Sebastian.
Pedro Merino, Plaza Guipuzcoa, 11, San Sebastian.
Picadilli, Elcano, 9, San Sebastian.
Zabalo y Celaya, Legazpi, 3, San Sebastian.

Hijos de Orive, Vara de Rey, Logroño.
Eugenio Amalric, Mercado, 106, Logroño.
Roque Rivas, Mercado, 68, Logroño.
Viuda de Zorzano, Mercado, 58, Logroño.

José Creixell, Sebastian Soubiron, 10 al 16, Malaga.
Emilio Croske Heredia, Cam. de Chiriana, Malaga.
Ruiz Pelaez Vianchi, Compania, 56, Malaga.
Adolfo Ros y Compania, Ventura Rodriguez, 1, Malaga.
La Trinidad, Barrio Huelin, Malaga.
La Cruz Blanca, Carmen, 61, Malaga.
José Pena y Compania, Compania 10 y 12, Malaga.
Hijos de Pedro Temboury, Marques de Larios, 6, Malaga.

Eugenio Avellaneda, Principe Alfonso, Murcia.
Antonio Garcia y Hermano, Lopez Puigcerver, 34, Murcia.
Antonio Garcia Morell, Merced, 17, Murcia.

Jeronimo Echarren, Calceteros, 3 y 5, Pamplona.
La Mode Elegante, Calcetas, 3 y 5, Pamplona.
Antonio Udobro, Calceteros, 1, Pamplona.
Hijos de M. Zufiaurre, Consistorial, 2, Pamplona.

Casa Pavo, Jésus, 6, Oviedo.
Nevia y Azpiri Viuda de T., Jésus, 24, Oviedo.
Juan Lopez Gardado, Plaza Mayor, 2, Oviedo.
Masaveu y Compania, Cimadevilla, Oviedo.
Zalona y Compania, Fruela, 10, Oviedo.

Casa Boyero, Plaza Mayor, 1, Salamanca.
Placido Hernandez, Plaza Mayor, Salamanca.
Viuda de Mariano Lopez, Plaza Mayor, Salamanca.
Manuel Recio, Doctor Riesco, 60, Salamanca.

Sebastian Rodriguez y Compania, Plaza Mayor, Salamanca.
J. Villalobos, Doctor Riesco, 14, Salamanca.

La Rosario S. A., Plaza de Canalejas, 3, Santander.
Sucesores de Juan Correa, Plaza San Francisco, 11, Santander.
Rafael A. Dupons, Amos Escalante, 10, Santander.
Pedro Garcia Gavilan, Mendez Nuñez, 2, Santander.
Perez del Molino y Compania, Santander.

Hijos de Luca de Tena, Almirante Espinosa, 1, Sevilla.
Instituto Espanol, Federico Sanchez Bedoya, 23, Sevilla.
Compania Espanola de Esencias, Jesus del Grand Poder, 20, Sevilla.
Castro y Compania, S. en C., Tetuan, 39, Sevilla.
Jimenez Pardo, Alvarez Quintero, 11, Sevilla.
Joaquin Marin S. en C., Cordoba, 20, Sevilla.
Rodriguez Hermanos, Campana, 8, Sevilla.
Serrano y Cordillo, Sierpes, 77.

Ramon Castro Alonso, Santiago, 29, Valladolid.
Rogelio Fuente, Duque Victoria, 25, Valladolid.
E. Sanz, Canovas del Castillo, Valladolid.
Valentin Vega, Constitucion, 3, Valladolid.

Maria Arinano, Plaza Nueva, 3, Bilbao.
Barandearan y Compania, Gran Via, Bilbao.
Perfumeria del Centro, Plaza Nueva, Bilbao.
Centro Farmaceutico, Bailen, 2, Bilbao.
La Nueva Violeta, Bidebarrieta, 15, Bilbao.
Zubiria y Compania, Bidebarrieta, Bilbao.
Zamacois y Compania, Ascao, Bilbao.

Viuda de José Alfonso, Coso, 5, Zaragoza.
Cesareo Campo, Independia, 28, Zaragoza.
José Gascon, Coso, 48, Zaragoza.
Angel Garcia Suarez, Alfonso I, 34, Zaragoza.
Joaquin Lopez, D. Alfonso I, 33, Zaragoza.
La Parisien, D. Alfonso I, 27, Zaragoza.
Zuloaga y Plauselles S. A., D. Alfonso I, 7 y 9, Zaragoza.

Droits de douane frappant les essences, les lotions, les savons, les cosmétiques.

Les droits de douane actuels sont les suivants :

Art. 260 du tarif douanier : Parfumerie avec alcool, 12 pesetas le kilo.

Art. 261 du tarif douanier : Toute autre parfumerie : 7,50 pesetas le kilo.

Ces droits ont été promulgués en décembre 1920, et une surtaxe actuelle de 38% prix-or leur est imposée.

L'on croit devoir conseiller aux maisons françaises exportatrices de parfums, de faire de la propagande locale et de prendre des représentants régionaux.

A Madrid, par exemple, si une maison veut se faire connaître, il lui faut absolument dépenser une somme assez importante en annonces.

Il faut également que l'on voit son nom de temps en temps dans les grands quotidiens, dans les revues, qu'elle s'annonce avec des hommes-sandwichs, et, si possible, sur les rideaux des théâtres.

Il faut, pour Madrid, un représentant bien connu dans les grands magasins de parfumerie, qui y ait ses entrées et qui y connaisse la façon de traiter les affaires avec ces commerçants.

Quand en province, il convient absolument d'avoir des agents régionaux pour les zones ethnographiques. En effet, un représentant castillan dans les provinces basques ne donnerait aucun résultat. Il faut que ce soit un représentant parlant le basque et connaissant les habitudes de cette région spéciale. La même observation doit être faite pour l'Andalousie, la Galice, Asturies, l'Estremadure, etc...

Une autre observation au sujet des provinces: Il convient, dans les villes de seconde importance, d'exposer, dans un des grands magasins de la localité, tous les échantillons de la maison de parfumerie, de façon à attirer l'attention du public, qui, en général, a beaucoup de loisirs et remarque tout ce qui est nouveau dans sa capitale.

PORTUGAL

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

1. — *Proportion des importations françaises dans le chiffre total de la parfumerie importée ?*

R. — On n'a pas publié de statistiques douanières au Portugal depuis celles de 1918, année où l'on était encore en guerre.

De l'avis des négociants les plus au courant, il n'y a plus aucun rapport entre les chiffres d'alors et ceux d'aujourd'hui pour le Portugal.

D'après certaines données particulières (mais dont l'exactitude ne saurait être affirmée), les importations pour 1919 auraient été :

	Quantités, environ	Valeurs, environ
France	45.000 kilos	255.000 Escudos
Totales	75.000 —	350.000 —

2. — *Ce chiffre a-t-il augmenté ou diminué depuis les année qui ont précédé la guerre ?*

R. — Augmenté.

3. — *Quels sont nos principaux concurrents étrangers ? Vous serait-il possible de nous indiquer, même d'une manière approximative, le chiffre de leurs importations ?*

R. — Belges. — Anglais. — Espagnols, peut-être opérant pour des maisons allemandes.

En 1919, les importations de ces deux derniers pays paraissent avoir été :

	Quantités, environ	Valeurs, environ
Angleterre	8.000 kilos	34.000 Escudos
Espagne	5.000 —	22.000 —

4. — *S'il y a eu diminution des ventes, quelles en sont, selon vous, les raisons ?*

R. — La question ne se pose pas (Voir par. 2).

5. — *Est-ce que le public achète de la parfumerie de luxe ou de la parfumerie à bon marché ?*

R. — Les deux. On achète plutôt les articles chers. On préfère les odeurs persistantes et fortes.

6. — *Comment désire-t-il que ces articles lui soient présentés ? A-t-il une préférence marquée pour telle ou telle forme de flacon ? Tel ruban de couleur enveloppant les flacons ? Pour telle ou telle nuance de garnissage des écrins ?*

R. — On désire une belle présentation, même une présentation luxueuse. Pas de préférence marquée sur les divers points énumérés ci-dessus.

7. — *Quelles sont les qualités reconnues par le public aux articles de parfum étranger venant concurrencer notre fabrication française ? Est-ce le bon marché seul qui décide de son choix ?*

R. — Aucune autre qualité n'est reconnue à ces produits de concurrence, sinon le bon marché.

8. — *Commissions et crédits accordés dans cette branche par la concurrence étrangère ?*

R. — Je n'ai aucun renseignement (et on peut comprendre qu'il est difficile d'en avoir) sur les commissions accordées par la concurrence étrangère. Voici ce qui se rapporte à une importante maison française :

Grossistes, 10 % ; détail, 20 %.

Paiement, 90 jours.

Il paraît que, comme crédit, les Allemands font six mois, et même un an.

9. — *Prix du litre d'Eau de Cologne à 60°, de l'Eau de Cologne à 80° ? Quelques prix de flacons de parfum pour le mouchoir ? Quelques prix de savons ? Quelques prix de lotions ?*

R. — Eau de Cologne à 65°, 10 escudos ; Eau de Cologne à 85°, 14 escudos.

Flacons de parfumerie pour le mouchoir, 15 escudos et au-dessus. Je sais des flacons qui ont été vendus au prix insensé de 137 escudos.

Savons, 1 à 4 escudos.

Lotions, 10 escudos et au-dessus.

10. — *Noms et adresses de représentants bien introduits que vous recommanderiez ?*

R. — J'ai vu les diverses personnes, qui auraient été à citer, parmi celles qui sont honorablement connues sur la place ; aucune n'a voulu entendre parler de représentation, ou de nouvelle représentation.

Et cela se comprend. Sans parler des conditions actuelles du commerce au Portugal, qui ne sont pas bonnes, toutes les grandes marques françaises (Gellé, Houbigant, etc...) ont leurs voyageurs qui viennent ici périodiquement. Les Allemands ont reparu depuis la guerre ; les Américains sont venus pendant la guerre. Où trouver place nouvelle, au milieu de tout cela ? Enfin, les Portugais vont à Paris, et ils y font naturellement beaucoup d'achats, et en rapportent pour des amis.

Cependant, la parfumerie ordinaire peut encore intéresser le public portugais, mais à condition que la « boîte » soit bien présentée.

11.— *Principaux magasins à qui des offres pourraient être faites ?*

R. — Cette question ne comporte pas de réponse directe. Tous les magasins de nouveautés vendent de la parfumerie. Si une fabrique française voulait faire des offres avec quelques chances de succès, elle devrait envoyer ici un agent qui frapperait directement aux diverses portes, mais je ne crois pas qu'il y ait grand'chose à faire, au moins actuellement.

12. — *Droits de douane frappant les essences, les lotions, les savons, les cosmétiques ?*

R. — Pour les lotions, essences et cosmétiques, les droits de douane (avec les surtaxes et la proportion or) atteignent environ 12 escudos 5 au kilo, tare comprise.

Ils peuvent même aller jusqu'à 16 escudos.

Pour les savons, les droits, surtaxes, etc., représentent environ 4 $ 5.

13. — *Interdictions particulières établies par une législation anti-alcoolique ?*

R. — Aucune.

14. — *Conseils particuliers que vous croyez devoir donner à nos exportateurs de parfumerie ?*

R. — **Actuellement, le meilleur paraît être de faire une publicité intelligente.**

Anc Etabl's LEGENDRE-LYON.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 1 — JANVIER 1922

Abonnements (12 mois) : France, 20 francs ; Etranger, 25 francs



FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS de PARFUMERIE et de BEAUTÉ

— *Gros* — EN VRAC ET FAÇONNÉS — *Demi-gros* —

PARFUMS, LOTIONS, EAUX DE TOILETTE, LAIT DE BEAUTÉ, POUDRES DE RIZ ET A SACHETS, CRÈMES DE BEAUTÉ, FARDS ET POUDRES DE RIZ COMPACTS, ROUGES ONCTUEUX, CRAYONS POUR LES LÈVRES. BATONS ET CRAYONS POUR LES YEUX, PRODUITS POUR LES ONGLES, ETC., ETC.

A. BARTHÉLEMY, Usine : 8, rue de Rouen, COURBEVOIE (Seine)

Fabrique Française de FERS A FRISER

Dernière Création



EN TOUS GENRES

Ondulateur BIGOT **Breveté S. G. D. G.** *Ses avantages :*
plus lnngue **DURÉE** de l'ondulation.
plus grande **RAIPIDTÉ**, avec une simple pressinn, grâce à la gouttière supplémei taire, donne la véritable ondulation MARCEL "La Vague" et marque les deux crêtes.

NE COUPE PAS LES CHEVEUX

Seul Concessionnaire pour la France et l'Étranger Henry SISMANN, 11, Rue Réaumur - PARIS

UNIS·FRANCE

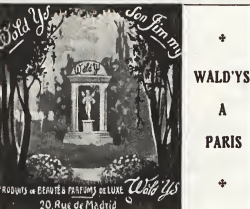
Crème Simon

CRÉÉE EN 1860

LA MEILLEURE — LA PLUS ÉCONOMIQUE

SANS RIVALE pour les Soins de la Peau

PARFUMS DE LUXE



WALD'YS A PARIS

Adresse Télé. : GERLYS-MARSEILLE

IMPORTATION — EXPORTATION

SAVONNERIE - PARFUMERIE

" GERLYS "

NÉGOCIANTS ! COURTIERS ! REPRÉSENTANTS !

Pour augmenter votre chiffre d'affaires, vendez les produits que réclame votre clientèle et elle vous ramènera toujours aux produits " GERLYS " remarquables par leur fabrication soignée.

H. de CHAZELLE Propriétaire-Fabricant

USINES ET BUREAUX :

2, Boulevard Saint-Loup & 136, Grand Chemin de Toulon

Marseille

Demandez prix et conditions à la Savonnerie-Parfumerie GERLYS 2, boulevard Saint-Loup, Marseille

Fabrication à façon de Savonnettes : forme, poids, parfums, aux nom et marques du client.

PARFUMERIE MURATI

PRODUITS SPÉCIAUX POUR L'EXPORTATION

DERNIÈRES CRÉATIONS :

SECRET DE LUCETTE	EXTRAITS
GOUTTES D'AURORE	LOTIONS
CHARMANT PÉCHÉ	POUDRE-CRÈME
NYMPHÉA	BRILLANTINE

H. DEBOIRE, 56-58, rue de Lagny, MONTREUIL-s-BOIS (Seine)

Agents régionaux pour la France / Représentants pour l'exportation } sont demandés.

Impressions artistiques pour Parfumerie

CAMIS et Cie

59 Bd de Strasbourg. *Paris*

Agence pour le Sud de la France :

6 Quai de Retz . *Lyon*

CRÉATION DE MODÈLES

POUR



Etiquettes de Luxe,
Catalogues illustrés,
Affiches . Tableaux





Verreries et Ateliers d'Art

Maurice MATHY

Direction : rue Tronchet, 21 -- Téléph. : central 66-48 -- PARIS

Tous ARTICLES pour PARFUMEURS et PHARMACIENS

VERRERIE : Spécialité de flacons de luxe et ordinaires, cristal et demi-cristal, bouchés à l'émeri ou au liège, taillés et décorés ou non, toutes formes, dimensions et contenances. Pots et boîtes à crème, brillantine ou dentifrice, en verre blanc ou dépoli, opale, etc.

Bouteilles à lotion, eau de Cologne, fioles diverses. Création de nouveaux modèles. Etudes croquis, devis.

Atelier spécial pour tous travaux de décoration sur verre, cristal, porcelaine, tous styles anciens et modernes. Vitrification, artistique et industrielle. Dépolissage, satinage, gravure, dorure, émaux, etc.

ÉTIQUETTES : de luxe et ordinaires. Timbrage, or, couleur, fantaisie.

CARTONNAGES : Ecrins, coffrets, boîtes en tous genres pour Parfumeurs, Confiseurs, etc.

IMPRESSIONS : Travaux artistiques : tableaux-réclame, catalogues, calendriers, cartes parfumées, etc.

Tous travaux exécutés dans nos propres usines et ateliers

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE CHIMIQUE DE L'OUEST

Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs

Siège social à PARIS

Usines à DARNETAL et à SAINTE-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels. – Essences naturelles et de synthèse
Colorants pour la Parfumerie et la Savonnerie

Produits de Beauté « SCAP »

EN TUBES

CRÈMES : dentifrice, de beauté, antirides, etc.



SHAMPOOING-CREME (nouveauté)
Vaseline, Brillantine etc.

FABRICATION IMPECCABLE — BELLE PRÉSENTATION

Purificateur d'Air Redmount

Merveilleuse Nouveauté antiseptique
Le plus pratique, le plus élégant
et le meilleur marché
des desinfectants aromatiques

pour Salons de Coiffure, Salles de Bains, W.C., etc.

CRÉATIONS ET MARQUES AU NOM DES CLIENTS

Adresser toute la correspondance à notre usine :

10, rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)



EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL
30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24



GIACOMO DE PASQUALE & Cie
ZANCLEA
MARQUE DE FABRIQUE
ESSENCES DE MESSINE
Citron
Portugal
Bigarade
Bergamotte
Cédrat
Mandarine
ESSENCES DÉTERPÉNÉES et SESQUIDÉTERPÉNÉES
NEROLI, PETIT-GRAIN

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DAUPHINOISE

DE PRODUITS AROMATIQUES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS N. MOURANCHON

Société Anonyme au Capital de 1.276.000 francs

40, Rue Damrémont, PARIS (18e Arrt)

FABRIQUE D'ESSENCES

POUR LA PARFUMERIE



SAVONNERIE ET DROGUERIE

Essences de Pays et d'Importation :

Aspic, Lavande, Menthe, Néroli. Origan, Petitgrain, Romarin, Sauge, Thym, Badiane, Cananga, Géranium, Girofle, Vétyver, Ylang-Ylang, etc.

Hespéridées, Essences déterpénées et sesquidéterpénées :

Bergamote, Citron, Mandarine, Portugal, Bigarade, Cédrat, Limette, etc.

Essences absolues et concrètes :

Jasmin Rose, Fleur d'Oranger, Jonquille, Tubéreuse, Violette, etc.

Produits organiques :

Acétate d'Amyle, Acétate de Benzyle, Alcool Phényléthylique, Aldéhyde anisique, Anéthol, Citral, Citronellal, Coumarine, Géraniol Héliotropine, Ionones, Mirbane, Musc Xylène, Rhodinol Vanilline, Yara-Yara, etc.

Produits divers :

Ambre — Musc en poches — Benjoin — Civette — Styrax, etc

Sous-Produits de Fabrication :

Terpènes de Badiane, Eucalyptus, Muguet, Lemongrass, Menthe, etc.

Fabrication Spéciale de Stéarate de Zinc et de Chlorophylle

COLORANTS POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

USINES ET DISTILLERIES à : Romans, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, La Faurie, Clamensanne, Grasse, Bayons, Sisteron, Cruis et dans les principaux centres de production

SIÈGE SOCIAL : Château Saint-Yves, à Romans (Drôme).

SIÈGE COMMERCIAL : 40, rue Damrémont, Paris (18e arr.).

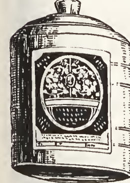
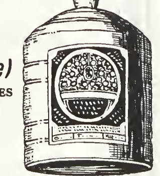
TÉLÉPHONES : PARIS : *Marcadet 15-92* — ROMANS : *Usine : 20. Siège : 2-12*

TÉLÉGRAMMES : *Sidaromis-Paris. Sidaromis-Romans.*



Code Used:
A.B.C. 5TH. EDITION

Télégrammes:
TALENSFER-CARCAGENTE

TALENS & FERRER

CARCAGENTE, Prov. de Valencia (Espagne)

Usine à vapeur des Produits de l'ORANGER, CITRONS ET MANDARINES

ESSENCES PAR EXPRESSION

d'ORANGE (Portugal), MANDARINE et CITRON

ESSENCE DE " PETITGRAIN " (Mandarinettes vertes)

ESSENCE DE NÉROLY PORTUGAL




ESSENCES DE MONTAGNE :

Sabine, Aspic, Lavandulè, Sauge, Romarin, Thym

SPÉCIALITÉ de ZESTES D'ORANGES, CITRONS et MANDARINES frais comprimés

conservés sans Alcool ni Acide Salicylique

pour Distillateurs, Liquoristes et Fabricants d'Amer



PRODUITS DE L'ORANGER

ECORCES D'ORANGE (Portugal et Bigarades), rubans secs
FEUILLES D'ORANGER sèches (Portugal et Bigarades)
BOUTONS, FLEURS ÉPANOUIES et PÉTALES SECS de Fleurs d'Oranger
ORANGETTES SÈCHES



Toutes nos Essences sont rigoureusement garanties pures

ÉCHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE

PROMPTE EXPÉDITION




ETIQUETTES
GASTON JEANBIN
MAISON FONDÉE EN 1840
TIMBRAGE ET REHAUSSAGE
CROQUIS MODERNES ET DE STYLE
TÉLÉPHONE ARCHIVES 26-05
CRÉATEUR des GRANDES MARQUES
Le plus grand stock d'étiquettes prêtes à l'avance
Direction & Ateliers
38, Rue Ste Croix-de-la-Bretonnerie
PARIS (IVe)
AGENT POUR LA RÉGION DU SUD-EST
J. REGEAT
64, Grande Rue
la Mulatiere - pres LYON

N° 2. Le Numéro : 2 francs FÉVRIER 1922.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 2 — FÉVRIER 1922

Abonnements (12 mois) : France, 20 francs ; Etranger, 25 francs






EN TOUS GENRES

VAPORISATEURS


Type
Cristal taillé, monture nickel

à Pompe Fémina

La POMPE FÉMINA (brevetée dans tous pays) dont sont munis nos vaporisateurs, présente des avantages immenses : *c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur !*

Elle supprime tous les ennuis de la poire en caoutchouc. Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Elle fonctionne parfaitement même après un long usage. Elle donne un jet égal, régulier et *sans intermittence.*

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA

The pump "FEMINA", (patented in all countries) which is in all our vaporisers shows great avantages: a pure revolution in the vaporiser industry. It takes off tho many inconveniences of the defressor India-rubber. With its we can vaporise you with only one hand. Its work is regular after a long use. Its throw is régular and never stops. All our articles are provided with FEMINA PUMP.

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vrporizadores ofrece inmensos ventajas : *es una verdadera revolución en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano. Funciona perfectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin intermitencia.* Todos los articulos de lujo y de clinicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA


Type
Cristal taillé ou polychromé
Monture nickel ou vermeil

· Tous Renseignements, prix et Conditions :

E. BONNARD, au TOUVET *près GRENOBLE (Isère)*

Concessionnaire des Produits et Appareils " VINCIT "

Succursale à MULHOUSE
31, rue du Maréchal-Pétain

ANGLETERRE
Succursale à MANCHESTER

Société Parisienne d'Usinage de Verrerie et de Flaconnage d'Art

SUVA

CRÉATION DE MODÈLES

Procédés brevetés de fabrication assurant les prix les plus bas

ATELIERS ET MAGASINS

29 bis, Rue des Francs-Bourgeois

Téléphones : ARCHIVES 55-06 et NORD 31-98
Adresse Télégraphique : LÉOCHAPUIS - PARIS

P.A.L.

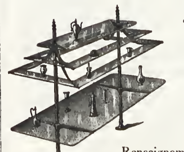




Des Etalages

vitrines-étagères

modernes et élégants
établis spécialement
pour votre profession



J. LAISNAD
(A. et M.)

160, rue Oberkampf
Paris XIe

Téléphone : Roq. 40-30

Renseignements et devis gratis



GIGNOUX FRÈRES & C
Décines près LYON
MÉTALLINE
Pour
CAPSULAGE
TENIR BIEN BOUCHÉ



EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL

30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24



PLANTATIONS
sélectionnées des vraies **qualités** de menthe « **Peppermint** » **cultivées** en France.


Marque déposée

Essences Spéciales de « Fleurs de Menthe »

Louis RAYSSAC

Ancien propriétaire-fabricant de la Liqueur « PEPPERMINT RAISSAC », à Revel
Cultures actuelles et Usine à Tournefeuille (Haute-Garonne)
Siège social : 12, rue Périgord, à Toulouse

Flor-Mint Mitcham
Flor-Mint *** (étoiles)
Flor-Mint ** (étoiles)

J. W PARKINSON
oil Mint Michigan
EXPORTATION

Agents et Dépositaires :
Sole Agent, FORT U. K & CHARPENTIER, 75, Great Tichfield Street, London W¹.
MM. P. GILBERT & Cie, 3 bis, rue Bleue, à Paris.
MM. L. SAISSE & X. GUIARD, 75, rue de la République, a Lyon
District de Grasse (Alpes-Maritimes) :
Maison Fortuné BŒUF. Mme Veuve BŒUF & P. RICORD, successeurs, à Grasse.

Exposition Universelle Paris 1900 : HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, Rue du Théâtre, PARIS

ESSENCES & PARFUMS Appareils pour produits naturels et synthétiques.
ETHERS & ALCOOLS Appareils pour la production d'éthers et d'alcools.
DETERPENATION Appareils de detérpénation pour essences diverses.
APPAREILS de distillation et rectification. Matériel de laboratoire.
ALAMBICS pour tous usages, à feu nu, au bain-marie ou à vapeur.
EXTRACTEURS Appareils d'épuisement en distillation continue av. tous dissolvants.
DIFFUSEURS Appareils d'épuisement méthodique par lixiviations successives.
RECUPERATEURS Appareils de récupération d'alcool et solvants.
EVAPORATEURS dans le vide et à air libre, à simple ou multiples effets, pour extraits et toutes concentrations.
CONDENSATEURS Condensateurs multitubulaires et serpentins de toutes formes.
MALAXEURS Malaxeurs et mélangeurs avec agitateurs de tous genres pour liquides ou matières épaisses.
FILTRATION Filtres à chausses, Filtres à pression Filtres à vide, Filtres continus
VIDE & PRESSION Matériel de tout genre pour l'utilisation industrielle du vide et de la pression.

EXÉCUTION de tous travaux de CHAUDRONNERIE
en cuivre et en fer, pour *Industries diverses*
CATALOGUES ILLUSTRÉS ET RENSEIGNEMENTS FRANCO

En écrivant, signaler cette Revue

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES

FLORA

Dubendorf-Zurich (Suisse)

MAISON FONDÉE EN 1899

La Maison fabrique comme spécialité les *qualités supérieures* des

Parfums Synthétiques

Essences absolues aux Fleurs

Ambre art. liq.	Narcisse
Hyacinthe	Roses art.
Jasmins art.	Floranal

Violettes, etc., etc.

Musc Ambrette 100°/₀

Demandez s.v.p. Prix et Echantillons gratuits

CARTONNAGES DE LUXE

Spécialité de Modèles pour la Parfumerie-Savonnerie

HUGUET (H. E. C.)

64, rue J.-J.-Rousseau, PARIS. Tél. : Central 93-36

Prière, en correspondant, de mentionner « La Parfumerie Moderne »

IMPORTATION — EXPORTATION

Essences et Matières Premières pour Parfumerie

Marcel VIAN

MARSEILLE

Importation d'Essences de Lemongrass, Ylang Ylang, Géranium Bourbon et d'Algérie, Vétyver, Citronnelles, Petitgrain, Palmarosa, Rose de Bulgarie, Bois de Rose, de Cèdre, Menthe Japon, Menthol, etc., etc.

Bureaux : 24, rue Vacon. — Télégr. : Mavian

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 3 — MARS 1922

Abonnements (12 mois) : France, 20 francs ; Etranger, 25 francs







EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL
30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24



GIACOMO DE PASQUALE &C^IE
ZANCLEA
MARQUE DE FABRIQUE
ESSENCES
DE
MESSINE
Citron
Portugal
Bigarade
Bergamotte
Cédrat
Mandarine
ESSENCES DÉTERPÉNÉES et SESQUIDÉTERPÉNÉES
NEROLI, PETIT-GRAIN

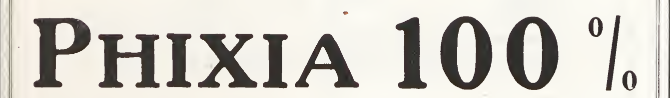
Établissements

Justin DUPONT

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs

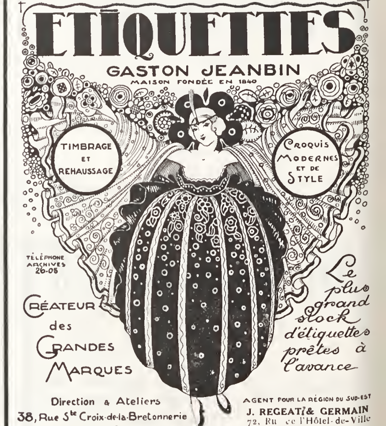
ARGENTEUIL (S.-et-O.)

PARFUMS SYNTHÉTIQUES



(Hydroxycitronellal)

fabriqué par nous depuis 1908



La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU Nº 4 — AVRIL 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



LES PARFUMS "DE ROSANS"

PARIS

rivalisent avec les marques les plus réputées

QUELQUES CRÉATIONS RECOMMANDÉES :

POUDRE DE RIZ extra-fine, exquisement parfumée;
CRÈME DE BEAUTÉ incomparable;
TALCUM POWDER, spécialement préparé pour la toilette;
ETC, ETC.

Ces produits, élégamment et originalement présentés, *peuvent également être livrés en vrac pour la vente au poids ou conditionnés spécialement à votre nom et à votre gré.*

CRÈME DE SAVON POUR LA BARBE, produisant une mousse onctueuse et abondante. Quiconque en a usé une fois ne peut plus s'en passer.

CONSULTEZ-NOUS – ÉCRIVEZ-NOUS
VOUS NE PERDREZ PAS VOTRE TEMPS
NOS PRIX SONT RÉELLEMENT INTÉRESSANTS
EN VENDANT LES PRODUITS "DE ROSANS"
VOUS RÉALISEREZ DE BEAUX PROFITS

GROS — DIRECTION COMMERCIALE : — DEMI-GROS

J.-M. BOUVARD, 34, rue du Bac, PARIS

AGENTS ET REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

FABRIQUE MODERNE DE PARFUMERIE

P. FOUILLAT & M. FAURE

1, Rue Docteur-Mazet, 1, GRENOBLE

Maisons de Vente à ALGER, LYON, PARIS

CONDITIONNEMENT DE TOUS PRODUITS AUX NOM ET MARQUE DU CLIENT

SPÉCIALITÉS :

EAU DE COLOGNE "SULTANA"
PÉTROLE "HACTA"

LOTIONS: LES FLEURS, BOUQUET-ORIENT, TRÈFLE NATURE, ROSE FEUILLÉE

EAU DE COLOGNE et LOTIONS tous Parfums

ÉCHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE

Manufacture de CARTONNAGES

MARIUS MILOU & Cie

Spécialités pour Parfumeurs

MONTÉLIMAR (France)



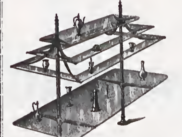
MAISON à PARIS
24, Rue des Petites-Écuries
Téléphone. Gutemberg 62-76



Des Etalages

vitrines-étagères

modernes et élégants
établis spécialement
pour votre profession



J. LAISNAD
(A. et M.)

160, rue Oberkampf
Paris XIe

Téléphone : Roq. 40-30

Renseignements et devis gratis



VAPORISATEURS



Type
Cristal taillé, monture nickel

à Pompe Fémina

La POMPE FÉMINA (brevetée dans tous pays) dont sont munis nos vaporisateurs, présente des avantages immenses : *c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur !*

Elle supprime tous les ennuis de la poire en caoutchouc. Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Elle fonctionne parfaitement même après un long usage. Elle donne un jet égal, régulier et *sans intermittence.*

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA

The pump "FEMINA", (patented in all countries) which is in all our vaporisers shows great avantages : a pure revolution in the vaporiser industry. It takes off tho many inconveniences of the defressor India-rubber. With its we can vaporise you with only one hand. Its work is regular after a long use. Its throw is régular and never stops. All our articles are provided with FEMINA PUMP.

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vrporizadores ofrece inmensos ventajas : *es una verdadera revoluciòn en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano. Funciona perfectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin intermitencia.* Todos los articulos de lujo y de clinicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA



Type
Cristal taillé ou polychromé
Monture nickel ou vermeil

Tous Renseignements, prix et Conditions :

E. BONNARD, au TOUVET *près GRENOBLE (Isère)*

Concessionnaire des Produits et Appareils "VINCIT"

Succursale à MULHOUSE
31, rue du Maréchal-Pétain

ANGLETERRE
Succursale à MANCHESTER

A.V. LYON-PARIS


Marque Déposée

Donnez à vos Parfums de Choix

une Présentation digne d'Eux

Luxueuse, sans extravagance de Style ni de Prix

vous leur assurez ainsi le Succès

B.T.C.I.C.

9, Avenue Perrichont
PARIS

Téléphone : AUTEUIL 29-55
Métro : EGLISE D'AUTEUIL
Télégrammes : EKTONKE

Flacon cristal taillé, capsule dorée, écrin noir et or, doublé satin

---

SYNTHÉTIC FLORE

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE, SAVONNERIE, ETC.
PARFUMS SYNTHÉTIQUES, HUILES ESSENTIELLES

Usines et Bureaux : *54, Route de France* **NICE** Adres. Tél : SYNTHETIC FLORE

NOS SPÉCIALITÉS

IRIS LIQUIDE INALTÉRABLE, LABDANUM INCOLORE
MOUSSE CHÊNE INCOLORE

Essences synthétiques passées s/Fleurs
Produits se rapprochant par leur finesse des Essences Naturelles
JASMIN, MIMOSA, NÉROLI, ŒILLET, ROSE ORIENT, ROSE ROUGE, TUBÉREUSE, VIOLETTE PARME, VIOLETTE DE NICE

Essences déterpénées
CITRON, BERGAMOTE, PORTUGAL, LAVANDE, ROMARIN, etc.

Essences composées 100 %
pour Lotions Eau Toilette, Poudres, Savons, etc.

NOUVEAUTÉ : Essence Poignée de Fleurs

PRODUITS ORGANIQUES

Acétate de Benzyle, Acétate de Linalyle, Acétate de Géranyle, Géraniol J., Géraniol Palmarosa., Citronellol, Rhodinol, Rhodinol rose, Eugénol, Iso-Eugénol, Anéthol, Cinnamate Méthyle, Ionone Alpha pure incolore, Ionone Bêta, Ionone pure Alpha-Bêta, Ionone Méthyle (Violette Iris), Ionone Brute savon, Laurinal (Hydroxy-Citronellal 100 %), Salicylate d'amyle.

CATALOGUE ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

LA MAISON

Fsco Marangolo & Figli

de MESSINE (Sicile)

FONDÉE EN **1830**

se recommande par la QUALITÉ et la PURETÉ de ses ESSENCES

ELLE EST REPRÉSENTÉE DANS LES PRINCIPAUX CENTRES


GIGNOUX FRÈRES & C
Decines près LYON
MÉTALLINE
Pour
CAPSULAGE
TENIR BIEN BOUCHÉ





EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL

30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

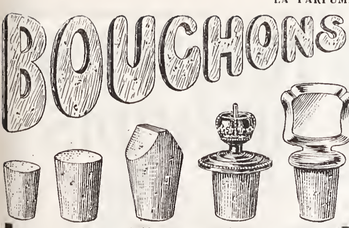
A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 5 — MAI 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs







EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉS POUR LA PARFUMERIE

Bouchons liège, coniques, cylindriques taillés *sifflets*, perforés et 1/2 perforés, rondelles, planchettes, etc.

Bouchons verre et liège

STILLIGOUTTES — TUBES EN ÉTAIN et composition

CATALOGUE ILLUSTRÉ (250 grav.) franco sur demande

J.-P. GRUSSEN, PARIS
50, Boulevard de Strasbourg. Téléph. : NORD 64-75

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS de PARFUMERIE et de BEAUTÉ

— *Gros* — EN VRAC ET FAÇONNÉS — *Demi-gros* —

PARFUMS, LOTIONS, EAUX DE TOILETTE, LAIT DE BEAUTÉ, POUDRES DE RIZ ET A SACHETS, CRÈMES DE BEAUTÉ, FARDS ET POUDRES DE RIZ COMPACTS, ROUGES ONCTUEUX, CRAYONS POUR LES LÈVRES, BATONS ET CRAYONS POUR LES YEUX, PRODUITS POUR LES ONGLES, ETC., ETC.

A. BARTHÉLEMY, Usine : 8, rue de Rouen, COURBEVOIE (Seine)

UNIS-FRANCE

Crème Simon

CRÉÉE EN 1860

LA MEILLEURE — LA PLUS ÉCONOMIQUE

SANS RIVALE pour les Soins de la Peau

SAVONNERIES

Herbron et Chenel

13, Rue Jacob, PARIS (6e)

SAVON ADOUCISSANT DE Ste-THÉRÈSE

TOUS SAVONS DE TOILETTE
ET DE LUXE
SAVONS POUR LA BARBE
POUDRES — DENTIFRICES

Les meilleurs Prix pour le Gros et l'Exportation

Créations au Nom des Clients

Adresser la correspondance à l'USINE D'ALENÇON (Orne)
Téléphone 2-07, Alençon

Dépôts : Londres, Bruxelles, Tunis, Glascow

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE CHIMIQUE DE L'OUEST

Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs
Siège social à PARIS
Usines à DARNETAL et à SAINTE-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels. – Essences naturelles et de synthèse
Colorants pour la Parfumerie et la Savonnerie

Produits de Beauté « SCAP »
EN TUBES

CRÈMES : dentifrice, de beauté, antirides, etc.



SHAMPOOING-CREME (nouveauté) Vaseline, Brillantine etc.

FABRICATION IMPECCABLE — BELLE PRÉSENTATION

Purificateur d'Air Redmount

Merveilleuse Nouveauté antiseptique
Le plus pratique, le plus élégant
et le meilleur marché
des désinfectants aromatiques
pour Salons de Coiffure, Salles de Bains, W.C., etc.

CRÉATIONS ET MARQUES AU NOM DES CLIENTS

Adresser toute la correspondance à notre usine :
10, rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)



Dernière Création



EN TOUS GENRES

Ondulateur BIGOT **Breveté S. G. D. G.** *Ses avantages :*
plus longue **DURÉE** de l'ondulation.
plus grande **RAPIDITÉ**, avec une simple pression, grâce à la gouttière supplémentaire, donne la véritable ondulation MARCEL "La Vague" et marque les deux crêtes.
NE COUPE PAS LES CHEVEUX

Seul Concessionnaire pour la France et l'Etranger **Henry SISMANN, 11, Rue Réaumur - PARIS**

HOUPPES
BIGOUDIS

Mme ROUX-SIBILLON. — Rue des Prairies
VOIRON (Isère).

Commission — Exportation

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE PEIGNES

Ancienne Maison Hugon-Verdet
Fondée en 1860

CHARBONNEL et Cie

Successeurs
10-12-14-Rue de La Paix
OYONNAX

Agent Général à PARIS : Mr G. VARENNE 142 Fourg St DENIS
Téléph. Nord 89-55

PARFUMERIE MURATI

PRODUITS SPÉCIAUX POUR L'EXPORTATION

Dernières Créations :

SECRET DE LUCETTE	EXTRAITS
GOUTTES D'AURORE	LOTIONS
CHARMANT PÉCHÉ	POUDRE-CRÈME
NYMPHÉA	BRILLANTINE

H. DEBOIRE, 56-58, rue de Lagny, MONTREUIL-s/BOIS (Seine)

Agents régionaux pour la France / Représentants pour l'exportation } sont demandés.

Fabrique Belge de Parfumerie

Société Anonyme (INSTITUT DE BEAUTÉ ALEXIS)

Usine : 24-26, rue de l'Automne, BRUXELLES

désire se mettre en rapport avec Maison importante, dans tous les pays étrangers, pour la représentation de ses produits.

SÉRIE COMPLÈTE DE PARFUMERIE, Y COMPRIS SPÉCIALITÉS DE BEAUTÉ

VAPORISATEURS


Type
Cristal taillé, monture nickel

à Pompe Fémina

La POMPE FÉMINA (brevetée dans tous pays) dont sont munis nos vaporisateurs, présente des avantages immenses : *c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur* !

Elle supprime tous les ennuis de la poire en caoutchouc. Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Elle fonctionne parfaitement même après un long usage. Elle donne un jet égal, régulier et *sans intermittence.*

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA

The pump "FEMINA", (patented in all countries) which is in all our vaporisers shows great avantages : a pure revolution in the vaporiser industry. It takes off tho many inconveniences of the defressor India-rubber. With its we can vaporise you with only one hand. Its work is regular after a long use. Its throw is régular and never stops. All our articles are provided with FEMINA PUMP.

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vrporizadores ofrece inmensos ventajas : *es una verdadera revolución en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano Funciona perfectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin intermitencia.* Todos los articulos de lujo y de clinicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA


Type
Cristal taillé ou polychromé
Monture nickel ou vermeil

Tous Renseignements, prix et Conditions :

E. BONNARD, au TOUVET *près* *GRENOBLE (Isère)*

Concessionnaire des Produits et Appareils "VINCIT"

Succursale à MULHOUSE
31, rue du Maréchal-Pétain

ANGLETERRE
Succursale à MANCHESTER



EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL
30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24

COIFFAGE DE FLACONS

BAUDRUCHE

TRANSPARENTE – OPAQUE dite CAPSKIN - PARCHEMIN en BAUDRUCHE

PEAUX MOUTON MEGIES

CANEPIN

ÉTABLISSEMENTS WITT

FABRICANTS

Téléphone : NORD 88-40 **LA COURNEUVE (Seine)** Téléphone : NORD 88-40

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CRINS ARTIFICIELS

CAPES - VISCOSE


AVANT SÉCHAGE

CAPSULAGE
HERMÉTIQUE ET INVIOLABLE




APRÈS SÉCHAGE

USINE à SAINT-JUST-DES MARAIS (Oise)

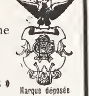
REPRÉSENTANTS :

VAR, ALPES MARITIMES et BOUCHES-DU-RHONE : M. C. Virorello, 2, avenue Chiris, *à Grasse*.
LYON et Région : M. T. Dethomme 57, rue de Créqui, *à Lyon*.
BORDEAUX et Région : M. Colombier, 26, rue de Fleurus, *à Bordeaux*.
ALSACE-LORRAINE : M. G. Perrin, *à Schiltigheim-Strasbourg*.
MAROC et ALGÉRIE : M. L. Chauffy, 10, rue Saint-Augustin *à Alger*.
TUNISIE : M. L. Ninin, 2, rue El Menjour, *à Tunis*
ITALIE : M. M. Durando, 1, via Giovanni Prati, *à Turin*.
SUISSE : M. Fr. Binder, 3, Grande-Rue, *à Genève*.
BELGIQUE : M. A. Couvreur, 123, rue Rogier, à *Bruxelles*.
ESPAGNE : Comercial Anonyma Vila, 6, Trafalgar, *à Barcelone*.
PAYS BAS : M. Herman D. Cohen, *à Deventer*.
EGYPTE : M. Mihanoff, 56, Charia Kasr-El-Nil, *au Caire*.
BRÉSIL : M. E. Degand, *à Rio-de-Janeiro*.
INDES NÉERLANDAISES ; M. Groen, *a Batavia*.
ARGENTINE et URUGUAY : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 1124, avenida de Mayo, *à Buenos-Ayres*.
CHILI, PÉROU et BOLIVIE : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 29, Casilla, *à Santiago-de-Chili*.
NORVÈGE : Nerliens Kemisk-Tekniske Aktieselskap, 35, Toldbodgt, à *Christiana*.

USINES FABRIQUANT A L'ETRANGER :

VISCOSE DEVELOPMENT C°, Ltd, *a Bromley* (Kent), *Grande-Bretagne*.
CAPES-VISCOSE INC., *à Delawanna* (New-Jersey). *Etats-Unis d'Amérique*.

PLANTATIONS
sélectionnées des vraies **qualités** de menthe
« **Peppermint** » **cultivées** en France.


Marque déposée

Essences Spéciales de « Fleurs de Menthe »

Louis RAYSSAC

Ancien propriétaire-fabricant de la Liqueur
« PEPPERMINT RAISSAC », à Revel
Cultures actuelles et Usine à Tournefeuille (Haute-Garonne)
***Siège social : 12, rue Périgord, à* Toulouse**

Flor-Mint Mitcham
Flor-Mint *** (étoiles)
Flor-Mint ** (étoiles)

J. W PARKINSON
oil Mint Michigan
EXPORTATION

Agents et Dépositaires :
Sole Agent, FORT U K & CHARPENTIER, 75, Great Tichfield Street, London W[1].
MM. P GILBERT & Cie, 3 bis, rue Bleue, à Paris.
MM. L. SAISSE & X. GUIARD, 75, rue de la République a Lyon
District de Grasse (Alpes-Maritimes) :
Maison Fortuné BŒUF. Mme Veuve BŒUF & P. RICORD, successeurs, à Grasse.

ANT ALESSANDRO & Co

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS
MESSINE (Italie)
Usine à ITALA, près Messine

Essences — DE — | **Citron, Bergamote / Orange, Bigarade / Mandarine, Cédrat**

Des Meilleures Contrées de la Région
GARANTIES PURES sur facture
Prix défiant toute concurrence - - - -

ESSENCES DÉTERPÉNÉES

AGENT-DÉPOSITAIRE
Robert GIRARD
MATIÈRES PREMIÈRES
Téléph. : WAGRAM 96-59 **ASNIÈRES-s-SEINE**
Télégr. : ROBERGIRAR-ASNIÈRES (Seine) *6 et 8, Rue d'Anjou*

Paul LECLERC, 7, Place Bellecour, Représt pour Lyon et la Région

SYNTHÉTIC FLORE

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE, SAVONNERIE, ETC.
PARFUMS SYNTHÉTIQUES, HUILES ESSENTIELLES

Usines et Bureaux : *54, Route de France* **NICE** Adres. Tél. : SYNTHETIC FLORE

NOS SPÉCIALITÉS

IRIS LIQUIDE INALTÉRABLE, LABDANUM INCOLORE
MOUSSE CHÊNE INCOLORE

Essences synthétiques passées s/Fleurs
Produits se rapprochant par leur finesse des Essences Naturelles
JASMIN, MIMOSA, NÉROLI, ŒILLET, ROSE ORIENT, ROSE ROUGE, TUBÉREUSE, VIOLETTE PARME, VIOLETTE DE NICE

Essences déterpénées
CITRON, BERGAMOTE, PORTUGAL, LAVANDE, ROMARIN, etc.

Essences composées 100 %
pour Lotions Eau Toilette, Poudres, Savons, etc.

NOUVEAUTÉ : Essence Poignée de Fleurs

PRODUITS ORGANIQUES

Acétate de Benzyle, Acétate de Linalyle, Acétate de Géranyle, Géraniol J., Géraniol Palmarosa., Citronellol, Rhodinol, Rhodinol rose, Eugénol, Iso-Eugénol, Anéthol, Cinnamate Méthyle, Ionone Alpha pure incolore, Ionone Bêta, Ionone Pure Alpha-Bêta, Ionone Méthyle (Violette Iris), Ionone Brute savon, Laurinal (Hydroxy-Citronellal 100 %), Salicylate d'amyle.

CATALOGUE ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

GROLÉA & SORDES

Parfums Synthétiques & Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

USINE ET BUREAUX :
11, Rue Jules-Ferry - SURESNES (Seine)

Spécialités :

VIOLETTE, ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE VIORALDÉINE

Acétate de Benzyle.	Benzoate de Benzyle.
» Linalyle.	» Méthyle.
Alcool Benzylique.	Indol.
» Phénylétylique.	Musc-Ambrette.
Alc. et Ald. Octylique.	» Xyléne.
» » Nonylique.	Néroline, Yara-Yara.
» » Décylique.	Rhodinol.
Aldéhyde Phénylacétique.	Salicylate d'Amyle.

Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin. — Œillet. — Roses.
Violette blanche, verte. — Trèfle.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 6 — JUIN 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



LES PARFUMS "DE ROSANS"

PARIS

rivalisent avec les marques les plus réputées

QUELQUES CRÉATIONS RECOMMANDÉES :

POUDRE DE RIZ extra-fine, exquisement parfumée ;
CRÈME DE BEAUTÉ incomparable ;
TALCUM POWDER, spécialement préparé pour la toilette ;
ETC., ETC.

Ces produits, élégamment et originalement présentés, *peuvent également être livrés en vrac pour la vente au poids ou conditionnés spécialement à votre nom et à votre gré.*

CRÊME DE SAVON POUR LA BARBE, produisant une mousse onctueuse et abondante. Quiconque en a usé une fois ne peut plus s'en passer.

CONSULTEZ-NOUS – ÉCRIVEZ-NOUS
VOUS NE PERDREZ PAS VOTRE TEMPS
NOS PRIX SONT RÉELLEMENT INTÉRESSANTS
EN VENDANT LES PRODUITS "DE ROSANS"
VOUS RÉALISEREZ DE BEAUX PROFITS

GROS — DIRECTION COMMERCIALE : — DEMI-GROS

J.-M. BOUVARD, 34, rue du Bac, PARIS

AGENTS ET REPRÉSENTANTS DEMANDÉS



... Vous vendrez facilement à des Clients satisfaits les

PRODUITS DE LUXE

de la Parfumerie DEMAY

41, Rue de Seine, PARIS

la Poudre de Grand'Mère
la Crème de Grand'Mère
présentées en pots grès artistiques originaux.

les Fards
SÈVE MEDJÉ, pour cils et sourcils.
KOHL D'ORIENT, pour approfondir le regard.
ÉGYPTIA, cosmétique pour les yeux.
CERISY, rouge liquide parfumé pour les lèvres.

Tarif complet avec Conditions spéciales pour Grossistes envoyé franco sur d mande.

USINE : Rue des Trois-Coigneaux, à NIORT (Deux-Sèvres)

SAVONNERIES

Herbron et Chenel

13, Rue Jacob, PARIS (6e)

SAVON ADOUCISSANT DE Ste-THÉRÈSE

TOUS SAVONS DE TOILETTE
ET DE LUXE
SAVONS POUR LA BARBE
POUDRES — DENTIFRICES

Les meilleurs Prix pour le Gros et l'Exportation

Créations au Nom des Clients

Adresser la correspondance à l'USINE D'ALENÇON (Orne)
Téléphone 2-07, Alençon

Dépôts : Londres, Bruxelles, Tunis, Glascow

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE CHIMIQUE DE L'OUEST

Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs
Siège social à PARIS
Usines à DARNETAL et à SAINTE-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels. – Essences naturelles et de synthèse
Colorants pour la Parfumerie et la Savonnerie

Produits de Beauté « SCAP »

EN TUBES

CRÈMES : dentifrice, de beauté, antirides, etc.



SHAMPOOING-CREME (nouveauté) Vaseline, Brillantine etc.

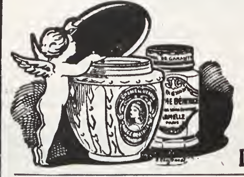
FABRICATION IMPECCABLE — BELLE PRÉSENTATION

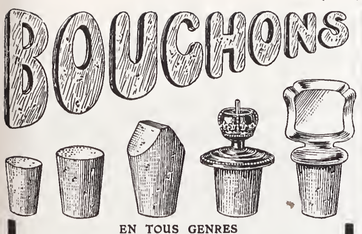
Purificateur d'Air Redmount

Merveilleuse Nouveauté antiseptique
Le plus pratique, le plus élégant
et le meilleur marché
des désinfectants aromatiques
pour Salons de Coiffure, Salles de Bains, W.C., etc.

CRÉATIONS ET MARQUES AU NOM DES CLIENTS

Adresser toute la correspondance à notre usine :
10, rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)





EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉS POUR LA PARFUMERIE

Bouchons liège, coniques, cylindriques taillés *sifflets*, perforés et 1/2 perforés, rondelles, planchettes, etc.

Bouchons verre et liège

STILLIGOUTTES — TUBES EN ÉTAIN et composition

CATALOGUE ILLUSTRÉ (250 grav.) franco sur demande

J.-P. GRUSSEN, PARIS

50, Boulevard de Strasbourg. Téléph. : NORD 64-75



Jules LERESCHE

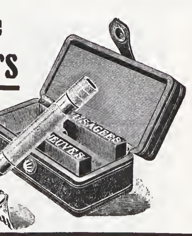
Ses Fils et Gendre

FABRICANTS

à St-JULIEN-DU-SAULT (Yonne)

Maison fondée en 1854

CATALOGUE - FRANCO -



VAPORISATEURS

à Pompe "FÉMINA"

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
Plus de POIRES en CAOUTCHOUC

La POMPE FÉMINA (brevetée en tous pays), dont sont munis tous nos Vaporisateurs, présente des avantages immenses : c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur.

Elle supprime tous les ennuis de la ***Poire en Caoutchouc*** et son bon fonctionnement en est ***garanti.*** Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Entièrement métallique, elle fonctionne parfaitement, même après un long usage. Elle donne un jet toujours puissant, régulier et sans intermittence.

Par sa forme sobre et ***élégante,*** nos appareils réprésentent le ***dernier cri*** du Vaporisateur moderne.

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA, présentée sous la forme d'un gland, livré soit ***doré*** ou ***nickelé.***

The pump « FEMINA » (patented il all countries), wich is in all our vaporisers, schows great avantages : a pure revolution in the vaporiser industry. It takes off the many inconveniences of the defressor Indiarubber. With it we can vaporise you with only one hand. Its work is regular after a long use. Its throw is regular and never stops. All our articles are provided with FEMINA PUMP.



Type « AGRÉABLE » Monture à Gland EMBOUTI



Type « MIGNON » Monture à Gland DÉCOLLETÉ

REPRÉSENTANTS sérieux demandés pour la FRANCE et l'ETRANGER. Références premier ordre exigées et connaissance approfondie clientèle.

Société des Vaporisateurs et Pompes "FÉMINA" - Usine et Bureaux : VALENCE-SUR-RHONE (Drôme) France


ALUMINIUM
ETABLISSEMENTS BERLAN
70, rue d'Angoulême
PARIS
Téléphone Roquette-45-36
BOITES
TUBES
GIBBS
COUVERCLES
METALLIQUES EN TOUS GENRES
Savon Dentifrice
pour Parfumeurs et Pharmaciens
MODÈLES RICHES DÉPOSÉS
Catalogue, Echantillons franco sur demande

Impressions artistiques pour Parfumerie

CAMIS et Cie

59 Bd de Strasbourg. *Paris*

Agence pour le Sud de la France :

6 Quai de Retz . *Lyon*

CRÉATION DE MODÈLES

POUR



Etiquettes de Luxe,
Catalogues illustrés,
Affiches . Tableaux



Etiquettes pour la Parfumerie

Spécialité d'Etiquettes Omnibus

Grand Choix de Modèles

CRÉATION DE MODÈLES DE LUXE
pour la Pharmacie et la Parfumerie

Anciennes Imprimeries Palyart et Pichot réunies

DOUIN & JOUNEAU

PARIS - 3, Rue Papin, 3 - PARIS
(Square des Arts-et-Métiers)





Direction : rue Tronchet, 21 -- Téléph. : central 66-48 -- PARIS

Tous ARTICLES pour PARFUMEURS et PHARMACIENS

VERRERIE : Spécialité de flacons de luxe et ordinaires, cristal et demi-cristal, bouchés à l'émeri ou au liège, taillés et décorés ou non, toutes formes, dimensions et contenances. Pots et boîtes à crème, brillantine ou dentifrice, en verre blanc ou dépoli, opale, etc.

Bouteilles à lotion, eau de Cologne, fioles diverses. Création de nouveaux modèles. Etudes croquis, devis.

Atelier spécial pour tous travaux de décoration sur verre, cristal, porcelaine, tous styles anciens et modernes. Vitrification, artistique et industrielle. Dépolissage, satinage, gravure, dorure, émaux, etc.

ÉTIQUETTES : de luxe et ordinaires. Timbrage, or, couleur, fantaisie.

CARTONNAGES : Ecrins, coffrets, boîtes en tous genres pour Parfumeurs, Confiseurs, etc.

IMPRESSIONS : Travaux artistiques : tableaux-réclame, catalogues, calendriers, cartes parfumées, etc.

Tous travaux exécutés dans nos propres usines et ateliers

FABRIQUE DE

CARTONNAGES

L. Bertrand

15, r. Grenier, St-Lazare

PARIS

Téléphone : Archives 15-96



Manufacture de CARTONNAGES

MARIUS MILOU & Cie

Spécialités pour Parfumeurs

MONTÉLIMAR
(France)



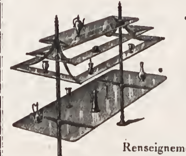
MAISON à PARIS
24, Rue des Petites-Écuries
Téléphone. Gutemberg 62-76



Des Etalages

vitrines-étagères

modernes et élégants
établis spécialement
pour votre profession



J. LAISNAD
(A. et M.)

160, rue Oberkampf
Paris XIe

Téléphone : Roq. 40-30

Renseignements et devis gratis

SUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU MAROC

Rapport de la mission confiée à MM. Perrot et Gentil par M. le Ministre du Commerce et l'Office National des Matières premières.

1. Notice climatologique et géologique	L. Gentil.
2. Végétation du Maroc	R. Maire.
3 Plantes dans la thérapeutique indigène	Jean Gattefossé.
4. Drogues animales et minérales. . .	E. Perrot et Gattefossé.
5 Matières colorantes végétales . . .	Mme Dufougeré.
6. Plantes utiles spontanées du Maroc	E. Perrot.

Prix : 25 fr., LIBRAIRIE DE "LA PARFUMERIE MODERNE"
112, route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

Cliché *Chimie et Industrie.*



MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS



- ALAMBICS -
A ESSENCES

NOUVEL APPAREIL Système DARIER

Breveté S. G. D. G.

pour la RECTIFICATION
et la DÉTERPÉNATION des ESSENCES

IMPORTATION — EXPORTATION

Essences et Matières Premières pour Parfumerie

Marcel VIAN
MARSEILLE

Importation d'Essences de Lemongrass, Ylang Ylang, Géranium Bourbon et d'Algérie, Vétyver, Citronnelles, Petitgrain, Palmarosa, Rose de Bulgarie, Bois de Rose, de Cèdre, Menthe Japon, Menthol, etc., etc.

Bureaux : 24, rue Vacon. — Télégr. : MAVIAN

Parfumeurs !! Chimistes !!

le Batteur-Mélangeur Bouvard
à 3 vitesses

MÉLANGE
LES PATES
LES CRÈMES
LES FARDS

TAMISE
LES POUDRES

Essai gratuit 15 jours

DEMANDEZ
NOS CATALOGUES

Ets PALICOT-LOBA

5, rue de Staint-Germain, COURBEVOIE (Seine)

ALAMBICS PERFECTIONNÉS

POUR LA DISTILLATION DES

Ancienne Maison
L. TOURNIAIRE

Fleurs, Plantes,
Vins, Marcs, etc.

ÉTABLISSEMENTS

Ulysse FABRE

Constructeur
Breveté S.G.D.G.

VAISON
(Vaucluse)

TÉLÉPHONE : 2
TÉLÉGRAMMES :
Fabre - Vaison

CATALOGUES
DEVIS
RENSEIGNEMENTS
ET RÉFÉRENCES
franco sur demande



Construction française des plus soignées, avec aciers spéciaux de première qualité

MONTAGE FACILE — FORCE ABSORBÉE MINIMA — PALIERS A BILLES
GRAND RENDEMENT — COMMANDE DANS TOUTES LES DIRECTIONS

Télégr.
ATELUNIS-
BILLANCOURT

LES ATELIERS RÉUNIS (Sté Anme)
30, Rue du Point-du-Jour, BILLANCOURT (Seine)

Téléphone :
AUTEUIL
01-22

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 7 — JUILLET 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



... Vous vendrez facilement
à des Clients satisfaits les

PRODUITS DE LUXE
de la Parfumerie DEMAY

41, Rue de Seine, PARIS

la Poudre de Grand'Mère
la Crème de Grand'Mère

présentées en pots grès artistiques originaux.

les Fards

SÈVE MEDJÉ, pour cils et sourcils.
KOHL D'ORIENT, pour approfondir le regard.
ÉGYPTIA, cosmétique pour les yeux.
CERISY, rouge liquide parfumé pour les lèvres.

Tarif complet avec Conditions spéciales pour Grossistes envoyé franco sur demande.

USINE : Rue des Trois-Coigneaux, à NIORT (Deux-Sèvres)

POUDRES
DE
SAVON

Savonnerie du Miroir - Marseille

Vous augmenterez votre clientèle en vendant la

Crème Béatrice



BLANCHE
LÉGÈRE
EXQUISE

La seule dont la conservation soit absolument parfaite

Crème Béatrice WHITE LIGHT EXQUISITE
The only one which rever turns rancid :: :: ::

Crème Béatrice BLANCA LIGERA EXQUISITA
La única que puede conservarse perfectamente :: ::

Laboratoire HARMELLE-SALARNIER
CRÉPIEUX-près-LYON (France)



EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET BUREAU DE VENTE AU SIÈGE SOCIAL

30, Rue d'Hauteville, PARIS. Tél. : Bergère 54-24

COIFFAGE DE FLACONS

BAUDRUCHE

TRANSPARENTE – OPAQUE dite CAPSKIN - PARCHEMIN en BAUDRUCHE

PEAUX MOUTON MEGIES

CANEPIN

ÉTABLISSEMENTS WITT

FABRICANTS

Téléphone : NORD 88-40 LA COURNEUVE (Seine) Téléphone : NORD 88-40

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CRINS ARTIFICIELS

CAPES - VISCOSE



AVANT SÉCHAGE

CAPSULAGE

HERMÉTIQUE ET INVIOLABLE



USINE à SAINT-JUST-DES-MARAIS (Oise)



APRÈS SÉCHAGE

REPRÉSENTANTS :

VAR, ALPES-MARITIMES et BOUCHES-DU-RHONE : M. C. Virorello, 2, avenue Chiris, *à Grasse.*

LYON et Région : M. T. Dethomme, 57, rue de Créqui, *à Lyon.*

BORDEAUX et Région : M. Colombier, 26, rue de Fleurus, *à Bordeaux.*

ALSACE-LORRAINE : M. G. Perrin, *à Schiltigheim-Strasbourg.*

MAROC et ALGÉRIE : M. L. Chauffy, 10, rue Saint-Augustin, *à Alger.*

TUNISIE : M. L. Ninin, 2, rue El Menjour, *à Tunis*

ITALIE : M. M. Durando, 1, via Giovanni Prati, *à Turin.*

SUISSE : M. Fr. Binder, 3, Grande-Rue, *à Genève.*

BELGIQUE : M. A. Couvreur, 123, rue Rogier, *à Bruxelles*

ESPAGNE : Comercial Anonyma Vila, 6, Trafalgar, *à Barcelone.*

PAYS BAS : M. Herman D. Cohen, *à Deventer.*

EGYPTE : M. Mihanoff, 56, Charia Kasr-El-Nil, *au Caire.*

BRÉSIL : M. E. Degand, *à Rio-de-Janeiro.*

INDES NÉERLANDAISES ; M. Groen, *a Batavia.*

ARGENTINE et URUGUAY : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 1124, avenida de Mayo, *à Buenos-Ayres.*

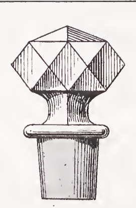
CHILI, PÉROU et BOLIVIE : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 29, Casilla, *à Santiago-de-Chili.*

NORVÈGE : Nerliens Kemisk-Tekniske Aktieselskap, 35, Toldbodgt, à *Christiana.*

USINES FABRIQUANT A L'ETRANGER :

VISCOSE DEVELOPMENT Cᵒ, Ltd, *a Bromley* (Kent), *Grande-Bretagne.*

CAPES-VISCOSE INC., *à Delawanna* (New-Jersey). *Etats-Unis d'Amérique.*





c'est LA NOUVELLE 12 HP

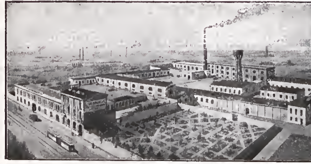
BERLIET

livrée avec 5 roues
éclairage et démarrage électriques

AU PRIX
D'UNE VOITURETTE

19.200 francs

la voir et l'essayer dans toutes nos Agences





MIGONE & Cie, MILAN (Italie)

ESSENCE D'IRIS *(de Florence)*

CONCRÈTE ET LIQUIDE

RÉSINE D'IRIS de Florence, **RACINES D'IRIS** de Florence, **POUDRE D'IRIS** de Florence

pour les Fabricants de Parfumerie, de Savons de Toilette, Droguistes, etc.

Demander les prix à MIGONE & Cie, Distillateurs, MILAN. Corso Buenos-Ayres, 81

Voulez-vous **CRÉER**
Un Extrait aux Fleurs
Un Parfum nouveau

Voulez-vous vous **ASSURER**
Une Composition spéciale
Un Produit personnel

Ecrivez à

H. EUZIÈRE & Co

Fabrique de Matières Premières pour Parfumerie

GRASSE (France)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES

PRODUCTEURS DE FLEURS

POUR

LA PARFUMERIE

DE

l'Arrondissement de Grasse

Société Anonyme à Capital variable

Concrètes, Jasmin, Rose, Essence, etc.

Siège Social et Usine :

Quartier des Abattoirs, à GRASSE

Téléphone : 3-59

Société des Produits de Synthèse

SOPROS

MANTES-s/SEINE (S.-et-O.)

Téléphone No 178

Télégrammes : Sopros, Mantes-sur-Seine

FABRIQUE DE PARFUMS
Artificiels et Synthétiques

QUELQUES SPÉCIALITÉS

ORANGER FLEURS
ŒILLETTINE
HYDROXYCITRONELLAL chim. pur 100 %
VANILLINE chim. pure 100 % de l'Eugénol
ROSES SYNTH. S.P.S.
ALCOOL PHÉNYLÉTHYLIQUE bipurifié

Catalogue et offres échantillonnées sur demande

Dre GIUSEPPE ROMEO FILOCAMO

à REGGIO CALABRIA

PORTUGAL (ORANGE DOUCE) — BIGARADE — MANDARINE — NÉROLI
ESSENCES PURES NATURELLES D'AGRUMI
BERGAMOTTE ZESTE — BERGAMOTTE DISTILLÉE — CITRON

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES

E. Bourdet & Co, Rue Mademoiselle, 61, Paris (XVe).
Eugène Nicolas, rue Droite, 17, Grasse (Alpes-Maritimes).
Edmond Boucha, Golfe Juan (Alpes-Maritimes).
L. Saisse & X. Guiard, rue Servient, 58, Lyon.
Vilem Bidla, 35, Halkova trida, Vrsovice-Prague.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 8 — AOUT 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs





Créations Artistiques
Fantaisies et Nouveautés
Modèles Exclusifs

Articles de Paris
Damasquinés-Polies
Commission-Exportation

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE PEIGNES
Ancienne Maison Hugon-Verdet
Fondée en 1860

CHARBONNEL ET Cie
Successeurs
10-12-14-Rue de la Paix
OYONNAX (Ain)
Usines à Oyonnax
St-Martin du Fresnes

Agent Général à PARIS : Mr G. VARENNE 142 Fourg St DENIS
Téléph. Nord 89-55

"FLORA LUTETIA"

GROS :
80, Rue Armand-Carrel, 80
MONTREUIL-sous-BOIS
près PARIS
Téléphone : DIDEROT 35-14

PARFUMS DE LUXE
EAUX DE COLOGNE
POUDRES DE RIZ

Agent exclusir pour l'Italie
E. EPISCOPO
84, Via dei Gracchi, 84
ROMA

— Agents régionaux (France et Etranger) sont demandés —

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE CHIMIQUE DE L'OUEST

Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs

Siège social à PARIS

Usines à DARNETAL et à SAINTE-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels. – Essences naturelles et de synthèse Colorants pour la Parfumerie et la Savonnerie

Produits de Beauté « SCAP »

EN TUBES

CRÈMES : dentifrice, de beauté, antirides, etc.

SCAP

SHAMPOOING-CREME (nouveauté) Vaseline, Brillantine etc.

FABRICATION IMPECCABLE — BELLE PRESENTATION



Purificateur d'Air Redmount

Merveilleuse Nouveauté antiseptique
Le plus pratique, le plus élégant
et le meilleur marché
des désinfectants aromatiques
pour Salons de Coiffure, Salles de Bains, W.C., etc.

CRÉATIONS ET MARQUES AU NOM DES CLIENTS

Adresser toute la correspondance à notre usine :
10, rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)



...Vous vendrez facilement à des Clients satisfaits les

PRODUITS DE LUXE de la Parfumerie DEMAY

41, Rue de Seine, PARIS

la Poudre de Grand'Mère
la Crème de Grand'Mère
présentées en pots grès artistiques originaux.

les Fards
SÈVE MEDJÉ, pour cils et sourcils.
KOHL D'ORIENT, pour approfondir le regard.
ÉGYPTIA, cosmétique pour les yeux.
CERISY, rouge liquide parfumé pour les lèvres.

Tarif complet avec Conditions spéciales pour Grossistes envoyé franco sur d mande.

USINE : Rue des Trois-Coigneaux, à NIORT (Deux-Sèvres)

SAVONNERIES

Herbron et Chenel

13, Rue Jacob, PARIS (6e)

SAVON ADOUCISSANT DE Ste-THERÈSE

TOUS SAVONS DE TOILETTE
ET DE LUXE
SAVONS POUR LA BARBE
POUDRES — DENTIFRICES

Les meilleurs Prix pour le Gros et l'Exportation

Créations au Nom des Clients

Adresser la correspondance à l'USINE D'ALENÇON (Orne)
Téléphone 2-07, Alençon

Dépôts : Londres, Bruxelles, Tunis, Glascow

POUDRES

DE

SAVON

Savonnerie du Miroir - Marseille



SCHAMPOING

spécial pour cheveux blonds et décolorés à l'oxygène naissant

Le seul réellement efficace

SCHAMPOING "CÉRÈS"

En tubes et en enveloppes
Pour toutes nuances

Le plus Mousseux des Schampoings

GROS SUCCÈS

Conditions avantageuses et Echantillons gratuits sur demande

Jos. BERTIN, 30, rue Trézel, Paris (XVIIe)



VULGARISATION des CATAPLASMES au HENNÉ

TOUTES NUANCES

INNOCUITÉ ABSOLUE = 40 ANNÉES DE SUCCÈS

Représentants en Parfumerie sont demandés

VAPORISATEURS

à Pompe "FÉMINA"

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
Plus de POIRES en CAOUTCHOUC


Type « AGRÉABLE »
Monture à Gland
EMBOUTI

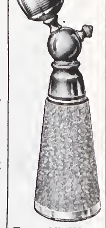
La POMPE FÉMINA (brevetée en tous pays), dont sont munis tous nos Vaporisateurs, présente des avantages immenses : c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur.

Elle supprime tous les ennuis de la ***Poire en Caoutchouc*** et son bon fonctionnement en est ***garanti.*** Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Entièrement métallique, elle fonctionne parfaitement, même après un long usage. Elle donne un jet toujours puissant, régulier et sans intermittence.

Par sa forme sobre et ***élégante,*** nos appareils répresentent le ***dernier cri*** du Vaporisateur moderne.

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA, présentée sous la forme d'un gland, livré soit ***doré*** ou ***nickelé.***

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vaporizadores ofrece immensos vantajas : *es una verdadera revolución en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano. Funciona perfectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin interm itencia.* Todos los articulos de lujo y de clinicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA.


Type « MIGNON »
Monture à Gland
DÉCOLLETÉ

REPRÉSENTANTS sérieux demandés pour la FRANCE et l'ETRANGER. Références premier ordre exigées et connaissance approfondie clientèle.

Société des Vaporisateurs et Pompes "FÉMINA" - Usine et Bureaux : VALENCE-SUR-RHONE (Drôme) France



TOUS les BOUCHONS

Verre, Liège, Stilligouttes, etc.

POUR la PARFUMERIE

TUBES en ÉTAIN

Catalogue illustré (250 grav.) franco sur demande

J.-P. GRUSSEN, PARIS

50, Boulevard de Strasbourg - Téléph. : Nord 64-75

ÉTABLISSEMENTS

BETTS & BLANCHARD

Société Anonyme au Capital de 4 000 000

BOITE POSTALE N° 17 ◇ LA BASTIDE-BORDEAUX

PARIS
65, Rue de la Verrerie
Téléph. Archives 09.31

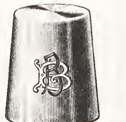
MARSEILLE
38, Rue Cousolat
Téléph. 20.91

TUBES

CAPSULES
MÉTALLIQUES

ÉTAIN
EN FEUILLES

BOUCHONS
STILLIGOUTTE



Anciennes Maisons
P. BOUTILLIER, J. BROSSE, E. DAGET, DORIZON
Société des Anciens Etablissements RICHTER

E. KRIEG & P. ZIVY

INGÉNIEURS E.C.P., SUCCESSEURS

Première Usine créée en France pour la Fabrication des

TUBES EN ÉTAIN

pour Produits pharmaceutiques, Vaseline, Pâte dentifrice, etc.

TUBES ÉMAILLÉS et IMPRIMÉS

BOUCHONS MÉTALLIQUES
STILLIGOUTTES

Machines perfectionnées
à Grande Production

USINES et BUREAUX :
21, Rue Barbès
GRAND MONTROUGE (Seine)
Téléphone :
SEGUR 85-36



INGÉNIEUR-CHIMISTE ÉTRANGER

(Pays neutre)

de grande compétence et ayant longue pratique dans la fabrication des Parfums Synthétiques, cherche situation de Directeur ou Chef de service dans Maison Française. Est en mesure d'indiquer nouveaux procédés.

Ecrire à P., 496, Bureau du Journal.

A VENDRE POUR RAISON DE SANTÉ

PARFUMERIE DE LUXE FRANÇAISE

MARQUE CONNUE

avec matériel, stock et formules

Ecrire : N. P. 56, Bureau du Journal

COIFFAGE DE FLACONS

BAUDRUCHE

TRANSPARENTE – OPAQUE dite CAPSKIN – PARCHEMIN en BAUDRUCHE

PEAUX MOUTON MEGIES

CANEPIN

ÉTABLISSEMENTS WITT

FABRICANTS

Téléphone : NORD 88-40 **LA COURNEUVE (Seine)** Téléphone : NORD 88-40

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CRINS ARTIFICIELS

CAPES - VISCOSE



AVANT SÉCHAGE

CAPSULAGE

HERMÉTIQUE ET INVIOLABLE

16, Rue du Louvre, PARIS

USINE à SAINT-JUST-DES-MARAIS (Oise)





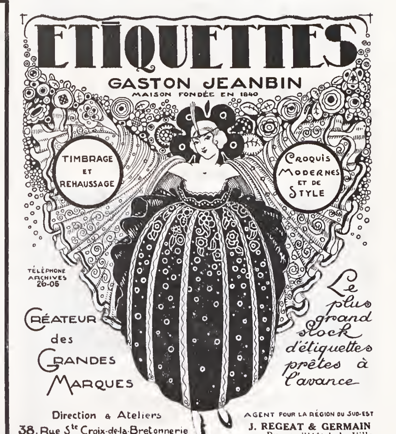
APRÈS SÉCHAGE

REPRÉSENTANTS :

VAR, ALPES MARITIMES et BOUCHES-DU-RHONE : M. C. Virorello, 2, avenue Chiris, *à Grasse*.
LYON et Région : M. T. Dethomme 57, rue de Créqui, *à Lyon*.
BORDEAUX et Région : M. Colombier, 26, rue de Fleurus, *à Bordeaux*.
ALSACE-LORRAINE : M. G. Perrin, *à Schiltigheim-Strasbourg*.
MAROC et ALGÉRIE : M. L. Chauffy, 10, rue Saint-Augustin, *à Alger*.
TUNISIE : M. L. Ninin, 2, rue El Menjour, *à Tunis*
ITALIE : M. M. Durando, 1, via Giovanni Prati, *à Turin*.
SUISSE : M. Fr. Binder, 3, Grande-Rue, *à Genève*.
BELGIQUE : M. A. Couvreur, 123, rue Rogier, *à Bruxelles*
ESPAGNE : Comercial Anonyma Vila, 6, Trafalgar, *à Barcelone*.
PAYS BAS : M. Herman D. Cohen, *à Deventer*.
EGYPTE : M. Mihanoff, 56, Charia Kasr-El-Nil, *au Caire*.
BRÉSIL : M. E. Degand, *à Rio-de-Janeiro*.
INDES NÉERLANDAISES ; M. Groen, *a Batavia*.
ARGENTINE et URUGUAY : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 1124, avenida de Mayo, *à Buenos-Ayres*.
CHILI, PÉROU et BOLIVIE : Comptoir Général de Dépôts et Représentations Simon Hermanos, 29, Casilla, *à Santiago-de-Chili*.
NORVÈGE : Nerliens Kemisk-Tekniske Aktieselskap, 35, Toldbodgt, *à Christiana*.

USINES FABRIQUANT A L'ETRANGER :

VISCOSE DEVELOPMENT Co, Ltd, *a Bromley* (Kent), *Grande-Bretagne*.
CAPES-VISCOSE INC., *à Delawanna* (New-Jersey). *Etats-Unis d'Amérique*.



ETIQUETTES
GASTON JEANBIN
MAISON FONDÉE EN 1840
TIMBRAGE ET REHAUSSAGE
CROQUIS MODERNES ET DE STYLE
TÉLÉPHONE ARCHIVES 26-05
CRÉATEUR des GRANDES MARQUES
Le plus grand stock d'étiquettes prêtes à l'avance
Direction & Ateliers
38, Rue Ste Croix-de-la-Bretonnerie
PARIS (IVe)
AGENT POUR LA RÉGION DU SUD-EST
J. REGEAT & GERMAIN
72, Rue de l'Hôtel-de-Ville
LYON

LA PLUS IMPORTANTE FABRIQUE ITALIENNE D'HUILES ESSENTIELLES ET ESSENCES

R. SUBINAGHI & Cie

Société Anonyme au Capital de **5 MILLIONS**

à MILAN

STOCK A PARIS — **STOCK A PARIS**

PARIS

13, Rue de Trévise, 13



TÉLÉPHONES :

PARIS : Bergère 38-45

MILAN 60-162, 60-432, 10-868, 30-649

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

SUBINAGHIUS-PARIS

SUBINAGHI-MILAN

USINES MODERNES DE AFFORI (MILAN)

USINES : **AFFORI** (MILAN) - **REGGIO CALABRIE** (CALABRE) - **VIGONE** (PIÉMONT)
CAGLIARI (SARDAIGNE) — **OSPEDALETTI** (RIVIERA ITALIENNE).

SPÉCIALITÉS :

Toutes Essences Italiennes naturelles ou sesquidéterpénées, garanties absolument pures
Neroly bigarade purs pétales - Lavande - Menthe Italo-Mitcham - Genièvre baies
Rose d'Italie - Constituants d'Essences et Parfums synthétiques

PRIX-COURANTS ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

PLANTATIONS

sélectionnées des vraies **qualités** de menthe « **Peppermint** » **cultivées** en France.





Louis RAYSSAC

Ancien propriétaire-fabricant de la Liqueur « PEPPERMINT RAISSAC », à Revel
Cultures actuelles et Usine à Tournefeuille (Haute-Garonne)
Siège social : 12, rue Périgord, à Toulouse

Flor-Mint Mitcham
Flor-Mint *** (étoiles)
Flor-Mint ** (étoiles)

J. W. PARKINSON

oil Mint Michigan
EXPORTATION

Agents et Dépositaires :

Sole Agent, FORT U. K & CHARPENTIER, 75, Great Tichfield Street, London W[1].
MM. P. GILBERT & Cie, 3 bis, rue Bleue, à Paris.
MM. L. SAISSE & X. GUIARD, 75, rue de la République, à Lyon

District de Grasse (Alpes-Maritimes) :

Maison Fortuné BŒUF. Mme Veuve BŒUF & P. RICORD, successeurs, à Grasse.

ANT. ALESSANDRO & Co

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

MESSINE (Italie)
Usine à ITALA, près Messine

Essences — DE — **Citron, Bergamote, Orange, Bigarade, Mandarine, Cédrat**

Des Meilleures Contrées de la Région
GARANTIES PURES sur facture
Prix défiant toute concurrence - - - -

ESSENCES DÉTERPÉNÉES

AGENT-DÉPOSITAIRE
Robert GIRARD
MATIÈRES PREMIÈRES
Téléph. : WAGRAM 96-59 — **ASNIÈRES-s-SEINE**
Télégr. : ROBERGIRAR-ASNIÈRES (Seine) — *6 et 8, Rue d'Anjou*

Paul LECLERC, 7, Place Bellecour, Représt pour Lyon et la Région

PEAUX POUR BOUCHAGE

(MORCEAUX)

Chevreau Glacé, le kg. **24 fr.**
Effleurage . . . . . - **40 fr.**

50% D'ECONOMIE

sur l'emploi des Peaux entières

S'adresser à la
PARFUMERIE MODERNE
112, Route de Crémieu - LYON-VILLEURBANNE

GROLÉA & SORDES

Parfums Synthétiques & Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

USINE ET BUREAUX :

11, Rue Jules-Ferry - SURESNES (Seine)

Spécialités :

VIOLETTE, ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE VIORALDÉINE

Acétate de Benzyle.
» Linalyle.
Alcool Benzylique.
» Phénylétylique.
Alc. et Ald. Octylique.
» » Nonylique.
» » Décylique.
Aldéhyde Phénylacétique.

Benzoate de Benzyle.
» Méthyle.
Indol.
Musc-Ambrette.
» Xylène.
Néroline, Yara-Yara.
Rhodinol.
Salicylate d'Amyle.

Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin. — Œillet. — Roses.
Violette blanche, verte. — Trèfle.

MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS

- ALAMBICS -

A ESSENCES

NOUVEL APPAREIL Système DARIER

Breveté S. G. D. G.

pour la RECTIFICATION
et la DÉTERPÉNATION des ESSENCES

IMPORTATION — EXPORTATION

Essences et Matières Premières pour Parfumerie

Marcel VIAN

MARSEILLE

Importation d'Essences de Lemongrass, Ylang Ylang, Géranium Bourbon et d'Algérie, Vétyver, Citronnelles, Petitgrain, Palmarosa, Rose de Bulgarie, Bois de Rose, de Cèdre, Menthe Japon, Menthol, etc., etc.

Bureaux : 24, rue Vacon. — Télégr. : MAVIAN

Parfumeurs !! Chimistes !!

le Batteur-Mélangeur Bouvard

à 3 vitesses

MÉLANGE

LES PATES
LES CRÈMES
LES FARDS

TAMISE

LES POUDRES

Essai gratuit 15 jours

DEMANDEZ
NOS CATALOGUES

Ets PALICOT-LOBA


5, rue de Staint-Germain, COURBEVOIE (Seine)

ALAMBICS PERFECTIONNÉS

POUR LA DISTILLATION DES

Ancienne Maison
L. TOURNIAIRE

Fleurs, Plantes,
Vins, Marcs, etc.

ÉTABLISSEMENTS

Ulysse FABRE

Constructeur

Breveté S.G.D.G.

VAISON

(Vaucluse)

TÉLÉPHONE : 2

TÉLÉGRAMMES :
Fabre - Vaison

CATALOGUES
DEVIS
RENSEIGNEMENTS
ET RÉFÉRENCES
franco sur demande



MACHINE A BROYER ET A MOUDRE

"FORPLEX"

pour le Traitement de toutes les Matières Sèches utilisées en Parfumerie, Savonnerie, etc.

Construction française des plus soignées, avec aciers spéciaux de première qualité

MONTAGE FACILE — FORCE ABSORBÉE MINIMA — PALIERS A BILLES
GRAND RENDEMENT — COMMANDE DANS TOUTES LES DIRECTIONS

Télégr.
ATELUNIS-
BILLANCOURT

LES ATELIERS RÉUNIS (Sté Anme)

30, Rue du Point-du-Jour, BILLANCOURT (Seine)

Téléphone :
AUTEUIL
01-22

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu — LYON — *Administration et Publicité :* 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU Nº 9 – SEPTEMBRE 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs


ALUMINIUM
ETABLISSEMENTS BERLAN
70, rue d'Angoulême
PARIS
Téléphone Roquette-45-36
BOITES TUBES
SAVON DENTIFRICE GIBBS PARIS
COUVERCLES
METALLIQUES EN TOUS GENRES
SAVON DENTIFRICE
pour Parfumeurs et Pharmaciens
MODÈLES RICHES DÉPOSÉS
Catalogue, Échantillons franco sur demande



Verreries et Ateliers d'Art
Maurice MATHY

Direction : rue Tronchet, 21 -- Téléph. : central 66-48 -- PARIS

Tous ARTICLES pour PARFUMEURS et PHARMACIENS

VERRERIE : Spécialité de flacons de luxe et ordinaires, cristal et demi-cristal, bouchés à l'émeri ou au liège, taillés et décorés ou non, toutes formes, dimensions et contenances. Pots et boîtes à crème, brillantine ou dentifrice, en verre blanc ou dépoli, opale, etc.

Bouteilles à lotion, eau de Cologne, fioles diverses. Création de nouveaux modèles. Etudes croquis, devis.

Atelier spécial pour tous travaux de décoration sur verre, cristal, porcelaine, tous styles anciens et modernes. Vitrification, artistique et industrielle. Dépolissage, satinage, gravure, dorure, émaux, etc.

ÉTIQUETTES : de luxe et ordinaires Timbrage, or, couleur, fantaisie.

CARTONNAGES : Ecrins, coffrets, boîtes en tous genres pour Parfumeurs, Confiseurs, etc.

IMPRESSIONS : Travaux artistiques : tableaux-réclame, catalogues, calendriers, cartes parfumées, etc.

Tous travaux exécutés dans nos propres usines et ateliers

FABRIQUE DE CARTONNAGES



L. Bertrand

15, r. Grenier, St-Lazare

PARIS

Téléphone : Archives 15-96



Manufacture de CARTONNAGES
MARIUS MILOU & Cie

Spécialités pour Parfumeurs

MONTÉLIMAR
(France)



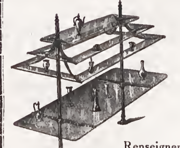
MAISON à PARIS
24, Rue des Petites-Écuries
Téléphone. Gutemberg 62-76



Des Etalages

vitrines-étagères

modernes et élégants
établis spécialement
pour votre profession

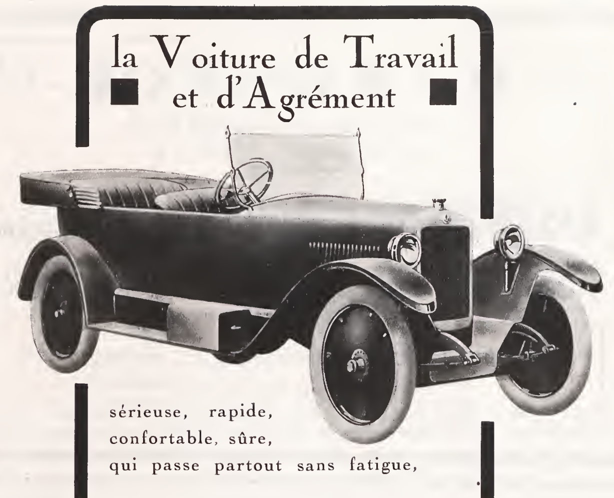


J. LAISNAD
(A. et M.)

160, rue Oberkampf
Paris XIe

Téléphone : Roq. 40-30

Renseignements et devis gratis



c'est LA NOUVELLE 12 HP

BERLIET

livrée avec 5 roues
éclairage et démarrage électriques

AU PRIX
D'UNE VOITURETTE

19.200 francs

la voir et l'essayer dans toutes nos Agences

Cliché *Chimie et Industrie.*

Etablissements POLAK & SCHWARZ



PARFUMS SYNTHÉTIQUES HUILES ESSENTIELLES

BOIS-COLOMBES (Seine-France)
Zaandam (Hollande)
Hilversum (Hollande)

Demandez Catalogue de nos Spécialités





MIGONE & Cie, MILAN (Italie)

ESSENCE D'IRIS (de Florence)

CONCRETE ET LIQUIDE

RÉSINE D'IRIS de Florence, **RACINES D'IRIS** de Florence, **POUDRE D'IRIS** de Florence

pour les Fabricants de Parfumerie, de Savons de Toilette, Droguistes, etc.

Demander les prix à MIGONE & Cie, Distillateurs, MILAN, Corso Buenos-Ayres, 81

Voulez-vous **CRÉER**
Un Extrait aux Fleurs
Un Parfum nouveau

Voulez-vous vous **ASSURER**
Une Composition spéciale
Un Produit personnel

Ecrivez à

H. EUZIÈRE & Co

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE

GRASSE (France)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES

PRODUCTEURS DE FLEURS

POUR

LA PARFUMERIE

DE

l'Arrondissement de Grasse

Société Anonyme à Capital variable

CONCRÈTES, JASMIN, ROSE, ESSENCE, ETC.

SIÈGE SOCIAL ET USINE :

Quartier des Abattoirs, à GRASSE

Téléphone : 3-59

Société des Produits de Synthèse

SOPROS

MANTES-s/SEINE (S.-et-O.)

Téléphone No 178

Télégrammes : Sopros, Mantes-sur-Seine

FABRIQUE DE PARFUMS
Artificiels et Synthétiques

QUELQUES SPÉCIALITÉS :

ORANGER FLEURS
ŒILLETTINE
HYDROXYCITRONELLAL chim. pur 100 %
VANILLINE chim. pure 100 % de l'Eugénol
ROSES SYNTH. S.P.S.
ALCOOL PHÉNYLÉTHYLIQUE bipurifié

Catalogue et offres échantillonnées sur demande

Dre GIUSEPPE ROMEO FILOCAMO

à REGGIO CALABRIA

PORTUGAL (ORANGE DOUCE) — BIGARADE — MANDARINE — NÉROLI
ESSENCES PURES NATURELLES D'AGRUMI
BERGAMOTTE ZESTE — BERGAMOTTE DISTILLÉE — CITRON

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES

E. BOURDET & Co, Rue Mademoiselle, 61, PARIS (XVe).
Eugène NICOLAS, rue Droite, 17, GRASSE (Alpes-Maritimes).
Edmond BOUCHA, GOLFE JUAN (Alpes-Maritimes).
L. SAISSE & X. GUIARD, rue Servient, 58, LYON.
Vilem BIDLA, 35, Halkova trida, VRSOVICE-PRAGUE.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction :
112, Route de Crémieu
LYON - VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité :
285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU Nº 10 — OCTOBRE 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs





Créations Artistiques Fantaisies et Nouveautés Modèles Exclusifs

Articles de Paris, Damasquinés-Polies, Commission – Exportation

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE PEIGNES

Ancienne Maison Hugon-Verget

Fondée en 1860

CHARBONNEL ET Cie

Successeurs

10-12-14-Rue de la Paix

OYONNAX (Ain)

Agent Général à PARIS : Mr G. VARENNE 142 Fourg St DENIS
Téléph. Nord 89-55



Aristide BAGOT

FABRIQUE A FAÇON

SAVONNETTES, SAVONS A BARBE et autres
FORMES, POIDS, PARFUMS
au goût et aux nom et marques du Client

TRAVAIL SOIGNÉ

43, Rue de Colombes, COURBEVOIE

Téléphone : Courbevoie 0.90


Pétrole Hahn

Essence Déterpénée
pour
Eau de Cologne « Nova »
à la
SAUGE SCLARÉE

NOVA

Un essai vaut mieux que tout panégyrique !...

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS AROMATIQUES
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS GATTEFOSSÉ)
112, Route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

NOTA. — Les cultures de Sauge Sc'arée de la saison peuvent être visitées chaque jour.



Gros : 10, r. Grange-Batelière, PARIS

VULGARISATION
des
CATAPLASMES au HENNÉ
TOUTES NUANCES
INNOCUITÉ ABSOLUE - 40 ANNÉES DE SUCCÈS

Représentants en Parfumerie sont demandés

VAPORISATEURS
à Pompe "FÉMINA"
NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
Plus de POIRES en CAOUTCHOUC

La POMPE FÉMINA (brevetée en tous pays), dont sont munis tous nos Vaporisateurs, présente des avantages immenses : c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur.

Elle supprime tous les ennuis de la ***Poire en Caoutchouc*** et son bon fonctionnement en est ***garanti.*** Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Entièrement métallique, elle fonctionne parfaitement, même après un long usage. Elle donne un jet toujours puissant, régulier et sans intermittence.

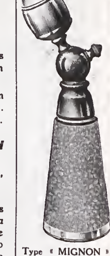
Par sa forme sobre et ***élégante,*** nos appareils réprésentent le ***dernier cri*** du Vaporisateur moderne.

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA, présentée sous la forme d'un gland, livré soit ***doré*** ou ***nickelé.***

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vaporizadores ofrece immensos vantajas : *es una verdadera revolución en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano. Funciona per'ectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin intermitencia*. Todos los articu'os de lujo y de clínicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA.



Type « AGRÉABLE »
Monture à Gland
EMBOUTI



Type « MIGNON »
Monture à Gland
DÉCOLLETÉ

REPRÉSENTANTS sérieux demandés pour la FRANCE et l'ÉTRANGER. Références premier ordre exigées et connaissance approfondie clientèle.

Société des Vaporisateurs et Pompes "FÉMINA" - Usine et Bureaux : VALENCE-SUR-RHONE (Drôme) France


SIÈGE SOCIAL & BUREAU DE VENTE
30, RUE D'HAUTEVILLE
PARIS
BERLAN · LEDERLIN & Cie
PARIS
USINE 70, Rue D'ANGOULÊME
boites rondes toutes formes
poudreurs tous systemes
Savon Dentifrice
boites email dessins et coloris varies
boites a charniere
boites rondes modeles courants
poudreurs ellipse modele courant
capsule bon marche pour creme poudre etc.
boites artistiques cuivre dore toutes grandeurs tous styles
bouchons artistiques pour flacons de luxe
boites aluminium decorees vieil argent tous styles
SAVON DENTIFRICE
tableaux et publicite fantaisie pour vitrines
SAVON DENTIFRICE
modeles fantaisie decores vieil argent
boites aluminium rectangulaires toutes tailles
modeles exportes potiches pour brillantine
poudreur bon marche article inviolable decore en papier fantaisie
capuchons decores tous metaux tous styles pour brillantine etc.
etuis savon a barbe a glissette
etuis savon a barbe tous systemes
ARTICLES EN TOUS MÉTAUX POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA PARFUMERIE

On vous prêchera l'ÉCONOMIE ?
Je ne vous parle que d'ÉLÉGANCE.

— Allez dans les grandes Maisons.

— Achetez les parfums de ROSINE,
les robes de POIRET.

POIRET EST TROP CHER POUR MOI ! dites-vous.

— Comment le savez-vous puisque vous n'y êtes jamais allée ?

VEASE

nuestro Número

de

NATÍVIDAD

(Deciembre 1922)

Etablissements
POLAK & SCHWARZ



PARFUMS SYNTHÉTIQUES HUILES ESSENTIELLES

BOIS-COLOMBES (Seine-France)
Zaandam (Hollande)
Hilversum (Hollande)

Demandez Catalogue de nos Spécialités



La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON - VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 11 — NOVEMBRE 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs




SIÈGE SOCIAL & BUREAU DE VENTE
30, RUE D'HAUTEVILLE
PARIS
BERLAN · LEDERLIN & Cie
PARIS
USINE 70, Rue D'ANGOULÊME
boites rondes toutes formes
poudreurs tous systemes
boites email dessins et coloris varies
boites a charniere
Savon Dentifrice
boites rondes modeles courants
poudreurs ecllipse modele courant
capsule bon marche pour creme poudre etc.
boites artistiques cuivre dore toutes grandeurs tous styles
boites aluminium decorees vieil argent tous styles
bouchons artistiques pour flacons de luxe
tableaux et publicite fantaisie pour vitrines
SAVON DENTIFRICE
modeles fantaisie
decores vieil argent
SAVON DENTIFRICE
boites aluminium rectangulaires toutes tailles
modeles export potiches pour brillantine
poudreur bon marche article inviolable decore en papier fantaisie
capuchons decores tous metaux tous styles pour brillantine etc.
etuis savon a barbe a glissette
etuis savon a barbe tous systemes
ARTICLES EN TOUS MÉTAUX POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA PARFUMERIE



AVANT SÉCHAGE



APRÈS SÉCHAGE



Verreries et Ateliers d'Art
Maurice MATHY

Direction : rue Tronchet, 21 -- Téléph. : central 66-48 -- PARIS

Tous ARTICLES pour PARFUMEURS et PHARMACIENS

VERRERIE : Spécialité de flacons de luxe et ordinaires, cristal et demi-cristal, bouchés à l'émeri ou au liège, taillés et décorés ou non, toutes formes, dimensions et contenances. Pots et boîtes à crème, brillantine ou dentifrice, en verre blanc ou dépoli, opale, etc.

Bouteilles à lotion, eau de Cologne, fioles diverses. Création de nouveaux modèles. Etudes croquis, devis.

Atelier spécial pour tous travaux de décoration sur verre, cristal, porcelaine, tous styles anciens et modernes. Vitrification, artistique et industrielle. Dépolissage, satinage, gravure, dorure, émaux, etc.

ÉTIQUETTES : de luxe et ordinaires. Timbrage, or, couleur, fantaisie.

CARTONNAGES : Ecrins, coffrets, boîtes en tous genres pour Parfumeurs, Confiseurs. etc.

IMPRESSIONS : Travaux artistiques : tableaux-réclame, catalogues, calendriers, cartes parfumées, etc.

Tous travaux exécutés dans nos propres usines et ateliers

FABRIQUE DE CARTONNAGES

L. Bertrand

15, r. Grenier, St-Lazare

PARIS

Téléphone : Archives 15 - 96



FABRIQUE DE CARTONNAGES
MARIUS MILOU & Cie

Spécialités pour Parfumeurs

MONTÉLIMAR
(France)

MAISON à PARIS

24, Rue des Petites-Écuries

Plieuses Automatiques

pour

EMPAQUETAGES

Savonnerie

Parfumerie

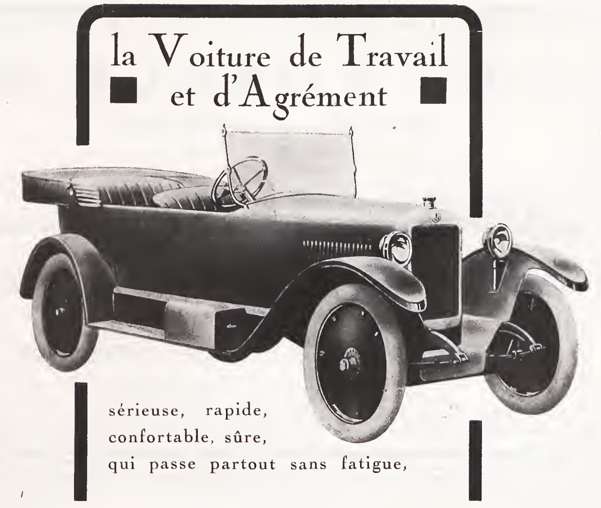
Notice sur demande

PAILLARD & BENOIT

2, Cité Trévise, 2 - PARIS (IXe)

Tél. Bergère 36-18


GANTERIES
NOUVEAUTÉS
COMESTIBLES
BAZARS
Bolducs
AVEC ET SANS IMPRESSION
UNIS, GAUFRÉS, FILS OR & ARGENT
LISIBILITÉ PARFAITE ET MÉTRAGE GARANTIS
L. DUCHEMIN
16, Rue du Sergent-Blandan - LYON
TÉLÉPH.: BARRE 39-22
Concessionnaire exclusif pour la France et les Colonies de la Fabrique AMMANN & Cie de SAINT-LOUIS (Alsace).
Demandez nos Echantillons, Cartes de Coloris et Prix



c'est LA NOUVELLE 12 HP

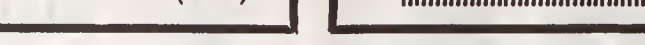
BERLIET

livrée avec 5 roues
éclairage et démarrage électriques

AU PRIX
D'UNE VOITURETTE

19.200 francs

la voir et l'essayer dans toutes nos Agences



Etablissements
POLAK & SCHWARZ



PARFUMS SYNTHÉTIQUES HUILES ESSENTIELLES

BOIS-COLOMBES (Seine-France)
Zaandam (Hollande)
Hilversum (Hollande)

Demandez Catalogue de nos Spécialités



La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction :
112, Route de Crémieu
LYON-VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité :
285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 12 — DÉCEMBRE 1922

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs

SAVONNERIES

Herbron et Chenel

13, Rue Jacob, PARIS (6e)

SAVON ADOUCISSANT DE Ste-THERÈSE

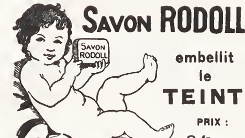
TOUS SAVONS DE TOILETTE
ET DE LUXE
SAVONS POUR LA BARBE
POUDRES — DENTIFRICES

Les meilleurs Prix pour le Gros et l'Exportation

Créations au Nom des Clients

Adresser la correspondance à l'USINE D'ALENÇON (Orne)
Téléphone 2-07, Alençon

Dépôts : Londres, Bruxelles, Tunis, Glascow



SAVON RODOLL

embellit le TEINT

PRIX : 2 fr.

à base de **Crème Rodoll, Lanoline, Beurre de Cacao,** *il blanchit et adoucit merveilleusement l'épiderme.* Recommandé par les médecins pour la toilette des épidermes délicats des **Dames** et des **Bébés.**
Attention! Exigez bien partout le **SAVON RODOLL**

P. GIRAUD & Cie
LYON-OULLINS (France)

SAVON RODOLL
CRÈME RODOLL
PATE DENTIFRICE RODOLL
SAVON BARBE RODOLL
PARFUM RODOLL
POUDRE DE RIZ RODOLL
SCHAMPOING RODOLL
BRILLANTINE RODOLL

VAPORISATEURS
à Pompe "FÉMINA"

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
Plus de POIRES en CAOUTCHOUC

La POMPE FÉMINA (brevetée en tous pays), dont sont munis tous nos Vaporisateurs, présente des avantages immenses : c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur.

Elle supprime tous les ennuis de la ***Poire en Caoutchouc*** et son bon fonctionnement en est ***garanti.*** Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Entièrement métallique, elle fonctionne parfaitement, même après un long usage. Elle donne un jet toujours puissant, régulier et sans intermittence.

Par sa forme sobre et ***élégante,*** nos appareils réprésentent le ***dernier cri*** du Vaporisateur moderne.

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA, présentée sous la forme d'un gland, livré soit ***doré*** ou ***nickelé.***

La POMPA FÉMINA (registrada en todos paises) de la cual son proveidos nuestros vaporizadores ofrece immensos vantajas : *es una verdadera revolución en la industria de los vaporizadores. Suprime todos los inconvenientes* de la pera de goma. Permite el vaporizarse con una sola mano. Funciona perfectamente mismo depués de largo uso. Chorro siempre igual y *sin intermitencia.* Todos los articulos de lujo y de clínicas, son proveidos de la POMPA FÉMINA.

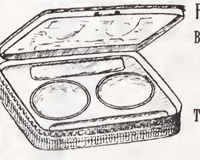
Type « AGRÉABLE »
Monture à Gland
EMBOUTI



Type « MIGNON »
Monture à Gland
DÉCOLLETÉ

REPRÉSENTANTS sérieux demandés pour la FRANCE et l'ETRANGER. Références premier ordre exigées et connaissance approfondie clientèle.

Société des Vaporisateurs et Pompes "FÉMINA" - Usine et Bureaux : VALENCE-SUR-RHONE (Drôme) France



FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS de PARFUMERIE et de BEAUTÉ

— *Gros* — EN VRAC OU FAÇONNÉS — *Demi-gros* —

PARFUMS LOTIONS, EAUX DE TOILETTE, LAIT DE BEAUTÉ, POUDRES DE RIZ ET A SACHETS, CRÈMES DE BEAUTÉ, FARDS ET POUDRES DE RIZ COMPACTS, ROUGES ONCTUEUX, CRAYONS POUR LES LÈVRES, BATONS ET CRAYONS POUR LES YEUX, PRODUITS POUR LES ONGLES, ETC., ETC.

Produits livrés non confectionnés au kilo et au litre

A. BARTHÉLEMY, Usine : 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)



Fantaisies et Nouveautés
Modèles Exclusifs

Damasquinés
Commission — Exportation

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE PEIGNES

Ancienne Maison [illegible]

Fondée en 1860

CHARBONNEL et Cie

Successeurs

10-12-14-Rue de La [illegible]

OYONNAX

Agent Général à PARIS : Mr G. VARENNE 142 Faubg St DENIS Téléph. Nord 89-55



SAVONNERIE Aristide BAGOT

45, Rue de Colombes, COURBEVOIE (Seine)

Savon de Toilette, à Barbe et Dentifrice
Brillantine cristalline transparente en tube

CRÉATIONS AU NOM DES CLIENTS

Téléphone 905 Courbevoie


DESROCHES
ESSENCE
de
Rose de France
"des Jardins"
ESSENCE DE ROSE
D'ANATOLIE
ESSENCE DE ROSE
BULGARE
Garanties pures et d'origine
Société Française de
Produits Aromatiques
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
GATTEFOSSÉ
112, Route de Crémieu, 112
LYON - VILLEURBANNE



Nouveautés : LYS
GLYCINE

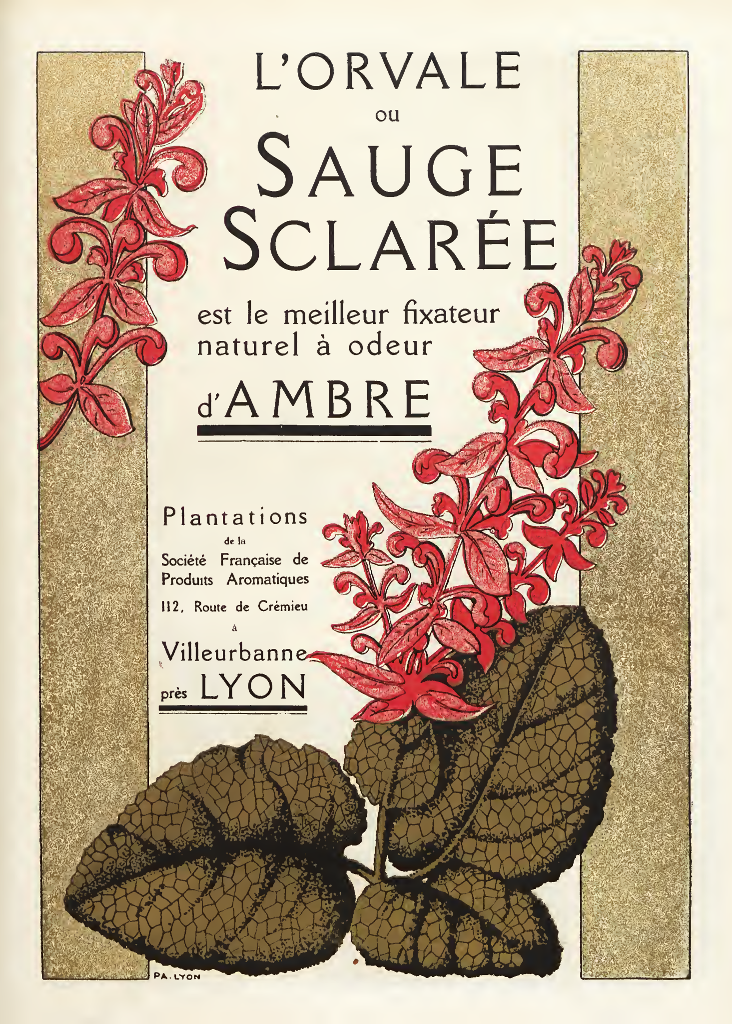
Bases indispensables à la préparation de nouveautés caractéristiques

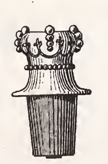
HÉLICHRYSE et MIMOSA

Essences de Fleurs concrètes pour Extraits et Savons de luxe

Société Française de
Produits Aromatiques
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
GATTEFOSSÉ

112
Route de Crémieu
VILLEURBANNE
près LYON


L'ORVALE
ou
SAUGE
SCLARÉE
est le meilleur fixateur
naturel à odeur
d'AMBRE
Plantations
de la
Société Française de
Produits Aromatiques
112, Route de Crémieu
à
Villeurbanne
près LYON
PA. LYON



TOUS les BOUCHONS

Verre, Liège, Stilligouttes, etc.

POUR la PARFUMERIE

TUBES en ÉTAIN

Demandez le nouveau Catalogue illustré

J.-P. GRUSSEN, PARIS

50, Boulevard de Strasbourg - Téléph. : Nord 64-75





Société d'Industrie Chimique de l'Ouest

Société Anonyme au Capital de 1.200.000 francs

Siège Social à PARIS

Usines à DARNETAL et à Ste-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels

Essences naturelles et de synthèse

MENTHE

DÉTERPÉNÉE

ET

MENTHOL

Adresser toute la correspondance à notre usine :

10, Rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)



AVANT SÉCHAGE



APRÈS SÉCHAGE


ETIQUETTES
GASTON JEANBIN
MAISON FONDÉE EN 1840
TIMBRAGE ET REHAUSSAGE
CROQUIS MODERNES ET DE STYLE
TÉLÉPHONE ARCHIVES 26-05
CRÉATEUR des GRANDES MARQUES
Le plus grand stock d'étiquettes prêtes à l'avance
Direction & Ateliers
38, Rue Ste Croix-de-la-Bretonnerie
PARIS (IVe)
AGENT POUR LA RÉGION DU SUD-EST
J. REGEAT & GERMAIN
72, Rue de l'Hôtel-de-Ville
LYON



Verreries et Ateliers d'Art
Maurice MATHY

Direction : rue Tronchet, 21 -- Téléph. : central 66-48 -- PARIS

Tous ARTICLES pour PARFUMEURS et PHARMACIENS

VERRERIE : Spécialité de flacons de luxe et ordinaires, cristal et demi-cristal, bouchés à l'émeri ou au liège, taillés et décorés ou non, toutes formes, dimensions et contenances. Pots et boîtes à crème, brillantine ou dentifrice, en verre blanc ou dépoli, opale, etc.

Bouteilles à lotion, eau de Cologne, fioles diverses. Création de nouveaux modèles. Etudes croquis, devis.

Atelier spécial pour tous travaux de décoration sur verre, cristal, porcelaine, tous styles anciens et modernes. Vitrification, artistique et industrielle. Dépolissage, satinage, gravure, dorure, émaux, etc.

ÉTIQUETTES : de luxe et ordinaires Timbrage, or, couleur, fantaisie.

CARTONNAGES : Ecrins, coffrets, boîtes en tous genres pour Parfumeurs, Confiseurs, etc.

IMPRESSIONS : Travaux artistiques : tableaux-réclame, catalogues, calendriers, cartes parfumées, etc.

Tous travaux exécutés dans nos propres usines et ateliers

FABRIQUE DE CARTONNAGES

L. Bertrand

15, r. Grenier, St-Lazare

PARIS

Téléphone : Archives 15 - 96



FABRIQUE DE CARTONNAGES
MARIUS MILOU & Cie

Spécialités pour Parfumeurs

MONTÉLIMAR
(France)

MAISON à PARIS

24, Rue des Petites-Écuries

VERRERIE DES VERNES

Administrateur-Délégué : M. P. VINAY

RIVE-DE-GIER (Loire)

Bouteilles et Flacons

en tous genres

POUR PARFUMERIE ET PHARMACIE

Bouchage émeri, Gravure au sable, Gravure à l'acide, etc.

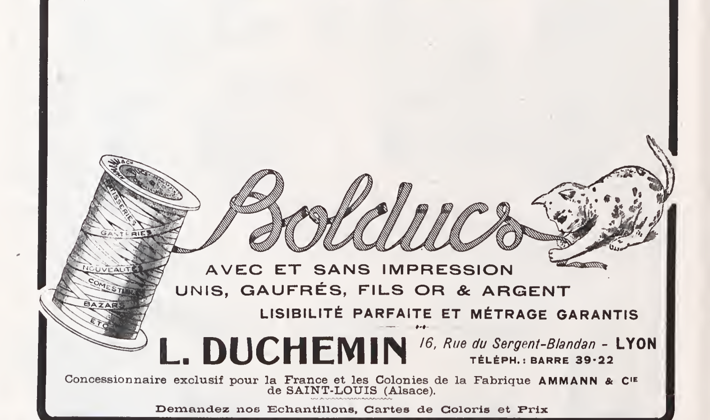
Grand Prix et Hors Concours dans différentes Expositions

Fabrique de Parfumerie étrangère
désire acheter des
Recettes pour Parfums de Luxe

Il est indispensable que les matières premières indiquées dans les recettes puissent être fournies par des Maisons connues.

Echantillons, prix et conditions sous F. K., au Bureau du Journal


SIÈGE SOCIAL & BUREAU DE VENTE
30, RUE D'HAUTEVILLE
PARIS
BERLAN · LEDERLIN & Cie
PARIS
USINE 70, Rue D'ANGOULÊME
boites rondes toutes formes
poudreurs tous systèmes
boites email dessins et coloris variés
boites à charnière
Savon Dentifrice
boites rondes modèles courants
poudreurs ellipse modèle courant
capsule bon marché pour crème poudre etc.
boites artistiques cuivre doré toutes grandeurs tous styles
bouchons artistiques pour flacons de luxe
boites aluminium decorées vieil argent tous styles
tableaux et publicité fantaisie pour vitrines
SAVON DENTIFRICE
SAVON DENTIFRICE
modeles fantaisie
decorés vieil argent
boites aluminium rectangulaires toutes tailles
modèles export potiches pour brillantine
poudreur bon marché article inviolable decoré en papier fantaisie
capuchons decorés tous métaux tous styles pour brillantine etc.
étuis savon à barbe à glissette
étuis savon à barbe tous systèmes
ARTICLES EN TOUS MÉTAUX POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA PARFUMERIE



GAUFRETTES
NOUVEAUTÉS
COMESTIBLES
BAZARS
ETC
Bolducs
AVEC ET SANS IMPRESSION
UNIS, GAUFRÉS, FILS OR & ARGENT
LISIBILITÉ PARFAITE ET MÉTRAGE GARANTIS
L. DUCHEMIN
16, Rue du Sergent-Blandan - LYON
TÉLÉPH. : BARRE 39-22
Concessionnaire exclusif pour la France et les Colonies de la Fabrique AMMANN & Cie de SAINT-LOUIS (Alsace).
Demandez nos Echantillons, Cartes de Coloris et Prix

MAISON FONDÉE EN 1854

DISTILLERIES



D'HUILES ESSENTIELLES AROMATIQUES

PLANTATIONS

sélectionnées des vraies qualités de Menthe

· **"PEPPERMINT"**



Marque déposée

Louis RAYSSAC

12, Rue Périgord, 12

TOULOUSE (France)

USINE à TOURNEFEUILLE (Haute-Garonne)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : MENTHE-TOULOUSE

SPÉCIALITÉS

FLOR-MINT-MITCHAM

ESSENCE DE FLEURS DE MENTHE
EXTRA SUPERFINE TRIPLE ÉPURÉE

FLOR-MINT-NATURELLE

FLOR-MINT-PASTILLES

PRINCIPALES AGENCES :

PARIS — GRASSE — LONDRES

ANT ALESSANDRO & C°

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

MESSINE (Italie)

Usine à ITALA, près Messine

Essences — DE — Citron, Bergamote / Orange, Bigarade / Mandarine, Cédrat

Des Meilleures Contrées de la Région

GARANTIES PURES sur facture

Prix défiant toute concurrence - - - -

ESSENCES DÉTERPÉNÉES

AGENT-DÉPOSITAIRE

Robert GIRARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Téléph. : WAGRAM 96-59 **ASNIÈRES-s-SEINE**

Télégr. ROBERGIRAR-ASNIÈRES (Seine) *6 et 8, Rue d'Anjou*

Paul LECLERC, 7, Place Bellecour, Représt pour Lyon et la Région

Peaux pour Bouchage

(MORCEAUX)

Chevreau Glacé, le kg. **24** fr.
(BOUCHAGE DE GRAND LUXE)

Fleur de Mégis . . - **40** fr.

Cannepin couleur. - **44** fr.
(TEINTES VARIÉES)

80 % D'ÉCONOMIE

sur l'emploi des Peaux entières

Mode d'emploi : Les peaux de bouchage s'emploient humides et non mouillées. Mouiller une toile, en exprimer l'excès d'eau : y plier ensuite les peaux et les laisser s'humidifier pendant une heure au moins avant l'usage.

S'adresser à LA PARFUMERIE MODERNE
112, Route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

GROLÉA & SORDES

Parfums Synthétiques & Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR

PARFUMERIE ET SAVONNERIE

USINE ET BUREAUX :

11, Rue Jules-Ferry - SURESNES (Seine)

Spécialités :

VIOLETTE, ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE VIORALDÉINE

Acétate de Benzyle.
» Linalyle.
Alcool Benzylique.
» Phénylétylique.
Alc. et Ald. Octylique.
» » Nonylique.
» » Décylique.
Aldéhyde Phénylacétique.

Benzoate de Benzyle.
» Méthyle.
Indol.
Musc-Ambrette.
» Xylène.
Néroline, Yara-Yara.
Rhodinol.
Salicylate d'Amyle.

Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin. — Œillet. — Roses.

Violette blanche, verte. — Trèfle.

MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS



NOUVEL APPAREIL Système DARIER

Breveté S. G. D. G.

pour la RECTIFICATION
et la DÉTERPÉNATION des ESSENCES

SUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU MAROC

Rapport de la mission confiée à MM. Perrot et Gentil par M. le Ministre du Commerce et l'Office National des Matières premières.

1. Notice climatologique et géologique — L. Gentil.
2. Végétation du Maroc . . . . — R. Maire.
3. Plantes dans la thérapeutique indigène — Jean Gattefossé.
4. Drogues animales et minérales. . — E. Perrot et Gattefossé.
5. Matières colorantes végétales . . . — Mme Dufougeré
6. Plantes utiles spontanées du Maroc — E. Perrot.

Prix : 25 fr., LIBRAIRIE DE "LA PARFUMERIE MODERNE"
112, route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

Parfumeurs !! Chimistes !!

le Batteur-Mélangeur Bouvard

à 3 vitesses

MÉLANGE

LES PATES
LES CRÈMES
LES FARDS

TAMISE

LES POUDRES

Essai gratuit 15 jours

DEMANDEZ
NOS CATALOGUES

Ets PALICOT-LOBA

5, rue de Saint-Germain, COURBEVOIE (Seine)

ALAMBICS PERFECTIONNÉS

POUR LA DISTILLATION DES

Ancienne Maison
L. TOURNIAIRE

Fleurs, Plantes,
Vins, Marcs, etc.

ÉTABLISSEMENTS

Ulysse FABRE

Constructeur

Breveté S.G.D.G.

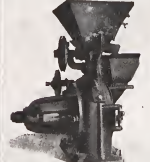
VAISON
(Vaucluse)

Téléphone : 2

Tél'grammes :
Fabre Vaison

CATALOGUES
DEVIS
RENSEIGNEMENTS
ET RÉFÉRENCES
franco sur demande







pour le Traitement de toutes les Matières Sèches utilisées en Parfumerie, Savonnerie, etc.

Construction française des plus soignées, avec aciers spéciaux de première qualité

MONTAGE FACILE — FORCE ABSORBÉE MINIMA — PALIERS A BILLES
GRAND RENDEMENT — COMMANDE DANS TOUTES LES DIRECTIONS

Télégr.
Atelunis-
Billancourt

LES ATELIERS RÉUNIS (Sté Anme)
30, Rue du Point-du-Jour, BILLANCOURT (Seine)

Téléphone :
Auteuil
01-22


Noël 1922
la
Parfumerie Moderne
vd



le Vaporisateur

FLORIS

vaporise en tournant simplement
la bague formant collier.
Il ne fuit pas.
Il ne se bouche pas.
Il est élégant.
Il est parfait pour le sac à main.

Dernière Création de

Marcel FRANCK

LES VAPORISATEURS Marcel FRANCK
USINES ET BUREAUX
49, Boulevard de Ménilmontant

PARIS

Work Spray by simply turning round the ring which is round the neck of the scent-spray.
It does not leak.
It does not clog up.
It is smart.
It is perfect for the lady's hand-bag.

Voporiza sin mâs que girando el anillo que forma collar.
No hay escapes.
No se obstruye.
Es elegante.
Es perfecto para el bolso.

P. A. LYON



LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A. BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS-MEMBRE DU JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
SAVONS BIETTE
810
A·BIETTE & FILS
MANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON
MAISON FONDÉE EN 1882
BIETTE
POUR LA BARBE
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quo-tidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incompara-bles. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum ga-ranti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le N° 810
P.A. LYON